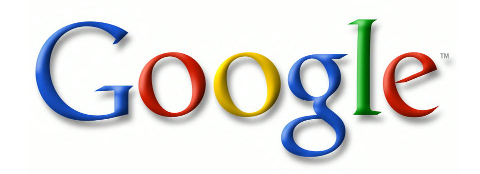


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

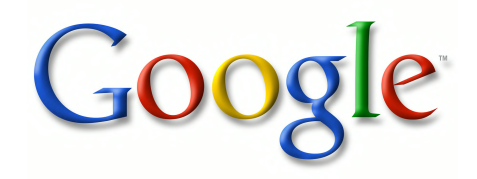
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

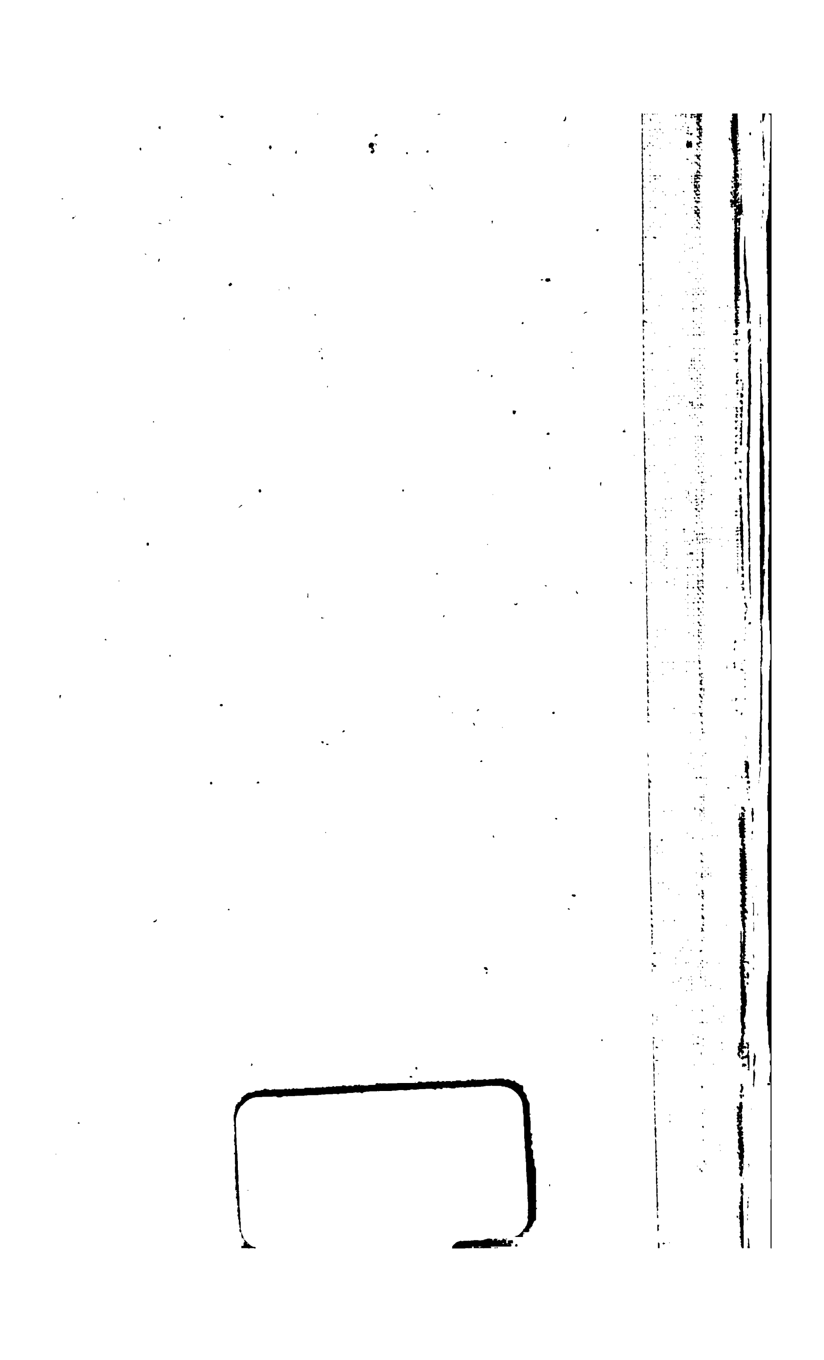
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138692 8



HISTOIRE

DE FRANCE.

DAF

IMP. DE HAUMAN ET Cᵉ. — DELTOMBE, GÉRANT.
Rue du Nord, nº 8.

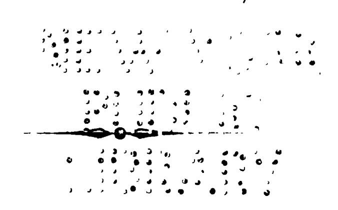
HISTOIRE

DE FRANCE,

PAR M. MICHELET,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE,
CHEF DE LA SECTION HISTORIQUE AUX ARCHIVES DU ROYAUME.

Tome Cinquième.



Bruxelles.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE.

HAUMAN ET Cᵉ.

1840

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Ce volume et les trois suivants ont pour sujet commun la grande crise du XVe siècle, les deux phases de cette crise où la France sembla s'abîmer. Celui-ci racontera la mort, les suivants la résurrection.

La première des deux périodes, celle dont on va lire l'histoire, dure près d'un demi-siècle; elle part du schisme pontifical, et traverse le schisme politique d'Orléans et de Bourgogne, de Valois et de Lancastre.

Notre faible unité nationale du XIVe siècle était toute dans la royauté; au XVe, la royauté même se divisant, il faut bien que le peuple essaye d'y suppléer. Le peuple des villes y échoue en 1413, et de cette tentative, il ne reste qu'un code, le premier code administratif qu'ait eu la France. Le peuple des campagnes fera par inspiration ce que la sagesse des villes n'a pu faire; il relèvera la royauté, rétablira l'unité, et de cette épreuve où le pays faillit périr, sortira, confuse encore, mais vivace et forte, l'idée même de la patrie.

Avant d'en venir là, il faut que ce pays descende dans la ruine, dans la mort, à une profondeur dont rien peut-être ni avant, ni après, n'a donné l'idée. Celui qui par l'étude a traversé les siècles pour se replacer dans les misères de cette époque funèbre, qui, pour mieux les comprendre, a voulu y vivre et en prendre sa part, ne pourra encore qu'à grand'peine en faire entrevoir l'horreur.

L'histoire est grave ici par le sujet; elle ne l'est pas moins par le caractère tout nouveau d'autorité qu'elle tire des monuments de l'époque. Pour la première fois peut-être elle marche sur

un terrain ferme. La chronique, jusque-là enfantine et conteuse, commence à déposer avec le sérieux d'un témoin. Mais à côté de ce témoignage, nous en trouvons un autre plus sûr. Les grandes collections d'actes publies, imprimés ou manuscrits, deviennent plus complètes et plus instructives. Elles forment dans leur suite, désormais peu interrompue, d'authentiques annales, au moyen desquelles nous pouvons dater, suppléer, souvent démentir, les *on dit* des chroniqueurs. Sans accorder aux actes une confiance illimitée, sans oublier que les actes les plus graves, les lois même, restent souvent sur le papier et sans application, on ne peut nier que ces témoignages officiels et nationaux n'aient généralement une autorité supérieure aux témoignages individuels.

Les Ordonnances de nos rois, le Trésor des chartes, les Registres du parlement, les Actes des conciles, telles ont été nos sources pour les faits les plus importants. Joignez-y quant à l'Angleterre le Recueil de Rymer et celui des Statuts du royaume. Ces collections nous ont donné, particulièrement vers la fin du volume, l'histoire tout

entière d'importantes périodes sur lesquelles la chronique se taisait.

L'étude de ces documents de plus en plus nombreux, l'interprétation, le contrôle des chroniques par les actes, des actes par les chroniques, tout cela exige des travaux préalables, des tâtonnements, des discussions critiques dont nous épargnons à nos lecteurs le laborieux spectacle. Une histoire étant une œuvre d'art autant que de science, elle doit paraître dégagée des machines et des échafaudages qui en ont préparé la construction. Nous n'en parlerions même pas, si nous ne croyions devoir expliquer et la lenteur avec laquelle se succèdent les volumes de cet ouvrage et le développement qu'il a pris. Il ne pouvait rester dans les formes d'un abrégé, sans laisser dans l'obscurité beaucoup de choses essentielles, et sans exclure les éléments nouveaux auxquels l'histoire des temps modernes doit ce qu'elle a de fécondité et de certitude.

8 février 1840.

HISTOIRE

DE FRANCE.

CHAPITRE IV.

SUITE. ÉTATS GÉNÉRAUX. PARIS. JACQUERIE. PESTE.
1356-1361.

Il n'y avait pas à espérer grand'chose du dauphin ni de ses frères. Le prince était faible, pâle, chétif; il n'avait que dix-neuf ans. On ne le connaissait que pour avoir invité les amis du roi de Navarre au funeste dîner de Rouen, et donné à la bataille le signal du sauve-qui-peut.

Mais la ville n'avait pas besoin du dauphin. Elle se mit d'elle-même en défense. Le prévôt des marchands, Étienne Marcel, mit ordre à tout. D'abord, pour prévenir les surprises de nuit, on forgea et l'on tendit des chaînes. Puis on exhaussa les murs de parapets; on y mit des balistes et autres machines, avec ce qu'on avait de canons. Mais les vieux murs de Philippe-Auguste ne contenaient plus Paris; il avait débordé de toutes parts. On

éleva d'autres murailles qui couvraient l'université, et qui de l'autre côté, allaient de l'Ave Maria à la porte Saint-Denis, et de là au Louvre. L'île même fut fortifiée. On fixa sur les remparts sept cent cinquante guérites. Tout cet immense travail fut terminé en trois ans (1).

Je ne puis faire comprendre la révolution qui va suivre, et le rôle que Paris y joua, sans dire ce que c'est que Paris.

Paris a pour armes un vaisseau. Primitivement, il est lui-même un vaisseau, une ile, qui nage entre la Seine et la Marne, déjà réunies, mais non confondues (2).

Au sud la ville savante, au nord la ville commerçante (3). Au centre la Cité, la cathédrale, le palais, l'autorité.

Cette belle harmonie d'une cité flottant entre deux villes diverses, qui l'enserrent gracieusement, suffirait pour faire de Paris la ville unique, la plus belle qui fut jamais. Rome, Londres, n'ont rien de tel; elles sont jetées sur un seul côté de leur fleuve (4). La forme de Paris est non-seule-

(1) Il fallut abattre pour cela quantité de grandes et belles maisons, soit au dedans, soit au dehors de la ville. Lorsque Charles V fut roi, il fit élargir et creuser ces fossés, et les accompagna d'arrière-fossés et de murs flanqués de tours. Félibien, p. 635.

(2) A l'Ile Louviers, on distingue souvent les deux rivières à la couleur de leurs eaux.

(3) De ce côté, dès le temps de Charles-le-Chauve, nous trouvons la foire du Landit, entre Saint-Denis et La Chapelle. Félibien, p. 97.

(4) Elles n'ont de l'autre côté qu'un faubourg.

ment belle, mais vraiment organique. L'individualité primitive est dans la Cité, à quoi sont venues se rattacher les deux universalités de la science et du commerce, le tout constituant la vraie capitale de la sociabilité humaine.

L'autorité, la Cité, c'était l'île. Mais sur les deux rives, deux asiles s'ouvraient à l'indépendance. L'Université avait sa juridiction pour les écoliers, le Temple la sienne pour les artisans (1).

Lorsque Guillaume de Champeaux battu par Abailard aux écoles de Notre-Dame, alla se réfugier à l'abbaye de Saint-Victor, l'invincible argumentateur l'y poursuivit et campa à Sainte-Geneviève (2). Cette guerre, cette *secessio* sur un autre Aventin, fut la fondation des écoles de la montagne. Abailard, dont la parole suffisait pour créer une ville au désert (3), fut ainsi l'un des fondateurs de notre Paris méridional. La ville éristique naquit de la dispute.

Au couchant, elle ne pouvait s'étendre. Elle heurtait l'immuable muraille de Saint-Germain-des-Prés. La vieille abbaye qui avait vu la ville toute petite, qui l'avait d'abord aidée à grandir, en était entourée, assiégée. Mais elle résistait. Cette ville, née de la Seine, s'étendait du moins sur

(1) Cinq siècles après la chûte des Templiers, l'enclos du Temple, bien réduit, il est vrai, protégeait encore les petits commerçants contre les règlements des corporations.

(2) Félibien, p. 144, sqq.

(3) Voyez le t. I de cette Histoire.

l'autre rive. Elle y mit ses halles, ses boucheries, son cimetière des Innocents. Mais une fois bornée de ce côté entre le Louvre (1) et le Temple, elle enfla, ne pouvant allonger, et prit ce ventre qui va du Châtelet à la porte Saint-Denis.

Les juridictions ecclésiastiques, Notre-Dame, Saint-Germain, trouvèrent de rudes adversaires dans nos rois. On sait que la reine Blanche força elle-même les prisons des chanoines pour en tirer leurs débiteurs (2). Le premier prévôt royal (1032), un Étienne, avait aussi voulu forcer Saint-Germain, mais pour y prendre, dans un besoin du roi, la riche croix de Childebert (3) Ces prévôts n'étaient guère, ce semble, dévots qu'au roi. Un autre Étienne (Étienne Boileau), obtint le consentement de saint Louis, pour pendre un voleur le vendredi saint. Le prévôt de Charles V fut persécuté par le clergé, comme ami des Juifs.

L'université était souvent en guerre avec Notre-Dame et Saint-Germain-des-Prés. Le roi la soutenait. Il donnait presque toujours raison aux écoliers contre les bourgeois, contre son prévôt même. Le prévôt faisait ordinairement amende honorable pour avoir fait justice (4). Le roi avait besoin de l'université, il s'appuyait volontiers sur

(1) Luparam prope Parisios. Philippe-Auguste en acheva la construction vers 1204.

(2) Félibien, p. 335.

(3) Ibid., p. 132.

(4) Voyez au 4me vol.

cette grande force, sans se douter qu'elle pourrait tourner contre lui. Philippe-le-Bel appela au Temple les maîtres de l'université pour leur faire lire l'accusation contre les Templiers. Philippe-le-Long, pour appuyer sa royauté contestée, les fit assister au serment qu'il exigeait de la noblesse, et obtint *leur approbation*. La fille des rois semble ici se porter pour juge des rois. Philippe-de-Valois la fait juge du pape. Le pape qui si longtemps a soutenu l'université contre l'évêque de Paris, est menacé par elle de condamnation (1). Tout à l'heure, l'orgueil de l'université sera porté au comble par le schisme; nous la verrons choisir entre les papes, gouverner Paris, régenter le roi.

L'université seule était un peuple. Lorsque le recteur à la tête des facultés, des *nations*, conduisait l'université à la foire du Landit, entre Saint-Denis et la Chapelle, lorsqu'il allait avec les quatre parcheminiers de l'université juger despotiquement les parchemins de la banlieue, les bourgeois remarquaient avec orgueil que le recteur était arrivé à la plaine Saint-Denis, lorsque la queue de la procession était aux Mathurins-Saint-Jacques.

Mais le Paris du nord était encore plus peuplé. On peut en juger par deux grandes revues qui se firent au quatorzième siècle. L'université composée de prêtres, d'écoliers, d'étrangers, n'y figurait pas. Dans la première revue (1313), ordonnée par

(1) Rayn., Annal. Eccles., ann. 1331, pag. 43.

Philippe-le-Bel pour faire honneur à son gendre, le roi d'Angleterre, on estima qu'il y avait vingt mille chevaux et trente mille fantassins (1). Les Anglais étaient stupéfaits. En 1383, les Parisiens, pour recevoir Charles VI qui revenait de Flandre, sortirent du côté de Montmartre et se rangèrent en bataille. Il y avait plusieurs corps d'armée, un d'arbalêtriers, un de paveschiens (portant des boucliers), un autre armé de maillets qui à lui seul comptait vingt mille hommes (2).

Cette population n'était pas seulement très nombreuse, mais très-intelligente, et bien audessus de la France d'alors. Sans parler du contact de cette grande université, le commerce, la banque, les lombards, devaient y importer des idées. Le parlement où se portaient les appels de toutes les justices de France, attirait à Paris un monde de plaideurs. La chambre des Comptes, ce grand tribunal de finances, l'*empire de Galilée*, comme on l'appelait (3), ne pouvait manquer d'attirer beaucoup de gens, à cette époque fiscale. Les bourgeois remplissaient les plus grandes chargès. Barbet, maître de la monnaie sous Philippe-le-Bel, Peilvilain, trésorier du roi Jean, étaient des bourgeois de Paris. Le roi faisait montre de sa confiance pour la bonne ville. Malgré la révolte des monnaies en 1306, il les avait appelés lui-même à

(1) Chan. de saint Victor, p. 460.
(2) Froissart, t. VIII, p. 377.
(3) Allusion à la rue de Galilée, près de laquelle siégeait la cour.

son jardin royal, lors de l'affaire des Templiers(1).

Le chef naturel de ce grand peuple était, non le prévôt royal, magistrat de police, presque toujours impopulaire, mais le prévôt des marchands, président naturel des échevins de Paris. Dans l'abandon où le royaume se trouvait après la bataille de Poitiers, Paris prit l'initiative, et dans Paris le prévôt des marchands.

Les états du nord de la France, assemblés le 17 octobre, un mois après la bataille, réunirent quatre cents députés des bonnes villes, et à leur tête Étienne Marcel, prévôt des marchands. Les seigneurs la plupart prisonniers, n'y vinrent guères que par procureurs. Il en fut de même des évêques. Toute l'influence fut aux députés des villes, et surtout à ceux de Paris. Dans l'ordonnance de 1357, résultat mémorable de ces états, on sent la verve révolutionnaire et en même temps le génie administratif de la grande commune. On ne peut expliquer qu'ainsi la netteté, l'unité de vues qui caractérisent cet acte. La France n'eût rien fait sans Paris.

Les états, assemblés d'abord au parlement, puis aux cordeliers, nommèrent un comité de cinquante personnes pour prendre connaissance de la situation du royaume. Ils voulurent : « Encore savoir plus avant que le grand trésor qu'on avoit levé au royaume du temps passé, en dixièmes, en maltôtes,

(1) Voyez ci-dessus.

en subsides, et en forges de monnoies, et en toutes autres extorsions, dont leurs gens avoient été formenés et triboulés, et les soudoyers mal payés, et le royaume mal gardé et défendu, étoit devenu ; mais de ce ne savoit nul à rendre compte (1). »

Tout ce qu'on sut c'est qu'il y avait eu prodigalité monstrueuse, malversation, concussion. Le roi, au plus fort de la détresse publique, avait donné cinquante mille écus à un seul de ses chevaliers (2). Des officiers royaux, pas un n'avait les mains nettes. Les commissaires firent savoir au dauphin que dans la séance publique, ils lui demanderaient de poursuivre ses officiers, de délivrer le roi de Navarre, et de permettre que trente-six députés des états, douze de chaque ordre, l'aidassent à gouverner le royaume (3).

Le dauphin, qui n'était pas roi, ne pouvait guères mettre ainsi la royauté entre les mains des états. Il ajourna la séance, sous prétexte de lettres qu'il aurait reçues du roi et de l'empereur. Puis il invita les députés à retourner chez eux pour prendre l'avis des leurs, tandis qu'il consulterait aussi son père (4).

Les états du Midi, assemblés à Toulouse, et si

(1) Froiss. III, c. 372, p. 254.

(2) Sismondi, X, 430.

(3) Secousse, Préf., p. 50-51.

(4) En les renvoyant ainsi à leurs provinces, il comptait sans doute sur les dissentiments infinis qui devaient s'élever entre des intérêts si divers, sur la jalousie des nobles contre les villes, des villes contre Paris, dont l'influence avait décidé la dernière révolution.

près du danger, se montrèrent plus dociles. Ils votèrent de l'argent et des troupes. Les états provinciaux, ceux d'Auvergne, par exemple, accordèrent aussi, mais toujours en se réservant l'administration de ce qu'ils accordaient (1). Le dauphin était pendant ce temps à Metz pour recevoir son oncle, l'empereur Charles IV ; triste dauphin, triste empereur qui ne pouvaient rien l'un pour l'autre. De son côté, la reine mère s'en allait à Dijon marier son petit duc de Bourgogne, qu'elle avait eu d'un premier lit, avec la petite Marguerite de Flandre. Ce voyage coûteux avait l'avantage lointain de rattacher la Flandre à la France. Que devenait Paris, ainsi abandonné, sans roi, ni reine, ni dauphin ? Il voyait arriver par toutes ses portes les paysans avec leurs familles et leurs petits bagages ; puis, par longues files lugubres, les moines, les religieuses des environs. Tous ces fugitifs racontaient des choses effroyables de ce qui se passait dans les campagnes. Les seigneurs, les prisonniers de Poitiers, relâchés sur parole, revenaient sur leurs terres pour ramasser vîtement leurs rançons, et ruinaient le paysan. Par-dessus, arrivaient les soldats licenciés, pillant, violant, tuant. Ils torturaient celui qui n'avait plus rien pour le forcer à donner encore (2). C'était

(1) Secousse, ibid., p. 57.

(2) Duce Normandiæ, qui Regnum jure hæreditario... defendere et regere tenebatur, nulla remedia apponente, magna pars populi rusticani... ad civitatem Parisiensem .. cum uxoribus et liberis... accurrere.....

dans toute la campagne une terreur, comme celle des *chauffeurs* de la Révolution,

Les états étant de nouveau réunis le 5 février 1357, Marcel et Robert le Coq, évêque de Laon, leur présentèrent le cahier des doléances, et obtinrent que chaque député le communiquerait à sa province. Cette communication, très-rapide pour ce temps-là et surtout en cette saison, se fit en un mois. Le 3 mars, le dauphin reçut les doléances. Elles lui furent présentées par Robert-le-Coq, ancien avocat de Paris, qui avait été successivement conseiller de Philippe de Valois, président du parlement, et qui s'étant fait évêque-duc de Laon, avait acquis l'indépendance des grands dignitaires de l'Eglise. Le Coq, tout à la fois homme du roi, homme des communes, allait des uns aux autres, et conseillait les deux partis. On le comparait à la *besague* du charpentier (bis-acuta) *qui taille des deux bouts* (1). Après qu'il eut parlé, le sire de Péquigny pour les nobles, un avocat de Bâville pour les communes, Marcel pour les bourgeois de Paris, déclarèrent qu'ils l'avouaient de tout ce qu'il venait de dire.

Cette remontrance des Etats était tout à la fois

Nec parcebatur in hoc Religiosis quibuscumque. Propter quod monachi et moniales... sorores de Poissiaco, de Longo campo, etc. Contin. G. de Nang., p. 116. — Une autre compagnie roboit tout le pays entre Seine-et-Loire, parquoi nul n'osoit aller de Paris à Vendôme, à Orléans, à Montargis; ni nul n'osoit y demeurer, ains étoient tous les gens du plat pays affuis à Paris ou à Orléans. Froiss. III, p. 234-6.

(1) Secousse, I, 111.

une harangue et un sermon. On conseillait d'abord au dauphin de craindre Dieu, de l'honorer ainsi que ses ministres, de garder ses commandements. Il devait éloigner les mauvais de lui, ne rien *ordonner par les jeunes, simples et ignorants.* Il ne pouvait douter, lui disait-on, que les Etats n'exprimassent la pensée du royaume, puisque les députés étaient près de huit cents et qu'ils avaient consulté leurs provinces. Quant à ce qu'on lui avait dit que les députés songeaient à faire tuer ses conseillers, c'était, ils le lui assuraient, un mensonge, une calomnie (1).

Ils exigeaient que dans l'intervalle des assemblées il gouvernât avec l'assistance de trente-six élus des Etats, douze de chaque ordre. D'autres élus devaient être envoyés dans les provinces avec des pouvoirs presque illimités. Ils pouvaient punir sans forme de procès (2), emprunter et contraindre, instituer, salarier, châtier les agents royaux, assembler des états provinciaux, etc.

Les états accordaient de quoi payer trente mille hommes d'armes. Mais ils faisaient promettre au dauphin que l'aide ne *serait levée ni employée par ses gens, mais par bonnes gens sages, loyaux et solvables, ordonnés par les trois états* (3). Une nou-

(1) *Ms. de la Bibliothèque royale*, fonds Dupuy, no 646, et Brienne, n° 276.

(2) Sans figure de jugement. Commission des trois élus des États pour les diocèses de Clermont et de Saint-Flour. 3 mars 1356 (1357) Ordonn., IV, 181.

(3) Lesquels jureront aux saints évangiles de Dieu, qu'ils ne donneront

velle monnaie devait être faite mais conforme *à l'instruction et aux patrons qui sont entre les mains du prévôt des marchands de Paris*. Nul changement dans les monnaies sans le consentement des Etats.

Nulle trève, nulle convocation d'arrière ban, sans leur autorisation.

Tout homme en France sera obligé de s'armer.

Les nobles ne pourront quitter le royaume sous aucun prétexte. Ils suspendront toute guerre privée : « Que si aucun fait le contraire, la justice du lieu, ou s'il est besoin, *ces bonnes gens du pays, prennent tels guerriers*... et les contraignent sans délai par retenue de corps et exploitement de leurs biens, à faire paix et à cesser de guerroyer. — Voilà les nobles soumis à la surveillance des communes.

Le droit de prise cesse. On pourra résister aux procureurs, et *s'assembler contre eux par cri, ou par son de cloche* (1).

Plus de don sur le domaine. Tout don est révo-

ni distribueront ledit argent à notre seigneur le roy, ni à nous, ni à d'autres, si ce n'est aux gens d'armes... Et si aucun de nos officiers voulait le prendre, nous voulons que lesdits receveurs puissent leur résister, et s'ils ne sont assez forts qu'ils appellent leurs voisins des bonnes villes (art. 2). — L'aide n'est accordée que pour un an. Les États, convoqués ou non, s'assembleront à la Quasimodo. Le duc de Bourgogne, le comte de Flandre et autres nobles ou députés des villes, qui ne sont pas venus aux États, sont requis d'y venir à la Quasimodo, avec intimation que s'ils ne viennent, ils seront tenus à ce qu'auront ordonné ceux qui y viendront. (article 5) Ordonn., III, 1267.

(1) Seulement, dans les voyages du roi, de la reine et du dauphin, leurs

qué, en remontant jusqu'à Philippe-le-Bel. — Le dauphin promet de faire cesser autour de lui toute dépense superflue et *voluptuaire*. — Il fera jurer à tous ses officiers de ne lui rien demander qu'en présence du grand conseil.

Chacun se contentera d'un office. — Le nombre des gens de justice sera réduit. — Les prévôtés, vicomtés, ne seront plus donnés à ferme. — Les prévôts, etc. ne pourront être placés dans les pays où ils sont nés.

Plus de jugement par commission. — Les criminels ne pourront composer, « mais il sera fait pleine justice. »

Quoique l'un des principaux rédacteurs de l'ordonnance, Le Coq, soit un avocat, un président du parlement, les magistrats y sont traités sévèrement. On leur défend de faire le commerce (1); on leur interdit les coalitions, les empiétements sur leurs juridictions respectives. On leur reproche leur paresse. On réduit leurs salaires en certains cas. Les réformes sont justes; mais le langage est rude, le ton aigre et hostile. Il est évident que le parle-

maîtres d'hôtels pourront, hors des villes, faire prendre par les gens de la justice du lieu, des tables, des coussins, de la paille, et des voitures, le tout en payant, et seulement pour un jour. Ibidem.

(1) Défense aux conseillers et officiers de faire marchandise. « Les denrées sont aucunes foiz par leurs mauvaistiez grandement enchéries; et qui pis est, pour leur gautesse, il est peu de personnes qui osent mettre aux denrées que eulz ou leurs facteurs pour eulz bent avoir ou acheter... » Art. 31. Ibidem.

ment se refusait à soutenir les états et la commune.

Les présidents, ou autres membres du parlement commis aux enquêtes, ne prendront que quarante sols par jour. « Plusieurs ont accoustumé de prendre salaire trop excessif, et d'aller à quatre ou cinq chevaux, quoique s'ils alloient à leurs dépens, il leur suffiroit bien d'aller à deux chevaux ou à trois. »

Le grand conseil, le parlement, la chambre des comptes, sont accusés de négligence. *Des arrêts qui devraient avoir été rendus, il y a vingt ans, sont encore à rendre* (1). Les conseillers viennent tard, leurs dîners sont longs, leurs après-dîners *peu profitables* : les gens de la chambre des comptes « jureront aux saints évangiles de Dieu, que bien et loyalement ils délivreront la bonne gent et par ordre, *sans eux faire muser.* » Le grand conseil, le parlement, la chambre des comptes, doivent s'assembler *au soleil levant* (2). Les membres du grand conseil qui ne viendront pas *bien matin*, perdront les gages de la journée. — Ces membres, malgré leur haute position, sont, comme on voit, traités sans façon par les bourgeois législateurs.

(1) Ibidem.

(2) Ceci n'est pas dans l'ordonnance, mais dans la Remontrance déjà citée. On y dit aussi « Que ceux qui voulaient gouverner n'étaut que deux ou trois, les choses souffroient de longs délais; que ceux qui poursuivoient la court, chevaliers, écuyers et bourgeois, étoient si dommagés par ces délais, qu'ils vendoient lours chevaux, et partoient sans réponse, mal contens, etc. *Ms. de la Bibl. royale, fonds Dupuy,* no 6;6 *et Brienne,* no 276.

Cette grande ordonnance de 1357, que le dauphin fut obligé de signer, était bien plus qu'une réforme. Elle changeait d'un coup le gouvernement. Elle mettait l'administration entre les mains des états, substituait la république à la monarchie. Elle donnait le gouvernement au peuple, lorsqu'il n'y avait pas encore de peuple. Constituer un nouveau gouvernement au milieu d'une telle guerre, c'était une opération singulièrement périlleuse, comme celle d'une armée qui renverserait son ordre de bataille en présence de l'ennemi. Il y avait à parier que la France périrait dans ce revirement.

L'ordonnance détruisait les abus. Mais la royauté ne vivait guère que d'abus. Les tuer, c'était tuer le pouvoir, dissoudre l'Etat, désarmer la France.

Dans la réalité la France existait-elle comme personne politique? pouvait-on lui supposer une volonté commune? Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'autorité lui apparaissait encore tout entière dans la royauté. Elle ne souhaitait que des réformes partielles. L'ordonnance approuvée des états, n'était, selon toute vraisemblance, que l'œuvre d'une commune, d'une grande et intelligente commune, qui parlait au nom du royaume, mais que le royaume devait abandonner dans l'action.

Les nobles conseillers du dauphin, dans leur haine de nobles contre les bourgeois dans leurs jalousies provinciales contre Paris, poussaient leur maître à la résistance. Au mois de mars il avait si-

gné l'ordonnance présentée aux états; le 6 avril, il défendit de payer l'aide que les états avaient voté. Le 8, sur les représentations du prévôt des marchands, il révoqua la défense (1). Le jeune prince flottait ainsi entre deux impulsions, suivant l'une aujourd'hui, demain l'autre, et peut-être de bonne foi. Il y avait grandement à douter dans cette crise obscure. Tout le monde doutait, personne ne payait. Le dauphin restait désarmé, les états aussi. Il n'y avait plus de pouvoir public, ni roi, ni dauphin, ni états.

Le royaume, sans force, se mourant, pour ainsi dire, et perdant conscience de soi, gisait comme un cadavre. La gangrène y était, les vers fourmillaient; les vers, je veux dire les brigands, anglais, navarrais. Toute cette pourriture isolait, détachait l'un de l'autre les membres du pauvre corps. On parlait du royaume; mais il n'y avait plus d'états vraiment généraux, rien de général, plus de communication, de route pour s'y rendre. Les routes étaient des coupe-gorges. La campagne un champ de bataille, la guerre partout à la fois, sans qu'on pût distinguer ami ou ennemi.

Dans cette dissolution du royaume, la commune restait vivante. Mais comment la commune vivrait-elle seule, et sans secours du pays qui l'environne? Paris ne sachant à qui se prendre de sa détresse, accusait les Etats. Le dauphin enhardi déclara

(1) Chron. de Saint-Denis, f. 232, verso, col. 2, et f. 233.

qu'il voulait gouverner, qu'il se passerait désormais de tuteur. Les commissaires des états se séparèrent. Mais il n'en fut que plus embarrassé. Il essaya de faire un peu d'argent en vendant des offices (1), mais l'argent ne vint pas. Il sortit de Paris; toute la campagne était en feu. Il n'y avait pas de petite ville, où il ne pût être enlevé par les brigands. Il revint se blottir à Paris, et se remettre aux mains des états. Il les convoqua pour le 7 novembre (2).

Dans la nuit du 8 au 9, un ami de Marcel, un Picard, le sire de Pecquigny, enleva par un coup de main, Charles-le-Mauvais du fort où il était enfermé. Marcel, qui voyait toujours autour du dauphin une foule menaçante de nobles, avait besoin d'une épée contre ces gens d'épée, d'un prince du sang contre le dauphin. Les bourgeois, dans leurs plus hardies tentatives de liberté, aimaient à suivre un prince. Il semblait beau aussi et chevaleresque, quand la chevalerie se conduisait si mal, que les bourgeois se chargeassent de réparer cette grande injustice, de redresser le tort des rois. La foule, toujours facile aux émotions généreuses, accueillit le prisonnier avec des larmes de joie. Le retour de ce méchant homme, mais si malheureux, leur semblait celui de la justice elle-même. Amené par les communes d'Amiens, reçu à Saint-Denis par

(1) Ord., III, 180.
(2) Secousse, Pref. des Ord. III, p. 70.

la foule des bourgeois qui étaient allés au-devant (1), il vint à Paris, mais d'abord seulement hors des murs, à Saint-Germain-des-Prés. Le surlendemain il *précha* le peuple de Paris. Il y avait contre les murs de l'abbaye, une chaire ou tribune, d'où les juges présidaient aux combats judiciaires qui se faisaient au Pré-aux-Clercs, limite des deux juridictions. Ce fut de là que parla le roi de Navarre. Le dauphin, à qui il avait demandé l'entrée de la ville et qui n'avait pas osé refuser, était venu l'entendre, peut-être dans l'espoir qu'il en dirait moins. Mais la harangue n'en fut que plus hardie. Il commença en latin, et continua en langue vulgaire (2). Il parla à merveille. Il était, disent les contemporains, petit, vif et d'esprit subtil.

Le texte du discours, tiré, selon l'usage du temps, de la sainte Ecriture, prêtait aux développements pathétiques : *Justus dominus et dilexit justitias; vidit æquitatem vultus ejus*. Le roi de Navarre, s'adressant, avec une insidieuse douceur, au dauphin lui-même, le prenait à témoin des injures qu'on lui avait faites. On avait bien tort de se défier de lui ; n'était-il pas Français de père et de mère ? n'était-il pas plus près de la couronne que le roi d'Angleterre qui la réclamait? il voudrait

(1) Et mêmement le duc de Normandie le fêta grandement. Mais faire le convenoit, car le prévôt des marchands et ceux de son accord le ennortèrent à ce faire. Froiss., III, p. 290.

(2) Froissart, III, 291. — In latino valdè pulchro. Contin. G. de Nangis, p. 1·6.

vivre et mourir en défendant le royaume de France... Le discours fut si long, qu'on *avait soupé dans Paris quand il cessa* (1). Mais quoique le bourgeois n'aime pas à se *desheurer* (2), il n'en fut pas moins favorable au harangueur. Ce fut à qui lui donnerait de l'argent (3).

De Paris, il alla à Rouen et y exposa ses malheurs avec la même faconde (4). Il fit descendre du gibet les corps de ses amis qui avaient été mis à mort au terrible dîner de Rouen (5), et les suivit à la cathédrale au son des cloches, et à la lueur des cierges. C'était le jour des Saints-Innocents (28 décembre) ; il parla sur ce texte : « Des innocents et des justes s'étaient attachés à moi, parce que je tenais pour vous, ô Seigneur (6) ! »

Le dauphin *prêchait* aussi à Paris (7). Il haranguait

(1) Chroniques de Saint-Denis, folio 238, verso, col. 2.

(2) Comme dit le cardinal de Retz.

(3) Gaudens ad partes Rhotomagenses accessit, donis tamen ei pecuniis multis à civibus Parisiensibus receptis, Cont. G. de Nangis, p. 117.

(4) Miserias suas exposuit... eleganter. Ibidem.

(5) Le corps du comte d'Harcourt avait déjà été enlevé depuis longtemps. Les trois autres corps furent ensevelis par trois rendus (frères convers) de la Madelaine de Rouen. Chacun de ces corps fut ensuite mis dans un coffre, et il y eut un quatrième coffre vide en représentation du comte d'Harcourt. Ce dernier coffre fut mis dans un char à dames. Secousse, p. 165.

(6) Campanis pulsatis... sermone per ipsum regem priùs facto, ubi assumpsit thema istud : Innocentes et recti adhæserunt mihi (Ps. xxiv, 21). Ibidem.

(7) Il voulait, disait-il, vivre et mourir avec eux ; les gendarmes qu'il réunissait, étaient pour défendre le royaume contre les ennemis qui le ravageaient impunément par la faute de ceux qui s'étaient emparés du gouvernement ; il aurait déjà chassé ces ennemis s'il avait eu l'administration de la finance, mais il n'avait pas touché un denier ni une maille

aux halles, Marcel à Saint-Jacques. Mais le premier n'avait pas la foule. Le peuple n'aimait pas la mine chétive du jeune prince. Tout sage et sensé qu'il pouvait être, c'était un froid harangueur, à côté du roi de Navarre.

L'engouement de Paris pour celui-ci était étrange. Que demandait ce prince si populaire? Qu'on affaiblît encore le royaume, qu'on mit en ses mains des provinces entières, les provinces les plus vitales de la monarchie, toute la Champagne et une partie de la Normandie, la frontière anglaise, le Limousin, une foule de places et de forteresses. Mettre en des mains si suspectes nos meilleures provinces, c'eût été perdre d'un trait de plume autant qu'on avait perdu par la bataille de Poitiers.

Les bourgeois de Paris s'imaginaient que si le roi de Navarre était satisfait, il allait les délivrer des bandes de brigands qui affamaient la ville et qui se disaient Navarrais. Au fond ils n'étaient ni au roi de Navarre, ni à personne. Il eût voulu rappeler tous ces pillards qu'il ne l'aurait pu.

Cependant les bourgeois, le prévôt, l'Université entouraient, assiégeaient le dauphin. Ils le som-

de tout l'argent levé par les états. — Marcel, averti de l'effet produit par ce discours, fit à son tour assembler le peuple à Saint-Jacques de l'Hôpital. Le duc y vint, mais ne put se faire entendre. Cousac, partisan du prévôt, parla contre *les officiers;* il y avait tant de mauvaises herbes, disait-il, que les bonnes ne pouvaient fructifier. L'avocat Jean de Saint-Onde, un des généraux des aides, déclara qu'une partie de l'argent avait été mal employée, et que plusieurs chevaliers qu'il nomma, avaient reçu, par ordre du duc de Normandie, 40,000 ou 50,000 moutons d'or « Si comme les rooles le notoient » Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, 170.

maient de faire justice à ce pauvre roi de Navarre. Un jacobin, parlant au nom de l'Université, lui déclara qu'il était arrêté que le roi de Navarre ayant une fois fait toutes ses demandes, le dauphin lui rendrait ses forteresses ; que sur le reste, la ville et l'Université aviseraient. Un moine de Saint-Denis vint après le jacobin : » Vous n'avez pas tout dit, maître, s'écria-t-il. Dites encore que si monseigneur le duc ou le roi de Navarre ne se tient à ce qui est décidé, nous nous déclarerons contre lui (1). »

Il n'y avait pas à dire non. Le dauphin promettait gracieusement. Puis il faisait répondre par les commandants et capitaines qu'ayant reçu leurs places du roi, ils ne pouvaient les rendre sur un ordre du dauphin.

Celui-ci au milieu d'une ville ennemie, n'avait d'autre moyen de se procurer quelque argent que par de nouvelles altérations des monnaies (22, 23 janvier, 7 février) (2). Les Etats, réunis le 11 février, lui firent prendre le titre de régent du royaume (3), sans doute afin d'autoriser tout ce qu'ils ordonneraient en son nom. Peut-être aussi la commission des trente-six, choisie sous l'influence de Marcel, mais composée en majorité de nobles et d'ecclésiastiques, voulait-elle rendre force au dauphin contre les bourgeois de Paris.

(1) Chron. de Saint-Denis, II, folio 243.
(2) Ord. III, p. 193, sq.
(3) Ord. III, p. 212.

Un événement tragique avait porté au comble le mauvais vouloir de ceux-ci. Un changeur, nommé Perrin Macé, ayant vendu deux chevaux au dauphin et n'étant pas payé, arrêta dans la rue Neuve-Saint-Merry, Jean Baillet, trésorier des finances. Le trésorier refusait de payer, sans doute sous prétexte du droit de prise. Une dispute s'éleva. Perrin tua Baillet et se jeta à quartier dans Saint-Jacques-la-Boucherie. Les gens du dauphin, Robert de Clermont, maréchal de France, Jean de Châlons et Guillaume Staise, prévôt de Paris, s'y rendirent, forcèrent l'asile, traînèrent Perrin au Châtelet, lui coupèrent le poing et le firent pendre. L'évêque se plaignit bien haut de cette violation des immunités ecclésiastiques, il obtint le corps de Perrin et l'enterra honnêtement à Saint-Merry. Marcel assista au service, tandis que le dauphin suivait l'enterrement de Baillet (1).

Une collision était imminente. Marcel, pour encourager les bourgeois par la vue de leur nombre, leur fit porter des chaperons bleus et rouges, aux couleurs de la ville (2). Il écrivit aux bonnes villes pour les prier de prendre ces chaperons. Amiens

(1) Matt. Villani, l. VIII, c. 29 p. 484.

(2) Dans la première semaine de janvier, ceulx de Paris ordonnèrent que ils auroient tous chapperons my-partis de drap rouge et pers. Ms. Outre ces chaperons les partisans du prévôt portèrent encore des fermeilles d'argent mi-partiz d'esmail vermeil et asuré, au dessous avoit escript *à bonne fin*, en signe d'alience de vivre et morir avec ledit prévôt contre toutes personnes. Lettres d'abolition du 10 août 1358 Secousse, ibidem p. 163.

et Laon n'y manquèrent pas. Peu d'autres villes consentirent à en faire autant.

Cependant la désolation des campagnes amenait, entassait dans Paris tout un peuple de paysans. Les vivres devenaient rares et chers. Les bourgeois qui avaient beaucoup de petits biens dans l'Ile de France, et qui en tiraient mille douceurs, œufs, beurre, fromages, volailles, ne recevaient plus rien. Ils trouvaient cela bien dur (1). Le 22 février, le dauphin rendit une nouvelle ordonnance pour altérer encore les monnaies.

Le lendemain, le prévôt des marchands assembla en armes à Saint-Eloi tous les corps de métiers. A neuf heures, cette foule armée reconnut dans la rue un des conseillers du dauphin, avocat au parlement, maître Regnault Dacy, qui revenait du Palais chez lui, près Saint-Landry. Ils se mirent à courir sur lui ; il se jeta dans la maison d'un pâtissier, et y fut frappé à mort ; il n'eut pas le temps de pousser un cri. Cependant le prévôt suivi d'une foule de bonnets rouges et bleus, entra dans l'hôtel du dauphin, monta jusqu'à sa chambre, et lui dit aigrement qu'il devrait mettre ordre aux affaires du royaume; que ce royaume devant après tout lui revenir, c'était à lui à le garder des compagnies qui gâtaient tout le pays. Le dauphin,

(1) Admirantibus de hoc et dolentibus præposito mercatorum et civibus quod per regentem et nobiles qui circa eum erant non remediabatur ipsum pluries adierunt exorantes... Qui optimè eis facere promittebat, sed .. Quinimo magis gaudere de malis insurgentibus in populis et afflictionibus, et tunc et posteà Nobiles videbantur. Cont. G. de Nangis, P. 116.

qui était entre ses conseillers ordinaires les maréchaux de Champagne et de Normandie, répondit avec plus de hardiesse que de coutume : « Je le ferais volontiers, si j'avais de quoi le faire ; mais c'est à celui qui a les droits et profits, à avoir aussi la garde du royaume (1). » Il y eut encore quelques paroles aigres, et le prévôt éclata : Monseigneur, dit-il au dauphin, ne vous étonnez de rien de ce que vous allez voir ; il faut qu'il en soit ainsi. » Puis se tournant vers les hommes aux capuces rouges, il leur dit : « Faites vite ce pourquoi vous êtes venus (2) « A l'instant, ils se jetèrent sur le maréchal de Champagne et le tuèrent près du lit du dauphin. Le maréchal de Normandie s'était retiré dans un cabinet ; ils l'y poursuivirent et le tuèrent aussi. Le dauphin se croyait perdu ; le sang avait rejailli jusque sur sa robe (3). Tous ses officiers avaient fui. « Sauvez-moi la vie, dit-il au prévôt. » Marcel lui dit de ne rien craindre. Il changea de chaperon avec lui, le couvrant ainsi des couleurs de la ville (4). Toute la journée, Marcel porta hardiment le chaperon du dauphin. Le peuple l'attendait à la Grève. Il le harangua d'une fenêtre, dit que ceux qui avaient été tués étaient des traîtres, et demanda au peuple s'il le

(1) Froiss. III, p. 288.

(2) Tunc dirigens verba illis sic capuciatis dixit : Eia breviter facite hoc propter quod huc venistis. Cont. G. de Nangis, p. 117.

(3) Froiss. Ibidem.

(4) On lui donna un des chaperons à porter, et convint qu'il pardonnât là cette mort de ses trois chevaliers. Ibid.

soutiendrait. Plusieurs crièrent qu'ils l'avouaient de tout, et se dévouaient à lui à la vie et à la mort.

Marcel retourna au palais avec une foule de gens armés qu'il laissa dans la cour. Il trouva le dauphin plein de saisissement et de douleur. « Ne vous affligez, monseigneur, lui dit le prévôt. Ce qui s'est fait, s'est fait pour éviter de plus grand péril, *et de la volonté du peuple* (1). « Et il le priait de tout approuver.

Il fallait bien que le dauphin approuvât, ne pouvant mieux. Il lui fallut encore faire bonne mine au roi de Navarre, qui rentra quatre jours après. Marcel et Le Coq les avaient réconciliés, bon gré mal gré, et les faisaient dîner ensemble tous les jours.

Ce retour du roi de Navarre, quatre jours après le meurtre des conseillers du dauphin, ne donnait que trop clairement le sens de cette tragédie. Il pouvait rentrer ; Marcel lui avait fait place libre par la mort de ses ennemis. Il lui avait donné un terrible gage, qui le liait à lui pour jamais. Il était évident que tout était fini entre Marcel et le dauphin. Ce crime avait été probablement imposé au prévôt par Charles-le-Mauvais, qui n'était pas neuf aux assassinats. Marcel s'étant donné ainsi, le roi de Navarre avait désormais à voir ce qu'il en ferait, et s'il avait plus d'avantage à l'aider ou à le vendre (2).

(1) Chronique de Saint-Denis, II, folio 244.

(2) Quod utinàm nunquàm ad effectum finaliter devenisset. Et fuit istud

Marcel croyait avoir gagné le roi de Navarre, et il perdit les Etats. C'est-à-dire que la légalité, violée par un crime, le délaissa pour toujours. Ce qui restait des députés de la noblesse, quitta Paris, sans attendre la clôture. Plusieurs même des commissaires des Etats, chargés du gouvernement dans l'intervalle des sessions, ne voulurent plus gouverner, et laissèrent Marcel. Lui, sans se décourager, il les remplaça par des bourgeois de Paris (1). Paris se chargeait de gouverner la France. Mais la France ne voulut pas.

La Picardie, qui avait si vivement pris parti en délivrant le roi de Navarre, fut la première à refuser d'envoyer de l'argent à Paris (2). Les états de Champagne s'assemblèrent, et Marcel ne fut pas assez fort pour empêcher le dauphin d'y aller. Dès lors, il devait périr tôt ou tard. Le pouvoir royal n'avait besoin que d'une prise, pour ressaisir tout. Le dauphin alla à ces états accompagné des gens de Marcel, et d'abord il n'osa rien dire contre ce qui s'était passé à Paris. Mais les nobles de Champagne ne manquèrent pas de parler. Le comte de Braîne lui demanda si les maréchaux de Cham-

prout iste præpositus *cum suis me et multis audientibus* confessus est. Cont. G. de Nangis, p. 116.

(1) Or vous dis que les nobles du royaume de France, et les prélats de la sainte Eglise se commencèrent à tanner de l'emprise et ordonnance des trois États. Si en laissoient le Prévost des marchands convenir et aucuns des bourgeois de Paris. Froiss. III, ch. 382, p 287. Conf. Matt. Villani, l. VIII, c. 38, 492.

(2) Secousse, Hist. de Ch. le M., I, 140-1.

pagne et de Normandie avaient mérité la mort. Le dauphin répondit qu'ils l'avaient toujours bien et loyalement servi. Même scène à Compiègne aux états de Vermandais (1). Le dauphin, tout à fait rassuré, prit sur lui de transférer à Compiègne les états de la Langue d'oil, qui étaient convoqués pour le premier mai à Paris (2). Peu de monde y vint. C'était toutefois une représentation telle quelle du royaume contre Paris.

Les États rendirent hommage aux réformes de la grande ordonnance, en les adoptant, pour la plupart. L'aide qu'ils votèrent, devait être perçue par des députés des états. Cette affectation de popularité effraya Marcel. Il engagea l'Université à implorer pour la ville la clémence du dauphin. Mais il n'y avait plus de paix possible. Le prince insistait pour qu'on lui livrât dix ou douze des plus coupables. Il se rabattit même à cinq ou six, assurant qu'il ne les ferait pas mourir (3).

Marcel ne s'y fia pas. Il acheva promptement les murs de Paris, sans épargner les maisons de moines qui touchaient l'enceinte (4). Il s'empara

(1) Ut illos principales occidi faceret, vel si non posset .. expugnaret viriliter civitatem tam diù dictam urbem Parisiensem... *per impedimentum suorum victualium* molestaret. Contin. G. de Nangis, p. 117.

(2) Secousse, Préf. Ord. III, p. 79.

(3) Non intendens eorum mortem. Cont. G. de N., 117.

(4) Ibidem, 117-118. En continuant ces travaux on retrouva les fondations de tours qu'on regarda comme des constructions des Sarrasins. Là selon les anciennes chroniques avait existé autrefois un camp appelé Altum-Folium (rue *Haute-Feuille*, rue *Pierre-Sarrasin*. Ibid.)

de la tour du Louvre. Il envoya en Avignon louer des *brigands* (1).

La noblesse et la commune allaient combattre et se mesuraient, lorsqu'un tiers se leva auquel personne n'avait songé. Les souffrances du paysan avaient passé la mesure; tous avaient frappé dessus, comme sur une bête tombée sous la charge; la bête se releva enragée, et elle mordit.

Nous l'avons déjà dit. Dans cette guerre chevaleresque que se faisaient à armes courtoises (2) les nobles de France et d'Angleterre, il n'y avait au fond qu'un ennemi, une victime des maux de la guerre; c'était le paysan. Avant la guerre, celui-ci s'était épuisé pour fournir aux magnificences des seigneurs, pour payer ces belles armes, ces écussons émaillés, ces riches bannières qui se firent prendre à Crécy et à Poitiers. Après, qui paya la rançon? ce fut encore le paysan.

Les prisonniers relâchés sur parole, vinrent sur leurs terres, ramasser vîtement les sommes monstrueuses qu'ils avaient promises sans marchander sur le champ de bataille. Le bien du paysan n'était

(1) Jean Donati partit le 8 mai 1358 pour Avignon, portant à Pierre Maloisel 2,000 florins d'or au mouton, de la part de Marcel, qui l'avait chargé de lever des *brigands*, et pour y acheter des armes. — Marcel avait aussi dans Paris, dit Froissart, un grand nombre de gens d'armes et soudoyers Navarrois et Anglois, archers et autres compagnons. Secousse, p. 224-3.

(2) Les chevaliers et les écuyers rançonnoient-ils assez courtoisement, à mise d'argent, ou à coursiers ou à roncins; ou d'un pauvre gentilhomme qui n'avait de quoi rien payer, le prenoient bien le service au quartier d'an, ou deux ou trois. Froissart, III, 333.

pas long à inventorier. Maigres bestiaux, misérables attelages, charrue, charette, et quelques ferrailles. De mobilier, il n'y en avait point. Nulle réserve, sauf un peu de grain pour semer. Cela pris et vendu, que restait-il sur quoi le seigneur eût recours? le corps, la peau du pauvre diable. On tâchait encore d'en tirer quelque chose. Apparemment, le rustre avait quelque cachette où il enfouissait. Pour le lui faire dire, on le travaillait rudement. On lui chauffait les pieds. On n'y plaignait ni le fer ni le feu.

Il n'y a plus guères de châteaux; les édits de Richelieu, les démolisseurs révolutionnaires, ont trop bien travaillé. Toutefois maintenant encore, lorsque nous cheminons sous les murs de Taillebourg ou de Tancarville, lorsqu'au fond des Ardennes, dans la gorge de Montcornet, nous envisageons sur nos têtes l'oblique et louche fenêtre qui nous regarde passer, le cœur se serre, nous ressentons quelque chose des souffrances de ceux qui, tant de siècles durant, ont langui au pied de ces tours. Il n'est même pas besoin pour cela que nous ayons lu les vieilles histoires. Les âmes de nos pères vibrent encore en nous pour des douleurs oubliées, à peu près comme le blessé souffre à la main qu'il n'a plus.

Ruiné par son seigneur, le paysan n'était pas quitte. Ce fut le caractère atroce de ces guerres des Anglais; pendant qu'ils rançonnaient le royaume en gros, ils le pillaient en détail. Il se

forma par tout le royaume des compagnies, dites d'Anglais ou de Navarrais. Le gallois Griffith désolait tout le pays entre Seine et Loire, l'anglais Knolles la Normandie. Le premier à lui seul saccagea Montargis, Etampes, Arpajon, Monthléry plus de quinze villes ou gros bourgs (1). Ailleurs, c'étaient l'anglais Audley, les allemands Albrecht et Frank Hennekin. Un de ces chefs, Arnaud de Cervoles, qu'on appelait l'archiprêtre, parce qu'en effet, quoique séculier, il possédait un archiprêtré, laissa les provinces déjà pillées, traversa toute la France, jusqu'en Provence, mit à sac Salon et Saint-Maximin pour épouvanter Avignon. Le pape tremblant invita le brigand, le reçut comme un fils de France (2), le fit dîner avec lui, et lui donna quarante mille écus, de plus l'absolution. Cervoles, en sortant d'Avignon, n'en pilla pas moins la ville d'Aix, d'où il alla en Bourgogne, pour en faire autant.

Ces chefs de bande n'étaient pas, comme on pourrait croire, des gens de rien, de petits compagnons, mais des nobles, souvent des seigneurs. Le frère du roi de Navarre pillait comme les autres. Dans les sauf-conduits qu'ils vendaient aux marchands qui approvisionnaient les villes, ils exceptaient nommément les choses propres aux

(1) Froiss. III. ch. 381, p. 285-6.
(2) Froissart, III, c, 380, p. 284.
(3) Philippe-le-Hardi duc de Bourgogne l'appelait son compère. Froissart l'appelle Monseigneur. IV, ch. 495, p. 222.

nobles, les parures militaires : « Chapeaux de castor, plumes d'autruche et fers de glaive (1). »

Les chevaliers du quatorzième siècle avaient une autre mission que ceux des romans, c'était d'écraser le faible. Le sire d'Aubrécicourt volait et tuait au hasard *pour bien mériter de sa dame*, Isabelle de Juliers, nièce de la reine d'Angleterre : « Car il était jeune et amoureux durement. » Il se faisait fort de devenir au moins comte de Champagne (2). La dissolution de la monarchie donnait à ces pillards des espérances folles. C'était à qui entrerait par ruse ou par force dans quelque château mal gardé. Les capitaines des places se croyaient libres de leurs serments. Plus de roi, plus de foi. Ils vendaient, échangeaient leurs places, leurs garnisons (3).

Cette vie de trouble et d'aventures, après tant d'années d'obéissance sous les rois, faisait la joie des nobles. C'était comme une échappée d'écoliers, qui ne ménagent rien dans leurs jeux. Froissart, leur historien, ne se lasse pas de conter ces belles histoires. Il s'intéresse à ces pillards, prend part à leurs bonnes fortunes : « Et toujours, gagnoient pauvres brigands, etc. (4). » Il ne lui arrive nulle

(1) Froissart, III, c. 396, 334.

(2) Froissart, III, c. 411, p. 387.

(3) Froissart, III, c. 418, 399.

(4) Et toujours gagnoient pauvres brigands a piller villes et châteaux... Ils épioient une bonne ville ou châtel, une journée ou deux loin, et puis s'assembloient et entroient en cette ville droit sur le point du jour, et boutoient le feu en une maison ou deux; et ceux de la ville cuidoient que

part de douter de leur loyauté. A peine doute-t-il de leur salut (1).

L'effroi était tel à Paris, que les bourgeois avaient offert à Notre-Dame une bougie qui, disait-on, avait la longueur du tour de la ville (2). On n'osait plus sonner dans les églises, si ce n'est à l'heure du couvre-feu, de crainte que les habitans en sentinelle sur les murailles n'entendissent venir l'ennemi. Combien la terreur n'était-elle pas plus grande dans les campagnes! Les paysans ne dormaient plus. Ceux des bords de la Loire passaient les nuits dans les îles, ou dans des bateaux arrêtés au milieu du fleuve. En Picardie les populations creusaient la terre et s'y réfugiaient. Le long de la Somme, de Péronne à l'embouchure, on comptait encore au dernier siècle trente de ces souterrains (3).

ce fussent mille armures en fer...; si s'enfuyoient... et ces brigands brisoient maisons, coffres et écrins.... Et gagnèrent ainsi plusieurs châteaux et les revendirent. Entre les autres, eut un brigand qui épia le fort châtel de Combourne en Limosin, avec trente de ses compagnons et l'échellèrent, et gagnèrent le seigneur dedans, et le mirent en prison en son châtel même, et le tinrent si longtemps qu'il se rançonna atout vingt mille écus, et encore détint ledit brigand le châtel. Et par ses prouesses le roi de France le voulut avoir de lez lui, et acheta son châtel vingt mille écus et fut huissier d'armes du roi de France. Et était appelé ce brigand Bacon. Froissart; II, 480-81.

(1) Le coursier de Croquard trébucha et rompit à son maître le col. Je ne sais que son avoir devint ni qui eut l'âme, mais je sais que Croquard fina ainsi. Froiss., III, p. 483.

(2) Chroniques de Saint-Denis, 237, v°, colonne 2.

(3) Ces souterrains paraissent avoir été creusés dès l'époque des invasions normandes. Ils furent probablement agrandis d'âge en âge. Une partie du territoire de Santerre qui à elle seule possédait trois de ces souterrains, était appelée Territorium sanctæ liberationis. Mém. de l'abbé Lebœuf, dans les Mém. de l'Acad. des inscr. xxvii, 179.

C'est là qu'on pouvait avoir quelque impression de l'horreur de ces temps. C'étaient de longues allées voûtées de sept ou huit pieds de large, bordées de vingt ou trente chambres, avec un puits au centre, pour avoir à la fois de l'air et de l'eau. Autour du puits, de grandes chambres pour les bestiaux. Le soin et la solidité qu'on remarque dans ces constructions, indique assez que c'était une des demeures ordinaires de la triste population de ces temps. Les familles s'y entassaient à l'approche de l'ennemi. Les femmes, les enfants y pourrissaient des semaines, des mois, pendant que les hommes allaient timidement au clocher, voir si les gens de guerre s'éloignaient de la campagne.

Mais ils ne s'en allaient pas toujours assez vite pour que les pauvres gens pussent semer ou récolter. Ils avaient beau se réfugier sous la terre. La faim les y atteignait. Dans la Brie et le Beauvaisis surtout, il n'y avait plus de ressource (1). Tout

(1) Dont en si cher temps vint en France que on vendoit un tonnelet de harengs trente écus, et toutes autres choses à l'avenant, et mouroient les petites gens de faim, dont c'étoit grand'pitié; et dura cette dureté et ce cher temps plus de quatre ans. Froissart, III, 340.

Les ecclésiatiques eux-mêmes souffrirent beaucoup : Multi abbates et monachi de pauperati et etiam abbatissæ varia et aliena loca per Parisius et alibi, divitiis diminutis, quærere cogebantur. Tunc enim qui olim cum magnâ equorum scutiferorum catervâ visi fuerant incedere, nunc peditando unico famulo et monacho cum victu sobrio poterant contentari. Contin. G. de Nangis, II, 122. — La misère et les insultes des gens de guerre inspirèrent souvent aux ecclésiatisques un courage extraordinaire. Nous voyons dans une occasion le chanoine de Robesart abattre trois Navarrais de son premier coup de lance. Ensuite il fit merveille de sa hache. L'évê-

était gâté, détruit. Il ne restait plus rien que dans les châteaux. Le paysan enragé de faim et de misère, força les châteaux, égorgea les nobles.

Jamais ceux-ci n'auraient voulu croire à une telle audace. Ils avaient ri tant de fois, quand on essayait d'armer ces populations simples et dociles, quand on les traînait à la guerre. On appelait par dérision le paysan Jacques bonhomme, comme nous appelons Jeanjean, nos conscrits (1). Qui aurait craint de maltraiter des gens qui portaient si gauchement les armes ? C'était un dicton entre les nobles : « Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra.

Les Jacques payèrent à leurs seigneurs un arriéré de plusieurs siècles. Ce fut une vengeance de désespérés, de damnés. Dieu semblait avoir si complétement délaissé ce monde... Ils n'égorgeaient pas seulement leurs seigneurs, mais tâchaient d'exterminer les familles, tuant les jeunes héritiers, tuant l'honneur, en violant les dames (2). Puis ces sauvages s'affublaient de beaux habits, eux et leurs femmes, se paraient de belles dépouilles sanglantes.

Et toutefois, ils n'étaient pas tellement sauvages,

que de Noyon faisait aussi une rude guerre à ces brigands. Froissart, II, 353. Secousse, I, 340-1.

(1) Contin. G. de Nangis. Les autres étymologies sont ridicules. Voyez Baluze, Pap. Aven., I, 333, etc.

(2) Quærentes Nobiles et eorum maneria cum uxoribus et liberis exstirpare... Dominas nobiles suas vili libidine opprimebant. Cont. G. de Nangis, 119.

qu'ils n'allassent avec une sorte d'ordre, par bannières, et sous un capitaine, un des leurs, un rusé paysan qui s'appelait Guillaume Callet (1) : « Et en ces assemblées avoit le plus gens de labour, et si y avoit de riches hommes, bourgeois, et aultres (2). » — « Quand on leur demandoit, dit Froissart, pourquoi ils faisoyent ainsi, ils répondoient qu'ils ne savoient, mais qu'ils faisoyent ainsi qu'ils veoyent les autres faire; et pensoyent qu'ils dussent en telle manière destruire tous les nobles et gentilshommes du monde (3). »

Aussi les grands et les nobles se déclarèrent tous contre eux, sans distinction de parti. Charles-le-Mauvais les flatta, invita leurs principaux chefs (4), et pendant les pourparlers, il fit main-basse sur eux. Il couronna le roi des Jacques d'un trépied de fer rouge (5). Il les surprit ensuite près Montdidier, et en fit un grand carnage. Les nobles se rassurèrent, prirent les armes, et se mirent à tuer et brûler tout dans les campagnes à tort ou à droit. (6)

(1) Ou Caillet, dans les Chroniques de France; Karle dans le Continuateur de Nangis; Jacques Bonhomme, selon Froissart et l'auteur anonyme de la première vie d'Innocent VI: Et l'élurent le pire des mauvais, et ce roi on appeloit Jacques Bonhomme. Fr. III, 294.

(2) Chron. de Saint-Denis, II, folio 249.

(3) Froissart, III, 297.

(4) Blanditiis advocavit. Cont. G de N. 119.

(5) Vita prima Inn. VI, apud Baluz. Pap. Aven., I, 334.

(6) Châteaubriand, Études hist., édit. 1831, t. IV, p 170: « Nous avons encore les complaintes latines que l'on chantait sur les malheurs de ces temps, et ce couplet :

La guerre des Jacques avait fait une diversion utile à celle de Paris. Marcel avait intérêt à les soutenir. C'était pourtant une hideuse alliance, que celle de ces bêtes farouches. Les communes hésitaient. Senlis et Meaux les reçurent. Amiens leur envoya quelques hommes, mais les fit bientôt revenir (1). Marcel, qui avait profité du soulèvement pour détruire plusieurs forteresses autour de Paris, se hasarda à leur envoyer du monde pour les aider à prendre le marché de Meaux. D'abord le prévôt des monnaies leur conduisit cinq cents hommes, auxquels se joignirent trois cents autres sous la conduite d'un épicier de Paris.

La duchesse d'Orléans, la duchesse de Normandie, une foule de nobles dames, de demoiselles et d'enfants, s'étaient jetées dans le Marché de Meaux, environné de la Marne. De là elles voyaient et entendaient les Jacques qui remplissaient la ville. Elles se mouraient de peur. D'un moment à l'autre, elles pouvaient être forcées, massacrées. Heureusement il leur vint un secours inespéré. Le comte de Foix, et le captal de Buch (ce dernier au service des Anglais) revenaient de la croisade

Jacques Bonhomme,
Cessez, cessez, gens d'armes et piétons,
De piller et manger le Bonhomme,
Qui de longtemps Jacques Bonhomme
Se nomme. »

Ce couplet est-il bien ancien ? — Pour les complaintes latines, Voyez Mém. collection Petitot, t. V, p. 181.

(1) Chronique publiée par Sauvage, p. 196-7.

de Prusse, avec quelques cavaliers. Ils apprirent à Châlons le danger de ces dames, et chevauchèrent rapidement vers Meaux. Arrivés dans le Marché : « Ils firent ouvrir tout arrière, et puis se mirent au-devant de ces vilains, noirs et petits et très-mal armés, et lancèrent à eux de leurs lances et de leurs épées. Ceux qui étoient devant et qui sentoient les horions reculèrent de *hideur* et tomboient les uns sur les autres. Alors issirent les gens d'armes hors des barrières et les abattoient à grands monceaux et les tuoient ainsi que bêtes et les reboutèrent hors de la ville. Ils en mirent à fin plus de sept mille et boutèrent le feu en la désordonnée ville de Meaux (9 juin 1358) (1). »

Les nobles firent partout main-basse sur les paysans, sans s'informer de la part qu'ils avaient prise à la Jacquerie ; « Et ils firent, dit un contemporain, tant de mal au pays, qu'il n'y avait pas besoin que les Anglais vinssent pour la destruction du royaume. Ils n'auraient jamais pu faire ce que firent les nobles de France (2). »

Ils voulaient traiter Senlis comme Meaux. Ils s'en firent ouvrir les portes, disant venir de la part du régent, puis ils se mirent à crier : Ville prise ! ville gagnée. Mais ils trouvèrent tous les bourgeois en armes, et même d'autres nobles qui défendaient la ville. On lança sur eux par la pente rapide de

(1) Froissart, III, 299-302.
(2) Contin. G. de Nangis, 119.

la grande rue, des charrettes qui les renversèrent. L'eau bouillante pleuvait des fenêtres. » Les uns s'enfuirent à Meaux conter leur déconfiture et se faire moquer; les autres qui restèrent sur la place, ne feront plus de mal aux gens de Senlis (1). »

C'est un prodige qu'au milieu de cette dévastation des campagnes, Paris ne soit pas mort de faim. Cela fait grand honneur à l'habileté du prévôt des marchands. Il ne pouvait nourrir longtemps cette grande et dévorante ville sans avoir pour lui la campagne. De là l'apparente inconstance de sa conduite. Il s'allia aux Jacques. puis au roi de Navarre, destructeur des Jacques, La cavalerie de ce prince lui était indispensable pour garder quelques routes libres, tandis que le dauphin tenait la rivière. Il fit donner à Charles-le-Mauvais le titre de capitaine de Paris (15 juin). Mais le prince lui-même n'était pas libre. Il fut abandonné de plusieurs de ses gentilshommes, qui ne voulaient pas servir la canaille contre les honnêtes gens. Cependant les bourgeois mêmes tournaient contre lui; ils lui en voulaient d'avoir détruit les Jacques, et ils soupçonnaient bien que leur capitaine ne faisait pas grand cas d'eux.

Cependant les vivres enchérissaient. Le dauphin avec trois mille lances était à Charenton, et arrêtait les arrivages de la Seine et de la Marne. Les

(1) Qui verò mortui remanserunt, genti Silvanectensi ampliùs non nocebunt. Idem, ibid.

bourgeois sommèrent le roi de Navarre de les défendre, de sortir, de faire enfin quelque chose. Il sortit, mais pour traiter. Les deux princes eurent une longue et secrète entrevue, et se séparèrent bons amis. Le roi de Navarre ayant encore osé rentrer dans Paris, ses plus déterminés partisans et Marcel lui-même lui ôtèrent le titre de capitaine de la ville. Il se retira en se plaignant fort; Navarrais et bourgeois se querellèrent, et il y eut quelques hommes de tués.

La position de Marcel devenait mauvaise. Le dauphin tenait la haute Seine, Charenton, Saint-Maur; le roi de Navarre tenait la basse, Saint-Denis. Il battait toute la campagne. Les arrivages étaient impossibles. Paris allait étouffer. Le roi de Navarre qui le voyait bien, se faisait marchander par les deux partis. La dauphine et beaucoup de *bonnes* gens, c'est-à-dire des seigneurs, des évêques, s'entremettaient, allaient et venaient. On offrait au roi de Navarre quatre cent mille florins, pourvu qu'il livrât Paris et Marcel (1). Le traité était déjà signé, et une messe dite, où les deux princes devaient communier de la même hostie. Le roi de Navarre déclara qu'il ne pouvait, n'étant pas à jeun (2).

Le dauphin lui promettait de l'argent. Marcel lui en donnait. Toutes les semaines il envoyait à Charles-le-Mauvais deux charges d'argent pour

(1) Froissart, III, 306.
(2) Secousse, I, 276.

payer ses troupes. Il n'avait d'espoir qu'en lui; il l'allait voir à Saint-Denis; il le conjurait de se rappeler que c'étaient les gens de Paris qui l'avaient tiré de prison, et eux encore qui avaient tué ses ennemis. Le roi de Navarre lui donnait de bonnes paroles; il l'engageait : « A se bien pourvoir d'or et d'argent, et à l'envoyer hardiment à Saint-Denis; qu'il leur en rendrait bon compte (1). »

Ce roi des bandits ne pouvait, ne voulait sans doute les empêcher de piller. Les bourgeois voyaient leur argent s'en aller aux pillards, et les vivres n'en venaient pas mieux. Le prévôt était toujours sur la route de Saint-Denis, toujours en pourparler. Cela leur donnait à penser. De tant d'argent que levait Marcel, n'en gardait-il pas bonne part? Déjà on avait épilogué sur les salaires que les commissaires des états s'étaient libéralement attribués à eux-mêmes (2).

Les Navarrais, Anglais et autres mercenaires, avaient suivi la plupart le roi de Navarre à Saint-Denis. D'autres étaient restés à Paris pour manger leur argent. Les bourgeois les voyaient de mauvais œil. Il y eut des batteries, et l'on en tua plus de soixante. Marcel, qui ne craignait rien tant que de se brouiller avec le roi de Navarre, sauva les autres en les emprisonnant, et le soir même il les

(1) Froissart, III, 309.
(2) Ordonn. III, 522. Voyez aussi Villani.

renvoya à Saint-Denis (1). Les bourgeois ne le lui pardonnèrent pas.

Cependant les Navarrais poussaient leurs courses jusqu'aux portes ; on n'osait plus sortir. Les Parisiens se fâchèrent ; ils déclarèrent au prévôt qu'ils voulaient châtier ces brigands. Il fallut leur complaire, les faire sortir, pour chercher les Navarrais. Ayant couru tout le jour vers Saint-Cloud, ils revenaient fort las (c'était le 22 juillet), traînant leurs épées, ayant défait leurs bassinets (2), se plaignant fort de n'avoir rien trouvé, lorsqu'au fond d'un chemin, ils trouvent quatre cents hommes qui se lèvent et tombent sur eux. Ils s'enfuirent à toutes jambes, mais avant d'atteindre les portes, il en périt sept cents ; d'autres encore furent tués le lendemain, lorsqu'ils allaient chercher les morts. Cette déconfiture acheva de les exaspérer contre Marcel ; c'était sa faute, disaient-ils ; il était rentré avant eux, il ne les avait pas soutenus ; probablement il avait averti l'ennemi.

Le prévôt était perdu. Sa seule ressource était de se livrer au roi de Navarre, lui, et Paris, et le royaume, s'il pouvait. Charles-le-Mauvais touchait au but de son ambition (3). Le plus grave historien de ce temps, témoin oculaire de toute cette révolution, et du reste favorable à Marcel,

(1) Chroniques de France, ch. 88.

(2) Et portoit l'un son bassinet en sa main, l'autre à son col, les autres par lâcheté et ennui traînoient leurs épées ou les portoient en écharpe. Froissart, III, 318.

(3) Ad hoc totis viribus anhelabat. Contin. G. de Nangis, p. 120.

avoue qu'il avait promis au roi de Navarre de lui livrer les clefs de Paris, pour qu'il se rendît maître de la ville, et tuât ceux qui lui étaient opposés. Leurs portes étaient marquées d'avance (1).

La nuit du 31 juillet au 1er août, Etienne Marcel entreprit de livrer la ville qu'il avait mise en défense, les murailles qu'il avait bâties. Jusque là il semble avoir toujours consulté les échevins, même sur le meurtre des deux maréchaux. Mais cette fois, il voyait que les autres ne songeaient plus qu'à se sauver en le perdant. Celui des échevins sur lequel il comptait le plus, qui s'était le plus compromis, qui était son compère, Jean Maillard, lui avait cherché querelle le jour même. Maillard s'entendit avec les chefs du parti du dauphin, Pépin des Essarts et Jean de Charny, et tous trois, avec leurs hommes, se trouvèrent à la bastille Saint-Denis, que Marcel devait livrer. « Et s'en vinrent un peu avant minuit,... et trouvèrent ledit prévôt des marchands, les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillard lui dit, ce fut que il lui demanda par son nom : « Etienne, Etienne, que faites-vous-ci à cette heure? » Le prévôt lui répondit : « Jean, à vous qu'en monte de savoir? je suis-ci pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement.» — «Par Dieu, répondit Jean Maillard, il ne va mie ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour nul bien ;

(1) Quorum ostia signata reperiret. Ibidem.

et je le vous montre, dit-il à ceux qui étoient delez (près) lui, comment il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. » — « Par Dieu, répondit Jean Maillart, traître, mais vous mentez; et tantôt férit à lui et dit à ses gens : « A la mort, à la mort tout homme de son côté, car ils sont traîtres. » Là eut grand hutin et dur; et s'en fut volontiers le prévôt des marchands fui s'il eût pu; mais il fut si hâté qu'il ne put. Car Jean Maillard le férit d'une hache sur la tête et l'abatit à terre, quoique ce fût son compère, ni ne se partit de lui jusqu'à ce qu'il fut occis et six de ceux qui là étoient, et le demeurant pris et envoyé en prison (1). »

Selon une version plus vraisemblable, ce ne fut pas Maillart, mais Jean de Charny qui porta le premier coup (2).

Cependant les meurtriers s'en allèrent, criant par la ville et éveillant le peuple. Le matin, tous étaient assemblés aux halles, où Maillart les harangua. Il leur conta comment cette même nuit, la ville devait être *courue* et détruite, si Dieu ne l'eût éveillé lui et ses amis, et leur eût révélé la trahison. La foule apprit avec saisissement le péril où elle avait été sans le savoir; tous joignaient les mains et remerciaient Dieu.

Telle fut la première impression. Qu'on ne

(1) Froissart, III, 318-321.
(2) Ibidem, 320.

croie pas pourtant que le peuple ait été ingrat pour celui qui avait tant fait pour lui. Le parti de Marcel qui comptait beaucoup d'hommes instruits et éloquents (1), survécut à son chef. Quelques mois après, il y eut une conspiration pour venger Marcel (2). Le dauphin fit rendre à sa veuve tous les meubles du prévôt qui n'avaient pas été donnés ou perdus, dans le moment qui suivit sa mort (3).

La carrière de cet homme fut courte et terrible, cruellement mêlée de bien et de mal, En 1356, il sauve Paris, il le met en défense. De concert avec Robert le Coq, il dicte au dauphin la fameuse ordonnance de 1357. Cette réforme du royaume par l'influence d'une commune, ne peut se faire que par des moyens violents. Marcel est poussé de proche en proche à une foule d'actes irréguliers et funestes. Il tire de prison Charles-le-Mauvais, pour l'opposer au dauphin, mais il se trouve avoir donné un chef aux bandits. Il met la main sur le dauphin, il lui tue ses conseillers, les ennemis du roi de Navarre.

Abandonné des Etats il tue les Etats en les faisant comme il les veut, en créant des députés en remplaçant les députés des nobles par des bourgeois de Paris. Paris ne pouvait encore mener la

(1) Multum solemnes, et eloquentes quam plurimum, et docti. Contin. G. de Nangis, p. 120.

(2) Trésor des chartes, reg. 90, p. 382 Secousse, I, 403.

(3) Secousse, I, 314.

France, Marcel n'avait pas les ressources de la terreur; il ne pouvait assiéger Lyon, ni guilloti-ner la Gironde. La nécessité des approvisionnements le mettait dans la dépendance de la campagne. Il s'allia aux Jacques et les Jacques échouant, au roi de Navarre. Celui à qui il s'était donné par un crime, il essaya de lui donner le royaume; il y périt, comme il le méritait.

La doctrine classique du *Salus populi*, du droit de tuer les tyrans, avait été attestée au commencement du siècle, par le roi contre le pape (1). Un demi-siècle est à peine écoulé; Marcel la tourne contre la royauté elle-même, contre les serviteurs de la royauté. Vain et brutal empirisme, qui ne connaît de remèdes qu'*héroïques*, qui croit tout guérir par le sang versé... Ce moyen fût-il efficace, malheur à qui l'emploierait? Le bien du grand nombre, le *salut du peuple* n'est pas une excuse. Le peuple, si vous pouviez le consulter, dirait avec l'instinct divin qui est dans la foule : Périsse le peuple plutôt que l'humanité et la justice!... — Je ne sais si le sang est une rosée féconde. Mais quand l'arbre abreuvé de sang, en deviendrait plus fort et plus beau, quand il pousserait au loin ses branches, quand il en couvrirait le monde, il ne couvrirait pas le meurtre...

Cette tache sanglante dont la mémoire d'Etienne Marcel est restée souillée, ne peut nous faire ou-

(1) Voyez plus haut.

blier que notre vieille charte est en partie son ouvrage. Il dut périr, comme ami du Navarrais dont le succès eût démembré la France, comme représentant de Paris contre le royaume, comme dernière figure de l'étroit patriotisme communal; il a péri comme tel; mais dans l'ordonnance de 1357, il vit et vivra.

Cette ordonnance est le premier acte politique de la France, comme la Jacquerie est le premier élan du peuple des campagnes. Les réformes indiquées dans l'ordonnance furent presque toutes accomplies par nos rois. La Jacquerie, commencée contre les nobles, continua contre l'Anglais. La nationalité, l'esprit militaire, naquirent peu à peu. Le premier signe peut-être de ce nouvel esprit, se trouve, dès l'an 1359, dans un récit du continuateur de Nangis. Ce grave témoin qui note jour par jour tout ce qu'il voit et entend, sort de sa sécheresse ordinaire pour conter tout au long une de ces rencontres, où le peuple des campagnes laissé à lui-même commença à s'enhardir contre l'Anglais. Il s'y arrête avec complaisance : C'est, dit-il naïvement, que la chose s'est passée près de mon pays, et qu'elle a été menée bravement par les paysans, *par Jacques Bonhomme.*(1)

Il y a un lieu assez fort au petit village près

(1) Per rusticos, seu *Jucque Bon Homme*, strenuè expeditum. Cont. G. de Nangis, p. 123, col. 2.

Compiègne, lequel dépend du monastère de Saint-Corneille. Les habitants, voyant qu'il y avait péril pour eux, si les Anglais s'en emparaient, l'occupèrent, avec la permission du Régent et de l'abbé, s'y établirent avec des armes et des vivres. D'autres y vinrent des villages voisins, pour être plus en sûreté. Ils jurèrent à leur capitaine de défendre ce poste jusqu'à la mort. Ce capitaine qu'ils s'étaient donné du consentement du Régent, était un des leurs, un grand et bel homme (1), qu'on appelait Guillaume-aux-Allouettes (2). Il avait avec lui pour le servir un autre paysan d'une force de membres incroyable, d'une corpulence et d'une taille énorme, plein de vigueur et d'audace, mais avec cette grandeur de corps, ayant une humble et petite opinion de lui-même. On l'appelait Le Grand-Ferré (3). Le capitaine le tenait près de lui, *comme sous le frein*, pour le lâcher à propos (4). Ils s'étaient donc mis là deux cents, tous laboureurs ou autres gens qui gagnaient humblement leur vie par le travail de leurs mains (5). Les Anglais qui campaient à Creil, n'en tinrent grand compte, et dirent bientôt : Chassons ces paysans, la place est forte et bonne à prendre. On ne s'aperçut pas

(1) Petitâ licentiâ à domino Regente, et etiam ab abbate monasterii. Ibidem.

(2) Unum magnum elegantem nomine Guillermum dictum Alaudis. Ibidem.

(3) Et juxtà ejus corporis magnitudinem, habebat in se humilitatem et reputationis intrinsecæ parvitatem ; nomine Magnus Ferràtus. Ibid.

(4) Secum habuit... quasi ad frenum suum. Ibidem.

(5) Vitam suam humilem sustentantes. Ibidem.

de leur approche, ils trouvèrent les portes ouvertes et entrèrent hardiment. Ceux du dedans qui étaient aux fenêtres, sont d'abord tout étonnés devoir ces gens armés. Le capitaine est bientôt entouré, blessé mortellement. Alors Le Grand-Ferré et les autres se disent : Descendons, vendons bien notre vie ; il n'y a pas de merci à attendre. Ils descendent en effet, sortent par plusieurs portes, et se mettent à frapper sur les Anglais, comme s'ils battaient leur blé dans l'aire (1) ; les bras s'élevaient, s'abattaient et chaque coup était mortel. Le Grand voyant son maître et capitaine (2) frappé à mort, gémit profondément, puis il se porta entre les Anglais et les siens qu'il dominait également des épaules, maniant une lourde hache, frappant et redoublant si bien qu'il fit place nette ; il n'en touchait pas un qu'il ne fendît le casque ou n'abattit les bras. Voilà tous les Anglais qui se mettent à fuir ; plusieurs sautent dans le fossé et se noient. Le Grand tue leur porte-enseigne, et dit à un de ses camarades de porter la bannière anglaise au fossé. L'autre lui montrant qu'il y avait encore une foule d'ennemis entre lui et le fossé : Suis-moi donc, dit Le Grand. Et il se mit à marcher devant, jouant de la hache à droite et à gauche, jusqu'à ce que la bannière eût été jetée à l'eau. Il avait tué en

(1) Super anglicos ità se habebant ac si blada in horreis more suo solito flagellàssent, Ibidem.

(2) Magistrum et capitaneum. Ibidem.

ce jour plus de quarante hommes (1)... Quant au capitaine, Guillaume-aux-Allouettes, il mourut de ses blessures, et ils l'enterrèrent avec bien des larmes, car il était bon et sage (2)... Les Anglais furent encore battus une autre fois par Le Grand. Mais cette fois hors des murs (3). Plusieurs nobles Anglais furent pris, qui auraient donné de bonnes rançons, si on les eût rançonnés, *comme font les nobles* (4); mais on les tua, afin qu'ils ne fissent plus de mal. Cette fois Le Grand, échauffé par cette besogne, but de l'eau froide en quantité, et fut saisi de la fièvre. Il s'en alla à son village, regagna sa cabane et se mit au lit, non toutefois sans garder près de lui sa hache de fer (5) qu'un homme ordinaire pouvait à peine lever. Les Anglais ayant appris qu'il était malade, envoyèrent un jour douze hommes pour le tuer. Sa femme les vit venir, et se mit à crier: O mon pauvre Le Grand, voilà les Anglais, que faire?... Lui oubliant à l'instant son mal, il se lève, prend sa hache, et sort dans la petite cour: Ah! brigands, vous venez donc pour me prendre au lit, vous ne me tenez pas encore (6)... Alors s'adossant à un mur, il en tue cinq en un moment; les autres s'enfuient. Le Grand se remit

(1) Ultrà quadraginta viros postravit et occidit. Ibidem, p. 124, c. p.
(2) Flentes multùm, quia sapiens fuerat et benignus. Ibidem.
(3) Exierunt a l prælium. Ibidem.
(4) Sicut nobiles viri faciunt. Ibidem.
(5) Non tamen sine hachiâ ferreâ. Ibidem.
(6) Veniens in curtiunculâ..,: O latrones.., adhuc me non habetis. Ibidem.

au lit; mais il avait chaud, il but encore de l'eau froide, la fièvre le reprit plus fort, et au bout de quelques jours, ayant reçu les sacrements de l'église, il sortit du siècle, et fut enterré au cimetière de son village. Il fut pleuré de tous ses compagnons, de tout le pays; car lui vivant, jamais les Anglais n'y seraient venus (1).

Il est difficile de ne pas être touché de ce naïf récit. Ces paysans qui ne se mettent en défense qu'en demandant permission, cet homme fort et humble, ce bon géant, qui obéit volontiers, comme le saint Christophe de la légende, tout cela présente une belle figure du peuple. Ce peuple est visiblement simple et brut encore, impétueux, aveugle, demi-homme et demi-taureau... Il ne sait ni garder ses portes, ni se garder lui-même de ses appétits. Quand il a battu l'ennemi, comme blé en grange, quand il l'a suffisamment charpenté de sa hache, et qu'il a pris chaud à la besogne, le bon travailleur, il boit froid, et se couche pour mourir. Patience; sous la rude éducation des guerres, sous la verge de l'Anglais, la brute va se faire homme. Serrée de plus près tout à l'heure, et comme tenaillée, elle échappera, cessant d'être elle-même, et se transfigurant; Jacques deviendra Jeanne, Jeanne la vierge, la Pucelle.

Le mot vulgaire : *un bon Français*, date de

(1) Migravit de sæculo... Quandiù vixisset, ad locum illum anglici non venissent. Ibidem.

l'époque des Jacques et de Marcel (1). La Pucelle ne tardera pas à dire : « *Le cœur me saigne, quand je vois le sang d'un François.* »

Un tel mot suffirait pour marquer dans l'histoire le vrai commencement de la France. Depuis lors, nous avons une patrie. Ce sont des Français que ces paysans, n'en rougissez pas, c'est déjà le peuple Français, c'est vous, ô France! Que l'histoire vous les montre beaux ou laids, sous la capuce de Marcel, sous la jaquette des Jacques, vous ne devez pas les méconnaître. Pour nous, parmi tous les combats des nobles, à travers les beaux coups de lance où s'amuse l'insouciant Froissart, nous chercherons ce pauvre peuple. Nous l'irons prendre dans cette grande mêlée, sous l'éperon des gentilshommes, sous le ventre des chevaux. Souillé, défiguré, nous l'amènerons tel quel au jour de la justice et de l'histoire, afin que nous puissions lui dire, à ce vieux peuple du quatorzième siècle : « Vous êtes mon père et vous êtes ma mère. Vous m'avez conçu dans les larmes. Vous avez sué la sueur et le sang pour me faire une France. Bénis soyez-vous dans votre tombeau. Dieu me garde de vous renier jamais ! »

Lorsque le dauphin rentra dans Paris, appuyé sur le meurtrier, il y eut, comme toujours en pareille circonstance, des cris, des acclamations.

(1) Volo esse *bonus Gallicus*. Contin. G. de Nangis, p 123, col. 1, anno 1359.

Ceux qui le matin s'étaient armés pour Marcel, cachaient leurs capuces rouges, et criaient plus fort que les autres (1).

Avec tout ce bruit, il n'y avait pas beaucoup de gens qui eussent confiance au dauphin. Sa longue taille maigre, sa face pâle et son *visage longuet* (2), n'avaient jamais plu au peuple. On n'en attendait ni grand bien, ni grand mal; il y eut cependant quelques poursuites en son nom contre le parti de Marcel. Pour lui, il n'aimait, il ne haïssait personne. Il n'était pas facile de l'émouvoir. Au moment même de son entrée, un bourgeois s'avança hardiment et dit tout haut : « Par Dieu, sire, si j'en fusse cru, vous n'y fussiez entré; mais on y fera peu pour vous. » Le comte de Tancarville voulait tuer le vilain; le prince le retint et répondit : « On ne vous en croira pas, beau sire. »

La situation de Paris n'était pas meilleure. Le dauphin n'y pouvait rien. Le roi de Navarre occupait la Seine au-dessus et au-dessous. Il ne venait plus de bois de la Bourgogne, ni rien de Rouen. On ne se chauffait qu'en coupant des arbres (3).

(1) Illa rubea capucia, quæ antea pompose gerebantur, abscondita... Cont. G. de Nangis, p. 120.

(2) De corsage estoit hault et bien formé, droit et lé par les espaules, et haingre par les flans; groz bras et beauls membres, visage un peu longuet, grant front et large; la chière ot assez pale, et croy que ce, et ce qu'il estoit moult maigre, luy estoit venu par accident de maladie; chault, furieus en nul cas n'estoit trouvé. Christ. de Pisan, t. V, 1re partie, ch. 17, p. 280.

(3) Unde arbores per itinera et vineas incidebantur, et annulus ligno-

Le setier de blé qui se donne ordinairement pour douze sols, dit le chroniqueur, se vend maintenant trente livres et plus (1). — Le printemps fut beau et doux, nouveau chagrin pour tant de pauvres gens des campagnes qui étaient enfermés dans Paris, et qui ne pouvaient cultiver leurs champs, ni tailler leurs vignes (2).

Il n'y avait pas moyen de sortir. Les Anglais, les Navarrais couraient le pays. Les premiers s'étaient établis à Creil, qui les rendait maîtres de l'Oise. Ils prenaient partout des forts, sans s'inquiéter des trèves. Les Picards essayaient de leur résister. Mais les gens de Touraine, d'Anjou et de Poitou leur achetaient des sauf-conduits, leur payaient des tributs (3).

Le roi de Navarre, en voyant les Anglais se fixer ainsi au cœur du royaume, finit par en être lui-même plus effrayé que le dauphin. Il fit sa paix avec lui, sans stipuler aucun avantage, et promit d'être *bon Français* (4). Les Navarrais n'en continuèrent pas moins de rançonner les bateaux sur la haute Seine. Toutefois cette réconciliation du dauphin et du roi de Navarre donnait à penser

rum qui antè pro duobus solidis dabatur, nunc pro unius floreni pretio venditur. Contin. G. de Nangis, p. 121.

(1) Quarta autem boni vini... viginti quatuor solidi, Ibid., p. 125, conf. 129.

(2) Vineæ quæ amœnissimum illum desideratum liquorem ministrant, qui lætificare solet cor hominis... non cultivatæ. Ibid., p. 124.

(3) Nullus salvus, nisi ab eis salvum conductum litteratoriè obtinebat. Ibid., p. 122.,. Se eis tributarios reddiderunt, p. 125.

(4) Volo esse bonus Gallicus de cætero, Ibid., p. 123.

aux Anglais. En même temps, des Normands, des Picards, des Flamands, firent ensemble une expédition pour délivrer, disaient-ils, le roi Jean (1). Ils se contentèrent de brûler une ville anglaise. Du moins les Anglais surent aussi ce que c'étaient que les maux de la guerre.

Les conditions qu'ils voulaient d'abord imposer à la France, étaient monstrueuses, inexécutables. Ils demandaient non-seulement tout ce qui est en face d'eux, Calais, Montreuil, Boulogne, le Ponthieu, non-seulement l'Aquitaine (Guienne, Bigorre, Agénois, Quercy, Périgord, Limousin, Poitou, Saintonge, Aunis), mais encore la Touraine, l'Anjou, et de plus la Normandie; c'est-à-dire qu'il ne leur suffisait pas d'occuper le détroit, de fermer la Garonne; ils voulaient aussi fermer la Loire et la Seine, boucher le moindre jour par où nous voyons l'Océan, crever les yeux de la France.

Le roi Jean avait signé tout, et promis de plus quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. Le dauphin, qui ne pouvait se dépouiller ainsi, fit refuser le traité par une assemblée de quelques députés des provinces qu'il appela États généraux. Ils répondirent : « Que le roi Jean demeurât encore en Angleterre, et que quand il plairoit à Dieu, il y pourvoiroit de remède (2). »

Le roi d'Angleterre se mit en campagne, mais

(1) Posuerunt se in mare ut ad Angliam invadendum transfretarent. Ibid. p. 125.

(2) Froiss. ch. 419, p. 404.

cette fois pour conquérir la France. Il voulait d'abord aller à Rheims, et s'y faire sacrer (1). Tout ce qu'il y avait de noblesse en Angleterre l'avait suivi à cette expédition. Une autre armée l'attendait à Calais, sur laquelle il ne comptait pas. Une foule d'hommes d'armes et de seigneurs d'Allemagne et des Pays-Bas, entendant dire qu'il s'agissait d'une conquête, et espérant un partage, comme celui de l'Angleterre par les compagnons de Guillaume-le-Conquérant, avaient voulu être aussi de la fête. Ils croyaient déjà « Tant gagner qu'ils ne seraient jamais pauvres (2). » Ils attendirent Édouard jusqu'au 28 octobre, et il eut grand' peine à s'en débarrasser. Il fallut qu'il les aidât à retourner chez eux, qu'il leur prêtât de l'argent, à ne jamais rendre (3).

Édouard avait amené avec lui six mille gens d'armes couverts de fer, son fils, ses trois frères, ses princes, ses grands seigneurs. C'était comme une émigration des Anglais en France. Pour faire la guerre confortablement, ils traînaient six mille charriots, des fours, des moulins, des forges, toute sorte d'ateliers ambulants. Ils avaient poussé la précaution jusqu'à se munir de meutes pour chasser, et de nacelles de cuir pour pêcher en carême.

(1) Venit ante Remis, ut se ibi, civitate expugnatâ, faceret coronari in regem Franciæ. Contin. G. de Nangis, p. 125.

(2) Froiss. ch. 420, p. 406.

(3) Et toutes voies ils n'en purent autre chose avoir, fors tant que on prêta à chacun aucune chose par grâce pour r'aller en son pays. Froiss. IV, ch. 429, p. 4.

Il n'y avait rien en effet à attendre du pays, c'était un désert (1); depuis trois ans, on ne semait plus (2). Les villes bien fermées se gardaient elles-mêmes; elles savaient qu'il n'y avait pas de merci à attendre des Anglais.

Du 28 octobre au 30 novembre, ils cheminèrent à travers la pluie et la boue, de Calais à Rheims. Ils avaient compté sur les vins. Mais il pleuvait trop; la vendange ne valut rien (3). Ils restèrent sept semaines à se morfondre devant Rheims, gâtèrent le pays tout autour, mais Rheims ne bougea pas. De là ils passèrent devant Châlons, Bar-le-Duc, Troyes; puis ils entrèrent dans le duché de Bourgogne. Le duc composa avec eux pour deux cent mille écus d'or (4). Ce fut une bonne affaire pour l'Anglais, qui autrement n'eût rien tiré de toute cette grande expédition.

Il vint camper tout près de Paris, fit ses pâques à Chanteloup, et approcha jusqu'au Bourg-la Reine. « De la Seine jusqu'à Étampes, dit le témoin oculaire, il n'y a plus un seul homme (5). Tout s'est réfugié aux trois faubourgs de Saint-Germain, Saint-Marcel et Notre-Dame-des Champs... Montlhéry et Longjumeau sont en feu... On distingue

(1) Froiss. IV, c. 441, p. 39.

(2) Ibid., c. 431, p. 10.

(3) Ibid., p. 11.

(4) Seu narrabatur Parisius, ubi eram quando hos apices describebam. Contin. G. de Nangis, p. 125.

(5) A flumine Secanæ usque ad Estampas non remansit vir nec mulier. Ibid., p. 126.

dans tous les alentours la fumée des villages qui monte jusqu'au ciel... Le saint jour de Pâques, j'ai vu aux Carmes officier les prêtres de dix communes. Le lendemain, on a donné ordre de brûler les trois faubourgs, et permis à tout homme d'y prendre ce qu'il pourrait, bois, fer, tuiles et le reste. Il n'a pas manqué de gens pour le faire bien vite. Les uns pleuraient, les autres riaient...—Près de Chanteloup, douze cents personnes, hommes, femmes et enfants s'étaient enfermés dans une église. Le capitaine, craignant qu'ils ne se rendissent, a fait mettre le feu... Toute l'église a brûlé. Il ne s'en est pas sauvé trois cents personnes. Ceux qui sautaient par les fenêtres, trouvaient en bas les Anglais qui les tuaient et se moquaient d'eux pour s'être brûlés eux-mêmes. J'ai appris ce lamentable événement d'un homme qui avait échappé, par la volonté de notre Seigneur, et qui en remerciait Dieu (1).

Le roi d'Angleterre n'osa attaquer Paris (2). Il s'en alla vers la Loire, sans avoir pu combattre, ni gagner aucune place. Il consolait les siens en leur promettant de les ramener devant Paris aux vendanges. Mais ils étaient fatigués de cette longue campagne d'hiver. Arrivés près de Chartres, ils y

(1) Contin. G. de Nangis, p. 126-7.

(2) Anglici... accesserunt... Nobiles qui in urbe tunc erant cum domino regente in bonâ copiâ, armis protecti se extra muros posuerunt, non multum elongantes a fortalitiis et forsatis... Non fuit tunc prælia tum. Ibid.

éprouvèrent un terrible orage, qui mit leur patience à bout (1). Edouard y fit vœu, dit-on, de rendre la paix aux deux peuples. Le pape l'en suppliait. Les nobles de France, ne touchant plus rien de leurs revenus, priaient le régent de traiter à tout prix. Le roi Jean sans doute pressait aussi son fils. Aux conférences de Bretigny, ouvertes le 1er mai, les Anglais demandèrent d'abord tout le royaume; puis tout ce qu'avaient eu les Plantagenets (Aquitaine, Normandie, Maine, Anjou, Touraine). Ils cédèrent enfin sur ces quatre dernières provinces. Mais il eurent l'Aquitaine comme libre souveraineté, et non plus comme fief. Ils acquirent au même titre ce qui entourait Calais, les comtés de Ponthieu et de Guines, et la vicomté de Montreuil. Le roi payait l'énorme rançon de trois millions d'écus d'or, six cent mille écus sous quatre mois, avant de sortir de Calais, et quatre cent mille par an dans les six années suivantes. L'Angleterre, après avoir tué et démembré la France, continuait à peser dessus, de sorte que s'il restait un peu de vie et de moelle, elle pût encore la sucer.

Ce déplorable traité excita à Paris une folle joie. Les Anglais qui l'apportèrent pour le faire jurer au dauphin, furent accueillis comme des anges de Dieu. On leur donna en présent ce qu'on avait de plus précieux, des épines de la couronne du Sau-

(1) Maxima pars bigarum et curruum in viis et itineribus imbre nimio madentibus remansit, equis deficientibus. Ibid.

veur qu'on gardait à la Sainte-Chapelle. Le sage chroniqueur du temps cède ici à l'entraînement général. « A l'approche de l'Ascension, dit-il, au temps où le Sauveur ayant remis la paix entre son Père et le genre humain, montait au ciel dans la jubilation, il ne souffrit pas que le peuple de France demeurât affligé...... Les conférences commencèrent le dimanche où l'on chante à l'église: *Cantate*. Le dimanche où l'on chante : *Vocem jucunditatis,* le régent et les Anglais allèrent jurer le traité à Notre-Dame. Ce fut une joie ineffable pour le peuple. Dans cette église et dans toutes celles de Paris, toutes les cloches mises en branle, mugissaient dans une pieuse harmonie; le clergé chantait en toute joie et dévotion : *Te Deum laudamus*... Tous se réjouissaient, excepté peut-être ceux qui avaient fait de gros gains dans les guerres, par exemple les armuriers... Les faux traîtres, les brigands craignaient la potence. Mais de ceux-ci n'en parlons plus (1). »

La joie ne dura guère. Cette paix, tant souhaitée, fit pleurer toute la France. Les provinces que l'on cédait, ne voulaient pas devenir anglaises. Que l'administration des Anglais fut pire ou meilleure, leur insupportable morgue les faisait partout détester. Les comtes de Périgord, de Comminges, d'Armagnac, le sire d'Albret, et beaucoup d'autres, disaient avec raison que le seigneur n'avait pas

(1) Contin. G. de Nangis, p. 127-128.

droit de donner ses vassaux. La Rochelle, d'autant plus française que Bordeaux était anglais, supplia le roi, au nom de Dieu, de ne pas l'abandonner. Les Rochellais disaient qu'ils aimeraient mieux être taillés tous les ans *de la moitié de leur chevance*, et encore : « Nous nous soumettrons aux Anglais des lèvres, mais de cœur jamais (1). »

Ceux qui restaient Français n'en étaient que plus misérables. La France était devenue une ferme de l'Angleterre. On n'y travaillait plus que pour payer les sommes prodigieuses par lesquelles le roi s'était racheté. Nous avons encore, au Trésor des chartes, les quittances de ces paiements. Ces parchemins font mal à voir ; ce que chacun de ces chiffons représente de sueur, de gémissements et de larmes, on ne le saura jamais. Le premier (24 oct. 1360) est la quittance des *dépens de garde* du roi Jean, à dix mille réaux par mois (2) ; cette noble hospitalité, tant vantée des historiens, Edouard se la faisait payer ; le geôlier, avant la rançon, se faisait compter *la pistole*. Puis vient une effroyable quittance de quatre cent mille écus d'or (même date). Puis, quittance de 200, 000 écus

(1) Et disoient bien les plus notables de la ville « Nous aouerons les Anglois de lèvres, mais les cuers ne s'en mouvront jà. » Froiss. ch. 441, p. 229, 230. — Les regrets des gens de Cahors ne sont pas moins touchants : Responderunt flendo et lamentando... quòd ipsi non admittebant dominum regem Angliæ, imò dominus noster rex Franciæ ipsos derelinquebat tanquàm orphanos. Note communiquée par M. Lacabane, d'après les *Archives de Cahors*, et le *ms. de la bibl. royale*.

(2) *Archives, section hist.*, J. 639-640.

d'or (déc.). Autre de 100,000 (1361, Toussaint); autre 200,000 encore, et de plus, de 57, 000 moutons d'or, pour compléter les 200,000 promis par la Bourgogne (21 février). — En 1362 : 198,000; 30,000; 60,000; 200,000 (1). — Les paiements se continuent jusqu'en 1368. — Mais nous sommes bien loin d'avoir toutes les quittances. Les rançons de la noblesse montaientpeut-être à une somme aussi considérable.

Le premier paiement n'aurait pu se faire, si le roi n'eût trouvé une honteuse ressource. En même temps qu'il donnait des provinces, il donna un de ses enfants. Les Visconti, les riches tyrans de Milan, avaient la fantaisie d'épouser une fille de France. Ils imaginaient que cela les rendrait plus respectables en Italie. Ce féroce Galéas qui allait à la chasse aux hommes dans les rues, qui avait jeté des prêtres tout vivants dans un four, demanda pour son fils, âgé de dix ans, une fille de Jean qui en avait onze. Au lieu de recevoir une dot, il en donnait une : trois cent mille florins en pur don, et autant pour un comté en Champagne. Le roi de France, dit Matteo Villani, vendit sa chair et son sang (2). La petite Isabelle fut échangée, en Savoie contre les florins. L'enfant ne se laissa pas donner aux Italiens de meilleure grâce que la Rochelle aux Anglais.

(1) *Archives. section hist.*, J. 641.

(2) Mat Villani, XIV, 617. Le roi de France qui se voit en danger, pour avoir l'argent plus appareillé s'y accorda légèrement. Froiss. IV, ch. 449, p. 79.

Ce malheureux argent d'Italie servit à faire sortir le roi de Calais. Il en sortit pauvre et nu. Il lui fallut, au 5 décembre (1360) imposer une aide nouvelle à ce peuple ruiné. Les termes de l'ordonnance sont remarquables. Le roi demande, en quelque sorte, pardon à son peuple de lui parler d'argent. Il rappelle, en remontant jusqu'à Philippe de Valois, tous les maux qu'il a soufferts, *lui et son peuple ; il a abandonné à l'aventure de la bataille son propre corps et ses enfants ;* il a traité à Bretigni, *non pas pour sa délivrance tant seulement, mais pour éviter la perdition de son royaume et de son bon peuple.* Il assure qu'il va faire bonne et loyale justice, qu'il supprimera tout nouveau péage, qu'il fera bonne et forte monnaie d'or et d'argent, *et noire monnaie par laquelle on pourra faire plus aisément des aumônes aux pauvres gens.* « Nous avons ordonné et ordonnons que nous prendrons sur ledit peuple de Langue d'oil, ce qui nous est nécessaire, *et qui ne grevera pas tant notre peuple comme feroit la mutation de notre monnoie*, savoir : 12 deniers par livres sur les marchandises, ce que paiera le vendeur, une aide du cinquième sur le sel, du treizième sur le vin et les autres breuvages. Duquel aide *pour la grande compassion que nous avons de notre peuple,* nous nous contenterons ; et elle sera levée seulement jusqu'à la perfection et l'entérinement de la paix (1).

(1) Ord. III, p. 433.

Quelque douce et paternelle que fût la demande, le peuple n'en était pas plus en état de payer : tout argent avait disparu. Il fallut s'adresser aux usuriers, aux juifs, et cette fois leur donner un établissement fixe. On leur assura un séjour de vingt années. Un prince du sang était établi gardien de leurs priviléges, et il se chargeait spécialement de *les faire payer de leurs dettes*. Ces priviléges étaient excessifs. Nous en parlerons ailleurs. Pour les acquérir, ils devaient payer vingt florins en rentrant dans ce royaume, et de plus sept par an. Un Manassé qui prenait en ferme toute la juiverie, devait avoir pour sa peine un énorme droit de deux florins sur les vingt, et d'un par an sur les sept (1).

Les tristes et vides années qui suivent, 1361, 1362, 1363, ne présentent au dehors que les quittances de l'Anglais, au dedans que la cherté des vivres, les ravages des brigands, la terreur d'une comète, une grande et effroyable mortalité Cette fois, le mal atteignait les hommes, les enfants, plutôt que les vieillards et les femmes. Il frappait de préférence la force et l'espoir des générations. On ne voyait que mères en pleurs, que veuves, que femmes en noir (2).

La mauvaise nourriture était pour beaucoup dans l'épidémie. On n'amenait presque rien aux

(1) Ord. III, p. 467.
(2) Contin. G. de Nangis, p. 129.

villes. On ne pouvait plus aller de Paris à Orléans, ni à Chartres, le pays était infesté de Gascons et de Bretons (1)

Les nobles qui revenaient d'Angleterre et qui se sentaient méprisés n'étaient pas moins cruels que ces brigands. La ville de Péronne, qui s'était bravement gardée elle-même, prit querelle avec Jean d'Artois. Ce fut comme une croisade des nobles contre le peuple; Jean d'Artois, soutenu par le frère du roi et par la noblesse, prit à sa solde des Anglais; il assiégea Péronne, la prit, la brûla (2). Ils traitèrent de même Chauny-sur-Oise, et d'autres villes.—En Bourgogne, les nobles servaient eux-mêmes de guide aux bandes qui pillaient le pays (3). Les brigands de toute nation se disant Anglais, le roi défendait de les attaquer. Il pria Edouard d'en écrire à ses lieutenants (4).

Ces pillards s'appelaient eux-même les Tard-Venus; venus après la guerre, il leur fallait aussi leur part. La principale compagnie commença en Champagne et en Lorraine, puis elle passa en Bourgogne : le chef était un Gascon, qui voulait,

(1) Les brigands avaient surpris un fort près de Corbeil. Beaucoup d'hommes d'armes se chargèrent de le reprendre et firent encore plus de mal au pays; les défenseurs nuisaient plus que les ennemis; les chiens aidaient les loups à manger le troupeau. Le Contin. G. de Naugis raconte la fable, p. 131.

(2) Contin. G. de Nangis, p. 128.

(3) Ils avaient de leur accord aucuns chevaliers et écuyers du pays, qui les menoient et conduisoient. Froiss. IV, ch. 462, p. 123.

(4) Mais les pillards n'en tenoient compte et disoient qu'ils faisoient la guerre en l'ombre et nom du roi de Navarre. Ibid. p. 122.

comme l'Archiprêtre, les mener voir le pape à Avignon (1), en passant par le Forez et le Lyonnais. Jacques de Bourbon, qui se trouvait alors dans le Midi, était intéressé à défendre le Forez, pays de ses neveux et de sa sœur (2). — Ce prince, généralement aimé (3), réunit bientôt beaucoup de noblesse. Il avait avec lui le fameux Archiprêtre, qui avait laissé le commandement des compagnies. S'il eût suivi les conseils de cet homme, il les aurait détruites. Etant venu en présence à Brignais, près Lyon, il donna dans un piége grossier, crut l'ennemi moins fort qu'il n'était, l'attaqua sur une montagne, et fut tué avec son fils, son neveu, et nombre des siens (2 avril 1362) (4). Cette mort toutefois fut glorieuse. Le premier titre des Capets est la mort de Robert-le-Fort à Brisserte; celui des Bourbons, la mort de Jacques à Brignais : tous deux tués en défendant le royaume contre les brigands.

Les compagnies n'avaient plus rien à craindre, elles couraient les deux rives du Rhône. Un de leurs chef s'intitulait : Ami de Dieu, ennemi de tout le monde (5). Le pape, tremblant dans Avignon,

(1) Si se avisèrent ces compagnies, *environ la mi-carême* qu'ils se trairoient, vers Avignon, et iroient voir le pape et les cardinaux. Ibid. p. 124.

(2) Si déplurent moult ces nouvelles à monseigneur Jacques de Bourbon, pour tant qu'il avoit en gouvernement la comté de Forez, la terre à ses neveux. Ibid. ch. 464, p. 129,

(3) Froiss. IV, ch 463, p. 126.

(4) Ibid. ch. 465, p. 131-136. — Le bel ouvrage de M. Allier n'est malheureusement pas encore parvenu à la mort de Jacques de Bourbon. — Pour la date, voyez la discussion de M. Dacier. Froissart, IV, 135.

(5) Ibidem, ch. 466, p. 139.

prêchait la croisade contre eux. Mais les croisés se joignaient plutôt aux compagnies (1). Heureusement, pour Avignon, le marquis de Montferrat, membre de la ligue Toscane contre les Visconti, en prit une partie à sa solde, et les mena en Italie, où ils portèrent la peste. Le pape, pour décider leur départ, leur donna 30,000 florins et l'absolution (2).

La mortalité qui dépeuplait le royaume, lui donna au moins un bel héritage. Le jeune duc de Bourgogne mourut, ainsi que sa sœur; la première maison de Bourgogne se trouva éteinte : la succession comprenait les deux Bourgognes, l'Artois, les comtés d'Auvergne et de Boulogne. Le plus proche héritier était le roi de Navarre. Il demandait qu'on lui laissât prendre possession de la Bourgogne, ou au moins de la Champagne qu'il réclamait depuis si longtemps. Il n'eut ni l'une ni l'autre. Il était impossible de remettre ces provinces à un roi étranger, à un prince si odieux. Jean les déclara réunies à son domaine (3), et

(1) Plusieurs s'en allèrent cette part, chevaliers, écuyers et autres, qui cuidoient avoir grands bienfaits du pape avecques les pardons dessus dit, mais on ne leur vouloit rien donner, si s'en partoient... et se mettoient en la mauvaise compagnie qui toudis croissoit de jour en jour. Ibid., ch. 469, p. 142.

(2) Dont le roi Jean et tout le royaume furent grandement réjouis... mais encore en retournèrent assez en Bourgogne. Ibid. p. 145.

(3) Le roi de Navarre descendait d'une sœur aînée, mais à un degré inférieur. Jean allégua : Que la loi écrite si dit que outre les fils des frères, nul lieu n'a représentation, mais l'emporte le plus prochain du sang et du côté. Secousse, Preuves de l'Hist. de Ch. le M. t. II, p. 201.

partit pour en prendre possession, « cheminant à petites journées et à grands dépens, et séjournant de ville en ville, de cité en cité, en la duché de Bourgogne (1). »

Il y apprit, sans aller plus vite, la mort de Jacques de Bourbon. Vers la fin de l'année, il descendit à Avignon, et y passa six mois dans les fêtes. Il espérait y faire une nouvelle conquête en pleine paix. Jeanne de Naples, comtesse de Provence, celle qui avait laissé tuer son premier mari, se trouvait veuve du second. Jean prétendait être le troisième. Il était veuf lui-même; il n'avait encore que quarante-trois ans. Captif, mais après une belle résistance, ce roi soldat (2), intéressait la chrétienté, comme François Ier après Pavie. Le pape ne se soucia pas de faire un roi de France maître de Naples et de la Provence. Il donna à cette reine de trente-six ans un tout jeune mari, non pas un fils de France, mais Jacques d'Aragon, fils du roi détrôné de Majorque.

Pour consoler Jean, le pape l'encouragea dans un projet qui semblait insensé au premier coup d'œil, mais qui eût effectivement relevé sa fortune. Le roi de Chypre était venu à Avignon demander des secours, proposer une croisade. Jean prit la croix, et une foule de grands seigneurs avec lui (3).

(1) Froiss. IV, ch. 471, p. 148.

(2) V. la Chron. en prose de Duguesclin, éd. de M. Fr. Michel, p. 105.

(3) Après la prédication faite, qui fut moult humble et moult douce et dévote, le roi de France par grand'dévotion emprit la croix... et pria doucement le pape qu'il lui vousist accorder. Froiss. ch. 474, p. 157.

Le roi de Chypre alla proposer la croisade en Allemagne ; Jean en Angleterre. Un de ses fils, donné en ôtage, venait de rentrer en France, au mépris des traités. Le retour de Jean à Londres avait l'apparence la plus honorable. Il semblait réparer la faute de son fils. Quelques-uns prétendaient qu'il n'y allait que par ennui des misères de la France, ou pour revoir quelque belle maîtresse (1). Cependant les rois d'Ecosse et de Danemarck devaient venir l'y trouver. Comme roi de France, il présidait naturellement toute assemblée de rois. Humilié par le nouveau système de guerre que les Anglais avaient mis en pratique, le roi de France eût repris, par la croisade, sous le vieux drapeau du moyen âge, le premier rang dans la chrétienté. Il aurait entraîné les compagnies, il en aurait délivré la France (2). Les Anglais mêmes et les Gascons, malgré la mauvaise volonté du roi d'Angleterre qui alléguait son âge pour ne pas prendre la croix (3), disaient hautement au roi de Chypre : « Que c'étoit vraiment un voyage où tous gens de bien et d'honneur devoient entendre, et que s'il plaisoit à Dieu

(1) Causâ joci, dit le sévère historien du temps. Contin. G. de Nangis, p. 132.

(2) Pour traire hors du royaume toutes manières de gens d'armes appelées compagnies... et pour sauver leurs ames. Froiss., p. 156.

(3) Oil, dit le roi d'Angleterre, je ne leur debattrois jamais, si autres besoignes ne me sourdent, et à mon royaume dont je ne me donne garde. — Onques le roi ne put autre chose impetrer fors tant que toujours il fut liement et honorablement traité en dîners et en grands soupers. Ibidem, ch. 378, p. 167.

que le passage fût ouvert, il ne le feroit pas seul (1). » La mort de Jean détruisit ces espérances. Après un hiver, passé à Londres en fêtes et en grands repas (2), il tomba malade, et mourut regretté, dit-on, des Anglais, qu'il aimait lui-même, et auxquels il s'était attaché, simple qu'il était et sans fiel, pendant sa longue captivité. Édouard lui fit faire de somptueuses funérailles à Saint-Paul de Londres. On y brûla, selon des témoins oculaires, quatre mille torches de douze pieds de haut, et quatre mille cierges de dix livres pesant (3).

La France, toute mutilée et ruinée qu'elle était, se retrouvait encore, de l'aveu de ses ennemis, la tête de la chrétienté. C'est son sort à cette pauvre France, de voir de temps à autre l'Europe envieuse s'ameuter contre elle, et conjurer sa ruine. Chaque fois, ils croient l'avoir tuée, ils s'imaginent qu'il n'y aura plus de France ; ils tirent ses dépouilles au sort, ils arracheraient volontiers ses membres sanglants. Elle s'obstine à vivre ; elle refleurit. Elle survécut en 1361, mal défendue, trahie par sa noblesse ; en 1709, vieillie de la vieillesse de son roi ; en 1815 encore, quand le monde entier l'attaquait... Cet accord obstiné du monde contre la France prouve sa supériorité mieux que

(1) Ibid. ch. 481, p. 177.
(2) Ibid. ch. 480, p. 175.
(3) Quatuor millia torticia... quodlibet torticum de duodecim pedibus in altitudine, etc. Contin. G. de Nangis, p. 133.

des victoires. Celui contre lequel tous sont facilement d'accord, c'est qu'apparemment il est le premier.

CHAPITRE V.

CHARLES V. 1364-1380. — EXPULSION DES ANGLAIS.

—

Le jeune roi était né vieux. Il avait de bonne heure beaucoup vu, beaucoup souffert. De sa personne, il était faible et malade. Tel royaume, tel roi. On disait que Charles-le-Mauvais l'avait empoisonné; il en était resté pâle, et avait une main enflée, ce qui l'empêchait de tenir la lance. Il ne chevauchait guère, mais plutôt se tenait à Vincennes, à son hôtel de Saint-Paul, à sa royale librairie du Louvre. Il lisait, il oyait les habiles, il avisait froidement. On l'appela le *sage*, c'est-à-dire le lettré, le clerc, ou bien encore l'avisé, l'astucieux. Voilà le premier roi moderne, un roi assis, comme l'effigie royale est sur les sceaux. Jusque-là on se figurait qu'un roi devait monter à cheval. Philippe-le-Bel lui-même, avec son chan-

celier Pierre Flotte, était allé se faire battre à Courtrai. Charles V combattit mieux de sa chaise. Conquérant dans sa chambre, entre ses procureurs, ses juifs et ses astrologues, il défit les fameux chevaliers, et les Compagnies encore plus redoutables. De la même plume, il signa les traités qui ruinaient l'Anglais, et minuta les pamphlets qui devaient ruiner le pape, livrer au roi les biens d'Église.

Ce médecin malade du royaume, avait à le guérir de trois maux, dont le moindre semblait mortel : l'Anglais, le Navarrais, les Compagnies. Il se débarrassa du premier, comme on l'a vu, en le saoûlant d'or, en patientant, jusqu'à ce qu'il fût assez fort. Le Navarrais fut battu, puis payé, éloigné ; on lui fit espérer Montpellier. Les Compagnies s'écoulèrent vers l'Espagne.

Charles V s'aida d'abord de ses frères ; il leur confia les provinces les plus excentriques, le Languedoc au duc d'Anjou, la Bourgogne à Philippe-le-Hardi (1). Il ne s'occupa que du centre. Mais il lui fallait un bras, une épée. Il n'y avait guère alors d'esprit militaire que parmi les Bretons et les Gascons. On célébrait le combat des Trente, où les Bretons avaient vaincus les Anglais (2). Le roi s'at-

(1) Il confirma le don que son père avait fait de la Bourgogne à Philippe-le-Hardi. Froiss. IV, ch. 495, p. 221.

(2) On a élevé un monument sur la lande de Mi-Voie, près Ploermel, pour perpétuer le souvenir de cet événement. Voy. le poëme publié par M. de Fréminville, en 1819, et par M. Crapelet, en 1827. Voy. aussi

tacha un brave breton de Dinan, le sire Bertrand Duguesclin (1), qu'il avait vu lui-même au siége de

M. de Roujoux, Hist. de Bretagne, III, 381. — La douleur de Beaumanoir, lorsqu'il rencontra les paysans bretons traînés en esclavage par les Anglais, est exprimée avec une touchante naïveté :

Il vit peiner chétifs, dont il eut grand'pitié.
L'un estoit en un ceps et li autre ferré,...
Comme vaches et bœufs que l'on mène au marché.
Quand Beaumanoir les vit, du cœur a soupiré !

Beaumanoir, s'en plaignant à l'anglais Bemborough, en reçoit la réponse suivante :

Biaumaner, taisiez-vous ; de ce n'est plus parlé,
Montfort si sera duc de la noble duché,
De Nante à Pontorson, et même à Saint-Mahé.
Édouard sera roy de France, couronné.

Et Beaumanoir, selon le poëte, lui répond *humblement :*

Songiez un autre songe, cestuy est mal songié ;
Car jamais par tel voie n'en aurez demi pié.

Au commencement de la bataille, l'Anglais crie à Beaumanoir :

Rends-toi tôt, Biaumaner, je ne t'occiray mie ;
Mais je feray de toi biau présent à ma mie ;
Car je lui ai promis et ne veux mentir mie,
Que ce soir te mettrai dans sa chambre jolie (honnête).
Et Beaumanoir répond : Je te le surenvie !
... Du sueur et de sang la terre *rosoya.*

Beaumanoir, demandant à boire, reçoit de Geoffroy Dubois la fameuse réponse :

Bois ton sang, Beaumanoir, ta soif se passera !

L'histoire, dit le poëte, en fut écrite, et peinte en *tapplchles :*

Par tretous les états qui sont de ci la mer ;
Et s'en est esbattu maint gentil chevalier,
Et mainte noble dame à la bouche jolie.
Or priez, et Jésus, et Michel, et Marie,
Que Dieu leur soit en aide et dites-en, Amen.

(1) En ce temps s'armoit et étoit toujours armé François, un chevalier de Bretagne qui s'appeloit messire Bertrand Duguesclin. Froiss. IV, ch. 481, p. 179. — Duguesclin est nommé dans les actes Glecquin, Gléaquin, Gloyaquin, Glesquin, Cleyquin, Claikin, etc. Ceci le désignerait pour vrai Breton de race. Il se croyait lui-même descendu d'un roi maure, Hakim, retiré en Bretagne, qui chassé du pays par Charlema-

Melun (1), et qui combattait pour la France depuis 1357.

La vie de ce fameux chef de compagnies qui délivra la France des compagnies et des Anglais, a été chantée, c'est-à-dire gâtée et obscurcie, dans une sorte d'épopée chevaleresque que l'on composa probablement pour ranimer l'esprit militaire de la noblesse. Nos histoires de Duguesclin ne sont guère que des traductions en prose de cette épopée. Il n'est pas facile de dégager de cette poésie ce qu'elle présente de sérieux, de vraiment historique. Nous en croirons volontiers le poëme et les romans en tout ce qui rapproche du caractère bien connu des Bretons. Nous pourrons les croire encore dans les aveux qu'ils font contre leur héros. Ils avouent d'abord qu'il était laid : « De moyenne stature, le visage brun, le nez camus, les yeux verts, large d'épaules, longs bras et petites

gne, aurait laissé dans la tour de Glay son fils que Charles fit baptiser. Le connétable voulait, après la guerre de Castille, passer en Afrique et conquérir Bougie. (Voyez le man. de la bibl. du roi : Conquête de la Bret. Armorique, faite par le preux Charlemagne sur ung payen nommé Aquin, qui l'avoist usurpé, etc., no 35, 356 du P. Lelong.

(1) Froiss., ibid., et Vie de Duguesclin, publiée par Mesnard, ch. 8, p. 67, et ch. 10, p. 83.

Cilz qui le mist en rime fust Cuveliers
Et pour l'amour du prince qui de Dieu soit sauvé,
Afin qu'on n'eust pas les bons fais oubliés
Du vaillant connestable qui taut fut redoubtéz,
En a fait les beaux vers noblement ordenez.

Ms. de la Bibl. royale, no 7224.

M. Macé, professeur d'histoire, a donné une notice intéressante sur cet important manuscrit dans l'Annuaire de Dinan, 1835.

mains (1). » Ils disent qu'il était dès son enfance mauvais garçon, « rude, malicieux et divers en couraige, » qu'il assemblait les enfants, les partageait en troupes, qu'il battait et blessait les autres. Il fut quelque temps enfermé par son père. Cependant une religieuse avait prédit de bonne heure que cet enfant serait un fameux chevalier. Il fut encore encouragé par les prédictions d'une certaine demoiselle Tiphaine que les Bretons croyaient sorcière, et que plus tard il épousa. Cet intraitable batailleur était pourtant, comme sont volontiers les Bretons, bon enfant et prodigue, souvent riche, souvent ruiné, donnant parfois tout ce qu'il avait pour racheter ses hommes; mais en revanche avide et pillard, rude en guerre et sans quartier. Comme les autres capitaines de ce temps, il préférait la ruse à tout autre moyen de vaincre, et restait toujours libre de sa parole et de sa foi. Avant la bataille, il était homme de tactique, de ressource et d'engin subtil. Il savait prévoir et pourvoir. Mais une fois qu'il y était, la tête bretonne reparaissait. Il plongeait dans la mêlée, et si loin qu'il ne pouvait pas toujours s'en retirer. Deux fois il fut prit et paya rançon.

(1) Mais l'enfant dont je dis et dont je vois parlant,
Je crois qu'il not si lait de Resnes à Disnant.
Camus estoit et noir, malotru et massant (?).
Li père et la mère si le héoient tant...,

Ms. de la Bibl. royale, no 7224

Voyez aussi la chronique en prose, réimprimée par M. Francisque Michel.

La première affaire pour le nouveau roi, c'était de redevenir maître du cours de la Seine. Mantes et Meulan étaient au roi de Navarre ; Boucicaut et Duguesclin les prirent par une insigne perfidie(1). Les deux villes payèrent tout le mal que les Navarrais avaient fait aux Parisiens. Les bourgeois eurent la satisfaction d'en voir pendre vingt-huit à Paris (2).

Les Navarrais, fortifiés d'Anglais et de Gascons sous le captal de Buch, voulaient se venger, et faire quelque chose pour empêcher le roi d'aller à Rheims. Duguesclin vint bientôt au-devant avec une bonne troupe de Français, de Bretons, et aussi de Gascons (3). Le captal recula vers Evreux. Il s'arêta à Cocherel, sur un monticule ; mais Duguesclin eut l'adresse de lui ôter l'avantage du terrain. Il sonna la retraite, et fit semblant de fuir. Le captal ne put empêcher ses Anglais de descendre ; ils étaient trop fiers pour écouter un général gascon, quoique grand seigneur et de la maison de Foix. Il fallut qu'il obéit à ses soldats, et les suivit en plaine. Alors Duguesclin fit volte-face ; les Gascons qu'il avait de son côté, avaient fait, à trente, la partie d'enlever le captal du milieu de

(1) Et tantôt se saisirent des por'es et se mirent à crier Saint-Yves Guesclin, et commencèrent à tuer et à découper ces gens. Froiss., IV, ch 482 p. 182 3.

(2) Contin. G de Nangis, p. 132, col. 2.

(3) Par le cap Saint-Antoine, Gascons contre Gascons s'éprouveront. Froiss., IV, ch. 485, p. 195.

ses troupes (1).. Les autres chefs navarrais furent tués, la bataille gagnée (2).

Gagnée le 16 mai, elle fut connue le 18 à Reims, la veille même du sacre ; belle *étrenne* de la nouvelle royauté. Charles V donna à Duguesclin une récompense telle, que jamais roi n'en avait donné : un établissement de prince, le comté même de Longueville, héritage du frère du roi de Navarre (3). En même temps, il faisait couper la tête au sire de Saquenville, l'un des principaux conseillers du Navarrais. Il ne traitait pas mieux les Français qui se trouvaient parmi les gens des Compagnies (4). On commença à se souvenir que le brigandage était un crime.

La guerre de Bretagne finit l'année suivante. Charles de Blois se résignait au partage de la Bretagne ; mais sa femme n'y consentit pas (5). Le roi de France prêta Duguesclin et mille lances à Charles. Le prince de Galles envoya à Montfort le brave

(1) Si ordonnons que nous mettions à cheval trente des nôtres... ; et de fait ils prendront ledit Captal et trousseront et l'emporteront entre eux. Ibid., ch. 488, p. 201.

(2) Si y furent grand temps sur un état que de crier Notre-Dame Auxerre, et de faire pour ce jour leur souverain le comte d'Auxerre .. Si y fut avisé et regardé pour meilleur chevalier de la place et qui plus s'étoit combattu de la main,.. messire Bertrand Duguesclin. Si fut ordonné de commun accord que on crieroit Notre-Dame Guesclin. Ibid., p. 202-3.

(3) Les lettres de donation sont du 27 mai 1364. Duchatelet, hist. de Duguesclin, p. 297. — En 1365, le roi reprit ce comté, en payant une partie de la rançon de Duguesclin. *Archives*, J. 381.

(4) Si furent pris à mercy tous les soudoyers étrangers ; mais aucuns pillards de la nation de France, qui là s'étoient boutés furent tous morts. Froiss, IV, ch. 498, p. 230.

(5) Daru, Hist. de Bret., t. II, l. IV, p. 122.

Chandos, deux cents lances, autant d'archers, auxquels se joignirent beaucoup de chevaliers anglais (1).

Montfort et les Anglais étaient sur une hauteur, comme le prince de Galles à Poitiers. Charles de Blois ne s'en inquiéta pas. Ce prince dévot, qui croyait aux miracles et qui en faisait, avait refusé au siége de Quimper de se retirer devant le flux. « Si c'est la volonté de Dieu, disait-il, la marée ne nous fera aucun mal. » Il ne s'arrêta pas plus devant la montagne à Auray que devant le flux à Quimper.

Charles de Blois était le plus fort. Beaucoup de Bretons, même de la Bretagne bretonnante, se joignirent à lui, sans doute en haine des Anglais (2). Duguesclin avait rangé cette armée dans un ordre admirable. Chaque homme d'armes, dit Froissart, portait sa lance droit devant lui, taillée à la mesure de cinq pieds, et une hache forte, dure, et bien acérée, à petit manche... « Et s'en venoient ainsi tout bellement le pas. Ils chevauchoient si serrés, qu'on n'eût pu jeter une balle de paume qu'elle ne tombât sur les pointes des lances (3). Jean Chandos regarda longtemps l'ordonnance des Français, « laquelle en soi-même il

(1) Chandos... pria plusieurs chevaliers et écuyers de la duché d'Aquitaine; mais trop petit en y allèrent avec lui, si ils n'étoient Anglois. Froiss., IV, ch. 501, p. 241.

(2) Le vicomte de Rohan, le sire de Léon, le sire de Kargoule (Kergorlay), le sire de Loheac... et moult d'autres que je ne puis mie tous nommer. Ibid., ch. 502, p. 242.

(3) Ibid., ch. 503, p. 246.

prisoit durement. » Il ne s'en put taire, et dit : « Que Dieu m'aide, comme il est vrai qu'il y a ici fleur de chevalerie, grand sens et bonne ordonnance (1). »

Chandos s'était ménagé une réserve, pour soutenir chaque corps qui faiblissait. Ce ne fut pas sans peine qu'il obtint d'un de ses chevaliers qu'il voulût bien rester sur les derrières pour commander cette réserve. Il y fallut des prières, et presque des larmes (2). Le préjugé féodal faisait considérer le premier rang comme la seule place honorable. Duguesclin n'aurait pu obtenir pareille chose dans l'autre armée.

Les deux prétendants combattaient èn tête. C'était un duel sans quartier. Les Bretons étaient las de cette guerre, et voulaient en finir par la mort de l'un ou de l'autre (3). La réserve de Chandos lui donna l'avantage sur Duguesclin, qui fut porté par terre et pris. Tout retomba sur Charles de Blois : sa bannière fut arrachée, renversée, lui-même tué. Les plus grands seigneurs de la Bretagne s'obstinèrent, et se firent tuer aussi (4).

(1) Ibid., ch. 505, p. 246.

(2) Étoit messire Jean Chandos auques (presque) sur le point de larmoyer. Si dit encore moult doucement : Messire Hue, ou il faut que vous le fassiez ou que je le fasse. Ibid., p. 251.

(3) Que si on venoit au-dessus de la bataille que messire Charles de Blois fut trouvé en la place, on ne le devoit point prendre à nulle rançon, mais occire. Et ainsi en cas semblable, les François et les Bretons en avoient ordonné de messire Jean de Montfort; car en ce jour ils vouloient avoir fin de la bataille et de guerre. Ibid., ch. 510, p. 264.

(4) Ibidem.

Lorsque les Anglais vinrent à grande joie montrer à Montfort son ennemi qu'ils lui avaient tué, le sang français se réveilla en lui, ou peut-être la parenté; les larmes lui vinrent aux yeux (1). On trouva un cilice sous la cuirasse du mort. Sa piété, ses belles qualités revinrent en mémoire. Il n'avait recommencé la guerre que par déférence pour sa femme dont la Bretagne était l'héritage. Ce saint (2) était aussi un homme. Il faisait des vers, composait des *lais* dans l'intervalle des batailles. Il avait été amoureux; un sien bâtard fut tué à côté de lui, en voulant venger sa mort (3).

Montfort reçut en peu de jours les plus fortes places du pays. Les enfants de Charles de Blois étaient prisonniers en Angleterre. Le roi de France qui ne portait nulle passion dans la guerre, s'arrangea avec le vainqueur, et décida la veuve de Charles de Blois à se contenter du comté de Penthièvre, de la vicomté de Limoges et d'une rente de dix mille livres (4). Le roi fit sagement. L'essentiel était d'empêcher que la Bretagne ne fît hommage à

(1) Ibid., ch. 511, p. 268.

(2) Et l'appelle-t-on Saint-Charles. Froiss., ibid., ch. 511, p. 268. Urbain V, *bon françois*, ordonna, il est vrai, une enquête pour la canonisation de Charles de Blois, mais il mourut avant qu'elle fût faite, et son successeur Grégoire II, sous lequel elle eut lieu, n'en fit aucun usage pour ne pas offenser le duc de Bretagne. Hist. de Bret., p. 326 (note de M. Dacier sur Froissart).

(3) Un sien fils bâtard, qui s'appeloit messire Jean de Blois, appert homme d'armes durement. Froiss., IV, ch. 510, p. 264.

(4) Ibid., ch. 518, p. 275-280.

l'Anglais. Il y avait à parier qu'elle se lasserait tôt ou tard du protégé de l'Angleterre.

C'était quelque chose d'avoir fini la guerre de Bretagne et celle du roi de Navarre. Mais il fallait du temps pour que la France se remît. La simple énumération des ordonnances de Charles V suffit à découvrir quelles plaies effroyables la guerre avait faites. La plupart sont destinées à constater des diminutions *de feux*, à reconnaître que les communes dépeuplées ne peuvent plus payer les impôts(1). D'autres sont les sauvegardes que les villes, les abbayes, les hôpitaux, les chapitres obtiennent du roi. La protection publique était si faible, qu'on en réclamait une toute spéciale. Les villes, les corporations, les universités, demandent que l'on consacre leurs priviléges. Plusieurs villes sont déclarées inséparables de la couronne. Les marchands italiens à Nîmes, les Castillans et Portugais à Harfleur et à Caen, obtiennent des priviléges. Au total, peu ou point de mesure générale; tout est spécial, individuel : on sent combien le royaume est loin de l'unité, combien il est faible et malade encore.

La plus grande misère de la France, c'était le brigandage des compagnies. Licenciées par l'Anglais, repoussées de l'Ile-de-France, de la Normandie, de la Bretagne, de l'Aquitaine, ces bandes refluaient sur le centre; elles se promenaient par le

(1) Ord. IV, 617, 651.

Berri, le Limousin, etc. Les brigands étaient là comme chez eux. C'était leur chambre, disaient-ils insolemment (1). Ils étaient de toute nation, mais la plupart Anglais et Gascons, Bretons encore; mais ceux-ci étaient en petit nombre. Le peuple les regardait tous comme Anglais; rien n'a plus contribué à exaspérer la France contre l'Angleterre. On proposait aux compagnies d'aller à la croisade. L'Empereur leur avait obtenu le passage par la Hongrie, et il offrait de les défrayer en Allemagne. Mais la plupart ne se souciaient pas d'aller si loin (2). Ceux qui s'y décidèrent, dans l'espoir de piller l'Allemagne chemin faisant, y parvinrent à peine. Menés par l'Archiprêtre jusqu'en Alsace, ils y trouvèrent des populations serrées, hostiles, qui de toutes parts tombèrent sur eux. Il n'en réchappa guère. D'autres passèrent en Italie.

Mais le principal écoulement s'opéra vers l'Espagne, vers la Castille, dans la guerre du bâtard Don Enrique de Transtamare contre son frère Don Pèdre-*le-Cruel.* Tous les rois d'Espagne d'alors méritaient ce surnom. En Navarre régnait Charles-le-Mauvais, le meurtrier, l'empoisonneur. En Portugal, Don Pèdre-le-Justicier, celui qui fit une si atroce justice de la mort d'Inès de Castro; en Aragon, Don Pèdre-le-Cérémonieux qui, sans forme de procès, fit pendre par les pieds un légat chargé de l'excommunier. De même, D. Pèdre-le-Cruel

(1) Froiss., IV, ch. 517, p. 283.
(2) Froiss., ibid., 284-5.

avait fait brûler vif un moine qui lui prédisait que son frère le tuerait. Il faut voir dans la chronique d'Ayala ce qu'était l'Espagne, depuis qu'ayant moins à craindre les Maures, elle cédait à leur influence, devenait moresque, juive, tout, plutôt que chrétienne. Les guerres sans quartier contre les mécréants avaient rendu les mœurs féroces; elles le devenaient encore plus sous la dure fiscalité juive (1).

Ce Pèdre-le-Cruel était une espèce de fou furieux. Les deux éléments discordants de l'Espagne se combattaient en lui et en faisaient un monstre. Il se piquait de chevalerie, comme tout Castillan, et en même temps il ne régnait que par les juifs, il ne se fiait qu'à eux et aux Sarrasins (2). On le disait fils d'une juive. Sans cette partialité pour les juifs, les communes lui auraient su gré de sa cruauté à l'égard des nobles.

Cet homme sanguinaire aimait pourtant. Il avait pour maîtresse la Dona Maria de Padilla, « petite, jolie et spirituelle, » dit le contemporain (3). Pour

(1) La cour dût plus d'une fois donner satisfaction au peuple. En 1329, pour apaiser les mécontentements, on força le juif Joseph à rendre compte de son administration dans les finances, et on fit un nouveau règlement qui excluait de ces fonctions quiconque n'était pas chrétien. En 1360, D. Pèdre fit mourir le juif Samuel Lévi que don Juan Alphonse lui avait donné pour trésorier dix ans auparavant. Il avait amassé une fortune énorme. Ayala, c. XXII.

(2) En 1358, voulant faire la guerre au roi d'Aragon. « E envió el rey D. Pedro a regard al rey Mahomad de Grenada, que le ayuda se con algunas galeas. Ayala, c. XI.

(3) E formosa, e pequêna de cuerpo, e de buen entendimento. Ayala, c. VI.

lui plaire, il enferma sa femme Blanche, belle-sœur de Charles V, et finit par l'empoisonner. Il avait déjà fait périr je ne sais combien des siens. Son frère, D. Enrique de Transtamare, qui avait tout à craindre, se sauva et vint solliciter le roi de France de venger sa belle-sœur.

Le roi lui donna de bon cœur les compagnies qui désolaient la France. Le roi d'Aragon offrit le passage, le pape l'autorisation d'envahir la Castille. Don Pèdre, entre autres violences, avait mis la main sur des biens d'église (1).

Le jeune duc de Bourbon était de nom le chef de l'expédition ; le vrai chef devait être Duguesclin (2). Il était encore prisonnier ; les Anglais ne voulaient pas le rendre, à moins de 100,000 fr. (3). Le roi, le pape et D. Enrique se cotisèrent, et payèrent pour lui.

(1) ... Dont les plaintes grandes et grosses venoient tous les jours à notre Saint-Père le pape. Froiss. IV, ch. 518, p. 295.

(2) On a sur l'expédition d'Espagne un chant languedocien : A Dona Clamença. Cançon ditta la bertat, fatta sur la guerra d'Espania, fatta pel generoso Guesclin assistat des nobles moundis deT holosa. 1367. Don Morice, I, p. 16, et Froiss. IV, 286.

(3) Charles V lui prêta cet argent, à condition qu'il emmènerait les compagnies : — A tous ceuls qui ces présentes lettres verront, Bertran du Guesclin, chevalier, conte de Longueville, chambellan du roy de France, mon très redoubté et souverain seigneur, salut. Savoir faisons que parmi certaine somme de deniers que ledit roy mon souverain seigneur nous a pieça fait bailler en prest, tant *pour mettre hors de son royaume les compaignes qui estoient es parties de Bretaigne, de Normandie et de Chartain et aillieurs es basses marches*, comme pour nous aidier à *paier partie de notre raencon a noble homme messire Jehan de Champdos*, vicomte de Saint-Sauveur et connestable d'Acquittaine duquel nous sommes prisonnier. Nous avons promis et promettons audit roy mon souverain seigneur par nos foy et serment mettre et *emmaner hors de son royaume lesdictes compaignes* à nos-

Duguesclin prit le commandement des aventuriers, et les mena en Espagne, mais par Avignon, pour faire encore financer le pape. Il en tira deux cent mille francs en or et une absolution générale pour les siens. L'armée grossissait sur la route (1); quoique le roi d'Angleterre eût défendu à ses sujets de prendre part à cette guerre, une foule d'aventuriers Anglais et Gascons, n'en tenaient compte. Un Français les emmenait tous, au grand déplaisir de l'Anglais (2).

Ces gens qui avaient commencé par rançonner le pape, n'en donnaient pas moins à cette guerre d'Espagne un faux air de croisade. Quand ils furent en Aragon, ils envoyèrent dire au roi de Castille qu'il eût à donner le passage et les vivres « Aux pèlerins de Dieu qui avoient entrepris par grand' dévotion d'aller au royaume de Grenade pour venger la souffrance Notre Seigneur, détruire les incrédules et exhausser notre foi. Le roi Don Piètre de ces nouvelles ne fit que rire, et répondit qu'il

tre pouvoir le plus hastivement que nous pourrons, sans fraude ou mal engin, et aussi sans les souffrir ne souffrir demourer ne faire arrest en aucune parties dudit royaume, se n'est en faisant leur chemin, et sans ce que nous ou les dictes compaignes demandions ou puissions demander audit roy mon souverain seigneur ne à ses subgiez ou bonnes villes, finance ou autre aide quelconques, etc. (1365, 22 août). *Archives*, J. 481.

(1) Là étoient tous les chefs de compagnie, c'est à savoir messire Robert Briquet, Lamit, le petit Meschin, le bourg (bâtard) Camus, etc. Froiss., ibid., p. 299.

(2) Si y allèrent de la principauté et des chevaliers du prince de Galles. Froiss., Ibid. p. 297.

n'en feroit rien, et que jà il n'obéiroit à telle truandaille (1). »

Ce fut en effet comme un pèlerinage. Il n'y eut pas à combattre. Don Pèdre fut abandonné. Il ne trouva d'asile qu'en Andalousie chez ses amis les Maures. De là, il passa en Portugal, en Galice, et enfin à Bordeaux. Il y fut bien reçu (2). Les Anglais étaient outrés de colère et d'envie. Ils se chargèrent de ramener Don Pèdre, de rétablir le bourreau de l'Espagne; toujours ce diabolique orgueil qui leur a si souvent tourné la tête, tout sensés qu'ils paraissent, le même qui leur a fait brûler la Pucelle d'Orléans, qui, sous M. Pitt, leur aurait fait brûler la France.

Le prince de Galles était tellement infatué de sa puissance, qu'il ne se contentait pas de vouloir rétablir Don Pèdre en Castille; il promettait au roi dépouillé de Majorque de le ramener en Aragon. Les seigneurs gascons, qui ne se souciaient pas d'aller si loin faire les affaires des Anglais, hasardèrent de lui dire qu'il était plus difficile de rétablir D. Pèdre que de le chasser. « Qui trop embrasse, mal étreint, disaient-ils encore.. .. Nous voudrions bien savoir qui nous paiera; on ne met pas des gens d'armes hors de chez eux sans les payer (3). «Don Pèdre leur promettait tout ce qu'ils voulaient; il avait laissé des trésors cachés dans des lieux que lui seul connaissait; il leur donnerait

(1) Froiss., ibid, p. 299.
(2) Ibid. ch. 522, p. 313.
(3) Ibid., p. 315 et suiv.

six cent mille florins (1), Pour le prince de Galles, il devait lui donner la Biscaie, c'est-à-dire l'entrée des Pyrénées, un Calais pour l'Espagne (2).

Tout ce qu'il y avait d'aventuriers anglais dans l'armée de Don Enrique fut rappelé en Guienne. Ils partirent bien payés par lui, pour revenir le battre et gagner autant au service de Don Pèdre (3): telle est la loyauté de ce temps. De même, le roi de Navarre traitait à la fois avec les deux partis, se faisant payer pour ouvrir, pour fermer les montagnes. Il craignait tellement de se compromettre pour les uns ou les autres, qu'au moment d'entrer en campagne avec les Anglais, il aima mieux se faire faire prisonnier (4).

Le prince de Galles eut plus de gens d'armes qu'il ne voulait (5). La difficulté était de les nourrir. Arrivés sur l'Ebre, dans un maigre pays, par le vent, la pluie et la neige, les vivres leur manquèrent. Ils en étaient déjà à payer le petit pain un florin (6).

(1) Ibid., ch. 531, p. 322. Note de M. Buchon.

(2) Comme sera bientôt le port du Passage qu'ils prendront tôt ou tard, si nous n'y prenons garde.

(3) Si prirent congé au roi Henry... au plus courtoisement sans eux découvrir, ni l'intention du prince. Le roi Henry qui étoit large, courtois et honorable, leur donna moult doucement de beaux dons, et les remercia grandement de leur service, et leur départit au partir de ses biens, tant que tous s'en contentèrent. Si vidèrent d'Espagne. Froiss., ch. 524, p. 326 Duguesclin avait été créé duc de la Molina. D Morice, I, p. 1628.

(4) Et supposoient les aucuns que tout par cautèle s'étoit fait prendre... pourtant que il ne savoit encore comment la besogne se porteroit du roi Henry et du roi Don Piètre. Froiss., ch. 539, p. 369.

(5) Il ne garda que les Anglais et les Gascons, congédiant presque tous les autres, Allemands, Flamands, etc. Froiss., ibid., ch. 531, p. 347.

(6) Ibid., ch. 545, p. 387.

— On conseillait à Don Enrique de refuser la bataille, de faire garder les passages et de les affamer. L'orgueil espagnol ne le permit pas. Il se voyait trois mille armures de fer, six mille hommes de cavalerie légère [vingt mille hommes d'armes, dit Froissart(1)], dix mille arbalêtriers, soixante mille communeros avec des lances, des piques et des frondes. Après tout, ce n'était guère que du peuple. Les archers anglais valaient mieux que les frondeurs castillans; les lances anglaises portaient plus loin que les dagues et les épées dont les Français et les Aragonais aimaient à se servir(2). La bataille fut conduite par ce brave et froid Jean Chandos qui avait déjà fait gagner aux Anglais les batailles de Poitiers et d'Auray. Malgré les efforts de Don Enrique qui ramena les siens trois fois, les Espagnols s'enfuirent. Les aventuriers restèrent seuls à se battre inutilement (3). Tout fut tué ou pris. Chandos se trouva, pour la seconde fois, avoir pris Duguesclin.

Ce fut un beau jour pour le prince de Galles. Il y avait juste vingt ans qu'il avait combattu à Crécy, dix qu'il avait gagné la bataille de Poitiers. Il rendit des jugements dans la plaine de Burgos; il y tint gages et champ de bataille: on put dire que l'Espagne fut un jour à lui (4).

(1) Ibid., ch. 544, p. 385.

(2) Ibid., ch. 552, p. 400.

(3) Ibid., ch. 554, p. 408-9. — Les pauvres gens des communes, vivement poursuivis, allèrent tomber dans l'Èbre, « en l'eau qui étoit roide, noire et hideuse. » Ibid., p 411.

(4) Ibid., ch. 557, p. 418.

Le roi dè France, fort abattu de ces nouvelles, n'osa soutenir Henri de Transtamare. Sur une lettre de la princesse de Galles, il s'empressa de défendre au fugitif d'attaquer la Guienne; il fit même mettre en prison le jeune comte d'Auxerre qui armait pour Don Enrique (1).

Les vainqueurs restaient en Espagne à attendre que Don Pèdre les payât sur les trésors cachés. Ils s'ennuyaient fort; la sobre hospitalité espagnole ne les dédommageait pas de ce long séjour. Les lourdes chaleurs venaient; ils se jetaient sur les fruits, et la dyssenterie les tuait en foule. Le prince de Galles n'était pas l'un des moins malades. Ils étaient, dit-on, réduits au cinquième, lorsqu'ils se décidèrent à repasser les monts, mal contents, mal portants, mal payés (2).

Le prince de Galles qui avait répondu pour Don Pèdre, ne pouvant les satisfaire, ils pillaient l'Aquitaine. Il finit par leur dire d'aller chercher leur vie ailleurs. Ailleurs, c'était en France (3). Ils y passèrent, et tout en pillant sur leur route, ils ne manquaient pas de dire partout que c'était le prince de Galles, leur débiteur, qui les autorisait à se payer ainsi (4).

(1) Ibid., ch. 569, p. 424-5.

(2) Knygthon, col. 2629; et Fr., ch. 562, p. 429. « Ils portoient à grand meschef, la chaleur et l'air d'Espagne, et mêmement le prince étoit tout pesant et maladieux. » Walsingham ajoute qu'on disait alors que le prince avait été empoisonné. Wals., p. 117.

(3) Si leur fit dire le prince et prier qu'ils voulussent issir de son pays et aller ailleurs pour chasser et vivre... Ils entrèrent en France qu'ils appeloient leur chambre. Froiss., ch. 564, p. 439.

(4) « Que le prince de Galles les envoyoit là. » Ibid.

Le prince fit encore, par orgueil, la faute de délivrer Duguesclin; ce qui était donner un chef aux compagnies. Le prudent Chandos, « qui étoit son maître, » avait dit qu'il ne le laisserait jamais se racheter (1). Un jour cependant que le prince était en gaîté, il aperçut le prisonnier, et lui dit : Comment vous trouvez-vous, Bertrand? — A merveille, Dieu merci, répliqua-t-il. 'Comment ne serais-je bien? Depuis que je suis ici, je me trouve le premier chevalier du monde. On dit partout que vous me craignez, que vous n'osez me mettre à rançon. » L'Anglais fut piqué : « Messire Bertrand, dit-il, vous croyez donc que c'est pour votre bravoure que nous vous gardons. Par Saint Georges, payez cent mille francs, et vous êtes libre. » Duguesclin le prit au mot (2).

Ayala dit que le prince, pour montrer qu'il se souciait peu de Duguesclin, lui dit de fixer lui-même combien il voulait payer. Duguesclin dit fièrement : « Pas moins de cent mille francs. » Ce serait plus d'un million aujourd'hui. Le prince fut étonné : « Et où les prendrez-vous, Bertrand ? » — Le Breton, selon la chronique, aurait dit ces belles paroles, qui n'ont rien d'invraisemblable : « Monseigneur, le roi de Castille en paiera moitié, et le roi de France le reste ; et si ce n'était assez, il n'y

(1) Ibid., ch. 559, p. 421.
(2) Ibid., ch 562, p. 435-6. « Et tantôt que le prince l'ouït ainsi parler, il s'en repentit. »

a femme en France sachant filer, qui ne filât pour ma rançon (1). »

Il ne présumait pas trop. La guerre était imminente. Pendant que Charles V recevait honorablement à Paris un fils du roi d'Angleterre, qui allait se marier à Milan, les compagnies licenciées par les Anglais désolaient la Champagne, et jusqu'aux environs de Paris (2). C'était trop de payer et d'être pillé.

Le prince de Galles était revenu d'Espagne hydropique, et son armée ne valait guère mieux. Les Gascons qui s'étaient engagés dans cette affaire anglaise sur la foi des trésors cachés de D. Pèdre, revenaient pauvres, en piteux équipage et de mauvaise humeur. Ils gardaient d'ailleurs au prince plus d'une vieille rancune. Il avait forcé le comte de Foix à donner passage aux compagnies, il avait demandé mille lances au sire d'Albret, et lui en avait laissé huit cents à sa charge (3). Les méridionaux en voulaient aux Anglais, non pas seulement de leurs vexations, mais de ce qu'ils étaient Anglais, c'est-à-dire ennuyeux, incommodes à

(1) N'a filairesse en France, qui sache fil filer,
Qui ne gaignast ainçois ma finance à filer,
Qu'elles ne me volissent hors de vos las geter.
Ms. de la Bibl. royale, nº 7224, folio 86.

(2) Froiss., ch. 563 et 564, p. 437-440.

(3) Il s'y prêta fort mal: « Messire le prince de Galles se truffe de moi. » Adonc demanda tantôt un clerc. Il vint. Quand il fut venu, il lui dit, et le clerc écrivit. « Cher sire, plaise vous savoir que je ne saurois sévrer les uns des autres... et si aucuns iront, tous iront, ce sçais-je. Dieu vous ait en sa sainte garde. Ibid., ch. 531, p. 350-1.

vivre. Ces vives, spirituelles et parleuses populations souffraient à les voir orgueilleusement taciturnes, et ruminant toujours en eux-mêmes leur bataille de Poitiers (1).

Le prince de Galles méprisait les Gascons. Il choisit, avec le tact anglais, ce moment de mauvaise humeur pour mettre sur leurs terres un fouage de dix sols par feu (2); au lieu de les payer, il leur demandait de l'argent; un fouage aux maigres populations des landes, aux pauvres chevriers des montagnes; un fouage à cette brave petite noblesse qui ne fut jamais riche qu'en cadets et en bâtards. Le prince avait convoqué les états à Niort, dans l'espoir de convertir les Gascons par le bon exemple des Poitevins et des Limousins. Ils n'y furent pas sensibles. Il eut beau transférer les états à Angoulême, à Poitiers, à Bergerac. Ils n'eurent pas plus envie de payer à Bergerac qu'à Niort.

Et non-seulement ils ne payèrent pas, mais ils allèrent trouver le roi de France, lui disant avec la vivacité de leur pays qu'ils voulaient justice, que sa cour était la plus juste du monde, que s'il ne recevait pas leur appel, ils iraient chercher un

(1) Et sont ceux de Poitou, de Saintonge, de Quercy, de Limousin, de Rouergue, de telle nature qu'ils ne peuvent aimer les Anglois..., et les Anglois aussi qui sont orgueilleux et présomptueux les peuvent aussi aimer, ne fiinirent-ils oncques, et encore maintenant moins que onques, mais les tiennent en grand dépit et vileté. Froiss. V, p. 11.

(2) Et non d'un franc, comme le dit Froissart. Lettres du Prince de Galles, 26 janvier 1468. Note communiquée par M. Lacabane. *Ms. de la Bibl royale.*

autre seigneur (1). Le roi qui n'était pas prêt à la guerre, tâchait de les contenir. Il ne les soutenait pas, ne les renvoyait pas; mais il les gardait à Paris, les choyait, les défrayait (2). Il y avait de belles fortunes à faire auprès de ce bon roi. L'Anglais ne payait pas, même après; lui, il payait d'avance. Il donnait aux petits chevaliers, non pas de l'argent seulement, mais des établissements, des fortunes de prince. Il était le père des Bretons et des Gascons. Il ne leur gardait pas rancune. Plus on avait battu ses gens, et mieux il vous traitait. Il venait d'accueillir le vendéen Clisson, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à la défaite des Français à Auray. Il offrit au captal de Buch le duché de Nemours. Il donna au sire d'Albret une fille de France en mariage (3). Ce fut pour les Gascons un grand encouragement de voir un des leurs devenir prince, beau-frère des rois de France et de Castille.

Le 25 janvier 1369, le prince de Galles reçut à Bordeaux un docteur ès-lois et un chevalier, qui venaient, de la part du roi de la France, lui remettre un exploit. C'était une sommation polie de venir à Paris, et de répondre en cour des pairs, touchant certains griefs dont « par foible conseil et

(1) Froiss. V, ch. 574, p. 22.

(2) Et vous mettrons à accord avec notre très cher neveu le prince de Galles, qui espoir (peut-être) n'est mie bien conseillé. Froiss. IV, ch. 565, p. 444.

(3) Froiss. IV, ch. 564, p. 440.

simple information, il aurait molesté les prélats, barons, chevaliers et communes des marches de Gascogne aux frontières de notre royaume, de laquelle chose nous sommes tout émerveillés (1). » Le malade, ayant pris connaissance du message, dit fièrement le mot de Guillaume-le-Conquérant : « Nous irons, mais ce sera le bassinet en tête, et soixante mille hommes à notre compagnie... Il en coûtera cent mille vies. » Le prince était de si mauvaise humeur, qu'après avoir permis aux messagers de s'en aller, il fit courir après, et les mit en prison sous un prétexte : « De crainte qu'ils n'allassent recorder leur sougles (plaisanteries) et leurs bourdes (railleries) au duc d'Anjou qui vous aime tout petit, et qu'ils disent comme ils m'ont ajourné en mon hôtel même (2). »

Le roi de France, tout au contraire, avait l'air de croire que cette affaire de Gascogne ne touchait point le roi d'Angleterre. Au même moment, il lui envoyait un présent de cinquante pipes de bon vin, dont pourtant l'Anglais ne voulut pas. Il avait naguère encore acquitté un des paiements de la rançon du roi Jean.

Charles savait endurer et patienter. Ses affaires n'en marchaient pas moins. Au nord, il gagnait les gens des Pays-Bas. Il pratiquait le Ponthieu, Abbeville. Au midi, il avait, de longue date, fait

(1) Froiss. V, ch. 575 et 576, p. 15-19.
(2) Ibid, ch. 577, p. 21.

placer par le pape des évêques à lui dans toutes les provinces anglaises. Au delà des Pyrénées, il envoyait Duguesclin et quelques gens des compagnies pour aider les Castillans à se débarrasser du roi que les Anglais leur avaient imposé. Don Enrique promettait en retour d'armer contre les Anglais une flotte double de celle du roi de France.

Don Pèdre avait pour lui beaucoup de communes, précisément à cause de sa cruauté à l'égard des nobles. Il avait surtout les Maures et les juifs, mauvais auxiliaires qui n'étaient pas capables de le défendre et qui donnaient une fâcheuse couleur à son parti. Il s'était retiré dans un des pays les moins chrétiens d'Espagne, dans l'Andalousie. Don Enrique et Duguesclin, emmenant rapidement un petit corps d'hommes sûrs, ne lui laissèrent pas le temps de reconnaître le nombre des assaillants. Les juifs qui, contre toutes leurs habitudes, avaient pris les armes, les jetèrent au plus vite; les Maures avec leurs flèches ne pouvaient arrêter la grosse cavalerie. Duguesclin défendit qu'on fît quartier à ces mécréants (1). Don Pèdre n'eut que le temps de se jeter dans le château de Montiel. On dit que Duguesclin lui promit de le faire évader et qu'il le trahit; que les deux frères étant venus en présence dans la tente de D. Enrique, ces furieux se jetèrent l'un sur l'autre; que D. Pèdre ayant mis

(1) Froiss. IV, ch. 568 et 569, p. 453-5.

Enrique dessous, Duguesclin prit D. Pèdre par la jambe et le mit sous son frère qui le poignarda (1). Ce récit, pour être romanesque, n'est pas invraisemblable.

La bataille de Montiel eut lieu le 14 mars. A la fin d'avril, Charles V éclata, surprit le Ponthieu et défia le roi d'Angleterre. Le défi fut porté à Westminster par un valet de cuisine (2). Le choix du messager, en chose moins grave, eût semblé épigrammatique. Ces conquérants, maltraités en Espagne par les fruits, en France par les vins, étaient malades, vieillis de leurs excès. Un fils d'Édouard III, Lionel, mourait à Milan d'indigestion. Les Anglais soutinrent qu'il était empoisonné.

Il n'y avait que trop de bonnes raisons pour rompre la paix. Les Anglais l'avaient rompue eux-mêmes, en lâchant leurs compagnies sur la France. Charles V n'en parla pas, non plus que des réclamations des Gascons au traité de Bretigni, pas davantage de leurs priviléges violés par les Anglais. Il aima mieux chercher dans les chartes du traité quelque défaut de forme. Les états généraux, consultés par lui avec déférence, décidèrent que son droit était bon (9 mai 1369 (3). Il se fit donner par la cour des pairs sentence pour confisquer l'Aquitaine; il dit hardiment dans cet acte que

(1) Ibid., ch. 570, p. 459-61. Au lieu de Duguesclin qu'Ayala fait intervenir, Froissart nomme le vicomte de Roquebertin.
(2) Froiss. V, ch. 580, p. 33.
(3) Secousse, Préf. aux Ord. VI, p. 1.

la suzeraineté et le droit d'appel avait été réservé par le traité de Bretigni.

Il pouvait mentir hardiment : tout le monde était pour lui. Les compagnies se déclarèrent françaises. Les évêques d'Aquitaine lui donnaient leurs villes ; de longue date, l'archevêque de Toulouse les avait gagnés : soixante villes, bourgs ou châteaux, chassèrent les Anglais, même Cahors, même Limoges, dont les évêques semblaient tout anglais (1). Le roi de France méritait ces miracles ; tout maladif qu'il était, il faisait continuellement, pieds nus, de dévotes processions (2). Les prêcheurs populaires parlaient pour lui. Le roi d'Angleterre faisait bien aussi prêcher l'évêque de Londres ; mais il n'avait pas le même succès (3).

Toutes les villes qui se rendaient à Charles V, obtenaient confirmation et augmentation de priviléges. On suit le progrès de sa conquête de charte en charte : Rhodès, Figeac, Montauban, février 1370 ; Milhaud en Rouergue, mai ; Cahors, Sarlat, juillet (4).

Il est difficile de croire qu'une tête aussi froide,

(1) Froiss. V, ch. 587, p. 56.

(2) Tout dechaux et nuds pieds, et madame la reine aussi... et faisoit ledit roi de France partout son royaume être son peuple, par contrainte des prélats et des gens d'église en cette affliction. Frois., ch. 587, p. 57.

(3) Au voir dire, il était de nécessité à l'un roi et à l'autre, puisque guerroyer vouloient, qu'ils fissent mettre en termes et remontrer à leur peuple l'ordonnance de leur querelle, pourquoi chacun entendit de plus grand volonté à conforter son seigneur ; et de ce étoient-ils tous réveillés en l'un royaume et en l'autre. Froiss. ibid., p. 58.

(4) Ordonn. V, p. 291, 324, 338, 333 Sism. XI, p. 145.

aussi sage, ait eu réellement l'idée d'envahir l'Angleterre (1). Il fit tout ce qu'il fallait pour le faire croire, sans doute afin d'attirer les Anglais dans le nord, et de les empêcher d'étouffer le mouvement du midi. Ils débarquèrent en effet une armée à Calais sous le duc de Lancastre. La grande et grosse armée française, conduite par le duc de Bourgogne, cinq fois plus forte que l'anglaise, avait défense expresse de combattre. Elle resta immobile, puis se retira, sous les huées des Anglais. (2). Ceux-ci n'en perdirent pas moins leur temps et leur argent. Les villes du nord étaient en bon état. Dans le midi ils avaient regagné plusieurs places, mais en perdant ce qui valait bien plus, l'irréparable capitaine auquel ils devaient les victoires de Poitiers, d'Auray et de Najarra, le sage et habile Jean Chandos (3).

Ce brave homme avait tout prévu. Dès le moment que le prince de Galles s'obstina, contre son avis, à imposer ce fatal fouage, Chandos, se retira en Normandie. Puis, le midi se soulevant, il revint pour réparer le mal, pour sauver les imprudents qui n'avaient pas voulu l'écouter; mais il espérait peu de cette guerre. L'historien du temps le représente fort triste et *mélancolieux*, comme s'il eût prévu sa mort prochaine et la perte des provinces an-

(1) Froiss. V, ch. 599, p. 98-9
(2) bid., ch. 602, p. 110.
(3) Ibid, ch. 615, p. 153-9.

glaises. Après sa mort, le roi d'Angleterre suivit enfin son avis, et révoqua l'impôt. Il était trop tard (1).

Les Anglais étaient, comme on est dans le malheur, de plus en plus malhabiles et malheureux. Ils auraient dû à tout prix s'assurer le roi de Navarre et s'en servir contre la France. Le marché tint, selon toute apparence, à la vicomté de Limoges que le Navarrais demandait. Le prince de Galles ne voulut pas ébrécher son royaume d'Aquitaine; il lui importait de garder cette porte de la France (2). Il refusa et perdit tout. Le roi de France regagna le roi de Navarre en lui donnant Montpellier qu'il lui promettait depuis si longtemps (3). Peu après il eut encore l'adresse de se concilier le nouveau roi d'Écosse, premier de la maison de Stuart (4). Castille, Navarre, Flandre, Écosse, il détachait tout de L'Angleterre; il isolait son ennemi.

L'orgueil anglais était si engagé dans cette guerre, qu'Edouard trouva encore moyen, après tant de sacrifices, de faire contre la France deux expéditions à la fois. Pendant qu'un de ses fils, le duc de Lancastre, allait secourir le prince de Galles resserré dans Bordeaux (fin juillet 1370), une autre armée sous un vieux capitaine, Robert Knolles, entrait en Picardie (même mois). Des deux côtés, nulle

(1) Ibid., ch. 514, p. 148.
(2) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, p. 131, et Rymer, VI, p. 677.
(3) Secousse, ibid., p. 133.
(4) Rymer, VI, p. 696.

résistance ; Duguesclin, Clisson, conseillaient d'éviter tout combat, d'escarmoucher seulement et de garder les places ; la campagne devenait ce qu'elle pouvait. Ces chefs de compagnie ne connaissaient que le succès ; les plus braves aimaient mieux employer la ruse. Quant à l'honneur du royaume, ils ne savaient ce que c'était. Il fallut que le duc de Bourbon vît sans bouger passer devant le front de son armée, sa mère, mère de la reine de France, que les Anglais avaient prise, et qu'ils firent chevaucher sous ses yeux dans l'espoir d'entraîner le fils au combat. Il leur proposa un duel, mais leur refusa la bataille (1).

A Noyon, l'outrage fut plus sanglant. L'écossais Seyton sauta les barrières de la ville, ferrailla une heure avec les Français, et sortit sain et sauf (2). L'armée anglaise vint aussi jusqu'en Champagne, jusqu'à Rheims, jusqu'à Paris, détruisant et brûlant tout ce qu'elle trouvait, cherchant s'il y aurait quelque ravage assez cruel, quelque piqûre assez sensible, pour réveiller l'honneur de l'ennemi. Pendant un jour et deux nuits qu'ils furent devant Paris, le roi, de son hôtel Saint-Paul, voyait, sans s'émouvoir, la flamme des villages qu'ils incen-

(1) Puisque combattre ne voulez... dedans trois jours, sire duc de Bourbon, à heure de tierce ou de midi, vous verrez votre dame de mère mettre à cheval et mener en voie : si avisez sur ce, et la rescouez (délivrez) si vous voulez. Froiss., ch. 620, p. 173... Mais onques ne s'en murent ni bougèrent. Ibid., ch. 621, p. 175.

(2) Seigneurs je vous viens voir; vous ne daignez issir hors de vos barrières, et j'y daigne bien entrer. Ibid., ch. 629, p. 179.

diaient de tous côtés. Une nombreuse et brillante chevalerie, les Tancarville, les Coucy, les Clisson, étaient dans la ville, mais il les retenait. Clisson, dont la bravoure était connue, encourageait cette prudence cruelle « Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens contre ces enragés; laissez-les se fatiguer eux-mêmes. Ils ne vous mettront pas hors de votre héritage, avec toutes ces fumières (1). »

Au moment du départ, un Anglais approcha de la barrière Saint-Jacques qui était toute ouverte et pleine de chevaliers. Il avait fait vœu de heurter sa lance aux barrières de Paris. Nos chevaliers l'applaudirent et le laissèrent aller (2). Cet outrage aux murailles de la cité, à l'honneur du *pomærium*, chose si sainte chez les anciens, ne touchait pas les hommes féodaux. L'Anglais s'en allait au petit pas, quand un brave boucher avance sur le chemin, et d'une lourde hache à long manche lui décharge un coup entre les deux épaules, il redouble sur la tête, et le renverse (3). Trois autres surviennent, et à eux quatre ils frappaient sur l'Anglais « ainsi que sur une enclume ». Les seigneurs qui étaient à la porte, vinrent le ramasser pour l'enterrer en terre sainte.

(1) Ibid., ch. 634, p. 211.
(2) « Allez vous-en, allez-vous-en, vous vous êtes bien acquitté. » Ibid., p. 212.
(3) Un boucher..., un fort loudier (manant), que bien l'avoit vu passer, qui tenoit une hache tranchant, à long poignée, et pesant durement. Ib.

Le prince de Galles ne trouva pas plus d'obstacles pour assiéger Limoges que Knolles pour insulter Paris. Duguesclin avait lui-même conseillé de dissoudre l'armée du midi et n'avait gardé que deux cents lances pour courir le pays. Le prince en voulait d'autant plus cruellement aux gens de Limoges que l'auteur de la défection de cette ville, l'évêque, était sa créature et son compère. Il avait juré l'âme de son père qu'il ferait payer cher à la ville cette trahison. Les bourgeois, fort effrayés, auraient voulu se rendre. Mais les capitaines français les en empêchèrent. Cependant le prince ayant fait miner une partie des murailles, les fit sauter et entra par la brêche. Il était trop malade pour chevaucher, mais se faisait traîner dans un chariot. Il avait donné ordre de tuer tout, hommes, femmes et enfants. Il se donna le spectacle de cette boucherie. « Il n'est si dur cœur que, s'il fut adonc en la cité de Limoges, et il lui souvint de Dieu, qui n'en pleurât tendrement (1). » Le prince de Galles ne s'en souvint pas. Cet homme blême et malade qui était si près de rendre compte, ce mourant, ne pouvait se rassasier de voir des morts. Des femmes, des enfants, se jetaient à genoux sur son passage, en criant : « Grâce, grâce, gentil Sire » Il n'écoutait rien. Il n'épargna que l'évêque, c'est-à-dire le seul coupable, et trois chevaliers français qui lui

(1) Plus de trois mille personnes y furent décollées cette journée. Dieu en ait les âmes; car ils furent bien martyrs. Ibid., ch. 636, p. 217.

plurent pour s'être défendus à outrance (1).

Cette extermination de Limoges qui rendit le nom anglais exécrable en France, apprit aux villes à se bien défendre. C'était un adieu de l'ennemi. Il traitait le pays, comme la terre d'un autre, comme n'y comptant pas revenir. Peu après se sentant plus malade, le prince se laissa persuader par les médecins d'aller respirer le brouillard natal, et se fit embarquer pour Londres (2). Son frère, le duc de Lancastre, comm nçait sans doute à lui porter ombrage. Le prince de Galles, qui ne pouvait espérer de succéder, voulait au moins assurer le trône à son fils.

Le roi fit plaisir à tout le royaume en nommant Duguesclin connétable (3). Le petit chevalier breton investi de cette première dignité du royaume, mangea à la table du roi, distinction faite pour étonner, quand on voit, dans Christine de Pisan, que le cérémonial de France était que le roi fût servi à table par ses frères.

Le nouveau connétable entendait seul la guerre qu'il fallait faire à l'Anglais. Les batailles étaient impossibles ; les imaginations étaient frappées depuis Crécy et Poitiers. Chose bizarre, les Français, qui sous Duguesclin forcèrent les Anglais dans plusieurs places, hésitaient à rencontrer en plaine

(1) Ibid., p. 219-220, et Wals., p 185.

(2) Froiss., ibid, ch. 642, p. 235.

(3) Pour le plus vaillant, mieux taillé et idoine de ce faire, et le plus vertueux et fortuné en ses besognes. Ibid., ch. 638, p. 221.

ceux auxquels ils ne craignaient pas de donner assaut. Il leur fallait être tout au moins en nombre double. Ils commencèrent à se rassurer, lorsque Duguesclin, suivant l'armée de Knolles dans sa retraite, enleva deux cents Anglais avec quatre cents Français (1).

Ce qui servait Charles V mieux que Duguesclin mieux que tout le monde, c'était la folie des Anglais, le vertige qui les poussait de faute en faute. Ils firent déclarer pour eux le duc de Bretagne. Mais la Bretagne était contre. Ils se trouvèrent avoir provoqué la ruine de Montfort, qu'ils avaient établi avec tant de peine. Les Bretons chassèrent leur duc (2).

L'alliance de Castille avait jusque-là peu servi Charles V. Les Anglais se chargèrent de la resserrer, de la rendre efficace. Le duc de Lancastre, dans son ambition extravagante, épousa la fille aînée de D. Pèdre ; le comte de Cambridge épousa sa seconde fille. C'était une infatuation inouïe, incroyable. L'Angleterre, qui n'avait pu conquérir la France, entreprenait de plus la conquête de l'Espagne.

Le résultat de cette nouvelle imprudence fut

(1) Froiss., ibid., p. 225-229.

(2) « Tous les barons, chevaliers et écuyers de Bretagne, étoient très-bons François : « Cher sire, avoient-ils dit à leur duc sitôt que nous pourrons apercevoir que vous vous ferez partie pour le roi d'Angleterre contre le roi de France..., nous vous relinquerons tous, et mettrons hors de Bretagne. » Froiss., VI, ch. 674, p. 27 28.

de donner une flotte aux Français. Le roi de Castille, menacé par ce mariage, envoya une armée navale à Charles V. Les gros vaisseaux espagnols, chargés d'artillerie, accablèrent devant la Rochelle les petits vaisseaux des Anglais, leurs archers (1). La Rochelle applaudit, et chassa les vaincus. Elle se donna, mais avec bonnes réserves et sous condition, de manière à rester une république sous le roi (2).

Ce grand événement entraîna tout le Poitou. Edouard et le prince de Galles, le vieillard et le malade, montèrent pourtant en mer et essayèrent de venir au secours. La mer ne voulait plus d'eux. Elle les ramena, bon gré, mal gré, en Angleterre. Thouars succomba. Duguesclin battit ce qui restait d'Anglais à Chizey. La Bretagne suivit : ce fut l'affaire de quelques siéges (3). Le seul capitaine qui restât aux Anglais était un Gascon, le captal de Buch : l'un des meilleurs qu'eussent les Français était un Gallois, un descendant des princes de Galles qui vengeait ses aïeux en servant la France. Le Gallois prit le Gascon : Charles V garda précieusement à la tour du Temple cet important prisonnier, sans lui permettre de se racheter jamais.

(1) Froiss., V, ch. 658, p. 273-6.

(2) ... Et auroient en leurs villes coins pour forger florins et monnoie blanche et noire, de telle forme et aloi comme ont ceux de Paris. Froiss. VI, ch. 670, p. 15.

(3) Ibid., ch. 678, p. 43-44.

Le second fils d'Edouard III, le duc de Lancastre, tige de cette ambitieuse branche de Lancastre qui fit la gloire et le malheur de l'Angleterre au quinzième siècle, avait pris le titre de roi de Castille. Il se fit nommer capitaine général du roi d'Angleterre en France, son lieutenant dans l'Aquitaine, où les Anglais n'avaient presque plus rien. Il y a une telle force d'orgueil dans le caractère anglais, une passion si opiniâtre, qu'après tant d'hommes et d'argent joués et perdus, ils firent une mise nouvelle pour regagner tout. Ils trouvèrent encore une grande armée à donner à leur capitaine d'Aquitaine. Débarqué à Calais, Lancastre traversa la France, sans trouver rien à faire, ni bataille à livrer, ni ville à prendre : tout était fermé, en défense. Les Anglais ne purent rançonner que quelques villages. Tant qu'ils furent dans le nord, les vivres abondaient : « Ils dînaient tous les jours splendidement. » Mais, dès qu'il furent dans l'Auvergne, ils ne trouvèrent plus ni vivres, ni fourrages. La faim, les maladies firent dans l'armée des ravages terribles. Ils étaient partis de Calais avec trente mille chevaux ; ils arrivèrent à pied en Guyenne (1) : c'était une armée de mendiants ; ils demandaient de porte en porte leur pain aux Français (2).

(1) Vix quadraginta caballos vivos secum ducens. Wals., p. 529.

(2) Milites famosos et nobiles, delicatos quondam et divites... ostiatim mendicando, panem petere, nec erat qui eis daret. Wals., p. 187.

L'arrivée de cette armée à Bordeaux eut pourtant un effet. Les Gascons, qui n'étaient plus Anglais et qui n'étaient pas pressés de devenir Français, s'enhardirent, et déclarèrent au connétable de France qu'ils feraient hommage à celui des deux partis qui battrait l'autre. Il fut convenu qu'une bataille serait livrée le 15 avril à Moissac. Puis les Anglais l'ajournèrent au 15 août ; puis ils demandèrent qu'elle eût lieu près de Calais. Les actes n'ayant pas été conservés, on ne sait trop ce qui fut convenu. Au 15 août, les Français se rendirent à Moissac, s'y rangèrent en bataille, attendirent et ne virent personne. Alors ils forcèrent les Gascons de tenir parole. Il ne resta aux Anglais en France que Calais, Bayonne et Bordeaux (1374) (1).

Cet effort qui n'avait abouti à rien, ce coup donné en l'air, leur fit beaucoup de mal. L'épuisement, qui suivit fut tel, qu'Edouard accepta la médiation du pape qu'il avait tant de fois refusée. Le grondement du peuple devenait formidable au roi. Ce rude dogue qu'on avait mené si longtemps par l'appât d'une proie qui reculait toujours, commençait à faire mine de se jeter sur son maître. On avait eu une peine incroyable à faire aimer la guerre à l'Angleterre. Elle était déjà lasse à la bataille de Crécy. Lorsque le chancelier demandait aux gens des communes, pour les piquer d'honneur :

(1) Wals., p 187-8. Froiss. VI, ch. 688, p. 78.

« Quoi donc ? voudriez-vous d'une paix perpétuelle ? » ils répondaient naïvement : « Oui, certes, nous l'accepterions (1). » — On leur fit croire ensuite que tout serait fini avec la prise de Calais. Puis vint la victoire de Poitiers, qui leur tourna la tête. Ils se figuraient que la rançon du roi de France les dispenserait à jamais de payer l'impôt. Après, on les amusa avec l'Espagne, avec les fameux trésors cachés de Don Pèdre. L'argent d'Espagne ne venant pas, on leur persuada qu'on prendrait l'Espagne elle-même.

En 1376, ils firent leurs comptes, et virent qu'ils n'avaient rien, ni argent, ni Espagne, ni France. Leur mauvaise humeur fut extrême. Ils s'en prirent au roi, au duc de Lancastre qui avait alors la principale influence. Son frère aîné, le prince de Galles, tout malade qu'il était, se montrait favorable à l'opposition. Le parlement de 1376, appelé le *bon parlement*, ne se laissa plus mener par des mots. Il demanda ce qu'était devenu tant d'argent, ces subsides, ces rançons de France et d'Ecosse. Il attaqua brutalement Edouard, dévoila sans pitié les faiblesses royales, le poursuivit dans son intérieur, dans sa chambre à coucher.

Le vieux roi était gouverné par une jeune femme mariée, Alice Perrers, femme de chambre de la reine, belle, hardie, impudente (2). La pauvre

(1) Hallam, p. 217 (ann. 1350).

(2) Milites parliamentales graviter conquesti sunt de quâdam Aliciâ Peres appellatâ, feminâ procacissimâ. Walsingham, p. 189.

reine qui voyait tout, avait fait en mourant cette prière au roi : « Qu'il voulût bien se faire enterrer près d'elle à Westminster, » espérant l'avoir à elle, au moins dans la mort.

Les joyaux de la reine furent donnés à Alice. La créature se faisait donner, prenait ou volait. Elle vendait des places, des jugements même. Elle allait de sa personne au Banc du roi solliciter des causes. Les juges d'église, les docteurs en droit canon, étaient exposés dans leurs jugements, à voir la belle Alice venir hardiment leur parler à l'oreille(1). Le parlement somma le roi d'éloigner cette femme, et d'autres mauvais conseillers.

Le prince de Galles mourut, laissant un fils tout jeune. Le duc de Lancastre, entre ce neveu enfant et son vieux père, se trouvait effectivement roi. Les conseillers revinrent. Le vote d'une grosse taxe fut extorqué au parlement. Le duc, qui avait besoin de bien d'autres ressources pour sa future conquête d'Espagne, se préparait à mettre la main sur les biens du clergé. Déjà il avait lancé contre les prêtres le fameux prédicateur Wicleff; il le soutenait, avec tous les grands seigneurs, contre l'évêque de Londres. Les gens de Londres, sur un mot insolent de Lancastre contre leur évêque, se soulevèrent, et faillirent mettre le duc en pièces (2).

(1) Illa nunc juxta justitiarios regis residendo, nunc in foro ecclesiastico juxta doctores se collocando.. pro defensione causarum suadere ac etiam contra postulare minimé verebatur. Wals., p. 189.

(2) Wals., p. 192.

Pendant tout ce bruit, le vieil Edouard III se mourait à Eltham, abandonné à la merci de son Alice. Elle le trompait jusqu'au bout, restant près de son lit, le flattant d'un prochain rétablissement, l'empêchant de songer à son salut. Dès qu'il perdit la parole, elle lui arracha ses anneaux des doigts, et le laissa là (1).

Le fils et le père étaient morts à un an de distance. Ces deux noms, auxquels se rattachent de tels événements, sont peut-être encore les plus chers souvenirs de l'Angleterre. Quoique le prince ait dû en grande partie à Jean Chandos ses victoires de Poitiers et de Najara, quoique son orgueil ait soulevé les Gascons et armé la Castille contre l'Angleterre, peu d'hommes méritèrent mieux la reconnaissance de leur pays. Nous-mêmes, à qui il a fait tant de mal, nous ne pouvons voir sans respect à Cantorbéry, la cotte d'armes du grand ennemi de la France. Ce mauvais haillon de peau piquée des vers, éclate entre tous les riches écussons dont l'église est parée. Il a survécu cinq cents ans au noble cœur qu'il couvrait.

Dès que le roi de France apprit la mort d'Edouard, il dit que c'était là un glorieux règne et qu'un tel prince méritait mémoire entre les preux. Il assembla nombre de prélats et de seigneurs, et fit faire un service à la Sainte-Chapelle (2). En Angleterre

(1) Inverecunda pellex detraxit annulos à suis digitis et recessit. Ibid.
(2) Froiss., ch. 692, p. 105.

les funérailles furent troublées. Quatre jours après la mort d'Edouard, la flotte de Castille chargée des troupes de France, courut toute la côte en brûlant des villes : Wight, Rye, Yarmouth, Darmouth, Plymouth et Winchelsea (1). Jamais du vivant d'Edouard et du prince de Galles, l'Angleterre n'avait éprouvé un pareil désastre.

De toutes parts le roi de France faisait une guerre de négociations. Depuis cinq ans il empêchait le mariage d'un fils d'Edouard avec l'héritière de Flandre, par défaut de dispense papale; il obtint sans difficulté cette dispense pour son frère, le duc de Bourgogne, parent de la jeune comtesse au même degré. Le père ne voulait pas de ce mariage. non plus que les villes de Flandre. Mais la grand'-mère, comtesse d'Artois et de Franche-Comté, fit dire à son fils, le comte de Flandre, qu'elle le deshéritait s'il ne donnait sa fille au prince français. Le mariage se fit pour le désespoir du roi d'Angleterre, qui voyait cette immense succession prête à échoir à la maison de France. La France, mutilée à l'ouest, se formait sa vaste ceinture de l'est et du nord.

Cet échec et ceux que les Anglais éprouvèrent encore près de Bordeaux allaient les décider à faire ce qu'ils auraient dû faire tout d'abord, à s'unir avec le roi de Navarre. Ils lui auraient donné Bayonne et le pays voisin, il eût été leur lieute-

(1) Ibid., ch. 693, p. 107.

nant en Aquitaine. Le Navarrais, plus fin qu'habile, envoyait son fils à Paris pour mieux tromper le roi, tandis qu'il traitait avec les Anglais. Il lui advint comme à Louis XI à Péronne. Sa finesse le mena au piége. Le roi lui garda son fils, lui reprit Montpellier, et saisit son comté d'Evreux. On prit son lieutenant Dutertre, son conseiller Du Rue qui, disait-on, était venu empoisonner le roi. On accusait Charles-le-Mauvais d'avoir empoisonné déjà la reine de France, la reine de Navarre et d'autres encore (1). Tout cela n'était pas invraisemblable : ce petit prince, exaspéré par ses longs malheurs, pouvait essayer de reprendre par le crime et la ruse ce que la force lui avait ôté. Il avait sujet de haïr les siens autant que l'ennemi. Sa femme le trompait pour le brave capitaine gascon des Anglais, le Captal de Buch(2). Du Rue avoua seulement, que Charles-le-Mauvais comptait empoisonner le roi par le moyen d'un jeune médecin de Chypre, qui pouvait s'introduire aisément près de Charles V et lui plaire, « parce qu'il parloit beau latin, et étoit fort argumentatif. » Dutertre et Du Rue furent exécutés. Charles V tira de ce procès l'avantage d'avilir, de déshonorer le roi de Navarre, de lui faire une réputation d'empoisonneur, de tuer ainsi ses prétentions au trône de France.

(1) Secousse, Hist. de Charles le-Mauvais, t. 1, 2e partie, p. 173.

(2) Lebrasseur, Hist. du comte d'Évreux, p. 93. — Voyez les pièces originales du procès *Archives du royaume*, J. 618.

Charles-le-Mauvais perdit tout dans le nord, excepté Cherbourg. Au midi les Castillans le menaçaient. Il eût perdu la Navarre même, si les Anglais n'étaient venus à son secours. Les Gascons y aidèrent les Anglais. Ceux-ci essayèrent ensuite de prendre Saint-Malo, et n'y réussirent pas plus que les Français à prendre Cherbourg. Tout ce grand mouvement de guerre n'aboutit encore à rien. Le roi de France ne put être forcé ni à combattre, ni à rendre ; il resta les mains garnies (1).

L'habileté de Charles V, et l'affaiblissement des autres états, avaient relevé la France, au moins dans l'opinion. Toute la chrétienté regardait de nouveau vers elle. Le pape, la Castille, l'Écosse, regardaient le roi comme un protecteur. Frère du futur comte de Flandre, allié des Visconti, il voyait les rois d'Aragon, de Hongrie, ambitionner son alliance. Il recevait les ambassades lointaines du roi de Chypre, du soudan de Bagdad, qui s'adressaient à lui, comme au premier prince des Francs (2). L'Empereur même lui rendit une sorte d'hommage, en le visitant à Paris. Après avoir aliéné les droits de l'Empire en Allemagne et en Italie, il venait donner au dauphin le titre du royaume d'Arles (3).

(1) Le roi de France ressoignoit (craignait) si les fortunes périlleuses que nullement il ne vouloit que ses gens s'aventurassent par bataille si il n'avoit contre six les cinq. Froiss., VII, 115.

(2) « Comme au soleunel prince des chrétiens. » Il lui offrait de le faire gouverneur de ses provinces et maître de la chevalerie. Christ. de Pisan, VI, p. 61.

(3) Ibid., p 97.

La subite restauration du royaume de France était un miracle que chacun voulait voir. De toutes parts on venait admirer ce prince qui avait tant enduré, qui avait vaincu à force de ne pas combattre (1), cette patience de Job, cette sagesse de Salomon. Le quatorzième siècle se désabusait de la chevalerie, des folies héroïques, pour révérer en Charles V le héros de la patience et de la ruse.

Ce prince, naturellement économe, ce roi d'un peuple ruiné étonnait les étrangers par la multitude de ses constructions. Il élevait autour de Paris des maisons dites de plaisance, Melun, Beauté, Saint-Germain; mais toute maison alors était un fort. Il donnait à la ville un nouveau pont (Pont-Neuf), des murs, des portes, une bonne bastille. Il ne se fiait guère qu'aux murailles (2).

Près de sa Bastille, il avait construit, étendu,

(1) Le roi Charles de France fut durement sage et subtil; car tout quoi (coi) étoit en ses chambres et en ses déduits; si reconquéroit ce que ses prédécesseurs avoient perdu sur le champ, la tête armée et l'épée au poing. Froiss., VII, p. 192.

(2) Comment le roy Charles estoit droit artiste et appris ès sciences et des beauls maçonnages qu'il fist faire: — Fonda l'église de Saint-Antoine dedans Paris. L'église de Saint-Paul fist amender et acroistre, et maintes autres églises et chapelles fonda, amenda et crût les édifices et rentes. Accrut son hôtel de Saint-Paul; le chastel du Louvre à Paris fit édifier de neuf; la Bastille Saint-Anthoine, combien que puis on y ait ouvré, et sus plusieurs des portes de Paris, fait édifice fort et bel. Item les murs neufs et belles, grosses et haultes tours qui entour Paris sont. Ordonna à faire le Pont-Neuf. Édifia Beaulté; Plaisance la noble maison; répara l'ostel de Saint-Ouyn. Moult fit rédifier le chastel de Saint-Germain-en-Laye; Creel, Montargis; le chastel de Meleun et mains autres notables édifices. Christ. VI, 25.

aménagé, avec le luxe d'un roi et les recherches d'un malade, le vaste hôtel Saint Paul (1). La magnificence de cette demeure, la splendide hospitalité qu'y trouvaient les princes et les seigneurs étrangers, faisaient illusion sur l'état du royaume. Le sire de La Rivière, l'aimable et subtil conseiller de Charles V, le gentilhomme accompli de ce temps, en faisait les honneurs (2).

(1) Le séjour de l'hôtel Saint-Paul était, disait-il, favorable à sa santé. Dans ce labyrinthe de chambres qui composaient les appartements du roi, on comptait : la *chambre où gist le roi*, la *grand'chambre de retrait*, la *chambre de l'estude*. De plus, il y avait un jardin, un parc, une chambre des bains, une des étuves, une ou deux autres qu'on appelait *chauffe-doux*, un jeu de paume, des lices, une volière, une chambre pour les tourterelles, des ménageries pour les sangliers, pour les grands lions et les petits, une chambre du conseil etc. Charles V avait renfermé dans son hôtel Saint-Paul, plusieurs autres hôtels, comme ceux des abbés de Saint-Maur et de Puteymuce (*petimus;* dans les environs se tenaient des scribes qui faisaient le métier d'écrire des pétitions; par une autre corruption on l'appela Petitmusc). Les appartements du duc d'Orléans n'étaient guère moins vastes que ceux du roi; puis venaient dans de semblables proportions ceux du duc de Bourgogne, de Marie, d'Isabelle, de Catherine de France, des ducs et duchesses de Valois et de Bourbon, des princes et princesses du sang et de quantité d'autres seigneurs et gens de cour. Le duc d'Orléans avait un cabinet qui lui servait simplement à dire ses heures et qu'on appelait *retrait où dit ses heures Monsieur Louis de France*. De même quand on descendait dans les cours, on trouvait la mareschaussée, la conciergerie, la fourille, la lingerie, la pelleterie, la bouteillerie, la saucisserie, le garde-manger, la maison du four, la fauconnerie, la lavanderie, la fruiterie, l'échançonnerie, la panneterie, l'épicerie, la tapisserie, la charbonnerie, le lieu où l'on faisait l'hypocras, la pâtisserie, le bûcher, la taillerie, la cave aux vins des maisons du roi, les cuisines, les jeux de paume, les celliers, les poulaillers, etc. Les chambres étaient lambrissées du bois le plus rare ; jusque dans les chapelles il y avait des cheminées et des poêles qu'on appelait *chauffe-doux*. Les cheminées étaient ornées de statues colossales, selon l'usage du temps ; « celle de la chambre du roi avait de grands chevaux de pierre; une autre était chargée de douze grosses bêtes et de treize grands prophètes. » Félibien, I, p. 654-5.

(2) Pour maintenir sa court en honneur, le roy avoit avec luy barons de

Il leur montrait la noble demeure de son maître, ces galeries, ces bibliothèques, ces buffets chargés d'or, et ils l'appelaient le *riche roi* (1).

«L'eure de son descouchier au matin estoit comme de six à sept heures. Donnoit audience mesmes aux mendres, de hardiement diviser à luy. Après, luy pigné, vestu et ordonné,... on lui apportoit son breviaire; environ huit heures du jour aloit à sa messe; à l'issue de sa chapelle, toutes manières de gens povoient bailier leurs requêtes. Après ce, aux jour députez à ce, aloit au conseil, après lequel... environ 10 heures asseoit à table... A l'exemple de David, instruments bas oyait volontiers à la fin de ses mangiers. »

«Luy levé de table, à la colacion, vers luy povoyent aler toutes manières d'estrangiers. Là lui estoient apportées nouvelles de toutes manières de pays ou des aventures de ses guerres...pendant l'espace de deux heures; après aloit reposer une heure. Après son dormir, estoit un espace avec ses plus privés en esbatement, visitant joyauls ou autres richeces. Puis aloit à vespres. Après... entroit en été en ses jardins, où marchands venoient apporter velours, drap d'or, etc. En hyver s'occupoit souvent à oyr lire de diverses belles ystoires de la Sainte Es-

son sang et autres chevaliers duis et apris en toutes honneurs... ainsi messire Burel de la Rivière, beau chevalier, et qui certes très gracieusement, largement et joyeusement savoit accueillir ceux que le roy vouloit festoyer et honorer, Christ. VI, 63.

(1) Ainsi l'appeloit Mathieu de Coucy. Observ. sur Christ. de Pisan, VI, p. 161-162.

cripture, ou des faits des romans ou moralitez de philosophes et d'autres sciences, jusques à heure de soupper, auquel s'asseoit d'assez bonne heure, après lequel une pièce s'esbatoit, puis se retrayoit. Pour obvyer à vaines et vagues parolles et pensées, avoit (au dîner de la reine) un prud'homme en estant au bout de la table, qui, sans cesser, disoit gestes de mœurs virtueux d'aucuns bons treppassez (1)».

Les philosophes avec lesquels le roi aimait à s'entretenir, étaient ses astrologues (2). Son astrologue en titre un italien, Thomas de Pisan, avait été appelé tout exprès de Bologne; le roi lui donnait cent livres par mois. Ces gens, quels que fussent leurs moyens de prévoir, ne se trompaient pas tròp. Ils étaient pleins de finesse et de sagacité. Charles V donna un astrologue à Duguesclin en lui remettant l'épée de connétable (3),

Le peu que nous savons de Charles V, de ses jugements, de ses paroles, indique, comme tout son règne, une douce et froide sagesse, peut-être aussi quelque indifférence au bien et au mal (4). « Con-

(1) Christ. de Pisan, p. 277-282, 286.

(2) Les grands princes séculiers (dit un contemporain de Charles V), n'oseroient rien faire de nouvel sans son commandement et sans sa saincte élection (de l'astrologie); ils n'oseroient chasteaux fonder, ne églises édifier, ne guerre commencer, ne entrer en bataille, ne vestir robe nouvelle, ne donner joyau, ne entreprendre un graud voyage, ne partir de l'ostel sans son commandement. Christ. de Pis. p. 208.

(3) Ibid. p. 209.

(4) Il ne blâmait pas toute dissimulation : « Dissimuler, disoyent aucuns, est un rain (une branche) de trahison. Certes, ce dist le roy adont, les circonstances font les choses bonnes ou maulvaises; car en tel manière

sidérant, dit son historien femelle, la fragilité humaine, il ne permit jamais aux maris d'*emmurer* leurs femmes, pour méfait de corps, quoique il en fût maintes fois supplié (1) ». — Il surprit trois fois son barbier en flagrant délit de vol et la main dans la poche, sans se fâcher, ni le punir (2).

Charles V est peut-être le premier roi chez cette nation jusque-là si légère, qui ait su préparer de loin un succès, le premier qui ait compris l'influence, lointaine et lente, mais dès lors réelle, des livres sur les affaires. Le prieur Honoré Bonnor écrivit par son ordre, sous le titre bizarre de l'Arbre des batailles, le premier essai sur le droit de la paix et de la guerre. Son avocat général, Raoul de Presles, lui mettait la Bible en langue vulgaire, tant d'années avant Luther et Calvin. Son ancien précepteur, Nicolas Oresme, traduisait l'autre Bible du temps, Aristote. Oresme, Raoul de Presles, Philippe de Maizières travaillaient, peut-être à frais communs, à ces grands livres du Songe du verger, du Songe du vieux pélerin, sorte de romans encyclopédiques où toutes les questions du temps étaient

peut estre dissimulé, que c'est vertu et en tel manière vice; sçavoir ; dissimuler contre la fureur des gens pervers, quant ce est besoing est grant sens; mais dissimuler et faindre son courage en attendant opportunité de grever aucun, se peut appeler vice. Christine, VI, p. 53

(1) ... Et à difficulté donnoit congé que le mari la tenist close en une chambre, si trop estoit désordonnée. Christ de Pisan, V, p. 307.

(2) Il ne le renvoya qu'à la quatrième. Ibid., p. 297. Cependant lui-même avait la justice à cœur et s'en mêlait. Une bonne femme étant venue se plaindre d'un homme d'armes qui avait violé sa fille, il fit en sa présence pendre le coupable à un arbre. Ibid. p. 290.

traitées, et qui préparaient l'abaissement de la puissance spirituelle et la confiscation des biens d'église. C'est ainsi qu'au seizième siècle, Pithou, Passerat et quelques autres travaillèrent ensemble à la Ménippée.

Les dépenses croissaient, le peuple était ruiné ; l'église seule pouvait payer. C'était là toute la pensée du quatorzième siècle. En Angleterre, le duc de Lancastre, essaya pour brusquer la chose, de Wicleff et des Lollards, et faillit bouleverser le royaume. En France, Charles V la préparait avec une habile lenteur. Elle pressait pourtant. L'apparente restauration de la France ne pouvait tromper le roi. Il ne vivait que d'expédients. Il avait été obligé de payer les juges avec les amendes mêmes qu'ils prononçaient, de vendre l'impunité aux usuriers, de se mettre entre les mains des juifs. Conformément aux priviléges monstrueux que Jean leur avait vendus pour payer sa rançon, ils étaient quittes d'impôts, exempts de toute juridiction, sauf celle d'un prince du sang, nommé gardien de leurs priviléges (1). Nuls *lettres royaux* n'avaient force contre eux (2). Ils promettaient de n'exiger par semaine que quatre deniers par livre d'intérêt. Mais en même temps, ils devaient être crus, contre leurs débiteurs de tout ce qu'ils jureraient (3).

(1) Ord. III, p. 351 et 471, Conf. à IV, p. 532 (4 février 1364).
(2) Ord. III, p. 478, art. 26.
(3) Ils ne devaient pas prêter sur gages suspects ; mais ils s'étaient

Le prince, leur *protecteur*, devait les aider dans le recouvrement de leurs créances, c'est-à-dire que le roi se faisait recors pour les juifs, afin de partager. L'argent extorqué par de tels moyens coûtait au peuple bien plus qu'il ne rendait au roi (1).

Il fallait bien passer entre les mains du juif, ne pouvant dépouiller le prêtre. Le juif, le prêtre, avaient seuls de l'argent. Il n'y avait encore ni production de la richesse par l'industrie, ni circulation par le commerce. La richesse, c'était le trésor; trésor caché du juif, sourdement nourri par l'usure; trésor du prêtre, trop visible dans les églises, dans les biens d'église.

La tentation était forte pour Charles V, mais la difficulté était grande aussi. Les prêtres avaient été ses plus zélés auxiliaires contre l'Anglais. Ils lui avaient en grande partie livré l'Aquitaine, comme ils la donnèrent jadis à Clovis.

Il y avait deux sujets de querelles entre la puissance spirituelle et la temporelle, l'argent et la juridiction. La question de juridiction elle-même

ménagé une justification facile. Article 20 des priviléges des juifs : « De crainte qu'on ne mette dans leurs maisons des choses que l'on diroit ensuite volées, nous voulons *qu'ils ne puissent être repris pour nulle chose trouvée chez eux*, sauf en un coffre dont ils porteroient les clefs. » Ord. III, p. 478.

(1) Quoique Charles eût essayé d'introduire un peu d'ordre dans la comptabilité, il n'y pouvait voir clair. L'usage des chiffres romains, maintenu presque jusqu'à nous par la chambre des comptes, suffisait pour rendre les calculs impossibles.

rentrait en grande partie dans celle d'argent, car la justice se payait (1).

Les premières plaintes contre le clergé partent des seigneurs, et non des rois (1205) (2). Les seigneurs, comme fondateurs et patrons des églises, étaient bien plus directement intéressés dans la question. Sous saint Louis, ils forment une confédération contre le clergé, décident de combien chacun doit contribuer pour soutenir cette espèce de guerre, se nomment des représentants pour prêter main forte à ceux d'entre eux qui seraient frappés de sentences ecclésiastiques (3). Dans la fameuse pragmatique de saint Louis (1270), acte jusqu'ici peu compris, le roi demande que les élections ecclésiastiques soient libres, c'est-à-dire laissées à l'influence royale et féodale (4).

Philippe-le-Bel eut les seigneurs pour lui dans sa lutte contre le pape. Ils formèrent une nouvelle confédération féodale qui effraya les évêques et livra au roi l'Eglise de France. L'accord de cette Eglise lui livra la papauté elle-même. Cependant, au commencement et à la fin de son règne, Philippe-le-Bel frappa deux coups d'une impartialité hardie, la maltôte qui atteignit les nobles et les

(1) Le défenseur officiel du clergé, en 1329, nous dit expressément que la justice, surtout en France, était le revenu le plus net de l'église.

(2) Libertés de l'Égl. gallic. I, III, p. 4.

(3) Ibid. I, II, 99.

(4) Il réclame contre les excès de la cour de Rome, contre les empêchements de juridictions, contre la violation des franchises du royaume, sans dire quelles sont ces franchises. Ibid. II, p. 76.

prêtres aussi bien que les bourgeois, la suppression du Temple, de la chevalerie ecclésiastique.

La royauté triomphante sous Philippe de Valois, se fit donner par le pape tout ce qu'elle voulait sur les revenus de l'Église de France. Elle eut même la prétention de lever les décimes de la croisade sur toute la chrétienté. En dédommagement des décimes, régales, etc., les églises cherchaient à augmenter les profits de leurs justices, à empiéter sur les juridictions laïques, seigneuriales ou royales. Le roi parut vouloir y porter remède. Le 22 décembre 1329 eut lieu par-devant lui au château de Vincennes, une solennelle plaidoierie entre l'avocat Pierre Cugnières et Pierre du Roger, archevêque de Sens. Le premier soutenait les droits du roi et des seigneurs (1). Le second défendait ceux du clergé. Celui-ci parla sur le texte : « Deum timete; regem honorificate; » et il ramena ce précepte aux quatre suivants : « Servir Dieu dévotement; lui donner largement; honorer sa gent duement; lui rendre le sien entièrement (2). »

(1) Pierre Cugnières demandait entre autres choses que le vassal félon fût puni par le seigneur et non par l'église, sauf la pénitence qui viendrait après; qu'un seigneur ne fût pas excommunié pour les fautes des siens; que le juge ecclésiastique ne forçât pas le vassal d'autrui par excommunication à plaider devant lui; que l'église ne donnât pas asile à ceux qui échappaient des prisons du roi; d'autre part que les terres acquises par le clerc payassent les taxes et retournassent à sa famille, au lieu de rester en main morte, que le clerc qui trafiquait ou prêtait fût sujet à la taille, qu'un roturier ne donnât moitié de sa terre à son fils clerc, s'il avait deux enfants, etc.

(2) Ibid. 7.

Je serais porté à croire que toute cette dispute ne fut qu'une satisfaction donnée par le roi aux seigneurs. Il la termina, en disant que, bien loin de diminuer les priviléges de l'Eglise, il les augmenterait plutôt (1). Seulement, il établit par une ordonnance son droit de régales sur les bénéfices vacants (1334). Des deux avocats, celui du clergé devint pape; celui du roi et des seigneurs fut, dit un grave historien, universellement sifflé; son nom resta le synonyme d'un mauvais ergoteur (2). Et ce ne fut pas tout. Il y avait à Notre-Dame une figure grotesque de damné, comme on voit ailleurs Dagobert tiraillé par les diables; cette figure, laide et camuse, fut appelée : *M. Pierre du Coignet.* Toute la gent cléricale, sous-diacres, sacristains, bedeaux, enfants de chœur, plantaient leurs bougies sur le nez du pauvre diable, ou pour éteindre leurs cierges, lui en frappaient la face (3). Il endura quatre cents ans cette vengeance de sacristie.

Les églises étaient entre l'enclume et le marteau, entre le roi et le pape. Quand un évêché vacant avait payé au roi pendant un an ou plus

(1) Seque jura ecclesiarum aucta potiùs quam imminuta esse velle. Bulæus, IV, 222.

(2) Abiitque in proverbium ut quem sciolum et argutulum et deformem videmus, M. Petrum de Cuneriis, vel corruptè, M. Pierre du Coignet vocitemus. Bulæus, IV, 222.

(3) Libertés de l'église Gall. Traités. Lettres de Brunet, p. 4. — Simulacrum ejus, simum et deforme... quod scholastici prætereuntes stylis suis scriptoriis pugnisque confodere et contundere solebant, Bulæus, IV, 322.

les *régales* de la vacance, le nouvel élu payait au pape l'*annate* ou première année du revenu (1).

Une autre chose dont se plaignaient le plus les seigneurs patrons de l'église, et les chanoines ou moines qui concouraient aux élections, c'est ce qu'on appelait les Réserves. Le pape arrêtait d'un mot l'élection, il déclarait qu'il s'était réservé de nommer à tel évêché, à telle abbaye. Ces Réserves qui donnaient souvent un pasteur italien ou français à une église d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, étaient fort odieuses. Cependant elles avaient souvent l'avantage de soustraire les grands siéges aux stupides influences féodales qui n'y auraient guère porté que des sujets indignes, des cadets, des cousins des seigneurs. Les papes prenaient quelquefois au fond d'un couvent ou dans la poussière des universités un docte et habile clerc pour le faire évêque, archevêque, primat des Gaules ou de l'Empire.

Les papes d'Avignon n'eurent pas pour la plupart cette haute politique. Pauvres serviteurs du roi de France, ils laissaient la papauté devenir ce qu'elle pouvait. Ils ne voyaient dans les Réserves qu'un moyen de vendre des places, de faire de la simonie en grand. Jean XXII déclara effrontément qu'en haine de la simonie, il se réservait tous les bénéfices vacants dans la chrétienté la

(1) Les archevêques de Mayence et de Cologne payaient chacun au pape vingt-quatre mille ducats pour le *pallium*.

première année de son pontificat (1). Ce fils d'un savetier de Cahors laissa en mourant un trésor de vingt-cinq millions de ducats. Les hommes du temps crurent qu'il avait trouvé la pierre philosophale (2).

Benoit XII était si effrayé de l'état où il voyait l'Eglise, des intrigues et de la corruption dont il était assiégé, qu'il aimait mieux laisser les bénéfices vacants; il se réservait les nominations et ne nommait personne (3). Lui mort, le torrent reprit son cours. A l'élection du prodigue et mondain Clément VI, on assure que plus de cent mille clercs vinrent à Avignon acheter des bénéfices (4).

Il faut lire les douloureuses lamentations de Pétrarque sur l'état de l'Eglise, ses invectives contre la Babylone d'Occident. C'est tout à la fois, Juvénal et Jérémie. Avignon est pour lui un autre labyrinthe, mais sans Ariane, sans fil libérateur; il y trouve la cruauté de Minos, et l'infamie du Minotaure (5). Il peint avec dégoût les vieilles amours des princes de l'Eglise, ces mignons à tête blanche... Mille histoires scandaleuses couraient.

(1) Balus. Pap. Aven. I, p. 722. Omnia beneficia ecclesiastica quæ fuerunt et quocumque nomine censeantur et ubicumque ea vacare contigerit.

(2) V. ci-dessus p. 3.

(3) Cùm eos non reperiebat juxtà gustum suum bene idoneos. Prima vit. Bened. XII. Ap. Baluz. I, p. 264.

(4) In Clemente clementia... Tertia vit. Clem. VI. Ibid., p. 284.

(5) Petrarch. Ep. 10 de tertià Babylone et quinto labyrintho.

Le conte absurde de la papesse Jeanne devint vraisemblable (1).

L'érudite indignation de Pétrarque pouvait inspirer quelque défiance. Un jugement plus imposant pour le peuple était celui de sainte Brigitte et des deux saintes Catherine. La première fait dire par Jésus même ces paroles au pape d'Avignon : « Meurtrier des âmes, pire que Pilate et Judas! Judas n'a vendu que moi. Toi, tu vends encore les âmes de mes élus (2). »

Les papes qui suivirent Clément VI, furent moins souillés, mais plus ambitieux. Ils rendirent l'église conquérante, désolèrent l'Italie. Clément avait acheté Avignon à la reine Jeanne en l'absolvant du meurtre de son mari. Ses successeurs avec l'aide des Compagnies, reprirent tout le patrimoine de saint Pierre. Cette association du pape avec les brigands anglais et bretons, porta au comble l'exaspération des Italiens. La guerre devint atroce, pleine d'outrage et de barbarie. Les Visconti donnèrent le choix aux légats qui leur apportaient l'excom-

(1) L'antipape Nicolas V, avait eu pour femme Jeanne de Corbière, avec laquelle il avait divorce pour se faire mineur. Lorsqu'il fut pape, Jeanne prétendit que le divorce était nul. On en fit mille contes à la cour d'Avignon; de là la fable de la *papesse Jeanne*. On l'a rejetée à l'an 848, et cité en preuve Marianus Festus Sigebert de Gembloars. Mais on n'en trouve pas un mot dans les anciens manuscrits de ces auteurs. Plus tard seulement on inséra dans le texte ce qu'on avait d'abord écrit à la marge. Bulæus, IV, 240

(2) Tu pejor Lucifero... tu injustior Pilato... tu immitior Judà, qui me solum vendidit; tu autem non solum me vendis, sed et animas electorum meorum. S. Brigittæ revelationes. l. I, c. 41.

munication de se laisser noyer ou de manger la bulle. A Milan, on jetait les prêtres dans des fours allumés; à Florence, on voulait les enterrer vifs. Les papes sentirent que l'Italie leur échapperait s'ils ne quittaient Avignon.

Ils tenaient moins sans doute à cette ville, depuis qu'ils y avaient été rançonnés par les Compagnies. L'abaissement de la France les laissait libres de choisir leur séjour. Urbain V, le meilleur de ces papes, essaya de se fixer à Rome. Il y alla et n'y put rester. Grégoire s'y établit et y mourut.

A sa mort, les Français avaient dans le conclave une majorité rassurante. Cependant ce conclave se tenait à Rome; les cardinaux entendaient un peuple furieux crier autour deux : « Romano lo volemo o almanco italiano. » De seize cardinaux qui entrèrent au conclave, il n'y avait que quatre Italiens et un Espagnol, onze étaient Français (1). Les Français étaient divisés. Deux des derniers papes qui étaient Limousins, avaient fait plusieurs cardinaux de leur province. Ces Limousins voyant que les autres Français les excluait de la papauté, s'unirent aux Italiens, et nommèrent un Italien, qu'ils croyaient du reste dévoué à la France, le calabrois Bartolomeo Prignani.

Il advint, comme à l'élection de Clément V, tout le contraire de ce qu'on avait attendu, mais cette fois au préjudice de la France. Urbain VI,

(1) Bulæus, IV, p. 470.

homme de soixante ans, jusque-là considéré comme fort modéré, sembla avoir perdu l'esprit, dès qu'il fut pape. Il voulait disait-il, réformer l'Église, mais il commençait par les cardinaux, prétendant, entre autres choses, les réduire à n'avoir qu'un plat sur leur table. Ils se sauvèrent, déclarèrent que l'élection avait été contrainte, et firent un autre pape. Ils choisirent un grand seigneur, Robert de Genève, fils du comte de Genève, qui avait montré dans les guerres de l'Église beaucoup d'audace et de férocité. Ils l'appelèrent Clément VII, sans doute en mémoire de Clément VI, un des papes les plus prodigues et les plus mondains qui aient déshonoré l'Eglise. De concert avec la reine Jeanne de Naples, contre laquelle Urbain s'était déclaré, Clément et ses cardinaux prirent à leur solde une compagnie de Bretons qui rôdait en Italie. Mais ces Bretons furent défaits par Barbiano, un brave condottiere qui avait formé la première compagnie italienne contre les compagnies étrangères. (1). Clément se sauva en France, à Avignon. Voilà deux papes, l'un à Avignon, l'autre à Rome, se bravant et s'excommuniant l'un l'autre.

On ne pouvait attendre que la France et les états qui en suivaient alors l'impulsion (Ecosse, Navarre et Castille) se laisseraient facilement déposséder de la papauté. Charles V reconnut Clément. Il

(1) Sism. Rép. Ital., VII, p. 154.

pensa sans doute que, quand même toute l'Europe eût été pour Urbain, il valait mieux pour lui avoir un pape français, une sorte de patriarche dont il disposât. Cette politique égoïste lui fut amèrement reprochée. On considéra tous les malheurs qui suivirent, la folie de Charles VI, les victoires des Anglais, comme une punition du ciel (1).

On assure que les cardinaux français avaient eu d'abord l'idée de faire pape Charles V lui-même. Il aurait refusé, comme infirme d'un bras, et ne pouvant célébrer la messe (2). Un pape roi de France eût eu le monde contre lui.

Ce ne fut pas sans peine que le roi amena l'université à se décider en faveur de Clément. Les facultés de droit et de médecine étaient sans difficulté pour le pape du roi. Mais celle des *arts*, composée de quatre nations, ne s'accordait pas avec elle-même. Les nations Française et Normande étaient pour Clément VII; la Picarde et l'Anglaise demandaient la neutralité. L'université, ne pou-

(1) O quel flayel! ô quel douloureux meschief, qui encore dure l ete. Christ. de Pisan, VI, 116. — On chantait à cette époque le cantique suivant :

Plange regni respublica,
Tua gens, *ut schismatica*,
Desolatur.
Nam pars ejus est iniqua,
Et altera sophistica
Reputatur, etc.

Bibl. du roi, cod. 7609. *Coll. des Mém. V*, 181.

(2) Lenfant, Conc. de Pise, p. 108. — Cependant il montrait tous les ans de ses mains la vraie croix au peuple à la Sainte-Chapelle, comme l'avait fait saint Louis. Christ. de Pisan, p. 316.

vant arriver à un vote unanime, suppliait qu'on lui donnât du temps (1). Le roi prit tout sur lui. Il écrivit de Beauté-sur-Marne qu'il avait des informations suffisantes : Le pape Clément VII est vray pasteur de l'église universelle... Se vous mettez ce en refus ou délay, vous nous ferez déplaisir (2). »

Charles V agit en cette occasion avec une vivacité qui ne lui était pas ordinaire. Il semble qu'il ait été honteux et aigri de n'avoir pas prévu.

Il aurait bien voulu gagner à son pape la Flandre, et par elle l'Angleterre. Il fit dire au comte de Flandre qu'Urbain parlait fort mal des Anglais, qu'il avait dit que d'après leur conduite à l'égard du Saint-Siége il les tenait pour hérétiques (3). La Flandre et l'Angleterre n'en reconnurent pas moins le pape de Rome en haine de celui d'Avignon. Urbain avait déjà l'Italie. L'Allemagne, la Hongrie, l'Aragon, embrassèrent son parti. Les deux saintes populaires, sainte Catherine de Sienne, et sainte Catherine de Suède le reconnurent, ainsi que l'infant Pierre d'Aragon qu'on tenait aussi pour un saint homme. On demanda, chose inouïe, une consultation au plus fameux jurisconsulte du temps sur l'élection du pape ; Baldus décida que l'élection d'Urbain était bonne et valable, disant, avec

(1) Bulæus, IV, 566.
(2) Ibid, IV, p. 568.
(3) Ibid., p. 521.

assez d'apparence, que, si l'élection avait pu être contrainte, les cardinaux, n'en étaient pas moins revenus d'eux-mêmes après le tumulte et qu'ils avaient intronisé Urbain en pleine liberté (1).

Un événement impossible à prévoir avait mis presque toute la chrétienté en opposition avec la France. La fortune s'était jouée de la sagesse. La reine Jeanne de Naples, cousine et alliée du roi, fut peu après déposée par Urbain, renversée par son fils adoptif Charles de Duras, étranglée en punition d'un crime qui datait de trente-cinq ans.

Toute l'Europe remuait. Le mouvement était partout; mais les causes infiniment diverses. Les Lollards d'Angleterre semblaient mettre en péril l'église, la royauté, la propriété même. A Florence, les Ciompi faisaient leur révolution démocratique. La France elle-même semblait échapper à Charles V. Trois provinces, les plus excentriques, mais les plus vitales peut-être, se révoltèrent.

Le Languedoc éclata d'abord. Charles V, préoccupé du Nord, et regardant toujours vers l'Angleterre, avait fait d'un de ses frères une sorte de roi du Languedoc. Il avait confié cette province au duc d'Anjou. Par le duc d'Anjou, il semblait près d'atteindre l'Aragon et Naples, tandis que par son autre frère le duc de Bourgogne, il allait occuper la Flandre. Mais la France, misérablement

(1) Ibid., p. 464.

ruinée, n'était guère capable de conquêtes lointaines. La fiscalité, si dure alors dans tout le royaume, devint en Languedoc une atroce tyrannie. Ces riches municipes du midi qui ne prospéraient que par le commerce et la liberté, furent *taillés* sans merci, comme l'eût été un fief du nord. Le prince féodal ne voulait rien comprendre à leurs priviléges. Il lui fallait au plus vite de l'argent pour envahir l'Espagne et l'Italie, pour recommencer les fameuses victoires de Charles d'Anjou.

Nîmes se souleva (1378), mais se voyant seule, elle se soumit (1). Le duc d'Anjou aggrava encore les impôts. Il mit, au mois de mars 1379, un monstrueux droit de cinq francs et dix gros sur chaque feu. Au mois d'octobre, nouvelle taxe de douze francs d'or par an, d'un franc par mois (2). Pour celle-ci, la levée en était impossible. La province était tellement ruinée, qu'en trente ans, la population se trouvait réduite de cent mille familles à trente mille. Les consuls de Montpellier refusèrent de percevoir le dernier impôt. Le peuple massacra les gens du duc d'Anjou. Clermont-Lodève en fit autant. Mais les autres villes ne bougèrent. Les gens de Montpellier effrayés reçurent le prince à genoux, et attendirent ce qu'il déciderait de leur sort. La sentence fut effroya-

(1) Hist. du Langedoc, l. XXXII, ch. 91, p. 365.
(2) Ibid., ch. 95, p. 368.

ble. Deux cents citoyens devaient être brûlés vifs, deux cents pendus, deux cents décapités, dix-huit cents notés d'infamie et privés de tous leurs biens. Tous les autres étaient frappés d'amendes ruineuses (1).

On obtint avec peine du duc d'Anjou qu'il adoucît la sentence. Charles V sentit la nécessité de lui ôter le Languedoc. Il envoya des commissaires pour y réformer les abus. Au reste, dans les instructions qu'il leur donne, il n'y a pas trace d'un sentiment d'homme ou de roi. Il n'est préoccupé que des intérêts du fisc et du domaine : « Comme nous avons audit pays plusieurs terres labourables, vignes, forêts, moulins et autres héritages qui nous étaient ordinairement de grand revenu et profit ; lesquelles terres sont demeurées désertes, parce que le peuple est si diminué par les mortalités, les guerres et autrement, qu'il n'est nul qui les puisse ou veuille labourer, ni tenir aux charges et redevances anciennes, nous voulons que nos conseillers puissent donner nos héritages à nouvelle charge, croître et diminuer l'ancienne. » Ils doivent aussi révoquer tous les dons, et s'informer de la conduite de tous les sénéchaux, capitaines, viguiers, etc. (2).

La politique étroite qui ne paraît que trop dans ces instructions, fit faire au roi une grande faute,

(1) Ibid., ch. 96, p. 369.
(2) Ord. VI, p. 465 et 467.

la plus grande de son règne. Il arma contre lui la Bretagne, Ses meilleurs hommes de guerre étaient bretons ; il les avait comblés de biens ; il croyait tenir en eux tout le pays. Ces mercenaires pourtant n'étaient pas la Bretagne. Eux mêmes n'étaient plus aussi contents du roi. Il avait ordonné aux gens de guerre de payer désormais tout ce qu'ils prendraient. Il avait créé une maréchaussée pour réprimer leurs brigandages, des prévôts qui couraient le pays, jugeaient et pendaient.

Il n'aimait pas Clisson. Quoiqu'il l'ait désigné pour être connétable à la mort de Duguesclin, il eût préféré le sire de Coucy (1).

Un cousin de Duguesclin, le breton Sévestre Budes, qui avait acquis beaucoup de réputation dans les guerres d'Italie, fut arrêté sur un soupçon par le pape françois Clément VII, et livré par lui au bailli de Mâcon, qui le fit mourir, au grand chagrin de Duguesclin (2). Les parents du Breton étant venus se plaindre et affirmant son innocence, le roi dit froidement : « S'il est mort innocent, la chose est moins fâcheuse pour vous autres; c'est tant mieux pour son âme et pour votre honneur (3). »

Les Bretons étaient Français contre l'Angleterre, mais Bretons avant tout. Leur duc voulait les livrer aux Anglais, ils l'avaient chassé. Le roi vou-

(1) Froiss., VII, ch. 64, p. 309.
(2) Ibid., p. 214.
(3) Christ. de Pisan, t. VI, p. 38.

lant les réunir à la couronne, ils chassèrent le roi.

Le 5 avril 1378, Montfort s'était engagé à ouvrir aux Anglais le château de Brest. Le 20 juin, le roi l'ajourna à comparaître en parlement, puis le fit condamner par défaut (1). La procédure fut étrange. On assigna le duc à Rennes et à Nantes tandis qu'il était en Flandre. On ne lui donna pas de sauf-conduit. Plusieurs pairs ne voulurent point siéger au jugement. Le roi parla lui-même contre son vassal, et conclut à la confiscation. Si le duché était enlevé à Montfort, il aurait dû revenir à la maison de Blois, conformément au traité de Guérande que le roi avait garanti.

Dire à la vieille Bretagne que désormais elle ne serait plus qu'une province de France, une dépendance du domaine, c'était une chose hardie, et aussi une ingratitude, après ce que les Bretons avaient fait pour chasser l'Anglais. Le froid et égoïste prince ne connaissait pas évidemment le peuple auquel il avait affaire, et il ne pouvait le connaître ; il y a des ignorances sans remède, celles du cœur.

Les Bretons, nobles et paysans, étaient déjà mal disposés. Le connétable Duguesclin, dans ses guerres de Bretagne, n'avait pas ménagé ses compatriotes. Il les avait frappés d'un fouage de vingt sous par feu; il avait défendu les affranchissements

(1) Lobineau, Hist. de Bret., l. XII, ch. 97, p. 418.

et rétabli la servitude de main morte, abolie par le duc (1). Le premier acte du gouvernement royal fut l'établissement de la gabelle. La Bretagne arma.

Les bourgeois armèrent, comme les nobles. Ceux de Rennes s'associèrent expressément aux barons, et jurèrent de vivre et mourir pour la défense commune. Le duc, revenant d'Angleterre, fut accueilli avec transport, par ceux même qui l'avaient chassé. On ne se souvint plus s'il était Blois ou Montfort; c'était le duc de Bretagne. Lorsqu'il débarqua près de Saint-Malo, tous les barons, tout le peuple l'attendaient sur le rivage; plusieurs entrèrent dans l'eau et s'y mirent à genoux. Jeanne de Blois, elle-même, vint le féliciter à Dinan, la veuve de Charles de Blois, de celui qu'i lavaittué (2).

Les meilleurs capitaines que le roi pouvait employer contre la Bretagne, étaient des Bretons. Clisson parut devant Nantes; mais il ne put s'empêcher de dire aux gens de la ville qu'ils feraient sagement de ne laisser entrer chez eux personne qui fût plus fort qu'eux. Duguesclin et Clisson se rendirent à l'armée que le duc d'Anjou rassemblait. Mais à la première approche d'une troupe bretonne,

(1) Daru, Hist. de Bretagne, IV.
(2) Sismondi, Hist. de Fr., XI, 285. Lobineau, l. XII. c. 108, p. 423.

cette armée se dissipa (1). Le duc d'Anjou fut réduit à demander une trève.

Le roi voyait ses Bretons passer l'un après l'autre à l'ennemi. Ceux qui ne voulurent le quitter qu'avec son autorisation, l'obtinrent sans difficulté; mais à la frontière on les arrêtait pour les mettre à mort comme traîtres. Duguesclin lui-même, en butte aux soupçons du roi, lui renvoya l'épéede connétable, disant qu'il s'en allait en Espagne, qu'il était aussi connétable de Castille. Les ducs d'Anjou et de Bourbon furent envoyés pour l'apaiser. Charles V sentait bien qu'il ne pouvait rien faire sans lui. Mais le vieux capitaine était trop avisé pour aller se casser la tête contre cette furieuse Bretagne. Il valait mieux pour lui rester brouillé avec le roi, et gagner du temps. Selon toute apparence, il ne consentit pas à reprendre l'épée de connétable. Ce fut, comme ami du duc de Bourbon et pour lui faire plaisir,

(1) Chronique en vers de 1341 à 1381, par maître Guill. de Saint-André, licencié en décret, scolastique de Dol, notaire apostolique et impérial, ambassadeur, conseiller et secrétaire du duc Jean IV :

Les François estoient testonnés,
Et leurs airs tout efféminés;
Avoient beaucoup de perleries,
Et de nouvelles broderies.
Ils estoient frisques et mignotz,
Chantoient comme des syrenotz;
En salles d'herbettes jonchées,
Dansoient, portoient barbes fourchées;
... Les vieux ressembloient aux jeunes;
Et tous prenoient terrible nom,
Pour faire paour aux Bretons.

qu'il alla assiéger dans le château de Randon, près du Puy en Vélay, une Compagnie qui désolait le pays. Il y tomba malade, et y mourut (1). On assure que le capitaine de la place qui avait promis de se rendre dans quinze jours s'il n'était secouru, tint parole et vint mettre les clefs sur le lit du mort (2). Cela n'est pas invraisemblable. Duguesclin avait été l'honneur des Compagnies, le père des soldats; il faisait leur fortune, il se ruinait pour payer leurs rançons.

Les états de Bretagne négociaient avec le roi de France, le duc avec celui d'Angleterre. Charles V n'ayant voulu entendre à aucun arrangement, les Bretons laissèrent venir l'Anglais. Un frère de Richard II, le comte de Buckingham, fut chargé de conduire une armée en Bretagne, mais en traversant le royaume, par la Picardie, la Champagne, la Beauce, le Blaisois et le Maine. Charles V les laissa passer. Le duc de Bourgogne demanda lui en vain la permission de combattre.

Duguesclin était mort le 13 juillet (1380). Le roi mourut le 16 septembre. Ce jour même il abolit tout impôt non consenti par les États. C'était revenir au point d'où son règne avait commencé.

(1) A! doulce France amie, je te lairay briefment!
Or veille Dieu de gloire, par son commandement,
Que si bon conestable aiez prochainement
De coi vous vailliez mieuls en honour plainement!

Poëme de Duguesclin, ms. de la Bibl. royale, n° 7224, 142 verso.

(2) V. l'excellent art. Charles V de M. Lacabane (Dict. de la conversation.

Il recommanda aussi en mourant de gagner à tout prix les Bretons (1). Il avait déjà ordonné que Duguesclin fût enterré à Saint-Denis, à côté de son tombeau. Son fidèle conseiller, le sire De La Rivière, le fut à ses pieds.

Ce prince était mort jeune (44 ans), et n'avait rien fini. Une minorité commençait. Le schisme, la guerre de Bretagne, la révolte de Languedoc à peine assoupie, la révolution de Flandre (2) dans toute sa force, c'étaient bien des embarras pour un jeune roi de douze ans. Quoique Charles V eût déclaré par une ordonnance, dès 1374, que désormais les rois seraient majeurs à quatorze, son fils devait rester longtemps mineur, et même toute sa vie.

Charles V laissait deux choses, des places bien fortifiées, et de l'argent. Après en avoir tant donné aux Anglais, aux compagnies, il avait trouvé moyen d'amasser dix-sept millions. Il avait caché ce trésor à Vincennes, dans l'épaisseur d'un mur. Mais son fils n'en profita pas.

Le roi se croyait sûr des bourgeois. Il avait confirmé et augmenté les priviléges de toutes les villes qui quittaient le parti anglais (3). Il avait dé-

(1) Froissart, VII, 366.

(2) L'histoire de cette révolution se lie plus naturellement à celle du règne de Charles VI. On en trouvera le récit au t. IV.

(3) On suit le progrès de sa conquête de charte en charte : Rhodez, Figeac, Montauban, février 1370 ; Milhaud en Rouergue, mai ; Cahors, Sarlat, juillet, etc. Ordonn. V, p. 291, 324, 338, 333. — Sur l'histoire des communes, voyez particulièrement le cinquième volume du Cours

fendu que les hôtels de ses frères servissent d'asile aux criminels, et soumis ces hôtels à la juridiction du prévôt. Conformément aux remontrances du parlement de Paris, il l'autorisa à rendre ses arrêts sans délai, nonobstant *tous lettres royaux à ce contraire* (1). Il permit aux bourgeois de Paris d'acquérir des fiefs au même titre que les nobles, et de porter les mêmes ornements que les chevaliers. Le roi créait ainsi au centre du royaume une noblesse roturière qui devait avilir l'autre en l'imitant. Toutes les terres de l'Ile de France, allaient peu à peu se trouver entre des mains bourgeoises, c'est-à-dire dans la dépendance plus immédiate du roi.

Ces avantages lointains ne balançaient pas les maux présents. Le peuple n'en pouvait plus. Les taxes étaient d'autant plus fortes, que le roi, dès le commencement de son règne, s'était sagement interdit toute altération des monnaies. Je ne sais si cette dernière forme d'impôt n'était même pas regrettée; à une époque où il y avait peu de commerce, et où les rentes féodales se payaient généralement en nature, l'altération des monnaies frappait peu de personnes, et seulement les gens qui pouvaient perdre, par exemple, les usuriers, juifs, Cahorsins, Lombards, ceux qui faisaient la banque

de M. Guizot. Personne n'a analysé d'une manière plus précise et plus judicieuse les origines si complexes du Tiers-État. Je reviendrai moi-même sur ce grand sujet.

(1) Ordonn., V, 323.

et les affaires de Rome ou d'Avignon. Les taxes au contraire ne touchaient pas ceux-ci, elles tombaient d'aplomb sur le pauvre.

Les biens d'église pouvaient seuls venir au secours du peuple et du roi. Mais il fallait du temps avant qu'on osât y porter les mains. Enlever ces biens aux fondations pieuses, annuler les volontés dernières des fondateurs, dont les familles subsistaient, dépouiller les monastères qui recevaient les cadets, les filles nobles (1), c'est ce que personne n'eût tenté impunément au quatorzième siècle.

Ce qui prouve combien le clergé avait encore de puissance, c'est la facilité avec laquelle il avait chassé les Anglais des villes du midi. Le roi de France, que les prêtres venaient de seconder si bien, devait y regarder à deux fois avant de se brouiller avec eux.

Le schisme mettait le pape d'Avignon entièrement à la discrétion du roi, et lui donnait, il est vrai, la libre disposition des bénéfices dans toute l'église gallicane. Mais cet événement plaçait la France dans une situation périlleuse ; elle se trouvait en quelque sorte isolée au milieu de l'Europe. et comme hors du droit chrétien.

C'était beaucoup sans doute pour la royauté, d'avoir, en deux siècles, concentré en ses mains

(1) En 1784, la noblesse de Bourgogne demandait encore la fondation d'un chapitre de Demoiselles. *Archives du royaume, K., pièces relatives à la suppression du couvent de Marcigny.*

les deux forces du moyen âge, l'église et la féodalité. Les dignités ecclésiastiques étaient désormais assurées aux serviteurs du roi, les fiefs réunis à la couronne, ou devenus l'apanage des princes du sang. Les grandes maisons féodales, ces vivants symboles des provincialités, s'étaient peu à peu éteintes (1). Les diversités du moyen âge se fondaient dans l'unité. Mais l'unité était faible encore.

Si Charles V ne put faire beaucoup lui-même, il laissa du moins à la France le type du roi moderne, qu'elle ne connaissait pas. Il enseigna aux étourdis de Crécy et de Poitiers, ce que c'était que réflexion, patience, persévérance. L'éducation devait être longue; il y fallut bien des leçons. Mais au moins le but était marqué. La France devait s'y acheminer, lentement, il est vrai, par Louis XI et par Henri IV, par Richelieu et par Colbert.

Dans les misères du quatorzième siècle, elle commença à se mieux connaître elle-même. Elle sut d'abord qu'elle n'était pas, et ne voulait pas être anglaise. En même temps, elle perdait quelque chose du caractère religieux et chevaleresque qui l'avait confondue avec le reste de la chrétienté pendant tout le moyen âge, et elle se voyait pour la première fois, comme nation, et comme prose. Elle atteignait du premier coup, dans Froissart, la perfection de la prose narrative (2). Le progrès

(1) Voyez le détail dans Sismondi, Hist. de France, XI, 305-305.

(2) Sans parler de tant de beaux récits, je ne crois pas qu'il y ait rien dans notre langue de plus exquis que le chapitre: Comment le roi Édouard

de la langue est immense de Joinville à Froissart, presque nul de Froissart à Commines.

Froissart, c'est vraiment la France d'alors, au fond toute prosaïque, mais chevaleresque de forme et gracieuse d'allure. Le galant chapelain *qui desservit madame Philippa de beaux récits et de lais d'amour*, nous conte son histoire aussi nonchalamment qu'il chantait sa messe. D'amis ou d'ennemis, d'Anglais ou de Français, de bien ou de mal, le conteur ne s'en soucie guère. Ceux qui l'accusent de partialité, ne le connaissent pas vraiment. S'il paraît quelque fois aimer mieux l'Anglais, c'est que l'Anglais réussit (1). Peu lui importe, pourvu que de château en château, d'abbaye en abbaye, il conte et écoute de belles histoires, comme nous le voyons dans son voyage aux Pyrénées, cheminant le joyeux prêtre, avec ses quatre lévriers en lesse qu'il mène au comte de Foix (2).

dit à la comtesse de Salisbury qu'il convenoit qu'il fût aimé d'elle, dont elle fut fortement ébahie.

(1) Quoique Froissart ait séjourné si longtemps en Angleterre, je n'y trouve qu'un mot qui semble emprunté à la langue de ce pays : Le roi de France pour ce jour étoit jeune, et volontiers *travilloit* (voyageait, *travelled*), t. IX, p. 475, année 1388.

(2) Considérai en moi-même que nulle espérance n'étoit que aucuns faits d'armes se fissent ès parties de Picardie et de Flandre, puisque paix y étoit, et point ne voulois être oiseux ; car je savois bien que au temps à venir et quand je serai mort, sera cette haute et noble histoire en grand cours, et y prendront tous nobles et vaillants hommes plaisance et exemple de bien faire ; et entrementes que j'avais, Dieu merci, sens, mémoire et bonne souvenance de toutes les choses passées, engin clair et aigu pour concevoir tous les faits dont je pourrois être informé touchants à ma principale matière, âge, corps et membres pour souffrir peine, me avisai que je ne voulois me séjourner de non poursuivre ma matière ; et pour

Un livre bien moins connu, et sur lequel je m'arrêterais d'autant plus volontiers, c'est un traité composé pour l'usage du peuple des campagnes par ordre du roi : *Le vrai régime et gouvernement des bergers et bergères composé par le rustique Jehan de Brie, le bon berger* (1379) (1). Dans

savoir la vérité des lointaines besognes sans ce que j'envoyasse aucune autre personne en lieu de moi, pris voie et achoison (occasion) raisonnable d'aller devers haut prince et redouté seigneur messire Gaston comte de Foix et de Berne.... Et tant travaillai et chevauchai en quérant de tous côtés nouvelles, que par la grâce de Dieu, sans péril et sans dommage, je vins en son châtel à Ortais... en l'an de grâce 1388. Lequel..... quand je lui demandois aucune chose, il me le disoit moult volontiers; et me disoit bien que l'histoire que je avois fait et poursuivois seroit au temps à venir plus recommandée que mille autres. Froissart, IX, 118-220.

(1) Jehan raconte d'abord comme quoi : « A l'âge où les enfants commencent à muer leurs premières dents et où ils ont encore leur folle plume et ne sont prenables d'aucune loi, » il fut chargé de garder les oies, puis les pourceaux ; comment ensuite, « accroissant son estat d'estre promeu aux honneurs terriens, » il eut la garde des chevaux et des vaches. Mais il y fut blessé, et revint dire que jamais il ne garderait les vaches : « Et lors, lui fust baillée la garde de quatre-vingt agneaux débonnaires et innocents..., et il fut comme leur tuteur et curateur, car ils étoient soubs âge et mineurs d'ans. » Il ne se conduisit pas comme certains pasteurs temporels ou spirituels..., etc. Ensuite « ledit Jehan de Brie, *sans simonie*, fut establi et institué à porter les clefs des vivres..... de l'hôtel de Messy, appartenant à l'un des conseillers du roy notre seigneur ès enquestes de son parlement à Paris .. Quand ledict de Brie eut été licencié et maistre en ceste science de bergerie, et qu'il estoit digne de lire en la rue au Feurre (*la rue du Fouarre où étaient les écoles*) auprès la crèche aulx veaux, ou soubz l'ombre d'ung ormel ou tilleul, derrière les brebis, lors vint demourer au Palais-Royal, en l'hostel de Messire Arnoul de Grantpont, trésorier de la Sainte-Chapelle royale à Paris... — Premièrement, les aigniaux qui sont jeunes et tendres, doivent estre traitez amyablement et sans violence, et ne les doit-on pas férir ne chastier de verges, de bastons, etc. — Lorsque l'on coupe les agneaux : Doit lors le berger estre sans péché, et est bon de soi confesser, etc., etc. — Ce charmant petit livre n'a pas été réimprimé, que je sache, depuis le seizième siècle. J'en connais deux éditions, toutes deux de Paris ; l'une porte la date de 1542 (Bibl. de l'Arsenal), l'autre n'a pas d'indication d'année Bibl. royale, S. 880).

ce petit livre; écrit avec grâce et beaucoup de douceur, on essaye de relever la vie des champs, d'y intéresser le paysan, découragé du travail après tant de calamités. Cela est fort touchant. C'est évidemment le roi qui se fait berger, et qui, sous cet habit, vient trouver le peuple, gisant entre le bœuf et l'âne, le sermonne doucement, l'encourage et essaye de l'instruire.

A propos de l'éducation des troupeaux, et parmi les recettes du berger et du vétérinaire, *Jehan* trouve moyen de dire quelques mots des grandes questions qui s'agitaient alors. Les noms de pasteur et d'ouailles prêtent à mille allusions. On sent partout, au milieu de cette affectation de naïveté rustique, la malice des gens de robe (1), leur timide causticité à l'égard des prêtres. Ce livre est très-proche parent de l'*Avocat Patelin* et de la *Satire Ménippée*.

Revenons. Il y avait dans l'ordre apparent qu'on admirait sous Charles V, et dans le système général du quatorzième siècle, quelque chose de faible et de faux. La nouvelle religion, sur laquelle tout reposait, la royauté, se fondait elle-même sur une équivoque. De suzeraineté féodale, elle s'était faite, sous l'influence des légistes, monarchie romaine,

(1) Le passage suivant a bien l'air d'être écrit par un homme de robe: Ils estoient (les agneaux) sous âge et mineurs d'ans; et pour ce que ledit Jehan n'est pas noble, et que il ne lui appartenoit pas de lignage, il n'en put avoir le *bail*, mais il en eut la *garde*, gouvernement et administration, quant à la nourriture.

impériale. Les établissements *de France et d'Orléans* étaient devenus les établissements *de la France*. Le roi avait énervé la féodalité, lui avait ôté les armes des mains; puis la guerre venant, il avait voulu les lui rendre. Elle subsistait encore cette féodalité, pleine d'orgueil et de faiblesse. C'était comme une armure gigantesque qui, toute vide qu'elle est, menace et brandit la lance. Elle tomba, dès qu'on la toucha, à Crécy et à Poitiers.

Il fallut bien alors employer les mercenaires, les soldats de louage, c'est-à-dire faire la guerre avec de l'argent. Mais cet argent où le prendre? On n'osait encore dépouiller l'église, et l'industrie n'était pas née. Charles V, avec toute sa sagesse politique, ne pouvait rien faire à cela. Au dernier moment, tout lui manqua à la fois. Les Anglais qui traversèrent la France en 1380, ne rencontrèrent pas plus de résistance qu'en 1370; le roi, qui n'avait plus les Bretons, se trouvait plus faible encore.

La sagesse ayant échoué, on essaya de la folie. La France se lança sous le jeune Charles VI dans une extravagante imitation de la chevalerie ancienne, dont on avait oublié le vrai caractère et même les formes (1). Cette fausse chevalerie prit pour son héros un personnage fort peu chevaleresque, le fameux chef des compagnies qui en avait

(1) Au point que, sous Charles VI, lorsqu'on arma solennellement chevaliers les deux fils du duc d'Anjou, tous les assistants demandaient ce que signifiaient ces rites. Voyez t. IV.

délivré la France, l'habile Duguesclin. L'épopée que l'on fit de ses faits et gestes (1), indique assez que personne n'avait compris le vrai génie du connétable de Charles V.

Ce qu'on imita le mieux de la chevalerie, ce fut la richesse des armes et des armoiries, le luxe des

(1) Ce poëme offre le mélange bizarre de deux esprits très-opposés. Duguesclin y est peint comme un chevalier du treizième siècle; mais il est malveillant pour les prêtres, comme on l'était au quatorzième. Il ne veut rien prendre du peuple, il ne rançonne que le pape et les gens d'église. On croirait lire *la Henriade :*

... Le prévost d'Avignon
Vint droit à Villenove, où la chevalerie
De Bertran et des siens estoit adonc logie.
I la dit à Bertran que point ne le detrie :
Sire, l'avoir est prest, je vous acertifie,
Et la solution séelée et fonrnie,
Comme Jhesu donna le fils sainte Marie
A Marie Magdalaine qui fut Jhesu amie.
Et Bertran li a dit : Beau sire, je vous prie,
Dont vint ycilz avoirs, ne me le celez mie?
La pris li Apósteles en sa thresorerie?
Nanil, sire, dit-il, mais la debte est paie
Du commun d'Avignon, a chascun sa partie.
Dit Bertran Duguesclin : Prévost, je vous afie,
Jà n'en arons deniers en jours de notre vie,
Si ce n'est de l'avoir venant de la clergie,
Et volons que tuit cil qui la taille ont paiée,
Aient tout lor argent, sans perdre une maillie.
Sire, dit li prévost, Dieu vous doint bonne vie!
La pour gent arez forment esleessie (*réjouie*).
Amis, ce dit Bertran, au pape me direz,
Que ces grans tresors soient ouverts et defermez,
Ceulx qui l'ont paié, il lor soit retorez,
Et dittes que jamais n'en soit nul reculez.
Car, se le savoie, jà ne vous en doubtez,
Et je fusse oultre mer passez et bien alez,
Je seroie ainçois par deçà detournez...

Poëme de Duguesclin, ms. de la Bibl. royale, no 7224, folio. 49.

tournois. Charles V avait laissé un peuple ruiné. On demanda à cette misère plus que la richesse n'eût jamais pu payer. Une fois dans l'impossible, que coûte-t-il de demander?

Même situation dans toute l'Europe. Même vertige. Le hasard veut que la plupart des royaumes soient livrés à des mineurs. La royauté, cette divinité récente, elle bégaye, ou radote. Le siècle de Charles le Sage, le premier siècle de la politique, n'est pas arrivé aux trois quarts, qu'il délire et devient fou. Une génération d'insensés occupe tous les trônes. Au glorieux Édouard III succède l'étourdi Richard II, au prudent empereur Charles IV l'ivrogne Wenceslas, au sage Charles V Charles VI, un fou furieux. Urbain VI, D. Pèdre de Castille, Jean Visconti donnèrent tous des signes de dérangement d'esprit.

La petite sagesse négative qui pensait avoir neutralisé le grand mouvement du monde, se trouvait déjà à bout. Elle s'imaginait avoir tout fini, et tout commençait. Les fils, que les habiles avaient cru tenir, s'embrouillaient de plus en plus. La contradiction du monde augmentait. On eût dit que la raison divine et humaine avait abdiqué. « Dieu, comme dit Luther, s'ennuyait du jeu, et jetait les cartes sous la table. »

C'est un moment tragique que celui où l'on se sent devenir fou, le moment où la raison, éclairée de sa dernière lueur, se voit périr et s'éteindre. « Oh! ne permets pas que je sois fou, bonté du

ciel, s'écrie le roi Lear, conserve-moi dans l'équilibre. Oh ! non, pas fou, de grâce ! je ne voudrais pas être fou !... »



LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER

JEUNESSE DE CHARLES VI. 1380—1383.

Si le grave abbé Suger et son dévot roi Louis VII s'étaient éveillés, du fond de leurs caveaux, au bruit des étranges fêtes que Charles VI donna dans l'abbaye de Saint-Denis, s'ils étaient revenus un moment pour voir la nouvelle France, certes, ils auraient été éblouis, mais aussi surpris cruellement; ils se seraient signés de la tête aux pieds et bien volontiers recouchés dans leur linceul.

Et en effet, que pouvaient-ils comprendre à ce spectacle? En vain ces hommes des temps féodaux, studieux contemplateurs (1) des signes héraldiques, auraient parcouru des yeux la prodigieuse bigarrure des écussons appendus aux murailles; en vain ils auraient cherché les familles des barons de la croisade qui suivirent Godefroi ou Louis le Jeune; la plupart étaient éteintes. Qu'étaient devenus les

(1) Voir tome II, liv. IV, chap. III, sur Godefroi de Bouillon.

grands fiefs souverains des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, des comtes d'Anjou, rois de Jérusalem, des comtes de Toulouse et de Poitiers? On en aurait trouvé les armes à grand'peine, rétrécies qu'elles étaient ou effacées par les fleurs de lis dans les quarante-six écussons royaux (1). En récompense, un peuple de noblesse avait surgi avec un chaos de douteux blasons. Simples autrefois comme emblèmes des fiefs, mais devenus alors les insignes des familles, ces blasons allaient s'embrouillant de mariages, d'héritages, de généalogies vraies ou fausses. Les animaux héraldiques s'étaient prêtés aux plus étranges accouplements. L'ensemble présentait une bizarre mascarade. Les devises, pauvre invention moderne (2), essayaient d'expliquer ces noblesses d'hier.

Tels blasons, telles personnes. Nos morts du douzième siècle n'auraient pas vu sans humiliation, que dis-je! sans horreur, leurs successeurs du quatorzième. Grand eût été leur scandale, quand la salle se serait remplie des monstrueux costumes de ce temps, des immorales et fantastiques parures qu'on ne craignait pas de porter. D'abord des hommes-femmes, gracieusement attifés, et traînant mollement des robes de douze aunes; d'autres se dessinant dans leurs jaquettes de Bohême avec des chausses collantes, mais leurs

(1) Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, introduction, p. 41.

(2) Moderne, c'est-à-dire renouvelée alors récemment. Les anciens avaient eu aussi des devises. V. Spener, et mes *Origines du droit*.

manches flottaient jusqu'à terre. Ici, des hommes-bêtes brodés de toute espèce d'animaux (1); là des hommes-musique, historiés de notes (2) qu'on chantait devant ou derrière, tandis que d'autres s'affichaient d'un grimoire de lettres et de caractères (3) qui sans doute ne disaient rien de bon.

Cette foule tourbillonnait dans une espèce d'église; l'immense salle de bois qu'on avait construite en avait l'aspect. Les arts de Dieu étaient descendus complaisamment aux plaisirs de l'homme. Les ornements les plus mondains avaient pris les formes sacrées. Les siéges des belles dames semblaient de petites cathédrales d'ébène, des châsses d'or. Les voiles précieux que l'on n'eût jadis tirés du trésor de la cathédrale que pour parer le chef de Notre-Dame au jour de l'Assomption, voltigeaient sur de jolies têtes mondaines. Dieu, la Vierge et les saints avaient l'air d'avoir été mis à contribution pour la fête. Mais le diable fournissait davantage. Les formes sataniques, bestiales, qui grimacent aux gargouilles des églises, des créatures vivantes n'hésitaient pas à s'en affubler.

(1) Litteris aut bestiis intextas. Nicolai Clemang. epistol., t. II, p. 149.

(2) Ordonnance de Charles, duc d'Orléans, pour payer 276 livres, 7 sols, 6 deniers tournois, pour 960 perles destinées à orner une robe : « Sur les « manches est escript de broderie tout au long le dit de la chanson *Ma dame,* « *je suis plus joyeulx*, et notté tout au long sur chacune desdites deux « manches, 568 perles pour servir à former les nottes de ladite chanson, ou « il a 142 nottes, c'est assavoir pour chaque notte 4 perles en quarrée, etc. » Catalogue imprimé des titres de la collection de M. de Courcelles, vendue le 21 mai 1834.

(3) Nic. Clemang. epist. II, 149.

Les femmes portaient des cornes à la tête, les hommes aux pieds ; leurs becs de souliers se tordaient en cornes, en griffes, en queues de scorpion. Elles surtout, elles faisaient trembler ; le sein nu, la tête haute, elles promenaient par-dessus la tête des hommes leur gigantesque hennin échaffaudé de cornes ; il leur fallait se tourner et se baisser aux portes. A les voir ainsi belles, souriantes, grasses (1) dans la sécurité du péché, on doutait si c'étaient des femmes ; on croyait reconnaître, dans sa beauté terrible, la bête décrite et prédite ; on se souvenait que le diable était peint fréquemment comme une belle femme cornue (2)... Costumes échangés entre hommes et femmes, livrée du diable portée par des chrétiens, parements d'autels sur l'épaule des ribauds, tout cela faisait une splendide et royale figure de sabbat.

Un seul costume eût trouvé grâce. Quelques-uns, de discret maintien, de douce et matoise figure, portaient humblement la robe royale, l'ample robe rouge fourrée d'hermine. Quels

(1) L'obésité est un caractère des figures de cette sensuelle époque Voir les statues de Saint-Denis ; celles du quatorzième siècle sont visiblement des portraits. Voir surtout la statue du duc de Berri, dans la chapelle souterraine de Bourges, avec l'ignoble chien gras qui est à ses pieds..

(2) Les dames et demoiselles menoient grands et excessifs estats, et cornes merveilleuses, hautes et larges ; et avoient de chacun costé, au lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de côté et baissassent. Juvénal des Ursins, p 336. — Quid de cornibus et caudis loquar ?.. Adde quod in effigie cornutæ fœminæ Diabolus plerumque pingitur. Nic. Clemang. epist. II, 149.

étaient ces rois? D'honnêtes bourgeois de la Cité, domiciliés dans la rue de la Calandre, ou dans la cour de la Sainte-Chapelle. Scribes d'abord du royal parlement des barons, puis siégeant près d'eux comme juges, puis juges des barons eux-mêmes, au nom du roi et sous sa robe. Le roi, laissant cette lourde robe pour un habit plus leste, l'a jetée sur leurs bonnes grosses épaules. Voilà deux déguisements : le roi prend l'habit du peuple, le peuple prend l'habit du roi. Charles VI n'aura pas de plus grand plaisir que de se perdre dans la foule, et de recevoir les coups des sergents (1). Il peut courir les rues, danser, jouter dans sa courte jaquette; les bourgeois jugeront et régneront pour lui.

Cette Babel des costumes et des blasons exprimait trop faiblement encore l'embrouillement des idées. L'ordre politique naissait; le désordre intellectuel semblait commencer. La paix publique s'était établie; la guerre morale se déclarait. On eût dit que du sérieux monde féodal et pontifical s'était, un matin, déchaînée la fantaisie. Cette nouvelle reine du temps se dédommageait après sa longue pénitence. C'était comme un écolier échappé qui fait du pis qu'il peut. Le moyen âge, son digne père, qui depuis si longtemps l'avait contenue, elle le respectait fort; mais, sous prétexte d'honneur, elle l'habillait de si bonne sorte,

(1) Voir plus bas l'entrée de la reine Isabeau.

que le pauvre vieillard ne se reconnaissait plus.

On ne sait pas communément que le moyen âge s'est, de son vivant, oublié lui-même (1).

Déjà le dur Speculator Durandus, ce gardien inflexible du symbolisme antique, déclare avec douleur que le prêtre même ne sait plus le sens des choses saintes (2).

Le conseiller de saint Louis, Pierre de Fontaines, se croit obligé d'écrire le droit de son temps. « Car, dit-il, les anciennes coutumes que les prud'hommes tenoient, sont tantôt mises à rien... En sorte que le pays est à peu près sans coutume (3). »

Les chevaliers, qui se piquaient tant de fidélité, étaient-ils restés fidèles aux rites de la chevalerie? Nous lisons que, lorsque Charles VI arma cheva-

(1) Ce n'est pas le lieu de développer ce grand sujet. Je compte donner ailleurs des preuves surabondantes. Ici je dois me contenter de citer quelques faits à l'appui de mon assertion.

(2) Proh dolor ! ipsi hodie, ut plurimum, de iis qui usu quotidiano in ecclesiasticis contrectant rebus et præferunt officiis, quid significent et quare instituta sint modicum apprehendunt, adeo ut impletum esse ad litteram illud propheticum videatur : Sicut populus, sic sacerdos. *Durandi Rationale divinorum officiorum,* folio 1, 1459, in-folio. Mogunt. — Toutes les éditions ultérieures que je connais portent par erreur *proferunt* pour *præferunt.* Le premier éditeur, l'un des inventeurs de l'imprimerie, a seul compris que *præferunt* rappelle le *prælati,* comme *contrectant* le *sacerdotes* de la phrase précédente. Cf. les éditions de 1476, 1480, 1481, etc.

(3) Li anchienes coustumes, ke li preudommes soloient tenir et user, sont moult anoienties... Si ke li païs est à bien près sans coustume. De Fontaines, p. 78., à la suite du Joinville de Ducange, 1668, in-folio. — Brussel dit et montre très-bien que « Dès le milieu du treizième siècle, on commençait à ignorer « jusqu'à la signification de quelques-uns des principaux termes du droit des « fiefs. » Brussel, I, 41. — Le jeune et savant Klimrath (*Revue de législation*) a prouvé que Boutellier ne savait plus ce que c'était que la *saisine.*

liers ses jeunes cousins d'Anjou, et qu'il voulut suivre de point en point l'ancien cérémonial, beaucoup de gens « trouvèrent la chose étrange et extraordinaire (1). »

Ainsi, avant 1400, les grandes pensées du moyen âge, ses institutions les plus chères, vont s'altérant pour les signes, ou s'obscurcissant pour le sens. Nous connaissons aujourd'hui ce que nous fûmes au treizième siècle mieux que nous ne le savions au quinzième. Il en est advenu comme d'un homme qui a perdu de vue sa famille, ses parents, ses jeunes années, et qui, plus tard, se recueillant, s'étonne d'avoir délaissé ces vieux souvenirs.

Quelqu'un offrant un jour une mnémonique au grand Thémistocle, il répondit ce mot amer : « Donne-moi plutôt un art d'oublier. » Notre France n'a pas besoin d'un tel art; elle n'oublie que trop vite!

Qu'un tel homme ait dit ce mot sérieusement, je ne le croirai jamais. Si Thémistocle eût vraiment pensé ainsi, s'il eût dédaigné le passé, il n'eût pas mérité le solennel éloge que fait de lui Thucydide :

(1) Quod peregrinum vel extraneum valde fuit. Chronique du Religieux de Saint-Denis, édition de MM. Bellaguet et Magin, 1839, t. I, p. 590. Édition correcte, traduction élégante. — Ce grave historien est la principale source pour le règne de Charles VI. Le Laboureur en fait cet éloge : « Quand » il parle des exactions du duc d'Orléans, on diroit qu'il est Bourguignon ; » quand il donne le détail des pratiques et des funestes intelligences du duc » de Bourgogne avec des assassins infâmes et avec la canaille de Paris, on » croiroit qu'il est Orléanois. »

« L'homme qui sut voir le présent et prévoir l'avenir (1). »

Quiconque néglige, oublie, méprise, il en sera puni par l'esprit de confusion. Loin d'entrevoir l'avenir, il ne comprendra rien au présent : il n'y verra qu'un fait sans cause. Un fait, et rien qui le fasse! Quelle chose plus propre à troubler le sens?... Le fait lui apparaîtra sans raison, ni droit d'exister. L'ignorance du fait, l'obscurcissement du droit, sont le fléau du quatorzième et du quinzième siècle.

Les chroniqueurs ne pouvant expliquer ces choses, y voient la peine du schisme. Ils ont raison en un sens. Mais le schisme pontifical était lui-même un incident du schisme universel qui travaillait les esprits.

La discorde intellectuelle et morale se traduisait en guerres civiles. Guerre dans l'Empire, entre Wenceslas et Robert; en Italie, entre Duras et Anjou; en Portugal, pour et contre les enfants d'Inès; en Aragon, entre Pierre IV et son fils; tandis qu'en France se préparent les guerres d'Orléans et de Bourgogne, en Angleterre celles d'York et de Lancastre.

Discorde dans chaque État, discorde dans chaque famille. « Deux hommes se levant d'un même lit, disent à peine un mot, qu'ils s'enfuient l'un de

(1) Τῶν τε παραχρῆμα... κράτιστος γνώμων, και τῶν μελλόντων ἐπιπλεῖστον τοῦ γενησομένου ἄριστος εἰκαστής. Thucydides, lib. I cap. 138.

l'autre; l'un crie York, l'autre Lancastre; et, pour adieu, ils croisent leurs épées (1). »

Voilà les parents, les frères. Mais qui eût pénétré plus avant encore, qui eût ouvert un cœur d'homme, il y aurait trouvé toute une guerre civile, une mêlée acharnée d'idées, de sentiments en discorde.

Si la sagesse consiste à se connaître soi-même et à se pacifier, nulle époque ne fut plus naturellement folle. L'homme portant en lui cette furieuse guerre, fuyait de l'idée dans la passion, du trouble dans le trouble. Peu à peu, esprit et sens, âme et corps, tout se détraquant, il n'y avait bientôt plus dans la machine humaine une pièce qui tînt. Comment, d'ignorance en erreur, d'idées fausses en passions mauvaises, d'ivresse en frénésie, l'homme perd-il sa nature d'homme? Nous ferons ce cruel récit. L'histoire individuelle explique l'histoire générale. La folie du roi n'était pas celle du roi seul; le royaume en avait sa part.

Reprenons Charles VI à son enfance, à son avénement.

Le petit roi de douze ans, déjà fol de chasse et de guerre, courait un jour le cerf dans la forêt de Senlis. Nos forêts étaient alors bien autrement vastes et profondes, et la dépopulation des quarante dernières années les avait encore épaissies. Char-

(1) Michael Drayton's *The miseries of Queen Margaret*, part. IV.

les VI fit dans cette chasse une merveilleuse rencontre : il vit un cerf qui portait, non la croix, comme le cerf de saint Hubert, mais un beau collier de cuivre doré, où on lisait ces mots latins : « *Cesar hoc mihi donavit* (César me l'a donné (1)). » Que ce cerf eût vécu si longtemps, c'était, tout le monde en convenait, chose prodigieuse et de grand présage. Mais comment fallait-il l'entendre? Était-ce un signe de Dieu qui promettait des victoires au règne de son élu? ou bien, une de ces visions diaboliques par où le tentateur prend possession des siens, et les pousse au hasard à travers les précipices jusqu'à ce qu'ils se rompent le col?

Quoi qu'il en soit, la faible imagination de l'enfant royal, déjà gâtée par les romans de chevalerie, fut frappée de cette aventure : il vit encore le cerf en songe avant sa victoire de Roosebeke. Dès lors, il plaça sous son écusson le cerf merveilleux, et donna pour support aux armes de France la malencontreuse figure du cornu et fugitif animal.

C'était chose peu rassurante de voir un grand royaume remis, comme un jouet, au caprice d'un enfant. On s'attendait à quelque chose d'étrange; des signes merveilleux apparaissaient.

Ces signes, qui menaçaient-ils? le royaume, ou les ennemis du royaume? On pouvait encore en douter. Jamais plus faible roi; mais jamais la

(1) Chronique du Religieux de Saint-Denis, édit. de M. Bellaguet, I, p. 71.

France n'avait été si forte. Pendant tout le treizième, tout le quatorzième siècle, à travers les succès et les désastres, elle avait constamment gagné. Poussée fatalement dans la grandeur, elle croissait victorieuse; vaincue, elle croissait encore. Après la défaite de Courtrai, elle gagna la Champagne et la Navarre (1); après la défaite de Crécy, le Dauphiné et Montpellier; après celle de Poitiers, la Guienne, les deux Bourgognes, la Flandre. Étrange puissance, qui réussissait toujours malgré ses fautes, par ses fautes.

Non-seulement le royaume s'étendait, mais le roi était plus roi. Les seigneurs lui avaient remis leur épée de justice (2) et de bataille; ils n'attendaient qu'un signe de lui pour monter à cheval et le suivre n'importe où. On commençait à entrevoir la grande chose des temps modernes, un empire mu comme un seul homme.

Cette force énorme, où allait-elle se tourner? Qui allait-elle écraser? Elle flottait incertaine dans une jeune main, gauche et violente, qui ne savait pas même ce qu'elle tenait.

Quelque part que le coup tombât, il n'y avait dans toute la chrétienté rien, ce semble, qui pût résister.

L'Italie, sous ses belles formes, était déjà faible et malade. Ici les tyrans, successeurs des Gibe-

(1) Par la mort de la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel.

(2) Pour les appels, sans parler de l'influence indirecte des juges royaux. V. plus bas.

lins ; là les villes guelfes, autres tyrans, qui avaient absorbé toute vie. Naples était ce qu'elle est, mêlée d'éléments divers, une grosse tête sans corps. Sous le prétexte du vieux crime de la reine Jeanne, les uns appelaient les princes hongrois de la première maison d'Anjou sortie du frère de saint Louis; les autres réclamaient le secours de la seconde maison d'Anjou, c'est-à-dire de l'aîné des oncles de Charles VI.

L'Allemagne ne valait pas mieux. Elle se dégageait à grand'peine de son ancien état de hiérarchie féodale, sans atteindre encore son nouvel état de fédération. Elle tournait, cette grande Allemagne, vacillante et lourdement ivre, comme son empereur Wenceslas. La France n'avait, ce semble, qu'à lui prendre ce qu'elle voulait. Aussi le duc de Bourgogne, le plus jeune des oncles et le plus capable, poussait le roi de ce côté. Par mariage, par achat, par guerre, on pouvait enlever à l'Empire ce qui y tenait le moins, à savoir, les Pays-Bas.

Par delà les Pays-Bas, le duc de Bourgogne montrait l'Angleterre. Le moment était bon. Cette orgueilleuse Angleterre avait alors une terrible fièvre. Le roi, les barons, et leur homme Wicleff, avaient lâché le peuple contre l'Église. Mais le dogue, une fois lancé, se retournait contre les barons. Dans ce péril, tout ce qui avait autorité ou propriété, roi, évêques, barons, se serrèrent et firent corps. Le roi, jeune et impétueux, frappa

le peuple, raffermit les grands, puis s'en repentit, recula. Le France pouvait profiter de ce faux mouvement, et porter un coup.

Cette France, si forte, n'avait d'empêchement qu'en elle-même. Les oncles la tiraient en sens inverse, au midi, au nord. Il s'agissait de savoir d'abord qui gouvernerait le petit Charles VI. Ces princes, qui, pendant l'agonie de leur frère (1), étaient venus avec deux armées se disputer la régence, consentirent pourtant à plaider leur droit au parlement (2). Le duc d'Anjou, comme aîné, fut régent. Mais on produisit une ordonnance du feu roi, qui réservait la garde de son fils au duc de Bourgogne et au duc de Bourbon, son oncle maternel. Charles VI devait être immédiatement couronné (3).

(1) Pendant que son frère expirait, le duc d'Anjou s'était tenu caché dans une chambre voisine; puis, il avait fait main basse sur tous les meubles, toute la vaisselle, tous les joyaux.—On disait que le feu roi avait fait sceller des barres d'or et d'argent dans les murs du château de Melun, et que les maçons employés à ce travail avaient ensuite disparu. Le trésorier avait juré de garder le secret. Le duc d'Anjou n'en pouvant rien tirer, fit venir le bourreau. « Coupe la tête à cet homme, » lui dit-il. Le trésorier indiqua la place. Voir le Religieux de Saint-Denis.

(2) Deputatos annistites, barotes et eminentis scientiæ viros, cum quibus ardua semper disposuerat negotia (Carolus quintus)... cameris regalis palatii presidentes.. Ibidem, p. 6.

(3) Les trois oncles de Charles VI étaient tout aussi ambitieux et avares que les oncles de Richard II. Il leur fallait aussi des couronnes. En France même, le trône pouvait vaquer. Les jeunes enfants du maladif Charles V pouvaient suivre leur père. La devise du duc de Berri, telle qu'on la lisait dans sa belle chapelle de Bourges, indiquait assez ces vagues espérances : « Oursine, le temps venra ! — Voir dans les actes d'août et d'octobre 1374 combien le sage roi Charles V, tant d'années avant sa mort, était préoccupé de ses défiances à l'égard de ses frères. Il ne nomme pas le duc de Berri. Quant

Une autre difficulté, c'est que, si le pays s'était un peu refait vers la fin du règne de Charles V, il n'y avait pas plus d'ordre ni d'habileté en finances; le peu d'argent qu'on levait mettait le peuple au désespoir, et le roi n'en profitait pas.

On se plaisait à croire que le feu roi avait un moment aboli les nouveaux impôts pour le remède de son âme. On crut ensuite qu'ils seraient remis par le nouveau roi, comme joyeuse étrenne du sacre. Mais les oncles menèrent leur pupille droit à Reims, sans lui faire traverser les villes (1), de crainte qu'il n'entendît les plaintes. On lui fit même, au retour, éviter Saint-Denis, où l'abbé et les religieux l'attendaient en grande pompe; on l'empêcha de faire ses dévotions au patron de la France, comme faisaient toujours les nouveaux rois.

La royale entrée fut belle (1381); des fontaines jetaient du lait, du vin et de l'eau de rose. Et il n'y avait pas de pain dans Paris. Le peuple perdit patience. Déjà, tout autour, les villes et les campagnes

à son frère aîné, le duc d'Anjou, il ne peut se dispenser de lui laisser la régence; mais il place à quatorze ans l'époque de la majorité des rois, il limite le pouvoir du régent, non-seulement en réservant la tutelle à la reine mère et aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, mais encore en autorisant son ami personnel, le chambellan Bureau de La Rivière à accumuler jusqu'à la majorité du jeune roi tout ce qui pourra s'épargner sur le revenu des villes et terres réservées pour son entretien, villes de Paris, Melun, Senlis, duché de Normandie, etc. Il appelle au conseil Duguesclin, Clisson, Couci, Savoisi, Philippe de Maizières, etc. Ordonnances, t. VI, p. 26, et 49-54, août et octobre 1374.

(1) Non sinentes eum villas muratas aut civitates ingredi. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 32.

étaient en feu. Le prévôt crut gagner du temps, en convoquant les notables au parloir aux bourgeois; mais il en vint bien d'autres; un tanneur (1) demanda si l'on croyait les amuser ainsi. Ils menèrent, bon gré mal gré, le prévôt au palais. Le duc d'Anjou et le chancelier montèrent tout tremblants sur la table de marbre (2), et promirent l'abolition des impôts établis depuis Philippe de Valois, depuis Philippe le Bel. La populace courut de là aux juifs, aux receveurs, pilla, tua (3).

Le moyen d'occuper ces bêtes furieuses, c'était de leur jeter un homme. Les princes choisirent un de leurs ennemis personnels, un des conseillers du feu roi, le vieil Aubriot, prévôt de Paris (4). Ils avaient d'ailleurs leurs raisons; Aubriot avait prêté de l'argent à plus d'un grand seigneur, qui se trouvait quitte, s'il était pendu. Ce prévôt était un rude justicier, un de ces hommes que la populace aime et hait, parce que, tout en malmenant le peuple, ils sont peuple eux-mêmes. Il avait fait faire d'immenses travaux dans Paris, le quai du Louvre, le mur Saint-Antoine, le pont Saint-Michel, les premiers égouts, tout cela par corvée, en ramassant les gens qui traînaient dans les rues.

(1) Ou mégissier : alutarius. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 44.

(2) Super mensam marmoream. Ibidem, p. 48.

(3) Maints débiteurs profitèrent du tumulte pour faire enlever chez leurs créanciers les titres de leurs obligations : Obligationum nobilium et ignobilium substractionem credebant omnibus lucris præferendam; ad quod etiam nonnulli nobiles instigabant, qui ibi presentes erant. Ibidem, p. 54.

(4) Ibidem, p. 98-106, passim.

Il ne traitait pas l'Église ni l'université plus doucement ; il s'obstinait à ignorer leurs priviléges. Il avait fait tout exprès au Châtelet deux cachots pour les écoliers et les clercs (1). Il haïssait nommément l'université « comme mère des prêtres. » Il disait souvent à Charles V que les rois étaient des sots d'avoir si bien renté les gens d'Église (2). Jamais il ne communiait. Railleur, blasphémateur, fort débauché malgré ses soixante ans, il était bien avec les juifs, mieux avec les juives ; il leur rendait leurs enfants, qu'on enlevait pour les baptiser (3). Ce fut ce qui le perdit. L'université l'accusa devant l'évêque. Un siècle plus tôt, il eût été brûlé. Il en fut quitte pour l'amende honorable et la pénitence *perpétuelle*, qui ne dura guère.

Abolir les impôts établis depuis Philippe le Bel, c'eût été supprimer le gouvernement. Par deux fois, le duc d'Anjou essaya de les rétablir (octobre 1381, mars 1382). A la seconde tentative, il prit de grandes précautions. Il fit mettre les recettes à l'encan, mais à huis clos dans l'enceinte du Châtelet. Il y avait des gens assez hardis pour acheter, personne qui osât crier le rétablissement des impôts. Pourtant, à force d'argent, on trouva un homme déterminé, qui vint à cheval dans la halle, et cria d'abord, pour amasser la foule : « Argenterie du roi volée ! Récompense à qui la ren-

(1) Teterrimos carceres composuerat, uni *Claustri Brunelli*, alteri *Vici-Straminum* adaptans nomina. Religieux de Saint-Denis t. I, p. 104.

(2) Fatuos fertur vocasse, dum eas tot reditibus dotassent. Ibidem.

(3) Repetentibus... filios baptizatos... restituit. Ibid., p. 102.

dra (1) ! » Puis, quand tout le monde écouta, il piqua des deux, en criant que le lendemain on aurait à payer l'impôt.

Le lendemain, un des collecteurs se hasarda à demander un sol à une femme qui vendait du cresson (2) ; il fut assommé. L'alarme fut si terrible, que l'évêque, les principaux bourgeois, le prévôt même qui devait mettre l'ordre, se sauvèrent de Paris. Les furieux couraient toute la ville avec des maillets tout neufs qu'ils avaient pris à l'arsenal. Ils les essayèrent sur la tête des collecteurs. L'un d'eux s'était réfugié à Saint-Jacques, et tenait la Vierge embrassée; il fut égorgé sur l'autel (1er mars 1382). Ils pillèrent les maisons des morts; puis, sous prétexte qu'il y avait des collecteurs ou des juifs dans Saint-Germain-des-Prés, ils forcèrent et pillèrent la riche abbaye. Ces gens, qui violaient les monastères et les églises, respectèrent le palais du roi.

Ayant forcé le Châtelet, ils y trouvèrent Aubriot, le délivrèrent, et le prirent pour capitaine. Mais l'ancien prévôt était trop avisé pour rester avec eux. La nuit se passa à boire, et le matin ils trouvèrent que leur capitaine s'était sauvé. Le seul homme qui leur tint tête et gagna quelque chose sur eux, c'était le vieux Jean Desmarets, avocat général. Ce bon homme, qu'on aimait beaucoup

(1) Quasdam scutellas in regis curia furatas. Religieux de Saint-Denis t. I, p. 134.

(2) Quae *cresson* gallice nuncupatur Ibidem p. 136.

dans la ville, empêcha bien d'autres excès. Sans lui, ils auraient détruit le pont de Charenton.

Rouen s'était soulevé avant Paris, et se soumit avant. Paris commença à s'alarmer. L'université, le bon vieux Desmarets, intercédèrent pour la ville. Ils obtinrent une amnistie pour tous, sauf quelques-uns des plus notés, que l'on fit tout doucement jeter, la nuit, à la rivière. Cependant, il n'y avait pas moyen de parler d'impôt aux Parisiens. Les princes assemblèrent à Compiègne les députés de plusieurs autres villes de France (mi-avril 1382). Ces députés demandèrent à consulter leurs villes, et les villes ne voulurent rien entendre (1). Il fallut que les princes cédassent. Ils vendirent aux Parisiens la paix pour cent mille francs.

Ce qui brusqua l'arrangement, c'est que le régent était forcé de partir; il ne pouvait plus différer son expédition d'Italie. La reine Jeanne de Naples, menacée par son cousin Charles de Duras, avait adopté Louis d'Anjou, et l'appelait depuis deux ans (2). Mais, tant qu'il y avait eu quelque chose à prendre dans le royaume, il n'avait pu se décider à se mettre en route. Il avait employé ces deux ans à piller la France et l'Église de France.

(1) Quibusdam ex potentioribus urbibus... Potius mori optamus quam leventur. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 150.

(2) Charles V avait d'abord proposé au roi de Hongrie d'unir leurs enfants par un mariage (le second fils du roi de France aurait épousé la fille du roi de Hongrie), et de forcer la main à la reine Jeanne, pour qu'elle leur assurât sa succession. Voir les instructions données par Charles V à ses ambassadeurs. *Archives, Trésor des chartes*, J. 458, surtout la pièce 9.

Le pape d'Avignon, espérant qu'il le déferait de son adversaire de Rome, lui avait livré non-seulement tout ce que le saint-siége pouvait recevoir, mais tout ce qu'il pourrait emprunter, engageant, de plus, en garantie de ces emprunts, toutes les terres de l'Église (1). Pour lever cet argent, le duc d'Anjou avait mis partout chez les gens d'Église des sergents royaux, des garnisaires, des *mangeurs*, comme on disait. Ils en étaient réduits à vendre les livres de leurs églises, les ornements, les calices, jusqu'aux tuiles de leurs toits.

Le duc d'Anjou partit enfin, tout chargé d'argent et de malédictions (fin avril 1382). Il partit lorsqu'il n'était plus temps de secourir la reine Jeanne. La malheureuse, fascinée par la terreur, affaissée par l'âge ou par le souvenir de son crime, avait attendu son ennemi. Elle était déjà prisonnière, lorsqu'elle eut la douleur de voir enfin devant Naples la flotte provençale, qui l'eût sauvée quelques jours plus tôt. La flotte parut dans les

(1) Dans l'incroyable traité qu'ils firent ensemble et qui subsiste, le pape accorde au duc toute décime en France et hors de France, à Naples, en Autriche, en Portugal, en Écosse, avec moitié du revenu de Castille et d'Aragon, de plus toutes dettes et arrérages, tout cens biennal, toute dépouille des prélats qui mourront, tout émolument de la chambre apostolique; le duc y aura ses agents. Le pape fera de plus des emprunts aux gens d'Église et receveurs de l'Église. Il engagera pour garantie de ce que le duc dépense, Avignon, le comtat venaissin et autres terres d'Église. Il lui donne en fief Bénévent et Ancône. Et comme le duc ne se fie pas trop à sa parole, le pape jure le tout sur la croix —Voir le projet d'un royaume, qui serait inféodé par le pape au duc d'Anjou, les réclamations des cardinaux, etc. *Archives, Trésor des chartes*, J, 495.

premiers jours de mai. Le 12, Jeanne fut étouffée sous un matelas.

Louis d'Anjou, qui se souciait peu de venger sa mère adoptive, avait envie de rester en Provence, et de recueillir ainsi le plus liquide de la succession; le pape le poussa en Italie. Il semblait, en effet, honteux de ne rien faire avec une telle armée, une telle masse d'argent. Tout cela ne servit à rien. Louis d'Anjou n'eut pas même la consolation de voir son ennemi. Charles de Duras s'enferma dans les places, et laissa faire le climat, la famine, la haine du peuple. Louis d'Anjou le défia par dix fois. Au bout de quelques mois, l'armée, l'argent, tout était perdu. Les nobles coursiers de bataille étaient morts de faim; les plus fiers chevaliers étaient montés sur des ânes. Le duc avait vendu toute sa vaisselle, tous ses joyaux, jusqu'à sa couronne. Il n'avait sur sa cuirasse qu'une méchante toile peinte (1). Il mourut de la fièvre. à Bari. Les autres revinrent comme ils purent, en mendiant, ou ne revinrent pas (1384).

Des trois oncles de Charles VI, l'aîné, le duc d'Anjou, alla ainsi se perdre à la recherche d'une royauté d'Italie. Le second, le duc de Berri, s'en était fait une en France, gouvernant d'une manière absolue le Languedoc et la Guienne, et ne se mêlant pas du reste. Le troisième, le duc de Bourgogne, débarrassé des deux autres, put faire ce

(1) Religieux de Saint-Denis, I, 336.

qu'il voulait du roi et du royaume. La Flandre était son héritage, celui de sa femme; il mena le roi en Flandre, pour y terminer une révolution qui mettait ses espérances en danger.

Il y avait alors une grande émotion dans toute la chrétienté 1380-1382. Il semblait qu'une guerre universelle commençât, des petits contre les grands. En Languedoc, les paysans, furieux de misère, faisaient main basse sur les nobles et sur les prêtres, tuant sans pitié tous ceux qui n'avaient pas les mains dures et calleuses, comme eux; ils avaient pris un fol pour chef (1). Les chaperons blancs de Flandre suivaient un bourgeois de Gand; les ciompi de Florence, un cardeur de laine; les compagnons de Rouen avaient fait roi, bon gré mal gré, un drapier, « un gros homme, pauvre d'esprit (2). »

(1) Il s'appelait Pierre de la Bruyère. Il ordonna : Ut si quis in concione suâ esset aut per eam pertransiret, qui nimirùm leves manus et non callosas haberet..., etc., interficeretur indilatè. — Ils tuèrent ainsi un écuyer écossais après l'avoir couronné de fer rouge, et un religieux de la Trinité, qu'ils traversèrent de part en part d'une broche de fer. Le lendemain, ayant pris un prêtre qui allait à la cour de Rome, ils lui coupèrent le bout des doigts, lui enlevèrent la peau de sa tonsure, et le brûlèrent. 1384. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 308. Voy. aussi D. Vaissette, *Hist. du Languedoc,* IV, 382, et *Preuves,* 378.

(2) Ducenti et eo ampliùs insolentissimi viri, vino forsitan temulenti, et qui publicis officinis mechanicis inserviebant artibus, quemdam burgensem simplicem, locupletem tamen, venditorem pannorum, ob pinguedinem nimiam Crassum ideò vocatum, angarientes, ut ejus auctoritate uterentur in agendis .. regem super se illicò statuerunt. Hunc in sede, more regis, præparatâ super currum levaverunt, quem per villæ compita perducentes, et laudes regias barbarisantes, cùm ad principale forum rerum venalium pervenissent, ut plebs maneret libera ab omni subsidiorum jugo postulant et assequuntur... Sedens pro tribunali, audire omnium oppositiones coactus est. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 130.

En Angleterre, un couvreur (1) menait le peuple à Londres, et dictait au roi l'affranchissement général des serfs.

L'effroi était grand. Les gentilshommes, attaqués partout en même temps, ne savaient à qui entendre. « L'on craignoit, dit Froissart, que toute gentillesse ne pérît. » Dans tout cela, pourtant, il n'y avait nul concert, nul ensemble. Quoique les maillotins de Paris eussent essayé de correspondre avec les blancs chaperons de Flandre (2), tous ces mouvements, analogues en appa-

(1) Voir le beau récit d'Augustin Thierry.

(2) On trouva, dit-on, au pillage de Courtrai, des lettres de bourgeois de Paris qui établissaient leurs intelligences avec les Flamands. V. aussi p. 181, note 1, — Encore se tenoit le roi de France sur le mont de Ypres, quand nouvelles vinrent que les Parisiens s'étoient rebellés et avoient eu conseil, si comme on disoit, entre eux là et lors pour aller abattre le beau chastel de Beauté, qui sied au bois de Vincennes, et aussi le chasteau du Louvre et toutes les fortes maisons d'environ Paris, afin qu'ils n'en pussent jamais être grevés. — (Mais Nicolas *le Flamand* leur dit) : Beaux seigneurs, abstenez-vous de ce faire tant que nous verrons comment l'affaire du roi notre sire se portera en Flandre : si ceux de Gand viennent à leur entente, ainsi que on espère qu'ils y venront, adonc sera-t-il heure du faire et temps assez.

Or regardez la grand' diablerie que ce eût été, si le roi de France eût été déconfit en Flandre, et la noble chevalerie qui étoit avecques lui en ce voyage. On peut bien croire et imaginer que toute gentillesse et noblesse eût été morte et perdue en France et autant bien ens ès autre pays · ni la Jacquerie ne fut oncques si grande ni si horrible qu'elle eût été. Car pareillement à Rheims, à Châlons en Champagne, et sur la rivière de Marne, les vilains se rébelloient et menaçoient jà les gentilshommes et dames et enfants qui étoient demeurés derrière ; aussi bien à Orléans, à Blois, à Rouen en Normandie, et en Beauvoisis, leur étoit le diable entré en la tête pour tout occire, si Dieu proprement n'y eût pourvu de remède. Froissart, VIII, 319-320.

Tous prenoient pied et ordonnance sur les Gantois, et disoient adonc les communautés par tout le monde, que les Gantois étoient bonnes gens et que vaillamment ils se soutenoient en leurs franchises; dont ils devoient de toutes gens être aimés et honorés. Ibidem, 103.

rence, procédaient de causes au fond si différentes, qu'ils ne pouvaient s'accorder, et devaient être tous comprimés isolément.

En Flandre, par exemple, la domination d'un comte français, ses exactions, ses violences, avaient décidé la crise ; mais il y avait un mal plus grave encore, plus profond, la rivalité des villes de Gand et de Bruges (1), leur tyrannie sur les petites villes et sur les campagnes. La guerre avait commencé par l'imprudence du comte, qui, pour faire de l'argent, vendit à ceux de Bruges le droit de faire passer la Lys dans leur canal, au préjudice de Gand (2). Cette grosse ville de Bruges, alors le premier comptoir de la chrétienté, avait étendu autour d'elle un monopole impitoyable. Elle em-

Les gentilshommes du pays... avoient dit et disoient encore et soutenoient toujours que si le commun de Flandre gagnoit la journée contre le roi de France, et que les nobles du royaume de France y fussent morts, l'orgueil seroit si grand en toutes communautés, que tous gentilshommes s'en douteroient; et jà en avoit-on vu l'apparent en Angleterre. Froissart, tome VIII, 367-8.

(1) Quand les haines et tribulations vinrent premièrement en Flandre, le pays étoit si plein et si rempli de biens que merveilles seroit à raconter et à considérer; et tenoient les gens des bonnes villes si grands états que merveille seroit à regarder, et devez savoir que toutes ces guerres et haines murent par orgueil et par envie que les bonnes villes de Flandre avoient l'une sur l'autre... Et ces guerres commencèrent par si petite incidence, que, au justement considérer, si sens et avis s'en fussent ensoignés (mêlés), il ne dut point avoir eu de guerre; et peuvent dire et pourront ceux qui cette matière liront ou lire feront, que ce fut œuvre du diable; car vous savez et avez ouï dire aux sages que le diable subtile et attire nuit et jour à bouter guerre et haine là où il voit paix, et court au long de petit en petit pour voir comment il peut venir à ses ententes. Ibidem, VII, 215-16.

(2) ... Tollir nostre rivière, dont nostre bonne ville de Gand seroit détruite et perdue. Ibidem, VII, 232.

pêchait les ports d'avoir des entrepôts (1), les campagnes de fabriquer (2); elle avait établi sa domination sur vingt-quatre villes voisines. Elle ne put prévaloir sur Gand. Celle-ci, bien mieux située, au rayonnement des fleuves et des canaux, était d'ailleurs plus peuplée, et d'un peuple violent, prompt à tirer le couteau. Les Gantois tombèrent sur ceux de Bruges, qui détournaient leur fleuve, tuèrent le bailli du comte, brûlèrent son château. Ypres, Courtrai se laissèrent entraîner par eux. Liége, Bruxelles, la Hollande même, les encourageaient, et regrettaient d'être si loin (3). Liége leur envoya six cents charrettes de farine (1382).

(1) En 1358, le comte de Flandre « accorda à ceux de Bruges et leur promist que jamais il ne mettroit sus aucun estaple de biens ou marchandises en autre ville que audit Bruges, mesmes qu'il priveroit de leurs offices les baillis et eschevins de l'eaue à l'Escluse, toutes les fois qu'ils seroyent trouvez avoir fait contre ledict droict d'estaple, et qu'il en apparut par cinc eschevins de Bruges. » Oudegherst, folio 273, édit. in 4°. — Puis (ceux de Bruges. Gand, Ypres et Courtrai) alèrent à l'Escluse, par acord, et y abatirent plusieurs maisons, qui estoient sus le port, en une rue, en laquelle on vendoit et acheptoit marchandises, sans égard; et disoient les Flamans de Bruges et autres que c'estoit au préjudice des marchands et d'eux, et pour ce les abatirent. Chronique de Sauvage, p. 223.

(2) Interdictum petitione Brugensium (1384), ne post hac Franconates per pagos suos lanificium faciant. Meyer, p. 201. — Aussi : Ceux du Franc ont toujours esté de la partie du comte plus que tout le demeurant de Flandre. Froissart, VII, 439.

(3) Ceux de Brabant, et par spécial ceux de Bruxelles leur étoient moult favorables, et leur mandèrent ceux de Liège pour eux reconforter en leur opinion : « Bonnes gens de Gand, nous savons bien que pour le présent vous avez moult affaire et êtes fort travaillés de votre seigneur le comte et des gentilshommes et du demeurant du pays, dont nous sommes moult courroucés ; et sachez que si nous étions à quatre ou à six lieues près marchissans (limitrophes) à vous, nous vous ferions tel confort que on doit faire à ses frères, amis et voisins, etc. » Ibidem, 450. Voir aussi Meïer.

Gand ne manqua pas d'habiles meneurs. Plus on en tuait, plus il s'en trouvait. Le premier, Jean Hyoens, qui dirigea le mouvement, fut empoisonné; le second, décapité en trahison. Pierre Dubois, un domestique d'Hyoens, succéda; et voyant les affaires aller mal, il décida les Gantois, pour agir avec plus d'unité, à faire un tyran (1). Ce fut Philippe Artevelde, fils du fameux Jacquemart, sinon aussi habile, du moins aussi hardi que son père. Assiégé, sans secours, sans vivres, il prend ce qui restait, cinq charrettes de pain, deux de vin; avec cinq mille Gantois, il marche droit à Bruges, où était le comte. Les Brugeois, qui se voyaient quarante mille, sortent fièrement, et se sauvent aux premiers coups. Les Gantois entrent dans la ville avec les fuyards, pillent, tuent, surtout les gens des gros métiers (2). Le comte échappa en se cachant dans le lit d'une vieille femme (3 mai 1382.)

(1) Dubois va trouver Philippe Artevelde, et lui dit : « Et saurez-vous bien faire le cruel et le hautin ? Car un sire entre commun (peuple), et par spécial à ce que nous avons à faire, ne vaut rien s'il n'est crému et redouté et renommé à la fois de cruauté; ainsi veulent Flamands être menés, ni on ne doit tenir entre eux compte de vies d'hommes, ni avoir pitié non plus que d'arondeaulx (hirondelles) ou de alouettes qu'on prend en la saison pour manger. — Par ma foi, dit Philippe, je saurai tout ce faire. — Et c'est bien, dit Piètre, et vous serez, comme je pense, souverain de tous les autres. » Froissart, VII, 479.

(2) Ils rapportèrent à Gand, pour humilier Bruges, le grand dragon de cuivre doré que Baudouin de Flandre, empereur de Constantinople, avait pris à Sainte-Sophie et que les Brugeois avaient placé sur leur belle tour de la halle aux draps. — Cette tradition contestée est discutée et finalement adoptée dans l'intéressant *Précis des Annales de Bruges*, de M. Delpierre, p. 10, 1835.

Le duc de Bourgogne, gendre et héritier du comte de Flandre, n'eut pas de peine à faire croire au jeune roi que la noblesse était déshonorée, si on laissait l'avantage à de tels ribauds. Ils avaient d'ailleurs couru le pays de Tournay, qui était terre de France. Une guerre en Flandre, dans ce riche pays, était une fête pour les gens de guerre; il vint à l'armée tout un peuple de Bourguignons, de Normands, de Bretons (1). Ypres eut peur; la peur gagna, les villes se livrèrent. Les pillards n'eurent qu'à prendre; draps, toiles, coutils, vaisselle plate, ils vendaient, emballaient, expédiaient chez eux.

Les Gantois, ne pouvant compter sur personne (2), réduits à leurs milices, n'ayant presque point de gentilshommes avec eux, partant, point de cavalerie, se tinrent, à leur ordinaire, en un gros

(1) Le Religieux de Saint-Denis prétend que cette armée montait à plus de cent mille hommes. Ce fut un seul fournisseur, un bourgeois de Paris, Nicolas Boulard, qui se chargea d'approvisionner pour quatre mois le marché qui se tenait au camp : Rogatu . regis, unicus civis Parisiensis, negotiator publicus, Nicolaus Boullardi nuncupatus, suis sumptibus exequendum suscipiens, terrestri itinere navalique subsidio atque nautarum studio, subsidio tantam copiam adduxit, quòd quatuor mensium spatio, centum millibus et eo ampliùs viris pro victu commerciorum non defuerit lex communis.

(2) Les Gantois avaient demandé du secours aux Anglais, mais de crainte qu'on ne voulût leur faire payer ce secours, ils réclamèrent les sommes que la Flandre avait autrefois prêtées à Édouard III. Ils n'eurent ni secours ni argent. « Quand les seigneurs orent ouï cette parole et requête, ils commencèrent à regarder l'un l'autre, et les aucuns à sourire... Et les consaulx d'Angleterre sur leurs requêtes étoient en grand différent; et tenoient les Flamands à orgueilleux et présumpcieux, quand ils demandoient à ravoir deux cent mille vielz écus de si ancienne date que de quarante ans. » Froissart, VII, 250-1.

bataillon. Leur position était bonne (Roosebeke près Courtrai), mais la saison devenait dure (27 novembre 1382). Ils avaient hâte de retrouver leurs poêles. D'ailleurs, les défections commençaient; le sire de Herzele, un de leurs chefs, les avait quittés. Ils forcèrent Artevelde de les mener au combat.

Pour être sûrs de charger avec ensemble, et de ne pas être séparés par la gendarmerie, ils s'étaient liés les uns aux autres. La masse avançait en silence, toute hérissée d'épieux, qu'ils poussaient vigoureusement de l'épaule et de la poitrine. Plus ils avançaient, plus ils s'enfonçaient entre les lances des gens d'armes, qui les débordaient de droite et de gauche. Peu à peu, ceux-ci se rapprochèrent. Les lances étant plus longues que les épieux, les Flamands étaient atteints sans pouvoir atteindre. Le premier rang recula sur le second; le bataillon alla se serrant; une lente et terrible pression s'opéra sur la masse; cette force énorme se refoula cruellement contre elle-même. Le sang ne coulait qu'aux extrémités; le centre étouffait. Ce n'était point le tumulte ordinaire d'une bataille, mais les cris inarticulés de gens qui perdaient haleine, les sourds gémissements, le râle des poitrines qui craquaient (1).

(1) Ces Flamands qui descendoient orgueilleusement et de graude volonté, venoient roys et durs, et boutoient en venant de l'épaule et de la poitrine, ainsi comme sangliers tout forcenés, et étoient si fort entrelacés ensemble que on ne les pouvoit ouvrir ni dérompre... Là fut un mons et un tas de Flamands occis moult long et moult haut; et de si grand' bataille et de si grand'

Les oncles du roi, qui l'avaient tenu hors de l'action et à cheval, l'amenèrent ensuite sur la place, et lui montrèrent tout. Ce champ était hideux à voir ; c'était un entassement de plusieurs milliers d'hommes étouffés. Ils lui dirent que c'était lui qui avait gagné la bataille, puisqu'il en avait donné l'ordre et le signal. On avait remarqué d'ailleurs qu'au moment où le roi fit déployer l'oriflamme, le soleil se leva, après cinq jours d'obscurité et de brouillard.

Contempler ce terrible spectacle, croire que c'était lui qui avait fait tout cela, éprouver, parmi les répugnances de la nature, la joie contre nature de cet immense meurtre, c'était de quoi troubler profondément un jeune esprit. Le duc de Bourgogne put bientôt s'en apercevoir, à son propre dommage. Lorsqu'il ramena à Courtrai son jeune roi, le cœur ivre de sang, quelqu'un ayant eu l'imprudence de lui parler des cinq cents éperons français qu'on y gardait depuis la défaite de Philippe le Bel, il ordonna qu'on mît la ville à sac et qu'on la brûlât.

foison de gens morts comme il y en ot là, on ne vit oncques si peu de sang issir qu'il en issit, et c'étoit au moyen de ce qu'ils étoient beaucoup d'éteints et étouffés dans la presse, car iceux ne jetcient point de sang. Froissart, VII, 347-354. — Et y heubt en Flandres après la bataille grant orreur et pugnaisie en la place où la bataille avoit esté, des mors dont la place duroit une grande lieue... et les mangeoient les chiens et maint grant oisel qui furent veu en icelle place, dont le peuple avoit grant merveille. *Chronique inédite, ms.* 801, *D, de la Bibliothèque de Bourgogne* (à Bruxelles), folio 153. Cette chronique curieuse n'est pas celle que Sauvage a rajeunie ; d'ailleurs elle va plus loin.

Le roi, ainsi animé, voulait pousser la guerre, aller jusqu'à Gand, l'assiéger; mais la ville était en défense. Le mois de décembre était venu; il pleuvait toujours. Les princes aimèrent mieux faire la guerre aux Parisiens soumis qu'aux Flamands armés. Paris était ému encore, mais disposé à obéir. L'avocat général Desmarets avait eu l'adresse de tout contenir, donnant de bonnes paroles, promettant plus qu'il ne pouvait, trahissant vertueusement les deux partis, comme font les modérés. Lorsque le roi arriva, les bourgeois, pour le mieux fêter, crurent faire une belle chose en se mettant en bataille. Peut-être aussi espéraient-ils, en montrant ainsi leur nombre, obtenir de meilleures conditions. Ils s'étalèrent devant Montmartre en longues files; il y avait un corps d'arbalétriers, un corps armé de boucliers et d'épées, un autre armé de maillets; ces maillotins, à eux seuls, étaient vingt mille hommes (1).

Ce spectacle ne fit pas l'impression qu'ils espéraient. La noblesse qui menait le roi, revenait bouffie de sa victoire de Roosebeke. Les gens d'ar-

(1) Sur tout ceci, voyez le récit du Religieux de Saint-Denis. — Le calcul de Froissart, différent en apparence, ne contredit point celui-ci: Et estoient en la cité de Paris de riches et puissants hommes armés de pied en cap, la somme de trente mille hommes, aussi bien arrés et appareillés de toutes pièces comme nul chevalier pourroit être; et avoient leurs varlets et leurs maisnies (suites) armés à l'avenant. Et avoient et portoient maillets de fer et d'acier, périlleux bastons pour effondrer heaulmes et bassinets; et disoient en Paris quand ils se nombroient que ils étoient bien gens, et se trouvoient par paroisses tant que pour combattre de eux-mêmes sans autre aide le plus grand seigneur du monde. Froissart, VIII, 183.

mes commencèrent par jeter bas les barrières; puis on arracha les portes même de leurs gonds; on les renversa sur la *chaussée du roi*; les princes, toute cette noblesse, eurent la satisfaction de marcher sur les portes de Paris (1). Ils continuèrent en vainqueurs jusqu'à Notre-Dame. Le jeune roi, bien dressé a faire son personnage, chevauchait la lance sur la cuisse, ne disant rien, ne saluant personne, majestueux et terrible.

Le soldat logea militairement chez le bourgeois. On cria que tous eussent à porter leurs armes au palais ou au Louvre. Ils en portèrent tant, dans leur peur, qu'il s'en trouvait, disait-on, de quoi armer huit cent mille hommes (2). La ville désarmée, on résolut de la serrer entre deux forts; on acheva la Bastille Saint-Antoine, et l'on bâtit au Louvre une grosse tour qui plongeait dans l'eau; on croyait qu'une fois pris dans cet étau, Paris ne pourrait plus bouger.

Alors commencèrent les exécutions. On mit à mort les plus notés, les violents (3); puis d'honnêtes gens qui les avaient contenus, et qui avaient

(1) E cardinibus evulsas super stratam regiam prostraverunt, super quas pertranseuntes, quasi leoninam civium superbiam conculcarent... Religieux de Saint-Denis, I, 234.

(2) Ibidem. Cette exagération prouve seulement l'idée qu'on se formait déjà de la population de cette grande ville

(3) Le lundi qui suivit la rentrée du roi, on exécuta un orfèvre et un marchand de draps, plusieurs autres dans la quinzaine suivante, parmi lesquels un Nicolas le Flamand (Nicolaus flamingi), noté dès le règne du roi Jean, pour avoir assisté au meurtre de Robert de Clermont. Religieux de Saint-Denis, I, 240.

rendu les plus grands services, comme le pauvre Desmarets (1). On ne lui pardonna pas de s'être mis entre le roi et la ville. Après quelques jours d'exécutions et de terreur, on arrangea une scène de clémence. L'université, la vieille duchesse d'Orléans, avaient déjà demandé grâce; mais le duc de Berri avait répondu que lés bourgeois méritaient la mort. Enfin, on dressa, au plus haut des degrés du palais, une tente magnifique, où le jeune roi siégea avec ses oncles et les hauts barons. La foule suppliante remplissait la cour. Le chancelier énuméra tous les crimes des Parisiens depuis le roi Jean, maudit leur trahison, et demanda quels supplices ils n'avaient pas mérités. Les malheureux voyaient déjà la foudre tomber, et baissaient les épaules; ce n'était que cris, des femmes surtout qui avaient leurs maris en prison : elles pleuraient et sanglotaient. Les oncles du roi, son frère, furent touchés; ils se jetèrent à ses pieds, comme il était convenu, et demandèrent que la peine de mort fût commuée en amende.

L'effet était produit ; la peur ouvrit les bourses. Tout ce qui avait eu charge, tout ce qui était riche ou aisé, fut mandé, taxé à de grosses sommes, à trois mille, à six mille, à huit mille francs. Plusieurs payèrent plus qu'ils n'avaient. Lorsqu'on crut ne pouvoir plus rien tirer, on publia, à son de

(1) On prétend qu'à sa mort, il refusa de dire merci au roi, et dit seulement merci à Dieu. Il était l'auteur d'un recueil de Décisions notoires, établies par *enquestes par tourbes*, de 1300 à 1387 (à la suite de Brodeau).

trompe, que désormais on aurait à payer les anciens impôts, encore augmentés; on mit une surcharge de douze deniers sur toute marchandise vendue. La ville ne pouvait rien dire; il n'y avait plus de ville, plus de prévôt, plus d'échevins, plus de commune de Paris (1). Les chaînes des rues furent portées à Vincennes. Les portes restèrent ouvertes de nuit et de jour.

On traita à peu près de même Rouen (2), Reims, Châlons, Troyes, Orléans et Sens; elles furent aussi rançonnées. La meilleure partie de cet argent, si rudement extorqué, alla finalement se perdre dans les poches de quelques seigneurs. Il n'en resta pas grand'chose (3). Ce qui resta, ce fut l'outrecuidance de cette noblesse, qui croyait avoir

(1) Statuentes ut officium præpositure exerceret qui regis auctoritate et non civium fungeretur.— Confraternitates etiam ad devotionem ecclesiarum, sanctorum, et earum ditationem introductas, in quibus cives consueverant convenire, ut simul gaudentes epularentur... censuerunt etiam suspendendas usquè ad beneplacitum regiæ majestatis. Religieux de Saint-Denis, I, 242.— Ordonnance du 27 janvier 1382, t. VI du recueil des Ord., p. 685. Un mot de cette ordonnance fait entendre que les Parisiens avaient aidé indirectement les Flamands : Ils ont empesché que nos chariox et ceux de nostre chier oncle, le duc de Bourgogne, et plusieurs autres choses fussent ameuez par devers nous... où nous estions.

(2) La ville de Rouen fut fort maltraitée, sa cloche lui fut enlevée, et donnée aux panetiers du roi; c'est ce qui résulte d'une charte dont je dois la communication à l'amitié de M. Chéruel, professeur et antiquaire distingué de cette ville : Comme par nos lettres patentes vous est apparu nous avoir donné à nos bien-amés panetiers Pierre Debuen et Guillaume Heroval une cloche qui soulloit estre en la mairie de Rouen, nommée *Rebel*, laquelle fust confisquée à Rouen quand la commotion du peuple fust dernièrement en ladicte ville... *Archives de Rouen, registre ms. coté A*, folio 267.

(3) Nec indè regale ærarium ditatum est. Religieux de Saint-Denis, I, 23...

vaincu la Flandre et la France; ce fut l'infatuation du jeune roi, désormais tout prêt à toutes sottises, la tête à jamais brouillée par ses triomphes de Paris et de Roosebeke, et lancé à pleine course dans le grand chemin de la folie.

CHAPITRE II.

JEUNESSE DE CHARLES VI. 1384—1391.

La Flandre, qu'on disait vaincue, domptée, l'était si peu, qu'il y fallut encore deux campagnes, et pour finir par accorder aux Flamands tout ce qu'on leur avait refusé d'abord.

Cette pauvre Flandre était pillée à la fois par les Français, ses ennemis, et par les Anglais, ses amis. Ceux-ci, irrités du succès des Français à Roosebeke, préparèrent une croisade contre eux, comme schismatiques et partisans du pape d'Avignon. Cette croisade, dirigée, disait-on, contre la Picardie, tomba sur la Flandre. Les Flamands eurent beau représenter au chef de la croisade, à l'évêque de Norwick, qu'ils étaient amis des Anglais, point schismatiques, mais, comme eux, partisans du pape de Rome; l'évêque, qui, sous ce titre épiscopal, n'était qu'un rude homme d'ar-

mes et grand pillard, s'obstina à croire que la Flandre était conquise par les Français et devenue toute française. Il prit d'assaut Gravelines, une ville amie, sans défense, qui ne s'attendait à rien. Cassel, pillée par les Anglais, fut ensuite brûlée par les Français. Bergues eut beau ouvrir ses portes au roi de France; le jeune roi, qui n'avait pas encore pris de ville, s'obstina à donner l'assaut; il escalada les murs dégarnis, força les portes ouvertes.

Le comte de Flandre insistait pour qu'on agît sérieusement et qu'on terminât la guerre. Mais tout le monde était las. Le pays commençait à être bien appauvri; il n'y avait plus rien à prendre sans combat. Ce qu'il fallait prendre, si on pouvait, c'était cette grosse ville de Gand; à quoi il fallait un siége, un long et rude siége; personne ne s'en souciait. Le duc de Berri surtout se désolait d'être tenu si longtemps loin de son beau Midi, de passer tous ses hivers dans la boue et le brouillard, à faire les affaires du duc de Bourgogne et du comte de Flandre. Heureusement celui-ci mourut. Les Flamands, dans leur haine contre les Français, prétendirent que le duc de Berri l'avait poignardé (1). Si ce prince, naturellement doux,

(1) Froissart dit qu'il mourut de maladie, t. IX, p. 10, éd. Buchon. — Le Religieux de Saint-Denis, ce grave et sévère historien, qui ne déguise aucun crime des princes de ce temps, n'accuse point le duc de Berri. — Meyer (lib. XIII, folio 200) ne rapporte l'assassinat que d'après une chronique flamande du quinzième siècle, laquelle se réfute elle-même par la cause qu'elle assigne au fait. Le duc de Berri aurait pris querelle avec le

et plutôt homme de plaisir, eût fait ce mauvais coup, ce qui est peu croyable, il eût servi mieux qu'il ne voulait le duc de Bourgogne, gendre et héritier du mort. Ce gendre ne fut pas difficile sur les conditions de la paix; il n'avait contre les Flamands ni haine, ni rancune; l'essentiel pour lui était d'hériter. Il leur accorda tout ce qu'ils voulurent, jura toutes les chartes qu'ils lui donnèrent à jurer. Il les dispensa même de parler à genoux, cérémonial qui pourtant était d'usage du vassal au seigneur, et qui n'avait rien d'humiliant dans les idées féodales (18 décembre 1384).

Le duc de Bourgogne était la seule tête politique de cette famille. Il s'affermit dans les pays-Bas par un double mariage de ses enfants avec ceux de la maison de Bavière, laquelle, possédant à la fois le Hainaut, la Hollande et la Zélande, entourait ainsi la Flandre au nord et au midi. Il eut encore l'adresse de marier le jeune roi, et de le marier dans cette même maison de Bavière. On proposait les filles des ducs de Bavière, de Lorraine et d'Autriche. Un peintre fut envoyé pour faire le portrait des trois princesses. La Bavaroise ne manqua pas d'être la plus belle, comme il convenait aux intérêts du duc de Bourgogne. On la fit venir en grande pompe à Amiens (1). Le mariage devait se faire à

comte de Flandre pour l'hommage du comté de Boulogne, héritage de sa femme. Or le duc de Berri n'épousa l'héritière de Boulogne que cinq ans après. *Art de vérifier les dates,* Comtes de Flandre, ann. 1384, t. III. p. 21,

(1) La jeune dame, en estant debout, se tenoit coie et ne mouvoit ni eil

Arras. Mais le roi déclara qu'il voulait avoir tout de suite sa petite femme (1); il fallut la lui donner. C'étaient pourtant deux enfants; il avait seize ans, elle quatorze.

Voilà le duc de Bourgogne bien fort, un pied en France, un pied dans l'Empire (1386). Il voulait faire une plus grande chose, chose immense, et pourtant alors faisable, la conquête de l'Angleterre. Les Anglais désolaient tout le midi de la France; ils envahissaient la Castille, notre alliée. Au lieu de traîner cette guerre interminable sur le continent, il valait mieux aller les trouver dans leur île, faire la guerre chez eux et à leurs dépens. Ils avaient entre eux une autre guerre qui les occupait, guerre sourde, silencieuse et terrible. Ils étaient si enragés de haines, si acharnés à se mordre, qu'on pouvait les battre et les tuer avant qu'ils s'en aperçussent.

L'effort fut grand, digne du but. On rassembla tout ce qu'on put acheter, louer de vaisseaux, depuis la Prusse jusqu'à la Castille. On parvint à en réunir jusqu'à treize cent quatre-vingt-sept (2);

ni bouche; et aussi à ce jour ne savoit point de françois. Froissart, t. IX, c. 227, p. 99.

(1) Froissant, ibidem, p. 101-102.

(2) Ils furent nombrés à treize cents et quatre-vingt-sept vaisseaux... Et encore n'y estoit pas la navie du connétable. Froissart, t. X, c. 24, p. 160. — Les pourvéances de toutes parts arrivoient en Flandre, et si grosses de vins et de chairs salées, de foins, d'avoines, de tonneaux de sel, d'oignons, de verjus, de biscuit, de farine, de graisses, de moyeux (jaunes) d'œufs battus en tonneaux et de toute chose dont on se pouvoit aviser ni pourpenser, que qui ne le vit adoncques, il ne le voudra ou pourra croire. Froissart, ibidem, p. 158.

vaisseaux de transport plus que de guerre : tout le monde voulait s'embarquer. Il semblait qu'on préparât une émigration générale de la noblesse française. Les seigneurs ne craignaient pas de se ruiner, sûrs d'en trouver dix fois plus de l'autre côté du détroit. Ils tenaient à passer galamment; ils paraient leurs vaisseaux comme des maîtresses. Ils faisaient argenter les mâts, dorer les proues; d'immenses pavillons de soie, flottant dans tout l'orgueil héraldique, déployaient au vent les lions, les dragons, les licornes, pour faire peur aux léopards.

La merveille de l'expédition, c'était une ville de bois qu'on apportait toute charpentée des forêts de la Bretagne, et qui faisait la charge de soixante et douze vaisseaux. Elle devait se remonter au moment du débarquement, et s'étendre, pour loger l'armée, sur trois mille pas de diamètre (1). Quel que fût l'événement des batailles, elle assurait aux Français le plus sûr résultat du débarquement; elle leur donnait une place en Angleterre, pour recueillir les mécontents, une sorte de Calais britannique.

Tout cela était assez raisonnable. Mais le duc de Bourgogne n'était pas roi de France. Le projet avait le tort de lui être trop utile; le maître de la Flandre eût profité plus que personne du succès

(1) Knyghton, p. 2679. — Quemdam murum ligneum... altitudinis viginti pedum, qui semper ad duodecim passus haberet turrim. Walsingham, p. 323.

de l'invasion d'Angleterre. On obéit donc lentement et de mauvaise grâce. La ville de bois se fit attendre, et n'arriva qu'à moitié brisée par la tempête. Le duc de Berri amusa le roi, le plus longtemps qu'il put, en mariant son fils avec la petite sœur du roi, âgée de neuf ans. Charles VI partit seulement le 5 août, et on lui fit encore visiter lentement les places de la Picardie, de manière qu'il n'arriva à Arras qu'à la mi-septembre (1387). Le temps était beau, on pouvait passer. Mais les Anglais négociaient. Le duc de Berri n'arrivait pas; il n'était aucunement pressé. Lettres, messages, rien ne pouvait lui faire hâter sa marche. Il arriva lorsque la saison rendait le passage à peu près impossible (1). Le mois de décembre était venu, les mauvais temps, les longues nuits. L'Océan garda encore cette fois son île, comme il a fait contre Philippe II, contre Bonaparte (2).

Notre meilleure arme contre la Grande-Bretagne, c'est la Bretagne. Nos marins bretons sont les vrais adversaires des leurs; aussi fermes, moins sages peut-être, mais réparant cela par l'élan dans

(1) Le duc de Berri répondait froidement aux reproches du duc de Bourgogne sur l'inutilité de ces prodigieuses dépenses : « Beau-frère, si nous avons la finance et nos gens l'aient aussi, la greigneur partie en retournera en France; toujours va et vient finance. Il vaut mieux cela aventurer que mettre les corps en péril ni en doute. Froissart, t. X, p. 271.

(2) ... And Ocean, 'mid his uproar wild,
Speaks safety to his island-child.

« L'Océan, qui la garde, en son rauque murmure, dit amour et salut à « son île, à son enfant ! » Coleridge.

le moment critique. Le connétable de Clisson, homme du roi et chef des résistances bretonnes contre le duc de Bretagne, reprit l'expédition, et en fit l'affaire de sa province. Clisson visait haut; il venait de racheter aux Anglais le jeune comte de Blois, prétendant au duché de Bretagne; il lui donna sa fille, et il l'aurait fait duc. Le duc régnant, Jean de Montfort, prit Clisson en trahison; mais ses barons l'empêchèrent de le tuer (1). Ce petit événement fit encore manquer la grande expédition d'Angleterre (1388).

Les Anglais, réveillés toutefois et bien avertis, prirent des mesures. Ils désarmèrent leur roi, qui leur était suspect. Leur nouveau gouvernement nous chercha de l'occupation en Allemagne. Il y avait force petits princes nécessiteux qu'on pouvait acheter à bon marché. Le duc de Gueldre, qui avait plus d'un différend avec les maisons de Bourgogne et de Blois, se vendit aux Anglais pour une pension de vingt-quatre mille francs; il leur fit hommage (2); et d'autant plus hardi qu'il avait moins à perdre (3), il défia majestueusement le roi de France.

(1) Le sire de Laval dit au duc de Bretagne : « Il n'y auroit en Bretagne » chevalier ni écuyer, cité, chastel ni bonne ville, ni homme nul, qui ne » vous haït à mort, et ne mit peine à vous déshériter. Ni le roi d'Angleterre » ni son conseil ne vous en sauroient nul gré. Vous voulez vous perdre pour » la vie d'un homme. » Froissart, t. X, c. 60, p. 433.

(2) Rymer, VII, 433.

(3) Et plus à gagner : « Plus est riche et puissant le duc de Bourgogne, » tant y vaut la guerre mieulx... Pour une buffe que je recevrai, j'en donnerai six. » Froissart, t. XI, c. 90, p. 173.

Le duc de Bourgogne fut charmé, pour l'extension de son influence, de faire sentir dans les Pays-Bas et si loin vers le nord, ce que pesait le grand royaume. Il fit faire contre cet imperceptible duc de Gueldre presque autant d'efforts qu'il en aurait fallu pour conquérir l'Angleterre. On rassembla quinze mille hommes d'armes, quatre-vingt mille fantassins (1). La difficulté n'était pas de lever des hommes, mais de les faire arriver jusque-là. Le duc de Bourgogne, pour qui on faisait la guerre, ne voulut pas que cette grande et dévorante armée passât par son riche Brabant, dont il allait hériter. Il fallut tourner par les déserts de la Champagne, s'enfoncer dans les Ardennes, par les basses, humides et boueuses forêts, en suivant, comme on pouvait, les sentiers des chasseurs. Deux mille cinq cents hommes armés de haches allaient devant pour frayer la route, jetaient des ponts, comblaient les marais. La pluie tombait : le pays était triste et monotone. On ne trouvait rien à prendre, personne, pas même d'ennemis. D'ennui et de lassitude, on finit par écouter les princes qui intercédaient, l'archevêque de Cologne, l'évê-

(1) On renvoya, il est vrai, le plus grand nombre comme impropre au service. Ceux qu'on garda n'eurent point à souffrir du manque de vivres. Le même Colin Boulard, dont nous avons parlé, pourvut aux approvisionnements. Il envoya ses agents avec cent mille écus d'or sur le Rhin : ils furent partout bien reçus, sur le renom de leur maître. « Ob magistri notitiam. » Les mariniers du Rhin s'employèrent avec beaucoup de zèle à faire descendre ces provisions jusqu'aux Pays-Bas. Religieux de Saint-Denis, liv. IX, c. 7, p. 532.

que de Liége, le duc de Juliers. Charles VI fut touché surtout des prières d'une grande dame du pays, qui se disait éprise d'amour pour l'invincible roi de France (1). Sous ce doux patronage, le duc de Gueldre fut reçu à s'excuser; il parla à genoux, et affirma que les défis n'avaient pas été écrits par lui, que c'étaient ses clercs qui lui avaient joué ce tour.

Le résultat était grand pour le duc de Bourgogne, petit pour le roi. Deux mots d'excuses pour payer tant de peines et de dépenses, c'était peu. Au reste, les autres expéditions n'avaient pas mieux tourné. La France avait envahi l'Italie, menacé l'Angleterre, touché l'Allemagne. Elle avait fait de grands mouvements, elle avait fatigué et sué, et il ne lui en restait rien. Elle n'était pas heureuse; rien ne venait à bien. Le roi, gâté de bonne heure par la bataille de Roosebeke, avait cru tout facile, et il ne rencontrait que des obstacles (2). A qui pouvait-il s'en prendre, sinon à ceux qui l'avaient jeté dans les guerres? A ses oncles, qui l'avaient toujours conseillé à son dam et à leur profit.

(1) Quod acceptabilius regi fuit insignis domina municipii *Amoris*, casto *amore* succensa, ad eum personaliter accessit. Religieux de Saint-Denis. Ibid., p. 538. — V. les traités originaux des princes des Pays-Bas, et leurs excuses au roi. *Archives*, *Trésor des chartes*, J., 532.

(2) Une expédition, sollicitée par les Génois, et commandée par le duc de Bourbon, alla échouer en Afrique (1390). Le comte d'Armagnac, ramassant tous les soldats qui pillaient la France, passa les Alpes, attaqua les Visconti, et se fit prendre (1391). Le roi lui-même projetait une croisade d'Italie; il aurait établi le jeune Louis d'Anjou à Naples, et terminé le schisme par la prise de Rome.

Les pacifiques conseillers de Charles V prévalurent à leur tour, le sire de La Rivière, l'évêque de Laon, Montaigu, et Clisson. Charles VI, tout enfant qu'il était, avait toujours aimé ces hommes. Il avait obtenu de bonne heure que Clisson fût connétable. Il avait sauvé la vie au doux et aimable sire de La Rivière, que les oncles voulaient perdre. La Rivière était l'ami et le serviteur personnel de Charles V; il a été enterré à Saint-Denis, aux pieds de son maître (1389).

Le roi avait atteint vingt et un ans. Mais les oncles avaient le pouvoir en main. Il fallait de l'adresse pour le leur ôter. L'affaire fut bien menée (1). Au retour de leur triste expédition de Gueldre, un grand conseil fut assemblé à Reims, dans la salle de l'archevêché. Le roi demanda les moyens de rendre au peuple un peu de repos, et ordonna aux assistants de donner leur avis. Alors l'évêque de Laon se leva, énuméra doctement toutes les qualités du roi, corporelles et spirituelles, la dignité de sa personne, sa prudence et sa circonspection (2); il déclara qu'il ne lui manquait rien pour régner par lui-même. Les oncles n'osant dire le contraire, Charles VI répondit qu'il goûtait

(1) Elle était préparée de longue date. On ne perdait pas une occasion d'indisposer le roi contre ses oncles : « ... Leur en ay oy aucune foiz tenir leur consaulz, et dire au roy : Sire, vous n'avez mais à languir que VI ans, et l'autre foiz que V ans, et ainsi chascune année, si comme le temps s'approchoit... » Instruction de Jean de Berri, dans les Analectes hist. de M. Le Glay. Lille, 1838, p. 159.

(2) Refulgens dignitas... vigilantissimus animus... nil inconsultè aut ex precipiti agere consuevit. Religieux de Saint-Denis, liv. IX, c. 11, p. 558.

l'avis du prélat ; il remercia ses oncles de leurs bons services, et leur ordonna de se rendre chez eux, l'un en Languedoc, l'autre en Bourgogne. Il ne garda que le duc de Bourbon, son oncle maternel, qui était en effet le meilleur des trois.

L'évêque de Laon mourut empoisonné. Mais il avait rendu un double service au royaume. Les oncles, renvoyés chez eux, s'occupèrent un peu de leurs provinces, les purgèrent des brigands qui les dévastaient. Les nouveaux conseillers du roi, ces petites gens, ces *marmousets*, comme on les appelait, rendirent à la ville de Paris ses échevins et son prévôt des marchands. Ils conclurent une trêve avec l'Angleterre, favorisèrent l'université contre le pape, et cherchèrent les moyens d'éteindre le schisme. Ils auraient voulu aussi réformer les finances. Ils allégèrent d'abord les impôts, mais furent bientôt obligés de les rétablir.

Le gouvernement était plus sage, mais le roi était plus fol. A défaut de batailles, il lui fallait des fêtes. Il avait eu le malheur de commencer son règne par un de ces heureux hasards qui tournent les plus sages têtes ; il avait à quatorze ans gagné une grande bataille; il s'était vu salué vainqueur sur un champ couvert de vingt-six mille morts. Chaque année il avait eu les espérances de la guerre; à chaque printemps sa bannière s'était déployée pour les belles aventures. Et c'était à vingt ans, lorsque le jeune homme avait atteint sa

force, lorsqu'il était reconnu pour un cavalier accompli dans tout exercice de guerre, qu'on le condamnait au repos. Un gouvernement de *marmousets* lui défendait les hautes espérances, les vastes pensées... Combien fallait-il de tournois pour le dédommager des combats réels, combien de fêtes, de bals, de vives et rapides amours, pour lui faire oublier la vie dramatique de la guerre, ses joies, ses hasards !

Il se jeta en furieux dans les fêtes, fit rude guerre aux finances, prodiguant en jeune homme, donnant en roi. Son bon cœur était une calamité publique. La chambre des comptes, ne sachant comment résister, notait tristement chaque don du roi, de ces mots : « *Nimis habuit,* » ou « *Recuperetur.* » Les sages conseillers de la chambre avaient encore imaginé d'employer ce qui pouvait rester, après toute dépense, à faire un beau cerf d'or, dans l'espoir que cette figure aimée du roi serait mieux respectée. Mais le cerf fuyait, fondait toujours ; on ne put même jamais l'achever (1).

D'abord, les fils du duc d'Anjou devant partir pour revendiquer la malheureuse royauté de Naples, le roi voulut auparavant leur conférer l'ordre de chevalerie. La fête se fit à Saint-Denis, avec une magnificence et un concours de monde incroyable. Toute la noblesse de France, d'Angleterre, d'Allemagne, était invitée. Il fallut que la

(1) Non nisi usque ad colli summitatem peregerunt. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 608.

vénérable et silencieuse abbaye, l'église des tombeaux, s'ouvrît à ces pompes mondaines, que les cloîtres retentissent sous les éperons dorés, que les pauvres moines accueillissent les belles dames. Elles logèrent dans l'abbaye même (1). Le récit du moine chroniqueur èn est encore tout ému.

Aucune salle n'était assez vaste pour le banquet royal; on en fit une dans la grande cour. Elle avait la forme d'une église (2), et n'avait pas moins de trente-deux toises de long. L'intérieur était tendu d'une toile immense, rayée de blanc et de vert. Au bout s'élevait un large et haut pavillon de tapisseries précieuses, bizarrement historiées; on eût dit l'autel de cette église, mais c'était le trône.

Hors des murs de l'abbaye, on aplanit, on ferma de barrières, des lices longues de cent vingt pas. Sur un côté s'élevaient des galeries et des tours, où devaient siéger les dames pour juger des coups.

Il y eut trois jours de fêtes, d'abord les messes, les cérémonies de l'Église, puis les banquets et les joutes, puis le bal de nuit; un dernier bal enfin, mais celui-ci masqué, pour dispenser de rougir. La présence du roi, la sainteté du lieu, n'imposèrent en rien. La foule s'était enivrée d'une attente de trois jours. Ce fut un véritable *pervigilium*

(1) Abbatia pro Regina dominarumque insigni contubernio retenta... Religieux de Saint-Denis, p. 586. — Quarum si pulchritudinem... attendisses..., fictum dearum... ritum dixisses renovatum. Ibidem, p. 594.

(2) Ad templi similitudinem. Ibidem, p. 588.

Veneris; on était aux premiers jours du mois de mai. « Mainte demoiselle s'oublia, plusieurs maris pâtirent... » Serait-ce, par hasard, dans cette funeste nuit, que le jeune duc d'Orléans, frère du roi, aurait plu, pour son malheur, à la femme de son cousin Jean-Sans-Peur, comme il eut ensuite l'imprudence de s'en vanter (1)?

Cette bacchanale près des tombeaux eut un bizarre lendemain. Ce ne fut pas assez que les morts eussent été troublés par le bruit de la fête, on ne les tint pas quittes. Il fallut qu'ils jouassent aussi leurs rôles. Pour aviver le plaisir par le contraste, ou tromper les langueurs qui suivent, le roi se fit donner le spectacle d'une pompe funèbre. Le héros de Charles VI (2), celui dont les exploits avaient amusé son enfance, Duguesclin, mort depuis dix ans, eut le triste honneur d'amuser de ses funérailles la folle et luxurieuse cour.

Les fêtes appellent les fêtes ; le roi voulut que la reine Isabeau, qui depuis quatre ans était entrée cent fois dans Paris, y fît sa *première entrée*. Après

(1) Cette tradition ne se trouve que dans Meyer et autres auteurs assez modernes. Mais le contemporain y fait allusion : Alias displicentiæ radices utique non sic cognitas quod scriptu dignas reputem. *Religieux de Saint-Denis, ms.*, 388, verso. — Juvénal, écrivant plus tard, est déjà plus clair : Et estoit commune renommée que desdites joustes estoient provenues des choses deshonnestes en matière d'amourettes, et *dont depuis beaucoup de maux sont venus*, Juvénal des Ursins, p. 73, éd. Godefroy.

(2) Dans son testament, il lègue une somme considérable, trois cents livres, pour que l'on fasse des prières pour l'âme de Duguesclin, mort douze ans auparavant. Testament de Charles VI, janvier 1393. *Archives, Trésor des chartes*, J, 404.

la noble fête féodale, le populaire devait avoir la sienne, celle-ci gaie, bruyante, avec les accidents vulgaires et risibles, le vertige étourdissant des grandes foules. Les bourgeois étaient généralement vêtus de vert, les gens des princes l'étaient en rose (1). On ne voyait aux fenêtres que belles filles vêtues d'écarlate avec des ceintures d'or. Le lait et le vin coulaient des fontaines; des musiciens jouaient à chaque porte que passait la reine. Aux carrefours, des enfants représentaient de pieux mystères. La reine suivit la rue Saint-Denis. Deux anges descendirent par une corde, lui posèrent sur la tête une couronne d'or en chantant :

Dame enclose entre fleurs de lis,
Êtes-vous pas du paradis (2) ?

Lorsqu'elle fut arrivée au pont Notre-Dame, on vit avec étonnement un homme descendre, deux flambeaux à la main, par une corde tendue des tours de la cathédrale.

Le roi avait pris tout comme un autre sa part de la fête; il s'était mêlé à la foule des bourgeois, pour voir aussi passer sa belle jeune Allemande. Il reçut même des sergents « plus d'un horion » pour avoir approché trop près; le soir, il s'en vanta aux dames (3). Le prince débonnaire sachant aussi

(1)... Coloris viridis... roseis vestibus... Religieux de Saint-Denis, I, 612.

(2) Froissart, t. XII. p. 12. Barante, t. II, p. 78, 3e édition.

(3) En eut le roy plusieurs coups et horions sur les espaules bien assez. Et au soir, en la présence des dames et damoiselles, fut la chose sçue et récitée, et le roy mesme se farçoit des horions qu'il avoit reçus. Grandes chroniques de Saint-Denis, copiées par Juvénal des Ursins, p. 72.

qu'il y avait à la fête beaucoup d'étrangers qui regrettaient de n'avoir jamais vu jouter le roi, se mêla aux joutes pour leur faire plaisir.

Bientôt après, le jeune frère du roi, le duc d'Orléans, épousa la fille de Visconti, le riche duc de Milan (1). Charles VI voulut que la fête se fît à Melun. Il y reçut magnifiquement la charmante Valentina, qui devait exercer un si doux et si durable ascendant sur ce faible esprit.

La ville de Paris avait cru que l'*entrée* de la reine lui vaudrait une diminution d'impôt. Ce fut tout le contraire. Il fallut, pour payer la fête, hausser la gabelle, et, de plus, l'on décria les pièces de douze et de quatre deniers, avec défense de les passer, sous peine de la hart. C'était la monnaie du petit peuple, des pauvres. Pendant quinze jours ces gens furent au désespoir, ne pouvant, avec cette monnaie, acheter de quoi manger (2).

Cependant le roi s'ennuyait; il s'avisa d'un voyage. Il n'avait pas fait son tour du royaume, sa royale *chevauchée*. Il ne connaissait pas encore ses provinces du Midi. Il en avait reçu de tristes nouvelles. Un pieux moine de Saint-Bernard était venu du fond du Languedoc lui dénoncer le mauvais gouvernement de son oncle de Berri. Le moine avait surmonté tous les obstacles, forcé les portes,

(1) Ce mariage eut de grandes conséquences, qu'on verra plus tard. Elle apporta Asti en dot, avec 450,000 florins, etc. Janvier 1386, *Archives, Trésor des chartes*, J. 409.

(2) Religieux de Saint-Denis, t. I, liv. X, c. 7, p. 646.

et, en présence même de l'oncle du roi, il avait parlé avec une hardiesse toute chrétienne. Le roi, qui avait bon cœur, l'écouta patiemment, le prit sous sa sauvegarde (1), et promit d'aller lui-même voir ce malheureux pays. Il voulait, d'ailleurs, passer à Avignon, et s'entendre avec le pape sur les moyens d'éteindre le schisme.

Après avoir, selon l'usage de nos rois en pareille circonstance, fait ses dévotions à l'abbaye de Saint-Denis, il prit sa route par Nevers, et y fut reçu avec la prodigue magnificence de la maison de Bourgogne. Mais il ne permit pas à ses oncles de de le suivre (2), il ne voulait pas qu'ils fermassent ses oreilles aux plaintes des peuples. Peut-être aussi se sentait-il moins libre, en leur présence, de se livrer à ses fantaisies de jeune homme. Pour la même raison, il n'emmena point la reine ; il voulait jouir sans contrainte, goûter royalement tout ce que la France avait de plaisirs.

Il s'arrêta d'abord à Lyon, dans cette grande et aimable ville, demi-italienne. Il fut reçu sous un dais de drap d'or, par quatre jeunes belles demoiselles, qui le menèrent à l'archevêché. Ce ne fut, pendant quatre jours, que jeux, bals et galanteries.

Mais nulle part le roi ne passa le temps plus agréablement qu'à Avignon, chez le pape. Personne n'était plus consommé que ces prêtres dans tous

(1) In regiam accepit custodiam. Relig. de Saint-Denis, t. IX, c. 14, p. 574.

(2) Je suis sur ce point le Religieux de Saint-Denis, p. 618. Au reste, les contradictions des historiens sur ce voyage ne sont pas inconciliables.

les arts du plaisir. Nulle part la vie n'était plus facile, nulle part les esprits plus libres. L'eussent-ils été moins, ils se trouvaient à la source même des indulgences ; le pardon était tout près du péché. Le roi, au départ, laissa de riches souvenirs aux belles dames d'Avignon. « qui s'en louèrent toutes (1). »

Il partit grand ami du pape, et tout gagné à son parti. Clément VII avait donné au jeune duc d'Anjou le titre de roi de Naples, et au roi lui-même la disposition de sept cent cinquante bénéfices, celle, entre autres, de l'archevêché de Reims. Mais l'élu du roi, qui était un fameux adversaire du pape et des dominicains, mourut bientôt empoisonné(2).

Arrivé en Languedoc, le roi n'entendit que plaintes et que cris. Le duc de Berri avait réduit le pays à un tel désespoir, que déjà plus de quarante mille hommes s'étaient enfuis en Aragon. Ce prince, bon et doux dans son Berri, livrait le Languedoc à ses agents comme une ferme à exploiter. Avide et prodigue, il se faisait bénir des uns, détester des autres. Il était homme à donner deux cent mille francs à son bouffon. Il est vrai qu'en récompense il donnait aussi aux clercs et con-

(1) Quoiqu'ils fussent logés de lez le pape et les cardinaux, si ne se pouvoient-ils tenir... que toute nuit ils ne fussent en danses, en caroles et en esbattements avec les dames et damoiselles d'Avignon ; et leur administroit leurs reviaux (fêtes) le comte de Genève, lequel étoit frère du pape. Froissart, t. XII, p. 45.

(2) Selon le bénédictin de Saint-Denis, on soupçonna généralement les dominicains, p. 626.

struisait des églises. Il bâtissait ces tourelles aériennes, faisait tailler à grands frais ces dentelles de pierre que nous admirons et que le peuple maudissait. Précieux manuscrits, riches miniatures, sceaux admirables, rien ne lui coûtait. En dernier lieu, à soixante ans, il venait d'épouser une petite fille de douze ans, la nièce du comte de Foix. Combien de fêtes et de dépenses fallait-il au sexagénaire pour se faire pardonner son âge par cette enfant?

Le roi, retenu douze jours entiers à Montpellier par les vives et « frisques » demoiselles du pays (1), vint ensuite assister, à Toulouse, à l'exécution de Bétisac, trésorier de son oncle (1390). Cet homme avouait tous ses crimes, mais il ajoutait qu'il n'avait rien fait que par ordre de monseigneur de Berri. Ne sachant comment le tirer de cette puissante protection, on lui persuada qu'il n'avait d'autre ressource que de se dire hérétique, qu'alors on l'enverrait au pape, qu'il serait sauvé. Il crut ce conseil, se déclara hérétique, et fut brûlé vif. L'exécution eut lieu sous les fenêtres du roi, aux acclamations du peuple. Le roi donna cette satisfaction aux plaintes du Languedoc.

Pour faire encore chose agréable à la bonne ville de Toulouse, Charles VI accorda aux *abbayes* des filles de joie, que ces filles ne fussent plus obligées

(1) Et leur donnoit anals d'or et fermaillets (agrafes) à chascune... Froissart, t. XII, p. 52.

de porter un costume (1), mais que désormais elles s'habillassent à leur fantaisie. Il voulait qu'elles prissent part à la joie de sa royale entrée.

Il revint droit à Paris, soûl de plaisirs, las de fêtes ; il évita au retour celles qu'on lui préparait. Il gagea avec son frère que, tous deux partant à franc étrier, il arriverait avant lui. Il n'y avait plus de repos pour lui que dans l'étourdissement. A vingt-deux ans, il était fini ; il avait usé deux vies, une de guerre, une de plaisirs. La tête était morte, le cœur vide ; les sens commençaient à défaillir. Quel remède à cet état désolant? L'agitation, le vertige d'une course furieuse. « Les morts vont vite. »

La vie est un combat, sans doute, mais il ne faut pas s'en plaindre ; c'est un malheur quand le combat finit. La guerre intérieure de l'*Homo duplex* est justement ce qui nous soutient. Contemplons-la, cette guerre, non plus dans le roi, mais dans le royaume, dans le Paris d'alors, qui la représentait si bien.

Le Paris de Charles VI, c'est surtout le Paris du Nord, ce grand et profond Paris de la plaine, étendant ses rues obscures du royal hôtel Saint-Paul à l'hôtel de Bourgogne, aux halles. Au cœur de ce Paris, vers la Grève, s'élevaient deux églises, deux idées, Saint-Jacques et Saint-Jean.

Saint-Jacques de la Boucherie était la paroisse

(1) ... Sauf une jarretière d'autre couleur au bras... Ordonnances, t. VII, p. 327, déc. 1389.

des bouchers et des lombards, de l'argent et de la viande. Dignement enceinte d'écorcheries, de tanneries et de mauvais lieux, la sale et riche paroisse s'étendait de la rue Trousse-Vache au quai des Peaux ou Pelletier. A l'ombre de l'église des bouchers, sous la protection de ses confréries, dans une chétive échoppe, écrivaient, intriguaient, amassaient Flamel et sa vieille Pernelle, gens avisés, qui passaient pour alchimistes, et qui de cette boue infecte surent en effet tirer de l'or (1).

(1) Saint-Jacques était le Saint-Denis, le Westminster des confréries; l'ambition des bouchers, des armuriers, était d'y être enterrés. Le premier bienfaiteur de cette église fut une teinturière. Les bouchers l'enrichirent. Ces hommes rudes aimaient leur église. Nous voyons par les chartes que le boucher Alain y acheta une lucarne pour voir la messe de chez lui; le boucher Haussecul acquit à grand prix une clef de l'église. — Cette église était fort indépendante, entre Notre-Dame et Saint-Martin, qui se la disputaient. C'était un redoutable asile que l'on n'eût pas violé impunément. Voilà pourquoi le rusé Flamel, écrivain non juré, non autorisé de l'université, s'établit à l'ombre de Saint-Jacques. Il put y être protégé par le curé du temps, homme considérable, greffier du parlement, qui avait cette cure, sans même être prêtre (voir les Lettres de Clémengis). Flamel se tint là trente ans dans une échoppe de cinq pieds sur trois; et il s'y aida si bien de travail, de savoir-faire, d'industrie souterraine, qu'à sa mort il fallut, pour contenir les titres de ses biens, un coffre plus grand que l'échoppe.—D'abord, sans autre bien que sa plume et une belle main, Flamel épousa une vieille femme qui avait quelque chose. Sous même enseigne il fit plus d'un métier. Tout en copiant les beaux manuscrits qu'on admire encore, il est probable que, dans ce quartier de riches bouchers ignorants, de lombards et de juifs, il fit et fit faire bien d'autres écritures. Un curé, greffier du parlement, pouvait encore lui procurer de l'ouvrage. Le prix de l'instruction commençant à être senti, les seigneurs à qui il vendait ces beaux manuscrits, lui donnèrent à élever leurs enfants. Il acheta quelques maisons; ces maisons, d'abord à vil prix, par la fuite des juifs et la misère générale du temps, acquirent peu à peu de la valeur. Flamel sut en tirer parti. Tout le monde affluait à Paris; on ne savait où loger. De ces maisons, il fit des *hospices*, où il recevait des locataires pour une somme modique. Ces petits gains qui lui venaient ainsi de partout, firent

Contre la matérialité de Saint-Jacques, s'élevait, à deux pas, la spiritualité de Saint-Jean (1). Deux événements tragiques avaient fait de cette chapelle une grande église, une grande paroisse : le miracle de la rue des Billettes, où « Dieu fut boulu par un juif (2); » puis, la ruine du Temple, qui étendit la paroisse de Saint-Jean sur ce vaste et silencieux quartier. Son curé était le grand docteur du temps, Jean Gerson, cet homme de combat et de contradiction. Mystique, ennemi des mystiques, mais plus ennemi encore des hommes de matière et de brutalité, pauvre et impuissant curé de Saint-Jean, entre les folies de Saint-Paul et les violences de Saint-Jacques, il censura les princes, il attaqua les bouchers; il écrivit contre les dangereuses sciences de la matière, qui sourdement minaient le christianisme, contre l'astrologie, contre l'alchimie.

Sa tâche était difficile; la partie était forte. La nature, et les sciences de la nature, comprimées par l'esprit chrétien, allaient avoir leur *renaissance*.

Cette dangereuse puissance, longtemps captive

dire qu'il savait faire de l'or. Il laissa dire, et peut-être favorisa ce bruit pour mieux vendre ses livres. — Cependant ces arts occultes n'étaient pas sans danger. De là, le soin extrême que mit Flamel à afficher partout sa piété aux portes des églises. Partout on le voyait en bas-relief agenouillé devant la croix, avec sa femme Pernelle. Il trouvait à cela double avantage. Il sanctifiait sa fortune, et il l'augmentait en donnant à son nom cette publicité. Voir le savant et ingénieux abbé Vilain, *Histoire de Saint-Jacques-la Boucherie*, 1758; et son *Histoire de Nicolas Flamel*, 1761.

(1) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 137, et seq.

(2) Félibien, *Preuves*, part. I, p. 296-297.

dans les creusets et les matrices des disciples d'Averroès, transformée par Arnaud de Villeneuve et quasi spiritualisée (1), se contint encore au treizième siècle; au quinzième, elle flamba...

Combien, en présence de cette éblouissante apparition, la vieille éristique pâlit! Celle-ci avait tout occupé en l'homme; puis, tout laissé vide. Dans l'entr'acte de la vie spirituelle, l'éternelle nature reparaît, toujours jeune et charmante. Elle s'empare de l'homme défaillant, et l'attire contre son sein.

Elle revient après le christianisme, malgré lui, elle revient comme péché. Le charme n'en est que plus irritant pour l'homme, le désir plus âpre. N'étant pas encore comprise, n'étant pas science, mais magie, elle exerce sur l'homme une fascination meurtrière. Le fini va se perdre dans le charme infiniment varié de la nature. Lui, il donne, sans compter. Elle, belle, immuable, elle reçoit toujours et sourit.

Il faut donc que tout y passe. L'alchimiste vieillissant à la recherche de l'or, maigre et pâle sur son creuset, soufflera jusqu'à la fin. Il brûlera ses meubles, ses livres; il brûlerait ses enfants... D'autres poursuivront la nature dans ses formes les plus séduisantes; ils languiront à la recherche de la beauté. Mais la beauté fuit comme l'or; chacune de ses gracieuses apparitions échappe à l'homme, vaine et vide, et toute vaine qu'elle est,

(1) Voy. ses Œuvres, Lyon, 1504, et sa Vie (par Haitze), Aix, 1719.

elle n'emporte pas moins les plus riches dons de son être... Ainsi triomphe de l'être éphémère l'insatiable, l'infatigable nature. Elle absorbe sa vie, sa force ; elle le reprend en elle, lui et son désir, résout l'amour et l'amant dans l'éternelle chimie.

Que si la vie ne manque point, mais que seulement l'âme défaille, alors c'est bien pis. L'homme n'a plus de la vie que la conscience de sa mort. Ayant éteint son dieu intérieur, il se sent délaissé de Dieu, et comme excepté seul de l'universelle providence.

Seul... Mais au moyen âge on n'était pas longtemps seul. Le diable vient vite, dans ces moments, à la place de Dieu. L'âme gisante est pour lui un jouet qu'il tourne et pelote... Et cette pauvre âme est si malade, qu'elle veut rester malade, creusant son mal et fouillant les mauvaises jouissances : *Mala mentis gaudia.* Leurrée de croyances folles, amusée de lueurs sombres, menée de côté et d'autre par la vaine curiosité, elle cherche à tâtons dans la nuit ; elle a peur et elle cherche...

Ce sont d'étranges époques. On nie, on croit tout. Une fiévreuse atmosphère de superstition sceptique enveloppe les villes sombres. L'ombre augmente dans leurs rues étroites; leur brouillard va s'épaississant aux fumées d'alchimie et de sabbat. Les croisées obliques ont des regards louches. La boue noire des carrefours grouille en mauvaises paroles. Les portes sont fermées tout le jour ; mais elles savent bient s'ouvrir le soir, pour recevoir

l'homme du mal, le juif, le sorcier, l'assassin.

On s'attend alors à quelque chose. A quoi? On l'ignore. Mais la nature avertit; les éléments semblent changés. Le bruit courut un moment, sous Charles VI (1391), qu'on avait empoisonné les rivières (1). Dans tous les esprits, flottait d'avance une vague pensée de crime.

CHAPITRE III.

FOLIE DE CHARLES VI. 1392—1400.

—

Cette brutale histoire qui va présenter tant de crimes hardis, de crimes orgueilleux qui cherchent le jour, elle commence par un vilain crime de nuit, un guet-apens. Ce fut un attentat de la féodalité mourante contre le droit féodal, commis en trahison par un arrière-vassal sur un officier de son suzerain, dans la résidence du suzerain même; et par-dessus, ce fut un sacrilége, l'assassin ayant pris pour faire son coup le jour du Saint-Sacrement(1392).

Les marmousets, les petits devenus maîtres des grands, étaient mortellement haïs; Clisson, de

(1) Selon le chroniqueur bénédictin, on accusa encore de ce crime les dominicains : Veneficos ignorabant, sciebant tamen quod desuper habitum longum et nigrum, subtus vero album, ut religiosi, deferebant. Religieux de Saint-Denis, t. I, liv. XI, c. 5, p. 684.

plus, était craint. En France, il était connétable, l'épée du roi contre les seigneurs; en Bretagne, il était au contraire le chef des seigneurs contre le duc. Lié étroitement aux maisons de Penthièvre et d'Anjou, il n'attendait qu'une occasion pour chasser le duc de Bretagne et le renvoyer chez ses amis, les Anglais. Le duc, qui le savait à merveille, qui vivait en crainte continuelle de Clisson, et ne rêvait que du terrible borgne (1), ne pouvait se consoler d'avoir eu son ennemi entre les mains, de l'avoir tenu et de n'avoir pas eu le courage de le tuer. Or il y avait un homme qui avait intérêt à tuer Clisson, qui avait tout à craindre du connétable et de la maison d'Anjou. C'était un seigneur angevin, Pierre de Craon, qui, ayant volé le trésor du duc d'Anjou, son maître, dans l'expédition de Naples, fut cause qu'il périt sans secours (2). La veuve ne perdait pas de vue cet homme, et Clisson, allié de la maison d'Anjou, ne rencontrait pas le voleur sans le traiter comme il le méritait.

Les deux peurs, les deux haines s'entendirent. Craon promit au duc de Bretagne de le défaire de Clisson. Il revint secrètement à Paris, rentra de nuit dans la ville; les portes étaient toujours ouvertes depuis la punition des maillotins. Il remplit de coupe-jarrets son hôtel du marché Saint-Jean.

(1) Il avait perdu un œil à la bataille d'Auray, en 1364.

(2) Le duc de Berri lui dit un jour : « Méchant traître, c'est toi qui as causé » la mort de notre frère. » Et il donna ordre de l'arrêter. Mais personne n'obéit. Religieux de Saint-Denis, t. I, liv. X, c. 7, p. 340.

Là, portes et croisées fermées, ils attendirent plusieurs jours. Enfin, le 13 juin, jour de la fête du Saint-Sacrement, un grand gala ayant eu lieu à l'hôtel Saint-Paul, joutes, souper et danses après minuit, le connétable revenait presque seul à son hôtel de la rue de Paradis. Ce vaste et silencieux Marais, assez désert même aujourd'hui, l'était bien plus alors ; ce n'étaient que grands hôtels, jardins et couvents. Craon se tint à cheval avec quarante bandits au coin de la rue Sainte-Catherine; Clisson arrive, ils éteignent les torches, fondent sur lui. Le connétable crut d'abord que c'était un jeu du jeune frère du roi. Mais Craon voulut, en le tuant, lui donner l'amertume de savoir par qui il mourait. « Je suis votre ennemi, lui dit-il, je suis Pierre de Craon. » Le connétable, qui n'avait qu'un petit coutelas, para du mieux qu'il put. Enfin, atteint à la tête, il tomba ; fort heureusement, il ouvrit en tombant une porte entre-bâillée, celle d'un boulanger qui chauffait son four à cette heure avancée de la nuit. La tête et moitié du corps se trouvèrent dans la boutique; pour l'achever, il eût fallu entrer. Mais les quarante braves n'osèrent descendre de cheval; ils aimèrent mieux croire qu'il en avait assez, et se sauvèrent au galop par la porte Saint-Antoine (1).

Le roi, qui se couchait, fut averti un moment après. Il ne prit pas le temps de s'habiller; il vint

(1) Froissart, t. XII, p. 358-359; et t. XIII, p. 58.

sans attendre sa suite, en chemise, dans un manteau. Il trouva le connétable déjà revenu à lui, et lui promit de le venger, jurant que jamais chose ne serait payée plus cher que celle-là.

Cependant le meurtrier s'était blotti dans son château de Sablé au Maine, puis dans quelque coin de la Bretagne. Les oncles du roi, qui étaient ravis de l'événement, et qui d'avance en avaient su quelque chose, disaient, pour amuser le roi et et gagner du temps, que Craon était en Espagne. Mais le roi ne s'y trompait pas. C'était le duc de Bretagne qu'il voulait punir. Il était loin, ce duc; il fallait l'atteindre chez lui, dans son pauvre et rude pays, à travers les forêts du Mans, de Vitré, de Rennes. Il fallait que les oncles du roi lui amenassent leurs vassaux, c'est-à-dire qu'ils se prêtassent à punir le crime de leurs amis, le leur peut-être (1). Le roi, ne sachant comment venir à

(1) Ils ne tardèrent pas à obtenir la grâce de Craon (13 mars 1395). Lettres de rémission accordées à Pierre de Craon : «... Il ait esté par notre commandement et ordenance au saint sépulcre, et depuis par nostre permission et licence et soubs nostre sauf conduit soit venu en nostre royaume et en l'abbaye de Saint Denis ou il a esté par l'espace de IIII mois et demi ou environ en espérance de cuidier trouver paix et accord avec ledit sire de Clicon,... et avec ce ait esté nagueires banni de nostre royaume et entreautres choses condempné envers nostre très-chere et très-amée tante la royne de Cécille par arrest de nostre parlement, pour lesquels bannissement et autres condemnations lui, sa femme et ses enfants sont du tout deserts d'estat et de chevance, mesmement que de ses biens ne lui demoura autre chose... et leur a convenu... requérir leurs parents et amis pour vivre... — Voulans en ce cas pitié et miséricorde préférer à rigueur de justice et pour contemplation de nostre très-chere et très-amée fille Ysabelle royne d'Angleterre qui sur ce nous a... supplié le jour de ses fiansailles et que ledit suppliant est de nostre lignaige, Nous

bout de leur répugnance et de leurs lenteurs, alla jusqu'à rendre au duc de Berri le Languedoc qu'il lui avait si justement retiré (1).

Il était languissant, malade d'impatience. Il avait eu une fièvre chaude peu de temps auparavant, et n'était pas trop remis. Il y avait en lui quelque chose d'égaré et comme d'étrange. Ses oncles auraient voulu qu'il se soignât, qu'il se tînt tranquille, qu'il s'abstînt surtout de venir au conseil; mais ils ne gagnaient rien sur lui. Il monta à cheval malgré eux, et les mena jusqu'au Mans. Là, ils parvinrent encore à le retenir trois semaines. Enfin, se croyant mieux, il n'écouta plus rien, et fit déployer son étendard.

C'était le milieu de l'été, les jours brûlants, les lourdes chaleurs d'août. Le roi était enterré dans un habit de velours noir, la tête chargée d'un chaperon écarlate, aussi de velours. Les princes traînaient derrière sournoisement, et le laissaient seul, afin, disaient-ils, de lui faire moins de poussière. Seul, il traversait les ennuyeuses forêts du Maine, de méchants bois pauvres d'ombrage, les chaleurs étouffées des clairières, les mirages éblouissants du sable à midi. C'était aussi dans une forêt, mais combien différente! que, douze

par saine et meure délibération et de nos très-chers et amés oncles et frères...» *Archives, Trésor des chartes*, J. 37.

(1) Nous suivons pas à pas le Religieux de Saint-Denis. Ce grave historien mérite ici d'autant plus d'attention, qu'il était lui-même à l'armée et témoin oculaire des événements. Le témoignage de Froissart a bien moins d'importance, celui de Juvénal encore moins, si ce n'est quand il suit le Religieux.

ans auparavant, il avait fait rencontre du cerf merveilleux qui promettait tant de choses. Il était jeune alors, plein d'espoir, le cœur haut, tout dressé aux grandes pensées. Mais combien il avait fallu en rabattre! Hors du royaume, il avait échoué partout, tout tenté et tout manqué. Dans le royaume même, était-il bien roi? Voilà que tout le monde, les princes, le clergé, l'université, attaquaient ses conseillers. On lui faisait le dernier outrage, on lui tuait son connétable, et personne ne remuait; un simple gentilhomme, en pareil cas, aurait eu vingt amis pour lui offrir leur épée. Le roi n'avait pas même ses parents; ils se laissaient sommer de leur service féodal, et alors ils se faisaient marchander; il fallait les payer d'avance, leur distribuer des provinces, le Languedoc, le duché d'Orléans. Son frère, ce nouveau duc d'Orléans, c'était un beau jeune prince qui n'avait que trop d'esprit et d'audace, qui caressait tout le monde; il venait de mettre dans les fleurs de-lis la belle couleuvre de Milan (1)... Donc, rien d'ami ni de sûr. Des gens qui n'avaient pas craint d'attaquer son connétable à sa porte, ne se feraient pas grand scrupule de mettre la main sur lui. Il était seul parmi des traîtres... Qu'avait-il fait pourtant, pour être ainsi haï de tous, lui qui ne haïssait personne, qui plutôt aimait tout le monde? Il aurait voulu pouvoir faire quelque chose

(1) Il venait d'épouser la fille du duc de Milan, qui avait une couleuvre dans ses armes.

pour le soulagement du peuple; tout au moins il avait bon cœur; les bonnes gens le savaient bien.

Comme il traversait ainsi la forêt, un homme de mauvaise mine, sans autre vêtement qu'une méchante cotte blanche, se jette tout à coup à la bride du cheval du roi, criant d'une voix terrible : « Arrête, noble roi, ne passe outre, tu es trahi ! » On lui fit lâcher la bride, mais on le laissa suivre le roi et crier une demi-heure.

Il était midi, et le roi sortait de la forêt pour entrer dans une plaine de sable où le soleil frappait d'aplomb. Tout le monde souffrait de la chaleur. Un page qui portait la lance royale, s'endormit sur son cheval, et la lance tombant, alla frapper le casque que portait un autre page. A ce bruit d'acier, à cette lueur, le roi tressaille, tire l'épée, et, piquant des deux, il crie : « Sus, sus aux traîtres! ils veulent me livrer ! » Il courait ainsi l'épée nue sur le duc d'Orléans. Le duc échappa, mais le roi eut le temps de tuer quatre hommes avant qu'on pût l'arrêter (1). Il fallut qu'il se fût lassé; alors, un de ses chevaliers vint le saisir par derrière. On le désarma, on le descendit de cheval,

(1) . . . Quemdam abjectissimum virum obviam habuit, qui eum terruit vehementer. Is nec minis nec terroribus potuit cohiberi, quin regi pertranseunti terribiliter clamando ferè per dimidiam horam hæc verba reitetaret : Non progrediaris ulteriùs, insignis rex, quia citò perdendus es. Cui citò assensit ejus imaginatio jàm turbata... Hoc furore perdurante, viros quatuor occidit, cum quodam insigni milite dicto de Polegnac de Vasconia, ex furtivo tamen concubito oriundo. Le *Religieux de Saint-Denis*, *folio* 189, *ms*. — M. Bellaguet ayant encore le manuscrit original entre les mains, et n'ayant pas encore publié cette partie, je me sers de l'excellente copie de Baluze.

on le coucha doucement par terre. Les yeux lui roulaient étrangement dans la tête, il ne reconnaissait personne et ne disait mot. Ses oncles, son frère, étaient autour de lui. Tout le monde pouvait approcher et le voir. Les ambassadeurs d'Angleterre y vinrent comme les autres, ce qu'on trouva généralement fort mauvais. Le duc de Bourgogne, surtout, s'emporta contre le chambellan La Rivière, qui avait laissé voir le roi en cet état aux ennemis de la France.

Lorsqu'il revint un peu à lui, et qu'il sut ce qu'il avait fait, il en eut horreur, demanda pardon et se confessa. Les oncles s'étaient emparés de tout, et avaient mis en prison La Rivière et les autres conseillers du roi; Clisson avait seul échappé. Toutefois le roi défendit qu'on leur fît mal, et leur fit même rendre leurs biens (1).

Les médecins ne manquèrent pas au royal malade, mais ils ne firent pas grand'chose. C'était déjà, comme aujourd'hui, la médecine matérialiste, qui soigne le corps sans se soucier de l'âme, qui veut guérir le mal physique sans rechercher le mal moral, lequel pourtant est ordinairement la cause première de l'autre. Le moyen âge faisait tout le contraire; il ne connaissait pas toujours les remèdes matériels; mais il savait à

(1) On était loin de s'attendre à un traitement si humain. Les Parisiens allaient tous les jours à la Grève, dans l'espoir de les voir pendre : Multis diebus incolæ Parisienses ad communem plateam ad hoc aptam convenerant. *Religieux de Saint-Denis*, folio 192.

merveille calmer, *charmer* le malade, le préparer à se laisser guérir. La médecine se faisait chrétiennement, au bénitier même des églises (1). Souvent on commençait par confesser le patient, et l'on connaissait ainsi sa vie, ses habitudes. On lui donnait ensuite la communion, ce qui aidait à rétablir l'harmonie des esprits troublés. Quand le malade avait mis bas la passion, l'habitude mauvaise, dépouillé le vieil homme, alors on cherchait quelque remède. C'était ordinairement quelque absurde recette ; mais sur un homme si bien préparé, tout réussissait. Au quatorzième siècle, on ne connaissait déjà plus ces ménagements préalables ; on s'adressait directement, brutalement au corps ; on le tourmentait. Le roi se lassa bientôt du traitement, et dans un moment de raison, il chassa ses médecins (1393).

Les gens de la cour l'engageaient à ne chercher d'autre remède que les amusements, les fêtes, à à guérir la folie par la folie. Une belle occasion se présenta : la reine mariait une de ses dames allemandes, déjà veuve. Les noces des veuves étaient des charivaris, des fêtes folles, où l'on disait et faisait tout. Afin d'en faire, s'il se pouvait, davantage, le roi et cinq chevaliers se déguisèrent en satyres. Celui qui mettait en train ces farces obscènes, était un certain Hugues de Guisay, un mauvais homme, de ces gens qui deviennent quel-

(1) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 15, pour Notre-Dame ; et p. 19 ou 20, pour Saint-Jean-le-Rond.

que chose en amusant les grands et marchant sur les petits. Il fit coudre ses satyres dans une toile enduite de poix-résine, sur quoi fut collée une toison d'étoupes qui les faisait paraître velus comme des boucs. Pendant que le roi, sous ce déguisement, lutine sa jeune tante, la toute jeune épouse du vieux duc de Berri, le duc d'Orléans, son frère, qui avait passé la soirée ailleurs, rentre avec le comte de Bar; ces malheureux étourdis imaginent, pour faire peur aux dames, de mettre le feu aux étoupes. Ces étoupes tenaient à la poix-résine; à l'instant les satyres flambèrent. La toile était cousue; rien ne pouvait les sauver. Ce fut une chose horrible de voir courir dans la salle ces flammes vivantes, hurlantes... Heureusement, la jeune duchesse de Berri retint le roi, l'empêcha de bouger, le couvrit de sa robe, de sorte qu'aucune étincelle ne tombât sur lui. Les autres brûlèrent une demi-heure, et mirent trois jours à mourir (1).

Les princes avaient tout à craindre, si le roi n'eût échappé; le peuple les aurait mis en pièces. Quand le bruit de cette aventure se répandit dans la ville, ce fut un mouvement général d'indignation et de pitié. Que l'on abandonnât le roi à ces honteuses folies, qu'il eût risqué, innocent et

(1) L'inventeur de la mascarade fut un des brûlés, à la grande joie du peuple. Il avait toujours traité les pauvres gens avec la plus cruelle insolence. Il les battait comme des chiens, les forçait d'aboyer, les foulait aux pieds avec ses éperons. Quand son corps passa dans Paris, plusieurs crièrent après lui son mot ordinaire : « Aboie, chien! » *Relig. de Saint-Denis, ms. folio* 202.

simple qu'il était, d'être enveloppé dans ce terrible châtiment de Dieu, l'honnête bourgeoisie de Paris frémissait d'y penser. Ils se portèrent plus de cinq cents à l'hôtel Saint-Paul. On ne put les calmer qu'en leur montrant leur roi sous son dais royal, où il les remercia et leur dit de bonnes paroles.

Une telle secousse ne pouvait manquer d'amener une rechute. Celle-ci fut violente. Il soutenait qu'il n'était point marié, qu'il n'avait pas d'enfants. Un autre trait de sa folie, et ce n'était pas le plus fol, c'était de ne vouloir plus être lui-même, point Charles, point roi. S'il voyait des lis sur les vitraux ou sur les murs, il s'en moquait, dansait devant, les brisait, les effaçait. « Je m'appelle George, disait-il; mes armes sont un lion percé d'une épée (1). »

Les femmes seules avaient encore puissance sur lui, sauf la reine, qu'il ne pouvait plus souffrir. Une femme l'avait sauvé du feu. Mais celle qui avait sur lui le plus d'empire, c'était sa belle-sœur, Valentina, la duchesse d'Orléans. Il la reconnaissait fort bien, et l'appelait : « Chère sœur. » Il

(1) Non solùm se uxoratum liberosque genuisse denegabat, imò animet et tituli regni Franciæ oblitus, se non nominari Carolum, nec deferre lilia asserebat; et quoties arma sua vel reginæ exarata vasis aureis vel alicubi videbat, ea indignantissimè delebat. Le *Religieux de Saint-Denis, ms, anno* 1393, *folio* 207. — Arma propria et reginæ si in vitreis vel parietibus exarata vel depicta percepisset, inhonestè et displicenter saltando hæc delebat, asserens se Georgium vocari, et in armis leonem gladio transforatum se deferre. — On fut obligé de murer toutes les entrées de l'hôtel Saint-Paul. *Idem*, anno 1395, folio 292.

fallait qu'il la vît tous les jours ; il ne pouvait durer sans elle ; si elle ne venait, il l'allait chercher. Cette jeune femme, déjà délaissée de son mari, avait pour le pauvre fol un singulier attrait; ils étaient tous deux malheureux. Elle seule savait se faire écouter de lui ; il lui obéissait, ce fol, elle était devenue sa raison.

Personne, que je sache, n'a bien expliqué encore ce phénomène de l'infatuation, cette fascination étrange qui tient de l'amour et n'est pas l'amour. Ce ne sont pas seulement les personnes qui l'exercent ; les lieux aussi ont cette influence ; témoin le lac dont Charlemagne ne pouvait, dit-on, détacher ses yeux (1). Si la nature, si les forêts muettes, les froides eaux, nous captivent et nous fascinent, que sera-ce donc de la femme ? Quel pouvoir n'exercera-t-elle pas sur l'âme souffrante qui viendra chercher près d'elle le charme des entretiens solitaires et des voluptueuses compassions ?

Douce, mais dangereuse médecine, qui calme et qui trouble. Le peuple, qui juge grossièrement, et qui juge bien, sentait que ce remède était un mal encore. Elle a, disaient-ils, cette Visconti, venue du pays des poisons, des maléfices, elle a ensorcelé le roi.... Et il pouvait bien y avoir, en effet, quelque enchantement dans les paroles de l'Italienne, un subtil poison dans le regard de la femme du Midi.

(1) On expliquait aussi par un talisman l'influence de Diane de Poitiers sur Henri II. Guilbert, *Description de Fontainebleau*, t. II, p. 58.

Un meilleur remède aux troubles d'esprit, un moyen plus sage d'harmoniser nos puissances morales, c'est de recourir à la paix suprême, de se réfugier en Dieu. Le roi se voua à saint Denis, et lui offrit une grosse châsse d'or. Il se fit mener en Bretagne, au mélancolique pèlerinage du mont Saint-Michel *in periculo maris;* plus tard, aux affreuses montagnes volcaniques du Puy en Vélay. On lui fit faire aussi de sévères ordonnances contre les blasphémateurs, contre les juifs (1394) (1). Cette fois du moins, les juifs furent mieux traités; le roi, en les chassant, leur permit d'emporter leurs biens. Une autre ordonnance accordait un confesseur aux condamnés, de manière qu'en tuant le corps, on sauvât du moins l'âme. Tout jeu fut défendu, sauf l'utile exercice de l'arbalète. Une fille du roi fut offerte à la Vierge, et faite religieuse en naissant, on espérait que l'innocente créature expierait les péchés de son père et lui obtiendrait guérison.

(1395) De toutes les bonnes œuvres royales, la plus royale, c'est la paix; ainsi en jugeait saint Louis (2). Les rois ne sont ici-bas que pour garder

(1) *Ordonnances*, t. VIII, p. 130, 7 mai 1397; t. VII, p. 675, 17 septembre 1394.

(2) Voir ses belles paroles, à ce sujet, dans son instruction à son fils : « Chier fils, je t'enseigne que les guerres et les contens qui seront en ta terre, ou entre tes homes, que tu metes peine de l'apaiser à ton pouvoir : car c'est une chose qui moult plest à Notre-Seigneur : et messire Saint-Martin nous a donné moult grant exemple, car il ala pour metre pès entre les clers qui estoient en sa archeveschié, au tems qu'il savoit par Notre-Seigneur que il devoit mourir; et li sembla que il metoit bone fin en sa vie en ce fère. »

la paix de Dieu. On croyait généralement que la maison de France était frappée pour avoir mis la guerre et le schisme dans le monde chrétien. Donc, la paix était le remède; paix de l'Église entre Rome et Avignon, par la cession des deux papes : paix de la chrétienté entre la France et l'Angleterre, par un bon traité entre les deux rois, par une belle croisade contre le Turc, c'était le vœu de tout le monde; c'était ce que disaient tout haut les sermons des prédicateurs, les harangues de l'université; tout bas les pleurs et les prières de tant de misérables, la prière commune des familles, celle que les mères enseignaient le soir aux petits enfants.

Il faut voir avec quelle vivacité Jean Gerson célèbre ce beau don de la paix, dans un de ces moments d'espoir où l'on crut à la cession des deux papes. Ce sermon est plutôt un hymne; l'ardent prédicateur devient poëte et rime sans le vouloir; nul doute que ces rimes n'aient été redites et chantées par la foule émue qui les entendait :

« Allons, allons, sans attarder,
» Allons de paix le droit sentier...
» Grâces à Dieu, honneur et gloire,
» Quand il nous a donné victoire.

» Élevons nos cœurs, ô dévot peuple chrétien!
» mettons hors toute autre cure, donnons cette
» heure à considérer le beau don de paix qui ap-
» proche. Que de fois, par grands désirs, depuis

» près de trente ans, avons-nous demandé la paix,
» soupiré la paix ! *Veniat pax* (1) ! »

Les rois se réconcilièrent plus aisément que les papes (1396). Les Anglais ne voulaient point la paix (2) ; mais leur roi la voulut ; il signa du moins une trêve de vingt-huit ans. Richard II, haï des siens, avait besoin de l'amitié de la France. Il épousa une fille du roi (3), avec une dot énorme de huit cent mille écus (4). Mais il rendait Brest et Cherbourg.

Cet heureux traité permit à la noblesse de France ce qu'elle souhaitait depuis si longtemps, de faire encore une croisade. La guerre contre les infidèles, c'était la paix entre les chrétiens. Il n'y avait plus si loin à chercher la croisade ; elle venait nous chercher. Les Turcs avançaient ; ils enveloppaient Constantinople, serraient la Hongrie. Ce rapide conquérant, Bajazet *l'Éclair* (Hilderim), avait, disait-on, juré de faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre de Rome. Une nombreuse noblesse partit, le connétable,

(1) Toutefois Gerson doute encore. Si la cession s'opère, ce sera un don de Dieu, et non une œuvre de l'homme ; il y a trop d'exemples de la fragilité humaine : Ajax, Caton, Médée, les anges même, « qui tresbuchèrent du ciel, » enfin les apôtres, et *notamment saint Pierre,* « qui à la voix d'une femelette, renya Nostre-Seigneur. » Gerson, édition de du Pin, t. IV, p. 567.

(2) Sur les négociations antérieures, depuis 1380, voir entre autres pièces le *Voyage de Nicolas de Bosc,* évêque de Bayeux, imprimé dans le *Voyage littéraire de deux bénédictins,* partie seconde, p. 307-360.

(3) La jeune Isabelle avait sept ans. Richard assura qu'il en était épris sur la vue de son portrait. Religieux de Saint-Denis, ms., folio 294.

(4) Elle apporta, en outre, un grand nombre d'objets précieux. V. deux

quatre princes du sang, plusieurs hommes de grande réputation, l'amiral de Vienne, les sires de Couci, de Boucicaut. L'ambitieux duc de Bourgogne obtint que son fils, le duc de Nevers, un jeune homme de vingt-deux ans, fût le chef de ces vieux et expérimentés capitaines (1). Une foule de jeunes seigneurs qui faisaient leurs premières armes déployèrent un luxe insensé. Les bannières, les guidons, les housses, étaient chargés d'or et d'argent; les tentes étaient de satin vert. La vaisselle d'argent suivait sur des chariots; des bateaux de vins exquis descendaient le Danube. Le camp de ces croisés fourmillait de femmes et de filles.

Que devenait, pendant ce temps, l'affaire du schisme? Reprenons d'un peu plus haut (1395—1396).

Longtemps les princes avaient exploité à leur profit la division de l'Église; le duc d'Anjou d'abord, puis le duc de Berri. Les papes d'Avignon, serviles créatures de ces princes, ne donnaient de bénéfices qu'à ceux qu'ils leur désignaient. Les prêtres erraient, mouraient de faim. Les suppôts de l'université, les plus savants élèves qu'elle formait, ses plus éloquents docteurs, restaient ou-

déclarations des joyaux, vaisselle d'or et d'argent, robes, tapisseries et objets divers pour la personne de madame Isabeau, pour sa chambre, sa chapelle et son écurie, panneterie, fruiterie, cuisine, etc. Nov. 1396, 23 juillet 1400. *Archives, Trésor des chartes*, J. 643.

(1) Comparer sur le récit de cette croisade nos historiens nationaux, et les écrivains hongrois et allemands cités par Hammer, *Histoire de l'empire Ottoman*. Ce grand ouvrage a été traduit sous la direction de l'auteur, par M Hellert, qui l'a enrichi d'un atlas très-utile.

bliés à Paris, languissants dans quelque grenier (1).

A la longue pourtant, quand l'Église fut presque ruinée, et que les abus devinrent moins lucratifs, alors, enfin, les princes commencèrent à écouter les plaintes de l'université. Cette compagnie, enhardie par l'abaissement des papes, prit en main l'autorité; elle déclara qu'elle avait de droit divin la charge non-seulement d'enseigner, mais de corriger et de censurer, de censurer *et doctrinaliter et judicialiter*, pour parler le langage du temps (2). Elle appela tous ses membres à donner avis sur la grande question de l'union de l'Église. Tous votèrent, du plus grand au plus petit. Un tronc était ouvert aux Mathurins. Le moindre des *pauvres maîtres* de Sorbonne, le plus crasseux des cappets de Montaigu, y jeta son vote. On en compta dix mille; mais les dix mille votes se réduisirent à trois avis : compromis entre les deux papes, cession de l'un et de l'autre, concile général pour juger l'affaire. La voie de cession sembla la plus sûre. On la croyait d'autant plus facile, que Clément VII venait de mourir. Le roi écrivit aux cardinaux de surseoir à l'élection. Ils gardèrent ses lettres cachetées, et se hâtèrent d'élire. Le nouvel élu, Pierre de Luna, Benoît XIII, avait promis, il est vrai, de tout faire pour l'union de l'Église, et de céder, s'il le fallait (3).

(1) Nous analyserons plus tard le terrible pamphlet de Clémengis.

(2) Voir du Boulay, *Historia Universitatis*, t. IV, p. 896.

(3) Consulter sur tout ceci, mais avec quelque défiance, le récit hostile

Pour obtenir de lui qu'il tînt parole, on lui envoya la plus solennelle ambassade qu'aucun pape eût jamais reçue. Les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, vinrent le trouver à Avignon, avec un docteur envoyé par l'université de Paris. Celui-ci harangua le pape avec la plus grande hardiesse. Il avait pris ce texte : « Illuminez, grand Dieu, » ceux qui devraient nous conduire, et qui sont » eux-mêmes dans les ténèbres et dans l'ombre de » la mort. » Le pape parla à merveille ; il répondit avec beaucoup de présence d'esprit et d'éloquence, protestant qu'il ne désirait rien plus que l'union. C'était un habile homme, mais un Aragonais, une tête dure, pleine d'obstination et d'astuce. Il se joua des princes, lassa leur patience, les excédant de doctes harangues, de discours, de réponses et de répliques, lorsqu'il ne fallait, comme on le lui dit, qu'un tout petit mot : *Cession* (1). Puis, quand il les vit languissants, découragés, malades d'ennui, il s'en débarrassa par un coup hardi. Les princes ne demeuraient pas dans la ville d'Avignon, mais de l'autre côté, à Villeneuve, et tous les jours ils passaient le pont du Rhône pour conférer avec le pape. Un matin, ce pont se trouva brûlé ; on ne passait qu'en barque avec danger et lenteur. Le pape assura qu'il allait rétablir le pont (2). Mais

au pape, qu'on trouve dans les actes du concile de Pise. *Concilia*, éd. Labbe et Cossart, 1671, t. XI, part. 2, col. 2172, et seq.

(1) In scriptis redigi non indigebat, cùm solùm *cessionem*, vel bisyllabam vocem, contineret. *Religieux de Saint-Denis*, *ms.*, *folio* 254.

(2) Quia vulgò ferebatur factum ex intentione papæ processisse in contemp-

les princes perdirent patience, et laissèrent l'Aragonais maître du champ de bataille. La paix de l'Église fut ajournée pour longtemps.

Les affaires de Turquie, d'Angleterre, ne tournèrent pas mieux.

Le 25 décembre 1396, pendant la nuit de Noël, au milieu des réjouissances de cette grande fête, tous les princes étant chez le roi, un chevalier entra à l'hôtel Saint-Paul, tout botté et en éperons (1). Il se jeta à genoux devant le roi, et dit qu'il venait de la part du duc de Nevers, prisonnier des Turcs. L'armée tout entière avait péri. De tant de milliers d'hommes, il restait vingt-huit hommes, les plus grands seigneurs, que les Turcs avaient réservés pour les mettre à rançon.

Il n'y avait pas lieu de s'en étonner; la folle présomption des croisés ne pouvait qu'amener un tel désastre. Ils n'avaient pas même voulu croire que les Turcs pussent les attendre. Bajazet était à six lieues, que le maréchal Boucicaut faisait couper les oreilles aux insolents qui prétendaient que cette canaille infidèle osait venir à sa rencontre (2).

Le roi de Hongrie, qui avait appris à ses dépens ce genre de guerre, pria du moins les croisés de laisser ses Hongrois à l'avant-garde, d'opposer ainsi

tum dominorum, multi aulici fuerunt qui persuadebant eisdem ut ab injuriis procederent ad vindictam. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 264.

(1) Froissart, t. XIII, c. 52-53, p. 415.

(3) *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 353.

des troupes légères aux troupes légères, de se réserver. C'était l'avis du sire de Couci. Mais les autres ne voulurent rien écouter. L'avant-garde était le poste d'honneur pour des chevaliers; ils coururent à l'avant-garde, ils chargèrent, et d'abord renversèrent tout devant eux. Derrière les premiers corps, ils en trouvèrent d'autres, et les dissipèrent encore. Les janissaires mêmes furent enfoncés (1). Arrivés ainsi au haut d'une colline, ils aperçurent de l'autre côté quarante mille hommes de réserve, et virent en même temps les grandes ailes de l'armée turque qui se rapprochaient pour les enfermer. Alors, il y eut un moment de terreur panique; la foule des croisés se débanda; les chevaliers seuls s'obstinèrent; ils pouvaient encore se replier sur les Hongrois, qui étaient tout près derrière eux et encore entiers; mais, après de telles bravades, il y aurait eu trop de honte. Ils s'élancèrent à travers les Turcs, et se firent tuer pour la plupart (1397).

Quand le sultan vit le champ de bataille et l'immense massacre qui avait été fait des siens, il pleura, se fit amener tous les prisonniers, et les fit décapiter ou assommer; ils étaient dix mille (2). Il n'épargna que le duc de Nevers et vingt-quatre des plus grands seigneurs; il fallut qu'ils fussent témoins de cette horrible boucherie.

(1) Hammer, *Histoire de l'empire Ottoman*, trad. de M. Hellert, t. I, p. 333.

(2) Récit du Bavarois Schildberger, l'un des prisonniers, qui fut épargné, à la prière du fils du sultan. Hammer, ibidem, p. 334.

Dès qu'on sut l'événement, et dans quel péril se trouvait encore le comte de Nevers, le roi de France et le duc de Bourgogne se hâtèrent d'envoyer au cruel sultan de riches présents pour l'apaiser; un drageoir d'or, des faucons de Norwége, du linge de Reims, des tapisseries d'Arras qui représentaient Alexandre le Grand. On rassembla promptement les deux cent mille ducats qu'il exigeait pour rançon. Lui, il envoya aussi des présents au roi de France; mais c'étaient des dons insolents et dérisoires : une masse de fer, une cotte d'armes de laine à la turque, un tambour, et des arcs dont les cordes étaient tissues avec des entrailles humaines (1). Pour que rien ne manquât à l'outrage, il fit venir ses prisonniers au départ, et, s'adressant au comte de Nevers, il lui dit ces rudes paroles (2) : « Jean, je sais que tu es un grand seigneur en ton pays, et fils d'un grand seigneur. Tu es jeune, tu as long avenir. Il se peut que tu sois confus et chagrin de ce qui t'est advenu lors de ta première chevalerie, et que, pour réparer ton honneur, tu rassembles contre moi une puissante armée. Je pourrais, avant de te délivrer, te faire jurer, sur ta foi et ta loi, que tu n'armeras contre moi ni toi ni tes gens. Mais non, je ne ferai faire ce serment ni à eux ni à toi. Quand tu seras de retour là-bas, arme-toi, si cela

(1) Le Religieux de Saint-Denis y ajoute : Equus habens abscissas ambas nares, ut diutiùs ad cursum habilis redderetur. *Ms., folio* 330.

(2) L'Amorath parla au comte de Nevers par la bouche d'un latinier qui transportoit la parole. Froissart, t. XIV, c. 59, p. 51.

te fait plaisir, et viens m'attaquer. Et ce que je te dis, je le dis pour tous les chrétiens que tu voudrais amener. Je suis né pour guerroyer toujours, toujours conquérir. »

La honte était grande pour le royaume, le deuil universel. Il y avait peu de nobles familles qui n'eussent perdu quelqu'un. On n'entendait aux églises que des messes des morts. On ne voyait que gens en noir.

A peine on quittait ce deuil, que le roi et le royaume en eurent un autre à porter. Le gendre de Charles VI, le roi d'Angleterre, Richard II, fut, au grand étonnement de tout le monde, renversé en quelques jours, par son cousin Bolingbroke, fils du duc de Lancastre. Richard était ami de la France. Sa terrible catastrophe et l'usurpation des Lancastre nous préparaient Henri V et la bataille d'Azincourt.

Nous parlerons ailleurs et tout au long de cette ambitieuse maison de Lancastre, des sourdes menées par lesquelles, ayant manqué le trône de Castille, elle se prépara celui d'Angleterre (1399) (1). Un mot seulement de la catastrophe.

Quelque violent et aveugle que fût Richard, sa mort fut pleurée. C'était le fils du prince Noir : il était né en Guienne, sur terre conquise, dans l'insolence des victoires de Créci et de Poitiers; il

(1) Voir les historiens de ce temps, Walsingham, Knyghton, et surtout les actes.

avait le courage de son père, il le prouva dans la grande révolte de 1380, où il comprima le peuple, qui voulait faire main basse sur l'aristocratie. Il était difficile qu'il se laissât faire la loi par ceux qu'il avait sauvés, par les barons et les évêques, par ses oncles, qui les excitaient sous main. Il entra contre eux tous dans une lutte à mort; provoqué par le parlement *impitoyable*, qui lui tua ses favoris, il fut à son tour sans pitié; il fit tuer son oncle Glocester, et chassa le fils de son autre oncle Lancastre. C'était jouer quitte ou double. Mais sa violence sembla justifiée par la lâcheté publique. Il trouva un empressement extraordinaire dans les amis à trahir leurs amis; il y eut foule pour dénoncer, pour jurer et parjurer; chacun tâchait de se laver avec le sang d'un autre (1). Richard en eut mal au cœur, et un tel mépris des hommes, qu'il crut ne pouvoir jamais trop fouler cette boue. Il osa déclarer dix-sept comtés coupables de trahison et acquis à la couronne, condamnant tout un peuple en masse pour le rançonner en détail, escomptant le pardon, revendant aux gens leurs propres biens, brocantant l'iniquité.

(1) Shakspeare n'exagère rien dans la scène où le père court dénoncer son fils à l'usurpateur qu'il vient lui-même de combattre. Cette scène, d'un comique horrible, n'exprime que trop fidèlement la mobile *loyauté* de ce temps si prompt à se passionner pour les forts. Peut-être aussi faut-il y reconnaître la facilité qu'on acquérait, parmi tant de serments divers, de se mentir à soi-même, et de tourner son hypocrisie en un fanatisme farouche. Dans tout ceci Shakspeare est aussi grand historien que Tacite. Mais lorsque Froissart montre le chien même du roi Richard qui laisse son maître et vient faire fête au vainqueur, il n'est pas moins tragique que Shakspeare.

Cet acte audacieusement fol, par delà toutes les folies de Charles VI, perdit Richard II. Les Anglais lui léchaient les mains, tant qu'il se contentait de verser du sang. Dès qu'il toucha à leurs biens, à leur arche sacro-sainte, la propriété, ils appelèrent le fils de Lancastre (1).

Celui-ci était encouragé tantôt par Orléans, tantôt par Bourgogne, qui, sans doute, souhaitait, comme précédent, le triomphe des branches cadettes. Il passa en Angleterre, protestant hypocritement qu'il ne demandait autre chose que l'héritage de son père. Mais quand même il eût voulu s'en tenir là, il ne l'aurait pu. Tout le monde vint se joindre à lui, comme ils ont fait tant de fois (2), et pour York, et pour Warwick, et pour Édouard IV, et pour Guillaume. Richard se trouva seul; tous le quittèrent, même son chien (3). Le comte de Northumberland l'amusa par des serments, le baisa et le livra. Conduit à son rival sur un vieux cheval étique, abreuvé d'outrages, mais ferme, il accepta avec dignité le jugement de

(1) L'Église eut au fond la part principale dans cette révolution. La maison de Lancastre, qui avait d'abord soutenu Wicleff et les Lollards, se concilia ensuite les évêques et réussit par eux. Turner seul a bien compris ceci. Nous y reviendrons.

(2) Leur coustume d'Angleterre est que, quand ils sont au-dessus de la bataille, ils ne tuent riens, et par espécial du peuple, car ils counoissent que chacun quiert leur complaire, parce qu'ils sont les plus forts. Commines, liv. III, chap. 5

(3) Le roi Richard avoit un lévrier lequel on nommoit *Math*, très-beau outre mesure; et ne vouloit ce chien connoître nul homme fors le roi; et quand le roi devoit chevaucher, cil qui l'avoit en garde le laissoit aller; et ce

Dieu, il abdiqua (1). Lancastre fut obligé par les siens de régner, obligé, pour leur sûreté, de leur laisser tuer Richard (2).

1397-1399. Le gendre du roi avait péri, et avec lui l'alliance anglaise et la sécurité de la France. La croi-

lévrier venoit tantôt devers le roi festoyer et lui mettoit ses deux pieds sur les épaules. Et or donc advint que le roi et le comte Derby parlant ensemble en mi la place de la cour dudit châtel et leurs chevaux tous sellés, car tantôt ils devoient monter, ce lévrier nommé *Math* qui coutumier étoit de faire au roi ce que dit est, laissa le roi et s'en vint au duc de Lancastre et lui fit toutes les contenances telles que endevant il faisoit au roi, et lui assit les deux pieds sur le col, et le commença grandement à conjouir. Le duc de Lancastre qui point ne connaissoit ce lévrier demanda au roi : « Et que veut ce lévrier faire ? » — « Cousin, ce dit le roi, ce vous est une grand, signifiance et à moi petite. » — « Comment, dit le duc, l'entendez-vous ? » — « Je l'entends, dit le roi, le lévrier vous festoie et recueille aujourd'hui comme roi d'Angleterre que vous serez, et j'en serai déposé ; et le lévrier en a connaissance naturelle ; si le tenez de lez (près) vous, car il vous suivra et il m'éloignera. » Le duc de Lancastre entendit bien cette parole et conjouit le lévrier, lequel oncques depuis ne voulut suivre Richard de Bordeaux, mais le duc de Lancastre; et ce virent et sçurent plus de trente mille. Froissart, t. XIV, c. 75, p. 205.

(1) V. au t. XIV du Froissart, édité par M. Buchon, le poëme français sur la déposition de Richard II (p. 322-466), écrit par un gentilhomme français qui était attaché à sa personne.—Voir aussi la publication récente de M. Thomas Whrigt : Alliterative poem on the deposition of king Richard II. — Richardi Maydiston de concordia inter Richardum II et civitatem London, 1838. — La lamentation de Richard est très-touchante dans *Jean de Vaurin* : Ha, monseigneur Jean-Baptiste mon parrain, je l'ai tiré du gibet, etc. *Bibliothèque royale, mss.* 6756, t. IV, *partie* 2, *folio* 246.

(2) Si fut dit au roi : « Sire, tant que Richard de Bordeaux vive, vous ni le pays, ne serez à sûr état. » Répondit le roi : « Je crois que vous dites vérité, mais taut que à moi je ne le ferai jà mourir, car je l'ai pris sus. Si lui tiendrai son convenant (promesse) tant que apparent me sera que fait me aura trahison. » Si répondirent ses chevaliers : « Il vous vaudroit mieux mort que vif; car tant que les François le sauront en vie ils s'efforceront toujours de vous guerroyer, et auront espoir de le retourner encore en son État, pour la cause de ce que il a la fille du roi de France. » Le roi d'Angleterre ne répondit point à ce propos et se départit de là, et les laissa en la chambre parler ensemble, et il entendit à ses fauconniers, et mit un faucon sur son poing, et s'oublia à le paître. Froissart. t. XIV, c. 81, p. 258.

sade avait manqué, les Turcs pouvaient avancer. La chrétienté semblait irremédiablement divisée, le schisme incurable. Ainsi la paix, espérée un instant, s'éloignait de plus en plus. Elle ne pouvait revenir dans les affaires, n'étant pas dans les esprits; jamais ils ne furent moins pacifiés, plus discordants d'orgueil, de passions violentes et de haines.

On avait beau prier Dieu pour la paix et pour la santé du roi; ces prières, parmi les injures et les malédictions, ne pouvaient se faire entendre. Tout en s'adressant à Dieu, on essayait aussi du diable. On faisait des offrandes à l'un, pour l'autre des conjurations. On implorait à la fois le ciel et l'enfer.

On avait fait venir du Languedoc un homme fort extraordinaire qui veillait, jeûnait comme un saint, non pour se sanctifier, mais afin d'acquérir influence sur les éléments et de faire des astres ce qu'il voulait. Sa science était dans un livre merveilleux qui s'appelait *Smagorad*, et dont l'original avait été donné à Adam (1). Notre premier père, disait-il, ayant pleuré cent ans son fils Abel, Dieu lui envoya ce livre par un ange pour le consoler, le relever de sa chute, pour donner à l'homme régénéré puissance sur les étoiles.

Le livre ne réussissant pas pour Charles VI aussi bien que pour Adam, on eut recours à deux Gas-

(1) Ce passage du Religieux de Saint-Denis ne peut trouver son explication que dans les auteurs qui ont traité de la Cabale. Voir les travaux récents de M. Franck, si remarquables par la précision et la netteté.

cons, ermites de Saint-Augustin. On les établit à la Bastille près de l'hôtel Saint-Paul. On leur fournit tout ce qu'ils demandaient, entre autres choses des perles en poudre, dont ils firent un breuvage pour le roi. Ce breuvage, et les paroles magiques dont ils le fortifiaient, ne produisirent aucun bien durable; les deux moines, pour s'excuser, accusèrent le barbier du roi et le concierge du duc d'Orléans de troubler leurs opérations par de mauvais sortiléges. Ce barbier avait été vu, disait-on, rôdant autour d'un gibet, pour y prendre les ingrédients de ses maléfices. Toutefois les moines ne purent rien prouver; on les sacrifia au duc d'Orléans, au clergé. Ils avaient fait grand scandale. Tout le monde venait les consulter à la Bastille, leur demander des remèdes pour les maladies, des philtres d'amour. Ils furent dégradés en Grève par l'évêque de Paris, puis promenés par la ville, décapités, mis en quartiers, et les quartiers attachés aux portes de Paris (1).

(1398-1400) L'effet de ces mauvais remèdes fut d'aggraver le mal. Le pauvre prince, après une lueur de raison, sentit l'approche de la frénésie; il dit lui-même qu'il fallait se hâter de lui ôter son couteau (2). Il souffrait de grandes douleurs, et disait, les larmes aux yeux, qu'il aimerait mieux

(1) *Religieux de Saint-Denis, ms., Baluze, folio* 326.

(2) Sequenti die, mente se alienari sentiens, jussit sibi cultellum amoveri et avunculo suo duci Burgundiæ præcepit ut sic omnes facerent curiales. Tot angustiis pressus est illâ die, quod sequenti luce, cùm præfatum ducem et aulicos accersisset, eis lachrimabiliter fassus est, quod mortem avidiùs appe-

mourir. Tout le monde pleurait aussi, quand on l'entendait dire, comme il fit au milieu de toute sa maison : « S'il est ici parmi vous, celui qui me fait souffrir, je le conjure, au nom de Notre Seigneur, de ne pas me tourmenter davantage, de faire que je ne languisse plus ; qu'il m'achève plutôt et que je meure. »

Hélas ! disaient les bonnes gens, comment un roi si débonnaire (1) est-il ainsi frappé de Dieu et livré aux mauvais esprits ? Il n'a pourtant jamais fait de mal. Il n'était pas fier ; il saluait tout le monde, les petits comme les grands (2). On pouvait lui dire tout ce qu'on voulait. Il ne rebutait per-

tebat quàm taliter cruciari, omnesque circumstantes movens ad lachrimas, pluries fertur dixisse : Amore Jesu Christi, si sint aliqui conscii hujus mali, oro ut me non torqueant ampliùs, sed cito diem ultimum faciant me signare. *Religieux de Saint-Denis, ms., Baluze, folio* 326.

(1) Le Religieux donne une preuve remarquable de la douceur de Charles VI : Cùm in itinere... adolescens... dextrarium... urgeret calcaribus, ut eum ad superbiam excitaret, recalcitrando calce tibiam ejus graviter vulneravit et inde cruor fluxit largissimus. Inde... circumstantes cùm in actorem delicti animadvertere conarentur, id rex manu et verbis levibus, etc. Ibidem, 736.

(2) Tantâ affabilitate præeminebat, ut etiam contemptibilibus personis ex improviso et nominatim salutationis dependeret affatum, et ad se ingredi volentibus vel occurentibus passim mutuæ collocutionis aut offerret ultrò commercium aut postulantibus non negaret... Quamvis beneficiorum et injuriarum valdè recolens, non tamen naturaliter neque magnis de causis sic ad iracundiam pronus fuit ut alieni contumelias aut improperia proferret. Carnis lubrico contra matrimonii honestatem dicitur laborâsse, ità tamen ut nemini scandalum fieret, nulli vis, nulli enormis infligeretur injuria. Prædecessorum morem etiam non observans, raro et cum displicentiâ habitu regali, epitogio scilicet et talari tunicâ utebatur, sed indifferenter, ut decuriones cæteri, holosericis indutus, et nunc Boemannum nunc Alemannum se fingens, etiam... post unctionem susceptam hastiludia et joca militaria justo sæpiùs exercebat. Ibidem, folio 141.

sonne; dans les tournois, il joutait avec le premier venu. Il s'habillait simplement, non comme un roi, mais comme un homme. Il était paillard, il est vrai; il aimait les femmes, les filles. Après tout, on ne pouvait dire qu'il eût jamais fait de peine aux familles honnêtes. La reine ne voulant plus coucher avec lui, on lui mettait dans son lit une petite fille (1), mais c'était en la payant bien, et jamais il ne lui fit mal dans ses plus mauvais moments.

Ah! s'il avait eu sa tête, la ville et le royaume s'en seraient bien mieux trouvés. Chaque fois qu'il revenait à lui, il tâchait de faire un peu de bien, de remédier à quelque mal. Il avait essayé de mettre de l'ordre dans les finances, de révoquer les dons qu'on lui surprenait dans ses absences d'esprit. Comment n'aurait-il pas eu bon cœur pour les chrétiens, lui qui avait ménagé les juifs même, en les renvoyant?...

En quelque état qu'il fût, il voyait toujours avec plaisir ses braves bourgeois. « Je n'ai, disait-il, confiance qu'en mon prévôt des marchands, Juvénal, et mes bourgeois de Paris. » Quand d'autres

(1) Filia cujusdam mercatoris equorum... quæ quidem competenter fuit remunerata, quia sibi fuerunt data duo maneria pulchra cum suis omnibus pertinentiis, situata unum à Creteil et aliud à Bagnolet, et ipsa vulgariter vocabatur palam et publicè *ParvaRegina*, et secum diu stetit, suscepitque ab eo unam filiam, quam ipse rex matrimonialiter copulavit cuidam nuncupato Harpedenne, cui dedit dominium de Belleville in Pictavia, filiaque vocabatur domicella de Belleville. — Je ne retrouve plus la source d'où j'ai tiré cette note. Elle est ou du Religieux de Saint-Denis, ou du *ms. Dupuy, Discours et mémoires mesles, coté* 488.

gens venaient le voir, il regardait d'un air effaré; mais quand c'était le prévôt, il lui parlait; il disait: « Juvénal, ne perdons pas notre temps, faisons de bonne besogne. (1) »

Nous avons remarqué au commencement de cette histoire, en parlant des rois *fainéants*, combien le peuple était naturellement porté à respecter ces muettes et innocentes figures, qui passaient deux fois par an devant lui sur leur char attelé de bœufs. Les musulmans regardent les idiots comme marqués du sceau de Dieu, et souvent comme personnes saintes. Dans certains cantons de la Savoie, c'est un touchant préjugé que le crétin porte bonheur à sa famille. La brute qui ne suit que l'instinct, en qui la raison individuelle est nulle, semble, par cela même, rester plus près de la raison divine. Elle est tout au moins innocente.

Rien d'étonnant si le peuple, au milieu de tous ces princes orgueilleux, violents et sanguinaires, prenait pour objet de prédilection cette pauvre créature, comme lui, humiliée sous la main de Dieu. Dieu pouvait par lui, aussi bien que par un plus sage, guérir les maux du royaume. Il n'avait pas fait grand'chose ; mais visiblement il aimait le peuple. Il aimait ! mot immense. Le peuple le lui rendit bien... Il lui resta toujours fidèle. Dans quelque abaissement qu'il fût, il s'obstina à espérer en lui; il ne voulait être sauvé que par lui.

(1) Juvénal des Ursins, p. 777.

Rien de plus touchant, et en même temps de plus hardi, que les paroles par lesquelles le grand prédicateur populaire, Jean Gerson, bravant à la fois les ambitions rivales des princes qui attendaient la succession du malade, s'adresse à lui, et lui dit: *Rex, in sempiternum vive!...* O mon roi, vivez toujours!...

Cet attachement universel du peuple pour Charles VI parut dans un de ces malheureux essais que l'on fit pour le guérir. Deux sorciers offrirent au bailli de Dijon de découvrir d'où venait sa maladie. Au fond d'une forêt voisine, ils élevèrent un grand cercle de fer sur douze colonnes de fer; douze chaînes de fer étaient à l'entour. Mais il fallait trouver douze hommes, prêtres, nobles et bourgeois, qui voulussent entrer dans ce cercle formidable et se laisser lier de ces chaînes. On en trouva onze sans peine, et le bailli fit le douzième, qui se dévouèrent ainsi, au risque d'être peut-être emportés corps et âme par le diable (1).

Le peuple de Paris voulait toujours voir son roi. Quand il n'était pas trop fol, et qu'on ne craignait pas qu'il fît rien d'inconvenant, on le menait aux églises. Ou bien encore, abattu et languissant, il allait aux représentations des mystères que les confrères de la Passion jouaient alors rue Saint-Denis. Ces mystères, moitié pieux, moitié burlesques, étaient considérés comme des actes de

(1) Ob regis incolumitatem procurandam, die dictâ circulum intraverunt. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 413.

foi. Ceux qui n'y auraient pas trouvé d'amusement, n'y eussent pas moins assisté pour leur édification. Dans plusieurs églises, on avançait l'heure des vêpres, pour qu'on pût aller aux mystères.

Mais on n'osait pas toujours faire sortir le roi. Alors, dans son retrait de l'hôtel Saint-Paul, ou dans la librairie du Louvre, amassée par Charles V, on lui mettait dans les mains des figures pour l'amuser. Immobiles dans les livres écrits, ces figures prirent mouvement, et devinrent des cartes (1). Le roi jouant aux cartes, tout le monde voulut y jouer. Elles étaient peintes d'abord; mais cela étant trop cher, on s'avisa de les imprimer (2). Ce qu'on aimait dans ce jeu, c'est qu'il empêchait de penser, qu'il donnait l'oubli. Qui eût dit qu'il en sortirait l'instrument qui multiplie la pensée et qui l'éternise, que de ce jeu des fols sortirait le tout-puissant véhicule de la sagesse?

Quelque recette de distraction qu'il y eût au fond de ce jeu, ces rois, ces dames, ces valets,

(1) Les cartes étaient connues avant Charles VI, mais peu en usage. On en trouve la première mention dans le *Renard contrefait*, dont l'auteur anonyme nous apprend qu'il a commencé son poëme en 1328, et l'a fini en 1341. M. Peignot a donné une curieuse bibliographie de tous les auteurs qui ont traité ce sujet. Peignot, *Recherches sur les danses des morts et sur les cartes à jouer*. — Les uns font les cartes d'origine allemande, les autres d'origine espagnole ou provençale. M. Rémusat remarque que nos plus anciennes cartes à jouer ressemblent aux cartes chinoises. Abel Rémusat, Mém. Acad., 2e série, t. VII, p. 418.

(2) En 1430, Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, paya quinze cents pièces d'or pour un jeu de cartes *peintes*. — En 1441, les cartiers de Venise présentent requête pour se plaindre du tort que leur font les marchands étrangers par les cartes qu'ils *impriment*. Ibidem, p. 247, 218.

dans leur bal perpétuel, dans leurs indifférentes et rapides évolutions, devaient quelquefois faire songer. A force de les regarder, le pauvre fol solitaire pouvait y placer ses rêves; le fol? pourquoi pas le sage?... N'y avait-il pas dans ces cartes de naïves images du temps? N'était-ce pas un beau coup de cartes, et des plus soudains, de voir Bajazet *l'Éclair*, vainqueur à Nicopolis, quasi maître de Constantinople, entrer dans une cage de fer (1)? N'en était-ce pas un de voir le gendre du roi de France, le magnifique Richard II, supplanté en quelques jours par l'exilé Bolingbroke? Ce roi, en qui tout à l'heure il y avait dix millions d'hommes, le voilà qui est moins qu'un homme, un homme en peinture, un roi de carreau...

Dans une des farces de la basoche, que les petits clercs du palais jouaient sur la royale table de marbre, figuraient comme personnages les temps d'un verbe latin : « *Regno, regnavi, regnabo.* » Pédantesque comédie, mais dont il était difficile de méconnaître le sens.

Dans l'ordonnance par laquelle Charles VI autorise ceux qui jouaient les mystères de la Passion, il les appelle « ses amés et chers confrères (2). »

(1) M. de Hammer ne veut pas que ce soit une cage, mais une litière grillée. Cela se ressemble fort. T. II de la trad. de M. Hellert, p. 99-100.

(2) Ordonnances, t. VIII, p. 555, déc. 1402.— Dans une lettre bien antérieure, Charles VI assigne : Quarante francs à certains chapelains et clercs de la Sainte-Chapelle de nostre Palais à Paris, lesquels jouèrent devant nous le jour de Pasques nagaires passé les jeux de la Résurrection de Nostre Seigneur. 5 avril 1390. *Bibliothèque royale, mss., cabinet des titres.*

Quoi de plus juste, en effet? Triste acteur lui-même, pauvre jongleur du grand mystère historique, il allait voir ses confrères, saints, anges et diables, bouffonner tristement la Passion. Il n'était pas seulement spectateur, il était spectacle. Le peuple venait voir en lui la Passion de la royauté. Roi et peuple, ils se contemplaient et avaient pitié l'un de l'autre. Le roi y voyait le peuple misérable, déguenillé, mendiant. Le peuple y voyait le roi plus pauvre encore sur le trône, pauvre d'esprit, pauvre d'amis, délaissé de sa famille, de sa femme, veuf de lui-même et se survivant, riant tristement du rire des fols, vieil enfant sans père ni mère pour en avoir soin.

La dérision n'eût pas été suffisante, la tragédie eût été moins comique, s'il eût cessé de régner. Le merveilleux, le bizarre, c'est qu'il régnait par moments. Toute négligée et sale qu'était sa personne, sa main signait encore, et semblait toute-puissante. Les plus graves personnages, les plus sages têtes du conseil, venaient entre deux accès profiter d'un moment lucide, épier les faibles lueurs d'une intelligence obscurcie, provoquer les douteux oracles qui tombaient de cette bouche imbécile.

C'était toujours le roi de France, le premier roi chrétien, la tête de la chrétienté. Les principaux États d'Italie, Milan, Florence, Gênes, se disaient ses clients. Gênes ne crut pouvoir échapper à Visconti qu'en se donnant à Charles VI. Ainsi la for-

tune moqueuse s'amusait à charger d'un nouveau poids cette faible main qui ne pouvait rien porter.

Ce fut un curieux spectacle de voir l'empereur Wenceslas, amené en France par les affaires de l'Église, conférer avec Charles VI (1398). L'un était fol, l'autre presque toujours ivre. Il fallait prendre l'empereur à jeun ; mais pour le roi ce n'était pas toujours le moment lucide.

Charles VI ayant eu pourtant trois jours de bon, on en profita pour lui faire signer une ordonnance qui, selon le vœu de l'université, suspendait l'autorité de Benoît XIII dans le royaume de France. Le maréchal Boucicaut fut envoyé à Avignon pour le contraindre par corps. Le vieux pontife se défendit dans le château d'Avignon en vrai capitaine (1398—1399). N'ayant plus de bois pour sa cuisine, il brûla une à une les poutres de son palais. Les Français avaient honte eux-mêmes de cette guerre ridicule. Les partisans de l'autre pape ne lui étaient pas plus soumis. Les Romains étaient en armes contre Boniface, comme les Français contre Benoît.

(1400) Voilà donc la papauté, l'empire, la royauté aux prises et s'injuriant ; l'empereur ivre, le roi idiot, prenant le pouvoir spirituel, suspendant le pape, tandis que le pape saisit les armes temporelles et endosse la cuirasse. Les dieux humains délirent, défendent qu'on leur obéisse, et se proclament fols...

Cela était certain, réel, mais aucunement vrai-

semblable, contraire à toute raison, propre à faire croire de préférence les mensonges les plus hasardés. Nulle comédie, nul mystère ne devait dès lors choquer les esprits. Le plus fol n'était pas celui qui oubliait des réalités absurdes pour des fictions raisonnables. Ces mystères aidaient d'ailleurs à l'illusion par leur prodigieuse durée: quelques-uns se divisaient en quarante jours. Une représentation si longue devenait pour le spectateur assidu une vie artificielle qui faisait oublier l'autre, ou pouvait lui faire douter souvent de quel côté était le rêve (1).

(1) « Si nous rêvions toutes les nuits la même chose, elle nous affecteroit peut-être autant que les objets que nous voyons tous les jours. Et si un artisan était sûr de rêver toutes les nuits douze heures durant qu'il est roi, je crois qu'il serait presque aussi heureux qu'un roi qui rêveroit toutes les nuits douze heures durant qu'il est artisan. » Pascal, *Pensées*.



LIVRE VIII.

CHAPITRE PREMIER.

LE DUC D'ORLÉANS, LE DUC DE BOURGOGNE. — MEURTRE DU DUC D'ORLÉANS. 1400—1407.

—

(1400) Il y a, dans la personne humaine, deux personnes, deux ennemis qui guerroient à nos dépens, jusqu'à ce que la mort y mette ordre. Ces deux ennemis, l'orgueil et le désir, nous les avons vus aux prises dans cette pauvre âme de roi. L'un a prévalu d'abord, puis l'autre; puis, dans ce long combat, cette âme s'est éclipsée, et il n'y a plus eu où combattre. La guerre finie dans le roi, elle éclate dans le royaume; les deux principes vont agir en deux hommes et deux factions, jusqu'à ce que cette guerre ait produit son acte frénétique, le meurtre; jusqu'à ce que les deux hommes ayant été tués l'un par l'autre, les deux factions, pour se tuer, s'accordent à tuer la France.

Cela dit, au fond tout est dit. Si pourtant on veut savoir le nom des deux hommes, nommons

l'homme du plaisir, le duc d'Orléans, frère du roi; l'homme de l'orgueil, du brutal et sanguinaire orgueil, Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

Les deux hommes et les deux partis doivent se choquer dans Paris. Deux partis, deux paroisses; nous les avons nommées déjà, celle de la cour, celle des bouchers, la folie de Saint-Paul, la brutalité de Saint-Jacques. La scène de l'histoire dit d'avance l'histoire même.

Louis d'Orléans, ce jeune homme qui mourut si jeune, qui fut tant aimé et regretté toujours, qu'avait-il fait pour mériter de tels regrets? Il fut pleuré des femmes, et c'est tout simple, il était beau, avenant, gracieux (1); mais non moins regretté de l'Église, pleuré des saints... C'était pourtant un grand pécheur. Il avait, dans ses emportements de jeunesse, terriblement vexé le peuple; il fut maudit du peuple, pleuré du peuple... Vivant il coûta bien des larmes; mais combien plus, mort!

Si vous eussiez demandé à la France si ce jeune homme était bien digne de tant d'amour, elle eût répondu : Je l'aimais (2). Ce n'est pas seulement pour le bien qu'on aime; qui aime, aime tout, les

(1) Voir le Religieux de Saint-Denis à l'année 1405, et le portrait qu'il fait du duc d'Orléans, année 1407, *ms.*, *Baluze*, folio 553. — Voir aussi les complaintes et autres pièces sur la mort de Louis d'Orléans. *Bibl. royale*, *ms.*, *Colbert* 2403, *Regius* 9681-5.

(2) Si on me presse de dire pourquoy je l'aymois, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en respondant : « Parceque c'estoit luy, parceque c'estoit moy. » Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. 27.

défauts aussi. Celui-ci plut comme il était, mêlé de bien et de mal. La France n'oublia jamais qu'en ses défauts même, elle avait vu poindre l'aimable et brillant esprit, l'esprit léger, peu sévère, mais gracieux et doux, de la renaissance; tel il se continua dans son fils, Charles d'Orléans, l'exilé, le poëte (1), dans son bâtard Dunois, dans son petit-fils, le bon et clément Louis XII.

Cet esprit, louez-le, blâmez-le, ce n'est pas celui d'un temps, d'un âge, c'est celui de la France même. Pour la première fois, au sortir du roide et gothique moyen âge, elle se vit ce qu'elle est, mobilité, élégance légère, fantaisie gracieuse. Elle se vit, elle s'adora. Celui-ci fut le dernier enfant, le plus jeune et le plus cher, celui à qui tout est permis, celui qui peut gâter, briser; la mère gronde, mais elle sourit... Elle aimait cette jolie tête qui tournait celles des femmes; elle aimait cet esprit hardi qui déconcertait les docteurs : c'était plaisir de voir les vieilles barbes de l'université, au milieu de leurs lourdes harangues, se troubler à ses vives saillies et balbutier (2). Il n'en était pas moins bon pour les doctes, les clercs et les prêtres, pour les pauvres, aumônier et charitable. L'Église était

(1) Louis d'Orléans était poëte aussi, s'il est vrai qu'il avait célébré *dans des vers* les secrètes beautés de la duchesse de Bourgogne. Barante, t. III, p. 99, 3e édition.

(2) V. plus bas la réponse qu'il leur fit en 1405. Toutefois ordinairement il leur parlait avec douceur : Ipsum vidi elegantiorem respondendo... quam fuerant proponendo... mitissimè alloqui, et si uspiam errassent, leniter admonere. *Religieux de Saint-Denis, ms.*, 553 *verso*.

faible pour cet aimable prince; elle lui passait bien des choses; il n'y avait pas moyen d'être sévère avec cet enfant gâté de la nature et de la grâce.

De qui Louis tenait-il ces dons qu'il apporta en naissant? De qui, sinon d'une femme? De sa charmante mère apparemment, dont son mari même, le sage et froid Charles V, ne pouvait s'empêcher de dire: « C'est le soleil du royaume (1). » Une femme mit la grâce en lui, et les femmes la cultivèrent... Et que serions-nous sans elles? Elles nous donnent la vie (et cela, c'est peu), mais aussi la vie de l'âme. Que de choses nous apprenons près d'elles, comme fils, comme amants ou amis!... C'est par elles, pour elles, que l'esprit français est devenu le plus brillant, et, ce qui vaut mieux, le plus sensé de l'Europe. Ce peuple n'étudiait volontiers que dans les conversations des femmes; en causant avec ces aimables docteurs qui ne savaient rien, il a tout appris (2).

(1) *Art de vérifier les dates*, règne de Charles V, sub fin.

(2) L'éducation d'un jeune chevalier, par les femmes, est l'invariable sujet des romans ou histoires romanesques du quinzième siècle. Les histoires de Saintré, de Fleuranges, de Jacques de Lalaing, ne sont guère autre chose. L'homme y prend toujours le petit rôle; il trouve doux d'y faire l'enfant. Tout au contraire de *la Nouvelle Héloïse*, dans les romans du quinzième siècle, la femme enseigne, et non l'homme; ce qui est bien plus gracieux. C'est ordinairement une jeune dame, mais plus âgée que *lui*, une dame dans la seconde jeunesse, une grande dame surtout, d'un rang élevé, inaccessible, qui se plaît à cultiver le petit page, à l'élever peu à peu. Est-ce une mère, une sœur, un ange gardien? Un peu tout cela. Toutefois, c'est une femme... Oui, mais une dame placée si haut! Que de mérite il faudrait, que d'efforts, de soupirs pendant de longues années!... Les leçons qu'elle lui donne ne sont pas des leçons pour rire: rien n'est plus sérieux, quelquefois plus pédantesque. La pédanterie même, l'austérité des conseils, la grandeur des diffi-

Nous n'avons pas la galerie où le jeune Louis eut la dangereuse fatuité de faire peindre ses maîtresses. Nous connaissons assez mal les femmes de ce temps-là. J'en vois trois pourtant qui de près ou de loin tinrent au duc d'Orléans. Toutes trois, de père ou de mère, étaient Italiennes. De l'Italie partait déjà le premier souffle de la renaissance; le Nord, réchauffé de ce vent parfumé du Sud, crut sentir, comme dit le poëte, « une odeur de paradis (1). »

De ces Italiennes, l'une fut la femme du duc d'Orléans, Valentina Visconti, sa femme, sa triste veuve, et elle mourut de sa mort. L'autre, Isabeau de Bavière (Visconti du côté maternel), fut sa belle-sœur, son amie, peut-être davantage. La troisième, dans un rang bien modeste, la chaste, la savante Christine (2), n'eut avec lui d'autre rapport que

cultés, font un contraste piquant et ajoutent un prix à l'amour... Au but, tout s'évanouit; en cela, comme toujours, le but n'est rien, la route est tout. Ce qui reste, c'est un chevalier accompli, le mérite et la grâce même. — Voir l'*Histoire du Petit Jehan de Saintré*, 3 vol. in-12, 1724; le *Panégyric du chevalier sans reproche* (La Trémouille), 1527, etc., etc.

(1) Quan la doss aura venta
Deves vostre pais,
M'es veiaire que senta
Odor de Paradis.

« Quand le doux zéphyr souffle de votre pays, ô ma dame! il me semble que je sens une odeur de paradis. » Bernard de Ventadour. *Poésies originales des troubadours*, Raynouard, t. III, p. 84.

(2) Nous devons à M. Thomassy de pouvoir apprécier enfin ce mérite si longtemps méconnu. *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, 1838. M. de Sismondi la traite encore assez durement. Gabriel Naudé, ce grand chercheur, avait eu l'idée de tirer ses manuscrits de la poussière. *Naudæi Epistolæ*, epist. XLIX, p. 369. Christine de Pisan semble avoir commencé la suite des femmes de lettres, pauvres et laborieuses, qui ont nourri leur famille du produit de leur plume.

les encouragements qu'il donna à son aimable génie (1).

L'Italie, la renaissance, l'art, l'irruption de la fantaisie, il y avait dans tout cela de quoi séduire et de quoi blesser. Ce jour du seizième siècle, qui éclatait brusquement dès la fin du quatorzième, dut effaroucher les ténèbres. L'art n'était-il pas une coupable contrefaçon de la nature? Celle-ci n'a-t-elle pas assez de danger, assez de séduction, sans qu'une diabolique adresse la reproduise encore pour la perdition des âmes? Cette perfide Italie, la terre des poisons et des maléfices, n'est-ce pas aussi le pays de ces miracles du diable?

C'étaient là les propos du peuple, ce qu'il disait tout haut. Joignez-y le silence haineux des scolastiques, qui voyaient bien que peu à peu il leur fallait céder la place. Derrière, appuyaient la foule des esprits secs et étroits, qui demandent toujours: A quoi bon?... A quoi bon un tableau du Giotto, une miniature du beau Froissart, une ballade de Christine?

(1) Elle dédia au duc d'Orléans son *Débat des deux amants* et d'autres ouvrages. Du reste, elle fait entendre qu'elle ne le vit qu'une fois, et pour solliciter sa protection : Et ay-je veu de mes yeulx, comme j'eusse affaire aucune requeste d'ayde de sa parolle, à laquelle, de sa grâce, ne faillis mie. Plus d'une heure fus en sa présence, où je prenoye grant plaisir de veoir sa contenance, et si agmodérément expédier besongnes, chascune par ordre; et moy mesmes, quant vint à point, par luy fus appelée, et fait ce que requeroye .. — Elle dit encore du duc d'Orléans : N'a cure d'oyr dire deshonneur de femmes d'autruy, à l'exemple du sage, (et dit de telles notables parolles : « Quant on me dit mal d'aucun, je considère se celluy qui le dit a aucune particulière hayne à celluy dont il parle »), ne de nelluy mesdire, et ne croit mie de legier mal qu'on luy rapporte. Christine de Pisan, collection Petitot, t. V, p 393.

De tels esprits sont toujours un grand peuple. Mais alors ils avaient pour eux un grave et puissant auxiliaire, la pauvreté publique, qui ne voyait dans les dépenses d'art et de luxe qu'une coupable prodigalité.

A ces mécontentements, à ces malveillances, à ces haines publiques ou secrètes, il fallait un envieux pour chef. La nature semblait avoir fait le duc de Bourgogne Jean sans Peur tout exprès pour haïr le duc d'Orléans. Il avait peu d'avantages physiques, peu d'apparence, peu de taille, peu de facilité (1). Son silence habituel couvrait un caractère violent. Héritier d'une grande puissanee, il tenta de grandes choses et échoua d'autant plus tristement. Sa captivité de Nicopolis coûta gros au royaume. Nourri d'amertume et d'envie, il souffrait cruellement de voir en face cette heureuse et brillante figure qui devait toujours l'éclipser. Avant que leur rivalité éclatât, avant que de secrets outrages eussent engendré en eux de nouvelles haines, il semblait être déjà le Caïn prédestiné de cet Abel.

L'équité nous oblige de faire remarquer avant tout que l'histoire de ce temps n'a guère été écrite

(1) Le Religieux de Saint-Denis ajoute toutefois que, quoiqu'il parlât peu, il avait de l'esprit; ses yeux étaient intelligents : Vivacis ingenii et oculum habens perspicacem. *Rel. de S. D. ms. Baluze, folio* 601. Il en existe un portrait fort ancien au musée de Versailles et au château d'Eu. Il est en prières, déjà vieux, les chairs molles, l'air bonasse et vulgaire. — Christine (t. V, p. 357) l'appelle en 1404 : « Prince de toute bonté salvable, juste, saige, benigne, douls et de toute bonne meurs. »

que par les ennemis du duc d'Orléans. Cela doit nous mettre en défiance. Ceux qui le tuèrent en sa personne, ont dû faire ce qu'il fallait pour le tuer aussi dans l'histoire.

Monstrelet est sujet et serviteur de la maison de Bourgogne (1). Le Bourgeois de Paris est un bourguignon furieux. Paris était généralement hostile au duc d'Orléans, et cela pour un motif facile à comprendre : le duc d'Orléans demandait sans cesse de l'argent; le duc de Bourgogne défendait de payer.

Cette rancune de Paris n'a pas été sans influence sur le plus impartial des historiens de ce temps, sur le Religieux de Saint-Denis. Il n'a pu se défendre de reproduire la clameur de cette grande ville voisine. Le moine a pu céder aussi à celle du clergé, que le duc d'Orléans essayait indirectement de soumettre à l'impôt (2).

Il ne faut pas oublier que le duc d'Orléans, ne possédant rien, ou presque rien, hors du royaume, tirait toutes ses ressources de la France, de Paris surtout. Le duc de Bourgogne, au contraire, était tout à la fois un prince français et étranger; il avait des possessions et dans le royaume et dans l'Empire; il recevait beaucoup d'argent de la Flandre,

(1) M. Dacier n'a pas réussi, dans la préface de son Monstrelet, à établir l'impartialité de ce chroniqueur. Monstrelet omet ou abrége ce qui est défavorable à la maison de Bourgogne ou favorable à l'autre parti. Cela est d'autant plus frappant qu'il est ordinairement d'un bavardage fatigant. « Plus baveux qu'un pot à moutarde, » dit ce drôle de Rabelais.

(2) Voir 1402, et les projets du parti d'Orléans, 1411.

et demandait plutôt des gens d'armes à la Bourgogne (1).

Remontons à la fondation de cette maison de Bourgogne. Nos rois ayant presque détruit le seul pouvoir militaire qui se trouvât en France, la féodalité, essayèrent, au treizième et au quatorzième siècle, d'une féodalité artificielle; ils placèrent les grands fiefs dans la main des princes leurs parents. Charles V fit un grand établissement féodal. Tandis que son frère aîné, gouverneur du Languedoc, regardait vers la Provence et l'Italie, il donna la Bourgogne en apanage à son plus jeune frère, de manière à agir vers l'Empire et les Pays-Bas. Il fit pour ce dernier l'immense sacrifice de rendre aux Flamands Lille et Douai, la Flandre française (2), la barrière du royaume au nord, pour que ce frère épousât leur future souveraine, l'héritière des comtés de Flandre, d'Artois, de Rethel, de Nevers et de la Franche-Comté. Il espérait que dans cette alliance la France absorberait la Flandre, que les peuples étant réunis sous une même domination, les intérêts se confondraient peu à peu. Il n'en fut pas ainsi. La distinction resta profonde, les mœurs

(1) Au témoignage de Charles le Téméraire. Gachard, *Documents inédits*, Bruxelles, 1833, p. 219.

(2) Il est curieux de voir comment Philippe le Hardi eut l'adresse de se conserver cette importante possession que Charles V avait cru, ce semble, ne céder que temporairement, pour gagner les Flamands et faciliter le mariage de son frère. Celui-ci obtint, sous la minorité de Charles VI, qu'on lui laisserait Lille, etc., pour sa vie et celle de son premier hoir mâle. Il savait bien qu'une si longue possession finirait par devenir propriété. Voir les *Preuves de l'Hist. de Bourgogne*, de D. Plancher, 16 janvier 1386, t. III, p. 91-94.

différentes, la barrière des langues immuable; la langue française et wallone ne gagna pas un pouce de terrain sur le flamand (1). La riche Flandre ne devint pas un accessoire de la pauvre Bourgogne (2). Ce fut tout le contraire : l'intérêt flamand emporta la balance. Quel intérêt? Un intérêt hostile à la France, l'alliance commerciale de l'Angleterre, commerciale d'abord, puis politique.

Nous avons dit ailleurs comment la Flandre et l'Angleterre étaient liées depuis longtemps. S'il y avait mariage politique entre les princes de la France et de la Flandre, il y avait toujours eu mariage commercial entre les peuples de la Flandre et de l'Angleterre. Édouard III ne put faire son fils comte de Flandre; Charles V fut plus heureux pour son frère. Mais ce frère, tout Français qu'il était, ne se fit accepter des Flamands qu'en se résignant aux relations indispensables de la Flandre et de l'Angleterre. Ces relations faisaient la richesse du pays, celle du prince. Toutefois, les Anglais, qui depuis Édouard III avaient attiré beaucoup de drapiers de la Flandre (3), n'avaient plus tant de mé-

(1) C'est ce qui résulte de l'important mémoire de M. Raoux; il prouve par une suite de témoignages que, depuis le onzième siècle, la limite des deux langues est la même. Rien n'a changé dans les villes mêmes que les Français ont gardées un siècle et demi. *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. IV, p. 412-440.

(2) « Mon pays de Bourgoigne n'a point d'argent; il sent la France. » Mot de Charles le Téméraire. Gachard, *Documents inédits*; Bruxelles, 1833, p. 219.

(3) V. au tome IV de cette histoire, p. 273, les étranges promesses par lesquelles les Anglais s'efforçaient de les attirer.

nagements à garder avec les Flamands; ils pillaient souvent leurs marchands et secondaient les bannis de Flandre dans leurs pirateries. Le fameux Pierre Dubois, l'un des chefs de la révolution de Flandre en 1382, se fit pirate, et fut la terreur du détroit. En 1387, il enleva la flotte flamande, qui chaque année allait à La Rochelle acheter nos vins du Midi (1). La Flandre et le comte de Flandre étaient ruinés par ces pirateries, si ce comte ne devenait ou le maître ou l'allié de l'Angleterre. Ayant essayé en vain de s'en rendre maître (1386), il fallait qu'il en fût l'allié, qu'il y fît, s'il pouvait, un roi qui garantît cette alliance. Il y parvint en 1399, contre l'intérêt de la France.

Cette puissance de Bourgogne, ainsi partagée entre l'intérêt français et l'intérêt étranger, n'allait pas moins s'étendant et s'agrandissant. Philippe le Hardi compléta ses Bourgognes en achetant le Charolais (1390), ses Pays-Bas, en faisant épouser à son fils l'héritière de Hainaut et de Hollande (1385). Le souverain de la Flandre, jusque-là serré entre la Hollande et le Hainaut, allait saisir ainsi deux grands postes, par la Hollande des ports sur l'Océan, c'était comme des fenêtres ouvertes sur l'Angleterre; par le Hainaut des places fortes, Mons et Valenciennes, les portes de la France.

Voilà une grande et formidable puissance, for-

(1) Meyeri *Annales Flandriæ*, folio 208, et Altmeyer, *Histoire des relations commerciales et politiques des Pays-Bas avec le Nord, d'après les documents inédits; ms.*

midable par son étendue et par la richesse de ses possessions, mais bien plus encore par sa position, par ses relations, touchant à tout, ayant prise sur tout. Il n'y avait rien en France à opposer à une telle force. La maison d'Anjou avait fondu en quelque sorte, dans ses vaines tentatives sur l'Italie. Le duc de Berri, lors même qu'il était gouverneur du Languedoc, n'y était pas sérieusement établi; il n'était que le roi de Bourges. Le duc d'Orléans, frère du roi, s'était fait donner successivement l'apanage d'Orléans, puis une bonne part du Périgord et de l'Angoumois, puis les comtés de Valois, Blois et Beaumont, puis encore celui de Dreux. Il avait, par sa femme, une position dans les Alpes, Asti. C'étaient certes de grands établissements, mais dispersés; ce n'était pas une grande puissance. Tout cela ne faisait point masse en présence de cette masse énorme et toujours grossissante des possessions du duc de Bourgogne.

Philippe le Hardi avait eu, à son grand profit, la part principale à l'administration du royaume sous la minorité de Charles VI, et bien au delà, jusqu'à ce qu'il eut vingt et un ans. Il l'avait perdue quelque temps, pendant le gouvernement des Marmousets, La Rivière, Clisson, Montaigu. La folie de Charles VI fut comme une nouvelle minorité; cependant il devenait impossible de ne pas donner part, dans le gouvernement, au duc d'Orléans, frère du roi, qui, en 1401, avait trente ans. Ce prince, héritier probable du roi malade et de ses

enfants maladifs, avait apparemment autant d'intérêt au bien du royaume que le duc de Bourgogne, qui s'étendant toujours vers l'Empire et les Pays-Bas, devenait de plus en plus un prince étranger. Toutefois, les légèretés du duc d'Orléans, ses passions, ses imprudences, lui faisaient tort; la vivacité même de son esprit, ses qualités brillantes, mettaient en défiance. Son oncle, déjà âgé, solide sans éclat (comme il faut pour fonder), rassurait davantage. D'ailleurs, il était riche hors du royaume; on pensait que le maître de la riche Flandre prendrait moins d'argent en France.

Ce fut un moment décisif, entre l'oncle et le neveu, que celui de la révolution d'Angleterre, en 1399. Tous deux avaient caressé le dangereux Lancastre, pendant son séjour au château de Bicêtre. Le duc d'Orléans en fit son frère d'armes, et se crut sûr de lui. Mais Lancastre, avec beaucoup de sens, préféra l'alliance du duc de Bourgogne, comte de Flandre. Celui-ci montra dans cette circonstance une extrême prudence. Il en avait besoin. Richard avait épousé sa petite-nièce, il était gendre du roi de France, et notre allié. Le duc de Bourgogne se serait perdu dans le royaume, s'il avait ostensiblement concouru à une révolution qui nous était si préjudiciable. Il ne laissa pas passer Lancastre par ses États; il donna même ordre de l'arrêter à Boulogne, où il ne devait point aller. Lancastre fit le tour par la Bretagne, dont le duc était ami et allié du duc de Bourgogne; ils lui don-

nèrent, pour l'accompagner, quelques gens d'armes, et leur homme, Pierre de Craon (1), l'assassin de Clisson, l'ennemi mortel du duc d'Orléans. C'étaient de faibles moyens, mais ce qu'ils y joignirent d'argent, on ne peut le deviner. Or c'était surtout d'argent que Lancastre avait besoin; les hommes ne manquaient pas en Angleterre pour en recevoir.

Ce ne fut pas tout. Le duc de Bretagne étant mort peu après, sa veuve, qui avait vu Lancastre à son passage, déclara qu'elle voulait l'épouser. Cette veuve était la fille du terrible ennemi de nos rois, de Charles le Mauvais. Rien n'était plus dangereux que ce mariage. Le duc de Bourgogne en détourna la veuve, comme il devait; mais il eut le bonheur de ne pas être écouté; le mariage se fit au grand profit du duc de Bourgogne, qui, malgré le duc d'Orléans, malgré le vieux Clisson, vint prendre la garde du jeune duc de Bretagne et de la Bretagne, et bâtit à Nantes même sa *tour de Bourgogne* (2).

Ainsi se formait autour du royaume un vaste cercle

(1) La misère força peut-être Craon à cet acte monstrueux d'ingratitude. Il avait dû la grâce de son premier crime aux prières de la jeune Isabelle de France, épouse de Richard II. V. la note 1re de la page 208, d'après les lettres de grâce du 15 mars 1395. *Archives, Trésor des chartes*, *registre* J., 37.

(2) De plus, il emmena avec lui le duc et ses deux frères. *Religieux de Saint-Denis*, *ms.*, *folio* 395. Lorsque le jeune duc de Bretagne retourna chez lui, on lui donna non-seulement le comté d'Évreux, mais la ville royale de Saint-Malo, l'un des plus précieux fleurons de la couronne de France. Il n'en resta pas moins à moitié Anglais; son frère Arthur tenait le comté de Richemont du roi d'Angleterre.

d'alliances suspectes. Le maître de la Franche-Comté, de la Bourgogne et des Pays-Bas, se trouvait aussi maître de la Bretagne, ami du nouveau roi d'Angleterre et du roi de Navarre. La maison de Lancastre s'était alliée, en Castille, à la maison bâtarde de Transtamare, comme celle de Bourgogne s'unit plus tard à la maison, non moins bâtarde, de Portugal. Bourgogne, Bretagne, Navarre, Lancastre, toutes les branches cadettes, se trouvaient ainsi liées entre elles, et avec les branches bâtardes de Portugal et de Castille.

(1402) Contre cette conjuration de la politique, le duc d'Orléans se porta pour champion du vieux droit. Il prit cette cause en main dans toute la chrétienté, se déclarant pour Wenceslas contre Robert, pour le pape contre l'université, pour la jeune veuve de Richard contre Henri IV. Après avoir provoqué un duel de sept Français contre sept Anglais, il jeta le gant à son ancien frère d'armes, pour venger la mort de Richard II (1). Il lui reprochait, de plus, d'avoir manqué, dans la personne de la veuve, Isabelle de France, à tout ce qu'un homme noble devait « aux dames veuves et pucelles (2). » Il lui demandait un rendez-vous

(1) Lettres des ambassadeurs anglais contre le duc d'Orléans, etc. : Le roi d'Angleterre, alors duc, étant revenu en Angleterre demander justice, a été poursuivi par le roi Richard, lequel est mort en cette poursuite, *ayant auparavant résigné son royaume audit duc;* il n'est pas nouveau qu'un roi, comme un pape, puisse résigner son état. 24 septembre 1404. *Archives, Trésor des chartes*, J., 645.

(2) Monstrelet, t. I, p. 107.

aux frontières, où ils pourraient combattre chacun à la tête de cent chevaliers.

Lancastre répondit, avec la morgue anglaise, qu'il n'avait vu nulle part que ses prédécesseurs eussent été ainsi défiés par gens de moindre état; ajoutant, dans le langage hypocrite du parti ecclésiastique qui l'avait mis sur le trône, que ce qu'un prince fait, « il le doit faire à l'honneur de Dieu, et comme profit de toute chrestienté ou de son royaume, et non pas pour vaine gloire ni pour nulle convoitise temporelle (1). »

Henri IV avait de bonnes raisons pour refuser le combat; il avait bien autre chose à faire chez lui; il ne voyait qu'ennemis autour de lui; ce trône tout nouveau branlait. Le duc de Bourgogne lui rendit le service de faire continuer la trêve avec la France.

Ces affaires d'Angleterre et de Bretagne sont déjà une guerre indirecte entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne. La guerre va devenir directe, acharnée. Le neveu essaye d'attaquer l'oncle dans les Pays-Bas; l'oncle attaque et ruine le neveu en France, à Paris.

Le duc d'Orléans, battu par son habile rival dans l'affaire de Bretagne, fit une chose grave

(1) Monstrelet, t. I, p. 98.— Quant à Isabelle de France, il récriminait d'une manière toute satirique: « Plût à Dieu que vous n'eussiez fait rigueur, cruauté ni vilenie envers nulle dame ni damoiselle, non plus qu'avons fait envers elle; nous croyons que vous en vaudriez mieux. » Ibidem, p. 114.

contre lui ; si grave, que la maison de Bourgogne dut vouloir dès lors sa ruine. Il se fit un établissement au milieu des possessions de cette maison, parmi les petits États qu'elle avait ou qu'elle convoitait ; il acheta le Luxembourg, se logeant comme une épine au cœur du Bourguignon, entre lui et l'Empire, à la porte de Liége, de manière à donner courage aux petits princes du pays, par exemple au duc de Gueldre. Le duc d'Orléans paya ce duc pour faire ce qu'il avait toujours fait, pour piller les Pays-Bas.

Louis d'Orléans ayant engagé ce condottiere au service du roi, il l'amène à Paris avec ses bandes ; et, d'autre part, il fait venir des Gallois des garnisons de Guienne (1). Le duc de Bourgogne y accourt ; l'évêque de Liége lui amène du renfort ; une foule d'aventuriers du Hainaut, de Brabant, de l'Allemagne, arrivent à la file. Le duc d'Orléans, de son côté, se fortifie des Bretons de Clisson, d'Écossais, de Normands. Paris se mourait de peur. Mais il n'y eut rien encore ; les deux rivaux se mesurèrent, se virent en force et se laissèrent réconcilier.

Le duc de Bourgogne n'avait pas besoin d'une bataille pour perdre son neveu ; il n'y avait qu'à le laisser faire : il avait pris un rôle impopulaire

(1) Quædam acephalica vilis concio et inepta Walensium... sub pretexta non persoluti stipendii... Ex Normannia, Britannia, cæterisque regni partibus fere quinque millia hominum robustorum... *Religieux de Saint-Denis, ms. folio* 389.

qui le menait à sa ruine. Le duc d'Orléans voulait la guerre, demandait de l'argent au peuple; au clergé même. Le duc de Bourgogne voulait la paix (le commerce flamand y avait intérêt); riche d'ailleurs, il se popularisait ici par un moyen facile, il défendait de payer les taxes. Si l'on en croyait une tradition conservée par Meyer, historien flamand, ordinairement très-partial pour la maison de Bourgogne, les princes de cette maison, ulcérés par les tentatives galantes du duc d'Orléans sur la femme du jeune duc de Bourgogne, auraient organisé contre leur ennemi un vaste système d'attaques souterraines, le représentant partout au peuple comme l'unique auteur des taxes sous le poids desquelles il gémissait, le désignant à la haine publique, préparant longuement, patiemment, l'assassinat par la calomnie (1).

(1) Meyer ne nomme pas cet auteur, qui nous apprend seulement dans le passage cité, qu'il a vu souvent Charles VII et causé familièrement avec lui. Il prétend que Jean-sans-Peur voulait, dès le vivant de son père, tuer le duc d'Orléans; que dès qu'il lui succéda, il demanda à ses conseillers quel était le moyen d'en venir à bout avec moins de danger. N'ayant pu changer sa résolution, ils lui conseillèrent d'attendre qu'il eût perdu son ennemi dans l'esprit du peuple : « Id autem hoc modo efficere posset, si Parisiis præcipuè et similiter in aliis quibusque regni nobilioribus civitatibus, per biennium vel triennium ante per impositas personas ubique disseminari faceret : « Se « maxime regnicolis compati et condolere, quod tot tributis, et variis, et « multiplicibus vectigalibus premerentur. Seque totis eniti conatibus ut, « regno ad antiquas suas libertates atque immunitates restituto, omnibus « hujus modi molestissimis gravissimisque exactionibus populus levaretur; « sed ne sui optimi ac piissimi voti et affectus quem ad regnum et regnicolas « gerebat, fructum assequeretur, ipsius Aurelianensis ducis vires et conatus « semper obstitisse et continuò obstare, qui omnium hujus modi imponen- « dorum et in dies excrescentium novorum tributorum atque vectigalium

Il n'y aurait eu pour le duc d'Orléans qu'un moyen de sortir de cette impopularité, une guerre glorieuse contre l'Anglais. Mais pour cela, il fallait de l'argent. L'Église en avait. Le duc d'Orléans fit ordonner un emprunt général, dont les gens d'Église ne seraient point exempts (1). Mais le duc de Bourgogne se mit du côté du clergé, et l'encouragea à refuser l'emprunt. Une ordonnance de taxe générale fut de même inutile. Le duc de Bourgogne déclara que l'ordonnance mentait, en se disant *consentie par les princes*, que ni lui, ni le duc de Berri n'y avaient consenti; que si les coffres du roi étaient vides, ce n'était pas du sang des peuples qu'il fallait les remplir; qu'il fallait faire regorger les sangsues; que pour lui, il voulait bien qu'on sût que s'il eût autorisé cette nouvelle exaction, il aurait embourssé deux cent mille écus pour sa part (2).

Qu'on juge si de telles paroles étaient bien reçues du peuple. Le duc de Bourgogue eut tout le monde pour lui. On l'appela, on le mit à l'œuvre, et alors il ne fut pas médiocrement embarrassé.

« author et defensor maximus existeret ac semper extitisset.» Hoc igitur rumore per omnes pene civitates et provincias regni aures mentesque popularium occupante, tanta invidia apud plebem (quæ hujusmodi gravamina vectigalium atque exactionum altius sentit atque suspirat) conflata fuit adversus præfatum Aurelianensium ducem, tantus verò amor, gratia atque favor omnium duci Burgundionum accesserunt, ut... Meyer, 224 verso.

(1) Decrevit à prælatis regni, accomodati titulo, pecunias extorquere. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 392.

(2) Compatiendo regnicolis... Affirmans, quod si... consensisset, inde ducenta millia scuta auri, sibi promissa, percepisset. *Ibidem*.

Après avoir tant déclamé contre les taxes, il n'en pouvait guère lever lui-même. Il lui fallut avoir recours à un étrange expédient. Il envoya dans toutes les villes du royaume des commissaires du parlement pour examiner les contrats entre particuliers et frapper d'amendes arbitraires ceux qu'ils trouveraient usuraires ou frauduleux (1). Tous ceux « qui auraient vendu trop cher de moitié, » devaient être punis. Cette absurde et impraticable inquisition ne produisit pas grand'chose.

Le duc d'Orléans reprit son influence. Il s'était étroitement lié avec le pape Benoît XIII ; ce pape ayant enfin échappé aux troupes qui l'assiégeaient dans Avignon, le duc surprit au roi une ordonnance qui restituait au pape l'obédience du royaume ; l'université en rugit. D'autre part, le duc s'étant lié étroitement avec sa belle-sœur Isabeau, la fit entrer dans le conseil, et s'y trouva prépondérant. Il parut ainsi maître et de l'Église et de l'État, c'est-à-dire que dès lors tout ce qui se fit d'impopulaire retomba sur lui.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que le parti d'Orléans ne fût le seul qui agît pour la France et contre l'Anglais, qui sentît qu'on devait profiter de l'agitation de ce pays (2), qui tentât des expéditions. Je vois en 1403 les Bretons de ce parti mettre

(1) Qui de usurariis dolosisque contractibus et specialiter de illis qui ultra medietatem justi pretii aliquid vendidissent inquirerent, et ab eis secundùm demerita, pecunias extorquerent. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 394.

(2, C'était le temps de la révolte des Percy. Walsingham, p. 367.

une flotte en mer et battre les Aglais (1). Plus tard des secours sont envoyés aux chefs gallois, avec lesquels le roi fait alliance (2). Je vois l'homme du duc d'Orléans, le connétable d'Albret, faire une guerre heureuse en Guienne (3). On envoie en Castille pour demander les secours d'une flotte contre les Anglais. Une transaction utile leur ferme la Normandie; on tire Cherbourg et Évreux des mains suspectes du roi de Navarre en le dédommageant ailleurs (4).

En 1404, tout le royaume souffrant des courses des Anglais, un grand armement fut ordonné, une lourde taxe. Tout l'argent fut placé dans une tour du palais, pour n'en sortir que du consentement des princes. Le duc d'Orléans n'attendit pas ce consentement ; il vint, la nuit, forcer la tour et en tira l'argent (5). C'était un acte violent, injustifiable, une sorte de vol. Toutefois, quand on songe que le duc de Bourgogne venait d'abandonner le comte de Saint-Pol aux vengeances de l'Anglais (6), quand on songe que le duc de Berri avait fait manquer l'invasion de 1386, et qu'il empêcha encore

(1) C'étaient les Bretons de Clisson, conduits par Guillaume Duchâtel. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 411.

(2) Rymer, t. IV, p. 65, 69, 70 (tertia editio).

(3) Le comte de Clermont, tres-jeune encore, était le chef nominal de cette armée : Primâ malas vestitus lanugine. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 433.

(4) *Ibidem, folio* 422.

(5) Horâ suspectâ, cum armatis viris. *Ibidem, folio* 419. — Le même historien dit ailleurs qu'il s'était muni d'un ordre du roi. *Ibid.*, 596 *verso*.

(6) Le comte de Saint-Pol avait pris les armes pour les intérêts de sa fille, belle-fille du duc de Bourgogne. *Ibidem, folio* 414, 446.

le roi de combattre en 1415, on comprend que jamais ces princes n'auraient employé cet argent contre les ennemis du royaume.

L'armement se fit à Brest, une flotte fut préparée. Elle devait être conduite dans le pays de Galles, par le comte de La Marche, prince de la maison de Bourbon, qui était agréable aux deux partis. Mais ce prince fit ce que le duc de Berri avait fait autrefois. Il s'obstina à ne bouger de Paris; il y resta d'août en novembre (1) pour les fêtes d'un double mariage entre les princes de la maison de Bourgogne et les enfants du roi. On allégua que le vent était contraire. Et en effet, on voit bien qu'il soufflait d'Angleterre; les Anglais étaient instruits de tout par des traîtres; ils avaient ici des agents à qui ils payaient pension; ils pensionnaient entre autres le capitaine de Paris (2). Le nouveau duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, avait d'ailleurs intérêt à ne pas commencer par déplaire aux Flamands en leur fermant l'Angleterre. Il conclut au contraire une trêve marchande avec les Anglais (3).

(1) Usque ad medium novembris. *Religieux de Saint Denis*, *folio* 438.

(2) Le *Religieux* paraît croire pourtant qu'il était innocent : le parlement le jugea tel. Il était Normand, et fortement soutenu par les nobles de Normandie. *Ibidem*, *folio* 424. Et disoient les Anglois... qu'il n'y avoit chose si secrete au conseil du roy que tantost après ils ne sceussent. Juvénal, p. 162.

(3) En 1403, le duc de Bourgogne, n'osant négocier avec les Anglais, laissa les villes de Flandre traiter avec eux. Rymer, editio tertia, t. IV, p. 38. — Il se fit ensuite autoriser par le roi à conclure une trêve marchande. Cette trve fut renouvelée par sa veuve et son successeur. 29 août 1403, 19 juin 1404. *Archives*, *Trésor des chartes*, J., 573.

L'habile et heureux fondateur de la maison de Bourgogne était mort au milieu de la crise (1404), au moment où il venait encore de mettre un de ses fils en possession du Brabant. Il avait recueilli tous les fruits de sa politique égoïste (1); il s'était constamment servi des ressources de la France, de ses armées, de son argent, et avec cela, il mourut populaire, laissant à son fils, Jean-sans-Peur, un grand parti dans le royaume.

Philippe le Hardi était, dans son intérieur, un homme rangé et régulier; il n'eut d'autre femme que sa femme, la riche et puissante héritière des Flandres et de tant de provinces, et qui lui aidait à les maintenir. Il fut toujours bien avec le clergé; il le défendait volontiers au conseil du roi; du reste, donnant peu aux églises (2).

On ne lui reproche aucun acte violent. Eut-il connaissance de l'assassinat de Clisson et de l'empoisonnement de l'évêque de Laon? La chose est possible, mais encore moins prouvée.

Ce politique mettait dans toute chose un faste royal, qu'on pouvait prendre pour de la prodigalité, et qui sans doute était un moyen. Le culte était célébré dans sa maison avec plus de pompe que chez aucun roi; la musique surtout nombreuse,

(1) V. l'excellent jugement que Le Laboureur porte sur le caractère de Philippe le Hardi. *Introd. à l'Hist. de Charles VI*, p. 96.

(2) Quamvis earum (ecclesiarum) largus non extiterit ditator... *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 420.

excellente. Dans les occasions publiques, dans les fêtes, il tenait à éblouir, et jetait l'argent. Lorsqu'il alla recevoir à Lélinghen, Isabelle de France, veuve de Richard II, que Henri IV renvoyait, il déploya un luxe incroyable, inconvenant dans une si triste circonstance, mais il voulait sans doute imposer à ses amis les Anglais. Au reste, il ne lui en coûta rien, il profita de cette dépense pour se donner, au nom du roi de France, une énorme pension de trente-six mille livres (1). Il en fut de même au mariage de son second fils. Il donna à tous les seigneurs des Pays-Bas qui y assistaient, des robes de velours vert et de satin blanc, et leur distribua pour dix mille écus de pierreries; il avait pourvu d'avance à ces dépenses en se faisant assigner, sur le trésor de France, une somme de cent quarante mille francs (2).

La rançon de son fils, loin de lui coûter, fut pour lui une occasion de lever des sommes énormes. Indépendamment de tout ce qu'il tira de la Bourgogne, de la Flandre, etc., il s'assigna, au nom du roi, quatre-vingt mille livres. Nous voyons le même fils, à peine de retour, tirer encore, l'année suivante, douze mille livres de Charles VI (3). Cette maison, si riche, ne méprisait pas les plus petits gains.

Le duc de Bourgogne n'aimait pas à payer. Ses

(1) D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. 179.
(2) Idem., ibidem, p. 183, note 24, p. 573.
(3) Idem, ibidem, 22 déc. 1400, preuves, p. 198.

trésoriers n'acquittaient rien, pas même les dépenses journalières de sa maison (1). Quoiqu'il laissât à sa mort une masse énorme, inestimable, de meubles, de joyaux, d'objets précieux, il y avait lieu de craindre qu'ils ne suffissent point à payer tant de créanciers. Plutôt que de toucher aux immeubles, la veuve se décida à renoncer à la succession des biens mobiliers.

Ce n'était pas chose simple, au moyen âge, que cession et renonciation. Le débiteur insolvable faisait triste figure; il devait se dégrader lui-même de chevalerie en s'ôtant le ceinturon. Dans certaines villes il fallait que, par-devant le juge et sous les huées de la foule, « il frappât du cul sur la pierre (2). » La cession du débiteur était honteuse. La renonciation de la veuve était odieuse et cruelle. Elle venait déposer les clefs sur le corps du défunt, comme pour lui dire qu'elle lui rendait sa maison, renonçant à la communauté, et n'ayant plus rien à voir avec lui; elle reniait son mariage (3). Il n'y avait guère de pauvre femme qui se décidât

(1) Cum pro quotidianis expensis repetebantur pecuniæ..., velut damnabile crimen reputabatur. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 420.

(2) Glossaire de Laurière, t. I, p. 206. Michelet, *Origines du droit cherchées dans les formules*, etc. p. 395.

(3) Ibidem, p. 42. — La renonciation de la veuve n'est pas en effet sans analogie avec le reniement du mariage, par laquelle la loi de Castille permettait à la femme noble qui avait épousé un roturier, de reprendre sa noblesse à la mort de son mari. Il fallait qu'elle allât à l'église avec une hallebarde sur l'épaule; là, elle touchait de la pointe la fosse du défunt et elle lui disait · « Vilain, garde ta vilainie, que je puisse reprendre ma noblesse. » Note communiquée par M. Rosseeuw Saint-Hilaire. Michelet, *Origines du droit*, p 431.

à boire une telle honte, et à briser ainsi son cœur .. Elles donnaient plutôt leur dernière chemise.

La duchesse de Bourgogne ne recula pas. Cette femme, d'une audace virile, accomplit bravement la cérémonie (1). Elle descendait, comme Charles le Mauvais, de cette violente Espagnole Jeanne de Navarre, et de Philippe le Bel. La petite-fille de Jeanne, Marguerite, avait fondé avec non moins de violence la maison de Bourgogne. On dit que, voyant son fils, le comte de Flandre, hésiter à accepter pour gendre Philippe le Hardi, elle lui montra sa mamelle, et lui dit que, s'il ne consentait, elle trancherait le sein qui l'avait nourri (3). Ce mariage, comme l'avons vu, mit tout un empire dans les mains de la maison de Bourgogne. La seconde Marguerite, petite-fille de l'autre, femme de Philippe le Hardi, digne mère de Jean-sans-Peur, aima mieux faire cette banqueroute solennelle, que de diminuer d'un pouce de terre les possessions de sa maison. Elle connaissait son temps, cet âge de fer et de plomb. Ses fils n'y perdirent rien, ils n'en furent ni moins honorés ni moins populaires. Une telle audace fit peur ; on sut ce qu'on avait à craindre de ces princes ; le peuple est pour ceux qui font peur.

La mort de Philippe le Hardi semblait laisser le

(1) Et de ce demanda instrument à un notaire public, qui estoit là présent. Monstrelet, t. I, p. 142.

(2) Gollut, *Mémoires historiques des Bourguignons de la Franche-Comté*, 1592, p. 546.

duc d'Orléans maître du conseil. Il en profita pour se faire donner des places qui couvraient Paris au nord, Coucy, Ham, Soissons. Avec la Fère, Châlons, Château-Thierry, Orléans et Dreux, il possédait ainsi une ceinture de places autour de Paris. Le duc de Bourgogne avait pris, il est vrai, au midi le poste important d'Étampes (1).

Le duc d'Orléans obtint de son pape une défense au nouveau duc de Bourgogne de se mêler des affaires du royaume (2). Pour que cette défense signifiât quelque chose, il fallait être le plus fort. Il ne put empêcher Jean-sans-Peur d'entrer au conseil, et non-seulement lui, mais trois autres qui n'étaient qu'un avec lui, ses frères, les ducs de Limbourg et de Nevers, et son cousin le duc de Bretagne. Jean-sans-Peur, suivant la politique de son père, commença par se déclarer contre la taille que faisait ordonner le duc d'Orléans pour la continuation de la guerre, déclarant qu'il empêcherait ses sujets de la payer. Paris, encouragé, n'avait pas envie de payer non plus. En vain, les crieurs qui proclamaient la taxe, annonçaient en même temps que celle de l'année dernière avait été bien employée, qu'on avait repris plusieurs places du Limousin (3). Le peuple de Paris ne se souciait

(1) Il se l'était fait céder, en 1400, par le duc de Berri, D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. III, preuves, p. 194.

(2) Meyer, folio 220.

(3) Ut de tallia jam collecta populus non murmuraret, quia indè multa oppida hostium in Lemovicino et alibi capta fuerant isto anno. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 440.

du Limousin ni du royaume; il ne paya point. Les prisons se remplirent, les places se couvrirent de meubles à l'encan. L'exaspération était telle, qu'il fallut défendre de porter ni épée ni couteau (1).

Tout porte à croire que les impôts n'étaient pas excessifs, quoi qu'en disent les contemporains. La France était redevenue riche par la paix ; la main-d'œuvre était à haut prix dans les villes. Le fisc levait plus facilement six francs par feu, qu'il n'aurait levé un franc cinquante ans auparavant (2). Mais cet argent était levé avec une violence, une précipitation, une inégalité capricieuses, plus funestes que l'impôt même.

(1405) Que le peuple eût ou n'eût pas de l'argent, il n'en voulait pas donner. On lui disait que la reine faisait passer en Allemagne tout ce que le duc d'Or-

(1) Ne quis ensem vel cultellum, nisi ad usum prandii secum ferret. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 440.

(2) Cela ressort d'une infinité de faits de détail. Un historien dont l'opinion est bien grave en ce qui touche l'économie politique, et que d'ailleurs on ne peut soupçonner d'oublier jamais la cause du peuple, M. de Sismondi, a compris ceci comme nous : « L'agriculture n'était point détruite en France, quoiqu'il semblât qu'on eût fait tout ce qu'il fallait pour l'anéantir. Au contraire, les granges brûlées par les dernières expéditions des Anglais avaient été rebâties, les vignes avaient été replantées, les champs se couvraient de moissons. Les arts, les manufactures, n'étaient point abandonnés; au contraire, il paraît qu'ils employaient un plus grand nombre de bras dans les villes, à en juger par les statuts de corps de métiers qui se multipliaient dans toutes les provinces, et pour lesquels on demandait chaque année de nouvelles sanctions royales. La richesse, si barbarement enlevée à ceux qui l'avaient produite, était bientôt recréée par d'autres, et il faut bien que ce fût avec plus d'abondance encore, car le produit des tailles et des impositions, loin de diminuer, s'était considérablement accru. Le roi levait plus facilement six francs par feu dans l'année, qu'il n'aurait levé un franc cinquante ans auparavant. » Sismondi, *Histoire des Français*, t. XII, p. 173

léans ne gaspillait pas. On avait, disait-on, arrêté à Metz six charges d'or que la Bavaroise envoyait chez elle (1). Les esprits les plus sages accueillaient ces bruits ; le grave historien du temps croit que la taxe précédente avait fourni la somme monstrueuse de huit cent mille écus d'or (2), et que le duc et la reine avaient tout mangé. Pour juger ces assertions, pour apprécier l'ignorance et la malveillance avec laquelle on raisonnait des ressources du royaume, il faut voir le beau plan que le parti du duc de Bourgogne proposait pour la réforme des finances. « Il y a, disait-on, dans le royaume, *dix-sept cent mille* villes, bourgs et villages; ôtons-en sept cent mille qui sont ruinés; qu'on impose les autres à vingt écus seulement par an, cela fera vingt millions d'écus; en payant bien les troupes, la maison du roi, les collecteurs et receveurs, en réservant même quelque chose pour réparer les forteresses, il restera trois millions dans les coffres du roi. » Ce calcul de dix-sept cent mille clochers est justement celui sur lequel s'appuie le facétieux recteur de la satire Ménippée (3).

Rien ne servit mieux le parti bourguignon que

(1) Cùm regina ex illis sex equos oneratos auro monetato in Alemaniam mitteret, hoc in prædam venit Metensium (*de ceux de Metz*), qui à conductoribus didicerunt quod alias finantiam similem in Alemaniam conduxerunt, undè mirati sunt multi, cùm sic vellet depauperare Franciam ut Alemanos ditaret. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 440.

(2) Mihi pluries de summâ sciscitanti responsum est, quod octies ad centum millia scuta auri venerat, quam tamen propriis deputaverant usibus. *Ibidem, folio* 439.

(3) *Religieux*, 468 *verso*. — Satire Menippée [Ratisb. 1709], t. I, p. 15.

le sermon d'un moine augustin contre la reine et le duc. La reine pourtant était présente. Le saint homme ne parla qu'avec plus de violence, et probablement sans bien savoir qui il servait par cette violence. Il n'y a pas de meilleur instrument pour les factions que ces fanatiques qui frappent en conscience. Dans sa harangue, il attaquait pêle-mêle les prodigalités de la cour, les abus, les nouveautés en général, la danse, les modes, les franges, les grandes manches (1). Il dit, en face de la reine, que sa cour était le domicile de dame Vénus, etc. (2).

On en parla au roi, qui, loin de se fâcher, voulut aussi l'entendre. Devant le roi, il en dit encore plus : Que les tailles n'avaient servi à rien; que le roi même était vêtu du sang et des larmes du peuple; que le duc (il ne le désignait pas autrement) était maudit, et que, sans doute Dieu ferait passer le royaume dans une main étrangère (3).

Le duc d'Orléans, si violemment attaqué, n'essayait point de regagner les esprits. On l'accusait de prodigalité; il n'en fut que plus prodigue, il y avait trop peu d'argent pour la guerre, il y en avait assez pour les fêtes, les amusements. Éloigné

(1) Loricatis, fimbriatis et manicatis vestibus. *Religieux,* 449 *verso.*

(2) Domina Venus. *Ibidem,* 448 *verso.*—Cet augustin, qui prêcha contre le duc d'Orléans, lui avait dédié un livre, qui peut-être n'avait pas été assez payé. *Mém. Academ.,* t. XV, p. 795-808.

(3) Te induere de substantia, lacrymis et gemitibus miserrimæ plebis. *Ibidem,* 449 *verso.* — Timebat quin Deus regnum transferret ad extraneos. *Ibidem, folio* 450.

si longtemps du gouvernement par ses oncles, sous prétexte de jeunesse, il restait jeune en effet; il avait passé la trentaine, et n'en était que plus ardent dans ses folles passions. A cet âge d'action, l'homme que les circonstances empêchent d'agir, se retourne avec violence vers la jeunesse qui s'en va, vers les caprices d'un autre âge; mais il y porte une fantaisie tout autrement difficile, insatiable; tout y passe, rien n'y suffit; le plaisir d'abord, mais c'est bientôt fini; puis, dans le plaisir, l'aigre saveur du péché secret; puis le secret dédaigné, les jouissances insolentes du bruit, du scandale.

La *petite reine* de Charles VI n'était pas ce qu'il lui fallait; il n'aimait que les grandes dames, c'est-à-dire les aventures, les enlèvements, les folles tragédies de l'amour. Il prit ainsi chez lui la dame de Canny, et il la garda, au vu et su de tout le monde, jusqu'à ce qu'il en eut un fils (1). Ce fut le fameux Dunois.

Fut-il l'amant des deux Bavaroises, de Marguerite, femme de Jean-sans-Peur, et de la reine Isabeau, propre femme de son frère, la chose n'est pas improbable. Ce qui est sûr, c'est qu'il semblait fort uni avec Isabeau au conseil et dans les affaires; une si étroite alliance d'un jeune homme trop galant, avec une jeune femme qui se trouvait comme veuve du vivant de son mari, n'était rien moins qu'édifiante.

(1) *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 554. Monstrelet, t. I, p. 216.

Maître de la reine, il semblait vouloir l'être du royaume. Il profita d'une rechute de son frère pour se faire donner par lui le gouvernement de la Normandie. Cette province, la plus riche de toutes, avait été convoitée par le feu duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans, qui ne pouvait plus tirer d'argent de Paris, eût trouvé là d'autres ressources. C'était aussi des ports de Normandie qu'il eût pu le mieux diriger, contre l'Angleterre, les capitaines de son parti. L'expédition du comte de La Marche, préparée à Brest, n'avait abouti à rien ; elle eût peut-être réussi en partant d'Honfleur ou de Dieppe. Les Normands, sans doute encouragés sous main par le parti de Bourgogne, reçurent fort mal leur nouveau gouverneur ; il essaya en vain de désarmer Rouen (1). Il y avait une grande imprudence à irriter ainsi cette puissante commune. Les capitaines des villes et forteresses gardèrent leurs places, contre lui, jusqu'à nouvel ordre du roi.

Cette tentative du duc d'Orléans sur la Normandie excita de grandes défiances contre lui dans l'esprit de Charles VI, lorsqu'il eut une lueur de bon sens. On s'adressa aussi à son orgueil. On lui apprit dans quel honteux abandon sa femme et son frère le laissaient (2) ; on lui dit que ses serviteurs n'étaient

(1) Ceux de Rouen répondirent avec dérision : « Nous porterons nos armes au château, c'est-à-dire que nous irons armés, armés aussi nous reviendrons. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 453.

(2) C'estoit grande pitié de la maladie du roy, laquelle luy tenoit longuement. Et quand il mangeoit c'estoit bien gloutement et louvissement. Et ne le

plus payés, que ses enfants étaient négligés, qu'il n'y avait plus moyen de faire face aux dépenses de sa maison. Il demanda au Dauphin ce qui en était, l'enfant dit oui, et que depuis trois mois la reine le caressait et le baisait pour qu'il ne dît rien (1).

On obtint ainsi de Charles VI qu'il appelât le duc de Bourgogne; celui-ci, sous prétexte de faire hommage de la Flandre, vint avec un cortége qui était plutôt une armée. Il amenait avec lui la foule de ses vassaux et six mille hommes d'armes. La reine et le duc d'Orléans se sauvèrent à Melun. Les enfants de France devaient les suivre le lendemain; mais le duc de Bourgogne arriva à temps pour les arrêter (2).

pouvoit-on faire despoüiller, et estoit tout plein de poux, vermine et ordure Et avoit un petit lopin de fer, lequel il mit secrettement au plus près de sa chair. De laquelle chose on ne sçavoit rien, et luy avoit tout pourry la pauvre chair, et n'y avoit personne qui ozast approcher de luy pour y remedier. Toutesfois il avoit un physicien qui dit, qu'il estoit nécessité d'y remedier, ou qu'il estoit en danger, et que de la garison de la maladie n'y avoit remede, comme il lui sembloit. Et advisa qu'on ordonnast quelque dix ou douze compagnons desguisez, qui fussent noircis, et aucunement garnis dessous, pour doute qu'il ne les blessast. Et ainsi fut fait, et entrerent les compagnons, qui estoient bien terribles à voir, en sa chambre. Quand il les vid, il fut bien esbahi, et vinrent de faict à luy: et avait-on fait faire tous habillements nouveaux, chemise, gippon, robbe, chausses, bottes, qu'un portoit. Ils le prirent, luy cependant disoit plusieurs parolles, puis le despouillerent et luy vestirent lesdites choses qu'ils avoient apportées. C'estoit graude pitié de le voir, car son corps estoit tout mangé de poux et d'ordure. Et si trouverent ladite piece de fer: toutes les fois qu'on le voulait nettoyer, fallait que ce fust par ladite maniere. Juvénal des Ursins, p. 177.

(1) Il témoigna beaucoup de reconnaissance à une dame qui avait soin du Dauphin et suppléait à la négligence de sa mère. Il lui donna le gobelet d'or dans lequel il venait de boire: Vas aureum quo vinum hauserat. Le *Religieux*, *ms.*, 453 *verso*.

(2) Monstrelet. t. I, p. 163. Le greffier du parlement, contre son ordinaire,

Il avait besoin du jeune Dauphin (1). En l'absence du roi, il lui fit présider un conseil, composé des princes, des conseillers ordinaires, où, de plus, on avait appelé, chose nouvelle, le recteur et force docteurs de l'université (2). Là, maître Jean de

raconte ce fait avec détail : Cedit jour, le roy estant malade en son hostel de Saint-Pol, à Paris, de la maladie de l'aliénation de son entendement (laquelle a duré des l'an mil CCCIIIIXX et XIII, hors aucuns intervalles de resipicence telle quelle), et la royne et le duc d'Orliens Loys frère du roy estans à Meleun, où len menoit le dauphin duc de Guienne aagié de IX ans environ et sa femme aagiée de X ans ou environ, au mandement de la royne mère dudit dauphin, Jehan duc de Bourgoigne et comte de Flandres, cousin germain du roy et père de la femme dudit dauphin (qui venoit au roy comme l'en disoit pour faire hommage après le décès de Philippe son père, oncle du roi, jadis de ses terres, et pour le visiter et aviser comme len disoit du petit gouvernement de ce royaume) soupeconans comme leu disoit que la royne n'eut mandé ledit dauphin pour sa venue, chevaucha hastivement et soudainement, à tout sa gent armée de Louvres en Parisis où il avoit gen, en passant par Paris environ VII heures au matin, et a consuit ledit dauphin son gendre qui avoit gen à Ville-Juyve à Genisy, et ledit dauphin interrogné après salus où il aloit et si voudroit pas bien retourner en sa bonne ville de Paris, a respoudu que oy, comme len disoit, le ramena environ XII heures contre le gré du marquis du Pont, cousin germain du roy et dudit duc et contre le gré du frère de la royne qui le menoient, auquel dauphin alèrent au-devant le roy de Navarre cousin germain, le duc de Berry et le duc de Bourbon, oncles du roy et plusieurs autres seigneurs qui estoient à Paris, et le menèrent au chasteau du Louvre pour estre plus seurement, dont se tindrent mal coutens lesdits ducs d'Orliens et la royne, telement que hinc ende s'assemblèrent à Paris du cousté dudit duc de Bourgogne le duc de Lambourt son frère à grand nombre de gens d'armes, et ou plat-paiz plusieurs de plusieurs paiz à Meleun et ou paiz environ du costé du duc d'Orliens plusieurs comme len disoit. Quil en adviendra ? Dieu y pourvoi, car en lui doit estre espérance et science et « non in principibus nec in filiis hominum, in quibus non est salus. » *Archives, Registres du Parlement, Conseil, vol. XII, folio* 222, 19 *août* 1405.

(1) Il logea avec le dauphin, pour être plus sûr de lui. Monstrelet, t. I, p. 165.

(2) Nec ibi defuerunt cum consiliariis regis rector almæ Universitatis Parisiensis atque in utroque jure multi doctores et magistri. *Religieux de Saint-Denis, ms.,* 455 *verso*.

Nyelle, un docteur de l'Artois, serviteur du duc de Bourgogne, prononça une longue harangue sur les abus dont son maître demandait la réforme. Il termina en accusant le duc d'Orléans de négliger la guerre des Anglais, montrant comment cette guerre était juste, prétendant qu'avec les subsides annuels, les tailles générales, et l'emprunt fait récemment aux riches et aux prélats, on pouvait bien la soutenir.

On ne peut que s'étonner d'un tel discours, lorsqu'on voit qu'alors même le duc de Bourgogne, comme comte de Flandre (1), venait de traiter avec les Anglais, et que, de plus, il avait donné l'exemple de ne rien payer pour la guerre. Le parti d'Orléans, à ce moment même, reprenait dix-huit petites places, plus soixante dans la Guienne. Le comte d'Armagnac leur offrait la bataille sous les murs de Bordeaux (2). Le sire de Savoisy fit une course heureuse contre les Anglais (3). Des secours furent envoyés aux Gallois (4). Les chefs de ces expéditions, Albret, Armagnac, Savoisy, Rieux, Duchâtel, étaient tous du parti d'Orléans.

(1) Voir plus haut.— *Archives, Trésor des chartes*, J., 573.

(2) Le comte d'Armagnac prit d'abord *dix-huit* petites places, selon le *Religieux, ms.*. 469 *verso* : Burdegalensem adiit civitatem, ipsis mandans quod si exire audebant... — Le connétable d'Albret et le comte d'Armagnac, employant tour à tour les armes et l'argent, se firent rendre *soixante* forts ou villages fortifiés. *Religieux*, 471 *verso*.

(3) *Ibidem, folio* 560.

(4) *Ibidem*, 461 *verso*.

L'exaspération de Paris contre les taxes, la jalousie des princes contre le duc d'Orléans, rendirent un moment Jean-sans-Peur maître de tout. Le roi de Navarre, le roi de Sicile, le duc de Berri déclarèrent que tout ce que le duc de Bourgogne avait fait était bien fait. Le clergé et l'université prêchèrent en ce sens. Puis, les princes allèrent un à un à Melun prier le duc d'Orléans de ne plus assembler de troupes, et de laisser la reine revenir dans sa bonne ville. Le vieux duc de Berri s'emporta jusqu'à dire à son neveu qu'il n'y avait aucun des princes qui ne le tînt pour ennemi public; à quoi le duc d'Orléans répliqua seulement: « Qui a bon droit, le garde (1)! »

Il répondit aussi à l'ambassade de l'université, au recteur, aux docteurs, qui venaient le sermonner sur les biens de la paix. Il les harangua à son tour en langue vulgaire, mais dans leur style, opposant syllogisme à syllogisme, citation à citation. Il concluait par les paroles suivantes, auxquelles il n'y avait, ce semble, rien à répondre: « L'université ne sait pas que le roi étant malade et le Dauphin mineur, c'est au frère du roi qu'il appartient de gouverner le royaume. Et comment le saurait-elle? L'université n'est pas française; c'est un mélange d'hommes de toutes nations (2);

(1) Qui bonam causam habet, eam bene custodiat. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 460. Sur les pennonceaux de leurs lances les Bourguignons portoient, *ich houd,* je tiens, à l'encontre des Orléanois qui avoient *je l'envie.* Moustrelet, I, 176.

(2) Bulæus, *Historia universitatis Parisiensis*, t. V, p. 120.

ces étrangers n'ont rien à voir dans nos affaires... Docteurs, retournez à vos écoles. Chacun son métier. Vous n'appelleriez pas apparemment des gens d'armes à opiner sur la foi (1). » Et il ajouta d'un ton plus léger : «Qui vous a chargés de négocier la paix entre moi et mon cousin de Bourgogne? Il n'y a entre nous ni haine ni discorde (2). »

Le duc de Bourgogne comptait sur Paris. Il avait achevé de gagner les Parisiens par la bonne discipline de ses troupes qui ne prenaient rien sans payer. Les bourgeois avaient été autorisés à se mettre en défense, à refaire les chaînes de fer qui barraient les rues; on en forgea plus de six cents en huit jours. Mais quand il voulut mener plus loin les Parisiens, et les décider à le suivre contre le duc d'Orléans, ils refusèrent nettement. Ce refus rendit la réconciliation plus facile. Les princes consentirent à un rapprochement. Les deux partis avaient à craindre la disette. Le duc d'Orléans rentra dans Paris, toucha dans la main au duc de Bourgogne (3), et consentit aux réformes qu'il

(1) In casu fidei ad consilium milites non evocaretis. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 460.

(2) Sibi enim cum eo nullam simultatem esse aut discordiam. Bulæus, *Hist. univers. Paris.*, ibidem. Monstrelet prétend que le duc d'Orléans avait pris l'université pour juge et arbitre, t. I, p. 174.—Ce qui est plus sûr, c'est qu'il s'adressa au parlement : Si requeroit la cour qu'elle ne souffrist ledict dauphin estre transporté... *Archives, Registres du Parlement, Conseil, vol. XII, folio* 222.

(3) Cum amplexu pacifico datis dextris. *Religieux, ms., folio* 467. Si l'on en croyait la chronique suivie par M. de Barante, ils auraient couché dans le même lit. *Bibl. Roy. Chronique*, nº 10,297.

avait proposées. Quelques suppressions d'officiers, quelques réductions de gages, ce fut toute la réforme. Mais la discorde restait la même entre les princes. Le duc d'Orléans, doux et insinuant, avait trouvé moyen de regagner son oncle de Berri et presque tout le conseil; il reprenait peu à peu le pouvoir. On essaya bientôt d'un nouvel accord aussi inutile que le premier.

Il n'y avait qu'une chance de paix : c'était le cas où les Anglais, par leurs pirateries, par leurs ravages autour de Calais, décideraient le duc de Bourgogne, comte de Flandre, à agir sérieusement contre eux, et à s'arranger avec le duc d'Orléans. On put croire un moment que les ennemis de la France lui rendraient ce service. En 1405, les Anglais voyant que Philippe le Hardi était mort, crurent avoir meilleur marché de la veuve et du jeune duc; ils tentèrent de s'emparer du port de l'Écluse. Et ceci ne fut pas une tentative individuelle, un coup de piraterie, mais bien une expédition autorisée par une flotte royale, et sous la conduite du duc de Clarence, le propre fils de Henri IV (1). C'était justement le moment où le nouveau comte de Flandre venait de renouveler les trêves marchandes avec les Anglais (1406) (2).

Voilà les princes d'accord pour agir contre l'en-

(1) Meyer, 222 *verso*.

(2) Promesse de la duchesse de Bourgogne et du duc Jean, son fils, qui s'engagent à suivre l'instruction du roi pour régler le commerce des Flamands avec les Anglais, 19 juin 1404. *Archives*, *Trésor des chartes*, J., 573.

nemi. Le duc de Bourgogne se charge d'assiéger Calais, tandis que le duc d'Orléans fera la guerre en Guienne. Calais et Bordeaux étaient bien les deux points à attaquer, mais ce n'était pas trop des forces réunies du royaume pour une seule des deux entreprises; les tenter toutes deux à la fois, c'était tout manquer.

Calais ne pouvait guère se prendre que l'hiver et par un coup de main; c'est ce que vit plus tard le grand Guise (1). Le duc de Bourgogne avertit longuement l'ennemi par d'interminables préparatifs; il rassembla des troupes considérables, des munitions infinies, douze cents canons (2), petits il est vrai. Il prit le temps de bâtir une ville de bois pour enfermer la ville. Pendant qu'il travaille et charpente, les Anglais ravitaillent la place, l'arment, la rendent imprenable.

Le duc d'Orléans ne réussit pas mieux. Il commença la campagne trop tard, comme à l'ordinaire, se mettant en route lorsqu'il eût fallu revenir. On lui disait bien pourtant qu'il ne trouverait plus rien dans la campagne, ni vivres ni fourrages, que l'hiver approchait; il répondait avec légèreté que la gloire en serait plus grande d'avoir à vaincre l'Anglais et l'hiver.

Les Gascons, qui l'avaient appelé, se ravisèrent

(1) L'hiver, au contraire, découragea le duc de Bourgogne. Juvénal des Ursins, p. 180.

(2) Voyez le curieux travail (encore manuscrit) de M. Lacabane, sur l'*Histoire de l'artillerie au moyen âge*.

et ne l'aidèrent point (1). N'ayant qu'une petite armée de cinq mille hommes, il ne pouvait se hasarder d'attaquer Bordeaux; il aurait voulu du moins en saisir les approches; il tâta Blaye, puis Bourg. Le siége traîna dans la mauvaise saison; les vivres manquèrent, une flotte qui en apportait de La Rochelle fut prise en mer par les Anglais. Les troupes affamées se débandèrent. Le duc d'Orléans s'obstinait à ce malheureux siége, sans espoir, mais s'étourdissant (2), jouant la solde des troupes, n'osant revenir.

Il savait bien ce qui l'attendait à Paris. Le duc de Bourgogne y était déjà, il ameutait le peuple contre lui, le désignait comme l'ami des Anglais, l'accusait d'avoir détourné pour sa belle expédition de Guienne l'argent avec lequel on eût pris Calais (3). Paris était fort ému, l'université, le clergé même. Le duc d'Orléans avait récemment irrité l'évêque et l'Église de Paris; à son départ pour la Guienne, il avait été à Saint-Denis baiser les os du patron de la France; ceux de Paris, qui

(1) Ferebatur capitaneos ad custodiam Aquitaniæ deputatos dominum ducem Aurelianensem antea sollicitasse, ut... aggrediendo armis patriam Burdegalensem... — Iter arripuit, quamvis minime ignoraret agilitatem Vasconum et quantis astuciis Francos reiteratis vicibus deceperunt ab antiquo. *Religieux de Saint-Denis*, *ms.*, *folio* 489, 490.

(2) *Ibidem*, *folio* 495.

(3) Monstrelet dit que l'on avait abusé du nom du roi pour défendre aux capitaines de la Picardie et du Boulenois d'aider le duc de Bourgogne. Monstrelet, t. I, p. 192. — Le duc réclama des dédommagements. V. *Compte des dépenses faites par le duc de Bourgogne pour le siége de Calais*, extrêmement important pour l'histoire de l'artillerie, et en général du matériel de la guerre. *Archives*, *Trésor des chartes*, J., 922.

prétendaient avoir les vraies reliques du saint, ne pardonnèrent pas au duc de décider ainsi contre eux.

Peu à peu, Paris devenait unanime contre le duc d'Orléans. Les gens de l'université de Paris couvaient contre lui une haine profonde, haine de docteurs, haine de prêtres. D'abord, il était l'ami du pape, leur ennemi, il faisait donner les bénéfices à d'autres qu'aux universitaires, il les affamait. Autre crime : à l'université de Paris, il opposait les universités d'Orléans, d'Angers, de Montpellier et de Toulouse, toutes favorables au pape d'Avignon (1). Il soutenait, comme on l'a vu, que l'université de Paris n'était pas française, que, composée en grande partie d'étrangers, elle ne pouvait s'immiscer dans les affaires du royaume. C'étaient là de terribles griefs auprès de nos docteurs. Peut-être cependant lui auraient-ils, à la rigueur, pardonné tout cela ; mais, ce qui était bien autrement grave pour des lettrés, décidément irrémissible et inexpiable, il se moquait d'eux.

Déjà surannée, pour la science et l'enseignement l'université de Paris avait atteint l'apogée de sa puissance. Elle était devenue, pour ainsi dire, l'autorité. Depuis plus d'un siècle, cette vieille aînée des rois avait parlé haut dans la maison de son père, fille équivoque (2) en soutane de prêtre,

(1) Bulæus, *Historia univers. Parisiensis*, t. V, p. 56.

(2) On a débattu pendant cinq cents ans cette question insoluble si l'université était un corps ecclésiastique ou laïque. V. Bulæus, passim.

et comme les vieilles filles, aigre et colérique. Le roi aussi l'avait gâtée, ayant besoin d'elle contre les templiers, contre les papes. Dans le grand schisme, elle se chargea de choisir pour la chrétienté, et choisit Clément VII; puis elle humilia son pape.

C'était pour le roi un instrument peu sûr, et qui souvent le blessait lui-même. Au moindre mécontentement, l'université venait lui déclarer que la fille des rois, lésée dans ses priviléges, irait, brebis errante (1), chercher un autre asile. Elle fermait ses classes, les écoliers se dispersaient, au grand dommage de Paris. Alors on se hâtait de courir après eux, de finir la *secessio*, de rappeler la *gens togata* du mont Aventin.

L'université ne s'en tint pas à ces moyens négatifs. Bientôt, associée au petit peuple, elle donna ses ordres à l'hôtel Saint-Paul, et traita le roi presque aussi mal qu'elle avait traité le pape. Dans cette éclipse misérable de la papauté, de l'empire, de la royauté, l'université de Paris trônait, férule en main, et se croyait reine du monde.

Et il y avait bien quelque raison dans cette absurdité. Avant l'imprimerie, avant la domination de la presse, sous laquelle nous vivons, toute publicité était dans l'enseignement oral, que dispensaient les universités; or la première et la plus influente de toutes était celle de Paris :

(1) Quasi ovem errabundam. *Religieux de Saint-Denis*, ms., *folio* 551.

puissance immense, à peu près sans contrôle. Et dans quelles mains se trouvait-elle? Aux mains d'un peuple de docteurs, aigris par la misère, en qui d'ailleurs la haine, l'envie, les mauvaises passions, avaient été soigneusement cultivées par une éducation de polémique et de dispute. Ces gens arrivaient à la puissance, ils devaient montrer bientôt combien l'éristique sèche et durcit la fibre morale, comment, portée du raisonnement dans la réalité, elle continue d'abstraire, abstrait la vie et raisonne le meurtre, comme toute autre négation.

De bonne heure, l'université avait commencé la guerre contre le duc d'Orléans. Dès 1402, elle déclara les ennemis de la soustraction d'obédience, les amis du pape, pécheurs et fauteurs du schisme. Le prince, si clairement désigné, demanda réparation; mais le même soir, l'un des plus célèbres docteurs et prédicateurs, Courtecuisse, renouvela l'invective.

Deux ans après, l'université saisit une occasion de frapper un des principaux serviteurs du duc d'Orléans et de la reine, le sire de Savoisy. Ce seigneur, qui avait fait des expéditions heureuses contre les Anglais, avait autour de lui une maison toute militaire, des serviteurs insolents, des pages fort mal disciplinés; un de ceux-ci donna des éperons à son cheval tout au travers d'une procession de l'université; les écoliers le souffletèrent, les gens de Savoisy y prirent parti, poursuivirent les écoliers qui se jetèrent dans Sainte-Catherine; des

portes, ils tirèrent au hasard dans l'église, au grand effroi du prêtre qui disait la messe en ce moment. Plusieurs écoliers furent blessés. Savoisy eut beau demander pardon à l'université, et offrir de livrer les coupables (1); il fallut qu'il perpétuât le souvenir de son humiliation, en fondant une chapelle de cent livres de rente; que son propre hôtel, l'un des plus beaux d'alors, fût démoli de fond en comble. Les peintures admirables dont il était décoré ne purent toucher les scolastiques (2). La démolition se fit à grand bruit, au son des trompettes qui proclamaient la victoire de l'université (3).

Elle avait suspendu ses leçons, et défendu les prédications, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu cette réparation éclatante. Elle usa du même moyen, lorsque Benoît XIII s'étant échappé d'Avignon, le duc d'Orléans fit révoquer par le roi la soustraction d'obédience, et que le pape ordonna la levée d'une décime sur le clergé, dont le duc aurait profité sans doute. Un concile assemblé à Paris n'osait rien décider. L'université, par l'organe d'un de ses docteurs, Jean Petit, éclata avec violence contre le pape (4), contre les fauteurs du pape, contre

(1) Il déclara même qu'il était prêt à pendre le coupable de sa propre main: Quod delinquentem ipsemet manu propria libenter daret suspendio. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 430.

(2) Le roi ne put sauver qu'une galerie peinte à fresque, qui était bâtie sur les murs de la ville, et on lui en fit payer la valeur. *Ibidem,* 430 *verso.*

(3) Cum lituis et instrumentis musicis. *Ibidem.*

(4) Contra tricas et ludificationes Benedicti. Bulæus, *Hist. universitatis Parisiensis,* p. 120, 132.

l'université de Toulouse qui le soutenait; celle de Paris exigea du roi un ordre au parlement de faire brûler la lettre qu'avait écrite celle de Toulouse à cette occasion. La terreur était si grande, que le même Savoisy, récemment maltraité par l'université, se chargea de porter au parlement l'ordre du roi (1). Cet homme, intrépide devant les Anglais, rampait devant la puissance populaire, dont il avait vu de si près la force et la rage.

On peut juger de l'insolence des écoliers après de telles victoires; ils se croyaient décidément les maîtres sur le pavé de Paris. Deux d'entre eux, un Breton et un Normand, firent je ne sais quel vol (2). Le prévôt, messire de Tignonville, ami du duc d'Orléans, jugeant bien que, s'il les renvoyait à leurs juges ecclésiastiques, ils se trouveraient les plus innocentes personnes du monde, les traita comme déchus du privilége de cléricature, les mit à la torture, les fit avouer, puis les envoya au gibet. Là-dessus, grande clameur de l'université et des clercs en général.

Les princes, ne pouvant abandonner le prévôt, répondaient aux universitaires qu'ils pouvaient aller dépendre et inhumer les corps, et qu'il n'en fût plus parlé. Mais ce n'était pas leur compte; ils voulaient que le prévôt fondât deux chapelles, qu'il fût déclaré inhabile à tout emploi, qu'il allât dépendre lui-même les deux clercs et les inhumât

(1) *Religieux de Saint-Denis*, *ms.*, 477 *verso*.
(2) Latrocinia perpetrata. *Ibidem*, *folio* 550.

de ses mains, après les avoir baisés, ces cadavres déjà pourris et infects, à la bouche (1).

Tout le clergé soutint l'université. Non-seulement les classes furent fermées, mais les prédications suspendues, et cela, dans le saint temps de Noël, pendant tout l'avent, tout le carême, à la fête même de Pâques (2). Déjà, l'année précédente, les prédications et l'enseignement avaient été suspendus aux mêmes époques, pour ne pas payer la décime. Ainsi le clergé se vengeait aux dépens des âmes qui lui étaient confiées, il refusait au peuple le pain de la parole dans le temps des plus saintes fêtes, parmi les misères de l'hiver, lorsque les âmes ont tant besoin d'être soutenues. La foule allait aux églises, et n'y trouvait plus de consolation (3). L'hiver, le printemps, passèrent ainsi silencieux et funèbres.

Le duc d'Orléans avait beaucoup à craindre; le peuple s'en prenait de tout à lui. Son parti s'affaiblissait. Il reçut un nouveau coup par la mort de son ami Clisson. Tant qu'il vivait, tout vieux qu'il était, Clisson faisait peur au duc de Bretagne.

Quelque temps auparavant, le duc et la reine se promenant ensemble du côté de Saint-Germain, un effroyable orage fondit sur eux ; le duc se réfugia

(1) Post oris osculum. *Ibidem,* 550 *verso.*

(2) Solemni tempore Natalis Domini, Quadragesimæ et Resurrectionis ejus. *Ibidem, folio* 551.

(3) En récompense, les ménétriers semblent s'être multipliés. Leur corporation devient importante. Elle fait confirmer ses statuts. *Bibl. royale Portef. Fontanieu*, 107-180, 24 avril 1407.

dans la litière de la reine ; mais les chevaux effrayés faillirent les jeter dans la rivière. La reine eut peur, le duc fut touché ; il déclara vouloir payer ses créanciers, ne sachant pas sans doute lui-même combien il était endetté. Mais il en vint plus de huit cents (1) ; les gens du duc ne payèrent rien et les renvoyèrent.

Dans ce triste hiver de 1407, le duc et la reine crurent ramener les esprits en ordonnant au nom du roi la suspension du droit de *prise*, celui de tous les abus qui faisait le plus crier. Les maîtres d'hôtel du roi, des princes, des grands, prenaient sur les marchés, dans les maisons, tout ce qui pouvait servir à la table de leurs maîtres, ce qui les tentait eux-mêmes, ce qu'ils pouvaient emporter; meubles, linge, tout leur était bon. Les gens du duc et de la reine avaient rudement pillé ; ils eurent beau suspendre l'exercice de ce droit odieux (2); le peuple leur en voulait trop, il ne leur en sut aucun gré.

Tout tournait contre eux. La reine, depuis longtemps éloignée de son mari, n'en était pas moins enceinte; elle attendait, souhaitait un enfant. Elle accoucha en effet d'un fils, mais qui mourut en naissant. Il fut pleuré de sa mère (3), plus qu'on

(1) Plus quam DCCC viri ex diversis regni partibus convenientes dictâ die. *Bibl. roy. Portef. Fontanieu*, 452 *verso*, anno 1405.

(2) Ils le suspendirent pour quatre ans. Ordonnances, t. IX, p. 250, 7 septembre 1407.

(3) In tantis immatura mors materna viscera conturbavit, totumque tem-

ne pleure un enfant de cet âge quand on en a déjà plusieurs autres; pleuré comme un gage d'amour!

(1407) Le duc d'Orléans lui-même était malade, il se tenait à son château de Beauté. Ce repli onduleux de la Marne et ses îles boisées (1), qui d'un côté regardent l'aimable coteau de Nogent, de l'autre, l'ombre monacale de Saint-Maur (2), a toujours eu un inexplicable attrait de grâce mélancolique. Dans ces îles, sur la belle et dangereuse rivière, s'éleva jadis une villa mérovingienne, un palais de Frédégonde (3); là, plus tard, fut la chère retraite où Charles VII crut vainement mettre en sûreté son trésor, la bonne et belle Agnès (4). Ce château d'Agnès Sorel était celui même de Louis d'Orléans; il s'y tenait malade au mois de novembre 1407; c'était la fin de l'automne, les premiers froids, les feuilles tombaient.

Chaque vie a son automne, sa saison jaunissante,

pus purgationis regina continuavit in lamentis. *Religieux de Saint-Denis*, ms., 551 *verso*.

(1) Marne l'enceint. . . .
Et belle tour qui garde les détrois,
Où l'en se puet retraire à sauveté;
Pour tous ces poins li doulz prince courtois
Donna ce nom à ce lieu de Beauté.
Eustache Deschamps, éd. de M. Crapelet, p. 14.

(2) Saint-Maur était alors une grande abbaye fortifiée.

(3) Gregorius Turonensis, lib. VI, cap. 2. C'est de la Marne qu'un pêcheur retire le corps du jeune fils de Chilpéric, noyé par sa marâtre. Gregorius Tur., lib. VIII, cap. 10.

(4) Elle mourut jeune et l'on crut qu'elle était empoisonnée. Ce château d'Agnès dans une île fait penser au labyrinthe de la belle Rosamonde. V. la jolie ballade, *Anecdotes and traditions illustrative of early English history*, ed. by W. Thoms [1839], p. 104.

où toute chose se fane et pâlit ; plût au ciel que ce fût la *maturité ;* mais ordinairement c'est plus tôt, bien avant l'âge *mûr*. C'est ce point, souvent peu avancé de l'âge, où l'homme voit les obstacles se multiplier tout autour, où les efforts deviennent inutiles, où s'abrége l'espoir, où, le jour diminuant, grandissent peu à peu les ombres de l'avenir... On entrevoit alors pour la première fois que la mort est un remède, qu'elle vient au secours des destinées qui ont peine à s'accomplir.

Louis d'Orléans avait trente-six ans ; mais déjà, depuis plusieurs années, parmi ses passions même et ses folles amours, il avait eu des moments sérieux (1). Il avait fait, écrit de sa main, un testament fort chrétien, fort pieux, plein de charité et de pénitence. Il y ordonnait d'abord le payement de ses créanciers, puis des legs aux églises, aux colléges, aux hôpitaux, d'abondantes aumônes. Il y recommandait ses enfants à son ennemi même, au duc de Bourgogne ; il éprouvait le besoin d'expier ; il demandait à être porté au tombeau sur une claie couverte de cendres (2).

(1) Ad multa vitia præceps fuit, quæ tamen horruit cum ad virilem ætatem pervenisset. *Religieux de Saint-Denis, ms.,* 554 *verso.*

(2) Son testament fut trouvé écrit tout entier de sa main, quatre ans avant sa mort. On y voyait le goût et la connaissance familière des divines Écritures et des choses saintes. Durant sa vie, il avait été le plus magnifique des princes dans ses dons aux églises. Ses dernières volontés étaient plus libérales encore. Après le payement de ses dettes, qu'il recommandait d'une façon expresse, commençait un merveilleux détail de toutes les fondations qu'il ordonnait, des prières et services funèbres qu'il prescrivait pour sa mémoire, et dont les cérémonies étaient soigneusement déterminées. Il assignait des fonds pour

Au temps où nous sommes parvenus, il n'eut un pressentiment que trop vrai de sa fin prochaine. Il allait souvent aux Célestins; il aimait ce couvent; dans son enfance, sa bonne dame de gouvernante l'y menait tout petit entendre les offices (1). Plus tard, il y visitait fréquemment le sage Philippe de Maizières, vieux conseiller de Charles V, qui s'y était retiré (2). Il séjournait même quelquefois au couvent, vivant avec les moines, comme eux, et prenant part aux offices de jour et de nuit. Une nuit donc qu'il allait aux matines, et qu'il traversait le dortoir, il vit, ou crut voir, la Mort (3). Cette vision fut confirmée par une

construire une chapelle dans chaque église de Sainte-Croix d'Orléans, Notre-Dame de Chartres, Saint-Eustache et Saint-Paul de Paris. En outre, comme il avait une dévotion particulière pour l'ordre des religieux célestins, il fondait une chapelle dans chacune des églises qu'ils avaient en France, au nombre de treize, sans parler des richesses qu'il laissait à leur maison de Paris. Il avait voulu y être inhumé en habit de l'ordre, porté humblement au tombeau sur une claie couverte de cendres, et que sa statue de marbre le représentât aussi vêtu de cette robe. Les pauvres et les hôpitaux n'étaient pas oubliés dans ses bienfaits; et son amour pour les lettres paraissait dans la fondation de six bourses au collége de l'Ave-Maria. Enfin, la bonté de son âme confiante et sans fiel se manifestait dans la recommandation qu'il faisait de ses enfants aux soins de son oncle, le duc Philippe, tandis qu'ils étaient déjà au plus fort de leurs querelles. *Hist. des Célestins,* par le P. Beurrier. M. de Barante, t. III, p. 95, 3e édition. Voir l'acte original, inséré en entier par Godefroy, à la suite de Juvénal des Ursins, p. 631-646.

(1) Christine de Pisan, *Mém. Acad.*, t. XVII, p. 520.

(2) Jean Petit prétend qu'ils conspiraient ensemble. Voir son discours contre le duc d'Orléans, dans Monstrelet.

(3) Telle était la tradition du couvent. Les moines avaient fait peindre cette vision dans leur chapelle à côté de l'autel; on y voyait la Mort tenant une faux à la main, et montrant au duc d'Orléans cette légende : « Juvenes ac senes rapio. » Millin, *Antiquités nationales, description des Célestins*, t. I, p. 82.

autre; il se croyait devant Dieu et prêt à subir son jugement. C'était un signe solennel, qu'au lieu même où avait commencé son enfance, il fût ainsi averti de sa fin. Le prieur du couvent auquel il se confia, crut aussi qu'en effet il lui fallait songer à son âme, et se préparer à bien mourir.

Ce ne fut pas une apparition moins sinistre qu'il eut bientôt au château de Beauté. Il y reçut une étrange visite, celle de Jean sans Peur. Il devait peu s'y attendre, un nouveau motif avait encore aigri leur haine. Les Liégeois ayant chassé leur évêque, jeune homme de vingt ans, qui voulait être évêque sans se faire prêtre (1), ils en avaient élu un autre, avec l'appui du duc d'Orléans et du pape d'Avignon. L'évêque chassé était justement le beau-frère du duc de Bourgogne. Si le duc d'Orléans, maître du Luxembourg, étendait encore son influence sur Liége, son rival allait avoir une guerre permanente chez lui, en Brabant, en Flandre; la France lui échappait. Ce danger devait porter son exaspération au comble (2).

(1) Urgebant ut aut sacris initiaretur, aut certe episcopatum abdicaret. Zanfliet est ici d'autant plus croyable que sa partialité pour l'évêque est partout visible. Corn. Zanfliet, *Leodiensi monachi chronicon*, *apud Martene*, *Amplissima collectio*, t. V, p. 360. Voir aussi *Catalogus episcoporum Leodensium*, *auctore Placentio*, ann. 1403-1408, et la *Collection de Chapeauville*.

(2) Dans l'attente d'une guerre prochaine, il s'était assuré de l'alliance du duc de Lorraine (D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, p. CCLIV, 6 avril 1407), et il avait pris à son service le maréchal de Boucicaut. Boucicaut promet de le servir envers et *contre tous*, sauf le roi et ses enfants, « en mémoire de ce que le duc de Bourgogne lui a sauvé la vie, estant pris des Turcs. » *Bibl. roy. fonds Baluze, ms.*, 9484, 2; 18 juillet 1407.

Dès longtemps, il avait annoncé des résolutions violentes. En 1405, lorsque les deux rivaux étaient en présence, sous les murs de Paris, Louis d'Orléans ayant pris pour emblème un bâton noueux, Jean Sans Peur prit pour le sien un rabot. Comment le bâton devait-il être *raboté* (1)? On pouvait tout craindre.

Le duc de Berri, plein d'inquiétude, crut gagner beaucoup sur son neveu, en le décidant à aller voir le malade. Soit pour tromper son oncle, soit par un sentiment de haineuse curiosité, il se contraignit jusque-là. Le duc d'Orléans allait mieux; le vieil oncle prit ses deux neveux, les mena entendre la messe, et les fit communier de la même hostie; il leur donna un grand repas de réconciliation, et il fallut qu'ils s'embrassassent. Louis d'Orléans le fit de bon cœur, tout porte à le croire; la veille, il s'était confessé et avait témoigné amendement et repentance (2). Il invita son cousin à dîner avec lui le dimanche suivant; il ne savait point qu'il n'y aurait pas de dimanche pour lui.

On voit encore aujourd'hui, au coin de la Vieille rue du Temple et de la rue des Francs-Bourgeois,

(1) On disait après la mort du duc d'Orléans : Baculum nodosum factum esse planum. Meyer, 226 *verso*. — Devises : Mgr. d'Orléans, *Je suis mareschal de grant renommée, il en appert bien, jay forge levée.* Mgr. de Bourgogne, *Je suis charbonnier d'étrange contrée, jay assez charbon pour faire fumée. Bibl. royale, mss., Colbert*, 2403, *Regius* 9681-5.

(2) In bono statu erat, quia modicum antea devote confessus fuerat. *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 593.

une tourelle du xv[e] siècle, légère, élégante, et qui contraste fort avec la laide maison, qui de côté et d'autre s'y est gauchement accrochée. Cette tourelle fermait, de ce côté, le grand enclos de l'hôtel Barbette, occupé en 1407 par la reine Isabeau, en 1550 par Diane de Poitiers.

L'hôtel Barbette placé hors de l'enceinte de Philippe-Auguste, entre les deux juridictions de la ville et du Temple, libre également de l'une et de l'autre, avait été longtemps soustrait, par sa position, aux gênes de la ville, couvre-feu, fermeture des portes, etc. Enfermé plus tard dans l'enceinte de Charles V, il n'en était pas moins, dans ce quartier peu fréquenté, hors de la surveillance des honnêtes et médisants bourgeois de Paris (1).

Cet hôtel, bâti par le financier Étienne Barbette (2), maître de la monnaie sous Philippe le Bel, fut pillé dans la grande sédition, où le peuple enragé poursuivit le roi jusqu'au Temple (1306). Le même hôtel, quatre-vingts ans après, appartenait à un autre parvenu, au grand maître Montaigu, l'un des Marmousets qui gouvernaient le royaume. Ils y firent coucher Charles VI, la veille de son départ pour la Bretagne, lorsque, malgré

(1) Les maisons placées ainsi, n'avaient pas bon renom. On le voit par les plaintes que faisaient les chanoines de Saint-Méry contre les mauvais lieux qui se trouvaient le long de la vieille enceinte de Philippe-Auguste. Ils obtinrent une ordonnance de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, pour en purger ce quartier.

(2) Sauval, t. I, p. 68.

ses oncles, ils parvinrent à le tirer de Paris pour lui faire poursuivre la vengeance de l'assassinat de Clisson. Montaigu, ami, comme Clisson, du duc d'Orléans, fit sa cour à la reine, en lui cédant cette maison commode (1); elle n'aimait pas l'hôtel Saint-Paul, où vivait son mari; ce mari la gênait quand il était fou, bien plus encore quand il ne l'était pas.

Elle avait embelli à plaisir ce séjour de prédilection, l'avait agrandi, étendu jusqu'à la rue de la Perle. Les jardins étaient d'autant mieux fermés et solitaires, que le long de la Vieille rue du Temple, ils se trouvaient masqués d'une ligne de maisons qui regardaient la rue et ne voyaient rien derrière, tout au plus le mur du mystérieux hôtel.

La reine y accoucha le 10 novembre. Les deux princes communièrent ensemble le 20; le 22, ils mangèrent chez le duc de Berri, s'embrassèrent et se jurèrent une amitié de frères. Cependant, depuis le 17, le duc de Bourgogne avait tout préparé pour tuer ce frère; il lui avait dressé embuscade près de l'hôtel Barbette, les assassins attendaient.

Dès la Saint-Jean, c'est-à-dire depuis plus de quatre mois, Jean sans Peur cherchait une maison pour ce guet-apens. Un clerc de l'université, qui était son homme, avait chargé un *couratier* public de maisons (2), de lui en louer une, où il voulait,

(1) *Mémoires de Bonamy*, dans les *Mém. de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, p. 519.
(2) *Ibidem*, p. 222.

disait-il, mettre du vin, du blé et autres denrées que les écoliers et les clercs recevaient de leur pays, et qu'ils avaient le privilége universitaire de vendre sans droit. Le courtier lui trouva et lui fit livrer, le 17 novembre, la maison de l'Image Notre-Dame, Vieille rue du Temple, en face de l'hôtel de Rieux et de la Bretonnerie. Le duc de Bourgogne y fit entrer de nuit des gens à lui, entre autres, un ennemi mortel du duc d'Orléans, un Normand, Raoul d'Auquetonville, ancien général des finances, que le duc avait chassé pour malversations (1). Raoul répondait de tuer; un valet de chambre du roi promit, pour argent, de livrer et de trahir.

Le lendemain du repas de réconciliation, le mercredi 23 novembre 1407, Louis d'Orléans avait été, comme à l'ordinaire, chez la reine; il y avait soupé, et gaiement, pour essayer de consoler la pauvre mère (2). Le valet de chambre du roi arrive en hâte, et dit que le roi demande son frère, qu'il veut lui parler (3). Le duc, qui avait dans Paris six cents chevaliers ou écuyers, n'avait pourtant pas amené grand monde avec lui, aimant mieux sans doute faire à petit bruit ces visites dont on ne médisait que trop. Il laissa même à l'hôtel Barbette une partie de ceux qui l'avaient suivi, comptant

(1) *Mémoires de Bonamy*, dans les *Mém. de l'Ac. des inscr.*, t. XXI, p. 222.

(2) Dolorem... studuit mitigare... cœna jocunda peracta. *Religieux de Saint-Denis, ms.*, 551 *verso*.

(3) Monstrelet, t. I, p. 211.

peut-être y retourner quand il serait quitte du roi. Il n'était que huit heures; c'était de bonne heure pour les gens de cour, mais tard pour ce quartier retiré, en novembre surtout. Il n'avait avec lui que deux écuyers montés sur un même cheval, un page et quelques valets pour éclairer. Il s'en allait, vêtu d'une simple robe de damas noir, par la Vieille rue du Temple, en arrière de ses gens, chantant à demi-voix, et jouant avec son gant, comme un homme qui veut être gai. Nous savons ces détails par deux témoins oculaires ; un valet de l'hôtel de Rieux, et une pauvre femme qui logeait dans une chambre dépendante du même hôtel. Jacquette, femme de Jacques Griffart, cordonnier, déposa qu'étant à sa fenêtre haute sur la rue, pour voir si son mari ne revenait pas, et y prenant un lange qui séchait, elle vit passer un seigneur à cheval, et un moment après, comme elle couchait son enfant (1), elle entendit crier « A mort, à mort ! » Elle courut à la fenêtre, son enfant dans les bras, et elle vit le même seigneur à genoux, dans la rue, sans chaperon ; autour de lui, sept ou huit hommes, le visage masqué, qui frappaient dessus, de haches et d'épées; lui, il mettait son bras devant, en disant quelques mots comme : « Qu'est ceci? D'où vient ceci? » Il tomba, mais ils ne continuaient pas moins à frapper d'estoc et de taille. La femme, qui voyait

(1) Elle s'en alla de sadite fenestre pour coucher son enfant, et incontinent après ouit crier... *Mém. Acad.*, t. XXI, p. 526.

tout, criait au meurtre tant qu'elle pouvait. Un homme qui l'aperçut à la fenêtre, lui dit : « Taisez-vous, mauvaise femme. » Alors, à la lueur des torches, elle vit sortir de la maison de l'Image Notre-Dame, un grand homme, avec un chaperon rouge descendant sur les yeux ; il dit aux autres : « Éteignez tout, allons-nous-en, il est bien mort. » Quelqu'un lui donna encore un coup de massue, mais il ne remuait plus. Près de lui, gisait un jeune homme, qui, tout mourant qu'il était, se souleva en criant : « Ah ! monseigneur mon maître (1) ! »

(1) Déposition de Jacquette Griffart. *Mém. Acad.*, t. XXI, p. 527. — L'autre témoin oculaire, serviteur d'un neveu du maréchal de Rieux, dépose aussi : « Que le jour d'hier au soir, environ huit heures de nuit... estant à l'huis d'une des salles... qui ont égart sur la Vieille rue du Temple... ouit et entendit qu'en la rue avoit grand cliquetis comme d'épées et autres armures... et disoient tels mots : A mort, à mort ! Dont lors pour sçavoir ce que c'estoit, il remonta en ladite chambre dudit son maître, qui est au-dessus de ladite salle... et trouva que aux fenêtres d'icelle estoit desja ledit son maître, le page, le barbier d'icelui son maître, qui regardoient en ladite Vieille rue du Temple, par l'une desquelles fenestres il qui parle regarda emmi ladite rue, et veid à la clarté d'une torche qui étoit ardente sur les carreaux, que droit devant l'hôtel de l'Image de Notre-Dame, étoient plusieurs compaignons à pied, comme du nombre de douze à quatorze, nul desquels il ne connaissoit, lesquels tenoient les uns des espées toutes nues, les autres haches, les autres becs de faucon, et massues de bois ayants piquants de fer au bout, et desdits harnois féroient et frappoient sur aucuns qui estoient en la compagnie, disant tels mots : A mort, à mort! Et qu'il est vrai que lors, il qui parle, pour mieux voir qui estoient iceux compaignons, alla ouvrir le guichet de la porte qui a issue en ladite Vieille rue du Temple... Et ainsi qu'il ouvrit ledit guichet de ladite porte, on bouta un bec de faucon entre ledit guichet et la porte, dont lors il qui parle pour doubte qu'on ne lui fit mal dudit bec de faucon, referma ledit guichet et s'en retourna en la chambre dudit son maître, par l'une des fenestres de laquelle il vit aucuns compaignons qui étoient montés sur chevaux emmi la rue, et si veid sortir d'icelui hôtel, cinq ou six compaignons montés tous sur chevaux, qu'incontinent qu'ils furent sortis, un homme de pied près d'iceux férit et frappa d'une massue de bois un homme qui etoit tout étendu sur les

C'était le page qui ne l'avait pas quitté, et s'était jeté au-devant des coups. Ce page était Allemand, il avait peut-être été donné à Louis d'Orléans par Isabeau de Bavière.

Depuis l'assassinat manqué de Clisson, on savait qu'il ne fallait pas croire à la légère qu'un homme était tué; aussi, selon un autre récit, le grand homme au chaperon rouge vint avec un falot de paille, regarder à terre si la besogne avait été faite consciencieusement (1). Il n'y avait rien à dire; le mort était taillé en pièces, le bras droit était tranché à deux places, au coude, au poignet; le poing gauche était détaché, jeté au loin par la violence

carreaux, et revêtu d'une houpelande de drap de damas noir, fourrée de martre; et quand il eut frappé ledit coup, il monta sur un cheval et se mit en la compagnie des autres... Et incontinent après ledit coup de masse ainsi donné il qui parle veid tous lesdits compaignons qui étoient à cheval eux en aller et fouir le plutôt qu'ils pouvoient sans aucune lumière, droit à l'entrée de la rue des Blancs-Manteaux, en laquelle ils se bouterent, et ne sait quelle part ils allerent. Incontinent qu'ils s'en furent allés, lui estant encore à ladite fenestre, vit sortir par les fenestres d'en haut dudit hôtel de l'Image de Notre-Dame, grande fumée, et si ouit plusieurs des voisins qui crioient moult fort: Au feu, au feu! Et lors lui qui parle, ledit son maître et les autres dessus nommés allerent tous emmi la rue, eux étant en laquelle, il qui parle, veid à la clarté d'une ou deux torches, ledit feu monseigneur d'Orléans qui étoit tout étendu mort sur les carreaux, le ventre contre-mont, et n'avoit point de poing au bras senestre... et si veid qu'environ le long de deux toises près dudit feu monseigneur le duc d'Orléans, étoit aussi étendu sur les carreaux un compaignon qui estoit à la cour dudit feu M. le duc d'Orléans, appelé Jacob, qui se complaignoit moult fort, comme s'il vouloit mourir. » *Déposition du varlet Raoul Prieur*, Mém. Acad., t. XXI, p. 529.

(1) Cadaver ignominiose traxit ad vicinum fœtidissimum lutum, ubi, cum face straminis ardente, scelus adimpletum vidit; inde lætus, tanquam de re bene gestâ, ad hospitium ducis Burgundiæ rediit. *Religieux de Saint-Denis*, *ms., folio* 553. — V. dans les Preuves de Félibien, le récit des *Registres du Parlement, Conseil*, XIII.

du coup; la tête était ouverte de l'œil à l'oreille, d'une oreille à l'autre; le crâne était ouvert, la cervelle épandue sur le pavé (1).

Ces pauvres restes furent portés le lendemain matin, parmi la consternation et la terreur générale (2), à l'église voisine des Blancs-Manteaux. Ce fut au jour seulement qu'on ramassa dans la boue la main mutilée et la cervelle. Les princes vinrent lui donner l'eau bénite. Le vendredi, il fut enseveli à l'église des Célestins, dans la chapelle qu'il avait bâtie lui-même (3). Les coins du drap mor-

(1) Lesquelles playes estoient telles et si énormes que le test étoit fendu, et que toute la cervelle en sailloit... Item que son bras destre estoit rompu tant que le maistre os sailloit dehors au droit du coude... Information du sire de Tignouville, prévôt de Paris. *Mém. Acad.*, t. XXI, p. 533.

(2) Cette terreur ne paraît que trop dans le peu de mots qu'on écrivit le lendemain dans les registres du parlement. Preuves de Félibien, t. II, p. 549. Les gens du parlement paraissent sentir avec la sagacité de la peur, qu'un tel coup n'a pu être fait que par un homme bien puissant. Ils ne disent rien de favorable au mort : Ce prince qui si grand seigneur estoit et si puissant, et à qui naturellement, ou cas qu'il eust fallu gouverneur en ce royaume, appartenoit le gouvernement, en si petit moment a finé ses jours moult horriblement *et honteusement*. Et qui ce a fèict, « Scietur autem postea. » —Plus tard on apprend que le meurtrier est le duc de Bourgogne, et le parlement fait écrire sur ses registres les lignes suivantes, où le blâme est partagé assez également entre les deux partis : XXIII novembris MCCCCVII inhumaniter, fuit trucidatus et interfectus D. Ludovicus Franciæ, dux Aurelianensis et frater regis, multum *astutus* et magni intellectus, sed nimis in carnalibus lubricus, de nocte hora IX per ducem Burgundiæ, aut suo præcepto, ut confessus est, in vico prope portam *de Barbette*. Unde infinita mala processerunt, quæ diu nimis durabunt. *Registres du Parlement*, *Liber consiliorum*, passage imprimé dans les Mélanges curieux de Labbe, t. II, p. 702-3.

(3) Les célestins avaient été foudés par Pierre de Merone (Célestin V), ce simple d'esprit qui fut déposé du pontificat par Boniface VIII. En haine de Boniface, Philippe le Bel honora les célestins, les fit venir en France, les établit dans la forêt de Compiègne (1308). Cet ordre devint très populaire en France. Tous les hommes importants du temps de Charles V et de Charles VI,

tuaire étaient portés par son oncle, le vieux duc de Berri, par ses cousins, le roi de Sicile, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon; puis, venaient les seigneurs, les chevaliers, une foule innombrable de peuple. Tout le monde pleurait, les ennemis comme les amis (1). Il n'y a plus d'ennemis alors; chacun, dans ces moments, devient partial pour le mort. Quoi! si jeune, si vivant naguère, et déjà passé! Beauté, grâce chevaleresque, lumière de science, parole vive et douce; hier tout cela, aujourd'hui plus rien (2)...

Rien?... davantage peut-être. Celui qui semblait hier un simple individu, on voit qu'il avait en lui plus d'une existence, que c'était en effet un être multiple, infiniment varié (3)!... Admirable vertu

furent en relation intime avec cet ordre. Montaigu fit beaucoup de bien aux célestins de Marcoussis. *Archives*, L. 1539-1540.

(1) Monstrelet, serviteur de la maison de Bourgogne, qui écrit à Cambray, (en la noble cité de Cambray, t. I, p. 48), et certainement plusieurs années après l'événement, assure que le peuple se réjouit de cette mort. Le Religieux de Saint-Denis, ordinairement si bien informé, si près des événements, et qui semble les enregistrer à mesure qu'ils arrivent, ne dit rien de pareil. Il assure que le meurtrier lui-même parut affligé (folio 553); il ne croit pas, il est vrai, à la sincérité de cette douleur. Moi, j'y crois; cette contradiction me paraît être dans la nature. L'apologiste du duc d'Orléans dit que le duc de Bourgogne pleurait et sanglotait : Singultibus et lacrymis. *Ibidem, folio* 593.

(2) «... Et luy qui estoit le plus grant de ce royaume apres le roy et ses enfants, est en si petit de temps, si chétif. *Et qui cecidit, stabili non erat ille gradu. Agnosco nullam homini fiduciam, nisi in Deo; et si parum videatur, illucesçat clarius... Parcat sibi Deus.* » *Archives, Registres du Parlement, Plaidoiries, Matinées, VI, f.* 7 *verso*.

(3) Henri III s'écria en voyant le corps du duc de Guise : « Mon Dieu, qu'il est grand! Il paroît encore plus grand mort que vivant. » (Relation de Miron, Coll. Mém. Petitot, t. XLV). Il disait mieux qu'il ne croyait; cela est vrai dans un bien autre sens.

de la mort! Seule elle révèle la vie. L'homme vivant n'est vu de chacun que par un côté, selon qu'il le sert ou le gêne. Meurt-il, on le voit alors sous mille aspects nouveaux, on distingue tous les liens divers par lesquels il tenait au monde. Ainsi, quand vous arrachez le lierre du chêne qui le soutenait, vous apercevez dessous, d'innombrables fils vivaces, que jamais vous ne pourrez déprendre de l'écorce où ils ont vécu; ils resteront brisés, mais ils resteront (1).

Chaque homme est une humanité, une histoire universelle... Et pourtant cet être, en qui tenait une généralité infinie, c'était en même temps un individu spécial, une personne, un être unique, irréparable, que rien ne remplacera. Rien de tel avant, rien après; Dieu ne recommencera point. Il en viendra d'autres sans doute; le monde qui ne se lasse pas, amènera à la vie d'autres personnes, meilleures peut-être, mais semblables, jamais, jamais...

Celui-ci sans doute eut ses vices; mais c'est en partie pour cela que nous le pleurons; il n'en appartint que davantage à la pauvre humanité; il nous ressembla d'autant plus; c'était lui, et c'était nous. Nous nous pleurons en lui nous-mêmes, et le mal profond de notre nature.

On dit que la mort embellit ceux qu'elle frappe et exagère leurs vertus; mais c'est bien plutôt en

(1) Je faisais l'autre jour cette observation dans la forêt de Saint-Germain (12 septembre 1839).

général la vie qui leur faisait tort. La mort, ce pieux et irréprochable témoin, nous apprend, selon la vérité, selon la charité, qu'en chaque homme il y a ordinairement plus de bien que de mal. On connaissait les prodigalités du duc d'Orléans, on connut ses aumônes. On avait parlé de ses galanteries; on ne savait pas assez que cette heureuse nature avait toujours conservé, au milieu même des vaines amours, l'amour divin et l'élan vers Dieu. On trouva aux Célestins la cellule où il aimait à se retirer (1). Lorsqu'on ouvrit son testament, on vit qu'au plus fort de ses querelles, cette âme sans fiel était toujours confiante, aimante pour ses plus grands ennemis.

Tout cela demande grâce... Eh! qui ne pardonnerait, quand cet homme, dépouillé de tous les biens de la vie, redevenu nu et pauvre, est apporté dans l'église, et attend son jugement? Tous prient pour lui, tous l'excusent, expliquant ses fautes par les leurs, et se condamnant eux-mêmes... Pardonnez-lui, Seigneur, frappez-nous plutôt.

Personne n'avait plus à se plaindre du duc

(1) Selon l'apologiste du duc d'Orléans (*Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 594), il disait tous les jours le bréviaire : Horas canonicas dicebat. — Il avoit, dit Sauval, sa cellule dans le dortoir des Célestins, laquelle y est encore en son entier. Il jeûnoit, veilloit avec les religieux, venoit à matines comme eux durant l'avent et le carême. Ce prince leur a donné la grande Bible en vélin, enluminée, qui avoit été à son père Charles V, et qu'on voit dans leur bibliothèque, signée de Charles V et de Louis duc d'Orléans. Il leur donna aussi une autre grande Bible en cinq volumes in-folio, écrite sur le vélin, qui a toujours servi et sert encore pour lire au réfectoire. Sauval, t. I, p 460.

d'Orléans, que sa femme Valentine; elle l'avait toujours aimé, et toujours il en aima d'autres. Elle ne l'excusa pas moins autant qu'il était en elle; elle prit comme sien avec elle le bâtard de son mari, et l'éleva parmi ses enfants. Elle l'aimait autant qu'eux, davantage. Souvent, lui voyant tant d'esprit et d'ardeur, l'Italienne le serrait, lui disait : « Ah ! tu m'as été dérobé ! c'est toi qui vengeras ton père (1). »

La justice ne vint jamais pour la veuve, elle n'eut pas cette consolation. Elle n'eut pas celle d'élever au mort l'humble tombe « de trois doigts au-dessus de terre » qu'il demandait dans son testament (2); elle ne put même lui mettre sous la

(1) Qu'il lui avoit été emblé, et qu'il n'y avoit à peine des enfants qui fust si bien taillé de venger la mort de sou père qu'il estoit. Juvénal des Ursins, p. 197.

(2) Considérant le mot du prophète : « Ego sum vermis et non homo, opprobrium hominum et abjectio plebis » ; je veux et ordonne que la remembrance de mon visage et de mes mains soit faite sur ma tombe en guise de mort, et soit madicte remembrance vêtue de l'habit desdicts religieux célestins, ayant dessous la tête au lieu d'oreiller une rude pierre en guise et manière d'une roche, et aux pieds, au lieu de lyons, une autre rude roche... Et veux... que madicte tombe ne soit que de trois doigts de haut sur terre, et soit faicte de marbre noir eslevée et d'albâtre blanc..., et que je tienne en mes deux mains un livret où soit escrit le psaume : « Quicumque vult salvus esse... » Autour de ma tombe soient escrits le Pater, l'Ave et le Credo. Testament de Louis d'Orléans, imprimé par Godefroy, à la suite de Juvénal des Ursins, p. 633.

Cy gist Loys duc Dorleans...
Lequel sur tous ducz terriens
Fut le plus noble en son vivant
Mais ung qui voult aller devant
Par envye le feist mourir...

Epistaphe de feu Loys, duc d'Orléans. Bib. royale, mss. Colbert 2403; Regius, 9681, 5.

tête « la rude pierre, la roche » qu'il voulait pour oreiller. Louis d'Orléans, proscrit dans la mort, attendit cent ans un tombeau.

Aux premiers âges chrétiens, dans les temps de vive foi, les douleurs étaient patientes; la mort semblait un court divorce; elle séparait, mais pour réunir. Un signe de cette foi dans l'âme, dans la réunion des âmes, c'est que, jusqu'au XIIe siècle, le corps, la dépouille mortelle, semble avoir moins d'importance; elle ne demande pas encore de magnifiques tombeaux; cachée dans un coin de l'église, une simple dalle la couvre (1); c'est assez pour la désigner au jour de la résurrection : « *Hinc surrectura* (1). »

Au temps dont nous écrivons l'histoire, il y avait déjà un changement, peu avoué, d'autant plus profond. Même dévotion extérieure, mais la foi était moins vive; au plus profond des cœurs, à leur insu, l'espoir faiblissait. La douleur ne se laissait plus aisément charmer aux promesses de l'avenir; aux pieuses consolations, elle opposait le mot de Valentine : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien (3). »

S'il lui restait quelque chose, c'était de parer la triste dépouille, de glorifier les restes, de faire

(1) J'ai déjà indiqué ceci ailleurs.

(2) Cette inscription, la plus belle peut-être qu'on ait jamais lue sur une tombe chrétienne, a été placée par mon ami, M. Fourcy (bibliothécaire de l'École polytechnique), sur celle de sa mère.

(3) La devise de Valentine se lisait dans sa chapelle aux Cordeliers de Blois. *Art de vérifier les dates*, in-folio, t. II, p. 711.

de la tombe une chapelle, une église, dont ce mort serait le dieu.

Vains amusements de la douleur, qui ne l'arrêtent pas longtemps. Quelque profond que soit le sépulcre, elle n'en ressent pas moins à travers, les puissantes attractions de la mort ; elle les suit... La veuve du duc d'Orléans vécut ce que dura sa robe de deuil.

C'est que les mots de l'union : *Vous devenez même chair,* ils ne sont pas un vain son ; ils durent pour celui qui survit. Qu'ils aient donc leur effet suprême... Jusque-là, il va chaque jour heurter cette tombe à l'aveugle, l'interroger, lui demander compte... Elle ne sait que répondre ; il aurait beau la briser, qu'elle n'en dirait pas davantage... En vain, s'obstinant à douter, s'irritant, niant la mort, il arrache l'odieuse pierre ; en vain, parmi les défaillances de la douleur et de la nature, il ose soulever le linceul, et montrant à la lumière ce qu'elle ne voudrait pas voir, il dispute aux vers le je ne sais quoi, informe et terrible, qui fut pourtant Inès de Castro (1).

(1) Lopes parle seulement de la translation du corps : Como foi trellada Dona Enez, etc. Collecçao de livros ineditos. 1816, t. IV, p. 113. M. Ferdinand Denis, dans ses intéressantes Chroniques de l'Espagne et du Portugal, t. I, p. 157, cite le texte principal (de Faria y Souza) qui appuie la tradition : « Le roi se rendit à l'église de Santa-Clara, où il fit exhumer le corps de la femme qu'il chérissait. Il ordonna que son Inez fût revêtue des ornements royaux, et qu'on la placât sur un trône où ses sujets vinrent baiser les ossements qui avaient été une si belle main. » Un savant portugais, M. Corvalho, assurait avoir vu, il y a quelques années, le corps d'Inès bien conservé : « Seulement la peau avait pris le ton du vélin bruni par le temps.. » (Ibid.,

t. I, p. 163.) M. Taylor, en 1835, n'a plus trouvé que des ossements dispersés sur les dalles du couvent d'Alcobaça, et il les a pieusement inhumés. *Voyage pit. en Espagne et en Portugal*, liv. XIII. — Je trouve encore dans les *Chroniques*, traduites par M. Ferdinand Denis (t. I, p. 78), un fait curieux qui caractérise, autant que l'histoire d'Inès, le matérialisme poétique de ces temps, c'est l'histoire du bon vassal qui ne veut pas rendre son château au nouveau roi avant de s'assurer de la mort de son maître Sanche II. Il va à Tolède où Sanche était mort exilé, enlève la pierre, reconnaît le mort et accomplit son serment féodal en lui remettant au bras droit les clefs du château qu'il lui a autrefois confiées.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

Table

DES MATIÈRES.

—

LIVRE VI. — *Suite*.

CHAPITRE IV. *Suite. États généraux. — Paris. — Jacquerie*. 1356-1364.

LIVRE VII.

CHAPITRE I. *Jeunesse de Charles VI*, 1380-1383.

LIVRE VIII.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

HISTOIRE

DE FRANCE.

IMP. DE HAUMAN ET Ce. — DELTOMBE, GÉRANT,
Rue du Nord, n° 8.

HISTOIRE

DE FRANCE,

PAR M. MICHELET,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE ROYAL DE FRANCE,
CHEF DE LA SECTION HISTORIQUE AUX ARCHIVES DU ROYAUME.

Tome Sixième.

Bruxelles.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE.

HAUMAN ET Cᵉ.

1840

HISTOIRE
DE FRANCE.

CHAPITRE II.

LUTTE DES DEUX PARTIS. CABOCHIENS. ESSAIS DE RÉFORME DANS L'ÉTAT ET DANS L'ÉGLISE. 1408—1414.

—

(1407) L'étranger qui visite la silencieuse Vérone et les tombeaux des La Scala, découvre dans un coin une lourde tombe sans nom (1). C'est, selon toute apparence, la tombe de l'*assassiné* (2). A côté, s'élève un somptueux monument à triple étage de

(1) In terra, e meze sepolte, son prima tre arche di marmo nostrale, quali non si sa per qual di questa casa servissero, poichè non hanno iscrizione alcuna; ben hanno l' arme sopra i coperchi, e *nel mezo di uno si vede la scala con aquila sopra,*

E'n su la scala porta il santo uccello.

Dante, Parad. XVII, 72. Maffei, Verona illustrata, parte terza, p. 78, ed. in-folio.

(2) Si ma mémoire ne me trompe, il y a près de là, dans Vérone, plusieurs lieux dont les noms rappellent cet événement : Via dell' ammazato, Via delle quatro spade, Volto barbaro, etc.—Ma conjecture semble appuyée par le passage suivant : Sepultus... *exiguâ cum pompâ* tantum, cum cives vererentur ne offenderent fratrem. Torelly Saraynæ Veronensis hist. Veron. lib. secundo; Thesaur. antiquit. Ital. Grævi et Burmanni t. noni parte septimâ, colonn. 71.

statues, et par-dessus ce monument, sur la tête des saints et des prophètes, plane un cavalier de marbre. C'est la statue de l'assassin. Can signore de La Scala tua son frère dans la rue en plein jour, et lui succéda. Cela ne produisit, ce semble, ni étonnement, ni trouble (1). Le meurtrier régna doucement pendant seize années; et alors, sentant sa fin venir, il donna ordre à ses affaires, fit encore étrangler un de ses frères qu'il tenait prisonnier, et laissa la seigneurie de Vérone à son bâtard, comme tout bon père de famille laisse son bien à son fils.

Les choses ne se passèrent pas ainsi en France à la mort du duc d'Orléans. La France n'en prit pas si aisément son parti. S'il n'eut pas un tombeau de pierre (2), il en eut un dans les cœurs. Tout le pays sentit le coup et en fut profondément remué, et l'État, et la famille, et chaque homme jusqu'aux entrailles. Une dispute, une guerre de trente années commença; il en coûta la vie à des millions d'hommes. Cela est triste, mais il n'en faut pas moins féliciter la France et la nature humaine.

« Ce n'était pourtant que la mort d'un homme, » dit froidement le chroniqueur de la maison de Bourgogne (3). Mais la mort d'un homme est un événement immense, lorsqu'elle arrive par un

(1) Cæde hâc à civibus et populo perceptâ, quilibet quietus remansit... Approbata fuit ejus mens... Exclamârunt omnes : Vivat Dominus noster... Torelly Saraynæ Veronensis, hist. Veron., etc., colonn 70-71.

(2) Ce tombeau ne fut élevé que par Louis XII.

(3) ...Pour la mort d'un seul homme... Monstrelet, t. I, p. 210.

crime; c'est un fait terrible sur lequel les sociétés ne doivent se résigner jamais.

Cette mort engendra la guerre, et la guerre entre les esprits. Toutes les questions politiques, morales, religieuses, s'agitèrent à cette occasion (1). La grande polémique des temps modernes, elle a commencé pour la France par le sentiment du droit, par l'émotion de la nature, par la douce et sainte pitié.

Où se livra d'abord ce grand combat? Là même d'où partit le crime, au cœur du meurtrier. Le lendemain au matin, lorsque tous les parents du mort allèrent aux Blancs-Manteaux visiter le corps, et lui donner l'eau bénite, le duc de Bourgogne qualifia lui-même l'acte selon la vérité : « Jamais plus méchant et plus traître meurtre n'a été commis en ce royaume. » Le vendredi au convoi, il tenait un des coins du drap mortuaire, et pleurait comme les autres (2).

Plus que tous les autres sans doute, et non moins sincèrement. Il n'y avait pas là d'hypocrisie. La nature humaine est ainsi faite. Nul doute que le meurtrier n'eût voulu alors ressusciter le mort au prix de sa vie. Mais cela n'était pas en lui. Il fallait qu'il traînât à jamais ce fardeau, qu'à jamais il portât ce pesant drap mortuaire.

(1) Ces grandes questions semblent avoir déjà été débattues en France, à l'occasion de la fin tragique de Richard II. V. *Lettre de Charles VI aux Anglais*, 2 oct. 1402. *Bibl. royale, mss. Fontanieu*, 105-6; *Brienne*, vol. 34, p. 227.

(2) V. la note 2 de la page 302 du 5e vol.

Lorsqu'il fut constant que les assassins avaient fui vers la rue Mauconseil, où était l'hôtel du duc de Bourgogne, lorsque le prévôt de Paris déclara qu'il se faisait fort de trouver les coupables, si on lui permettait de fouiller les hôtels des princes, le duc de Bourgogne se troubla; il tira à part le duc de Berri et le roi de Sicile, et leur dit tout pâle : « C'est moi; le diable m'a tenté (1). » Ils reculèrent; le duc de Berri fondit en larmes, et ne dit qu'une parole : « J'ai perdu mes deux neveux. »

Le duc de Bourgogne s'en alla accablé, humilié, et l'humiliation le changea. L'orgueil tua le remords. Il se souvint qu'il était puissant, qu'il n'y avait pas de juge pour lui. Il s'endurcit, et puisqu'enfin le coup était fait, le mal irréparable, il résolut de revendiquer son crime comme vertu, d'en faire, s'il pouvait, un acte héroïque. Il osa venir au conseil. Il en trouva la porte fermée; le duc de Berri l'y retint, en lui disant doucement qu'on ne l'y verrait pas avec plaisir. A quoi le coupable répondit, avec le masque d'airain qu'il s'était décidé à prendre : « Je m'en passerai volontiers, monsieur; qu'on n'accuse personne de la mort du duc d'Orléans; ce qui s'est fait, c'est moi qui l'ai fait faire. »

Avec ce beau semblant d'audace, le duc de Bourgogne n'était pas rassuré. Il retourna à son

(1) Se fecisse instigante Diabolo. *Religieux, ms., folio* 554. — Plus loin, l'apologiste du duc d'Orléans rapporte cette parole comme avouée du duc de Bourgogne lui-même : Tunc dixit quod Diabolus ad id ipsum tentaverat, et nunc sine verecundiâ sibimet contradicendo dicit quod optime fecit. *Ibidem, ms., folio* 593.

hôtel, monta à cheval et galopa sans s'arrêter jusqu'en Flandre. Dès qu'on sut qu'il fuyait, on le poursuivit; cent vingt chevaliers du duc d'Orléans coururent après lui. Mais il n'y avait pas moyen de l'atteindre; à une heure il était déjà à Bapaume. Il ordonna, en mémoire de ce péril, que dorénavant les cloches sonnassent à cette heure-là. Cela s'appela longtemps l'*Angelus* du duc de Bourgogne.

Il avait échappé à ses ennemis, non à lui-même. A peine arrivé à Lille, il convoqua ses barons, ses prêtres. Ils lui prouvèrent invinciblement qu'il n'avait fait que son devoir, qu'il avait sauvé le roi et le royaume. Il reprit courage, rassembla les états de Flandre, d'Artois, ceux de Lille et de Douai, et leur en fit répéter autant (1). Il le fit dire, prêcher, écrire, et ces écrits furent répandus partout, tant il sentait le besoin de mettre son crime en commun avec ses sujets, de se faire donner par eux l'approbation qu'il ne pouvait plus se donner lui-même, d'étouffer sous la voix du peuple la voix de son cœur.

Entre autres bruits qu'il fit répandre, on dit partout que le duc d'Orléans depuis longtemps lui dressait des embûches, qu'il n'avait fait que le pré-

(1) Auxquels il fit remontrer publiquement comment à Paris il avoit fait occire Louis duc d'Orléans; et la cause pourquoi il l'avoit fait, il la fit lors divulguer par beaux articles et commanda que la copie en fût baillée par écrit à tous ceux qui la voudroient avoir; pour lequel fait il pria qu'on lui voulsist faire aide à tous besoins qui lui pourroient survenir. A quoi lui fut répondu par les Flamands que très-volontiers aide lui feroient. — Les Flamands lui étaient d'autant plus favorables en ce moment qu'il venait de leur obtenir une trêve de l'Angleterre. Moustrelet, t. I, p. 207, 231.

venir (1). Il fit croire cette grossière invention aux braves Flamands; sans doute il eût bien voulu y croire aussi.

Cependant l'émotion du tragique événement ne s'affaiblissait pas dans Paris. Ceux même qui regardaient le duc d'Orléans comme l'auteur de tant d'impôts, et qui peut-être s'étaient réjouis tout bas de sa mort, ne purent voir, sans être touchés, sa veuve et ses enfants qui vinrent demander justice. La pauvre veuve, madame Valentine, amenait avec elle son second fils, sa fille et madame Isabeau de France, fiancée au jeune duc d'Orléans, et déjà veuve elle-même, à quinze ans, d'un autre assassiné, du roi d'Angleterre, Richard II. Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourbon, le comte de Clermont, le connétable, allèrent au-devant. La litière était couverte de drap noir et traînée par quatre chevaux blancs. La duchesse était en grand deuil, ainsi que ses enfants et sa

(1) Le duc de Bourgogne aurait pu soutenir cette assertion, si l'on s'en rapportait à la mauvaise traduction que le Laboureur a faite du Religieux. Il lui fait dire ridiculement (p 624) : « Ces flamèches de division causèrent un embrâsement de haine et d'inimitié qu'on ne put esteindre et qui fit découvrir beaucoup d'apparence de *conspirations* sur la vie l'un de l'autre. » Il n'y a pas de *conspirations* dans le texte ; il dit : In necem mutuam diù visi fuerunt *publicè* aspirare. *Folio* 552. — Cette récrimination atroce du meurtrier n'est, je crois, exprimée nettement que dans une chronique belge que j'ai déjà citée. Elle suppose, ce qui met le comble à l'invraisemblance, que le duc d'Orléans s'adressa à son ennemi mortel, Raoul d'Auquetonville, pour le décider à tuer le duc de Bourgogne : Avint ce nonobstant, par commune voix et renommée, si comme on disoit, que ledit d'Orliens avoit marchandé ou voloit marchander à Raoulet d'Actonville de tuer le duc de Bourgogne, lequel fait fu découvert par ledit Raoulet au duc de Bourgogne. *Chronique ms.* nº 801 D. (*Bibl. de Bourgogne, à Bruxelles*), *folio* 222.

suite ; ce triste cortége entra à Paris le 10 décembre, par le plus triste et le plus rude hiver qu'on eût vu depuis plusieurs siècles (1).

Descendue à l'hôtel Saint-Paul, elle se jeta à genoux en pleurant devant le roi, qui pleurait aussi. Deux jours après, elle revint par-devant le roi et son conseil, portant plainte et demandant justice. Le discours des avocats qui parlèrent pour elle, celui des prédicateurs qui firent l'éloge funèbre du duc d'Orléans, la lettre que son fils répandit quelques années après, sont pleins de choses touchantes et d'une naïveté douloureuse.

« Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terrâ.

« Tu peux, ô roi! dire à la partie adverse cette parole qu'a dite le Seigneur à Caïn, après qu'il eut tué son frère... Certes oui, la terre crie et le sang réclame ; car il ne serait pas un homme naturel, ni d'un sang pur, celui qui n'aurait pas compassion d'une mort si cruelle.

(1) Au commencement de janvier 1408, il fait si froid que le parlement ne tient pas séance .. *Il ne pouoit besoigner : le grephier mesme, combien qu'il eust prins feu deles lui, en une paelette, pour garder lancre de son cornet de geler, lancre se geloit en sa plume, de 2 ou 3 mos en 3 mos, et tant que enregistrer ne pouoit*... Ce récit est quatre fois plus long que celui de la mort du duc d'Orléans. Les glaçons empêchoient les moulins de fonctionner : il'y eut disette. Quand la gelée cessa, les ponts furent emportés. Le greffier termine par ces mots :... *Et ce cas, avec l'occision de feu monseigneur Loys duc Dorleans frère du roy* (DE QUO SUPRA, MENSE NOVEMBRI), *a esté a grant merveille en ce royaume*... Il paraît qu'il y eut vacance pendant un mois. 1er jour de février : *Curia vacat, pour ce qu'il n'a osé passer la rivière pour aler au Palaiz pour la grant impétuosité et force d'elle. Car aussy croît-elle toujours. Archives, Registres du Parlement, Conseil, vol. XIII, folio* 11 ; et *Plaidoiries, Matinée VI, folio* 40.

« Et toi, ô roi Charles de bonne mémoire, si tu vivais maintenant, que dirais-tu? Quelles larmes pourraient t'apaiser? Qui t'empêcherait de faire justice d'une telle mort? Hélas! tu as tant aimé, honoré et élevé avec tant de soin l'arbre où est né le fruit dont ton fils a reçu la mort! Hélas! roi Charles, tu pourrais bien dire comme Jacob : *Fera pessima devoravit filium meum*, une bête très-mauvaise a dévoré mon fils.

« Hélas! il n'y a si pauvre homme, ou de si bas état en ce monde, dont le père ou le frère ait été tué si traîtreusement, que ses parents et ses amis ne s'engagent à poursuivre l'homicide jusqu'à la mort. Qu'est-ce donc quand le malfaiteur persévère et s'obstine dans sa volonté criminelle?... Pleurez, princes et nobles, car le chemin est ouvert pour vous faire mourir en trahison et à l'improviste; pleurez, hommes, femmes, vieillards et jeunes gens; la douceur de la paix et de la tranquillité vous est ôtée, puisque le chemin vous est montré pour occire et porter le glaive contre les princes, et qu'ainsi vous voilà en guerre, en misère, en voie de destruction. »

(1408) La prophétie ne s'accomplit que trop. Celui contre lequel on venait d'accueillir cette plainte, celui qu'on jugeait digne de toute peine, d'amende honorable, de prison, il n'y eut pas besoin de le poursuivre; il revint de lui-même, mais en maître; l'on n'avait que des plaidoiries à lui opposer. Il revint, malgré les plus expresses dé-

fenses, entouré d'hommes d'armes, et fit mettre sur la porte de son hôtel deux fers de lances, l'un affilé, l'autre émoussé (1), pour dire qu'il était prêt à la guerre et à la paix, qu'il combattrait aux armes courtoises, ou, si l'on aimait mieux, à mort. Les princes avaient été jusqu'à Amiens pour l'empêcher de venir. Il leur donna des fêtes, leur fit entendre d'excellente musique, et continua sa route jusqu'à Saint-Denis, où il fit ses dévotions. Là, nouvelle défense des princes (2). Mais il n'entra pas moins à Paris. Il se trouva des gens pour crier : « Noël au bon duc (3) ! » Le peuple croyait qu'il allait supprimer les taxes. Les princes l'accueillirent; la reine, chose odieuse, se contraignit au point de lui faire bonne mine.

Tout semblait rassurant; et pourtant, en entrant dans la ville où l'acte avait été commis, il ne pouvait s'empêcher de trembler. Il alla droit à son

(1) Et se logea en l'hostel d'un bourgeois, nommé Jacques de Haugart, auquel hostel ledit duc fit pendre par-dessus l'huis par dehors deux lances, dont l'une si avoit fer de guerre et l'autre si avoit fer de rochet; pourquoi fut dit de plusieurs nobles estant à icelle assemblée que ledit duc les y avoit fait mettre en signifiance que qui voudroit avoir à lui paix ou guerre, si le prensit. Monstrelet, t. I, p. 234.

(2) A l'approche des troupes qui allaient occuper Paris, le parlement, avec sa prudence ordinaire, ne voulut point se mêler des affaires de la ville ni des précautions à prendre : Et si a esté touchié de requérir provision pour la ville de Paris où plusieurs gens d'armes doivent arriver... Sur quoy n'a pas esté conclu, *quia ad curiam non pertineret multis obstantibus*; au moins, ny pourroit remédier. *Arch., Reg. du Parlement, Conseil XIII, fév.* 1407 (1408), *f.* 13 *verso.*

(3) C'est du moins ce que rapporte le chroniqueur bourguignon : Mesmement les petits enfants en plusieurs carrefours à haute voix crioient Noël. Monstrelet, t. I, p. 238.

hôtel, fit camper toutes ses troupes autour. Mais son hôtel ne lui semblait pas sûr. Il fallut, pour calmer son imagination, que dans son hôtel même on lui bâtit une chambre tout en pierres de taille, et forte comme une tour (1). Pendant que ses maçons travaillaient à défendre le corps, ses théologiens faisaient ce qu'ils pouvaient pour cuirasser l'âme. Déjà il avait les certificats de ses docteurs de Flandre; mais il voulait celui de l'université, une bonne justification solennelle en présence du roi, des princes, du peuple, qui approuveraient, au moins par leur silence. Il fallait que le monde entier suât à laver cette tache.

Le duc de Bourgogne ne pouvait manquer de défenseurs parmi les gens de l'université. Son père et lui avaient toujours été liés avec ce corps par la haine commune du duc d'Orléans et de son pape Benoît XIII. Ils avaient protégé les principaux docteurs. Philippe le Hardi avait donné un bénéfice au célèbre Jean Gerson (2); son successeur pensionnait le cordelier Jean Petit, tous deux grands adversaires du pape.

Toutefois, pour soutenir cette thèse que le partisan du pape avait été bien et justement tué, il fallait trouver un aveugle et violent logicien, capable de suivre intrépidement le raisonnement

(1) Fist faire... à puissance d'ouvriers, une forte chambre de pierre, bien taillée, en manière d'une tour. Monstrelet, t. I, p. 240.

(2) Un canonicat de Bruges, auquel Gerson renouça de bonne heure. Du Pin, Gersoniana.

contre la raison, l'esprit de corps et de parti contre l'humanité et la nature.

Cette logique n'était pas celle des grands docteurs de l'université, Gerson, d'Ailly, Clémengis. Ils restèrent plutôt dans l'inconséquence; dans leur plus grande passion, ils ne furent jamais aveuglés. D'Ailly et Clémengis écrivirent contre le pape; puis, quand ils craignirent d'avoir ébranlé l'Église même, ils se rallièrent à la papauté. Gerson attaqua le duc d'Orléans pour ses exactions; puis il pleura l'aimable prince, il fit son oraison funèbre.

Au-dessous de ces illustres docteurs, en qui le bon sens et le bon cœur firent toujours équilibre à la dialectique, se trouvaient les vrais scolastiques, les subtils, les violents, qui paraissaient les forts, les grands hommes du temps qui n'ont pas été ceux de l'avenir. Ceux-ci étaient généralement plus jeunes que Gerson, qui lui-même était disciple de Pierre d'Ailly et de Clémengis. Ces violents étaient donc la troisième génération dans cette longue polémique, d'autant plus violents qu'ils y venaient tard, et ne pouvaient briller qu'en surpassant la violence des autres. Ainsi la constituante fut dépassée par la jeune législative, celle-ci par la très-jeune convention.

Ces hommes n'étaient pas des misérables, des hommes mercenaires, comme on l'a dit, mais généralement de jeunes docteurs, estimés pour la sévérité de leurs mœurs, pour la subtilité de leur

esprit, pour leur faconde. Les uns étaient des moines comme le cordelier Jean Petit, comme le carme Pavilly, l'orateur des bouchers, le harangueur de la terreur de 1413. Les autres furent les meneurs des conciles, et marquèrent comme prélats; tels furent au concile de Constance, Courcelles et Pierre Cauchon, qui déposèrent le pape Jean XXIII et jugèrent la Pucelle.

L'apologiste du duc de Bourgogne, Jean Petit, était un Normand, animé d'un âpre esprit normand, un moine mendiant, de la pauvre et sale famille de saint François. Ces cordeliers, d'autant plus hardis qu'ils n'avaient que leur corde et leurs sandales, se jetaient volontiers en avant. Au quatorzième siècle, ils avaient été pour la plupart visionnaires, mystiques, malades et fols de l'amour de Dieu; ils étaient alors ennemis de l'université. Mais, à mesure que le mysticisme fit place à la grande polémique du schisme, ils furent du parti de l'université, et au delà. Le cordelier Jean Petit n'avait pas le moyen d'étudier; il fut soutenu par le duc de Bourgogne, qui l'aida à prendre ses grades et lui fit une pension (1). A peine docteur, il se fit remarquer par sa violence. L'université

(1) Cette pension n'était pas gratuite ; Jean Petit nous apprend lui-même qu'il a fait serment au duc de Bourgogne : Je suis obligé à le servir par serment à lui faict il y a trois ans passés... Lui, regardant que j'estois très-petitement bénéficié, m'a donné chascun an bonne et grande pension pour moi aider à tenir aux escoles; de laquelle pension j'ai trouvé une grand'-partie de mes dépens et trouverai encore, s'il lui plaît de sa grâce. Monstrelet, t. I, p. 245.

l'envoya parmi ceux de ses membres qu'elle députait aux deux papes. Lorsque l'assemblée du clergé de France, en 1406, flottait et n'osait se déclarer entre l'université de Paris qui attaquait le pape Benoît, et celle de Toulouse qui le défendait, Jean Petit prêcha avec la fureur burlesque d'un prédicateur de carrefour, « contre les farces et tours de passe-passe de Pierre de la Lune, dit Benoît. » Il demanda et obtint que le parlement fît brûler la lettre de l'université de Toulouse. C'est alors que le parti de Benoît et du duc d'Orléans fut jugé vaincu, que les gens avisés le quittèrent (1), que ses ennemis s'enhardirent, et que, la suspension des prédications ayant suffisamment irrité le peuple, on crut pouvoir enfin tuer celui qu'on désignait depuis longtemps à la haine comme l'auteur des taxes et le complice du schisme.

L'université avait récemment arraché au roi l'ordre de contraindre par corps le pape qui refusait de céder. Ce pape avait été jugé schismatique, et ses partisans schismatiques. Par deux fois on essaya d'exécuter cette contrainte par l'épée. La mort d'un prince qui soutenait le pape, semblait aux universitaires un résultat naturel de cette condamnation du pape; c'était aussi une contrainte par corps.

Je n'ai pas le courage de reproduire la longue harangue par laquelle Jean Petit entreprit de jus-

(1) Par exemple Savoisy. V. 5e vol.

tifier le meurtre. Il faut dire pourtant que, si ce discours parut odieux à beaucoup de gens, personne ne le trouva ridicule. Il est divisé et subdivisé selon la méthode scolastique, la seule que l'on suivît alors.

Il prit pour texte ces paroles de l'apôtre : « La convoitise est la racine de tous maux. » Il déduisait de là doctement une majeure en quatre parties, que la mineure devait appliquer. La mineure avait quatre parties de même pour établir que le duc d'Orléans tombant dans les quatre genres de convoitise, concupiscence, etc., s'était rendu coupable de lèse-majesté en quatre degrés. Il établissait, par le témoignage des philosophes, des Pères de l'Église et de la sainte Écriture, qu'il était non-seulement permis, mais honorable et méritoire de tuer un tyran (1). A cela il apportait douze raisons,

(1) Bien entendu qu'il ne faut pas chercher dans le discours de Jean Petit un sérieux examen de ce prétendu droit de tuer.

Qui a droit *de tuer?* Que la société l'ait elle-même (qu'elle doive du moins l'exiger toujours), cela est fort contestable. Dieu a dit : Non occides. Caïn qui a tué son frère, Dieu ne le tue point ; il le marque au front. — La société ne doit-elle pas au moins *tuer pour son salut?* Ceci mène loin. Cléon affirme, dans Thucydide, qu'Athènes doit, pour son salut, tuer tout un peuple, celui de Lesbos. — En admettant que la société ait droit de tuer, un *individu* peut-il jamais se charger de tuer *pour elle,* se faire juge du meurtre, juge et bourreau à la fois?—Tuer *un tyran.* Mais qui est-ce qui a vu un tyran? qui jamais, dans le monde moderne, a rencontré cette bête horrible de la cité antique. C'est un être disparu, tout autant que certains fossiles. Quel souverain des temps modernes (sauf peut-être un Eccelino, un Ali, un Djezzar) ? a pu rappeler le tyran de l'antiquité, ce monstre qui supprimait la loi dans une ville, sous lequel il n'y avait plus rien de sûr, ni la propriété, ni la famille, ni la pudeur, ni la vie?— Cette confusion de termes et d'idées dans laquelle tomba d'abord l'étroit génie stoïcien, dans son ignorance et son mé-

en l'honneur des douze apôtres, appuyées de nombreux exemples bibliques.

Cet épouvantable fatras n'a pas moins de quatre-vingt-trois pages dans Monstrelet. Le copier, ce serait à en vomir. Il faut résumer. Tout peut se réduire à trois points :

1. Le duc de Bourgogne a tué *pour Dieu* (1). Ainsi Judith, etc. Le duc d'Orléans n'était pas seulement l'ennemi du peuple de Dieu, comme Holopherne. Il était l'ennemi de Dieu, l'ami du diable ; il était sorcier (2). La diablesse Vénus lui avait donné un talisman pour se faire aimer, etc.

2. Le duc de Bourgogne a tué *pour le roi*. Il a, comme bon vassal, sauvé son suzerain des entreprises d'un vassal félon.

pris de l'histoire, produisit les sanglantes bévues de Cléomène et de Brutus. — Au moyen âge, le malentendu augmenta ; l'homme du roi, Nogaret, trouve que l'ennemi du roi, Boniface est un tyran ; étant tenu par devoir de *chevalerie* à défendre la *république* et le roi, il a dû arrêter ce tyran. Le prévôt Marcel ne tarda pas à appliquer la même doctrine, mais sur les amis des rois. Ce qu'ils avaient semé, ils le recueillirent.

(1) Les légistes disent que toute occision d'homme, juste ou injuste, est homicide. Mais les théologiens disent qu'il y a deux manières d'homicides, etc. Ibidem, p. 281.

(2) M. Buchon dit que le détail des maléfices du duc d'Orléans, toujours omis dans les éditions antérieures de Monstrelet, ne se trouve que dans le ms. 8347. Le ms. du Roi 10319, ms. du commencement du quinzieme siècle, est précédé d'une miniature enluminée qui représente un loup cherchant à couper une couronne surmontée d'une fleur de lis, tandis qu'un lion l'effraye et le fait fuir. Au bas, on lit ces quatre vers :

Par force le leu rompt et tire
A ses dents et gris la couronne,
Et le lion par très-grand ire
De sa pate grand coup lui donne.

(Buchon, édit. de Monstrelet, t. I, p. 302.)

pereur Julien avec la lance des croisades; elle égorge César avec le couteau biblique, en sorte que le tout a l'air d'un massacre indistinct d'hommes et de doctrines, d'idées et de faits.

Quand il y aurait eu le moindre bon sens dans ce traité de l'assassinat, quand les crimes du duc d'Orléans eussent été prouvés, et qu'il eût mérité la mort, cela ne justifiait pas encore la trahison du duc de Bourgogne. Quoi! pour des fautes si anciennes, après une réconciliation solennelle, après avoir mangé ensemble et communié de la même hostie!... Et l'avoir tué de nuit, en guetapens, désarmé, était-ce d'un chevalier? Un chevalier devait l'attaquer à armes égales, le tuer en champ clos. Un prince, un grand souverain, devait faire la guerre avec une armée, vaincre son ennemi en bataille; les batailles sont les duels des rois.

Au reste la harangue de Jean Petit était moins une apologie du duc de Bourgogne qu'un réquisitoire contre le duc d'Orléans. C'était un outrage après la mort, comme si le meurtrier revenait sur cet homme gisant à terre, ayant peur qu'il ne revécût, et tâchant de le tuer une seconde fois.

Le meurtrier n'avait pas besoin d'apologie. Pendant que son docteur pérorait, il avait en poche de bonnes lettres de rémission qui le rendaient blanc comme neige. Dans ces lettres, le roi déclare que le duc lui a exposé comment pour son bien et celui du royaume « *il a fait mettre hors de ce monde* » son frère le duc d'Orléans; mais il a appris que le

roi, « sur le rapport d'aulcuns ses malveillants... en a pris desplaisance... Savoir faisons que nous avons osté et *ostons toute desplaisance* que nous pourrions avoir eue envers lui..., etc. (1) »

Les gens de l'université ayant si bien soutenu le duc de Bourgogne, il était bien juste qu'il les soutînt à son tour. D'abord il termina à leur avantage l'affaire qui depuis un an tenait en guerre les deux juridictions civile et ecclésiastique. La première eut tort. L'université, le clergé, allèrent dépendre les deux écoliers voleurs dont les squelettes branlaient encore à Montfaucon. Tout un peuple de prêtres, de moines, de clercs et d'écoliers, animés d'une joie frénétique, les mena à travers Paris jusqu'au parvis Notre-Dame, où ils furent remis à la justice ecclésiastique et déposés aux pieds de l'évêque (2). Le prévôt demanda pardon aux recteurs, docteurs et régents (3). Ce triomphe des

(1) Note de M. Buchon (Monstrelet, t. I, p. 325), d'après les cartons de *Fontanieu, année* 1407, *Bibl. royale*.

(2) Ce dit jour ont esté despenduz deux exécutez au gibet, qui se disoient clercs et escoliers de l'université de Paris, et au despendre a eu, comme len dit, plus de XL *mille* personnes au gibet, et ont esté ramenez en deux sarqueux, à grant compaignie et grans processions des églises et de l'université, sonnans toutes les cloches des églises. jusqu'au parvis de N. D., entre X et XI heures, couvers de toile noire, et rendus à lévesque de Paris par certaine forme et manière, et depuis portez ou menez à Saint-Maturin, où ont esté inhumez, comme len dit, et ce fait par ordonnance royale. 16 mai 1408. *Archives. Registres du Parlement, Plaidoiries, Matinée VI, folio* 93; et *Conseil, vol. XIII, folio* 26.

(3) « Messeigneurs, leur dit-il, se raillant de leur puissance et de leur obstination, outre le pardon que vous m'accordez, je vous ai grande obligation; car lorsque vous m'avez attaqué, je me tins assuré d'être mis hors de mon état; mais je craignais qu'il ne vous vînt en idée de conclure aussi à ce que je

deux cadavres, qui était l'enterrement de la justice royale, eut lieu au soleil de mai, attristé par la lueur des torches que portait tout ce monde noir (1).

Le 14 mai, la veille même de la grande victoire de l'université, deux messagers du pape Benoît XIII avaient eu la hardiesse de venir braver dans Paris cette colérique puissance. Ils avaient apporté des bulles menaçantes où l'ennemi, qu'on croyait à terre, semblait plus vivant que jamais (2). C'était un gentilhomme aragonais (comme son maître Benoît XIII) qui avait hasardé ce coup.

Une députation de l'université vint à grand bruit demander justice. Une grande assemblée se fit à Saint-Paul en présence du roi, du duc de Bourgogne et des princes. Un violent sermon y fut prononcé par Courtecuisse, qui faisait le pendant du discours de Jean Petit. C'était la condamnation du pape, comme l'autre était la condamnation du prince, partisan du pape.

Le texte était : « Que la douleur en soit pour

fusse marié, et je suis bien certain que si une fois vous eussiez mis cette conclusion en avant, il m'aurait fallu, bon gré mal gré, me marier. Par votre grâce, vous avez bien voulu m'exempter de cette rigueur, ce dont je vous remercie très-humblement. » *Chronique*, nº 10267, citée par M. de Barante, t. III, p. 154, 3e édition.

(1) Medio Maii... cum ingenti luminari... *Religieux de Saint-Denis*, *ms.*, *folio* 551.

(2) A esté présentée au roy, dès lundi, comme len disoit, une bulle par laquelle le pape Benedict, qui est l'un des contendens du papat, excommunie le roy et messires ses parents et adhérens. Et qu'l en avendra? Diex y pourvoye! *Archives*, *Registres du Parlement*, *Conseil XIII*, *folio* 27.

lui ; tombe sur lui son iniquité ! » Si le pape eût été là, il n'y eût guère eu plus de sûreté pour lui que pour le duc d'Orléans. Le pape n'y étant pas, on ne frappa que ses bulles. Le chancelier les condamna au nom de l'assemblée, les secrétaires royaux y enfoncèrent le canif, et les jetèrent au recteur qui les mit en menus morceaux (1).

Ce n'était pas assez de poignarder un parchemin. On envoya ordre à Boucicaut d'arrêter le pape ; et en attendant, on prit, comme suspects d'aimer le pape, l'abbé de Saint-Denis, et le doyen de Saint-Germain l'Auxerrois. Saint-Denis étant, comme on l'a vu, fort mal avec l'Église de Paris, l'arrestation de l'abbé était populaire. Mais le doyen de Saint-Germain l'Auxerrois était membre du parlement. Il y avait imprudence à l'arrêter ; le parlement en garda rancune. Les prisonniers, ayant tout à craindre dans ce moment de violence, essayèrent d'apaiser l'université en se réclamant d'elle, et demandant l'adjonction de quelques-uns de ses docteurs à la commission qui devait les juger. Ils eurent lieu de s'en repentir. Ces scolastiques, étrangers aux lois, aux hommes et aux affaires, ne purent jamais s'accorder avec les juges (2). Ils montrèrent autant de gaucherie que de violence, firent arrêter au hasard nombre de gens. Les prison-

(1) Alte elevatas et cum cultello incisas rectori projecerunt, qui tunc eas inverecundè in frusta dilaceravit minuta. *Religieux, ms., folio* 564.

(2) Theologi atque artistæ, in disputationibus magis quam processibus experti..., Unde inter eos atque in jure peritos pluries orta verbalis discordia. *Ibidem, folio* 565.

niers avaient beau invoquer le parlement, l'évêque de Paris; les princes même intercédaient. Ces implacables pédants ne voulaient point lâcher prise.

Le dimande 25 mai, un professeur de l'université, Pierre-aux-bœufs (cordelier, comme Jean Petit), lut devant le peuple les lettres royaux qui déclaraient que dorénavant on n'obéirait ni à l'un ni à l'autre pape. Cela s'appela l'acte de *Neutralité.* Aucune salle, aucune place n'aurait contenu la foule. La lecture se fit à la *culture* de Saint-Martin des Champs. Cette ordonnance n'est point dans le style ordinaire des lois. C'est visiblement un factum de l'université, violent, âcre, et qui n'est pas sans éloquence : « Qu'ils tombent, qu'ils périssent plutôt que l'unité de l'Église. Qu'on n'entende plus la voix de la marâtre : *Coupez l'enfant, et qu'il ne soit ni à moi, ni à elle;* mais la voix de la bonne mère : *Donnez-le-lui plutôt tout entier...* »

On ne s'en tint pas à des paroles. Un concile assemblé dans la Sainte-Chapelle détermina comment l'Église se gouvernerait dans la vacance du saint-siége. Benoît ne put être atteint; il se sauva à Perpignan, entre le royaume d'Aragon, son pays, où il était soutenu, et la France où il guerroyait contre le concile à force de bulles. Mais ses deux messagers furent pris, et traînés par les rues dans un étrange accoutrement; ils étaient coiffés de tiares de papier, vêtus de dalmatiques noires aux armes de Pierre de Luna, et de plus chargés d'écriteaux qui les qualifiaient trai-

tres et messagers d'un traître. Ainsi équipés, ils furent mis dans un tombereau de boueur, piloriés dans la cour du Palais, parmi les huées du peuple qui s'habituait à mépriser les insignes du pontificat (1). Le dimanche suivant, même scène au parvis Notre-Dame; un moine trinitaire, régent de théologie, invectiva contre le pape, avec une violence furieuse et des farces de bateleurs, le tout dans une langue si fangeuse, que bonne part de cette boue retombait sur l'université (2).

Le pape de Rome, le pape d'Avignon, étaient tous les deux en fuite; leurs cardinaux avaient déserté. La reine s'enfuit aussi, emmenant de Paris le Dauphin, gendre du duc de Bourgogne. Les ducs d'Anjou (roi de Sicile), de Berri et de Bretagne, ne tardèrent pas à les suivre. Le duc de Bourgogne allait se trouver seul de tous les princes à Paris, ayant toutefois dans les mains le roi, le

(1) *Religieux, ms., f.* 576 *verso.* — Au jour dui entre 10 et 11 heures les prélas et clergie de France assemblez au Palaiz sur le fait de l'Église, ont esté amenez maistre Sanceloup, nez du pair Darragon, et un chevaucheur du pape Benedict qui fut devers nez de Castelle, en 2 tumbereaux, chascun deulx vestuz d'une tunique de toile peincte, où estoit en brief effigiée la manière de la présentation des mauveses bulles dont est mention le 21 de may cy-dessus, et les armes du dict Benedict renversées et autres choses, et mittrez de papier leurs testes, où avoit escriptures du fait, depuis le Louvre où estoient prisonniers, avec plusieurs autres de ce royaume, prélas et autres gens d'Église, qui avoient favorisé auxdictes bulles, comme len dit, jusque en la court du Palaiz en molt grant compaignie de gens à trompes, et là ont esté eschafaudez publiquement et puis ramenez audit Louvre par la manière dessus dicte. *Archives, Registres du Parlement, Conseil XIII, folio* 39, *août* 1408.

(2) Quod anum sordidissimæ omasariæ osculari mallet quam os Petri. *Religieux, ms., f.* 576-577.

concile, d'université. Lâcher le roi de Paris, c'était risquer beaucoup. Cependant il ne pouvait plus remettre son retour aux Pays-Bas. Pendant qu'il faisait ici la guerre au pape et écoutait les prolixes harangues des docteurs, le parti de Benoît et d'Orléans se fortifiait à Liége. Le jeune évêque de Liége, son cousin Jean de Bavière, ne pouvait plus résister (1). Les Liégeois étaient menés par un homme de tête et de main, le sire de Perweiss, père de l'autre prétendant à l'évêché de Liége; il appelait les Allemands; il faisait venir des archers anglais. Le Brabant était en péril. Que serait-il advenu si la Flandre avait pris parti pour Liége, si les gens de Gand s'étaient souvenus que les Liégeois leur avaient envoyé des vivres avant la bataille de Roosebeke?

Je parlerai plus tard de ce curieux peuple de Liége, de cette extrême pointe de la race et de la langue wallonne au sein des populations germaniques, petite France belge qui est restée, sous tant de rapports, si semblable à la vieille France, tandis que la nôtre changeait. Mais tout cela ne peut se dire en passant.

Les Liégeois étaient quarante mille intrépides fantassins. Mais le duc avait contre eux toute la chevalerie de Picardie et des Pays-Bas qui regardait

(1) V. les curieux détails que donne Zanfliet sur la faction des *Hairoit*. Cornelii Zanfliet Leodiensis monachi chronicon, ap. Martène Amplis. coll., t. V, p. 365, 366. Le Religieux et Monstrelet sont fort étendus et fort instructifs. Placentius (Catalogus, etc.) est peu détaillé.

avec raison cette guerre comme l'affaire commune de la noblesse. La noblesse était d'accord. Les villes, Liége, Gand et Paris, ne s'entendaient pas. Gand et Paris ne suivaient pas le même pape que les Liégeois. Le duc de Bourgogne qui soulevait les communes en France, écrasa en Belgique celle de Liége.

Les Liégeois étaient une population d'armuriers et de charbonniers, brutale et indomptable, que leurs chefs ne pouvaient mener. Dès que les bannières féodales apparurent dans la plaine de Hasbain, le proverbe se vérifia :

Qui passe dans le Hasbain,
A bataille le lendemain.

Ils se postèrent quarante mille dans une enceinte fermée de chariots et de canons, et attendirent fièrement. Le duc de Bourgogne qui savait qu'il allait leur venir encore dix mille hommes de troupes et des archers d'Angleterre, se hasarda d'attaquer. Les Liégeois avaient un peu de cavalerie, quelques chevaliers; mais ils s'en défiaient trop; ils les empêchèrent de bouger. Ceux de Bourgogne ne pouvant les forcer par devant, les tournèrent; une terreur panique les prit; plusieurs milliers de Liégeois se rendirent prisonniers. Le duc de Bourgogne, presque vainqueur, voit apparaître alors les dix mille paresseux de Tongres qui venaient enfin combattre. Il craignit qu'ils ne lui arrachassent la victoire, et ordonna le massacre des pri-

sonniers. Ce fut une immense boucherie ; toute cette chevalerie, cruelle par peur, s'acharna sur la multitude qui avait posé les armes. Le duc de Bourgogne prétend, dans une lettre (1), qu'il resta vingt-quatre mille hommes sur le carreau : il avait perdu seulement de soixante à quatre-vingts chevaliers ou écuyers, sans compter les soldats apparemment. Néanmoins, cette disproportion fait sentir assez combien, dans la nouveauté et l'imperfection des armes à feu, les moyens offensifs étaient faibles contre ces maisons de fer dont les chevaliers s'affublaient.

Je me défie un peu de ce nombre de vingt-quatre mille hommes; c'est juste celui de la bataille de Roosebeke, que gagna Philippe le Hardi. Le fils ne voulut pas sans doute avoir tué moins que le père. Quoi qu'il en soit, le récit des cruautés épouvantables du parti de Bourgogne qui, dans le Hasbain seul, avait brûlé, disait-on, quatre cents églises paroissiales, souvent même avec les paroissiens, la vengeance de l'évêque de Liége, Jean sans Pitié, ses noyades dans la Meuse, tout cela, chose triste à dire, mais qui peint le siècle, frappa les imaginations, et releva le duc de Bourgogne. Cette bataille fut prise pour le jugement de Dieu. On savait qu'il avait

(1) Y ont esté occis... de vingt-quatre à vingt-six mille Liégeois, comme on peut le savoir par l'estimation de ceux qui ont vu les noms... Nous avons bien perdu de soixante à quatre-vingts chevaliers ou écuyers. Lettre du duc de Bourgogne. V. M. de Barante, t. III, p. 211-212, 3e édition.

d'ailleurs payé de sa personne (1). Le peuple, comme les femmes, aime les forts : *Ferrum est quod amant*. On donna au duc de Bourgogne le surnom de *Jean sans Peur* ; sans peur des hommes, et sans peur de Dieu (2). . . . .

La reine et les princes étaient revenus à Paris dans l'absence du duc de Bourgogne (3), et procédaient contre lui. Un éloquent prédicateur, Cérisy, prononçait une touchante apologie de Louis d'Or-qui a effacé à jamais le discours de Jean Petit.

(1) Comment en décourant de lieu à autre sur un petit cheval, exhorta et bailla à ses gens grand courage, et comment il se maintint jusques en la fin, n'est besoin d'en faire grand' déclaration... Oncques de son corps sang ne fut trait pour icelui jour, combien qu'il fut plusieurs fois travaillé. Monstrelet, t. II, p. 17.

(2) Il eût pu être nommé, tout aussi bien que son cousin l'évêque, *Jean sans Pitié*. Monstrelet dit lui-même : Quand il fut demandé, après la déconfiture, si on cesseroit de plus occire iceux Liégeois, il fit réponse qu'ils mourroient tous ensemble, et que pas ne vouloit qu'on les prenist à rançon ni mist à finance. Ibidem, p. 18.

(3) Dimanche 26 août 1408... Entrèrent à Paris et vindrent de Meleun la royne et le Dauphin accompaigniés, environ 4 heures après disner, des ducs de Berri, de Bretoigne, de Bourbon, et plusieurs autres contes et seigneurs et grant multitude de gens darmes et alèrent parmi la ville loger au Louvre. — Mardi 28 août... Cedict jour entra à Paris la duchesse Dorléans, mère du duc Dorléans qui à présent est, et la royne d'Angleterre, femme dudict duc, en une litière couverte de noir à 4 chevaux couverts de draps noirs, à heure de vespres, accompaignée de plusieurs chariots noirs pleins de dames et femmes, et de plusieurs ducs et contes et gens darmes. *Archives, Registres du Parlement, Conseil, vol. XIII, folio* 40-41. — Les princes s'accordèrent pour déférer, dans cet intervalle, un pouvoir nominal à la reine et au Dauphin : Ce Ve jour [5 septembre 1408] furent tous les seigneurs de céans au Louvre en la grant sale, où estoient en personne la royne, le duc de Guienne, etc. (Suit une longue série de noms)... en la présence desquelz... fu publiée par la bouche de maistre Jeh. Jouvenel, advocat du roy, la puissance octroiée et commise par le roy à la royne et audit mons. de Guienne sur le gouvernement du royaume, le roy empeschié ou absent. *Archives, ibidem, Conseil, vol. XIII, f.* 42 *verso*.

L'avocat de la veuve et des orphelins conclut à ce que le duc de Bourgogne fît amende honorable, demandât pardon et baisât la terre, et qu'après avoir fait diverses fondations expiatoires, il allât pendant vingt ans outre-mer pour pleurer son crime. Cela se disait le 11 septembre; le 23, il gagnait la bataille d'Hasbain; le 24 novembre, il arrivait à Paris. La foule alla voir avec respect l'homme qui venait de tuer vingt-cinq mille hommes; il s'en trouva pour crier Noël.

(1409) La reine et les princes avaient enlevé le roi à Chartres; ils pouvaient en son nom agir contre le duc. Cela le décida à un accommodement (1). La chose fut négociée par le grand maître Montaigu, serviteur de la reine et de la maison d'Orléans; principal conseiller de ce parti, qui avait été envoyé au duc de Bourgogne, qui en avait rapporté une grande peur, et qui ne sentait pas sa tête bien ferme sur ses épaules. Il arrangea avec la crédulité de la peur ce triste traité qui déshonorait les deux partis. Le principal article était que le second fils du mort épouserait une fille du meurtrier, avec une dot de cent cinquante mille francs d'or. Comme dot c'était beaucoup, mais comme prix du sang, combien peu!

Ce fut une laide scène, laide encore comme profanation d'une des plus saintes églises de France,

(1) A la rentrée du parlement, le vieux chancelier traça un tableau touchant de la désolation du royaume. *Archives*, *Registres du Parlement*, *Conseil XIII, folio* 49.

Notre-Dame de Chartres, ses innombrables statues de saints et de docteurs (1), furent condamnées à être témoins de la fausse paix et des parjures. On dressa, non pas au parvis où se faisaient les amendes honorables, mais à l'entrée du chœur, un grand échafaud. Le roi, la reine, les princes y siégeaient. L'avocat du duc de Bourgogne demanda au roi, au nom du duc, qu'il lui plût : « De ne conserver dans le cœur ni colère, ni indignation à cause du fait qu'il a commis et fait faire sur la personne de monseigneur d'Orléans, pour le bien du royaume et de vous. »

Puis les enfants d'Orléans entrèrent ; le roi leur fit part du pardon qu'il avait accordé, et les requit de l'avoir pour agréable. L'avocat de Bourgogne parla en ces termes : « Monseigneur d'Orléans et messeigneurs ses frères, voici monseigneur de Bourgogne, qui vous supplie de bannir de vos cœurs toute haine et toute vengeance, et d'être bons amis avec lui. » Le duc ajouta de sa propre bouche : « Mes chers cousins, je vous en prie. »

Les jeunes princes pleuraient. Selon le cérémonial convenu, la reine, le Dauphin et les seigneurs du sang royal s'approchèrent d'eux, et intercédèrent pour le duc de Bourgogne ; ensuite, le roi, du haut de son trône, leur adressa ces mots : « Mon très-cher fils et mon très-cher neveu, consentez à ce que nous avons fait, et pardonnez. » Le duc

(1) Voir les articles de M. Didron dans le *Journal de l'instruction publique*, et le grand ouvrage que prépare M. de Salvandy.

d'Orléans et son frère répétèrent alors ; l'un après l'autre, les paroles prescrites (1).

Montaigu qui avait dressé d'avance ce traité, par lequel les enfants reconnaissaient que leur père était tué pour le bien du royaume, avait au fond trahi son ancien maître, le duc d'Orléans, pour le duc de Bourgogne. Celui-ci néanmoins lui en voulut mortellement. Il n'avait pas probablement deviné d'avance l'humiliante attitude qu'il lui faudrait prendre dans cette cérémonie, et ce qu'il lui en coûterait pour dire aux enfants : Pardonnez.

Tout le monde savait à quoi s'en tenir sur la valeur d'une telle paix. Le greffier du parlement, en l'inscrivant sur son registre, ajoute ces mots à la marge : « *Pax, pax, inquit propheta, et non est pax* (2). »

Les réconciliés revinrent à Paris, plus ennemis que jamais, mais d'accord pour sacrifier le trop conciliant Montaigu. Ce pauvre diable n'avait après tout péché que par peur. Mais il avait encore un autre crime ; il était trop riche. On se demandait comment ce fils d'un notaire de Paris, médiocrement lettré, de pauvre mine, petite taille, barbe claire, la langue épaisse (3), comment il s'y était pris pour gouverner la France depuis si longtemps. Il fallait bien, avec tout cela, qu'il fût pourtant

(1) *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 615.

(2) *Archives, Registres du Parlement, Conseil XIII, folio* 65.

(3) Illitteratum, staturâ pusillum, barbâ genas mentumque non gratâ plenitudine vestitum, balbum adeoque impeditioris linguæ ut... *Religieux de Saint-Denis, ms., folio* 637.

un habile homme pour que la reine, le duc d'Orléans, les ducs de Berri et de Bourbon, eussent tous besoin de lui et l'appelassent leur ami.

L'habileté qui lui manqua, ce fut de se faire petit. Sans parler de ses grandes terres, il avait bâti à Marcoussis un délicieux château. A Paris, le peuple montrait avec envie son splendide hôtel. Les plus grands seigneurs avaient recherché ses filles. Récemment encore, il avait marié son fils avec la fille du connétable d'Albret, cousin du roi. Il fit encore son frère évêque de Paris, et à cette occasion, il eut l'imprudence de traiter les princes, d'étaler une incroyable quantité de vaisselle d'or et d'argent. Les convives ouvrirent de grands yeux; leur cupidité attisa leur haine. Ils trouvèrent fort mauvais que Montaigu eût tant de vaisselle d'or, lorsque celle du roi était en gage.

Pour un homme nouveau, Montaigu semblait bien assis. Dès le temps du gouvernement des marmousets, il s'était acquis beaucoup de gens; il était bien apparenté, bien allié. Frère de l'archevêque de Sens, il venait de prendre une forte position populaire dans Paris en y faisant son frère évêque. Aussi les princes menèrent l'affaire à petit bruit. Ils s'assemblèrent secrètement à Saint-Victor (1), délibérèrent sous le sceau du serment; ils conspirèrent, trois ou quatre princes du sang, et les plus grands seigneurs de France, contre le fils du no-

(1) In ecclesiâ Sancti Victoris... juramentis mutuo se astringentes. *Religieux ms*, *f.* 636 *verso*.

taire. On avertit Montaigu; mais il s'obstina à ne rien craindre. N'avait-il pas pour lui le roi, le bon duc de Berri, la reine surtout, en mémoire du duc d'Orléans? La reine s'employa, il est vrai, un peu en sa faveur. Mais il ne fallut pas grande violence pour lui forcer la main; on lui promit que les grands biens de Montaigu seraient donnés au Dauphin (1). Après tout, elle était absente, à Melun; ce triste spectacle de la mort d'un vieux serviteur ne devait pas affliger ses yeux.

Il y eut à la mort de Montaigu une chose qu'on ne voit guère à la chute des favoris: le peuple se souleva (2). Montaigu, il est vrai, intéressait les trois puissances de la ville: il était frère de l'évêque; il réclamait le privilége de cléricature, celui du clergé et de l'université; enfin, il en appelait au parlement. Rien ne lui servit. La ville était pleine des gentilshommes du duc de Bourgogne. Le nouveau prévôt de Paris, Pierre Desessarts, monta à cheval, courut les rues avec une forte troupe, criant qu'il tenait les traîtres qui étaient cause de la maladie du roi, qu'il en rendrait bon compte, que les bonnes gens n'avaient qu'à retourner à leurs affaires et à leurs métiers (3).

Montaigu nia tout d'abord; mais il était entre les griffes d'une commission; on lui fit tout avouer

(1) *Bibliothèque royale, mss. Dupuy, vol.* 744, *Fontanieu*, 107-108, *ann.* 1409.
(2) Civitas mota est, et cives arma susceperunt. *Religieux, ms., folio* 637.
(3) Mechanicis artibus et suis negociationibus vacarent. *Ibidem.*

par la torture. Le 17 octobre, sans perdre de temps, moins d'un mois après sa belle fête, il fut traîné aux halles. On ne lut pas même l'arrêt. Brisé qu'il était par la torture, les mains disloquées, le ventre rompu, il baisait la croix de tout son cœur, affirmant jusqu'au bout qu'il n'était pas coupable, non plus que le duc d'Orléans, que seulement il ne pouvait nier qu'ils n'eussent mal usé des deniers du roi et trop dépensé. L'assistance pleurait; ceux même que les princes avaient envoyés pour s'assurer du supplice, revinrent tout en larmes (1).

Cette mort avait touché tout le monde, mais effrayé encore plus. Quel en fut le résultat? Celui qu'on devait attendre de la lâcheté du temps. Tous voulurent être du côté d'un homme qui frappait si fort; la mort du duc d'Orléans, celle de Montaigu, le massacre de Liége, c'étaient trois grands coups. Le roi de Navarre était déjà allié du duc de Bourgogne (2), dont il avait besoin contre le comte d'Armagnac. Le duc d'Anjou le fut pour de l'argent: il en reçut, comme dot d'une fille de Bourgogne, pour aller perdre encore cet argent en Italie. La reine fut aussi gagnée par un mariage; le duc de Bourgogne alla la voir à Melun et promit de

(1) Affirmasse quod tormentorum violentiâ (quâ et manus dislocatas et se ruptum circa pudenda monstrabat) illa confessus fuerat, nec in aliquo culpabilem ducem Aurelianensem neq se etiam reddebat nisi in pecuniarum regiarum nimiâ consumptione. *Religieux de Saint-Denis, folio* 633.

(2) Le duc de Bourgogne déploie dans cette année 1409 une remarquable activité. Il cherche des alliances au midi et au nord. V. les traités avec le roi de Navarre, le comte de Foix, le duc de Bavière et Édouard de Bar. *Bibl. royale, mss., Baluze*, 9484, 2.

faire épouser au frère d'Isabeau (Louis de Bavière) la fille de son ami, le roi de Navarre. Il était d'ailleurs arrangé que le jeune Dauphin présiderait désormais le conseil; la grosse Isabeau (1) crut sottement qu'elle gouvernerait son fils, et par son fils le royaume. Elle revint à Paris, c'est-à-dire qu'elle se remit entre les mains du duc de Bourgogne.

Ainsi, les choses tournaient à souhait pour lui et pour son parti. L'université, toute-puissante au concile de Pise, venait de mettre à profit la déposition des deux papes, pour faire donner la papauté à l'un de ses anciens professeurs (2), qui apparemment n'aurait rien à refuser à l'université et au duc de Bourgogne.

Que manquait-il à celui-ci, sinon de se réhabiliter, s'il pouvait, de faire oublier? Il y avait deux moyens, réformer l'État et chasser l'Anglais. Il entreprit de nouveau d'assiéger Calais; cette fois le duc d'Orléans n'était plus là pour faire manquer l'entreprise. Il s'y prit comme la première fois; il fit bâtir une ville de bois autour de la ville; il entassa dans l'abbaye de Saint-Omer force machines et quantité d'artillerie. Mais les Anglais, pour la somme de dix mille nobles à la rose, trouvèrent un charpentier qui y jeta le feu grégeois et brûla en un moment tout ce qu'on avait longuement préparé.

(1) Mole carnis gravata nimium. *Religieux, ms.*, *f.* 640 *verso.*

(2) In sacrâ paginâ excellentissimum professorem. *Ibidem*, *folio* 628.

La réforme n'alla guère mieux que la guerre. Le duc de Bourgogne l'avait commencée à sa manière, rudement. Il avait rendu à Paris ses priviléges, en y mettant un prévôt à lui, le violent Desessarts. Il avait convoqué une assemblée générale de la noblesse, sous la présidence du Dauphin, s'emparant du Dauphin même et mettant de côté le vieux duc de Berri.

Cependant, il prenait les finances en main, destituant au nom du roi et des princes tous les trésoriers, et mettant à leur place des bourgeois de Paris, des gens riches, timides et dépendants. Tous les receveurs devaient rendre compte à un haut conseil qu'il dominait par le comte de Saint-Pol. Ce conseil fit une chose inouïe, il interdit la chambre des comptes, fit arrêter plusieurs de ses membres (1), et néanmoins il se servit de ses registres, relevant sur les marges les *Nimis habuit* ou *Recuperetur*, dont cette sage et honnête compagnie marquait les payements excessifs. On voulait s'autoriser de ces notes pour tirer de l'argent de ceux qui avaient reçu, ou même de leurs héritiers.

Cela était inquiétant pour beaucoup de monde, suspect pour tous, d'autant plus que dans toutes

(1) Et quia à longo tempore, D. Cameræ computorum ægrè ferentes quod Rex manu prodigâ pecunias multis etiam indignis consueverat largiri, dona in scriptis redigebant, addentes in margine *Recuperetur, Nimis habuit*; statutum est ut registrum præsidentibus traderetur, qui quod nimium fuerat ab ipsis aut eorum hæredibus usquè ad ultimum quadrantem, cessante omni appellatione, extorquerent. Omnes etiam Dominos Cameræ computorum deposuerunt, uno duntaxat excepto qui vices suppleret omnium, donec,.. *Religieux, ms., folio* 639. — Voir aussi Ordonnances, t. IX, p. 458, et seq.

des mesures, on voyait derrière le duc de Bourgogne un homme emporté, passionné et brouillon, le nouveau prévôt de Paris, Desessarts, homme de peu, qui se hâtait de faire sa main, d'enrichir les siens, comme avait fait Montaigu; il l'avait mené au gibet, et il y courait lui-même.

(1410) Tel était Paris; hors de Paris, se formait un grand orage. Le duc d'Orléans n'était qu'un enfant, un nom; mais autour de ce nom se serraient naturellement tous ceux qui haïssaient le duc de Bourgogne et le roi de Navarre. D'abord le comte d'Armagnac, ennemi du second par voisinage, du premier pour avoir dès longtemps été forcé de céder le Charolais; puis le duc de Bretagne, les comtes de Clermont et d'Alençon; enfin, les ducs de Berri et de Bourbon, qui, se voyant comptés pour rien par le duc de Bourgogne, passèrent de l'autre côté. Ces princes s'allièrent « pour la réforme de l'État et contre les ennemis du royaume. »

C'était aussi contre les ennemis du royaume que le duc de Bourgogne levait des troupes et demandait de l'argent. Il fit venir à Paris les principaux bourgeois des villes de France pour obtenir, non une taxe, mais un prêt; les Anglais, disait-il, menaçaient de débarquer. Les bourgeois, sans délibérer, répondirent nettement que leurs villes étaient déjà trop chargées, que le duc de Bourgogne n'avait qu'à faire usage de trois cent mille écus d'or qui, disait-on, avaient été recouvrés.

Mais cet argent s'était écoulé sans qu'on sût comment (1).

Paris ne montrait pas plus de zèle que les autres villes ; le duc avait voulu lui rendre ses armes et ses divisions militaires de centeniers, soixanteniers, cinquanteniers, etc. Les Parisiens le remercièrent, et n'en voulurent pas, ne se souciant pas de devenir les soldats du duc de Bourgogne. Il n'avait pu non plus faire un capitaine de Paris ; la ville prétendit qu'ayant eu un prince du sang pour capitaine (le duc de Berri), elle ne pouvait accepter un capitaine de moindre rang.

Le duc de Bourgogne, ayant contre lui les princes, sans avoir pour lui les villes, fut obligé de recourir à ses ressources personnelles. Il appela ses vassaux. Une nuée de Brabançons vint s'abattre sur la France du nord, sur Paris, pillant, ravageant. Paris, devenu sensible au mal général par ses propres souffrances, demanda la paix à grands cris. Son organe ordinaire, l'université, avec cet aplomb propre aux gens qui ne connaissent ni les hommes ni les choses, trouvait un moyen fort simple de tout arranger, c'était d'exclure du gouvernement les deux chefs de partis, les ducs de Berri et de

(1) Au milieu de cette détresse, nous trouvons, entre autres dépenses, un mandement de Charles VI pour le payement de ses veneurs. L'acte est rédigé dans des termes très-impératifs et très-rigoureux. A la suite de la signature du roi viennent ces mots : « Garde qu'en se n'ait faute. » *Bibliothèque royale, mss., Fontanieu* 107-108, *ann.* 1410, 9 *juillet.* — Pour une paire d'heures, données par le roi à la duchesse de Bourgogne, 600 écus. *Ibidem,* 109-110 ann. 1413.

Bourgogne, de les renvoyer dans leurs terres, et de prendre dans les trois états des gens de bien et d'expérience, qui gouverneraient à merveille. Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre accueillirent d'autant mieux la chose, qu'elle était impraticable. Ils firent parade de désintéressement; ils étaient prêts, disaient-ils, soit à servir l'État gratuitement, en sacrifiant même leurs biens, ou encore à se retirer, si c'était l'utilité du royaume.

L'université n'eut pas à aller loin pour trouver le duc de Berri. Il était déjà avec ses troupes à Bicêtre. Il avait répondu à une première ambassade, qui lui demandait la paix au nom du roi, que justement il venait pour s'entendre avec le roi. Il reçut parfaitement les députés de l'université, goûta leur conseil, répondant gaiement : « S'il faut pour gouverner des gens pris dans les trois états, j'en suis, et je retiens place dans les rangs de la noblesse. »

L'hiver et la faim forcèrent pourtant les princes à accepter l'expédient que proposait l'université. Il donnait satisfaction à leur gloriole. Le duc de Bourgogne consentait à s'éloigner en même temps qu'eux. Le conseil devait être composé de gens qui jureraient de n'appartenir ni à l'un ni à l'autre. Le Dauphin était remis à deux seigneurs nommés, l'un par le duc de Berri, l'autre par le duc de Bourgogne. (Paix de Bicêtre, 1 nov. 1410.)

Au fond, celui-ci restait maître. Il avait l'air de quitter Paris, mais il le gardait. Son prévôt, Deses-

sarts, qui devait sortir de charge, y fut maintenu. Le Dauphin n'eut guère autour de lui que de zélés Bourguignons. Son chancelier était Jean de Nyelle, sujet et serviteur du duc de Bourgogne; ses conseillers, le sire de Heilly, autre vassal du même prince, le sire de Savoisy, qui avait embrassé récemment son parti, Antoine de Craon, de la famille de l'assassin de Clisson, le sire de Courcelles, parent sans doute du célèbre docteur qui fut l'un des juges de la Pucelle, etc.

Le duc de Bourgogne s'était retiré conformément au traité. Il n'armait pas, et ses adversaires armaient. Les torts paraissaient être du côté des amis du duc d'Orléans. Le conseil du Dauphin, pour mieux faire croire à son impartialité, s'adjoignit le parlement, quelques évêques, quelques docteurs de l'université, plusieurs notables bourgeois, et, au nom de cette assemblée, il défendit aux ducs d'Orléans et de Bourgogne d'entrer dans Paris.

La défense était dérisoire; ce dernier était en réalité si bien présent dans Paris, qu'à ce moment même il décidait la ville alarmée à prendre pour capitaine un homme à lui, le comte de Saint-Pol.

(1411) Il s'agissait de mettre Paris en défense. On proposa une taxe générale dont personne ne serait exempt, ni le clergé, ni l'université. Mais leur zèle n'alla pas jusque-là pour le parti de Bourgogne; à ce mot d'*argent*, ils se soulevèrent. Le chancelier de Notre-Dame, parlant au nom des

deux corps, déclara qu'ils ne pouvaient donner ni prêter; qu'ils avaient bien de la peine à vivre; qu'on savait bien que, si les finances du roi n'étaient dilapidées, il entrerait tous les mois deux cent mille écus d'or dans ses coffres; que les biens de l'Église, amortis depuis longtemps, n'avaient rien à voir avec les taxes. Enfin il s'emporta jusqu'à dire que, lorsqu'un prince opprimait ses sujets par d'injustes exactions, c'était, d'après les anciennes histoires, un cas légitime de le déposer (1).

Cette hardiesse extraordinaire de langage indiquait assez que le clergé et l'université ne seraient point, pour le parti bourguignon, un instrument docile. Le nouveau capitaine de Paris chercha ses alliés plus bas : il s'adressa aux bouchers. Ce fut un curieux spectacle de voir le comte de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg, cousin des empereurs et du chevaleresque Jean de Bohême, partager sa charge de capitaine de Paris avec les Legoix (2) et autres bouchers; de le voir armer ces gens, marcher dans Paris de front avec cette *milice royale*, les charger de faire les affaires de la ville et de poursuivre les orléanais. Il risquait gros en s'alliant ainsi. Il croyait tenir les bouchers;

(1) Nec reges dignè vocari, si exactionibus injustis opprimant populum suum, sed quod eos depositione dignos possint rationabiliter reputare, in annalibus antiquis possunt de multis legere. *Religieux, ms., f.* 675 *verso*.

(2) Peu après, nous voyons le duc de Bourgogne assister aux obsèques du boucher Legoix : Et lui fit-on moult honorables obsèques, autant que si c'eût été un grand comte. Juvénal des Ursins, p. 236.

n'était-ce pas eux qui allaient bientôt le tenir lui-même? Le comte de Saint-Pol et son maître le duc de Bourgogne mettaient là en mouvement une formidable machine; mais, le doigt pris dans les roues, ils pouvaient fort bien, doigt, tête et corps, y passer tout entiers.

Je ne sais, au reste, s'il y avait moyen d'agir autrement. Tout esprit de faction à part, Paris, au milieu des bandes qui venaient batailler autour, avait grand besoin de se garder lui-même. Or, depuis la punition des maillotins et le désarmement, les seuls des habitants qui eussent le fer en main et l'assurance que donne le maniement du fer, c'étaient les bouchers. Les autres, comme on l'a vu, avaient refusé de reprendre leurs centeniers, de crainte de porter les armes. Les gentilshommes du comte de Saint-Pol n'auraient pas suffi, ils auraient même été bientôt suspects, si on ne les eût vus toujours à côté d'une milice, brutale, il est vrai, violente, mais après tout, parisienne et intéressée à défendre Paris du pillage. Quelque peur qu'on eût des bouchers, on avait bien autrement peur des innombrables pillards qui venaient jusqu'aux portes observer, tâter la ville, et qui auraient fort bien pu, si elle n'eût pris garde à elle, l'enlever par un coup de main (1).

(1) Dans une de ces alarmes, on fit loger le roi au palais avec une forte troupe de gens d'armes, au grand effroi du greffier: « Ce dict jour, pour ce que le roy notre sire, accompaignié de molt de princes, barons et chevaliers et grant nombre de gens darmes, estoit venu loger au palaiz, et pour les gens

C'était une terrible chose pour la gente innocente et pacifique des bourgeois, de voir du haut de leurs clochers le double flot des populations du Midi et du Nord qui battait leurs murs. On eût dit que les provinces extrêmes du royaume, longtemps sacrifiées au centre, venaient prendre leur revanche. La Flandre se souvenait de sa défaite de Roosebeke. Le Languedoc n'avait pas oublié les guerres des Albigeois, encore moins les exactions récentes des ducs d'Anjou et de Berri. Ce que le centre avait gagné par l'attraction monarchique, il le rendit avec usure. Le Nord, le Midi, l'Ouest, envoyèrent ici tout ce qu'ils avaient de bandits.

D'abord pour défendre Paris contre les gens du Midi qu'amenait le duc d'Orléans, arrivèrent les Brabançons mercenaires du duc de Bourgogne. Pour mieux le défendre, ils ravagèrent tous les environs, pillèrent Saint-Denis. Autres défenseurs, les gens des communes de Flandre ; ceux-ci, gens intelligents qui savaient le prix des choses, pillaient méthodiquement, avec ordre, à fond, de

darmes estoient pleins les hostelz tant de la Cité que du cloistre de Paris, et par tout oultre les pons par devers la place Maubert, sans distinction, hors les seigneurs de céans pour lesquels a esté ordené, comme a dit en la chambre le prevost de Paris, que en leurs hostelz len ne se logera pas, et que en telz cas aventure seroit que les chambellans du roy notre dict sire ne preisent les Tournelles de céans, esquelles a procès sans nombre qui seroient en aventure destre embroillez, fouillez et adirez et perdus, qui seroit dommage inestimable à tous de quelque estat que soit de ce royaume. Jai fait murer l'huiz de ma tournelle, a fin que len ne y entre, car : *In armigero vix potest vigere ratio.* » — Le greffier a dessiné un soldat sur la marge. *Archives, Registres du parlement, Conseil XIII, f.* 131 *verso.* 16 *septembre* 1410.

manière à faire place nette; puis ils emballaient proprement. De guerre, il ne fallait pas leur en parler; ce n'était pas pour cela qu'ils étaient venus. Leur comte avait beau les prier, chapeau bas, de se battre un peu, ils n'en tenaient compte. Quand ils avaient rempli leurs charrettes (1), les seigneurs de Gand et de Bruges reprenaient, quoi qu'on pût leur dire, le chemin de leur pays.

Mais la grande foule des pillards venait des provinces nécessiteuses de l'Ouest et du Midi. La campagne, à la voir au loin, était toute noire de ces bandes fourmillantes; gueux ou soldats, on n'eût pu le dire; qui à pied, qui à cheval, à âne; bêtes et gens maigres et avides à faire frémir, comme les sept vaches dévorantes du songe de Pharaon.

Démêlons cette cohue. D'abord il y avait force Bretons. Les familles étaient d'autant plus nombreuses, en Bretagne, qu'elles étaient plus pauvres. C'était une idée bretonne d'avoir le plus d'enfants possible, c'est-à-dire plus de soldats qui allassent gagner au loin et qui rapportassent (2). Dans les vraies usances bretonnes, la maison paternelle, le

(1) Deux mille charrettes, selon Meyer, douze mille, selon Monstrelet, t. II, p. 247.—Leur requist bien instamment qu'ils le voulsissent servir encore huit jours... Commencèrent à crier à haulte voix : *Wap ! wap !* (qui est à dire en françois : A l'arme, à l'arme),... boutèrent le feu par tous leurs logis, en criant de rechef tous ensemble : *Gau ! gau!* se départirent et prirent leur chemin vers leurs pays... Le duc de Bourgogne... le chaperon ôté hors de la tête devant eux, leur pria à mains jointes très-humblement... eux disant et appelant frères, compains et amis... Ibidem, t. II, p. 261.

(2) Quelquefois cinquante enfants, de dix femmes différentes,.. Guillelm. Pictav., ap. Script. fr., t. XI, p. 88.

foyer restait au plus jeune (1) ; les aînés étaient mis dehors ; ils se jetaient dans une barque ou sur un mauvais petit cheval, et tant les portait la barque ou l'indestructible bête, qu'ils revenaient au manoir refaits, vêtus et passablement garnis.

En Gascogne, un droit différent produisait les mêmes effets. L'aîné restait fièrement au castel, sur sa roche, sans vassal que lui-même, et se servant par simplicité. Les cadets s'en allaient gaiement devant eux, tant que la terre s'étendait, bons piétons, comme on sait, allant à pied par goût, tant qu'ils ne trouvaient pas un cheval, riches d'une épée de famille, d'un nom sonore et d'une cape percée ; du reste nobles comme le roi, c'est-à-dire comme lui sans fief (2), et n'en levant pas moins quint et requint sur la terre, péage sur le passant.

Ce vieux portrait du Gascon, pour être vieux, n'est pas moins ressemblant, et je crois que, *mutatis mutandis*, il en reste quelque chose. Tels les peint la chronique dès le temps du bon roi Robert ; tels au temps des Plantagenets (3) ; tels sous Bernard d'Armagnac, et enfin sous Henri IV. L'excellent baron de Feneste (4) n'exprime pas seulement l'invasion des intrigants du Midi sous

(1) *Coutumier général*, t. IV, p. 408, usance de Quevaise, art. 61 ; usance de Rohan, art 17, 22. Michelet, *Origines du droit*, p. 63.

(2) Le roi n'en est pas moins le grand *fieffeux* ; il n'a rien et il a tout.

(3) Sous la plupart de ces princes, au donzième et treizième siècles, les Poitevins et les Gascons gouvernèrent l'Angleterre.

(4) *Aventures du baron de Feneste* (par d'Aubigné), 1620.

le Béarnais; plus sérieux en apparence, moins amusant, moins *gasconnant*, ce baron subsiste. Alors, aujourd'hui et toujours, ces gens ont exploité de préférence un fonds excellent, la simplicité et la pesanteur des hommes du Nord. Aussi émigraient-ils volontiers. Ce n'était pas pour bâtir, comme les Limousins, ni pour porter et vendre, comme les gens d'Auvergne. Les Gascons ne vendaient qu'eux-mêmes. Comme soldats, comme *domestiques* des princes, ils servaient pour devenir maîtres. Ne leur parlez pas d'être ouvriers ou marchands; ministres ou rois, à la bonne heure. Il leur faut, non pas ce que demandait Sancho, *une toute petite île*, mais bien un royaume, un royaume de Naples, de Portugal, s'il se pouvait; de Suède au moins (1), ils s'en contenteront, hommes honnêtes et modérés. Tout le monde ne peut pas, comme le *meunier du moulin de Barbaste* (2), gagner Paris pour une messe.

Quoiqu'au fond le caractère ait peu changé, nous ne devons pas nous figurer les Méridionaux d'alors, comme nous les voyons et les comprenons aujourd'hui. Tout autres ils apparurent à nos gens du xve siècle, lorsque les oppositions provinciales étaient si rudement contrastées, et encore exagérées par l'ignorance mutuelle. Ce Midi fit horreur au Nord. La brutalité provençale, capricieuse et

(1) L'affaire de Portugal, pour être moins éclaircie, n'en est pas moins probable.

(2) C'est le sobriquet d'amitié que les Gascons donnaient à leur Henri.

violente; l'âpreté gasconne, sans pitié, sans cœur, faisant le mal pour en rire; les durs et intraitables montagnards du Rouergue et des Cévennes, les sauvages Bretons aux cheveux pendants, tout cela dans la saleté primitive, baragouinant, maugréant dans vingt langues, que ceux du Nord croyaient espagnoles ou moresques. Pour mettre la confusion au comble, il y avait parmi le tout des bandes de soldats allemands, d'autres de lombards (1). Cette diversité de langues était une terrible barrière entre les hommes, une des causes pour lesquelles ils se haïssaient sans savoir pourquoi. Elle rendait la guerre plus cruelle qu'on ne peut se le figurer. Nul moyen de s'entendre, de se rapprocher. Le vaincu qui ne peut parler, se trouve sans ressource, le prisonnier sans moyen d'adoucir son maître. L'homme à terre voudrait en vain s'adresser à celui qui va l'égorger; l'un dit *grâce*, l'autre répond *mort*.

Indépendamment de ces antipathies de langage et de race, dans une même race, dans une même langue, les provinces se haïssaient. Les Flamands, même de langue wallonne, détestaient les chaudes têtes picardes (2). Les Picards méprisaient les habitudes régulières des Normands qui leur paraissaient serviles (3). Voilà pour la langue d'oil. Dans

(1) Monstrelet, t. II, p. 169.
(2) Ibidem, p. 249, 253.
(3) Je lis dans une lettre de grâce que les Picards entendant parler d'une somme de 800 livres, que le capitaine de Gisors exigeait des Normands,

la langue d'oc, les gens du Poitou et de la Saintonge, haïs au Nord comme Méridionaux, n'en ont pas moins fait des satires contre les gens du Midi, surtout contre les Gascons (1).

Au bout de cette échelle de haînes, par delà Bordeaux et Toulouse, se trouve, au pied des Pyrénées, hors des routes et des rivières navigables, un petit pays dont le nom a résumé toutes les haines du Midi et du Nord. Ce nom tragique est celui d'Armagnac.

Rude pays, vineux, il est vrai, mais sous les grêles de la montagne, souvent fertile, souvent frappé. Ces gens d'Armagnac et de Fézenzac, moins pauvres que ceux des Landes, furent pourtant encore plus inquiets. De bonne heure, leurs comtes déclarent qu'ils ne veulent dépendre que de Sainte-Marie d'Auch, et ensuite ils battent et pillent l'archevêque d'Auch pendant près de deux siècles. Persécuteurs assidus des églises, excommuniés de génération en génération, ils vécurent, la plupart, en vrais fils du diable.

Lorsque le terrible Simon de Montfort tomba sur le Midi, comme le jugement de Dieu, ils s'amendèrent, lui firent hommage, puis au comte de Poitiers. Saint Louis leur donna plus d'une sévère leçon. L'un d'eux fut mis, pour réfléchir

disaient : « Se c'estoit en Picardie, l'en abatèroit les maisons de ceulx qui se acorderoient de les payer. » *Archives, Trésor des chartes, registre* 148, 214 ; *ann.* 1395.

(1) D'Aubigné, l'auteur du Baron de Feneste, était né en Saintonge, établi en Poitou.

deux ans, dans le château de Péronne. Ils finirent par comprendre qu'ils gagneraient plus à servir le roi de France; la succession de Rodez, si éloigné de l'Armagnac, les engagea d'ailleurs dans les intérêts du royaume.

Les Armagnacs devinrent alors, avec les Albret, les capitaines du Midi pour le roi de France. Battants, battus, toujours en armes, ils menèrent partout les Gascons, jusqu'en Italie. Ils formèrent une leste et infatigable infanterie, la première qu'ait eue la France. Ils poussaient la guerre avec une violence inconnue jusque-là, forçant tout le monde à prendre la croix blanche, coupant le pied, le poing, à qui refusait de les suivre (1).

Nos rois les comblèrent. Ils les étouffèrent dans l'or (2). Ils les firent généraux, connétables. C'était méconnaître leur talent; ces chasseurs des Pyrénées et des Landes, ces lestes piétons du Midi, valaient mieux pour la petite guerre que pour commander de grandes armées. Les comtes d'Armagnac furent faits deux fois prisonniers en Lombardie. Le connétable d'Albret conduisait malheureusement l'armée d'Azincourt.

C'était trop faire pour eux, et l'on fit encore davantage. Nos rois crurent s'attacher ces Armagnacs en les mariant à des princesses du sang.

(1) Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. IV, p. 282. Néanmoins ils conservaient toujours des liaisons avec les Anglais. Le parlement leur fait un procès en 1395, à ce sujet. *Archives*, *Registres du parlement*, *Arrêts*, *XI*, *ann.* 1395.

(2) C'est le mot de François Ier à Benvenuto Cellini.

Voilà ces rudes capitaines gascons qui se décrassent, prennent figures d'hommes et deviennent des princes. On leur donne en mariage une petite-fille de saint Louis. Qui ne les croirait satisfaits? Chose étrange et qui les peint bien : à peine eurent-ils cet excès d'honneur de s'allier à la maison royale, qu'ils prétendirent valoir mieux qu'elle, et se fabriquèrent tout doucement une généalogie qui les rattachait aux anciens ducs d'Aquitaine, légitimes souverains du Midi, d'autre part aux Mérovingiens, premiers conquérants de la France. Les Capétiens étaient des usurpateurs qui détenaient le patrimoine de la maison d'Armagnac.

Tout Français, et princes, qu'ils étaient devenus, le naturel diabolique reparaissait à tout moment. L'un d'eux épouse sa belle-sœur (pour garder la dot); un autre sa propre sœur avec une fausse dispense. Bernard VII, comte d'Armagnac, qui fut presque roi et finit si mal, avait commencé par dépouiller son parent, le vicomte de Fézenzaguet, le jetant avec ses fils, les yeux crevés, dans une citerne. Ce même Bernard, se déclarant ensuite serviteur du duc d'Orléans, fit bonne guerre aux Anglais, leur reprit soixante petites places. Au fond, il ne travaillait que pour lui-même; quand le duc d'Orléans vint en Guienne, il ne le seconda pas. Mais, dès que le prince fut mort, le comte d'Armagnac se porta pour son ami, pour son vengeur, il saisit hardiment ce grand rôle, mena tout le Midi au ravage du Nord, fit épouser sa fille au

jeune duc d'Orléans, lui donnant en dot ses bandes pillardes et la malédiction de la France.

Ce qui rendit ces Armagnacs exécrables, ce fut, outre leur férocité, la légèreté impie avec laquelle ils traitaient les prêtres, les églises, la religion. On aurait dit une vengeance d'Albigeois, ou l'avant-goût des guerres protestantes. On l'eût cru, et l'on se fût trompé. C'était légèreté gasconne (1), ou brutalité soldatesque. Probablement aussi, dans leur étrange christianisme, ils pensaient que c'était bien fait de piller les saints de la langue d'oil, qu'à coup sûr ceux de langue d'oc ne leur en sauraient pas mauvais gré. Ils emportaient les reliquaires sans se soucier des reliques ; ils faisaient du calice un gobelet, jetaient les hosties. Ils remplaçaient volontiers leurs pourpoints percés par des ornements d'églises; d'une chape ils se taillaient une cotte d'armes, d'un corporal un bonnet (2).

(1) Cette légèreté méridionale est sensible dans les proverbes, particulièrement dans ceux des Béarnais; plusieurs sont fort irrévérencieux pour la noblesse et pour l'Église :

Habillat ù bastou,
Qu'aüra l'air du Baron.

Habillez un bâton, il aura l'air d'un baron.

Las sourciéres et lous loubs-garous
Aüs curés han minya capous.

Les sorcières et loups-garous font manger des chapons aux curés, etc., etc. *Collection de proverbes béarnais, ms., communiquée par MM. Picot et Badé, de Pau.*

(2) Cum de corporalibus benedictis sibi caputcegia fecissent... *Religieux, ms., folio 702 verso.*

Arrivés devant Paris, ils avaient pris Saint-Denis pour centre. Ils logèrent dans la petite ville et dans la riche abbaye. La tentation était grande. Les religieux, de peur d'accident, avaient fait enfouir le trésor du bienheureux; mais ils n'avaient pas songé à prendre la même précaution pour la vaisselle d'or et d'argent que la reine leur avait confiée. Un matin, après la messe, le comte d'Armagnac réunit au réfectoire l'abbé et les religieux; il leur expose que les princes n'ont pris les armes que pour délivrer le roi et rétablir la justice dans le royaume, que tout le monde doit aider à une si louable entreprise. « Nous attendons de l'argent, dit-il, mais il n'arrive pas; la reine ne sera pas fâchée, j'en suis sûr, de nous prêter sa vaisselle pour payer nos troupes; messieurs les princes vous en donneront bonne décharge, scellée de leurs sceaux. » Cela dit, sans s'arrêter aux représentations des religieux, il se fait ouvrir la porte du trésor, entre le marteau à la main, et force les coffres. Encore ne craignit-il pas de dire que si cela ne suffisait pas, il faudrait bien aussi que le trésor du saint contribuât. Les moines se le tinrent pour dit, et firent sortir de l'abbaye ceux des leurs qui connaissaient la cachette (1).

Des gens qui prenaient de telles libertés avec

(1) Les Parisiens croyaient néanmoins, et non sans apparence, que les moines étaient favorables au parti d'Orléans. Le bruit même courut à Paris que le duc d'Orléans s'était fait couronner roi de France dans l'abbaye de Saint-Denis. *Religieux, ms., f.* 701 *verso.*

les saints, ne pouvaient pas être fort dévots à l'autre religion de la France, la royauté. Ce roi fou que les gens du Nord, que Paris, au milieu de ses plus grandes violences, ne voyaient qu'avec amour, ceux du Midi n'y trouvaient rien que de risible. Quand ils prenaient un paysan, et que, pour s'amuser, ils lui coupaient les oreilles ou le nez : « Va, disaient-ils ; va maintenant te montrer à ton idiot de roi (1). »

Ces dérisions, ces impiétés, ces cruautés atroces, rendirent service au duc de Bourgogne. Les villes affamées par les pillards tournèrent contre le duc d'Orléans. Les paysans, désespérés, prirent la croix de Bourgogne, et tombèrent souvent sur les soldats isolés. Avec tout cela, il n'y avait guère en France d'autre force militaire que les Armagnacs. Le duc de Bourgogne, ne pouvant leur faire lâcher Paris, qu'ils serraient de tous côtés, eut recours à la dernière, à la plus dangereuse ressource ; il appela les Anglais (2).

Les choses en étaient venues à ce point, que les Anglais étaient moins odieux aux Français du Nord que les Français du Midi. Le duc de Bourgogne conclut d'abord une trêve marchande avec

(1) Ite ad regem vestrum insanum, inutilem et captivum. *Religieux de Saint-Denis, mss., f.* 605.

(2) Selon le Religieux de Saint-Denis, qui prit des informations à ce sujet, le duc d'Orléans pria le roi d'Angleterre, au nom de la parenté qui les unissait, de ne pas envoyer de troupes à son adversaire. Henri IV répondit qu'il avait craint de soulever les Anglais (alliés des Flamands), et qu'il avait accepté les offres du duc de Bourgogne. *Ibidem, f.* 691 *verso*.

les Anglais, dans l'intérêt de la Flandre; puis il leur demanda des troupes, offrant de donner une de ses filles en mariage au fils aîné de Henri IV (1) (1er septembre 1411). Quelles furent les conditions, quelle part de la France leur promit-il? Rien ne l'indique. Le parti d'Orléans publia qu'il faisait hommage de la Flandre à l'Anglais, et s'engageait à lui faire rendre la Guienne et la Normandie.

(1412) L'arrivée des troupes anglaises fit refluer les Armagnacs de Paris à la Loire, jusqu'à Bourges, jusqu'à Poitiers. Ils perdirent même Poitiers; mais les princes tinrent dans Bourges, où le duc de Bourgogne vint les assiéger avec les Anglais, avec le roi, qu'il traînait partout. Néanmoins, le siége fut long. Le manque de vivres, les exhalaisons des marais, des champs pleins de cadavres, la peste enfin, qui, du camp, se répandit dans le royaume, décidèrent les deux partis à une vaine et fausse paix, qui fut à peine une trêve (traité de Bourges, 15 juillet 1412). Le duc de Bourgogne promettait ce qu'il ne pouvait tenir, d'obliger les siens à rendre aux princes leurs biens confisqués. Tout ce que le duc d'Orléans y gagna, ce fut de faire quelque réparation à la mémoire de Montaigu; le prévôt de Paris alla détacher son corps du gibet de Montfaucon, et le fit enterrer honorablement.

Cependant les Orléanais voyant que leur adversaire ne les avait chassés que par le secours de

(1) Rymer, t. IV, pars 1. p. 196, ed. tertia, 1er septembre 1411.

l'Anglais, essayaient de le détacher à tout prix du Bourguignon. Celui-ci, au contraire, était déjà las de ses alliés, et il avait envoyé des troupes pour les combattre en Guienne. Le comte d'Armagnac prit à l'instant la croix rouge, et se fit Anglais, confirmant ainsi les accusations du duc de Bourgogne. Il avait fait publier à grand bruit dans Paris, qu'on avait saisi sur un moine les papiers des princes et les propositions qu'ils faisaient aux ennemis. Ils avaient fait serment, disait-on, de tuer le roi, de brûler Paris, de partager la France. Cette bizarre invention du parti de Bourgogne produisit le plus grand effet à Paris (1). Les gens de l'université, les bourgeois, tout le peuple, les femmes et les enfants, prononçaient mille imprécations contre ceux qui livraient ainsi le roi et le royaume. Le pauvre roi pleurait, et demandait ce qu'il fallait faire.

Le traité réel était assez odieux sans y ajouter ces fables : les princes faisaient hommage à l'Anglais, s'engageaient à lui faire recouvrer ses droits, et lui remettaient vingt places dans le Midi. Pour tant d'avantages, il ne laissait aux ducs de Berri et d'Orléans, le Poitou, l'Angoumois et le Périgord, que leur vie durant. Le seul comte d'Armagnac conservait tous ses fiefs à perpétuité. Le traité visiblement était son ouvrage (2) (18 mai 1412).

(1) Indeque rabies popularis sic exarsit ut omnes utriusque sexus absque erubescentiæ velo ducibus publicè maledicentes, orarentutcum Juda predi tore æternam perciperent portionem. *Religieux*, *ms.*, *folio* 734.

(2) Rymer, t. IV, pars 2, p. 13 (ed. tertia), 18 mai 1412.

Ainsi, des princes sans cœur jouaient tour à tour à ce jeu funeste, d'appeler l'ennemi du royaume. La chose était pourtant sérieuse. Ils s'en seraient aperçus bientôt, si la mort de Henri IV n'eût donné un répit à la France. Trahie par les deux partis, n'ayant rien à attendre que d'elle, elle va essayer, dans cet intervalle, de faire ses affaires elle-même. En est-elle déjà capable? On peut en douter.

Dans cette période de cinq années, entre un crime et un crime, le meurtre du duc d'Orléans et le traité avec l'Anglais, les partis ont prouvé leur impuissance pour la paix et pour la guerre; trois traités n'ont servi qu'à envenimer les haines.

Est-ce à dire pourtant que ces tristes années aient été perdues, que le temps ait coulé en vain?... Non, il n'y a point d'années perdues; le temps a porté son fruit. D'abord, les deux moitiés de la France se sont rapprochées, il est vrai, pour se haïr; le Midi est venu visiter le Nord, comme, au temps des Albigeois, le Nord visita le Midi. Ces rapprochements, même hostiles, étaient pourtant nécessaires; il fallait que la France, pour devenir une plus tard, se connût d'abord, qu'elle se vît, comme elle était, diverse encore, et hétérogène.

Ainsi se prépare de loin l'unité de la nation. Déjà le sentiment national est éveillé par les fréquents appels à l'opinion publique, que font les partis dans cette courte période. Ces manifestes

continuels pour ou contre le duc de Bourgogne (1), ces prédications politiques dans l'intérêt des factions, ces représentations théâtrales où la foule est admise comme témoin des grands actes politiques, l'échafaud de Chartres, le sermon de la Neutralité, tout cela, c'est déjà implicitement un appel au peuple.

Dans les pédantesques harangues du temps, parmi les violences, les mensonges, parmi le sang et la boue, il y a pourtant une chose qui fait la force du parti de Bourgogne, si souillé et si coupable, à savoir : l'aveu solennel de la responsabilité des puissants, des princes et des rois. L'université professe cette doctrine alors inouïe, qu'un roi qui accable ses sujets d'exactions injustes peut et doit être déposé. Cette parole est réprouvée; mais ne croyez pas qu'elle tombe. Des pensées inconnues fermentent. C'est vers cette époque, ce semble, qu'au front même de la cathédrale de Chartres, témoin de l'humiliation des princes, on sculpte une figure nouvelle, celle de la Liberté (2) ; liberté

(1) Le plus important peut-être de ces manifestes, est celui que le duc de Bourgogne publia au nom du roi le 13 février 1412. Il y demandait une aide à la Langue d'oil et à la Langue d'oc, et en confiait la perception à un bourgeois de Paris. Préalablement il y fait une longue histoire apologétique des démêlés de la maison de Bourgogne avec celle d'Orléans. Il y flatte Paris; il entre dans le ressentiment du peuple contre les excès des gens d'armes du parti d'Orléans. Il fait dire au roi : « Nous feusmes deuement et souffisamment informés qu'ils tendoient *à débouter* du tout *Nous et notre génération de notre royaume* et seigneurie. *Bibl. roy., mss., Fontanieu,* 109 110, *ann.* 1412, 13 *février; d'après un* vidimus *de la vicomté de Rouen*.

(2) Voir le curieux rapport de M. Didron, dans le *Journal de l'instruction publique*, 1839.

morale, sans doute, mais l'idée de la liberté politique s'y mêle et s'y ajoute peu à peu.

Le duc de Bourgogne était bien indigne d'être le représentant du principe moderne. Ce principe ne se démêle en lui qu'à travers la double laideur du crime et des contradictions. Le meurtrier vient parler d'ordre, de réforme et de bien public; il vient attester les lois, lui qui a tué la loi; nous allons pourtant voir paraître, sous les auspices de cet odieux parti, la grande ordonnance du xv[e] siècle.

Autre bizarrerie. Ce prince féodal, qui vient, à la tête d'une noblesse acharnée, d'exterminer la commune de Liége, il puise dans cette victoire même la force qui relève la commune de Paris; là-bas prince des barons, ici prince des bouchers.

Ces contradictions font, nous l'avons dit, la laideur du siècle, celle surtout du parti bourguignon. Le chef, au reste, parut comprendre que, quoi qu'il eût fait, il n'avait rien fait lui-même, qu'il ne pouvait pas grand' chose. Lorsque l'université proposa de tirer des trois états des gens sages et non suspects pour aider au gouvernement, il prononça cette grave parole : « Qu'en effet, il ne se sentait pas capable de gouverner si grand royaume que le royaume de France (1). »

(1) Indignum se reputavit regimine tanti regni ut erat regnum Franciæ. *Religieux, ms., folio* 665.

CHAPITRE III.

ESSAIS DE RÉFORME DANS L'ÉTAT ET DANS L'ÉGLISE. CABOCHIENS DE PARIS ; GRANDE ORDONNANCE. CONCILES DE PISE ET DE CONSTANCE. 1409—1415.

—

Le gouvernement d'un seul étant avoué impossible, il fallut bien essayer du gouvernement de plusieurs. Le parti de Bourgogne, dans sa détresse, convoqua, au nom du roi, une grande assemblée des députés des villes, des prélats, chapitres, etc. (30 janvier 1413). Cette assemblée de notables est qualifiée, par quelques-uns, du nom d'*états généraux*. Ils furent si peu généraux qu'il n'y vint presque personne, sauf les envoyés de quelques villes du centre. Dans ce moment de crise, entre la guerre civile et la guerre étrangère, que l'on voyait imminente, la France se chercha, et elle ne put se trouver.

C'était, il est vrai, l'hiver; les chemins impraticables, pleins de bandits; la moitié du royaume étrangère ou hostile à l'autre. Il vint peu de gens, et ce peu ne savait que dire. Il n'y avait point de traditions, de précédents, pour une telle assemblée; un demi-siècle s'était écoulé depuis les derniers états. Les gens de Reims, de Rouen, de Sens et de Bourges parlèrent seuls, ou plutôt prêchèrent

sur un texte de l'Écriture, prouvant doctement les avantages de la paix, mais avec non moins de force l'impossibilité de payer pour finir la guerre; ils concluaient qu'il fallait, avant tout, recouvrer les deniers mal perçus ou détournés. Maître Benoît Gentien, célèbre docteur et moine de Saint-Denis, parla au nom de Paris et de l'université. Il demanda des réformes, indiqua des abus, déclama contre l'ambition et la convoitise, toutefois en termes généraux, et sans nommer personne. Il déplut à tout le monde.

Dans la réalité, les maux étaient trop grands pour s'en tenir à une médecine expectante. Les généralités vagues n'avançaient à rien. L'assemblée fut congédiée; Paris prit la parole, au défaut de la France, Paris, et la voix de Paris, son université.

L'université, nous l'avons vu, avait plus de zèle que de capacité pour s'acquitter d'une telle tâche. Elle avait grand besoin d'être dirigée. Or il n'y avait qu'une classe qui pût le faire, qui eût connaissance des lois, des faits, et quelque esprit pratique. C'étaient les membres des hautes cours, du parlement (1), de la chambre des comptes (2) et de

(1) C'était l'opinion de Clémengis. Il implore dans ses lettres l'intervention du parlement comme l'unique remède aux maux présents et futurs du royaume : O clarissimi præsides regiorum tribunalium cæterique celeberrimi judices, qui illam egregiam Curiam illustratis, expergiscimini tandem aliquandò, et regni non dico statum, quia *non stat*, sed miserabilem lapsum aspicite... (Le juge doit comme le médecin) non tantùm morbis cum exorti fuerint subvenire, sed præstantiori etiam cum gloriâ, salubri ante præservatione, ne oriantur prospicere. Nic. Clemeng. epistol., t. II, p. 284.

(2) L'importante notice historique de M. le comte Audiffret sur la comp-

la cour des aides. Je ne vois pas que l'université se soit adressée aux deux derniers corps; leur extrême timidité lui était sans doute trop bien connue; mais elle demanda l'appui du parlement, l'engageant à se joindre à elle, pour demander les réformes nécessaires.

Le parlement n'aimait pas l'université, qui dès longtemps l'avait fait déclarer incompétent dans les causes qui la regardaient; la victoire récente de la juridiction ecclésiastique (1408) n'était pas propre à les réconcilier. Cette puissance tumultueuse, qui peu à peu devenait l'alliée de la populace, était antipathique à la gravité des parlementaires, autant qu'à leurs habitudes de respect pour l'autorité royale. Ils répondirent à l'université de la manière suivante : « Il ne convient pas à une cour établie pour rendre la justice au nom du roi, de se rendre partie plaignante pour la demander. Au surplus, le parlement est toujours prêt, toutes et quantes fois il plaira au roi de choisir quelques-uns de ses membres pour s'occuper des affaires du royaume. L'université et le corps de la ville sauront bien ne faire nulle chose qui ne soit à faire (1). »

Ce refus du parlement de prendre part à la

tabilité publique, nous a fait connaître comment, depuis 1816, le gouvernement a peu à peu tout soumis à l'inspection de la cour des comptes, jusqu'à ce que la loi de 1832 ait fait de cette cour un des grands pouvoirs de l'État. Il eût été curieux d'examiner ce qu'elle a hérité de l'ancienne chambre des comptes, en quoi se rapprochent ou diffèrent les deux institutions.

(2) *Registres du parlement*, cités par M. de Barante, 3e édition, t. IV, p. 34.

révolution devait la rendre violente et impuissante. Paris et l'université pouvaient dès lors faire ce qu'ils voulaient, obtenir des réformes, de belles ordonnances : il n'y avait personne pour les exécuter. Il faut aux lois des hommes pour qu'elles soient vivantes, efficaces. Le temps, les habitudes, les mœurs, peuvent seuls faire ces hommes.

Je dirai ailleurs tout au long ce que je pense du parlement, comme cour de justice. Ce n'est pas en passant qu'on peut qualifier ce long travail de la transformation du droit, cette œuvre d'interprétation de ruse et d'équivoque (1). Qu'il me suffise ici de regarder le parlement du point de vue extérieur, et d'expliquer pourquoi un corps qui pouvait agir si utilement, refusa son concours.

Le parlement n'avait pas besoin de prendre le pouvoir des mains de l'université et du peuple de Paris; le pouvoir lui venait invinciblement par la force des choses. Il craignit avec raison de compromettre, par une intervention directe dans les

(1) Il est curieux d'observer le commencement de ce grand travail dans les Registres dits *Olim.* On y trouve déjà des détails curieux sur la procédure. Deux employés des archives, MM. Dessalles et Duclos en préparent la publication sous la direction de M. le comte Beugnot. Voir subsidiairement les notices de MM. Klimrath, Taillandier et Beugnot sur nos anciens livres de droit et sur l'immense collection des Registres du parlement. — Toutefois il ne faut pas oublier que ces Registres, même Olim, que ces livres, même ceux du treizième siècle, contiennent moins le droit du moyen âge que la *destruction du droit du moyen âge.* Il faudrait remonter au *droit féodal,* au *droit ecclésiastique,* tels qu'on les trouve dans les chartes, dans les canons, dans les rituels, dans les formules et symboles juridiques.

affaires, l'influence indirecte, mais toute-puissante, qu'il acquérait chaque jour. Il n'avait garde d'ébranler l'autorité royale, lorsque cette autorité devenait peu à peu la sienne.

La juridiction du parlement de Paris avait toujours gagné dans le cours du XIVe siècle. Ceux qui avaient le plus réclamé contre elle, finissaient par regarder comme un privilége d'être jugé par le parlement. Les églises et les chapitres réclamaient souvent cette faveur.

Suprême cour du roi, le parlement voyait, non-seulement les baillis du roi et ses juges d'épée, mais les barons, les plus grands seigneurs féodaux, attendre à la grand'salle et solliciter humblement. Récemment il avait porté une sentence de mort et de confiscation contre le comte de Périgord (1). Il recevait appel contre les princes, contre le duc de Bretagne, contre le duc d'Anjou, frère du roi (1328, 1371). Bien plus, le roi, en plusieurs cas, lui avait subordonné son autorité même, lui défen-

(1) Il serait plus exact de dire : Comte *en* Périgord. Il n'avait guère que la *neuvième* partie du département actuel de la Dordogne (*mss. inédits* de M. Dessalles sur l'histoire du Périgord). D'après une *chronique ms.* qu'a retrouvée M. Mérilhou, la chute du dernier comte aurait été décidée par un rapt qu'il essaya de faire sur la fille d'un consul de Périgueux pendant une procession. Le procès énumère bien d'autres crimes. Rien n'est plus curieux pour faire connaître les détails de cette interminable guerre entre les seigneurs et les gens du roi. Le principal grief c'est que, à en croire l'accusation, le comte disait qu'il voulait être roi et agissait comme tel : Jactabat palàm et publicè fore se REGEM..., certumque judicem pro appellationibus decidendis... constituerat... à quo non permittebat ad Nos vel ad... Curiam appellare. *Archives, Registres du parlement, Arrêts criminels, registre XI, ann.* 1389-1396.

dant d'obéir aux lettres royaux, déclarant, en quelque sorte, que la sagesse du parlement était moins faillible, plus sûre, plus constante, plus royale que celle du roi (1).

« Le parlement, dit-il encore dans ses ordonnances, est le miroir de justice. Le Châtelet et tous les tribunaux doivent suivre le style du parlement. »

Admirable ascendant de la raison et de la sagesse ! Dans la défiance universelle où l'on était de tout le reste, cette cour de justice fut obligée d'accepter toutes sortes de pouvoirs administratifs, de police, d'ordre communal, etc. Paris se reposa sur le parlement du soin de sa subsistance; le pain, l'arrivage de la marée, une foule d'autres détails, la surveillance des monnayeurs, des barbiers ou chirurgiens, celle du pavé de la ville, ressortirent à lui. Le roi lui donna à régler sa maison (2).

Les seules puissances qui résistassent à cette attraction, c'étaient, outre l'université (3), les grandes cours fiscales, la chambre des comptes, la cour des aides (4). Encore voyons-nous, dans une grande occasion, qu'il est ordonné aux réformateurs des aides et finances de consulter le parle-

(1) V. Ordonnances, passim, particulièrement aux années 1344, 1359, 1389, 1400.

(2) Ibidem, t. VIII et IX. années 1358, 1369, 1372, 1382.

(3) Ibidem, ann. 1366.

(4) Ibidem, ann. 1375.

ment (1). On croit devoir expliquer que si les maîtres des comptes sont juges sans appel, c'est « qu'il y aurait inconvénient à transporter les registres, pour les mettre sous les yeux du parlement (2). »

Il fut réglé en 1388 et 1400, ordonné de nouveau en 1413, que le parlement se recruterait lui-même par voie d'élection (3). Dès lors il forma un corps, et devint de plus en plus homogène. Les charges ne sortirent plus des mêmes familles. Transmises par mariage, par vente même, elles ne passèrent guère qu'à des sujets capables et dignes. Il y eut des familles parlementaires, des mœurs parlementaires. Cette image de sainteté laïque que la France avait vue une fois ; en un homme, en un roi, elle l'eut immuable dans ce roi judiciaire, sans caprice, sans passion, sauf l'intérêt de la royauté. La stabilité de l'ordre judiciaire se trouve ainsi fondée, au moment où l'ordre politique va subir les plus rapides variations. Quoi qu'il advienne, la France aura un dépôt de bonnes traditions et de sagesse ; dans les moments extrêmes où la royauté, la noblesse, tous ces vieux appuis lui manqueront, où elle sera au point de s'oublier elle-même, elle se reconnaîtra au sanctuaire de la justice civile.

(1) Ordonnances, ann. 1374.
(2) Ibidem, ann. 1408.
(3) On ajoute qu'on élira aussi *des nobles*, ce qui prouve qu'ordinairement la chose n'arrivait guère. Ibidem, ann. 1407-8.

Le parlement n'a donc pas tort de se refuser à sortir de cette immobilité si utile à la France. Il regardera passer la révolution, il lui survivra, pour en reprendre et en appliquer à petit bruit les résultats les plus utiles.

Le parlement se récusant, l'université n'en alla pas moins son chemin. Cette bizarre puissance, théologique, démocratique et révolutionnaire, n'était guère propre à réformer le royaume. D'abord, elle avait en elle trop peu d'unité, d'harmonie, pour en donner à l'État. Elle ne savait pas même si elle était un corps ecclésiastique ou laïque, quoiqu'elle réclamât les priviléges des clercs (1). La faculté de théologie, dans la morgue de son orthodoxie, dans l'orgueil de sa victoire sur les chefs de l'Église, était Église pourtant. Elle semblait diriger; mais au fond elle était menée, violentée par la nombreuse et tumultueuse faculté des arts (c'est-à-dire de logique) (2). Celle-ci, peu d'accord avec l'autre, ne l'était pas davantage avec elle-même; elle se divisait en quatre nations, et, dans ce qu'on appelait une nation, il y avait bien des nations diverses, Danois, Irlandais, Écossais, Lombards, etc.

(1) V. plus haut.

(2) Les règlements de ces deux facultés se modifièrent en sens inverse. La faculté de théologie prolongea ses cours; elle exigea six ans d'études au lieu de cinq, avec le baccalauréat. La faculté des arts réduisit ses cours de six ans à cinq, puis à trois et demi, et enfin, en 1600, à deux. La scolastique perdait peu à peu son importance. Bulæus, *Hist. Univers. Parisiens*, t. V, p. 858, 863.

Une révolution avait eu lieu dans l'université au quatorzième siècle. Pour régulariser les études et les mœurs, on avait peu à peu, par des fondations de bourses et autres moyens, cloîtré les écoliers dans ce qu'on appelait des colléges. La plupart des colléges semblaient être au fond la propriété des boursiers, qui nommaient au scrutin les principaux, les maîtres. Rien n'était plus démocratique (1).

Ces petites républiques cloîtrées de jeunes gens pauvres, étaient, comme on peut croire, animées de l'esprit le plus inquiet, surtout à l'époque du schisme, où les princes disposaient de tout dans l'Église, et fermaient aux universitaires l'accès des bénéfices. Dans ces tristes demeures, sous l'influence de la sèche et stérile éducation du temps, languissaient sans espoir de vieux écoliers. Il y avait là de bizarres existences, des gens qui, sans famille, sans amis, sans connaissance du monde, avaient passé toute une vie dans les greniers du pays latin, étudiant, faute d'huile, au clair de la lune (2), vivant d'arguments ou de jeûnes, ne descendant des sublimes misères de la Montagne, de

(1) Du Boulay donne tout au long les constitutions de ces colléges, t. IV et V.

(2) Fils d'un cordonnier de Malines, il vint à Paris comme domestique ou marmiton, selon l'histoire manuscrite de Sainte-Geneviève; le jour il était à sa cuisine, la nuit il se retirait au clocher de l'église, et y étudiait au clair de lune. Il entra au collége de Montaigu, releva ce collége alors ruiné, et en fut comme le second fondateur. Il n'est pas moins célèbre pour la violence avec laquelle il prêcha contre le divorce de Louis XII. Bulæus, t. VI, Félibien, t. I, p. 520-530.

la gouttière de Standonc, de la lucarne d'où fut jeté Ramus, que pour disputer à mort dans la boue de la rue du Fouarre ou de la place Maubert.

Les moines mendiants, nouveaux membres de l'université, avaient, outre l'aigreur de la scolastique, celle de la pauvreté; ils étaient souvent haineux et envieux par-dessus toute créature; misérables, et faisant de leur misère un système, ils ne demandaient pas mieux que de l'infliger aux autres (1). On a dit (et je crois qu'il en était ainsi, pour beaucoup d'entre eux), qu'ils ne comprenaient le christianisme que comme religion de la mort et de la douleur. Mortifiés et mortifiants, ils se tuaient d'abstinence et de violence, et ils étaient prêts à traiter le prochain comme eux-mêmes. C'est parmi eux que le duc de Bourgogne trouva sans peine des gens pour louer le meurtre.

(1) Je dis ici le mal, et je dois le dire; si je voulais dire le bien, il faudrait des volumes. La plus haute énergie chrétienne a été dans les mendiants. Ils ont rempli deux siècles, le treizième et le quatorzième, de leur brûlante activité, de leur éloquence originale et bizarre. Il ne faut pas prêter des formes doucereuses à ces prêcheurs du peuple : tout ce qui nous reste d'eux montre qu'ils lui parlaient comme il aime qu'on lui parle, c'est-à-dire, avec violence, souvent avec cynisme. — Le génie polémique de Cîteaux (polémique à la lettre, puisque les ordres militaires étaient des rejetons de Cîteaux), s'est continué dans les dominicains. Sans doute saint Dominique n'est pas l'*inventeur* de l'inquisition ; les procédures inquisitoriales sont d'origine byzantine, les Visigoths d'Espagne les adoptèrent. Les papes confièrent l'inquisition aux moines de Cîteaux. Mais c'est entre les mains des dominicains qu'elle est devenue une institution, et une institution terrible. Le talent ne peut détruire les faits. (V. l'éloquent Mémoire de M. Lacordaire.)

Je fais au reste des vœux pour les nouveaux dominicains, qui se recommandent de la liberté. Nul doute que beaucoup d'âmes n'aient en ce moment grand besoin de la vie commune. Maintenant recommencera-t-elle sous les formes du moyen âge? Le temps seul peut nous l'apprendre.

Le mépris que les autres ordres avaient pour les mendiants, était propre à irriter cette disposition farouche. Or, parmi les mendiants, il y avait un ordre moins important, moins nombreux que les dominicains et les franciscains, mais plus bizarre, plus excentrique, et dont les autres mendiants se moquaient eux-mêmes. Cet ordre, celui des carmes, ne se contentait pas d'une origine chrétienne; ils voulaient, comme les templiers, remonter plus haut que le christianisme (1). Ermites du mont Carmel, descendants d'Élie, ils se piquaient d'imiter l'austérité des prophètes hébraïques, de ces terribles mangeurs de sauterelles qui, dans le désert, luttaient contre l'esprit de Dieu.

Un carme, Eustache de Pavilly, se chargea de lire la remontrance de l'université au roi. Cet Élie de la place Maubert parla presque aussi durement que celui du Carmel (2). On ne pouvait du moins reprocher à cette remontrance d'être générale et vague. Rien n'était plus net (3). Le carme n'accu-

(1) Cette prétention produisit au dix-septième siècle une vive polémique entre les carmes et les jésuites. Ceux-ci, qui n'aimaient guère plus la poésie du moyen âge que la philosophie moderne, attaquèrent durement l'histoire d'Élie; ils prirent une massue de science et de critique pour écraser la frêle légende. Les carmes, en représailles, firent proscrire en Espagne les Acta des Bollandistes. Héliot, *Hist. des Ordres monastiques*, t. I, p. 305-310.

(2) La règle des carmes était très-propre à développer l'exaltation : de longs jeûnes, de longs silences, les jours et les nuits passés dans une cellule. Constitutiones fratrum B. Mariæ de Monte Carmeli, 1595, in-4°.

(3) Le passage le plus important est celui où l'on compare les dépenses de la maison royale à des époques différentes : Ad priscorum regum, reginarum ac liberorum suorum continuandum statum magnificum et quotidianas expen-

sait pas seulement les abus ; il dénonçait les hommes ; il les nommait hardiment par leurs noms, en tête le prévôt Desessarts, jusque-là l'homme des bourguignons, celui qui avait arrêté Montaigu. Mais alors on n'était plus sûr de lui et il venait de se brouiller avec l'université (1).

Le duc de Bourgogne accueillit la remontrance. Menacé par les princes et voyant le Dauphin son gendre s'éloigner de lui, il résolut de s'appuyer sur l'université et sur Paris. Il força le conseil à destituer les financiers, comme l'université le demandait. Desessarts se sauva, déclarant qu'en effet il lui manquait deux millions, mais qu'il en avait les reçus du duc de Bourgogne.

Celui-ci se trouvait fort intéressé à tenir loin un tel accusateur. Un mois après, il apprend qu'il est revenu, qu'il a forcé le pont de Charenton, et qu'il occupe la Bastille au nom du Dauphin. Les conseillers du Dauphin s'étaient imaginé que, la Bastille prise, Paris tournerait pour lui contre le duc de Bourgogne. Il en fut tout autrement. Le poste de Charenton, qui assurait les arrivages de la haute Seine et les approvisionne-

siones 94,000 fraucorum auri abundè sufficiebant, indeque creditores debite contentabantur; quod utique mòdò non fit, quamvis ad prædictos usus 450,000 annuatìm recipiant. *Religieux, ms., folio* 761.

(1) Desessarts et son frère recevaient ou prenaient beaucoup d'argent. *Ibidem, folio* 768. Mais l'université avait contre le prévôt un sujet particulier de haine. Il avait pris parti contre les écoliers dans leur querelle avec un sergent du prévôt qui était en même temps aubergiste, et qui, en dérision des écoliers, avait traîné un âne mort à la porte du collége d'Harcourt. V. Le Religieux et Bulæus, t. V.

ments de la ville, était la chose du monde qui intéressait le plus les Parisiens. L'attaque de ce poste fit croire que Desessarts voulait affamer Paris. Un immense flot de peuple vint heurter à l'hôtel de ville, réclamant l'étendard de la commune, pour aller attaquer la Bastille. Le premier jour on parvint à les renvoyer (1). Le second, ils prirent l'étendard et assiégèrent la forteresse. Ils auraient eu peine à la forcer. Mais le duc de Bourgogne aida ; il décida Desessarts effrayé à sortir, lui répondant de la vie (2). Il lui fit une croix sur le dos de sa main, et jura dessus. Le duc croyait mener le peuple; il vit bientôt qu'il le suivait.

Ceux qui venaient de planter l'étendard de la commune contre une forteresse royale, n'étaient pourtant pas, autant qu'on pourrait croire, des ennemis de l'ordre. Ils ne mirent pas la main sur Desessarts, ne lui firent aucun mal; ils voulaient qu'on lui fît son procès. Ils le menèrent au château du Louvre, et lui donnèrent une garde demi-bourgeoise et demi-royale.

Ces hommes, modérés dans la violence même, n'étaient pas des gens de la bonne bourgeoisie de Paris, de celle qui fournissait les échevins, les cinquanteniers. Cette bourgeoisie avait parlé par l'or-

(1) Ils respectèrent la courageuse résistance du clerc de l'hôtel de ville. *Religieux, ms., folio* 776.

(2) Le duc lui dit : « Mon ami, ne te soucie; car je te jure que tu n'auras autre garde que de mon propre corps. Et lui fit la croix sur le dos de la main, et l'emmena. » Juvénal des Ursins, p. 250.

gane de Benoît Gentien, parlé modérément, vaguement; elle était incapable d'agir. Les cinquanteniers avaient fait ce qu'ils avaient pu pour empêcher qu'on ne marchât sur la Bastille. Il y avait des gens plus forts qu'eux, et que la foule suivait plus volontiers, gens riches, mais qui, par leur position, leur métier et leurs habitudes, se rapprochaient du petit peuple : c'étaient des maîtres bouchers, maîtres héréditaires des étaux de la grande boucherie et de la boucherie Sainte-Geneviève (1). Ces étaux passaient, comme des fiefs, d'hoir en hoir, et toujours aux mâles. Les mêmes familles les ont possédés pendant plusieurs siècles. Ainsi les Saint-Yon et les Thibert, déjà importants sous Charles V (1376), subsistaient encore au dernier siècle (2). Ce qui, malgré leur richesse, leur conservait les habitudes énergiques du métier, c'est qu'il leur était enjoint d'exercer eux-mêmes, de sorte que, tout riches qu'ils pouvaient être, ces seigneurs bouchers restaient de vrais bouchers, tuant, saignant et détaillant la viande.

C'étaient du reste des gens rangés, réguliers, et

(1) Cette antique corporation ne fit pas inscrire ses règlements parmi ceux des autres métiers, lorsque le prévôt Étienne Boileau les recueillit sous saint Louis. Sans doute les bouchers aimèrent mieux s'en fier à la tradition, à la notoriété publique, et à la crainte qu'ils inspiraient. V. M. Depping, Introd. aux Règlements d'Et. Boileau, p. LVI; et Lamare, Traité de la police, t. II, liv. V, tit. XX.

(2) Félibien, t. II, p. 753. Sauval, t. I, 634, 642. V. aussi les Ordonnances, passim. L'une des plus curieuses est celle qui fixe la redevance de chaque nouveau boucher envers le célérier et le concierge « de la Court-le-Roy.» (du parlement). Ordonnances, t. VI, p. 597, ann. 1381.

souvent dévots. Ceux de la grande boucherie étaient fort affectionnés à leur paroisse, Saint-Jacques-la-Boucherie. Nous voyons dans les actes de Saint-Jacques, le boucher Alain y acheter une lucarne pour voir la messe de chez lui (1), et le boucher Haussecul une clef de l'église pour y faire à toute heure ses dévotions.

Dans cette classe honnête, mais grossière et violente, les plus violents étaient les bouchers de la boucherie Sainte-Geneviève, les Legoix surtout. Ceux-ci, anciens vassaux de l'abbaye, vivaient assez mal avec elle. Ils s'obstinaient, malgré l'abbé, à vendre de la viande les jours maigres, et de plus, à fondre leur suif chez eux, au risque de brûler le quartier (2). Établis au milieu des écoles et des disputes, ils participaient à l'exaltation des écoliers. La boucherie Sainte-Geneviève était justement près de la *Croix des Carmes*, et, par conséquent, à la porte du couvent des Carmes; les Legoix étaient ainsi voisins, amis sans doute de ce violent moine, Eustache de Pavilly, le harangueur de l'université.

La force des maîtres bouchers, c'était une armée de garçons, de valets, tueurs, assommeurs, écorcheurs, dont ils disposaient. Il y avait, parmi ces garçons, des hommes remarquables par leur audace brutale, deux surtout, l'écorcheur Caboche, et le

(1) Une vue de deux doigts de long sur deux de large. Vilain, *Histoire de Saint-Jacques-la-Boucherie*, p. 54, années 1388, 1405.
(2) Félibien, t. I, p. 646.

fils d'une tripière. C'étaient des gens terribles dans une émeute; mais leurs maîtres, qui les lançaient, croyaient toujours pouvoir les rappeler.

Il était curieux de voir comment les maîtres bouchers, ayant un moment Paris entre les mains, Paris, le roi, la reine et le Dauphin, comment ils useraient de ce grand pouvoir. Ces gens, honnêtes au fond, religieux et loyaux, regardaient tous les maux du royaume comme la suite du mal du roi, et de ce mal lui-même comme une punition de Dieu. Dieu avait frappé pour leurs péchés le roi et le duc d'Orléans son frère. Restait le jeune Dauphin; ils mettaient en lui leur espoir; toute leur crainte était que le châtiment ne s'étendît à celui-ci, qu'il ne ressemblât à son père (1). Ce prince, tout jeune qu'il était, leur donnait sous ce rapport beaucoup d'inquiétudes. Il était dépensier, n'aimait que les beaux habits; ses habitudes étaient toutes contraires à celles des bourgeois rangés. Ces gens, qui se couchaient de bonne heure, entendaient toute la nuit la musique du Dauphin; il lui fallait des orgues, des enfants de chœur, pour ses fêtes mondaines. Tout le monde en était scandalisé.

Ils avisèrent, dans leur sagesse, qu'ils devaient, pour réformer le royaume, réformer d'abord d'hé-

(1) Si ab aliquo præpotente (ut publicè ferebatur) inducti ad hoc fuerint tunc non habui pro comperto; eos tamen non ignoro ducis Guyennæ nocturnas et indecentes vigilias, ejus commessationes et modum inordinatum vivendi molestissimè tulisse, timentes, sicut dicebant, ne infirmitatem paternæ similem incurreret in dedecus regni. *Religieux, ms., folio* 778.

ritier du royaume, éloigner de lui ceux qui le perdaient, veiller à sa santé corporelle et spirituelle.

Pendant que Desessarts était encore dans la Bastille s'excusant sur les ordres du Dauphin, nos bouchers se rendaient à Saint-Paul, ayant à leur tête un vieux chirurgien, Jean de Troyes, homme d'une figure respectable et qui parlait à merveille. Le Dauphin, tout tremblant, se mit à sa fenêtre, par le conseil du duc de Bourgogne, et le chirurgien parla ainsi : « Monseigneur, vous voyez vos très-humbles sujets, les bourgeois de Paris, en armes devant vous. Ils veulent seulement vous montrer par là qu'ils ne craindraient pas d'exposer leur vie pour votre service, comme ils l'ont déjà su faire; tout leur déplaisir est que votre royale jeunesse ne brille pas à l'égal de vos ancêtres, et que vous soyez détourné de suivre leurs traces par les traîtres qui vous obsèdent et vous gouvernent. Chacun sait qu'ils prennent à tâche de corrompre vos bonnes mœurs, et de vous jeter dans le déréglement. Nous n'ignorons pas que notre bonne reine, votre mère, en est fort mal contente (1); les princes de votre sang eux-mêmes craignent que lorsque vous serez en âge de régner, votre mauvaise éducation ne vous en rende incapable. La juste aversion que nous avons contre des hommes si dignes de châtiment, nous a fait solli-

(1) *Religieux, ms., folio* 779, trad. de M. de Barante.

citer assez souvent qu'on les ôtât de votre service. Nous sommes résolus de tirer aujourd'hui vengeance de leur trahison, et nous vous demandons de les mettre entre nos mains. »

Les cris de la foule témoignèrent que le vieux chirurgien avait parlé selon ses sentiments. Le Dauphin, avec assez de fermeté, répondit : « Messieurs les bons bourgeois, je vous supplie de retourner à vos métiers, et de ne point montrer cette furieuse animosité contre des serviteurs qui me sont attachés. »

« Si vous connaissez des traîtres, dit le chancelier du Dauphin, croyant les intimider, on les punira, nommez-les.

« — Vous, d'abord, » lui crièrent-ils. Et ils lui remirent une liste de cinquante seigneurs ou gentilshommes, en tête de laquelle se trouvait son nom. Il fut forcé de la lire tout haut, et plus d'une fois.

Le Dauphin, tremblant, pleurant, rouge de colère, mais voyant bien pourtant qu'il n'y avait pas moyen de résister, prit une croix d'or que portait sa femme, et fit jurer au duc de Bourgogne qu'il n'arriverait aucun mal à ceux que le peuple allait saisir. Il jura, comme pour Desessarts, ce qu'il ne pouvait tenir.

Cependant ils enfonçaient les portes, et se mettaient à fouiller l'hôtel du roi pour y chercher les traîtres. Ils saisirent le duc de Bar, cousin du roi, puis le chancelier du Dauphin, le sire de La Rivière,

son chambellan, son écuyer tranchant, ses valets de chambre et quelques autres. Ils en arrachèrent un brutalement à la Dauphine, fille du duc de Bourgogne, qui voulait le sauver. Tous les prisonniers, mis à cheval, furent menés à l'hôtel du duc de Bourgogne, puis à la tour du Louvre.

Tous n'arrivèrent pas jusqu'au Louvre. Ils égorgèrent, ou jetèrent à la Seine ceux qu'ils croyaient coupables des déréglements du Dauphin ou de ses folles dépenses, un riche tapissier, un pauvre diable de musicien appelé Courtebotte. Ils rencontrèrent aussi un habile mécanicien ou ingénieur, qui avait aidé le duc de Berri à défendre Bourges; quelqu'un s'étant avisé de dire que cet homme se vantait de pouvoir mettre le feu à la ville, sans qu'on pût l'éteindre (1), il fut tué à l'instant.

Les bouchers croyaient avoir fait une chose méritoire, et comptaient bien être remerciés; ils vinrent le lendemain à l'hôtel de ville. Là, les gros bourgeois, échevins et autres, repassaient en frémissant les événements de la veille : l'hôtel royal forcé, l'enlèvement des serviteurs du roi, le sang versé. Ils craignaient que le duc d'Orléans et les princes ne vinssent, en punition, anéantir la ville de Paris. Ils avaient peur des princes; mais, d'autre part, ils avaient peur des bouchers; ils n'osaient les désavouer. Ils envoyèrent aux princes quelques-uns des leurs avec des docteurs de l'université,

(1) *Religieux, ms., folio 779 verso.*

pour leur faire entendre, s'ils pouvaient, que tout s'était fait par bonne intention et sans qu'on voulût leur déplaire (1).

Cependant les bouchers, persévérant dans leur projet de réformer les mœurs du Dauphin, ne cessaient de revenir à Saint-Paul, ou d'y envoyer des docteurs de leur parti. C'était un spectacle terrible et comique que ce peuple, naïvement moral et religieux dans sa férocité, qui ne songeait ni à détruire le pouvoir royal, ni à le transporter à une autre maison, pas même à une autre branche, mais qui voulait seulement amender la royauté, qui venait lui tâter le pouls, la médeciner gravement. L'hygiène appliquée à la politique (2) n'avait rien d'absurde, lorsque l'État, se trouvant encore renfermé dans la personne du roi, languissait de ses infirmités, était fol de sa folie.

Le carme Eustache Pavilly s'était particulièrement chargé d'administrer au jeune prince cette médecine morale, n'y épargnant nul remède héroïque. Il lui disait en face, par exemple : « Ah ! monseigneur, que vous êtes changé ! tant que vous vous êtes laissé éduquer et conduire au bon gouvernement de votre respectable mère, vous donniez tout l'espoir qu'on peut concevoir d'un jeune

(1) Non se prædicta fecisse in eorum displicentiam. *Relig. ms., folio* 781.

(2) V le sermon de Gerson sur la santé corporelle et spirituelle du roi, et la lettre de Clémengis, intitulée : De politiæ Gallicanæ ægritudine, per metaphoram corporis humani lapsi et consumpti. Nic. Clemeng. epist., t. II, p. 300. Ces comparaisons abondent encore au XVIIe siècle, et jusque dans les préfaces de Corneille.

homme bien né. Tout le monde béuissait Dieu d'avoir donné au roi un successeur si docile aux bons enseignements. Mais, une fois échappé aux directions maternelles, vous n'avez que trop ouvert l'oreille à des gens qui vous ont rendu indévot envers Dieu, paresseux et lent à expédier les affaires. Ils vous ont appris, chose odieuse et insupportable aux bons sujets du roi, à faire de la nuit le jour, à passer le temps en mangeries, en vilaines danses et autres choses peu convenables à la majesté royale. »

Pavilly l'admonestait ainsi, tantôt en présence de la reine, tantôt devant les princes. Une fois, il lui fit entendre tout un traité complet de la conduite des princes (1), examinant dans le plus grand détail toutes les vertus qui peuvent rendre digne du trône, et rappelant tous les exemples des vertus et des vices que l'histoire, surtout l'histoire de France, pouvait présenter. Les derniers exemples étaient ceux du roi encore vivant et de son frère, celui du Dauphin même, qui, s'il ne s'amendait, obligerait de transférer son droit d'aînesse à son jeune frère, ainsi que la reine l'en avait menacé.

Il conclut en demandant qu'on choisît des commissaires pour informer contre les dissipateurs des deniers publics, d'autres pour faire le procès des traîtres emprisonnés, enfin, des capitaines contre le comte d'Armagnac. « Ce peuple, ajoutait-il, est

(1) Ex quibus posset componi tractatus valdè magnus. *Religieux*, ms, 781 *verso*.

là pour m'avouer de tout cela ; je viens d'exposer ses humbles demandes. »

Le Dauphin répondait doucement; mais il n'y pouvait plus tenir. Il aurait voulu s'échapper. Le comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, s'était enfui sous un déguisement. Le Dauphin eut l'imprudence d'écrire aux princes de venir le délivrer. Les bouchers qui s'en doutaient, prirent leurs mesures pour que leur royal pupille ne pût échapper à leur surveillance; ils mirent bonne garde aux portes de la ville, et s'assurèrent de l'hôtel Saint-Paul (1), dont ils constituèrent gardien et concierge le sage chirurgien Jean de Troyes. Et cependant ils faisaient jour et nuit des rondes tout autour « pour la sûreté du roi et de monseigneur le duc de Guienne. » C'est ainsi qu'on nommait le Dauphin.

Garder son roi et l'héritier du royaume, les tenir en geôle, c'était une situation nouvelle, étrange, et qui devait étonner les bouchers eux-mêmes. Mais quand ils se seraient repentis, ils n'étaient plus maîtres. Leurs valets, qu'ils avaient menés d'abord, les menaient maintenant à leur tour. Les héros du parti étaient les écorcheurs, le fils de la tripière, Caboche et Denisot. Ils avaient pour capitaine un chevalier bourguignon, Hélion de Jacqueville, aussi brutal qu'eux. La garde des

(1) Gardèrent curieusement les portes..., et disoient aucuns d'eux qu'on le faisoit pour sa correction, car il estoit de jeune âge. Monstrelet, t. III, p. 4.

deux postes de confiance, d'où dépendaient les vivres, Charenton et Saint-Cloud, les écorcheurs se l'étaient réservée à eux-mêmes. Apparemment les maîtres bouchers n'étaient plus jugés assez sûrs.

Le duc de Bourgogne n'en était pas sans doute à regretter ce qu'il avait fait. Les Parisiens gardant le Dauphin, les Gantais voulurent garder le fils du duc de Bourgogne (1). Ils vinrent le demander à Paris. Les Parisiens avaient pris le blanc chaperon de Gand; les Gantais le reprirent de leur main. Le duc de Bourgogne fut obligé d'envoyer son fils aux Gantais, de leur donner ce précieux otage. Il subit le chaperon.

Un jour que le roi mieux portant allait en grande pompe remercier Dieu à Notre-Dame, avec ses princes et sa noblesse, le vieux Jehan de Troyes se trouve sur son passage, avec le corps de ville; il supplie le roi de prendre le chaperon, en signe de l'affection cordiale qu'il a pour sa ville de Paris. Le roi l'accepte bonnement. Dès lors il fallut bien que tout le monde le portât (2), le recteur,

(1) Ce fait si important ne se trouve que dans le Religieux. Les historiens du parti bourguignon, Monstrelet, Meyer, n'en disent rien. Meyer passe sur tout cela, comme sur des charbons. — Ce fut Paris qui s'entremit en cette affaire pour ceux de Gand : Regali consilio (præpositi mercatorum et scabinorum Parisiensium *validis precibus*) ut Dominus Comes de Charolois primogenitus ducis Burgundiæ, cum uxore suâ, filiâ Regis, in Flandriam duceretur..., Gandavensium burgenses obtinuerunt. *Religieux, ms.*, 723 *verso*.

(2) Et en prinrent hommes d'églises, femmes d'honneur, marchandes qui à tout vendoient les denrées. Journal d'un bourgeois de Paris, p. 183, édit. de M. Buchon, t. XV des Chroniques du xve siècle.

les gens du parlement. Malheur à ceux qui l'auraient porté de travers (1) !

Le chaperon fut envoyé aux autres villes, et presque toutes le prirent. Néanmoins aucune n'entra sérieusement dans le mouvement de Paris. Les cabochiens, ne trouvant aucune résistance, mais n'étant aidés de personne, furent obligés de recourir à des moyens expéditifs pour faire de l'argent. Ils demandèrent au Dauphin l'autorisation de prendre soixante bourgeois, gens riches, modérés et suspects. Ils les rançonnèrent.

On avait commencé par emprisonner les courtisans, les seigneurs. Déjà, on en venait aux bourgeois. On ne pouvait deviner où s'arrêteraient les violences. Les petites gens prenaient peu à peu goût au désordre ; ils ne voulaient plus rien faire que courir les rues avec le chaperon blanc; ne gagnant plus, il fallait bien qu'ils prissent. Le pillage pouvait commencer d'un moment à l'autre.

Les gens de l'université qui avaient mis tout en mouvement sans savoir ce qu'ils faisaient, n'étaient pas les moins effrayés. Ils avaient cru accomplir la réforme en compagnie du duc de Bourgogne, du corps de ville et des bourgeois les plus honorables. Et voilà qu'il ne leur restait que les bouchers, les valets de boucheries, les écorcheurs. Ils frémis-

(1) Le Dauphin ayant fait l'espièglerie de tirer en bas une corne de son *chaperon* de manière à ce qu'elle figurât une *bande* (signe des Armagnacs), les bouchers faillirent éclater : « Regardez, disaient-ils, ce bon enfant de Dauphin, il en fera tant qu'il nous mettra en colère. » Juvénal des Ursins, p. 253

saient de se rencontrer dans les rues avec ces nouveaux frères et amis, qu'ils voyaient pour la première fois, sales, sanglants, manches retroussées, menaçant tout le monde, hurlant le meurtre.

L'alliance monstrueuse des docteurs et des assommeurs ne pouvait durer. Les universitaires se réunirent au couvent des Carmes de la place Maubert, dans la cellule même d'Eustache Pavilly (1). Ils étaient singulièrement abattus, et ne savaient quel parti prendre. Ces pauvres docteurs, ne trouvant dans leur science aucune lumière qui pût les guider, se décidèrent humblement à consulter les simples d'esprit. Ils s'enquirent des personnes dévotes et contemplatives, des religieux, des saintes femmes qui avaient des visions. Pavilly, plein de confiance, s'offrit d'aller les consulter. Mais les visions de ces femmes n'avaient rien de rassurant. L'une avait vu trois soleils dans le ciel. Une autre voyait sur Paris flotter des nuées sombres, tandis qu'il faisait beau au midi, vers les marches de Berri et d'Orléans. « Moi, disait la troisième, j'ai vu le roi d'Angleterre en grand orgueil au haut des tours de Notre-Dame ; il excommuniait notre sire le roi de France ; et le roi, entouré de gens en noir, était assis humblement sur une pierre dans le parvis (2). »

(1) Lisez cette grande scène dans Juvénal des Ursins, p. 251-252. Cet historien médiocre, qui semble ordinairement se contenter d'abréger le Religieux, présente cependant de plus quelques détails importants qu'il avait appris de son père.

(2) Quelques-uns disaient qu'il fallait s'attendre à tous les maux, depuis

La terreur de ces visions ébranla les plus intrépides. Ils voulurent consulter un honnête homme du parti opposé, le modéré des modérés, Juvénal des Ursins. Ils le firent venir ; mais ils n'en purent tirer rien de praticable. Il ne voyait rien à faire, sinon prier les princes de se réconcilier et de rompre les négociations qu'ils avaient entamées avec l'Anglais (1). C'était simplement se soumettre et renoncer aux réformes. Cependant l'abattement était tel, le désir de la paix si fort, que cet avis entraînait tout le monde. Le seul Pavilly s'obstina ; il soutint que tout ce qui s'était fait, était bien fait, et qu'il fallait aller jusqu'au bout (2).

Ces divisions, dont les princes étaient instruits, les encouragèrent sans doute à différer la publication de la grande ordonnance de réforme que l'université avait d'abord si vivement sollicitée. Alors, sans plus s'inquiéter des docteurs qui l'abandonnaient, le moine, entraînant après lui le prévôt des marchands, les échevins, une foule de petit peuple, et bon nombre de bourgeois inti-

la malédiction prononcée par Boniface, et depuis renouvelée par Benoît XIII. Juvénal des Ursins, p. 251-252.

(1) Il savait que les princes faisaient venir le duc de Clarence, et le duc de Bourgogne le comte d'Arundel. Ibidem.

(2) Juvénal affirme, avec une légèreté malveillante, que le carme tirait de l'argent de tout cela. Quelqu'un, dit-il, parla pour sauver Desessarts, qui était au Châtelet, en grand danger : « Mais ledit de Pavilly, qui tendoit fort *au profit de sa bourse,* et s'intéressoit fort avec les Gois, Saintyons et leurs alliez, voulust montrer que la prise des personnes estoit duement faite et qu'il falloit ordonner commissaires pour faire leurs procès. Juvénal des Ursins, p. 252.

midés, s'en alla hardiment prêcher le roi à Saint-Paul (1) (22 mai) : « Il y a encore, dit-il, de mauvaises herbes au jardin du roi et de la reine; il faut sarcler et nettoyer ; la bonne ville de Paris, comme un sage jardinier, doit ôter ces herbes funestes, qui étoufferaient les lis (2)... » Quand il eut fini cette sinistre harangue, et accepté la collation qu'on offrit, selon l'usage, au prédicateur, le chancelier lui demanda au nom de qui il parlait. Le carme se tourna vers le prévôt et les échevins, qui l'avouèrent de ce qu'il avait dit. Mais le chancelier objectant que cette députation était peu nombreuse pour représenter la ville de Paris, ils appelèrent quelques bourgeois des plus considérables qui étaient dans la cour; ceux-ci montèrent, à contre-cœur, et se mettant à genoux devant le roi, protestèrent de leur bonne intention. Cependant la foule augmentait; toutes sortes de gens entraient sans qu'on osât leur interdire la porte, l'hôtel s'emplissait. Le duc de Bourgogne lui-même commençait à avoir peur de ses amis; pour les décider à s'en aller, il s'avisa de leur dire que le roi était

(1) Et dans les trois tours dudit hostel mirent et ordonnèrent leurs gens d'armes. Monstrelet, t. IV, p. 9.—... Out esté à Saint-Pol..., et après une collation faite par M. Eustace de Pavilly, maître en théologie, de l'ordre de N. D. des Carmes, tendant à fin d'oster les bons des mauvais. *Archives, Registres du Parlement, Conseil, ann.* 1413, *lundi* 22 *mai.*

(2) Très-mauvaises herbes et périlleuses, c'est à savoir quelques serviteurs et servantes qu'il falloit sarcler et oster. Juvénal des Ursins, p. 253. Jean de Troyes avait déjà employé la même métaphore : Eradicentur herbæ malæ, ne impediant florem juventutis vestræ virtutum fructus odoriferos producere. *Religieux, ms.,* 785 *verso.* — Cette poésie de jardinage plaisait fort au peuple des villes, toujours enfermé et d'autant plus amoureux de la cam-

à peine rétabli (1), que ce tumulte allait lui faire mal, lui causer une rechute. Mais ils criaient de plus belle qu'ils étaient venus justement pour le bien du roi.

Alors le chirurgien Jean de Troyes exhiba une nouvelle liste de traîtres. En tête, se trouvait le propre frère de la reine, Louis de Bavière. Le duc de Bourgogne eut beau prier, la reine verser des larmes (2); Louis de Bavière, qui allait se marier, demandait au moins huit jours, promettant de se constituer prisonnier la semaine d'après; ils furent inflexibles. Pour abréger, le capitaine de la milice, Jacqueville, monta avec ses gens, et brutalement, sans égard pour la reine, pour le roi ni le Dauphin, pénétrant partout, brisant les portes, il mit la main sur ceux que le peuple demandait. Pour comble de violence, ils emmenèrent treize dames de la reine et de la Dauphine (3). Il ne fallait pas parler à ces gens de respect pour les dames, ni de chevalerie. Parmi les prisonniers qu'ils emmenèrent, se trouvait un Bourguignon, un des leurs, que huit jours auparavant ils avaient donné pour chancelier au Dauphin. La défiance croissait d'heure en heure.

pagne, qu'il ne voyait pas. On la retrouve partout dans les Meistersaenger, dans Hans Sachs, etc. Il est vrai qu'elle n'y est pas mise à l'usage du meurtre, comme ici.

(1) Lequel n'avoit guères qu'il estoit retourné de sa maladie. Monstrelet, t. IV, p. 11.

(2) Le Dauphin « s'abstint de pleurer, ce qu'il put, en torchant ses larmes. » Ibidem, p. 12.

(3) Et, ce fait, le roi s'en alla dîner. Ibidem, p. 13.

Cependant le duc de Berri et d'autres parents des prisonniers, envoyèrent demander à l'université si elle avouait ce qui s'était fait. Celle-ci, consultée en masse et comme corps, se rassura un peu par sa multitude, et donna du moins une réponse équivoque : « Que de ce elle ne vouloit en rien s'entremettre ni empêcher. » Dans le conseil du roi, les universitaires allèrent plus loin, et déclarèrent qu'ils n'étaient pour rien dans l'enlèvement des seigneurs, et que la chose ne leur plaisait pas.

Le désaveu timide de l'université ne rassurait pas les princes. Cette fois, ils craignaient pour eux-mêmes ; le coup avait frappé si près d'eux, qu'ils firent signer au roi une ordonnance où il approuvait ce qui s'était fait. Le lendemain (25 mai 1413) fut lue solennellement la grande ordonnance de réforme.

Cette ordonnance, si violemment arrachée, ne porte pas, autant qu'on pourrait croire, le caractère du moment : c'est une sage et impartiale fusion des meilleures ordonnances du XIVe siècle. On peut l'appeler le code *administratif* de la vieille France, comme l'ordonnance de 1357 avait été sa charte *législative* et politique.

On peut s'étonner de voir cette ordonnance à peine mentionnée dans les historiens. Elle n'a pourtant pas moins de soixante et dix pages in-folio (1). Sauf quelques articles trop minutieux et

(1) Ordonnances. t. X, p. 71-134.

d'une rédaction enfantine (1), ou bien encore dirigée hostilement contre certains individus, on ne peut qu'admirer l'esprit qui y règne, esprit très-spécial, très-pratique : sans spécialité, point de réforme réelle. Celle-ci part de bien bas, mais elle va haut, et pénètre partout. Elle réduit les gages de la lingère, de la poissonnière du roi ; mais elle règle les droits des grands corps de l'État, et tout le jeu de la machine administrative, judiciaire et financière.

La forme est curieuse, je voudrais pouvoir la conserver ; mais alors, cette ordonnance seule occuperait le reste du volume, et encore l'ensemble resterait confus. Il m'est impossible de résumer ce code en quelques lignes, sans emprunter notre langage moderne, plus précis et plus formulé.

Tout ce détail immense semble dominé par deux idées : la centralisation de l'ordre financier, de l'ordre judiciaire. Dans le premier, tout aboutit à la chambre des comptes ; dans le second, tout au parlement.

Les chefs des administrations financières (domaine, aides, trésor des guerres) sont réduits à un petit nombre ; mesure économique, qui contribue à assurer la responsabilité. La chambre des comptes examine les résultats de leur administra-

(1) V. l'article sur « Nostre bonne couronne desmembrée, et les flourons d'icelle baillez en goige... Ordonnances, t. X, p. 92 ; et l'article sur les aides de la guerre, dont l'argent sera serré : « En un gros coffre, qui sera mis en la grosse tour de Nostre Palais ou ailleurs en lieu sûr et secret, ouquel coffre aura trois clefs .. » Ibidem, p. 96.

tion ; elle juge en cas de doute, mais sur pièces et sans plaidoiries.

Tous les vassaux du roi sont tenus de faire dresser les aveux et dénombrements des fiefs qu'ils tiennent de lui, et de les envoyer à la chambre des comptes (1). Ce tribunal de finance se trouve ainsi le surveillant, l'agent indirect de la centralisation politique.

L'élection est le principe de l'ordre judiciaire ; les charges ne s'achètent plus. Les lieutenants des sénéchaux et prévôts sont élus par les conseillers, les avocats et *autres saiges*.

Pour nommer un prévôt, le bailli demande aux « advocats, procureurs, gens de pratique *et d'autre estat* » la désignation de trois ou quatre personnes capables. Le chancelier et une commission du parlement, « appelez avec eux des gens de notre grand conseil et des gens de nos comptes », choisissent entre les candidats.

Aux offices notables, c'est directement le parlement qui nomme, en présence du chancelier et de quelques membres du grand conseil.

Le *parlement élit ses membres*, en présence du chancelier et de quelques membres du grand conseil. Ce corps se recrute désormais lui-même; l'indépendance de la magistrature est ainsi fondée.

Deux juridictions oppressives sont limitées, restreintes. L'hôtel du roi n'enlèvera plus les plai-

(1) Ordonnances, t. X, p. 109.

deurs à leurs tribunaux naturels, ne les ruinera plus préalablement en les forçant de venir des provinces éloignées implorer à Paris une justice tardive. La charge du grand maître des eaux et forêts est supprimée. Ce grand maître, ordinairement l'un des hauts seigneurs du royaume, n'avait que trop de facilités pour tyranniser les campagnes. Il y aura six maîtres, et l'on pourra appeler de leurs tribunaux au parlement. Les *usages* des bonnes gens seront respectés. Les louvetiers n'empêcheront plus le paysan de tuer les loups. Il pourra détruire les nouvelles garennes que les seigneurs ont faites, « en dépeuplant le pays voisin des hommes et habitants, et le peuplant de bêtes sauvages (1). »

Dans la lecture de ce grand acte, une chose inspire l'admiration et le respect, c'est une impartialité qui ne se dément nulle part. Quels en ont été les véritables rédacteurs? De quel ordre de l'État est-elle plus particulièrement émanée? On ne saurait le dire.

L'université elle-même, à qui elle est principalement attribuée dans le préambule (2), ne pouvait avoir cet esprit d'application, cette sagesse pratique. La remontrance de l'université, telle qu'on la lit dans Monstrelet, n'est guère qu'une

(1) Ordonnances, t. X, p. 163.

(2) ...Eussions requis les prélats, chevaliers, écuyers, bourgeois de nos citez et bonnes villes, et mesmement nostre très chière et très-amée fille l'université de Paris... que nous baillâssent leur bon avis... Ibidem, p. 71.

violente accusation de tel abus, de tel fonctionnaire.

Les parlementaires, auxquels l'ordonnance accorde tant de pouvoir, ne semblent pourtant pas avoir dominé dans la rédaction. On leur reproche l'ignorance de quelques-uns d'entre eux, leur facilité à recevoir des présents; on leur défend d'être plusieurs membres du parlement d'une même famille.

Les avocats, notaires, greffiers, sont tancés pour l'esprit fiscal, pour la paperasserie ruineuse qui déjà dévorait les plaideurs.

Les gens des comptes sont traités avec défiance. Ils ne doivent rien décider isolément, mais par délibération commune « et en plein bureau ».

Les prévôts et sénéchaux doivent être nés dans une autre province que dans celle où ils jugent. Ils ne peuvent y rien acquérir, ni s'y marier, ni y marier leurs filles. Quand ils vont quitter la province, ils doivent y rester quarante jours pour répondre de ce qu'ils ont fait.

Les gens d'Église n'inspirent pas plus de confiance au rédacteur de l'ordonnance. Il ne veut pas que des prêtres puissent être avocats. Il accuse les présidents clercs du parlement de négligence ou de connivence. Je ne reconnais pas ici la main ecclésiastique.

Cette ordonnance n'émane pas non plus exclusivement de l'esprit bourgeois et communal. Elle protége les habitants des campagnes. Elle leur

accorde le droit de chasse dans les garennes que les seigneurs ont faites sans droit. Elle leur permet de prendre les armes pour seconder les sénéchaux et courir sus aux pillards (1).

De tout ceci, nous pouvons conclure qu'une réforme aussi impartiale de tous les ordres de l'État, ne s'est faite sous l'influence exclusive d'aucun d'eux, mais que tous y ont pris part.

Les violents ont exigé et quelquefois dicté; les modérés ont écrit; ils ont transformé les violences passagères en réformes sages et durables. Les docteurs Pavilly, Gentien, Courtecuisse; les légistes, Henri de Marle, Arnaud de Corbie, Juvénal des Ursins, tous vraisemblablement auront été consultés. Toutes les ordonnances antérieures sont venues se fondre ici. C'est la sagesse de la France d'alors, son grand monument, qu'on a pu condamner un moment avec la révolution qui l'avait élevé, mais qui n'en est pas moins resté comme un fonds où la législation venait puiser comme un point de départ pour les améliorations nouvelles.

Quelque sévère que nous puissions être, nous autres modernes, pour ces essais gothiques, convenons pourtant qu'on y voit poindre les vrais principes de l'organisme administratif, principes qui ne sont autres que ceux de tout organisme, centralisation de l'ensemble, subordination mu-

(1) Ordonnances, t. X, p. 137.

tuelle des parties. La séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, des pouvoirs judiciaire et municipal, quoique impossible encore, n'en est pas moins indiquée dans quelques articles.

La confusion des pouvoirs judiciaire et militaire, ce fléau des sociétés barbares, y subsiste en droit dans les sénéchaux et les baillis. En fait, ces juges d'épée ne sont plus déjà les vrais juges ; ils ont la représentation et les bénéfices de la justice plus qu'ils n'en ont le pouvoir même. Les vrais juges sont leurs lieutenants, et ceux-ci sont élus par les avocats et les conseillers, *par les saiges*, comme dit l'ordonnance.

Elle accorde beaucoup à ces *sages*, aux gens de loi, beaucoup trop, ce semble. Les compagnies se recrutant elles-mêmes se recruteront probablement en famille; les juges s'associeront, malgré toutes les précautions de la loi, leurs fils, leurs neveux, leurs gendres. Les élections couvriront des arrangements d'intérêt ou de parenté. Une charge sera souvent une dot : étrange *apport* d'une jeune épousée, le droit de faire rompre et pendre... Ces gens se respecteront, je le crois, en proportion même des droits immenses qui sont en leurs mains. Le pouvoir judiciaire, transmis comme propriété, n'en sera que plus fixe, plus digne peut-être (1). Ne sera-t-il pas trop fixe? Ces familles, ne se mariant guère qu'entre elles, ne

(1) Je parlerai ailleurs de la vénalité des charges et de ses effets.

vont elles pas constituer une sorte de féodalité judiciaire? Immense inconvénient!... Mais alors c'était un avantage. Cette féodalité était nécessaire contre la féodalité militaire, qu'il s'agissait d'annuler. La noblesse avait la force de cohésion et de parenté; il fallait qu'il y eût aussi parenté dans la judicature; à ces époques, matérielles encore, il n'y a d'association solide que par la chair et le sang.

Deux choses manquaient pour que la belle réforme administrative et judiciaire de 1413 fût viable (1) : d'abord d'être appuyée sur une réforme législative et politique : celle-ci avait été essayée isolément en 1357. Mais ce qui manquait surtout, c'étaient des hommes, et les mœurs qui font les hommes : sans les mœurs, que peuvent les lois?... Ces mœurs ne pouvaient se former qu'à la longue, et d'abord dans certaines familles, dont l'exemple pût donner à la notion ce qu'elle a le moins, il faut le dire, ce qu'elle acquiert lentement, le sérieux, l'esprit de suite, le respect des précédents. Tout cela se trouva dans les familles parlementaires.

Cette ordonnance des ordonnances fut déclarée solennellement par le roi obligatoire, inviolable. Les princes et les prélats qui étaient à ses côtés,

(1) La seule garantie qu'on lui donne, c'est la publicité, l'insuffisante publicité de ce temps. Elle doit être lue et affichée une fois au siége de chaque sénéchaussée et bailliage, le premier jour des assises Ordonnances, t. X, p. 113.

en levèrent la main. L'aumônier du roi, maître Jean Courtecuisse, célèbre docteur de l'université, prêcha ensuite à Saint-Paul sur l'excellence de l'ordonnance. Dans son discours, généralement faible et traînant, il y a néanmoins une figure pathétique ; il y représente l'université comme un pauvre affamé qui a faim et soif des lois (1).

Il s'agissait d'appliquer ce grand code. Là, devait apparaître la terrible disproportion entre les lois et les hommes. Les modérés, les capables se tenant à l'écart, restaient pour commencer l'application de ces belles lois, les gens les moins propres à mettre en mouvement une telle machine, les scolastiques et les bouchers, ceux-ci trop grossiers, ceux-là trop subtils, trop étrangers aux réalités.

Quelle qu'ait été leur gaucherie brutale dans un métier si nouveau pour eux, l'histoire doit dire qu'ils ne se montrèrent pas aussi indignes du pouvoir qu'on l'eût attendu. Ces gens de la commune de Paris, délaissés du royaume, essayèrent tout à la fois de le réformer et de le défendre. Ils envoyèrent leur prévôt contre les Anglais, en même temps que leur capitaine Jacqueville allait bravement à la rencontre des princes (2). Dans Paris même, ils com-

(1) Du Boulay rapporte à tort ce sermon à l'année 1403. Cependant le titre qu'il lui donne lui-même devait l'avertir qu'il est de 1413. Aura-t-il craint, pour l'honneur de l'université, d'avouer les liaisons d'un de ses plus grands docteurs avec les cabochiens?

(2) Jusqu'à Montereau... ils ne rencontrèrent pas l'un l'autre. Monstrelet, t. IV, p. 54.

mencèrent un grand monument d'utilité publique, qui complétait la triple unité de cette ville; je parle du pont Notre-Dame, grand ouvrage, fondé héroïquement dans des circonstances si difficiles et avec si peu de ressources (1).

Le fait est que ce gouvernement ne fut soutenu de personne. Les Anglais étaient à Dieppe, si près de Paris (2); personne ne voulut donner d'argent. Gerson refusa de payer et laissa plutôt piller sa maison (3). L'avocat général, Juvénal, refusa aussi, aimant mieux être emprisonné.

En donnant ainsi l'exemple d'annuler par une résistance d'inertie ce gouvernement irrégulier, les modérés n'en prirent pas moins une responsabilité bien grave. Ils abandonnaient tout à la fois et la défense du pays et la belle réforme qu'on avait obtenue avec tant de peine. Ce n'est pas la seule fois que les honnêtes gens ont ainsi trahi l'intérêt public, et puni la liberté du crime de son parti. Les cabochiens ne purent faire contribuer ni l'Église, ni le parlement. Ayant saisi l'argent de la foire du Landit, qui appartenait aux moines

(1) Cedit jour fut nommé le pont de la Planche de Mibray le *Pont Nostre Dame*, et le nomma le roy de France Charles, et frappa de la trie sur le premier pieu, et le duc de Guienne son fils après, et le duc de Berry, et le duc de Bourgogne, et le sire de la Trémouille. *Journal du bourgeois de Paris*, 10 mai 1413, éd. Buchon, t. XV, p. 182.

(2) V. Vitet, *Histoire de Dieppe*, t. I.

(3) Cependant le nouveau gouvernement avait essayé de s'assurer de l'université en enjoignant au prévôt de Paris et aux autres justiciers de faire jouir l'université des avantages que le pape Jean XXIII lui avait accordés dans la répartition des bénéfices. Ordonnances, t. X, p. 155, 6 juillet 1413.

de Saint-Denis, ils virent s'élever une clameur générale. Leurs amis, les universitaires, refusèrent de les aider, et les obligèrent de rapporter l'argent qu'ils avaient levé sur quelques suppôts de l'université (1).

Se voyant ainsi entravés de toute part et ne trouvant que des obstacles, les cabochiens entrèrent en fureur. Ils poursuivirent Gerson, qui fut obligé de se cacher dans les voûtes de Notre-Dame. Le jugement des prisonniers fut hâté; la commission eut peur, et signa des condamnations. D'abord on fit mourir des gens qui l'avaient mérité, par exemple un homme qui avait livré à l'ennemi, à la mort, quatre cents bourgeois de Paris. Puis, on traîna à la Grève le prévôt Desessarts qui avait trahi les deux partis tour à tour. Les bouchers hâtèrent sa mort, justement parce qu'ils estimaient sa bravoure et sa cruauté (2). (1er juillet.)

Les juges allant encore trop lentement, les assassinats abrégèrent. Jacqueville alla insulter dans sa prison le sire de La Rivière, et celui-ci l'ayant démenti, ce digne capitaine des bouchers assomma le prisonnier désarmé. La Rivière n'en fut pas moins porté le lendemain à la Grève; l'on décapita pêle-mêle les vivants et le mort (3).

(1) *Religieux, ms., folio* 791.

(2) Depuis qu'il fust mis sur la claye jusques à sa mort, il ne faisoit toujours que rire. *Journal du bourgeois de Paris*, p. 184.

(3) Les cabochiens s'inquiétèrent pourtant de l'effet que produisait cette barbarie. Ils envoyèrent dans les villes une sorte d'apologie; ils y disaient:

Si la prison même n'était plus une sauvegarde, l'hôtel du roi risquait fort de n'en plus être une. Un soir que Jacqueville et ses bouchers faisaient leur ronde, ils entendirent, vers onze heures, un grand bruit de fête chez le Dauphin. Ce jeune homme dansait, pendant qu'on tuait ses amis. Les bouchers montèrent, et lui firent demander par Jacqueville s'il était décent à un fils de France de danser ainsi à une heure inque (1). Le sire de La Trémouille répliqua. Jacqueville lui reprocha d'être l'auteur de ces désordres. La patience manqua au Dauphin; il s'élança sur Jacqueville, et lui porta trois coups de poignard qu'arrêta sa cotte de mailles. La Trémouille eût été massacré, si le duc de Bourgogne n'eût prié pour lui. (10 juillet.)

Cette violation de l'hôtel du roi détacha bien des gens de ce parti qui ne respectait rien. La religion de la royauté était encore entière, et le fut longtemps (2). Les bons bourgeois assurèrent le Dauphin de leur douleur et de leur dévouement. Les bouchers avaient lassé tout le monde. Les artisans même, les derniers du peuple, commençaient à

Que chacune information de ceux qui avoient esté décolés, contenoit soixante feuilles de papier. Monstrelet, t. IV, p. 36.

(1) Entre onze et douze heures du soir. Juvénal, p. 255. *Religieux, ms., folio* 796.

(2) Voyez, si longtemps après, l'extrême timidité du chef de la Fronde. Il eut peur des états généraux (Retz, liv. II), peur de l'union des villes (liv. III): « J'en eus scrupule, dit-il. » Il eut peur encore de se lier avec Cromwel. Mazarin, tout en défendant l'autorité royale qui était la sienne, ava t apparemment moins de scrupule, s'il est vrai qu'après la mort de Charles Ier, il ait dit dans sa prononciation italienne : « Ce M. de Cromwell est né houroux (heureux). »

en avoir assez ; plus de commerce, plus d'ouvrage ; ils étaient sans cesse appelés à faire le guet, excédés de gardes, de rondes et de veilles.

Les princes, qui n'ignoraient pas l'état de Paris, approchaient toujours, en offrant la paix (1). Tout le monde la désirait, mais on avait peur. Le Dauphin fit part des propositions aux grands corps, au parlement, à l'université. Il fut décidé, malgré les bouchers, qu'il y aurait conférence avec les princes. L'éloquence de Caboche, qui pérora dans un brillant costume de chevalier, ne persuada personne ; ses menaces eurent peu d'effet.

Personne dans la bourgeoisie n'agit plus habilement contre les bouchers que l'avocat général Juvénal. Cet honnête homme poursuivait alors, sans souci des réformes, sans intelligence de l'avenir (2), un seul but, la fin des désordres et la sécurité de Paris. Cette pensée ne lui laissait ni repos ni sommeil. Une nuit, s'étant endormi vers le matin, il lui sembla qu'une voix lui disait : *Surgite cùm sederetis, qui manducatis panem doloris.* Sa femme, qui était une bonne et dévote dame, lorsqu'il s'éveilla, lui dit : « Mon ami, j'ai entendu ce matin qu'on vous disait, ou que vous pronon-

(1) Le *Bourgeois de Paris* est l'écho fidèle des bruits absurdes qu'on faisait circuler : Mais bien scay que ils demandoient toujours... la destruction de la bonne ville de Paris. *Journal du bourgeois de Paris*, p. 186.

(2) Voyez au musée de Versailles la longue et piteuse figure de Juvénal, et la rouge trogne de son fils l'archevêque. Le père n'en fut pas moins un excellent citoyen. Son fils rapporte un trait admirable de sa fermeté à l'égard du duc de Bourgogne, p. 247.

ciez en rêvant des paroles que j'ai souvent lues dans mes heures, » et elle les lui répéta. Le bon Juvénal lui répondit : « Ma mie, nous avons onze enfants, et par conséquent grand sujet de prier Dieu de nous accorder la paix, ayons espoir en lui; il nous aidera (1). »

La ruine des bouchers fut décidée par une chose, petite, et pourtant de grand effet. Il fut convenu malgré eux, que les propositions des princes seraient lues d'abord, non dans l'assemblée générale, mais dans chaque quartier (21 juillet). La faible minorité qui tyrannisait Paris pouvait effrayer encore, quand elle était réunie; divisée, elle devenait impuissante, presque imperceptible. Ce point fut emporté contre les bouchers par l'énergie d'un quartenier du cimetière Saint-Jean, le charpentier Guillaume Cirasse, qui osa bien dire en face aux Legoix : « Nous verrons s'il y a à Paris autant de frappeurs de cognée que d'assommeurs de bœufs (2). »

Les bouchers n'obtinrent pas même que la paix accordée aux princes le fût sous forme d'amnistie. Quoi qu'ils pussent dire, on criait : « La paix! » Ce parti vint finir à la Grève même. Dans une assemblée qui s'y tint, une voix cria : « Que ceux qui veulent la paix, passent à droite (3)! » Il ne resta presque personne à gauche. Ils n'eurent d'autre ressource, eux et le duc de Bourgogne, que de se

(1) Juvénal des Ursins, p. 258.
(2) Ibidem, p 259.
(3) *Journal du bourgeois de Paris*, p. 188.

joindre au cortége du Dauphin qui allait au Louvre délivrer les prisonniers. (3 août.)

La réaction alla si vite qu'en sortant de la prison du Louvre, le duc de Bar en fut nommé capitaine; et l'autre fort de Paris, la Bastille, fut confié à un autre prisonnier, au duc de Bavière. Deux des échevins furent changés; le charpentier fut échevin à la place de Jean de Troyes (1).

Peu après, un des de Troyes et deux bouchers, coupables des premiers meurtres, furent condamnés et mis à mort. Plusieurs s'enfuirent, et la populace se mit à piller leurs maisons. On faisait courir le bruit qu'on avait trouvé une liste de quatorze cents personnes, dont les noms étaient marqués d'un T, d'un B ou d'un R (tué, banni ou rançonné (2)).

Le duc de Bourgogne n'essaya pas de résister au mouvement. Il laissa arrêter deux de ses chevaliers dans son hôtel même, et partit sans rien dire aux siens, qu'il laissait en grand danger. Il voulait emmener le roi. Mais Juvénal et une troupe de bourgeois les rejoignirent à Vincennes, et il leur laissa reprendre ce précieux otage (3). (23 août.)

(1) Voir les armoiries de Guillaume Cirasse, dans le Recueil des armoiries des prévôts et échevins de Paris, exemplaire colorié à la bibl. du cabinet du roi, au Louvre.

(2) *Religieux, ms.*, 815 *verso*. Juvénal, p. 264.

(3) Juvénal donne encore ici le beau rôle à son père. « Le duc de Bourgogne dit au roi : Que s'il luy plaisoit aller esbattre jusque vers le bois de Vincennes, qu'il y faisoit beau; et en fut le roy content. Mais Juvénal alla aussitôt avec deux cents chevaux vers le bois, et dit au roy : Sire; venez vous-en en vostre bonne ville de Paris, le temps est bien chaud pour vous

Dans l'arrangement avec les princes, il était convenu qu'ils n'entreraient pas dans Paris. Mais toute condition fut oubliée, à commencer par celle-ci. Le Dauphin et le duc d'Orléans parurent ensemble, vêtus des mêmes couleurs, portant une huque italienne en drap violet avec une croix d'argent. C'était, et ce n'était pas deuil; le chaperon était rouge et noir; pour devise : « Le droit chemin. » Ce qui était plus hostile encore pour les Bourguignons, c'était la blanche écharpe d'Armagnac. Tout le monde la prit; on la mit même aux images des saints. Lorsque les petits enfants, moins oublieux, moins enfants que ce peuple, chantaient les chansons bourguignonnes, ils étaient sûrs d'être battus (1).

L'ordonnance de réforme, si solennellement proclamée, fut non moins solennellement annulée (2) par le roi dans un lit de justice (5 sept.). Le sage historien du temps, affligé de cette versatilité, osa demander à quelques-uns du conseil comment, après avoir vanté ces ordonnances comme éminemment salutaires, ils consentaient à leur abrogation. Ils répondirent naïvement : « Nous voulons ce que veulent les princes. » « A qui donc vous

tenir sur les champs. Dont le roy fut très-content, et se mit à retourner. Juvénal, p. 263.

(1) Mesmes les petits enfants qui chantoient une chanson..., où on disoit : *Duc de Bourgogne, Dieu te remaint en joie !... Journal du bourgeois de Paris*, p. 193.

(2) Quasdam pro ordinationibus regiis condiderant scripturaq. Ordonn. t. X, p. 172.

comparerai-je, dit le moine, sinon à ces coqs de clochers qui tournent à tous les vents (1). »

On renvoya à Jean sans Peur sa fille, que devait épouser le fils du duc d'Anjou. L'université condamna les discours de Jean Petit. Une ordonnance déclara le duc de Bourgogne rebelle (10 février); on convoqua contre lui le ban et l'arrière-ban. Il ne s'agissait de rien moins que de confisquer ses États.

Il crut pouvoir prévenir ses ennemis. Les cabochiens exilés lui persuadaient qu'il lui suffirait de paraître devant Paris avec ses troupes pour y être reçu. Le Dauphin, déjà las des remontrances de sa mère et de celles des princes, appelait en effet le Bourguignon. Il vint camper entre Montmartre et Chaillot; le comte d'Armagnac, qui avait onze mille chevaux dans Paris, tint ferme et rien ne bougea.

Le duc de Bourgogne se retirant, les princes entreprirent de le poursuivre, d'exécuter la confiscation. Mais les effroyables barbaries des Armagnacs à Soissons, avertirent trop bien Arras de ce qu'elle avait à craindre. Ils échouèrent devant cette ville, comme le duc de Bourgogne avait échoué devant Paris (2).

Voilà les deux partis convaincus de nouveau

(1) Gallis campanilium ecclesiarium, à cunctis ventis volvendis. *Religieux, ms., folio* 818.

(2) Ce qui força le duc de Bourgogne à traiter, c'est que les Flamands l'abandonnaient. Les députés de Gand dirent au roi, qu'ils se chargeaient de ranger le duc à son devoir. *Ibidem,* 880, *verso.*

d'impuissance. Ils font encore un traité. Le duc de Bourgogne est quitte pour un peu de honte, mais il ne perd rien; il offre au roi, pour la forme, les clefs d'Arras (1). Il est défendu de porter désormais la bande d'Armagnac et la croix de Bourgogne. (4 sept. 1414.)

La réaction ne fut point arrêtée par cette paix. Les modérés, qui avaient si imprudemment abandonné la réforme, eurent sujet de s'en repentir. Les princes traitèrent Paris en ville conquise. Les tailles devinrent énormes, et l'argent était gaspillé, donné, jeté. Juvénal, alors chancelier, ayant refusé de signer je ne sais quelle folie de prince, on lui retira les sceaux (2). Toute modération déplut. La violence gagna les meilleures têtes. Au

(1) Le roi désirait fort traiter. Juvénal donne là-dessus une jolie scène d'intérieur. Un grand seigneur vint trouver le roi au matin pour l'animer contre les Bourguignons. Le roy estant en son lict, ne dormoit pas et parloit en s'esbatant avec un de ses valets de chambre, en soy farsant et divertissant. Et ledit seigneur vint prendre par-dessous la couverture le roy tout doucement par le pied, en disant : Monseigneur, vous ne dormez pas? Non, beau cousin, luy dit le roy, vous soyez le bienvenu, voulez-vous rien? Y a t'il aucune chose de nouveau? Nenny, monseigneur, luy respondit-il, sinon que vos gens qui sont en ce siége, disent que tel jour qu'il vous plaira, verrez assaillir la ville, où sont vos ennemis et ont espérance d'y entrer. Lors le roy dit, que son cousin le duc de Bourgogne vouloit venir à raison, et mettre la ville en sa main, sans assaut, et qu'il falloit avoir paix. A quoy ledit seigneur respondit : Comment, monseigneur vous voulez avoir paix avec ce mauvais, faux, traistre et desloyal, qui si faussement et mauvaisement a faict tuer vostre frère. Lors le roy aucunement desplaisant, lui dit : Du consentement du beau fils d'Orléans, tout lui a esté pardonné. Hélas, sire, répliqua ledit seigneur, vous ne le verrez jamais vostre frère... Mais le roy lui respondit assez chaudement : Beau cousin, allez vous-en; je le verray au jour du jugement. Juvénal, p. 283.

(2) *Ibidem*, p 285.

service funèbre qui fut célébré pour le duc d'Orléans, Gerson prêcha devant le roi et les princes, il attaqua le duc de Bourgogne, avec qui l'on venait de faire la paix, et déclama contre le gouvernement populaire. (5 janvier 1415.)

« Tout le mal est venu, dit Gerson, de ce que le roi et la bonne bourgeoisie ont été en servitude par l'outrageuse entreprise de gens de petit état... Dieu l'a permis afin que nous connussions la différence qui est entre la domination royale et celle d'aucuns populaires ; car la royale a communément et doit avoir douceur ; celle du vilain est domination tyrannique, et qui se détruit elle-même. Aussi Aristote enseignait-il à Alexandre : « N'élève pas ceux que la nature fait pour obéir. » — Le prédicateur croit reconnaître les divers ordres de l'État dans les métaux divers dont se composait la statue de Nabuchodonosor : « L'état de bourgeoisie, des marchands et laboureurs, est figuré par les jambes qui sont de fer et partie de terre, pour leur labeur et humilité à servir et obéir... ; en leur état doit être le fer de labeur et la terre d'humilité (1). »

Le même homme qui condamnait le gouvernement populaire dans l'État, le demandait dans l'Église. Donnons-nous ce curieux spectacle. Il peut sembler humiliant pour l'esprit humain ; il ne l'est pas pour Gerson même. Dans chaque siècle, c'est le plus grand homme qui a mission d'exprimer les contradictions, apparentes ou réelles, de notre

(1) Joh. Gersonii, ed. du Pin, t. IV, p. 653-678.

nature; pendant ce temps-là, les médiocres, les esprits bornés qui ne voient qu'un côté des choses, s'y établissent fièrement, s'enferment dans un coin, et là, triomphent de dire...

Dès qu'il s'agit de l'Église, Gerson est républicain, partisan du gouvernement de tous. Il définit le concile : « Une réunion de toute l'Église catholique, comprenant tout ordre hiérarchique, *sans exclure aucun fidèle* qui voudra se faire entendre. » Il ajoute, il est vrai, que cette assemblée doit être convoquée « par une autorité légitime ; » mais cette autorité n'est pas supérieure a celle du concile, puisque le concile a droit de la déposer. Gerson ne s'en tint pas à la théorie du républicanisme ecclésiastique ; il fit donner suffrage aux simples prêtres dans le concile de Constance, et coopéra puissamment à déposer Jean XXII (1).

Reprenons d'un peu plus haut. Avant que les griefs de l'État fussent signalés par la remontrance de l'université et la grande ordonnance de 1413, ceux de l'Église l'avaient été par un violent pamphlet universitaire, qui eut un bien autre retentissement. La remontrance, l'ordonnance, ces actes mort-nés, furent à peine connus hors de Paris. Mais le terrible petit livre Clémengis : *Sur la Corruption de l'Église*, éclata dans toute la chré-

(1) V. les œuvres de Gerson, éd. du Pin, surtout au t. IV ; et les travaux estimables que viennent de publier MM. de Faugère, Schmidt et Thomassy. J parlerai ailleurs de ceux de MM. Gence, Gregori, Daunou, Onésyme Leroy, et en général des écrivains qui ont débattu la question de l'Imitation.

tienté. Peut-être n'est-ce pas exagérer que d'en comparer l'effet à celui de la *Captivité de Babylone*, écrite un siècle après par Luther.

De tout temps, on avait fait des satires contre les gens d'Église. L'une des premières, et certainement l'une des plus piquantes, se trouve dans un des capitulaires de Charlemagne. Ces attaques, généralement, avaient été indirectes, timides, le plus souvent sous forme allégorique. L'organe de la satire, c'était le renard, *la bête* plus sage que l'homme; c'était le bouffon, *le fol* plus sage que les sages; ou bien enfin, le diable, c'est-à-dire *la malignité* clairvoyante. Ces trois formes où la satire, pour se faire pardonner, s'exprime par les organes les plus récusables, comprennent toutes les attaques indirectes du moyen âge. Quant aux attaques directes, elles n'avaient guère été hasardées jusqu'au XIIIe siècle que par les hérétiques déclarés, Albigeois, Vaudois, etc. Au XIVe siècle, les laïques, Dante, Pétrarque, Chaucer, lancèrent contre Rome, contre Avignon, des traits pénétrants. Mais enfin, c'étaient des laïques; l'Église leur contestait le droit de la juger. Ici, vers 1400, ce sont les universités, ce sont les plus grands docteurs, c'est l'Église, dans ce qu'elle a de plus autorisé, qui censure, qui frappe l'Église. Ce sont les papes eux-mêmes qui se jettent au visage les plus tristes accusations.

Ce dialogue, qui se prolongea entre Avignon et Rome pendant tout le temps du schisme, n'en

apprit que trop sur toutes les deux. La fiscalité surtout des deux siéges, qui vendaient les bénéfices longtemps avant qu'ils ne vaquassent, cette vénalité famélique, est caractérisée par des mots terribles : « N'a-t-on pas vu, disent les uns, les courtiers du pape de Rome courir toute l'Italie, pour s'informer s'il n'y avait pas quelque bénéficier malade, puis bien vite dire à Rome qu'il était mort (1) ? N'a-t-on pas vu ce pape, ce marchand de mauvaise foi, vendre à plusieurs le même bénéfice, et la marchandise déjà livrée, la proclamer encore et la revendre au second, au troisième, au quatrième acheteur? » — « Et vous, répondaient les autres, vous qui réclamez pour le pape la succession des prêtres, ne venez-vous pas au chevet de l'agonisant, rafler toute sa dépouille? Un prêtre déjà inhumé a été tiré du sépulcre, et le cadavre déterré pour le mettre à nu (2). »

Ces furieuses invectives furent ramassées, comme en une masse, dans le pamphlet de Clémengis, et cette masse lancée, de façon à écraser l'Église. Le pamphlet n'était pas seulement dirigé contre la tête, tous les membres étaient frappés. Pape, cardinaux, évêques, chanoines, moines, tous avaient leur part, jusqu'au dernier mendiant. Cer-

(1) Et si aliquos invenerunt ægrotantes, tunc currebant ad curiam Romanam, et mortem talium intimabant. Theodor. à Niem de schism. apud II, Goldast, c. 7.

(2) Ut inhumatus evulso monumento atque corrupto corpore suis spoliis effossus privaretur. Appellatio Univers. Paris. à D. Benedicto ap. Martène, Thes. anecdot., t. II, p. 1295.

tainement le déclamateur fit bien plus qu'il ne voulait. Si l'Église était vraiment telle, il n'y avait pas à la réformer; il fallait prendre ce corps pourri, et le jeter tout entier au feu.

D'abord, l'effroyable cumul, jusqu'à réunir en une main quatre cents, cinq cents bénéfices; l'insouciance des pasteurs qui souvent n'ont jamais vu leur église; l'ignorance insolente des gros bonnets, qui rougissent de prêcher; l'arbitraire tyrannique de leur juridiction, au point que tout le monde fuit maintenant le jugement de l'Église; la confession vénale, l'absolution mercenaire: « Que si, dit-il, on leur rappelle le précepte de l'Évangile: *Donnez gratuitement, ainsi que vous avez reçu*, ils répondent sans sourciller: « Nous n'avons pas reçu gratis; nous avons acheté, nous pouvons revendre (1). »

Dans l'ardeur de l'invective, ce violent prêtre aborde hardiment mille choses que nous autres laïques nous craindrions d'expliquer: l'étrange vie des chanoines, leurs quasi-mariages, leurs orgies parmi les cartes et les pots, la prostitution des religieuses, la corruption hypocrite des mendiants qui se vantent de faire la besogne de tous les autres, de porter seuls le poids de l'Église, qui vont de maison en maison boire avec les femmes: « Les femmes sont celles des autres, mais les enfants sont bien d'eux. » (2)

(1) Nic Clemeng. de corrupto Ecclesiæ statu, t. I, p. 15.

(2) Cum non suis uxoribus, licet sæpè cum suis parvulis. Ibid. p 20.

En repassant froidement ces virulentes accusations, que la pureté actuelle de l'Église rend presque incroyables, on remarque qu'il y a dans le factum ecclésiastique de l'Université, comme dans son factum politique de 1413 (1), plus d'un grief mal fondé, plus d'un abus qui n'en est pas un. Il était injuste de reprocher d'une manière absolue au roi, au pape, aux grands dignitaires de l'Église, l'augmentation des dépenses. Cette augmentation ne tenait pas seulement à la prodigalité, au gaspillage, au mauvais mode de perception, mais bien aussi à *l'avilissement progressif du prix de l'argent*, ce grand phénomène économique que le moyen âge n'a pas compris; de plus, à la *multiplicité* croissante *des besoins* de la civilisation, au développement de l'administration, au progrès des arts, etc. (2). La dépense avait augmenté, et quoique la production eût augmenté aussi, celle-ci ne croissait pas dans une proportion assez rapide pour suffire à l'autre. La richesse croissait lentement, et elle était mal répartie. L'équilibre de la production et de la consommation avait peine à s'établir.

(1) Voyez plus haut, p. 68, note 3.

(2) Clémengis s'étonne à tort de ce qu'un monastère qui nourrissait primitivement cent moines n'en nourrit plus que dix (p. 19). Qui ne sait combien en deux ou trois siècles changent et le prix des choses et le nombre de celles qu'on juge nécessaires ? Pour ne parler que d'un siècle, quelle grande maison pourrait être défrayée aujourd'hui d'après le calcul que madame de Maintenon fait pour celle de son frère ? Voir, entre autres ouvrages, une brochure de M. le comte d'Hauterive : Faits et observations sur la dépense d'une des grandes administrations, etc.; deux autres brochures de M. Eckard : Dépenses effectives de Louis XIV en bâtiments au cours du temps des travaux et leur évaluation, etc., etc.

Un autre grief de Clémengis, et le plus grand sans doute aux yeux des universitaires, c'est que les bénéfices étaient donnés le plus souvent à des gens fort peu théologiens, aux créatures des princes, du pape, aux légistes surtout; il pouvait ajouter aux médecins, aux écrivains, aux artistes, etc. (1). Cela était vrai, mais qu'y faire? Les princes, les papes n'avaient pas tout le tort. Ce n'était pas leur faute, si les laïques partageaient alors avec l'Église ce qui avait fait le titre et le droit de celle-ci au moyen âge, l'*esprit*, le pouvoir spirituel. Le clergé seul était riche, les récompenses sociales ne pouvaient guère se prendre que sur les biens du clergé. Devait-on se plaindre que le grand historien, le gracieux poëte, Froissart, eût un petit bénéfice qui l'aidât à vivre? Plût au ciel qu'on eût pu en donner un à la pauvre Christine, si laborieuse, si nécessiteuse, qui soutenait sa famille du produit de ses écrits!

Clémengis lui-même fournit une bonne réponse à ses accusations. Quand on parcourt le volumineux recueil de ses lettres, on est étonné de trouver dans la correspondance d'un homme si important, de l'homme d'affaires de l'Université, si peu de choses positives. Ce n'est que vide, que généralités vagues. Nulle condamnation plus décisive de l'éducation scolastique.

(1) On sait que le pape Eugène IV offrit au grand peintre fra Angelico de Fiesole, l'archevêché de Florence (Vasari), que le médecin Aichspalter devint archevêque de Mayence et qu'il fit empereur Henri de Luxembourg (Schmidt, Geschicte der Deutscheu), etc., etc.

Les contemporains n'avaient garde de s'avouer cette pauvreté intellectuelle, ce desséchement de l'esprit. Ils se félicitaient de l'état florissant de la philosophie et de la littérature. N'avaient-ils pas de grands hommes, tout comme les âges antérieurs? Clémengis était un grand homme, d'Ailly était un grand homme (1), et bien d'autres encore, qui dorment dans les bibliothèques, et méritent d'y dormir.

L'esprit humain se mourait d'ennui. C'était là son mal. Cet ennui était une cause, indirecte il est vrai, mais réelle, de la corruption de l'Église. Les prêtres, excédés de scolastique, de formes vides, de mots où il n'y avait rien pour l'âme, ils la donnaient au corps, cette âme dont ils ne savaient

(1) Je ne veux pas contester le mérite réel de ces deux personnages qui furent tout à la fois d'éminents docteurs et des hommes d'action. D'Ailly fut l'une des gloires de la grande école gallicane du collége de Navarre; il y forma Clémengis et Gerson. Clémengis est un bon écrivain polémique, mordant, amusant, *salé* (comme aurait dit Saint-Simon). V. le tableau qu'il fait de la servitude et de la servilité du pape d'Avignon, dans le livre de la corruption de l'Église (p. 26). La conclusion du livre est très-éloquente. C'est une apostrophe au Christ; les protestants ne demanderont pas mieux que d'y voir une prophétie de la réforme : Si tuam vineam labruscis senticosisque virgultis palmites suffocantibus obseptam, infructiferam, vis ad naturam reducere, quis melior modus id agendi, quàm inutiles stirpes eam sterilem efficientes quæ falcibus amputatæ pullulant, radicitùs evellere, vineamque ipsam aliis agricolis locatam novis rursùm autiferacibus et fructiferis palmitibus inserere... Haec non nisi exigua sunt dolorum *initia* et suavia quædam eorum quæ supersunt *praeludia*. Sed tempus erat, ut portum; ingruente jàm tempestate peteremus, nostræque in his periculis saluti consuleremus, ne tanta procellarumvis, quæ laceram Petri naviculam validiori turbinis impulsu, quam ullo aliàs tempore *concussura est*, in mediis nos fluctibus cum his qui merito naufragio perituri sunt, absorbeat. Nic. Clemeng. De corrupto Ecclesiæ statu, t. I, p. 28.

que faire. L'Église périssait par deux causes en apparence contraires, et dont pourtant l'une expliquait l'autre : subtilité, stérilité dans les idées, matérialité grossière dans les mœurs.

1409-1415. Tout le monde parlait de réforme. Il fallait, disait-on, réformer le pape, réformer l'Église; il fallait que l'Église, siégeant en concile, ressaisit ses justes droits. Mais transporter la réforme du pape au concile, ce n'était guère avancer. De tels maux sont au fond des âmes : « in culpa est animus. » Un changement de forme dans le gouvernement ecclésiastique, une réforme négative ne pouvait changer les choses ; il eût fallu l'introduction d'un élément positif, un nouveau principe vital, une étincelle, une idée.

Le concile de Pise crut tout faire, en condamnant par contumace les deux papes qui refusaient de céder, en les déclarant déchus, en faisant pape un frère mineur, un ancien professeur de l'Université de Paris. Ce professeur, qui était mineur avant tout, se brouilla bien vite avec l'Université. Au lieu de deux papes, on en eut trois : ce fut tout.

Ceux qui aiment les satires, liront avec amusement le piquant réquisitoire du concile contre les deux papes réfractaires (1). Cette grande assemblée du monde chrétien comptait vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, environ deux cents évêques, trois cents abbés, les quatre généraux des

(1) Concilium Pisanum, ap. Concil. ed. Labbe et Cossart, 1671; t. XI, pars. II, p. 2172 et seq.

ordres mendiants, les députés de deux cents chapitres, de treize universités (1), trois cents docteurs, et les ambassadeurs des rois; elle siégeait dans la vénérable église byzantine de Pise, à deux pas du Campo Santo. Elle n'en écouta pas moins avec complaisance le facétieux récit des ruses et des subterfuges par lesquels les deux papes éludaient depuis tant d'années la cession qu'on leur demandait. Ces ennemis acharnés s'entendaient au fond à merveille (2). Tous deux, à leur exaltation, avaient juré de céder. Mais ils ne pouvaient, disaient-ils, céder qu'ensemble, qu'au même moment; il fallait une entrevue. Poussés l'un vers l'autre par leurs cardinaux, ils trouvaient chaque jour de nouvelles difficultés. Les routes de terre n'étaient pas sûres; il leur fallait des saufs-conduits des princes. Les saufs-conduits arrivaient-ils? ils ne s'y fiaient pas. Il leur fallait une escorte, des soldats à eux. D'ailleurs, ils n'avaient pas d'argent pour se mettre en route; ils en empruntaient à leurs cardinaux. Puis, ils voulaient aller par mer; il leur fallait des vaisseaux. Les vaisseaux prêts, c'était autre chose. On parvint un moment à les approcher un peu l'un de l'autre. Mais il n'y eut pas moyen de leur faire faire le dernier pas. L'un voulait que l'entrevue eût lieu dans un port, au

(1) Les universités de Bologne, d'Angers, d'Orléans, de Toulouse même, avaient fini par se réunir contre les papes à celle de Paris. Ibidem, p. 2194.

(2) Habentes facies diversas..., sed causas habent ad invicem colligatas, ut de vanitate conveniant. Ibidem, p. 2183.

rivage même (1); l'autre avait horreur de la mer. C'étaient comme deux animaux d'élément différent, qui ne peuvent se rencontrer.

Benoît XIII, l'Aragonais, finit par jeter le masque, et dit qu'il croirait pécher mortellement, s'il acceptait la voie de *cession* (2). Et peut-être était-il sincère. *Céder*, c'était reconnaître comme supérieure l'autorité qui imposait la cession, c'était subordonner la papauté au concile, changer le gouvernement de l'Église, de monarchie en république. Ce gouvernement, de fait ou de droit, était monarchique depuis plusieurs siècles; était-ce bien, au milieu d'un ébranlement universel du monde, que l'on pouvait toucher à l'unité qui, si longtemps, avait fait la force du grand édifice spirituel, la clef de la voûte? Au moment où la critique touchait à la légende législative de la papauté, lorsque Valla élevait les premiers doutes sur l'authenticité des décrétales (3), pouvait-on demander au pape d'aider à son abaissement, de se tuer de ses propres mains?

(1) Volebat unum pedem tenere in aqua et alium in terra. Ibidem, p. 2184.

(2) Lorsqu'on lui apprit que la France avait déclaré sa *soustraction d'obédience*, il dit avec beaucoup de dignité : « Qu'importe? Saint Pierre n'avait pas ce royaume dans son obédience. » Ibidem, p. 2176.

(3) Non-seulement Valla, mais Gerson, dans son épître De modis uniendi ac reformandi Ecclesiam, p. 166. Sur Valla, lire un article excellent de la Biographie universelle (par M. Viguier). t. XLVII, p. 345-353. — Des papes ont permis à Ballerini de critiquer, à Rome même, les fausses décrétales. Pourquoi ne les ont-ils pas révoquées ? Pour la même raison que les rois de France n'ont pas révoqué les fables politiques relatives aux douze pairs de Charlemagne, ni les empereurs celles qui se rattachent à l'origine des cours Weimiques, etc. Telle est la réponse fort spécieuse de l'ingénieux M. Walter. Walter, Lehrbuch des Kirchenrechts, Bonn, 1829, p. 161.

Il faut le dire. Ce n'était pas une question de forme, mais bien de fond et de vie. Monarchie ou république, l'Église eût été également malade. Le concile avait-il en lui la vie morale qui manquait au pape? les réformateurs valaient-ils mieux que le réformé? le chef était gâté, mais les membres étaient-ils sains? Non, il y avait, dans les uns et dans les autres, beaucoup de corruption; tout ce qui constituait le pouvoir spirituel tendait à se matérialiser, à n'être plus *spirituel*. Et cela venait principalement, nous l'avons dit, de l'absence des idées, du vide immense qui se trouvait dans les esprits.

C'en était fait de la scolastique. Raimond Lulle l'avait fermée par sa machine à penser; puis Occam, en supprimant la poésie du réalisme, en réduisant tout à la mécanique des mots, en obscurcissant l'essence et la cause, en faisant un Dieu verbal.

Raimond Lulle pleura aux pieds de son *Arbor* (1), qui finissait la scolastique. Pétrarque pleura la poésie. Les grands mystiques d'alors avaient de même le sentiment de la fin. Le quatorzième siècle voit passer ces derniers génies; chacun d'eux se tait, s'en va, éteignant sa lumière; il se fait d'épaisses ténèbres.

Il ne faut pas s'étonner si l'esprit humain s'effraye et s'attriste. L'Église ne le console pas. Cette grande épouse du moyen âge avait promis de ne

(1) Voir la curieuse préface. Raymundi Lullii Majoricensis, illuminati patris, Arbor scientiæ. Lugduni 1636, in-4°, p. 2 et 3.

pas vieillir, d'être toujours belle et féconde, de *renouveler* (1) toujours, de sorte qu'elle occupât sans cesse l'inquiète pensée de l'homme, l'inépuisable activité de son cœur. Cependant elle avait passé de la jeune vitalité populaire aux abstractions de l'école, de saint Bernard à saint Thomas. Dans sa tendance vers l'abstrait et le pur, la religion spiritualiste refusait peu à peu tout autre aliment que la logique. Noble régime, mais sobre, et qui finit par se composer de négations. Aussi elle allait maigrissant; maigreur au quatorzième siècle, consomption au quinzième, effrayante figure de dépérissement et de phthisie, comme vous la voyez, à la face creuse, aux mains transparentes, du Christ maudissant d'Orcagna.

Telles étaient les misères de cet âge, ses contradictions. Réduit au formalisme vide, il y plaçait ses espérances. Gerson croyait tout guérir en ramenant l'Église aux formes républicaines, au moment même où il se déclarait contre la liberté dans l'État. L'expérience du concile de Pise n'avait rien appris. On allait assembler un autre concile à Constance, y chercher la quadrature du cercle religieux et politique : lier les mains au chef que l'on reconnaît infaillible, le proclamer supérieur, en se réservant de le juger au besoin.

(1) Ce verbe, employé comme neutre, avait bien plus de grâce. Je crois qu'on y reviendra. V. Charles d'Orléans (p. 48) : « Tous jours sa beauté *renouvelle.* » Et Eustache Deschamps (p. 99.) : « De jour en jour vo beauté *renouvelle.* »

Ce tribunal suprême des questions religieuses, devait aussi décider une grande question de droit. Le parti d'Orléans, celui de Gerson, voulait y faire condamner la mémoire de Jean Petit, son apologie du duc de Bourgogne, et proclamer ce principe qu'aucun intérêt, aucune nécessité politique n'est au-dessus de l'humanité. C'eût été une grande chose, si, dans l'obscurcissement des idées, on fût revenu aux sentiments de la nature.

La France semblait tout entière à ces éternels problèmes; on eût dit qu'elle oubliait le temps, la réalité, sa réforme, son ennemi. Au moment où l'Anglais allait fondre sur elle, étrange préoccupation, un grand politique d'alors pense que si le royaume doit craindre, c'est du côté de l'Allemagne et du duc de Lorraine (1). Lorsqu'on vint avertir Jean sans Peur que les Anglais, débarqués depuis près de deux mois, étaient sur le point de livrer à l'armée royale une grande et décisive bataille, les messagers le trouvèrent dans ses forêts de Bourgogne (2). Sous prétexte de la chasse, il s'était rap-

(1) Licet quis, contemnendum esse, quantum ad bella pertinet, *ducem Lothoringiæ*, nec tantis pollere viribus, ut domui audeat Franciae bellum inferre, non parvus debet hostis videri quem Deus excitat et propter aliorum adjuvat facinora. Nic. Clemengis, t. II, p. 257.— On voit de même dans les lettres de Machiavel qu'à la veille d'être conquise par les Espagnols, l'Italie ne craignait que les Vénitiens. Il écrit aux magistrats de Florence : « Vos seigneuries m'ont toujours dit que la liberté de l'Italie n'avait à craindre que Venise. » Machiavel, lettre de février ou mars 1508. — Autre exemple non moins singulier de l'imprévoyance humaine : le Directoire craignait, en 1796, que ce jeune Bonaparte ne poussât l'ambition *jusqu'à vouloir se faire duc de Milan*.

(2) Peut-être y avait-il moins d'insouciance que de connivence. On jugera.

proché de Constance, rêvant toujours à Jean Petit et à son vieux crime, inquiet du jugement que le concile allait rendre, et, en attendant, vivant sous la tente au milieu des bois, et prêtant l'oreille aux voix des cerfs qui bramaient la nuit (1).

(1) Le duc de Bourgogne, qui longtemps n'avoit demouré ni séjourné en son pays de Bourgogne, et qui vouloit bien avoir ses plaisirs et soullas, se advisa que pour mieux avoir son déduit de la chasse des cerfs et les ouyr bruire par nuit, il se logeroit dedans la forest d'Argilly, qui est grande et lée. Lefebvre de Saint-Remy, éd. Buchon. t. VII, ch. 51, p. 466.

LIVRE IX.

CHAPITRE PREMIER.

L'ANGLETERRE. L'ÉTAT. L'ÉGLISE.—AZINCOURT. 1415.

Pour comprendre le terrible événement que nous devons raconter, — la captivité, non du roi, mais du royaume même, la France prisonnière, — il y a un fait essentiel qu'il ne faut pas perdre de vue :

En France, les deux autorités, l'Église et l'État, étaient divisées entre elles, et chacune d'elles en soi;

En Angleterre, l'État et l'Église *établie*, étaient parvenus sous la maison de Lancastre, à la plus complète union.

Édouard III avait eu l'Église contre lui, et, malgré ses victoires, il avait échoué. Henri V eut l'Église pour lui, et il réussit, il devint roi de France (1).

Cette cause n'est pas la seule, mais c'est la principale, et la moins remarquée. L'Église, étant le plus grand propriétaire de l'Angleterre, y avait

(1) Du moins roi de la France du Nord. Il n'eut pas le titre de roi, étant mort avant Charles VI, mais il le laissa à son fils.

aussi la plus grande influence. Au moment où la propriété et la royauté se trouvèrent d'accord, celle-ci acquit une force irrésistible ; elle ne vainquit pas seuement, elle conquit.

L'Église avait besoin de la royauté. Ses prodigieuses richesses la mettaient en péril. Elle avait absorbé la meilleure partie des terres ; sans parler d'une foule de propriétés et de revenus divers, des fondations pieuses, des dîmes, etc., sur les *cinquante-trois mille* fiefs de chevaliers qui existaient en Angleterre, elle en possédait *vingt-huit mille* (1). Cette grande propriété était sans cesse attaquée au parlement, et elle n'y était pas représentée, défendue en proportion de son importance ; les membres du clergé n'y étaient plus appelés que : *ad consentiendum* (2).

La royauté, de son côté, ne pouvait se passer de l'appui du grand propriétaire du royaume, je veux dire, du clergé. Elle avait besoin de son influence, encore plus que de son argent. C'est ce que ne sentirent ni Édouard Ier ni Édouard III, qui toujours le vexèrent pour de petites questions de sub-

(1) Turner, The History of England during the middle ages (ed. 1830) vol. III, p. 96. — On assurait récemment que le clergé anglican avait encore aujourd'hui un revenu supérieur à celui de tout le clergé de l'Europe. Ce qui est sûr, c'est que l'archevêque de Cantorbéry a un revenu *quinze* fois plus grand que celui d'un archevêque français, *trente* fois plus grand que celui d'un cardinal à Rome. Statistics of the Church of England, 1836, p. 5. V. aussi trois lettres très-remarquables de Léon Faucher (*Courrier français*, juillet, août 1836 ; on n'a rien écrit de plus fort et de plus judicieux sur l'Angleterre.

(2) Ils finirent par n'y plus aller. Hallam, *Europe au moyen âge*, t. II, p. 353, de la traduction française.

sides. C'est ce que sentit admirablement la maison de Lancastre, qui, à son avénement, déclara qu'elle ne demandait à l'Église « que ses prières (1). »

L'on comprend combien la *royauté* et la *propriété* ecclésiastique avaient besoin de s'entendre, si l'on se rappelle que l'édifice tout artificiel de l'Angleterre au moyen âge a porté sur deux fictions : un roi infaillible et inviolable (2), que l'on jugeait pourtant de deux règnes en deux règnes ; d'autre part, une Église non moins inviolable, qui, au fond, n'étant qu'un grand établissement aristocratique et territorial sous prétexte de religion, se voyait toujours à la veille d'être dépouillée, ruinée.

La maison cadette de Lancastre unit pour la première fois les deux intérêts en péril; elle associa le roi et l'Église. Ce fut sa légitimité, le secret de son prodigieux succès. Il faut indiquer, rapidement du moins, la longue, oblique et souterraine route par où elle chemina.

Le cadet hait l'aîné, c'est la règle (3), mais nulle part plus respectueusement qu'en Angleterre,

(1) Turner, t. II, p. 365. Wilkins Concil. vol III, p. 237-245.

(2) Les Anglais ont porté dans le droit politique ce génie de fiction que les Romains n'avaient montré que dans le droit civil. M. Allen, dans son livre sur la prérogative royale, a résumé les prodigieux tours de force au moyen desquels se jouait cette bizarre comédie, chacun faisant semblant de confondre le roi et la royauté, l'homme faillible et l'idée infaillible. De temps en temps la patience échappait, la confusion cessait et l'abstraction se faisait d'une manière sanglante ; si le roi ne périssait (comme Édouard II, Richard II, Henri VI, Charles Ier), il était renversé, ou tout au moins humilié, réduit à l'impuissance (Henri II, Jean, Henri III, Jacques II).

(3) Bien entendu, là où il y a privilége pour l'aîné.

plus sournoisement (1). Aujourd'hui, il va chercher fortune, le monde lui est ouvert, l'industrie, la mer, les Indes; au moyen âge, il restait souvent, rampait devant l'aîné, conspirait (2).

Les fils cadets d'Édouard III, Clarence, Lancastre, York, Glocester, titrés de noms sonores et vides (3), avaient vu avec désespoir l'aîné, l'héritier, régner déjà, du vivant de leur père, comme duc d'Aquitaine. Il fallait que ces cadets périssent, ou régnassent aussi. Clarence alla aux aventures en Italie, et il y mourut. Glocester troubla l'Angleterre, jusqu'à ce que son neveu le fît étrangler. Lancastre se fit appeler roi de Castille, envahit l'Espagne et échoua; puis la France, et il échoua encore (4). Alors il se retourna du côté de l'Angleterre.

Le moment était favorable pour lui. Le mécontentement était au comble. Depuis les victoires de Crécy et de Poitiers, l'Angleterre s'était méconnue;

(1) Ceci est moins vrai depuis que l'Angleterre a créé une immense propriété *mobilière*, qui se partage selon l'équité. La propriété *territoriale* reste assujettie aux lois du moyen âge. Le 12 avril 1836, M. Ewart voulait présenter un bill statuant que, au moins dans les successions ab intestat, les propriétés foncières seraient partagées également entre les enfants; sir John Russel a parlé contre, et la motion a été rejetée à une forte majorité. — Au reste, le droit d'aînesse est dans les mœurs, dans les idées même du peuple. J'ai cité à ce sujet une anecdote très-curieuse (t. I, à la fin du livre premier.) — Dès que le père s'enrichit, sa première pensée est: *Faire un aîné*. A quoi réplique tout bas la pensée du cadet: *Être indépendant, avoir une honnête suffisance* (to be independent, to have a competence). Ces deux mots sont le dialogue tacite de la famille anglaise.

(2) Rapprocher l'histoire des trois Glocester, du frère du Prince noir, du frère d'Henri V et du frère d'Édouard IV.

(3) *Art de vérifier les dates*, Angleterre, Édouard III, ann. 1362.

(4) En 1373. Walsingham, p. 187.

ce peuple laborieux, distrait une fois de sa tâche naturelle, l'accumulation de la richesse et le progrès des garanties, était sorti de son caractère; il ne rêvait que conquêtes, tributs de l'étranger, exemption d'impôt. Le riche fonds de mauvaise humeur dont la nature les a doués, fermentait à merveille. Ils s'en prenaient au roi, aux grands, à tous ceux qui faisaient la guerre en France; c'étaient des traîtres, des lâches. Les *cockneys* de Londres, dans leur arrière-boutique, trouvaient fort mal qu'on ne leur gagnât pas tous les jours des batailles de Poitiers. « O richesse, richesse, dit une ballade anglaise, réveille-toi donc, reviens dans ce pays (1)! » Cette tendre invocation à l'argent était le cri national.

La France ne rapportant plus rien, il fallut bien que, dans leur idée fixe de ne rien payer, ils regardassent où ils prendraient. Tous les yeux se tournèrent vers l'Église. Mais l'Église aussi avait son principe immuable, le premier article de son credo : De ne rien donner. A toute demande, elle répondait froidement : « L'Église est trop pauvre (2). »

Cette pauvre Église ne donnant rien, on songeait à lui enlever tout. L'homme du roi, Wicleff (3);

(1) Awake, wealth, and walk in this region!... Ballade citée par Turner, t. III, p. 196.—La foi des Anglais dans la toute-puissance de l'argent est naïvement exprimée dans les dernières paroles du cardinal Winchester, il disait en mourant : Comment est-il donc possible que je meure, étant si riche Quoi! l'argent ne peut donc rien à cela ? Ibidem, p. 53.

(2) Ibidem, p. 17, 104.

(3) Lewis, Life of Wicleff, p. 53 Richard II prit Wicleff pour son chape-

y poussait ; les lollards aussi, par en bas, obscurément et dans le peuple. Lancastre en fit d'abord autant; c'était alors le grand chemin de la popularité.

J'ai dit ailleurs comment les choses tournèrent, comment ce grand mouvement entraînant le peuple, et jusqu'aux serfs, toute propriété se trouva en péril, non plus seulement la propriété ecclésiastique; comment le jeune Richard II dispersa les serfs, en leur promettant qu'ils seraient affranchis. Lorsque ceux-ci furent désarmés, et qu'on les pendait par centaines, le roi déclara pourtant que si les prélats, les lords et les communes confirmaient l'affranchissement, il le sanctionnerait. A quoi ils répondirent unanimement : « Plutôt mourir tous en un jour (1). » Richard n'insista pas; mais l'audacieuse et révolutionnaire parole qui lui était échappée, ne fut jamais oubliée des propriétaires, des maîtres de serfs, barons, évêques, abbés. Dès ce jour, Richard dut périr. Dès lors aussi, Lancastre dut être le candidat de l'aristocratie et de l'Église.

Il semble qu'il ait préparé patiemment son succès. Des bruits furent semés, qui le désignaient. Une fois, c'était un prisonnier français qui aurait dit : « Ah ! si vous aviez pour roi le duc de Lancastre, les Français n'oseraient plus infester vos

lain. V. dans Walsingham la grande scène où Wicleff est soutenu par les princes et les grands contre l'évêque et le peuple de Londres.

(1) Turner, vol. II, p. 264. Hallam comprend ce mot autrement, t. II, p. 435 de la traduction française.

côtes. » On faisait circuler d'abbaye en abbaye, et partout au moyen des frères, une chronique qui attribuait au duc je ne sais quel droit de succession à la couronne, du chef d'un fils d'Édouard Ier. Un carme accusa hardiment le duc de Lancastre de conspirer la mort de Richard; Lancastre nia, obtint que son accusateur serait provisoirement remis à la garde de lord Holland, et, la veille du jour où l'imputation devait être examinée, le carme fut trouvé mort (1).

Richard travailla lui-même pour Lancastre. Il s'entoura de petites gens, il fatigua les propriétaires d'emprunts, de vexations; enfin, il commit le grand crime qui a perdu tant de rois d'Angleterre (2), il se maria en France. Il n'y avait qu'un point difficile pour Lancastre et son fils Derby, c'était de se décider entre les deux grands partis: entre l'Église établie et les novateurs, Richard rendit à Derby le service de l'exiler; c'était le dispenser de choisir. De loin, il devint la pensée de tous; chacun le désira, le croyant pour soi.

La chose mûre, l'archevêque de Cantorbéry alla chercher Derby en France (3). Celui-ci débarqua, déclarant humblement qu'il ne réclamait rien que le bien de son père. On a vu comment il se trouva forcé de régner. Alors il

(1) Turner, vol. II, p. 280.
(2) Henri II, Jean, Édouard II, Richard II, Henri VI, Charles Ier.
(3) Il avait été banni par Richard II, et son temporel confisqué. Lingard, *The History of England*, Richard II, ann. 1397.

prit son parti nettement. Au grand étonnement des novateurs, parmi lesquels il avait été élevé à Oxford, Henri IV se déclara le champion de l'Église établie : « Mes prédécesseurs, dit-il aux prélats, vous appelaient pour vous demander de l'argent. Moi, je viens vous voir pour réclamer vos prières. Je maintiendrai les libertés de l'Église; je détruirai, selon mon pouvoir, les hérésies et les hérétiques (1). »

Il y eut un compromis amical entre le roi et l'Église. Elle le sacra, l'oignit. Lui, il lui livra ses ennemis. Les adversaires des prêtres furent livrés aux prêtres, pour être jugés, brûlés (2). Tout le monde y trouvait son compte. Les biens des lollards étaient confisqués; un tiers revenait au juge ecclésiastique, un tiers au roi. Le dernier tiers était donné aux communes, où l'on trouverait des hérétiques; c'était un moyen ingénieux de prévenir leur résistance, de les allécher à la délation (3).

(1) Henri IV, intimement uni aux évêques d'Angleterre, commença son règne par leur donner des armes contre les trois genres d'ennemis qu'ils avaient à craindre; 1° contre le *pape*, contre l'invasion du *clergé étranger*; 2° contre les *moines* (les moines achetaient des bulles du pape pour se dispenser de payer la dîme aux évêques); 3° contre les *hérétiques*. Statutes of the realm (1816), vol. II, p. 148, 161, 121, 138, 127.

(2) Les diocésains peuvent faire arrêter ceux qui prêchent ou *enseignent sans leur autorisation* et les faire *brûler*, en lieu apparent et élevé : « In eminenti loco comburi faciant. » — « And them before the people in an high place do to be *burnt*. » Ibidem, p. 127-128.

(3) Turner, vol. III, p. 154, note. Je ne puis retrouver la date du statut qui régla ainsi ce partage. Je vois seulement par Lyndewoode, cité dans Turner), qu'en 1430, il n'en était plus ainsi; tout revenait au roi.

Les prélats, les barons, n'avaient mis leur homme sur le trône, que pour régner eux-mêmes. Cette royauté qu'ils lui avaient donnée en gros, ils la lui reprirent en détail. Non contents de faire les lois, ils s'emparèrent indirectement de l'administration. Ils finirent par nommer au roi une sorte de conseil de tutelle, sans lequel il ne pouvait rien faire (1). Il regretta alors d'avoir livré les lollards; il essaya de soustraire aux prêtres le jugement des gens de ce parti. Il songeait, comme Richard II, à chercher un appui chez l'étranger; il voulait marier son fils en France.

Mais son fils même n'était pas sûr. On a remarqué, non sans apparence de raison, qu'en Angleterre les aînés aiment moins leurs pères (2); avant d'être fils, ils sont héritiers. Le fils de Lancastre était d'autant plus impatient de porter la couronne à son tour, qu'il avait, par une victoire, raffermi cette couronne sur la tête de son père.

(1) Ces conditions étaient plus humiliantes qu'aucune de celles qui avaient été imposées à Richard II. Il devait prendre seize conseillers, se laisser guider uniquement par leurs avis, etc.

(2) Cette observation est d'un écrivain qui ordinairement juge favorablement le caractère anglais : « Le droit de primogéniture met de la rudesse dans les rapports du père au fils aîné. Celui-ci s'habitue à se considérer comme indépendant; ce qu'il reçoit de ses parents est à ses yeux une dette plus qu'un bienfait. La mort d'un père, celle d'un frère aîné, dont on attend l'héritage, sont sur la scène anglaise l'objet de plaisanteries que l'on applaudit et qui chez nous révolteraient le public. M. de Staël, t. III, p. 85. Je souhaite que le sage et froid observateur se soit trompé. Cependant je ne puis m'empêcher de rapprocher de ceci le mot de l'historien romain dans son tableau des proscriptions : « Il y eut beaucoup de fidélité dans les épouses, assez dans les affranchis, quelque peu chez les esclaves, *aucune dans les fils*; tant, l'espoir une fois conçu, il est difficile d'attendre! » Velleius Paterculus.

Lui aussi, il traitait avec les Français (1), mais à part et pour son compte.

Ce jeune Henri plaisait au peuple. C'était une svelte et élégante figure, comme on les trouve volontiers dans les nobles familles anglaises. C'était un infatigable *fox-hunter*, si leste qu'il pouvait, disait-on, chasser le daim à pied (2). Il avait fait longtemps les petites et rudes guerres des Galles, la chasse aux hommes.

Il se lia aux mécontents, se faufila parmi les lollards, courant leurs réunions nocturnes, dans les champs (3), dans les hôtelleries. Il se fit l'ami de leur chef, du brave et dangereux Oldcastle, celui même que Shakspeare, ennemi des sectaires de tout âge (4), a malicieusement transformé dans l'ignoble Falstaff. Le père n'ignorait rien. Mais, enfermer son fils, c'eût été se déclarer contre les lollards, dont il voulait justement se rapprocher à cette époque. Cependant, ce roi, malade, lépreux, chaque jour plus solitaire et plus irritable pouvait être jeté par ses craintes dans quelque résolution violente. Son fils cherchait à le rassurer

(1) Le fils négociait avec le parti de Bourgogne, tandis que le père se rapprochait du parti d'Orléans. Le Titus Livius a donc tort d'ajouter : Bonâ veniâ patris. Turner, vol. II, p. 376, 389. V. aussi le conseil que lui aurait donné son oncle le cardinal contre son père. Ibidem, p. 501.

(2) Idem, p. 474, d'après Titus Livius et Elmham.

(3) C'était comme nos écoles *buissonnières* du seizième siècle.

(4) Il est dit toutefois dans Henri V que Falstaff parlait : Contre la prostituée de Babylone. — Shakspeare a fait de rares allusions aux puritains naissants, toutes malveillantes. Voir entre autres celle qui se trouve dans Twelfth night, act. III, scene 2.— Quant à Falstaff, j'aurai occasion d'y revenir.

par une affectation de vices et de désordres, par des folies de jeunesse, adroitement calculées. On dit qu'un jour il se présenta devant son père couvert d'un habit de satin tout percé d'œillets, où les aiguilles tenaient encore par leur fil; il s'agenouilla devant lui, lui présenta un poignard pour qu'il l'en perçât, s'il pouvait avoir quelque défiance d'un jeune fol, si ridiculement habillé (1).

Quoi qu'il en soit de cette histoire, le roi ne put s'empêcher de faire comme s'il se fiait à lui. Pour lui donner patience, il consentit à ce qu'il entrât au conseil. Mais ce n'était pas encore assez. Le jour de sa mort, comme il ouvrait les yeux après une courte léthargie, il vit l'héritier qui mettait la main sur la couronne, posée (selon l'usage) sur un coussin près du lit du roi. Il l'arrêta, avec cette froide et triste parole : « Beau fils, quel droit y avez-vous? Votre père n'y eut pas droit (2). »

(1413). Dans les derniers temps qui précédèrent son avénement, Henri V avait tenu une conduite double, qui donnait de l'espoir aux deux partis. D'un côté, il resta étroitement lié avec Oldcastle (3), avec les lollards. De l'autre, il se déclara

(1) Lingard pense qu'on a eu tort d'élever des doutes sur la vérité de ce fait; rapporté par un témoin oculaire.

(2) Le roi lui demanda pourquoi il emportait sa couronne, et le prince lui dit : « Monseigneur, voici en présence ceux qui m'avoient donné à entendre et affirmé que vous estiez trépassé; et pour ce que *je suis votre fils aîné*... Monstrelet, t. II, p. 435, liv. I, ch. 107.

(3) Tellement que l'archevêque de Cantorbéry hésitait à l'attaquer, le croyant encore ami du roi. Walsingham, p. 383.

l'ami de l'Église établie, et c'est sans doute comme tel qu'il finit par présider le conseil. A peine roi, il cessa de ménager les lollards ; il rompit avec ses amis. Il devint l'homme de l'Église, le prince selon le cœur de Dieu ; il prit la gravité ecclésiastique, « au point, dit le moine historien, qu'il eût servi d'exemple aux prêtres mêmes (1). »

D'abord, il accorda des lois terribles aux seigneurs laïques et ecclésiastiques, ordonnant aux justices de paix de poursuivre les serviteurs et gens de travail, qui fuyaient de comté en comté(2). Une inquisition régulière fut organisée contre l'hérésie. Le chancelier, le trésorier, les juges, etc., devaient, en entrant en charge, jurer de faire toute diligence pour rechercher et détruire les hérétiques. En même temps le primat d'Angleterre enjoignait aux évêques et archidiacres, de s'enquérir *au moins deux fois par an* des personnes suspectes d'hérésies, d'exiger dans chaque commune que trois hommes respectables déclarassent sous serment s'ils connaissaient des hérétiques, des gens qui *différassent des autres* dans leur vie et habitudes, des gens qui tolérassent ou reçussent les suspects, des gens qui possédassent des livres dangereux *en langue anglaise*, etc.

(1415) Le roi, s'associant aux sévérités de l'Église, abandonna lui-même son vieil ami Oldcastle à

(1) Repente mutatus est in virum alterum..., cujus mores et gestus omni conditioni, tam religiosorum quam laicorum, in exempla fuere. Ibidem.

(2) Statutes of the realm, vol. II, p. 176.

l'archevêque de Cantorbéry (1). Des processions eurent lieu par ordre du roi, pour chanter les litanies, avant les exécutions (2).

L'Église frappait, et elle tremblait. Les lollards avaient affiché qu'ils étaient cent mille en armes. Ils devaient se réunir au champ de Saint-Gilles, le lendemain de l'Épiphanie. Le roi y alla de nuit, et les attendit avec des troupes; mais ils n'acceptèrent pas la bataille.

Ce champion de l'Église n'avait pas seulement contre lui les ennemis de l'Église; il avait les siens encore, comme Lancastre, comme usurpateur. Les uns s'obstinaient à croire que Richard II n'était pas mort. Les autres disaient que l'héritier légitime était le comte de March; et ils disaient vrai. Scrop lui-même, le principal conseiller d'Henri, le confident, l'*homme du cœur*, conspira avec deux autres en faveur du comte de March.

A cette fermentation intérieure, il n'y avait qu'un remède, la guerre. Le 16 avril 1415, Henri avait annoncé au parlement qu'il ferait une des-

(1) L'examen d'Oldcastle par l'archevêque est très-curieux dans l'histoire du moine Walsingham; il est impossible de tuer avec plus de sensibilité; le juge s'attendrit, il pleure; on le plaindrait volontiers plus que la victime. Dominus Cantuariensis gratiose se obtulit et paratum fore promisit ad absolvendum eum; sed ille... petere noluit... Cui compatiens dominus Cant. dixit: Caveatis... Unde dominus Cant. sibi compatiens... Cui archiepiscopus affabiliter et suaviter... Consequenter dominus Cant. suavi et modesto modo rogavit... Quibus dictis dominus Cant. flebili vultu eum alloquebatur... Ergo, cum magna cordis amaritudine, processit ad prolationem sententiæ. Walsingham, p. 384.

(2) Elmham célèbre en prose et en vers les exécutions et les processions: Rege jubente... Regia mens gaudet. Turner, vol. III, p. 142.

cente en France. Le 29, il ordonna à tous les seigneurs de se tenir prêts. Le 28 mai, prétendant une invasion imminente des Français, il écrivit à l'archevêque de Cantorbéry et aux autres prélats, *d'organiser les gens d'Église pour la défense du royaume* (1). Trois semaines après, il ordonna aux chevaliers et écuyers de passer en revue les hommes capables de porter les armes, de les diviser par compagnies. L'affaire de Scrop le retardait, mais il complétait ses préparatifs (2). Il animait le peuple contre les Français, en faisant courir le bruit que c'étaient eux qui payaient des traîtres, qui avaient gagné Scrop, pour déchirer, ruiner le pays (3).

Henri envoya en France deux ambassades coup sur coup, disant qu'il était roi de France, mais qu'il voulait bien attendre la mort du roi, et en attendant épouser sa fille, avec toutes les provinces cédées par le traité de Bretigny; c'était une terrible dot; mais il lui fallait encore la Normandie,

(1) De arraiatione eleri : Prompti siut ad resistendum contra malitiam inimicorum regni, ecclesiæ, etc., Rymer, 3e édition, vol IV, pars I, p. 123; 28 mai 1415.

(2) Traité pour avoir des vaisseaux de Hollande, 18 mars 1415. Presse des navires, 11 avril; des armuriers (operariis arcuum, etc., *tdm intra libertates quam extru*), le 20; presse des matelots, le 3 mai; recherche de charrettes, le 16; achat de clous et de fers de chevaux, le 25; achat de bœufs et vaches, le 4 juin; ordre pour cuire du pain et brasser de la bière, le 27 mai; presse des maçons, charpentiers, serruriers, etc. — 5 juin, négociations avec le Gallois Owen Glendonr; 24 juillet, testament du roi; défense de la frontière d'Écosse négociations avec l'Aragon, avec le duc de Bretagne, *avec le duc de Bourgogne* 10 août; Bedford nommé gardien de l'Angleterre, 11 août; au maire de Londres 12; etc. Rymer, t. IV, p. I, p. 109-146.

(3) Walsingham y croit (p. 389). Mais Turner voit très-bien que ce n'était qu'un faux bruit, t. II, p. 395.

c'est-à-dire le moyen de prendre le reste. Une grande ambassade (1) vint en réponse lui offrir, au lieu de la Normandie, le Limousin, en portant la dot de la princesse jusqu'a 850,000 écus d'or. Alors le roi d'Angleterre demanda que cette somme fût payée comptant. Cette vaine négociation dura trois mois (13 avril-28 juillet), autant que les préparatifs d'Henri. Tout étant prêt, il fit donner des présents considérables aux ambassadeurs et les renvoya, leur disant qu'il allait les suivre.

Tout le monde en Angleterre avait besoin de la guerre. Le roi en avait besoin. La branche aînée avait eu ses batailles de Crécy et de Poitiers. La cadette ne pouvait se légitimer que par une bataille.

L'Église en avait besoin, d'abord pour détacher des lollards une foule de gens misérables qui n'étaient lollards, que faute d'être soldats. Ensuite, tandis qu'on pillerait la France, on ne songerait pas à piller l'Église; la terrible question de sécularisation serait ajournée.

Quoi de plus digne aussi de la respectable Église d'Angleterre et qui pût lui faire plus d'honneur, que de réformer cette France schismatique, de la châtier fraternellement, de lui faire sentir la verge

(1) Jamais le roi de France n'avait envoyé à celui d'Angleterre une ambassade aussi solennelle; il y avait douze ambassadeurs, et leur suite se composait de cinq cent quatre-vingt-douze personnes. Rymer, vol. IV, pars II, p. 3, 15 april.

de Dieu? Ce jeune roi si dévoué, si pieux, ce David de l'Église établie, était visiblement l'instrument prédestiné d'une si belle justice.

Tout était difficile avant cette résolution ; tout devint facile. Henri, sûr de sa force, essaya de calmer les haines, en faisant réparation au passé. Il enterra honorablement Richard II. Les partis se turent. Le parlement unanime vota pour l'expédition une somme inouïe. Le roi réunit six mille hommes d'armes, vingt-quatre mille archers, la plus forte armée que les Anglais eussent eue depuis plus de cinquante ans (1).

Cette armée, au lieu de s'amuser autour de Calais, aborda directement à Harfleur, à l'entrée de la Seine. Le point était bien choisi. Harfleur, devenu ville anglaise, eût été bien autre chose que Calais. Il eût tenu la Seine ouverte; les Anglais pouvaient dès lors entrer, sortir, pénétrer jusqu'à Rouen et prendre la Normandie, jusqu'à Paris, prendre la France, peut-être.

L'expédition avait été bien conçue, très-bien préparée. Le roi s'était assuré de la neutralité de Jean sans Peur; il avait loué ou acheté huit cents embarcations en Zélande et en Hollande, pays

(1) Outre les canonniers, ouvriers, etc. Quinze cents bâtiments de transport. Tels sont les nombres indiqués par Monstrelet, t. III, p. 313. Lefebvre dit : huit cents bâtiments. Rien n'est plus incertain que les calculs de ce temps. Lefebvre croit que le roi de France avait deux cent mille hommes devant Arras, en 1414; Monstrelet en donne cent cinquante mille aux Français à la bataille d'Azincourt. Je crois cependant qu'il a été mieux instruit sur le nombre réel de l'armée anglaise à son départ.

soumis à l'influence du duc de Bourgogne, et qui d'ailleurs ont toujours prêté volontiers des vaisseaux à qui payait bien (1). Il emporta beaucoup de vivres, dans la supposition que le pays n'en fournirait pas.

D'autre part, l'Église d'Angleterre, de concert avec les communes, n'oublia rien pour sanctifier l'entreprise; jeûnes, prières, processions, pèlerinages (2). Au moment même de l'embarquement on brûla encore un hérétique. Le roi prit part à tout dévotement. Il emmena bon nombre de prêtres, particulièrement l'évêque de Norwich, qui lui fut donné pour principal conseiller.

Le passage ne fut pas disputé, la France n'avait pas un vaisseau (3); la descente ne le fut pas non plus, les populations de la côte n'étaient pas en état de combattre cette grande armée. Mais elles se montrèrent très-hostiles; le duc de Normandie, c'est le premier titre que prit Henri V, fut mal reçu dans son duché, les villes, les châteaux se gardèrent; les Anglais n'osaient s'écarter, ils n'étaient maîtres que de la plage malsaine que couvrait leur camp.

N'oublions pas que notre malheureux pays

(1) Sous Charles VI, sous Louis XIII, etc.

(2) V. les divers auteurs cités par Turner, t. III, p. 434, note. — Les scrupules d'Henri allèrent jusqu'à refuser le service d'un gentleman qui lui amenait vingt hommes, mais qui avait été moine, et n'était rentré dans la vie séculière qu'au moyen *d'une dispense du pape*. Ibidem. Ces dispenses étaient le sujet d'une guerre continuelle entre Rome et l'Église d'Angleterre.

(3) Le roi n'en avait pas, mais plusieurs villes, telles que la Rochelle, Dieppe, etc., en avaient un assez grand nombre.

n'avait plus de gouvernement. Les deux partis ayant reflué au nord, au midi, le centre était vide; Paris était las, comme après les grands efforts, le roi fol, le Dauphin malade, le duc de Berri presque octogénaire. Cependant ils envoyèrent le maréchal de Boucicaut à Rouen, puis ils y amenèrent le roi, pour réunir la noblesse de l'Ile-de-France, de la Normandie et de la Picardie. Les gentilshommes de cette dernière province reçurent ordre contraire du duc de Bourgogne (1); les uns obéirent au roi, les autres au duc; quelques-uns se joignirent même aux Anglais.

Harfleur fut vaillamment défendu, opiniâtrement attaqué. Une brave noblesse s'y était jetée. Le siége traîna; les Anglais souffrirent infiniment sur cette côte humide. Leurs vivres s'étaient gâtés. On était en septembre, au temps des fruits; ils se jetèrent dessus avidement. La dyssenterie se mit dans l'armée, et emporta les hommes par milliers, non-seulement les soldats, mais les nobles, écuyers, chevaliers, les plus grands seigneurs, l'évêque même de Norwich. Le jour de la mort de ce prélat, l'armée anglaise par respect interrompit les travaux du siége.

Harfleur n'était pas secouru. Un convoi de poudre

(1) Le serviteur des ducs de Bourgogne, qui depuis fut leur héraut d'armes sous le nom de Toison d'or, avoue ceci expressément : Y allèrent à puissance de gens, *jà soit* (quoique) *le duc de Bourgogne mandât* par ses lettres patentes, *que ils ne bougeâssent*, et que ne servissent ni partissent de leurs hostels, jusques à tant qu'il leur fist sçavoir. Lefebvre de Saint-Remy, t. VIII, p. 493.

envoyé de Rouen fut pris en chemin. Une autre tentative ne fut pas plus heureuse ; des seigneurs avaient réuni jusqu'à six mille hommes pour surprendre le camp anglais ; leur impétuosité fit tout manquer, ils se découvrirent avant le moment favorable (1).

Cependant ceux qui défendaient Harfleur n'en pouvaient plus de fatigue. Les Anglais ayant ouvert une large brèche, les assiégés avaient élevé des palissades derrière. On leur brûla cet immense ouvrage, qui fut trois jours à se consumer. L'Anglais employait un moyen infaillible de les mettre à bout ; c'était de tirer jour et nuit, ils ne dormaient plus.

Ne voyant venir aucun secours, ils finirent par demander deux jours pour savoir si l'on viendrait à leur aide. « Ce n'est pas assez de deux jours, dit l'Anglais, vous en aurez quatre. » Il prit des otages, pour être sûr qu'ils tiendraient leur parole. Il fit bien, car le secours n'étant pas venu au jour dit, la garnison eût voulu se battre encore. Quelques-uns même, plutôt que de se rendre, se réfugièrent dans les tours de la côte, et là ils tinrent dix jours de plus.

Le siége avait duré un mois. Mais ce mois avait été plus meurtrier que toute l'année qu'Édouard III resta campé devant Calais. Les gens d'Harfleur avaient, comme ceux de Calais, tout à craindre des vainqueurs. Un prêtre anglais qui suivait l'expédi-

(1) Lefebvre, t. VIII, p. 495-496.

tion nous apprend, avec une satisfaction visible, par quels délais on prolongea l'inquiétude et l'humiliation de ces braves gens : « On les amena dans une tente, et ils se mirent à genoux, mais ils ne virent pas le roi ; puis dans une tente où ils s'agenouillèrent longtemps, mais ils ne virent pas le roi. En troisième lieu, on les introduisit dans une tente intérieure, et le roi ne se montra pas encore. Enfin, on les conduisit au lieu où le roi siégeait. Là ils furent longtemps à genoux, et notre roi ne leur accorda pas un regard, sinon lorsqu'ils eurent été très-longtemps agenouillés. Alors le roi les regarda, et fit signe au comte de Dorset de recevoir les clefs de la ville. Les Français furent relevés et rassurés (1). »

Le roi d'Angleterre, avec ses capitaines, son clergé, son armée, fit son entrée dans la ville. A la porte, il descendit de cheval et se fit ôter sa chaussure ; il alla, pieds nus, à l'église paroissiale « regrâcier son Créateur de sa bonne fortune. » La ville n'en fut pas mieux traitée ; une bonne partie des bourgeois furent mis à rançon, tout comme les gens de guerre ; tous les habitants furent chassés de la ville, les femmes mêmes et les enfants ; on leur laissait cinq sols et leurs jupes (2).

(1) Ms. cité par Sir Harris Nicolas, dans son histoire de la bataille d'Azincourt (1832), p. 129. Ce remarquable opuscule offre toute l'impartialité qu'on devait attendre d'un Anglais judicieux qui d'ailleurs n'a pas oublié l'origine française de sa famille. Qu'il me soit permis de faire remarquer en passant que beaucoup d'étrangers distingués descendent de nos réfugiés français : sir Nicolas, miss Martineau, Savigny, Ancillon, Michelet de Berlin, etc.

(2) Le chapelain rapporte les lamentations de ces pauvres gens, et il ajoute

Les vainqueurs, au bout de cette guerre de cinq semaines, étaient déjà bien découragés. Des trente mille hommes qui étaient partis, il en restait vingt mille; et il en fallut renvoyer encore cinq mille, qui étaient blessés, malades ou trop fatigués. Mais, quoique la prise d'Harfleur fût un grand et important résultat, le roi, qui l'avait acheté par la perte de tant de soldats, de tant de personnages éminents, ne pouvait se présenter devant le pays en deuil, s'il ne relevait les esprits par quelque chose de chevaleresque et de hardi. D'abord il défia le Dauphin à combattre corps à corps. Puis, pour constater que la France n'osait combattre, il déclara que d'Harfleur il irait, à travers champs, jusqu'à la ville de Calais (1).

La chose était hardie, elle n'était pas téméraire. On connaissait les divisions de la noblesse française, les défiances qui l'empêchaient de se réunir en armes. Si elle n'était pas venue à temps, pendant tout un grand mois, pour défendre le poste qui couvrait la Seine et tout le royaume, il y avait à

avec une bien singulière préoccupation anglaise, qu'après tout ils regrettaient une possession à laquelle *ils n'avaient pas droit* : For the loss of their accustomed, *though unlawful*, habitations. V. Sir Nicolas, p. 214.

(1) Cette expédition a été racontée par trois témoins oculaires qui tous trois étaient dans le camp anglais : Hardyng, un chapelain d'Henri V, et Lefebvre de Saint-Remy, gentilhomme picard, du parti bourguignon, qui suivit l'armée d'Henri. Il n'y a qu'un témoin de l'autre parti, Jean de Vaurin, qui n'ajoute guère au récit des autres. Je suivrai volontiers les témoignages anglais. L'historien français, qui raconte ce grand malheur national, doit se tenir en garde contre son émotion, doit s'informer de préférence dans le parti ennemi.

parier qu'elle laisserait bien aux Anglais les huit jours qu'il leur fallait pour arriver à Calais selon le calcul d'Henri.

Il lui restait deux mille hommes d'armes, treize mille archers, une armée leste, robuste; c'étaient ceux qui avaient résisté. Il leur fit prendre des vivres pour huit jours. D'ailleurs, une fois sorti de Normandie, il y avait à parier que les capitaines du duc de Bourgogne en Picardie, en Artois, aideraient à nourrir cette armée, ce qui arriva. C'était le mois d'octobre, les vendanges se faisaient; le vin ne manquerait pas; avec du vin, le soldat anglais pouvait aller au bout du monde.

L'essentiel était de ne pas soulever les populations sur sa route, de ne pas armer les paysans par des désordres. Le roi fit exécuter à la lettre les belles ordonnances de Richard II sur la discipline (1) : Défense du viol et du pillage d'église, sous peine de la potence; défense de crier *havoc* (pille!), sous peine d'avoir la tête coupée; même peine contre celui qui vole un marchand ou vivandier; obéir au capitaine, loger au logis marqué, sous peine d'être emprisonné et de perdre son cheval, etc.

L'armée anglaise partit d'Harfleur le 8 octobre. Elle traversa le pays de Caux. Tout était hostile. Arques tira sur les Anglais; mais quand ils eurent fait la menace de brûler tout le voisinage, la ville

(1) Règlement de 1386, d'après le ms. cité par Sir Nicolas, p. 107.

fournit la seule chose qu'on lui demandait, du pain et du vin. Eu fit une furieuse sortie ; même menace, même concession ; du pain, du vin, rien de plus.

Sortis enfin de la Normandie, les Anglais arrivèrent le 13 à Abbeville, comptant passer la Somme à la Blanche-Tache, au lieu même où Édouard III avait forcé le passage avant la bataille de Crécy. Henri V apprit que le gué était gardé. Des bruits terribles circulaient sur la prodigieuse armée que les Français rassemblaient ; le défi chevaleresque du roi d'Angleterre avait provoqué la *furie* française (1); le duc de Lorraine à lui seul amenait, disait-on, cinquante mille hommes (2). Le fait est, que quelque diligence que mît la noblesse, celle surtout du parti d'Orléans, à se rassembler, elle était loin de l'être encore. On crut utile de tromper Henri V, de lui persuader que le passage était impossible. Les Français ne craignaient rien tant que de le voir échapper impunément. Un Gascon, qui

(1) La noblesse était animée par la honte d'avoir laissé prendre Harfleur. Le Religieux exprime ici avec une extrême amertume le sentiment national : « La noblesse, dit-il, en fut moquée, sifflée, chansonnée, tout le jour chez les nations étrangères. Avoir sans résistance laissé le royaume perdre son meilleur et son plus utile port, avoir laissé prendre honteusement ceux qui s'étaient si bien défendus ! » *Religieux, ms., folio* 943, *verso*.

(2) Lettre du gouverneur de Calais Bardolf, au duc de Bedford : Plaise à vostre Seignurie savoir, que par les entrevenants divers et bonnes amis, repairans en ceste ville et marche, aussi bien hors des parties de Fraunce, comme *de Flaundres*, me soit dit et rapporté plainement que sans faulte le Roi, nostre Seignur... ara bataille... au pluis tarde, deins quinsze jours... que le duc de Lorenne ait assembleie... bien *cinquant mille* hommes, et que, mes qu'ils soient tous assemblées, ilz ne seront meins de *cent mille*, ou pluis. Rymer, t. IV, p. I, p. 147, 7 octobre 1415.

appartenait au connétable d'Albret, fut pris, peut-être se fit prendre; mené au roi d'Angleterre, il affirma que le passage était gardé et infranchissable. « S'il n'en est ainsi, dit-il, coupez-moi la tête. » On croit lire la scène où le gascon Montluc entraîna le roi et le conseil, et le décida à permettre la bataille de Cérisoles.

Retourner à travers les populations hostiles de la Normandie, c'était une honte, un danger; forcer le passage du gué était difficile, mais peut-être encore possible. Lefebvre de Saint-Remy dit lui-même que les Français étaient loin d'être prêts. Le troisième parti, c'était de s'engager dans les terres, en remontant la Somme, jusqu'à ce qu'on trouvât un passage. Ce parti eût été le plus hasardeux des trois, si les Anglais n'eussent eu intelligence dans le pays. Mais il ne faut pas perdre de vue que depuis 1406, la Picardie était sous l'influence du duc de Bourgogne; qu'il y avait nombre de vassaux, que les capitaines des villes devaient craindre de lui déplaire, et qu'il venait de leur défendre d'armer contre les Anglais. Ceux-ci, venus sur les vaisseaux de Hollande et de Zélande, avaient dans leurs rangs des gens du Hainaut; des Picards s'y joignirent, et peut-être les guidèrent (1).

(1) Lorsqu'on voit un de ces Picards, l'historien Lefebvre de Saint-Remy, après avoir combattu pour les Anglais à Azincourt, devenir le confident de la maison de Bourgogne, la servir dans les plus importantes missions (Lefebvre, prologue, t. VII, p. 258), et enfin vieillir dans cette cour, comme héraut de la Toison d'or, on est bien tenté de croire que Lefebvre, quoique jeune alors, fut l'agent bourguignon près d'Henri V. Il ne vint pas seulement pour voir la

L'armée, peu instruite des facilités qu'elle trouverait dans cette entreprise si téméraire en apparence, s'éloigna de la mer avec inquiétude. Les Anglais étaient partis le 9 d'Harfleur; le 13 ils commencèrent à remonter la Somme. Le 14 ils envoyèrent un détachement pour essayer le passage de Pont-de-Remy; mais ce détachement fut repoussé; le 15 ils trouvèrent que le passage de Pont-Audemer était gardé aussi. Huit jours étaient écoulés au 17, depuis le départ d'Harfleur, mais au lieu d'être à Calais, ils se trouvaient près d'Amiens. Les plus fermes commençaient à porter la tête basse; ils se recommandaient de tout leur cœur à saint George et à la sainte Vierge (1). Après tout, les vivres ne manquaient pas. Ils trouvaient à chaque station du pain et du vin; à Boves, qui était au duc de Bourgogne, le vin les attendait, en telle quantité, que le roi craignit qu'ils ne s'enivrassent (2).

Près de Nesle, les paysans refusèrent les vivres et s'enfuirent. La Providence secourut encore les Anglais. Un homme du pays vint dire (3), qu'en

bataille; les détails minutieux qu'il donne (p. 499), portent à croire qu'il suivit l'armée anglaise, dès son entrée en Picardie. V., sur Lefebvre, la notice de mademoiselle Dupont (Bulletin de la société de l'histoire de France, t. II, Ire partie). La savante demoiselle a refait toute la vie de Lefebvre; elle a prouvé qu'il avait généralement copié Monstrelet; il me paraît toutefois qu'en copiant, il a quelque peu modifié le récit des faits dont il avait été le témoin oculaire.

(1) Sloane ms., apud Turner t. II, p. 241.

(2) Lefebvre, t. VII, p. 499.

(3) Les deux Bourguignons, Monstrelet et Lefebvre, ne disent rien de ceci. Ce sont des Anglais qui nous l'apprennent : But suddenly, in the midst of their

traversant un marais, ils trouveraient un gué dans la rivière. C'était un passage long, dangereux, auquel on ne passait guère. Le roi avait ordonné au capitaine de Saint-Quentin de détruire le gué, et même d'y planter des pieux, mais il n'en avait rien fait (1).

Les Anglais ne perdirent pas un moment. Pour faciliter le passage, ils abattirent les maisons voisines, jetèrent sur l'eau des portes, des fenêtres, des échelles, tout ce qu'ils trouvaient (2). Il leur fallut tout un jour; les Français avaient une belle occasion de les attaquer dans ce long passage.

Ce fut seulement le lendemain, dimanche 20 octobre, que le roi d'Angleterre reçut enfin le défi du duc d'Orléans, du duc de Bourbon et du connétable d'Albret. Ces princes n'avaient pas perdu de temps, mais ils avaient trouvé tous les obstacles que pouvait rencontrer un parti qui se portait seul pour défenseur du royaume. En un mois, ils avaient entraîné jusqu'à Abbeville toute la noblesse du midi, du centre. Ils avaient forcé l'indécision du conseil royal et les peurs du duc de Berri. Ce vieux duc voulait d'abord que les partis d'Orléans et de Bourgogne envoyassent chacun cinq cents lances seulement (3); mais ceux d'Orléans vinrent

despondency, *one of the villagers* communicated to the king the invaluable information... Turner, t. II, p. 423.

(1) Monstrelet, t. III, p. 330.

(2) Lefebvre, t. VII, p. 501.

(3) Il avait d'abord fait écrire en ce sens aux deux ducs, avec défense de

tous. Ensuite se souvenant de Poitiers où il s'était sauvé jadis, il voulait qu'on évitât la bataille, que du moins le roi et le Dauphin se gardassent bien d'y aller. Il obtint ce dernier point; mais la bataille fut décidée. Sur trente-cinq conseillers, il s'en trouva cinq contre, trente pour (1). C'était au fond le sentiment national; il fallait, dût-on être battu, faire preuve de cœur, ne pas laisser l'Anglais s'en aller rire à nos dépens après cette longue promenade. Nombre de gentilshommes des Pays-Bas voulurent nous servir de seconds dans ce grand duel. Ceux du Hainault, du Brabant, de Zélande, de Hollande même, si éloignés, et que la chose ne touchait en rien, vinrent combattre dans nos rangs, malgré le duc de Bourgogne.

D'Abbeville, l'armée des princes avait de son côté remonté la Somme jusqu'à Péronne, pour disputer le passage. Sachant que Henri était passé, ils lui envoyèrent demander, selon les us de la chevalerie, jour et lieu pour la bataille, et quelle route il voulait tenir. L'Anglais répondit avec une simplicité digne : Qu'il allait droit à Calais, qu'il n'entrait dans aucune ville, qu'ainsi on le trouverait toujours en plein champ, à la grâce de Dieu. A quoi il ajouta : « Nous engageons nos ennemis à ne pas nous fermer la route, et à éviter l'effusion du sang chrétien. »

venir en personne; c'est ce qu'assure le duc de Bourgogne dans la lettre au roi. Juvénal des Ursins, p. 299.

(1) Monstrelet, t. III, p. 331.

De l'autre côté de la Somme, les Anglais se virent vraiment en pays ennemi. Le pain manqua : ils ne mangèrent pendant huit jours que de la viande, des œufs, du beurre (1), enfin ce qu'ils purent trouver. Les princes avaient dévasté la campagne, rompu les routes. L'armée anglaise fut obligée, pour les logements, de se diviser entre plusieurs villages. C'était encore une occasion pour les Français; ils n'en profitèrent pas. Préoccupés uniquement de faire une belle bataille, ils laissaient l'ennemi venir tout à son aise. Ils s'assemblaient plus loin, près du château d'Azincourt, dans un lieu où la route de Calais se resserrant entre Azincourt et Tramecourt, le roi serait obligé, pour passer, de livrer bataille.

Le jeudi 24 octobre, les Anglais ayant passé Blangy (2), apprirent que les Français étaient tout près, et crurent qu'ils allaient attaquer. Les gens d'armes descendirent de cheval, et tous, se mettant à genoux, levant les mains au ciel, prièrent Dieu de les prendre en sa garde. Cependant il n'y eut rien encore; le connétable n'était pas arrivé à l'armée française. Les Anglais allèrent loger à Maisoncelle, se rapprochant d'Azincourt. Henri V se débarrassa de ses prisonniers. « Si vos maîtres survivent, dit-il, vous vous représenterez à Calais. »

(1) Lefebvre, t. VIII, p. 18.

(2) Comme il fut dit au roy d'Angleterre que il avoit passé son logis, il s'arrêta, et dit : « Jà Dieu ne plaise, entendu que j'ai la cotte d'armes vestue, que je dois retourner arrière. » Et passa outre. Ibidem, p. 507.

Enfin ils découvrirent l'immense armée française, ses feux, ses bannières. Il y avait, au jugement du témoin oculaire, quatorze mille hommes d'armes, en tout peut-être cinquante mille hommes; trois fois plus que n'en comptaient les Anglais (1). Ceux-ci avaient onze ou douze mille hommes, de quinze mille qu'ils avaient emmenés d'Harfleur; dix mille au moins, sur ce nombre, étaient des archers.

Le premier qui vint avertir le roi, le Gallois (2) David Gam, comme on lui demandait ce que les Français pouvaient avoir d'hommes, répondit avec le ton léger et vantard des Gallois : « Assez pour être tués, assez pour être pris, assez pour fuir (3). » Un Anglais, sir Walter Hungerford, ne put s'empêcher d'observer qu'il n'eût pas été inutile de faire venir dix mille bons archers de plus ; il y en avait tant en Angleterre qui n'auraient pas mieux demandé. Mais le roi dit sévèrement : « Par le nom de Notre-Seigneur, je ne voudrais pas un homme de plus. Le nombre que nous avons, c'est le nombre qu'il a voulu; ces gens placent leur confiance dans leur multitude, et moi dans Celui qui fit vaincre si souvent Judas Machabée. »

Les Anglais ayant encore une nuit à eux, l'em-

(1) Lefebvre, t. VIII, p. 511. *Religieux, ms.*, 945 *verso*. *Jehan de Vaurin, Chroniques d'Angleterre, vol. V, partie I, chap.* 9, *f.* 15 *verso; ms. de la Bibliothèque royale, n°* 6756.

(2) Henri avait des Gallois et des Portugais. *Rel., ms.*, 928 *verso*. On a vu déjà qu'il avait des gens du Hainaut.

(3) Powel, *Hist. of Wales*. Turner, t. II, p. 431

ployèrent utilement à se préparer, à soigner l'âme et le corps, autant qu'il se pouvait. D'abord ils roulèrent les bannières, de peur de la pluie, mirent bas et plièrent les belles cottes d'armes qu'ils avaient endossées pour combattre. Puis, afin de passer confortablement cette froide nuit d'octobre, ils ouvrirent leurs malles et mirent sous eux de la paille qu'ils envoyaient chercher aux villages voisins. Les hommes d'armes remettaient des aiguillettes à leurs armures, les archers des cordes neuves aux arcs. Ils avaient depuis plusieurs jours taillé, aiguisé les pieux qu'ils plantaient ordinairement devant eux pour arrêter la gendarmerie. Tout en préparant la victoire, ces braves gens songeaient au salut ; ils se mettaient en règle du côté de Dieu et de la conscience. Ils se confessaient à la hâte, ceux du moins que les prêtres pouvaient expédier (1). Tout cela se faisait sans bruit, tout bas. Le roi avait ordonné le silence, sous peine, pour les gentlemen de perdre leur cheval, et pour les autres l'oreille droite (2).

Du côté des Français, c'était autre chose. On s'occupait à faire des chevaliers. Partout de grands feux qui montraient tout à l'ennemi ; un bruit confus de gens qui criaient, s'appelaient, un vacarme de valets et de pages. Beaucoup de gentilshommes passèrent la nuit dans leurs lourdes armures, à cheval, sans doute pour ne pas les salir

(1) Lefebvre de Saint-Remy, t. VII, p. 510.
(2) Turner, vol. II, p. 435.

dans la boue; boue profonde, pluie froide; ils étaient morfondus. Encore, s'il y avait eu de la musique (1)... Les chevaux mêmes étaient tristes; pas un ne hennissait. A ce fâcheux augure joignez les souvenirs; Azincourt n'est pas loin de Crécy.

Le matin du 25 octobre 1415, jour de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, le roi d'Angleterre entendit, selon sa coutume, trois messes (2), tout armé, tête nue. Puis, il se fit mettre en tête un magnifique bassinet où se trouvait une couronne d'or, cerclée, fermée, impériale. Il monta un petit cheval gris, sans éperons, fit avancer son armée sur un champ de jeunes blés verts, où le terrain était moins défoncé par la pluie, toute l'armée en un corps, au centre les quelques lances qu'il avait, flanquées de masses d'archers; puis il alla tout le long au pas, disant quelques paroles brèves : « Vous avez bonne cause, je ne suis venu que pour demander mon droit... Souvenez-vous que vous êtes de la vieille Angleterre; que vos parents, vos femmes et vos enfants vous attendent là-bas; il faut avoir un beau retour. Les rois d'Angleterre ont toujours fait de belle besogne en France... Gardez l'honneur de la couronne; gardez-vous vous-mêmes. Les Français disent qu'ils feront couper trois doigts de la main à tous les archers (3). »

(1) Lefebvre de Saint-Remy, t. VII, p. 510.

(2) Car il avoit coustume d'en oyr chascun jour, trois l'une après l'autre. *Jehan de Vaurin, Chroniques d'Angleterre, vol. V, partie I, chap. 9, f. 15 v.; ms. de la Bibl. royale, n° 6756.*

(3) Lefebvre, t. VII, p. 512.

Le terrain était en si mauvais état que personne ne se souciait d'attaquer. Le roi d'Angleterre fit parler aux Français. Il offrait de renoncer au titre de roi de France et de rendre Harfleur (1), pourvu qu'on lui donnât la Guienne, un peu arrondie, le Ponthieu, une fille du roi et huit cent mille écus. Ce parlementage entre les deux armées ne diminua pas, comme on eût pu le croire, la fermeté anglaise; pendant ce temps les archers assuraient leurs pieux.

Les deux armées faisaient un étrange contraste. Du côté des Français, trois escadrons énormes, comme trois forêts de lances, qui, dans cette plaine étroite, se succédaient à la file et s'étiraient en profondeur; au front, le connétable, les princes, les ducs d'Orléans, de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, d'Eu, de Richemont, de Vendôme, une foule de seigneurs, une iris éblouissante d'armures émaillées, d'écussons, de bannières, les chevaux bizarrement déguisés dans l'acier et dans l'or. Les Français avaient aussi des archers, des gens des communes (2); mais où les mettre? Les places étaient comptées, personne n'eût donné la sienne (3); ces gens auraient fait tache en si noble

(1) Lefebvre, t. VIII, p. 7.

(2) Quatre mille archers, sans compter de nombreuses milices. Les Parisiens avaient offert six mille hommes armés; on n'en voulut pas. Un chevalier dit à cette occasion : « Qu'avons-nous besoin de ces ouvriers? nous sommes déjà *trois* fois plus nombreux que les Anglais. » Le Religieux remarque qu'on fit la même faute à Courtrai, à Poitiers, à Nicopolis, et il ajoute des réflexions hardies pour le temps. *Religieux, ms., f.* 945 *verso.*

(3) Tous, dit le Religieux, voulaient être à l'avant-garde : Cum singuli

assemblée. Il y avait des canons, mais il ne paraît pas qu'on s'en soit servi ; probablement il n'y eut pas non plus de place pour eux.

L'armée anglaise n'était pas belle. Les archers n'avaient pas d'armures, souvent pas de souliers ; ils étaient pauvrement coiffés de cuir bouilli, d'osier même avec une croisure de fer ; les cognées et les haches, pendues à leur ceinture, leur donnaient un air de charpentiers. Plusieurs de ces bons ouvriers avaient baissé leurs chausses (1), pour être à l'aise et bien travailler, pour bander l'arc d'abord (2), puis pour manier la hache, quand ils pourraient sortir de leur enceinte de pieux, et charpenter ces masses immobiles.

Un fait bizarre, incroyable, et pourtant certain, c'est qu'en effet l'armée française ne put bouger, ni pour combattre, ni pour fuir. L'arrière-garde seule échappa.

Au moment décisif, lorsque le vieux Thomas de Herpinghem ayant rangé l'armée anglaise, jeta son

anti-guardiam poscerent conducendam... essetque inde exorta *verbalis controversia*, tandem tamen unanimiter (proh dolor!) concluserunt ut omnes in prima fronte locarentur. — C'est ainsi que le grand-père de Mirabeau nous apprend qu'au pont de Cassano les officiers furent au moment de tirer l'épée les uns contre les autres, tous voulant être les premiers au combat. Mémoires des Mirabeau.

(1) Lefebvre, t. VIII, p. 9.

(2) Les archers anglais poussaient l'arc avec le bras gauche, ceux de France tiraient la corde avec le bras droit; chez ceux-ci c'était le bras gauche, chez ceux-là le bras droit qui restait immobile. M. Gilpin attribue à cette différence de procédés, celle d'expression dans les deux langues : *tirer de l'arc*, en français; *bander l'arc* en anglais.

bâton en l'air en disant : « *Now strike* (1) ! », lorsque les Anglais eurent répondu par un formidable cri de dix mille hommes, l'armée française resta encore immobile, à leur grand étonnement. Chevaux et chevaliers, tous parurent enchantés, ou morts dans leurs armures. Dans la réalité, c'est que ces grands chevaux de combat, sous la charge de leur pesant cavalier, de leur vaste caparaçon de fer, s'étaient profondément enfoncés des quatre pieds dans les terres fortes ; ils y étaient parfaitement établis, et ils ne s'en dépêtrèrent que pour avancer quelque peu au pas.

Tel est l'aveu des historiens du parti anglais, aveu modeste qui fait honneur à leur probité.

Lefebvre, Jean de Vaurin et Walsingham (2) disent expressément que le champ n'était qu'une boue visqueuse. « La place estoit molle et effondrée des chevaux, en telle manière que à grant peine se pouvoient ravoir hors de la terre, tant elle estoit molle. »

« D'autre part, dit encore Lefebvre, les Franchois estoient si chargés de harnois qu'ils ne pouvoient aller avant. Premièrement, estoient chargés de cottes d'acier, longues, passants les genoux et moult pesantes, et par-dessous harnois de jambes,

(1) C'est-à-dire : « Maintenant, frappe ! » Monstrelet, t. III, p. 340.

(2) Les fantassins même avaient peine à marcher : Propter soli mollitiem... per campum lutosum. Walsingham, p. 392. Jean de Vaurin était à la bataille comme Lefebvre, mais de l'autre côté : Moy, acteur de ceste euvre, en sçay la vérité, car en celle assemblée estoie du côté des François. *Jehan de Vaurin, vol. V, partie I, ch. 9, p. 16, ms., de la Bibl. roy, n° 6756.*

et par-dessus blancs harnois, et de plus bachinets de caruail... Ils estoient si pressés l'un de l'autre, qu'ils ne pouvoient lever leurs bras pour férir les ennemis, sinon aucuns qui estoient au front (1). »

Un autre historien du parti anglais nous apprend que les Français étaient rangés sur une profondeur de trente-deux hommes, tandis que les Anglais n'avaient que quatre rangs (2). Cette profondeur énorme des Français ne leur servait à rien ; leurs trente-deux rangs étaient tous, ou presque tous, de cavaliers ; la plupart, loin de pouvoir agir, ne voyaient même pas l'action ; les Anglais agirent tous. Des cinquante mille Français, deux ou trois mille seulement purent combattre les onze mille Anglais, ou du moins l'auraient pu, si leurs chevaux s'étaient tirés de la boue.

Les archers anglais, pour réveiller ces inertes masses, leur dardèrent, avec une extrême roideur, dix mille traits au visage. Les cavaliers de fer baissèrent la tête, autrement les traits auraient pénétré par les visières des casques. Alors, des deux ailes, de Tramecourt, d'Azincourt, s'ébranlèrent lourdement à grand renfort d'éperons, deux escadrons français ; ils étaient conduits par deux excellents hommes d'armes, messire Clignet de Brabant, et messire Guillaume de Saveuse. Le premier escadron, venant de Tramecourt, fut inopinément criblé en flanc par un corps d'archers

(1) Lefebvre, t. VIII, p 8.
(2) Titus Livius, p. 27. Turner, t. II, p. 443.

cachés dans le bois (1); ni l'un ni l'autre escadron n'arriva.

De douze cents hommes qui exécutaient cette charge, il n'y en avait plus cent vingt, quand ils vinrent heurter aux pieux des Anglais. La plupart avaient chu en route, hommes et chevaux, en pleine boue. Et plût au ciel que tous eussent tombé; mais les autres, dont les chevaux étaient blessés, ne purent plus gouverner ces bêtes furieuses qui revinrent se ruer sur les rangs français (2). L'avant-garde, bien loin de pouvoir s'ouvrir pour les laisser passer, était, comme on l'a vu, serrée à ne pas se mouvoir. On peut juger des accidents terribles qui eurent lieu dans cette masse compacte, les chevaux s'effrayant, reculant, s'étouffant, jetant leurs cavaliers, ou les froissant dans leurs armures entre le fer et le fer.

Alors survinrent les Anglais. Laissant leur enceinte de pieux, jetant arcs et flèches, ils vinrent fort à leur aise, avec les haches, les cognées, les lourdes épées et les massues plombées (3), démolir cette montagne d'hommes et de chevaux confondus. Avec le temps, ils vinrent à bout de nettoyer

(1) Monstrelet, t. II, p. 139. Quelques-uns disaient aussi, que le roi d'Angleterre avait envoyé des archers derrière l'armée française; mais les témoins oculaires affirment le contraire.

(2) Lefebvre de Saint-Remy, t. VIII, p. 11.

(3) Ictus reiterebant mortales, inusitato etiam armorum genere usi quisque eorum in parte maxima clavam plumbeam gestabant, quæ capiti alicujus afflicta mox illum præcipitabat ad terram moribundum. *Religieux de Saint-Denis*, ms., *folio* 950.

l'avant-garde, et entrèrent, leur roi en tête, dans la seconde bataille.

C'est peut-être à ce moment que dix-huit gentilshommes français seraient venus fondre sur le roi d'Angleterre. Ils avaient fait vœu, dit-on, de mourir ou de lui abattre sa couronne; un d'eux en détacha un fleuron; tous y périrent (1). Cet *on dit* ne suffit pas aux historiens; ils l'ornent encore, ils en font une scène homérique où le roi combat sur le corps de son frère blessé, comme Achille sur celui de Patrocle. Puis, c'est le duc d'Alençon, *commandant de l'armée française*, qui tue le duc d'York et fend la couronne du roi. Bientôt entouré, il se rend; Henri lui tend la main; mais déjà il était tué (2).

Ce qui est plus certain, c'est qu'à ce second moment de la bataille, le duc de Brabant arrivait en hâte. C'était le propre frère du duc de Bourgogne; il semble être venu là pour laver l'honneur de la famille. Il arrivait bien tard, mais encore à temps pour mourir. Le brave prince avait laissé tous les siens derrière lui, il n'avait pas même vêtu sa cotte d'armes; au défaut, il prit sa bannière, y fit un trou, y passa la tête, et se jeta à travers les Anglais, qui le tuèrent au moment même.

(1) Lefebvre de Saint-Remy, t. VIII, p. 5.

(2) Cet embellissement est de la façon de Monstrelet, t. III, p. 355. Il le place hors du récit de la bataille, après la longue liste des morts. Lefebvre, témoin oculaire, n'a pu se décider à copier ici Monstrelet.

Restait l'arrière-garde, qui ne tarda pas à se dissiper. Une foule de cavaliers français, démontés, mais relevés par les valets, s'étaient tirés de la bataille et rendus aux Anglais. En ce moment, on vint dire au roi qu'un corps français pille ses bagages, et d'autre part il voit dans l'arrière-garde des Bretons ou Gascons qui faisaient mine de revenir sur lui. Il eut un moment de crainte, surtout voyant les siens embarrassés de tant de prisonniers; il ordonna à l'instant que chaque homme eût à tuer le sien. Pas un n'obéissait; ces soldats sans chausses ni souliers, qui se voyaient en main les plus grands seigneurs de France et croyaient avoir fait fortune, on leur ordonnait de se ruiner... Alors le roi désigna deux cents hommes, pour servir de bourreaux. Ce fut, dit l'historien, un spectacle effroyable, de voir ces pauvres gens désarmés à qui on venait de donner parole, et qui de sang-froid furent égorgés, décapités, taillés en pièces (1)!... L'alarme n'était rien. C'étaient des pillards du voisinage, des gens d'Azincourt, qui, malgré le duc de Bourgogne leur maître, avaient profité de l'occasion; il les en punit sévèrement (2), quoiqu'ils eussent tiré du butin une riche épée pour son fils.

La bataille finie, les archers se hâtèrent de dépouiller les morts, tandis qu'ils étaient encore

(1) Moult pitoyable chose, car de sang-froid... qui estoit une merveilleuse chose à voir. Lefebvre, t. VIII, p. 14.

(2) C'est justement de l'historien bourguignon que nous tenons ce détail. Monstrelet, t. III, p 345.

tièdes. Beaucoup furent tirés vivants de dessous les cadavres, entre autres le duc d'Orléans. Le lendemain, au départ, le vainqueur prit ou tua ce qui pouvait rester en vie (1).

« C'étoit pitoyable chose à voir, la grant noblesse qui là avoit été occise, lesquels étoient desjà tout nuds comme ceux qui naissent de niens. » Un prêtre anglais n'en fut pas moins touché. « Si cette vue, dit-il, excitait compassion et componction en nous qui étions étrangers et passant par le pays, quel deuil était-ce donc pour les natifs habitants! Ah! puisse la nation française venir à paix et union avec l'anglaise, et s'éloigner de ses iniquités et de ses mauvaises voies! » Puis la dureté prévaut sur la compassion, et il ajoute : En attendant, que leur faute retombe sur leur tête (2). »

Les Anglais avaient perdu seize cents hommes, les Français dix mille, presque tous gentilshommes, cent vingt seigneurs ayant bannières. La liste occupe six grandes pages dans Monstrelet. D'abord sept princes (Brabant, Nevers, Albret (3), Alençon, les trois de Bar), puis des seigneurs sans

(1) Lefebvre, t VIII, p. 16-17. Monstrelet, t. III, p. 347. Je ne sais d'après quel auteur M. de Barante a dit : « Henri V fit cesser le carnage et relever les blessés. » *Hist. des ducs de Bourgogne*, 3e éd. t. IV, p. 250.

(2) Let his grief be turned upon his head. Ms, cité par sir Harris Nicolas, p. 275.

(3) Le connétable fut très-heureux en cela; sa mort répondit à ceux qui l'accusaient de trahir. Le Religieux revient fréquemment (folio 940, 946, 948) sur ces bruits de trahison, qui probablement circulaient surtout à Paris, sous l'influence secrète du parti bourguignon. — Nulle part ces accusations ne sont exprimées avec plus de force que dans le récit anonyme qu'a publié

nombre, Dampierre, Vaudemont, Marle, Roussy, Salm, Dammartin, etc., etc., les baillis du Vermandois, de Mâcon, de Sens, de Senlis, de Caen, de Meaux, un brave archevêque, celui de Sens, Montaigu, qui se battit comme un lion.

Le fils du duc de Bourgogne fit à tous les morts qui restaient nus sur le champ de bataille, la charité d'une fosse. On mesura vingt-cinq verges carrées de terre, et dans cette fosse énorme l'on descendit tous ceux qui n'avaient pas été enlevés; de compte fait, cinq mille huit cents hommes. La terre fut bénie, et autour on planta une forte haie d'épines, de crainte des loups (1).

Il n'y eut que quinze cents prisonniers, les vainqueurs ayant tué, comme on a dit, ce qui remuait encore. Ces prisonniers n'étaient rien moins que les ducs d'Orléans et de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de Vendôme, le comte de Richemont, le maréchal de Boucicaut, messire Jacques d'Harcourt, messire Jean de Craon, etc. Ce fut toute

M. Tailliar : « Charles de Labrech, counétable de Franche, alloit bien souvent boire et mangier avec le roy en l'ost des Englès... Li connétable se tenoit en ses bonnes villes et fesoit défendre de par le roy de Franche que on ne le combateist nieut. » Cette dernière accusation, si manifestement calomnieuse, ferait soupçonner que cette pièce est un bulletin du duc de Bourgogne. Au reste, l'auteur confond beaucoup de choses; il croit que c'est Clignet de Brabant qui pilla le camp anglais, etc. Dans la même page, il appelle Henri V tantôt roi de France, tantôt roi d'Angleterre. *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique* (*Valenciennes*), 1839.

(1) Monstrelet, t. III, p. 358. Selon le récit anonyme publié par M. Tailliar, on ne put jamais savoir le vrai nombre des morts; ceux qui les avaient enfouis, jurèrent de ne point le révéler. *Archives du nord de la France* (*Valenciennes*), 1839.

une colonie française transportée en Angleterre.

Après la bataille de la Meloria, perdue par les Pisans, on disait : « Voulez-vous voir Pise, allez à Gênes. » On eût pu dire après Azincourt : « Voulez-vous voir la France, allez à Londres. »

Ces prisonniers étaient entre les mains des soldats. Le roi fit une bonne affaire ; il les acheta à bas prix, et en tira d'énormes rançons (1). En attendant, ils furent tenus de très-près. Henri ne se piqua point d'imiter la courtoisie du prince Noir.

La veuve de Henri IV, veuve en premières noces du duc de Bretagne, eut le malheur de revoir à Londres son fils Arthur prisonnier. Dans cette triste entrevue, elle avait mis à sa place une dame qu'Arthur prit pour sa mère. Le cœur maternel en fut brisé. « Malheureux enfant, dit-elle, ne me reconnais-tu donc pas ? » On les sépara. Le roi ne permit pas de communications entre la mère et le fils (2).

Le plus dur pour les prisonniers, ce fut de subir les sermons de ce roi des prêtres (3), d'endurer ses moralités, ses humilités. Immédiatement après la bataille, parmi les cadavres et les blessés, il fit venir Montjoie le héraut de France, et dit : » Ce n'est pas nous qui avons fait cette occision, c'est Dieu, pour les péchés des Français. » Puis il de-

(1) *Religieux, ms., folio* 951 *verso*.
(2) Mémoire d'Artus III, éd. Godefroy (*Hist. de Charles VII*, p. 745).
(3) Princeps presbyterorum. Walsingham, p. 398.

manda gravement à qui la victoire devait être attribuée, au roi de France où à lui? « A vous, monseigneur, » répondit le héraut de France (1).

Prenant ensuite son chemin vers Calais, il ordonna dans une halte qu'on envoyât du pain et du vin au duc d'Orléans, et comme on vint lui dire que le prisonnier ne prenait rien, il y alla, et lui dit : « Beau cousin, comment vous va? — Bien, monseigneur. — D'où vient que vous ne voulez ni boire ni manger? — Il est vrai, je jeûne. — Beau cousin, ne prenez souci ; je sais bien que si Dieu m'a fait la grâce de gagner la bataille sur les Français, ce n'est pas que j'en sois digne; mais c'est, je le crois fermement, qu'il a voulu les punir. Au fait, il n'y a pas à s'en étonner, si ce qu'on m'en raconte est vrai; on dit que jamais il ne s'est vu tant de désordres, de voluptés, de péchés et de mauvais vices, qu'on en voit aujourd'hui en France. C'est pitié de l'ouïr, et horreur pour les écoutants. Si Dieu en est courroucé, ce n'est pas merveille (2). »

Était-il donc bien sûr que l'Angleterre fût chargée de punir la France? La France était-elle si complétement abandonnée de Dieu, qu'il lui fallût cette discipline anglaise et ces charitables enseignements?

Un témoin oculaire dit qu'un moment avant la bataille il vit, des rangs anglais, un touchant

(1) Monstrelet, t. III, p. 346.
(2) Lefebvre de Saint-Remy, t. VIII, p. 17.

spectacle dans l'autre armée. Les Français de tous les partis se jetèrent dans les bras les uns des autres et se pardonnèrent; ils rompirent le pain ensemble. De ce moment, ajoute-t-il, la haine se changea en amour (1).

Je ne vois point que les Anglais se soient réconciliés (2). Ils se confessèrent; chacun se mit en règle, sans s'inquiéter des autres.

Cette armée anglaise semble avoir été une honnête armée, rangée, régulière. Ni jeu, ni filles, ni jurements. On voit à peine vraiment de quoi ils se confessaient.

Lesquels moururent en meilleur état? Desquels aurions-nous voulu être?... Le fils du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, que son père empêcha d'aller joindre les Français, disait encore quarante ans après : « Je ne me console point de n'avoir pas été à Azincourt, pour vivre ou mourir (3). »

L'excellence du caractère français, qui parut si bien à cette triste bataille, est noblement avouée par l'Anglais Walsingham dans une autre circonstance : « Lorsque le duc de Lancastre envahit la Castille, et que ses soldats mouraient de faim, ils demandèrent un sauf-conduit, et passèrent dans le camp des Castillans, où il y avait beaucoup de

(1) Lefebvre de Saint-Remy, t. VIII, p. 4.

(2) Et pourtant il s'en fallait bien qu'ils fussent de même parti, il y avait certainement des partisans de Mortimer et des partisans de Lancastre, des Lollards et des orthodoxes.

(3) Et ce... j'ai ouï dire au comte de Charolois, depuis que il avoit atteint l'âge de soixante-sept ans. Lefebvre de Saint-Remy, t. VII, p. 506.

Français auxiliaires. Ceux-ci furent touchés de la misère des Anglais; ils les traitèrent avec humanité et ils les nourrirent (1). » Il n'y a rien à ajouter à un tel fait.

J'y ajouterais pourtant volontiers des vers charmants, pleins de bonté et de douceur d'âme (2), que le duc d'Orléans, prisonnier vingt-cinq ans en Angleterre, adresse en partant à une famille anglaise qui l'avait gardé (3). Sa captivité dura presque autant que sa vie. Tant que les Anglais purent croire qu'il avait chance d'arriver au trône, ils ne voulurent jamais lui permettre de se racheter. Placé d'abord dans le château de Windsor avec ses compagnons, il en fut bientôt séparé pour être

(1) De suis victualibus refecerunt, p. 342. — Walsingham ajoute une observation de la plus haute importance : Nempe mos est utrique genti, Angliæ scilicet atque Galliæ, licet sibimet in propriis sint infesti regionibus, in remotis partibus *tanquam fratres* subvenire et fidem ad invicem inviolabilem observaré. Walsingham, ibidem. — C'est qu'en effet, ce sont des frères ennemis, mais après tout des *frères*.

(2) Malgré cette douceur de caractère, Charles d'Orléans avait eu quelques pensées de vengeance après la mort de son père. Les devises qu'on lisait sur ses joyaux, d'après un inventaire de 1409, semblent y faire allusion : Item une verge d'or, ou il a escript, *Dieu le scet.*—Item une autre verge d'or ou il est escript : *Il est loup.*—Item une autre verge d'or plate en laquelle est escript: *Souviegne vous de.*—Item deux autres verges d'or es quelles est escript: *Inverbesserin.*—Item ung bracelet d'argent esmaillié de vert et escrip, *Inverbesserim.* Inventoire des joyaulx d'or et d'argent, que monseigneur le duc d'Orléans a pardevers lui, fait à Blois en la présence de mondit seigneur, par monseigneur de Gaule et par monseigneur de Chaumont, le XIIe jour de décembre, lan mil Cccc et neuf, et escript par moi Hugues Perrier, etc.—Cette pièce curieuse a été retrouvée dans les papiers des Célestins de Paris. *Archives du royaume*, L. 1539.

(3) Mon très-bon hôte et ma très-doulce hôtesse... Poésies de Charles d'Orléans, p. 365.

renfermé dans la prison de Pomfret; sombre et sinistre prison, qui n'avait pas coutume de rendre ceux qu'elle recevait; témoin Richard II.

Il y passa de longues années, traité honorablement (1), sévèrement, sans compagnie, sans distraction; tout au plus la chasse au faucon (2), chasse de dames, qui se faisait ordinairement à pied, et presque sans changer de place. C'était un triste amusement dans ce pays d'ennui et de brouillard, où il ne faut pas moins que toutes les agitations de la vie sociale et les plus violents exercices, pour faire oublier la monotomie d'un sol sans accident, d'un climat sans saison, d'un ciel sans soleil.

Mais les Anglais eurent beau faire, il y eut toujours un rayon du soleil de France dans cette tour de Pomfret. Les chansons les plus françaises que nous ayons, y furént écrites par Charles d'Orléans (3). Notre Béranger du quinzième siècle (4), tenu si longtemps en cage, n'en chanta que mieux.

(1) V. le détail curieux d'un achat de quatorze lits pour les principaux prisonniers : oreillers, traversins, couvertures, plume, satin, toile de Flandre, etc. Rymer, 3e éd., t. IV, p. I, p. 155 (mars 1416).

(2) Il y avait d'autres poëtes parmi les prisonniers d'Azincourt, entre autres le maréchal Boucicaut. Livre des faits du maréchal Boucicaut, Mém. coll. Petitot, t. VI, p. 397.

(3) Ibidem, p. 156.

(4) Pour compléter un Béranger de ce temps-là, il faudrait joindre à Charles d'Orléans, Eustache Deschamps. Il représente Béranger par d'autres faces, par ses côtés patriotique, satirique, sensuel, etc. V. la pièce : Paix n'aurez jà, s'ils ne rendent Calais, p. 71. — Il s'élève quelquefois très-haut. Dans la ballade suivante, il semble comprendre le caractère titanique et

C'est un Béranger un peu faible, peut-être; mais sans amertume, sans vulgarité, toujours bienveillant, aimable, gracieux; une douce gaieté qui ne passe jamais le sourire; et ce sourire est près des larmes (1). On dirait que c'est pour cela que ces pièces sont si petites; souvent il s'arrête à temps, sentant les larmes venir... Viennent-elles, elles ne durent guère, pas plus qu'une ondée d'avril.

satanique de la patrie de Byron (V. mon Introduction à l'histoire universelle) :

> Selon le Brut, de l'isle des Géans,
> Qui depuis fut Albions appelée,
> Peuple maudit, tar dis en Dieu créaus,
> Sera l'isle de tous poins désolée.
> Par leur orgueil vient la dure journée
> Dont leur prophète Merlin
> Pronostica leur dolereuse fin,
> Quand il escript : *Vie perdrez et terre.*
> Lors monstreront estrangiez et voisins :
> *Au temps jadis estoit cy Angleterre.*
> . . . .
> Visaige d'ange portez (*angli angeli*), mais la pensée
> De diable est en vous tou dis sortissans
> A Lucifer. . . . . . .
> Destruiz serez; Crecs diront et Latins :
> *Au temps jadis estoit cy Angleterre.*

(1) Fortune, vueilliez-moi laisser, p. 170 (Poésies de Charles d'Orléans, éd. 1803). — Puisqu'ainsi est que vous allez en France, duc de Bourbon, mon compagnon très cher, p. 206. — En la forêt d'ennuyeuse tristesse, p. 209. — En regardant vers le pays de France, p. 323. — Ma très-doulce Valentinée, Pour moy futes-vous trop tôt née, p. 269.

C'est l'inspiration des vers de Voltaire :

> Si vous voulez que j'aime encore,
> Rendez-moi l'âge des amours...

Et celle de Béranger :

> Vous pleurerez, ô ma belle maîtresse,
> Vous pleurerez, et je ne serai plus...

Le plus souvent c'est, en effet, un chant d'avril et d'alouette (1). La voix n'est ni forte, ni soutenue, ni profondément passionnée (2). C'est l'alouette, rien de plus (3). Ce n'est pas le rossignol.

Telle fut en général notre primitive et naturelle

(1) César, qui était poëte aussi, et qui avait tant d'esprit, appela sa légion gauloise l'*alouette* (alauda), la chanteuse...

(2) Il y a pourtant un vif mouvement de passion dans les vers suivants :

Dieu ! qu'il la fait bon regarder,
La gracieuse, bonne et belle !
. . . .
Qui se pourroit d'elle lasser ?
Tous jours sa beauté renouvelle.
Dieu! qu'il la fait bon regarder,
La gracieuse, bonne et belle !
Par deça, ni dela la mer,
Ne scays dame ni demoyselle
Qui soit en tout bien parfait telle.
C'est un songe que d'y penser !
Dieu ! qu'il la fait bon regarder !

Charles d'Orléans, p. 43.

Le pauvre prisonnier eut encore un autre malheur; il fut toujours amoureux ; bien des vers furent adressés par lui à une belle dame de ce côté-ci du détroit. Les Anglaises, probablement meilleures pour lui que les Anglàis, n'en ont pas gardé rancune, s'il est vrai qu'en mémoire de Charles d'Orléans, et de sa mère Valentine, elles ont pris pour fête d'amour la Saint-Valentin. V. Poésies de Charles d'Orléans, éd. 1803 (note de la p. 42).

(3) Le temps a quitté son manteau
De vent, de froidure et de pluie...

Idem, p. 257.

Ces jolis chants d'alouette font penser à la vieille petite chanson, incomparable de légèreté et de prestesse :

J'étais petite et simplette
Quant à l'école on me mit,
Et je n'y ai rien appris...
Qu'un petit mot d'amourette...
Et toujours je le redis,
Depuis qu'ay un bel amy.

France, un peu légère peut-être pour le sérieux d'aujourd'hui. Telle elle fut en poésie comme elle est en vins, en femmes. Ceux de nos vins que le monde aime et recherche comme français, ne sont, il est vrai, qu'un souffle, mais c'est un souffle d'esprit. La beauté française, non plus, n'est pas facile à bien saisir; c'est ni le beau sang anglais, ni la régularité italienne; quoi donc? Le mouvement, la grâce, le je ne sais quoi, tous les jolis riens.

Autre temps, autre poésie. N'importe; celle-là subsiste; rien, en ce genre, ne l'a surpassée. Naguère encore, lorsque ces chants étaient oubliés eux-mêmes, il a suffi, pour nous ravir, d'une faible imitation, d'un infidèle et lointain écho (1).

Quelque blasés que vous soyez par tant de livres et d'événements, quelque préoccupés des profondes littératures des nations étrangères, de leur puissante musique, gardez, Français d'aujourd'hui, gardez toujours bon souvenir à ces aimables poésies, à ces doux chants de vos pères dans lesquels ils ont exprimé leurs joies, leurs amours, à ces chants qui touchèrent le cœur de vos mères et dont vous-mêmes êtes nés...

Je me suis écarté, ce semble; mais je devais ceci

(1) Peu m'importe de savoir l'auteur des vers de Clotilde Surville; il me suffit, pour les croire admirables, de savoir que Lamartine, très-jeune, les avait retenus par cœur. Personne n'ignore maintenant que le second volume est l'ouvrage de l'ingénieux M. Nodier, le chercheur infatigable de notre vieille littérature, le hardi précurseur de la nouvelle.—V. la notice de M. Daunou sur Vanderbourg.

au poëte, au prisonnier. Je devais, après cet immense malheur, dire aussi que les vaincus étaient moins dignes de mépris que les vainqueurs ne l'ont cru... Peut-être encore, au milieu de cette docile imitation des mœurs et des idées anglaises qui gagne chaque jour (1), peut-être est-ce chose utile de réclamer en faveur de la vieille France, qui s'en est allée... Où est-elle cette France du moyen âge et de la renaissance, de Charles d'Orléans, de Froissart?.. Villon se le demandait déjà en vers plus mélancoliques qu'on n'eût attendu d'un si joyeux enfant de Paris :

« Dites-moi en quel pays
» Est-ce Flora, la belle Romaine?
» Où est la très-sage Héloïs?...
» La reine Blanche, comme un lis,
» Qui chantoit à voix de Sirène?
» ... Et Jeanne, la bonne Lorraine
» Qu'Anglais brûlèrent à Rouen?
. . . .
» Où sont-ils, Vierge souveraine?
—« Où sont les neiges de l'autre an (2)?»

(1) M. de Chateaubriand s'en plaint (Essai sur la poésie anglaise, t. I, p. 349), et Perlin s'en plaignait déjà au seizième siècle : Il me desplait que ces vilains estans en leur pays nous crachent à la face, et eulx estans à la France, on les honore et révère, comme petits dieux. Perlin, *Description d'Angleterre et d'Ecosse*, 1558, in-8o, folio 10.

(2) Le texte a beaucoup de grâce et de douceur. Le dernier vers est un refrain qui revient avec un singulier effet de tristesse; j'ai modifié ce dernier vers pour le rendre plus clair. Il y a :

Mais où sont les neiges d'antan?
Villon, éd. de M. Prompsault, p. 126.

CHAPITRE II.

MORT DU CONNÉTABLE D'ARMAGNAC. MORT DU DUC DE BOURGOGNE. HENRI V. 1416—1422.

—

(1415) Deux hommes n'avaient pas été à la bataille d'Azincourt, les chefs des deux partis, le duc de Bourgogne, le comte d'Armagnac. Tous deux s'étaient réservés.

Le roi d'Angleterre leur rendit service; il tua, non-seulement leurs ennemis, mais aussi leurs amis, leurs rivaux dans chaque faction. Désormais, la place était nette, la partie entre eux seuls; les deux corbeaux vinrent s'abattre sur le champ de bataille et jouir des morts.

Il s'agissait de savoir qui aurait Paris. Le duc de Bourgogne qui gardait, depuis le mois de juillet, une armée de Bourguignons, de Lorrains et de Savoyards, prit seulement dix mille chevaux, et galopa droit à Paris. Il n'arriva pourtant pas à temps; la place était prise.

Armagnac était dans la ville avec six mille Gascons; il tenait dans ses mains, avec Paris, le roi et le Dauphin. Il prit l'épée de connétable.

(1416) Le duc de Bourgogne resta à Lagny, faisant tous les jours dire à ses partisans qu'il

allait venir, leur assurant que c'était lui qui avait défendu les passages de la Somme contre les Anglais, espérant que Paris finirait par se déclarer. Il resta ainsi deux mois et demi à Lagny. Les Parisiens finirent par l'appeler « Jean de Lagny qui n'a hâte. » Il emporta ce sobriquet.

Armagnac resta maître de Paris, et d'autant plus maître que tous ceux qui l'y avaient appelé moururent en quelques mois, le duc de Berri, le roi de Sicile, le Dauphin (1). Le second fils du roi devenait Dauphin, et le duc de Bourgogne, près de qui il avait été élevé, croyait gouverner en son nom. Mais ce second Dauphin mourut, et un troisième encore vingt-cinq jours après. Le quatrième Dauphin vécut; il était ce qu'il fallait au connétable; il était enfant.

Armagnac, si bien servi par la mort, se trouva roi un moment. Le royaume en péril avait besoin d'un homme. Armagnac était un méchant homme

(1) « Ce dit jour Mons. Loiz de France, ainsné filz du roy, notre sire, Dauphin de Viennoiz et duc de Guienne, moru, de laage de vint ans ou environ, bel de visaige, suffisamment grant et gros de corps, pesans et tardif et po agile, voluntaire et moult curieux à magnificence dabiz et joiaux *circa cultum sui corporis,* désirans grandement grandeur, oneur de par dehors, grant despensier à ornements de sa chapelle privée, à avoir ymages grosses et grandes dor et dargent, qui moult grant plaisir avoit à sons dorgues, lesquels entre les autres oblectacions mondaines hantoit diligemment, si avoit-il musiciens de bouche ou de voix, et pour ce avoit chapelle de grant nombre de jeune gent; et si avoit bon entendement, tant en latin que en françoiz, mais il emploioit po, car sa condicion estoit demploier la nuit à veiller et po faire, et le jour à dormir; disnoit à III ou IV heures après-midi, et soupoit à minuit, et aloit coucher au point du jour et à soleil levant souvant, et pour ce estoit aventure qu'il vesquit longuement. » *Archives du royaume, Registres du Parlement, Conseil, XIV, f.* 39 *verso,* 19 *décembre* 1415.

et capable de tout, mais enfin, c'était, on ne peut le nier, un homme de tête et de main (1).

Les Anglais faisaient des triomphes, des processions, chantaient des *Te Deum* (2) ; ils parlaient d'aller au printemps prendre possession de leur ville de Paris. Et tout à coup ils apprenent qu'Harfleur est assiégé. Après cette terrible bataille, qui avait mis si bas les courages, Armagnac eut l'audace d'entreprendre ce grand siége.

D'abord il crut surprendre la place. Il quitta Paris dont il était si peu sûr ; c'était risquer Paris pour Harfleur. Il y alla de sa personne avec une troupe de gentilshommes ; ils lâchèrent pied, et il les fit pendre comme vilains.

Harfleur ne pouvait être attaqué avec avantage que par mer ; il fallait des vaisseaux. Armagnac s'adressa aux Génois ; ceux-ci, qui venaient de chasser les Français de Gênes, n'acceptèrent pas moins l'argent de France, et fournirent toute une flotte, neuf grandes galères, des carraques pour les

(1) Le Religieux de Saint-Denis est dès ce moment tout Armagnac ; c'est un grand témoignage en faveur de ce parti, qui était en effet celui de la défense nationale :

(2) Et des ballades :

As the King lay musing on his bed,
He thought himself upon a time,
Those tributes due from the French King,
That had not been paid for so long a time
Fal, lal, lal, lal, laral, laral, la.
He called unto his lovely page,
His lovely page away came he... etc.

Ballade citée par sir Harris Nicolas. Agincourt, p. 78.

machines de siége, trois cents embarcations de toute grandeur, cinq mille archers génois ou catalans (1). Ces Génois se battirent bravement avec leurs galères de la Méditerranée contre les gros vaisseaux de l'Océan. Une première flotte qu'envoyèrent les Anglais fut repoussée.

Avec quel argent Armagnac soutenait-il cette énorme dépense? La plus grande partie du royaume ne lui payait rien. Il n'avait guère que Paris, et ses propres fiefs de Languedoc et de Gascogne. Il suça et pressura Paris.

Le Bourguignon y était très-fort; une grande conspiration se fit pour l'y introduire. Le chef était un chanoine boiteux, frère du dernier évêque (2). Armagnac découvrit tout. Le chanoine, en manteau violet, fut promené dans un tombereau, puis muré, au pain et à l'eau. On publia que les condamnés avaient voulu tuer le roi et le Dauphin. Il y eut nombre d'exécutions, de noyades. Armagnac, qui savait quelle confiance il pouvait mettre dans le peuple de Paris, organisa une police rapide, terrible, à l'italienne; il faisait aussi, disait-on, la guerre à la lombarde. Défense de se baigner à la Seine, pour qu'on n'allât pas compter les noyés; on sait qu'il était défendu à Venise de nager dans le canal Orfano.

(1) *Religieux. ms. Baluze, partie IV, f.* 24.

(2) A en croire l'historien même du parti bourguignon, le chanoine et les autres conjurés voulaient massacrer les princes : Le jour de Pasques après-dyner. Monstrelet, t. III, p. 377.

Le parlement fut purgé, le Châtelet, l'université, trois ou quatre cents bourgeois mis hors de Paris, et tous envoyés du côté d'Orléans. La reine, qui négociait sous main avec le Bourguignon, fut transportée prisonnière à Tours, et l'un de ses amants jeté à la rivière (1).

Armagnac ôta aux bourgeois les chaînes des rues, il les désarma. Il supprima la grande boucherie, en fit quatre, pour quatre quartiers; plus de bouchers héréditaires; tout homme capable put s'élever au rang de boucher.

Pour n'avoir plus leurs armes, les bourgeois n'étaient pas quittes de la guerre (2). On les obligeait de se cotiser de manière qu'à trois ils fournissent un homme d'armes. Eux-mêmes on les envoyait travailler aux fortifications, curer les fossés, chacun tous les cinq jours.

Ordre à toute maison de s'approvisionner de blé; pour attirer les vivres, Armagnac supprima l'octroi. En récompense, les autres taxes furent payées deux fois dans l'année. Les bourgeois furent obligés d'acheter tout le sel des greniers

(1) Messire Loys Bourdon allant de Paris au bois (de Vincennes)... en passant assez près du roy, luy fist la révérence, et passa outre assez legièrement... (on l'arrêta). Et après, par le commandement du roy fut questionné, puis fut mis en un sacq de cuir et gesté en Saine; sur lequel sacq avoit escript : *Laissez passer la justice du roy*. Lefebvre de Saint Remy, t. VIII, p. 52.

(2) Et pour loger les gens des capitaines Armagnacs, furent les povres gens boutés hors de leurs maisons, et à grant prière et à grant peine avoient-ils le couvert de leur ostel, et cette laronaille couchoient en leurs licts. *Journal du Bourgeois*, éd. Buchon, t. XV, p. 209.

publics à prix forcé et comptant, sinon des garnisaires. Paris succombait à payer seul les dépenses du roi et du royaume.

La position du duc de Bourgogne était plus facile à coup sûr que celle du connétable. Il envoyait dans les grandes villes des gens qui, au nom du roi et du Dauphin, défendaient de payer l'impôt. Abbeville, Amiens, Auxerre, reçurent cette défense avec reconnaissance et s'y conformèrent avec empressement (1). Armagnac craignait que Rouen n'en fît autant, et voulait y envoyer des troupes; mais plutôt que de recevoir les Gascons, Rouen tua son bailli et ferma ses portes (2).

Le duc de Bourgogne vint tâter Paris, qui n'aurait pas mieux demandé que d'être quitte du connétable. Mais celui-ci tint bon. Le duc de Bourgogne, ne pouvant entrer, augmenta du moins la fermentation par la rareté des vivres; il ne laissait plus rien venir ni de Rouen ni de la Beauce. Les chanoines mêmes, dit l'historien, furent obligés de mettre bas leur cuisine. Le roi, revenant à lui et apprenant que c'étaient les Bourguignons qui rendaient ses repas si maigres, disait au connétable : « Que ne chassez-vous ces gens-là (3)? »

Le duc de Bourgogne ne pouvant blesser directement son ennemi, lui porta indirectement un

(1) Monstrelet, t. III, p. 437.
(2) M. Chéruel a trouvé des détails curieux dans les archives de Rouen. Chéruel, *Hist. de Rouen sous la domination anglaise*, p. 19, Rouen, 1840.
(3) *Religieux, ms., folio* 74-75.

grand coup. Il enleva la reine de Tours; elle déclara qu'elle était régente et qu'elle défendait de payer les taxes (1). Cette défense circula non-seulement dans le Nord, mais dans le Midi, en Languedoc. Cela devait tuer Armagnac; il ne lui restait que Paris, Paris ruiné, affamé, furieux.

Le roi d'Angleterre n'avait pas à se presser; les Français faisaient sa besogne; ils suffisaient bien à ruiner la France. Fier de la neutralité, de l'amitié secrète des ducs de Bourgogne et de Bretagne, négociant toujours avec les Armagnacs, il eut le bon esprit d'attendre et de ne pas venir à Paris. Il fit sagement, politiquement, la conquête de la Normandie, de la basse Normandie d'abord, puis de la haute, Caen en 1417, Rouen en 1418.

Armagnac ne pouvait s'opposer à rien. Il avait assez de peine à contenir Paris; le duc de Bourgogne campait à Montrouge. Henri V put sans inquiétude faire le siége de cette importante ville de Caen. C'était dès lors un grand marché, un grand centre d'agriculture. Une telle ville eût résisté, si elle eût eu le moindre secours. Aussi, tout en l'attaquant, il envoyait proposer la paix à Paris. Il parlait de paix et faisait la guerre. Au milieu de cette négociation, on apprit qu'il était maître de Caen, qu'il en avait chassé toute la population, hommes, femmes et enfants, en tout vingt-cinq mille âmes (2), que cette capitale de la

(1) Monstrelet, t. IV, p. 41.
(2) *Religieux*, *ms.*, *folio* 59.

basse Normandie était devenue une ville anglaise, aussi bien qu'Harfleur et Calais.

La Normandie devait nourrir les Anglais pendant cette lente conquête. Aussi Henri V, avec une remarquable sagesse, y assura autant qu'il put l'ordre, la continuation du travail, de l'agriculture (1). Il fit respecter les femmes, les églises, les prêtres, les faux prêtres même (il y avait une foule de paysans qui se tonsuraient) (2). Tout ce qui se soumettait, était protégé; tout ce qui résistait, était puni. Aux prises de ville, il n'y avait point de violence; mais le roi exceptait ordinairement de la capitulation quelques-uns des assiégés à qui il faisait couper la tête, comme ayant résisté à leur souverain légitime, roi de France et duc de Normandie (3).

Le roi d'Angleterre faisait si paisiblement cette promenade militaire, qu'il ne craignit pas de partager son armée en quatre corps, pour mener plusieurs siéges à la fois. Que pouvait-il craindre en effet, lorsque le seul prince français qui fût puissant, le duc de Bourgogne, était son ami?

L'unique affaire de celui-ci était la perte du connétable d'Armagnac. Elle ne pouvait manquer d'arriver; il avait mangé ses dernières ressources;

(1) *Religieux, ms., folio* 79.
(2) Walsingham, p. 397.
(3) Ut rei læsæ majestatis. *Religieux, ms., folio* 79. Ce point de vue des légistes anglais qui suivaient le roi, est mis dans son vrai jour au siége de Meaux. *Ibidem, folio* 176.

il en était à fondre les châsses des saints (1). Ses Gascons n'étant plus payés, disparaissaient peu à peu ; il n'en avait plus que trois mille. Il fallait qu'il employât les bourgeois à faire le guet, ces bourgeois, qui le détestaient pour tant de causes, comme Gascon, comme brigand, comme schismatique (2). Le Bourgeois de Paris dit expressément qu'il croit que cet « Arminac est un diable en fourrure d'homme. »

(1418) Le duc de Bourgogne offrait la paix. Les Parisiens crurent un moment l'avoir. Le roi, le Dauphin consentaient. Le peuple criait déjà Noël (3). Le connétable seul s'y opposa ; il sentait bien qu'il n'y avait pas de paix pour lui, que ce serait seulement remettre le roi entre les mains du duc de Bourgogne. Cette joie trompée jeta le peuple dans une rage muette.

Un certain Perrinet Leclerc (4), marchand de fer au Petit-Pont, qui avait été maltraité par les

(1) Il le fit avec ménagement, déclarant que c'était un emprunt, et assignant un revenu pour remplacer les châsses. Néanmoins les moines de Saint-Denis lui déclarèrent que ce serait *dans leurs chroniques* une tache pour ce règne : Opprobrium sempiternum... si redigerentur in chronicis... *Religieux, ms., folio* 72-99.

(2) Armagnac persévérait dans son attachement au vieux pape du duc d'Orléans, au pape des Pyrénées, à l'Aragonais Pedro de Luna (Benoît XIII), condamné par les conciles de Pise et de Constance. V. la déclaration de la reine contre lui. Ordonnances, t. X, p. 436.

(3) Depuis longtemps c'était l'unique vœu du peuple : Vivat, vivat, qui dominari poterit ! dùm pax... *Religieux, ms., f.* 50. Pendant le massacre de 1418 on criait de même : Fiat pax ! *Ibidem, folio* 107.

(4) Jeunes compagnons du moyen estat et de légère volonté, qui autrefois avoient été punis pour leurs démérites. Monstrelet, t. IV, p. 87.

Armagnacs, s'associa quelques mauvais sujets et prenant les clefs sous le chevet de son père qui gardait la porte Saint-Germain, il ouvrit aux Bourguignons. Le sire de l'Ile-Adam entra avec huit cents cavaliers ; quatre cents bourgeois s'y joignirent. Ils s'emparèrent du roi et de la ville. Les gens du Dauphin le sauvèrent dans la Bastille. De là, leurs capitaines, le Gascon Barbazan, et les Bretons Rieux et Tanneguy Duchâtel osèrent, quelques jours après, rentrer dans Paris, pour reprendre le roi; mais le roi était bien gardé au Louvre; l'Ile-Adam les combattit dans les rues, le peuple se mit contre eux, et les écrasa des fenêtres.

Le connétable d'Armagnac qui s'était caché chez un maçon, fut livré et emprisonné avec les principaux de son parti. Alors rentrèrent dans la ville les ennemis des Armagnacs et avec eux une foule de pillards. Tous ceux qu'on disait Armagnacs furent rançonnés de maisons en maisons. Les grands seigneurs, bourguignons s'y opposèrent d'autant moins, qu'eux-mêmes prenaient tant qu'ils pouvaient.

Ces revenants étaient justement les bouchers, les proscrits, les gens ruinés, ceux dont les femmes avaient été menées à Orléans (fort mal menées) par les sergents d'Armagnac. Ils arrivaient, furieux, maigres, pâles de famine. Dieu sait en quel état ils retrouvaient leurs maisons.

On disait à chaque instant que les Armagnacs rentraient dans la ville, pour délivrer les leurs. Il

n'y avait pas de nuit qu'on ne fût éveillé en sursaut par le tocsin. A ces continuelles alarmes joignez la rareté des vivres; ils ne venaient qu'à grand'peine. Les Anglais tenaient la Seine; ils assiégeaient le Pont-de-l'Arche.

La nuit du dimanche 12 juin, un Lambert, potier d'étain, commença à pousser le peuple au massacre des prisonniers. C'était, disait-il, le seul moyen d'en finir; autrement, pour de l'argent, ils trouveraient moyen d'échapper (1). Ces furieux coururent d'abord aux prisons de l'hôtel de ville. Les seigneurs bourguignons, l'Ile-Adam, Luxembourg et Fosseuse, vinrent essayer de les arrêter; mais, quand ils se virent un millier de gentilshommes devant une masse de quarante mille hommes armés,

(1) Le Bourgeois devint poëte tout à coup, pour parer le massacre de mythologie et d'allégories : Le dimanche ensuivant, 12 jour de juing, environ onze heures de nuyt, on cria alarme, comme on faisoit souvent alarme à la porte Saint-Germain, les autres crioient à la porte de Bardelles. Lors s'esmeut le peuple vers la place Maubert et environ, puis après ceulx de deça les pons, comme des halles, et de Grêve et de tout Paris, et coururent vers les portes dessus dictes; mais nulle part ne trouvèrent nulle cause de crier alarme. Lors se leva la déesse de Discorde, qui estoit en la tour de Mauconseil, et esveilla Ire la forcenée, et Convoitise, et Enragerie et Vengeance, et prindrent armes de toutes manières, et boutèrent hors d'avec eulx Raison, Justice, Mémoire de Dieu... Et n'estoit homme nul qui, en celle nuit ou jour, eust osé parler de Raison ou de Justice, ne demander où elle estoit enfermée. Car Ire les avoit mis en si profonde fosse, qu'on ne les pot oncques trouver toute celle nuit, ne la journée ensuivant. Si en parla le prévost de Paris au peuple, et le seigneur de l'Isle-Adam, en leur admonestant pitié, justice et raison; mais Ire et Forcennerie respondit par la bouche du peuple : Malgrebieu, sire, de vostre justice, de vostre pitié et de vostre raison : mauldit soit de Dieu qui aura la pitié de ces faulx traistres Arminaz Angloys, ne que de chiens, car par eulx est le royaulme de France destruit et gasté, et si l'avoient vendu aux Angloys. » *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 234.

ils ne surent dire autre chose, sinon : « Enfants, vous faites bien. » La tour du Palais fut forcée, la prison Saint-Éloi, le grand Châtelet, où les prisonniers essayèrent de se défendre (1), puis Saint-Martin, Saint-Magloire et le Temple. Au petit Châtelet, ils firent l'appel des prisonniers ; à mesure qu'ils passaient le guichet on les égorgeait.

Ce massacre ne peut se comparer aux 2 et 3 septembre. Ce ne fut pas une exécution par des bouchers à tant par jour. Ce fut un vrai massacre populaire, exécuté par une populace en furie. Ils tuaient tout, au hasard, même les prisonniers pour dettes. Deux présidents du parlement, d'autres magistrats périrent, des évêques même. Cependant, à Saint-Éloi, trouvant l'abbé de Saint-Denis qui disait la messe aux prisonniers et tenait l'hostie, ils le menacèrent, brandirent sur lui le couteau, mais comme il ne lâcha point le corps du Christ, ils n'osèrent pas le tuer.

Seize cents personnes périrent du dimanche matin au lundi matin (2). Tout ne fut pas aux prisons ; on tua aussi dans les rues ; si l'on voyait passer son ennemi, on n'avait qu'à crier à l'Armagnac, il était mort. Une femme grosse fut éventrée ; elle resta nue dans la rue, et comme on voyait l'enfant

(1) Et navrèrent plusieurs merdailles d'icelles communes. Monstrelet t. IV, p. 97.

(2) Ibidem. Le greffier dic moins : Jusques au nombre de VIII cents personnes et au-dessus, comme on dit. *Archives*, *Registres du Parlement*, *Conseil*, *XIV*, *folio* 139.

remuer, la canaille disait autour : « Vois donc, ce petit chien remue encore (1). » Mais personne n'osa le prendre. Les prêtres du parti bourguignon ne baptisaient pas les petits Armagnacs, afin qu'ils fussent damnés.

Les enfants des rues jouaient avec les cadavres. Le corps du connétable et d'autres restèrent trois jours dans le palais, à la risée des passants. Ils s'étaient avisés de lui lever dans le dos une bande de peau, afin que lui aussi portât sa bande blanche d'Armagnac. La puanteur força enfin de jeter tous les débris dans des tombereaux, puis sans prêtres ni prière, dans une fosse ouverte au Marché-aux-Pourceaux (2).

Les gens du Bourguignon, effrayés eux-mêmes, le pressaient fort de venir à Paris. Il y fit en effet son entrée avec la reine. Ce fut une grande joie pour le peuple; ils criaient de toutes leurs forces, « Vive le roi, vive la reine, vive le duc, vive la paix ! »

La paix ne vint pas, les vivres non plus. Les Anglais tenaient la rivière par en bas, par en haut les Armagnacs étaient maîtres de Melun. Une sorte d'épidémie commença dans Paris et les campagnes voisines, qui emporta cinquante mille hommes. Ils se laissaient mourir ; l'abattement était extrême,

(1) Juvénal des Ursins, p. 351.

(2) Les mauvais enfants jouoient à les traisner avant la court du Palais... Et furent enfouis... en une fosse nommée la Louvière... Lefebvre de Saint-Remy, t. VIII, p. 122.

après la fureur. Les meurtriers surtout ne résistèrent pas; ils repoussaient les consolations, les sacrements; sept ou huit cents moururent à l'Hôtel-Dieu, désespérés. On en vit un courir dans les rues en criant : « Je suis damné (1). » Et il se jeta dans un puits la tête la première.

D'autres pensèrent tout au contraire que, si les choses allaient si mal, c'est qu'on n'avait pas assez tué. Il se trouva, non-seulement parmi les bouchers, mais dans l'université même, des gens qui criaient en chaire qu'il n'y avait pas de justice à attendre des princes, qu'ils allaient mettre les prisonniers à rançon et les relâcher aigris et plus méchants encore. Le 21 août, par une extrême chaleur (2), un formidable rassemblement s'ébranle vers les prisons, une foule à pied, en tête la mort même à cheval (3), le bourreau de Paris, Capeluche. Cette masse va fondre au grand Châtelet; les prisonniers se défendent, du consentement des geôliers. Mais les assassins entrent par le toit; tout est tué, prisonniers et geôliers. Même scène au petit Châtelet (4). Puis, les voilà devant la Bastille. Le duc de Bourgogne y vient, sans troupes, voulant rester à tout prix le favori de la populace;

(1) Juvénal des Ursins, p. 354.

(2) *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 246.

(3) Solus equester... *Religieux, ms, folio* 114

(4) Tuèrent bien trois cents prisonniers. Monstrelet, t. IV, p. 120 Durant laquelle assemblée et commocion, furent tues et mis à mort environ de quatre-vingt à cent personnes, entre lesquelles y ot trois ou quatre femmes tuées, si comme on disoit... *Archives, Registres du Parlement, Conseil XIV, f.* 142 *verso*, 21 *août*.

il les prie honnêtement de se retirer, leur dit de bonnes paroles. Mais rien n'opérait. Il avait beau montrer de la confiance, de la bonhomie, se faire petit, jusqu'à toucher dans la main au chef (1) (le chef, c'était le bourreau). Il en fut pour cette honte. Tout ce qu'il obtint, ce fut une promesse de mener les prisonniers au Châtelet; alors il les livra. Arrivés au Châtelet, les prisonniers y trouvèrent d'autres gens du peuple qui n'avaient rien promis et qui les massacrèrent.

Le duc de Bourgogne avait joué là un triste rôle. Il fut enragé de s'être ainsi avili. Il engagea les massacreurs à aller assiéger les Armagnacs à Montlhéry pour rouvrir la route aux blés de la Beauce. Puis il fit fermer la porte derrière eux (2), et couper la tête à Capeluche (3). En même temps, pour consoler le parti, il fait décapiter quelques magistrats armagnacs.

Ce Capeluche, qui paya si cher l'honneur d'avoir touché la main d'un prince du sang, était un homme original dans son métier, point furieux, et qui se piquait de tuer par principe et avec intelligence. Il tira un bourgeois du massacre au péril de sa vie (4). Quand il lui fallut franchir le pas à

(1) Juvénal des Ursins, p. 353.

(2) *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 247. Monstrelet, t. IV, p. 122.

(3) Ung nommé Capeluche et deux autres... et eurent chascun deulz ung poing copé ès halles de Paris... *Archives, Registres du Parlement, Conseil, XIV, folio* 144, 26 *août*.

(4) *Religieux, ms, f.* 115.

son tour, il montra à son valet comment il devait s'y prendre (1).

Le duc de Bourgogne, en devenant maître de Paris, avait succédé à tous les embarras du connétable d'Armagnac. Il lui fallait à son tour gouverner la grande ville, la nourrir, l'approvisionner; cela ne pouvait se faire qu'en tenant les Armagnacs et les Anglais à distance, c'est-à-dire en faisant la guerre, en rétablissant les taxes qu'il venait de supprimer, en perdant sa popularité.

Le rôle équivoque qu'il avait joué si longtemps, accusant les autres de trahison, tandis qu'il trahissait, ce rôle devait finir. Les Anglais remontant la Seine, menaçant Paris, il fallait lâcher Paris, ou les combattre. Mais, avec son éternelle tergiversation et sa duplicité, il avait énervé son propre parti; il ne pouvait plus rien ni pour la paix, ni pour la guerre. Juste jugement de Dieu; son succès l'avait perdu; il était entré, tête baissée, dans une longue et sombre impasse, où il n'y avait plus moyen d'avancer, ni de reculer.

Le peuple de Rouen, de Paris, qui l'avait appelé, était Bourguignon sans doute et ennemi des Armagnacs, mais encore plus des Anglais. Il s'étonnait, dans sa simplicité, de voir que ce bon duc ne fît rien contre l'ennemi du royaume. Ses plus chauds partisans commençaient à dire « qu'il était en toutes ses besognes le plus long homme qu'on pût

(1) *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 246.

trouver (1). » Cependant que pouvait-il faire? Appeler les Flamands; un traité tout récent avec l'Anglais ne le lui permettait pas (2). Les Bourguignons? Ils avaient assez à faire de se garder contre les Armagnacs. Ceux-ci tenaient tout le centre, Sens, Moret, Crécy, Compiègne, Montlhéry, un cercle de villes autour de Paris, Meaux et Melun, c'est-à-dire la Marne et la haute Seine. Tout ce dont il put disposer, sans dégarnir Paris, il l'envoya à Rouen; c'était quatre mille cavaliers.

On pouvait prévoir de longue date que Rouen serait investi. Henri V s'en était approché avec une extrême lenteur. Non content d'avoir derrière lui deux grandes colonies anglaises, Harfleur et Caen, il avait complété la conquête de la basse Normandie par la prise de Falaise, de Vire, de Saint-Lo, de Coutances et d'Évreux. Il tenait la Seine, non-seulement par Harfleur, mais par le Pont-de-l'Arche. Il avait déjà rétabli un peu d'ordre, rassuré les gens d'Église, invité les absents à revenir, leur promettant appui, et déclarant qu'au-

(1) *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 248.

(2) Le traité probablement ne concernait que la Flandre. Tout le monde croyait que dans une entrevue avec Henri V à Calais, il s'était allié à lui. Il existe un traité d'alliance et de ligue, où le duc reconnaît les droits d'Henri à la couronne de France, mais cet acte ne présente ni date précise ni signature. Il est probable que ce n'était qu'un projet, une offre de partager les conquêtes qui se feraient à frais communs. — Il est probable que Jean sans Peur fit entendre au roi d'Angleterre que, s'il l'aidait activement, c'en était fait du parti bourguignon en France, qu'il servirait mieux les Anglais par sa neutralité que par son concours. Rymer, 3e éd., t. IV, pars I, p. 177-178, octobre 1416.

trement il disposerait de leurs terres ou de leurs bénéfices. Il rouvrit l'échiquier et les autres tribunaux, et leur donna pour président suprême son grand trésorier de Normandie. Il réduisit presque à rien l'impôt du sel, « en l'honneur de la sainte Vierge (1). »

Peu de rois avaient été plus heureux à la guerre, mais la guerre était son moindre moyen. Henri V était, ses actes en témoignent, un esprit politique, un homme d'ordre, d'administration, et en même temps de diplomatie. Il avançait lentement, parlementant toujours, exploitant toutes les peurs, tous les intérêts, profitant à merveille de la dissolution profonde du pays auquel il avait à faire, fascinant de sa ruse, de sa force, de son invincible fortune, des esprits vacillants qui n'avaient plus rien où se prendre, ni principes ni espoir; personne en ce malheureux pays ne se fiait plus à personne, tous se méprisaient eux-mêmes.

Il négociait infatigablement, toujours, avec tous; avec ses prisonniers d'abord, c'était le plus facile. Les tenant sous sa main, tristement, durement, il eut bon marché de leur fermeté,

Chacun des princes n'eut au commencement qu'un serviteur français (2). Du reste honorablement, bon lit (3), sans doute bonne table; mais le besoin d'activité n'en était que plus grand; ils se

(1) Rymer, t. IV, pars II, p. 51, 4 mai 1417.
(2) Selon le Religieux. Mais Rymer indique un plus grand nombre.
(3) Voir plus haut, page 163.

mouraient d'ennui. Chaque fois que le roi d'Angleterre revenait dans son île, il faisait visite « à ses cousins d'Orléans et de Bourbon ; » il leur parlait amicalement, confidentiellement. Une fois il leur disait : « Je vais rentrer en campagne ; et pour cette fois, je n'y épargne rien ; je m'y retrouverai toujours ; les Français en feront les frais. » Une autre fois, prenant un air triste : « Je m'en vais bientôt à Paris... C'est dommage, c'est un brave peuple. Mais que faire ? le courage ne peut rien, s'il y a division (1). »

Ces confidences amicales étaient faites pour désespérer les prisonniers. Ce n'étaient pas des Régulus. Ils obtinrent d'envoyer en leur nom le duc de Bourbon pour décider le roi de France à faire la paix au plus vite, en passant par toutes les conditions d'Henri ; qu'autrement ils se feraient Anglais et lui rendraient hommage pour toutes leurs terres (2).

C'était un terrible dissolvant, une puissante contagion de découragement, que ces prisonniers d'Azincourt qui venaient prêcher la soumission à tout prix. Cela aidait aux négociations qu'Henri menait de front avec tous les princes de France. Dès l'ouverture de la campagne, au mois de mars 1418, il renouvela les trêves avec la Flandre et le duc de Bourgogne. En juillet, il en signa une pour

(1) Ut communiter dicitur, divisa virtus cito dilabitur. *Religieux*, ms. *folio* 37.

(2) Rymer, t. IV, pars I, p. 191, 27 janvier 1417.

la Guienne; le 4 août, il prorogea la trêve avec le duc de Bretagne. Il accueillait avec la même complaisance les sollicitations de la reine de Sicile, comtesse d'Anjou et du Maine. Ce roi pacifique n'avait rien plus à cœur que d'éviter l'effusion du sang chrétien. Tout en accordant des trêves particulières, il écoutait les propositions continuelles de paix générale que les deux partis lui faisaient; il prêtait impartialement une oreille au Dauphin, l'autre au duc de Bourgogne, mais il n'en était pas tellement préoccupé qu'il ne mît la main sur Rouen.

Dès la fin de juin, il avait fait battre la campagne, de sorte que les moissons ne pussent arriver à Rouen et que la ville ne fût point approvisionnée. Il avait importé pour cela huit mille Irlandais, presque nus, des sauvages, qui n'étaient ni armés ni montés, mais qui, allant partout à pied, sur de petits chevaux de montagne, sur des vaches, mangeaient ou prenaient tout. Ils enlevaient les petits enfants pour qu'on les rachetât. Le paysan était désespéré (1).

Quinze mille hommes de milice dans Rouen, quatre mille cavaliers, en tout peut-être soixante mille âmes, c'était tout un peuple à nourrir. Henri, sachant bien qu'il n'avait rien à craindre ni des Armagnacs dispersés, ni du duc de Bourgogne,

(1) Un de leurs pieds chaussé et l'autre nud, sans avoir braies.. prenoient petits enfants en berceau... montoient sur vaches, portant lesdits petits enfants... Monstrelet, t. IV, p. 115.

qui venait de lui demander encore une trêve pour la Flandre, ne craignit pas de diviser son armée en huit ou neuf corps, de manière à embrasser la vaste enceinte de Rouen. Ces corps communiquaient par des tranchées qui les abritaient du boulet; vers la campagne, ils étaient défendus d'une surprise par des fossés profonds revêtus d'épines. Toute l'Angleterre y était, les frères du roi, Glocester, Clarence, son connétable Cornwall, son amiral Dorset, son grand négociateur Warwick, chacun à une porte.

Il s'attendait à une résistance opiniâtre; son attente fut surpassée. Un vigoureux levain cabochien fermentait à Rouen. Le chef des arbalétriers, Alain Blanchard (1) et les autres chefs rouennais semblent avoir été liés avec le carme Pavilly, l'orateur de Paris en 1413. Le Pavilly de Rouen était le chanoine Delivet. Ces hommes défendirent Rouen pendant sept mois, tinrent sept mois en échec cette grande armée anglaise. Le peuple et le clergé rivalisèrent d'ardeur; les prêtres excommuniaient, le peuple combattait; il ne se contentait pas de garder ses murailles; il allait chercher les Anglais, il sortait en masse, « et non par une porte, ni par deux, ni par trois, mais à la fois par toutes les portes (2). »

(1) Sur Alain Blanchard, V. la notice publiée par M. Auguste Le Prévôt, en 1826, l'Histoire de Rouen sous les Anglais, par M Chéruel (1840), et l'Histoire du privilége de Saint-Romain, par M. Floquet, t. II, p 548.

(2) M. Chéruel, p. 46, d'après la chronique versifiée d'un Anglais qui était

La résistance de Rouen eût été peut-être plus longue encore, si pendant qu'elle combattait, elle n'eût eu une révolution dans ses murs. La ville était pleine de nobles et croyait être trahie par eux. Déjà en 1415, les voyant faire si peu de résistance aux Anglais descendus en Normandie, le peuple s'était soulevé et avait tué le bailli armagnac. Les nobles bourguignons n'inspirèrent pas plus de confiance (1). Le peuple crut toujours qu'ils le trahissaient. Dans une sortie, les gens de Rouen attaquant les retranchements des Anglais, apprennent que le pont sur lequel ils doivent repasser vient d'être scié en dessous. Ils accusèrent leur capitaine, le sire de Bouteiller. Celui-ci ne justifia que trop ces accusations après la reddition de la ville; il se fit Anglais et reçut des fiefs de son nouveau maître.

Les gens de Rouen ne tardèrent pas à souffrir

au siége. Archæologia Britannica, t. XXI, XXII. Ce curieux poëme a été traduit par M. Potier, bibliothécaire de Rouen.

(1) Les Engloys descendirent à la Hogue de Saint-Vaast, dimence 1er jour d'aost 1416, adonc estoit le Daulphin de Vyane à Rouen avec sa forche, et de là se parti à soy retraire à Paris, et laissa l'ainsné fiz du comte de Harcourt, chapitaine du chastel et de la ville, et M. de Gamaches bailly de ladicte ville, avenc grant quantité d'estrangiers qui gardoient la ville et la quidèrent piller; mès l'en s'en aperchut, et y out sur ce pourvéanche. Mais nonostant tout, fut levé en la ville une taille de 16,000 liv. et un prest de 12,000, et tout poié dedens la my-aost ensuivant. Et fu commenchement de malvèse estreuche; et puis touz s'en alèrent au dyable. Et après euls y vint M. Guy le Bouteiller, chapitaine de la ville, de par le duc de Bourgongne, avec 1,400 ou 1,500 Bourguégnons et estrangiers, pour guarder la ville contre les Engloys; mais ils estoient miez Engloys que Franchoiz; les quiez estoient as gages de la ville, et si destruioient la vitaille et la garnison de la ville. *Chronique ms. du temps, communiquée par M. Floquet.*

cruellement de la famine. Ils parvinrent à faire passer un de leurs prêtres jusqu'à Paris. Ce prêtre fut amené devant le roi par le carme Pavilly, qui parla pour lui ; puis l'homme de Rouen prononça ces paroles solennelles : « Très-excellent prince et seigneur, il m'est enjoint de par les habitants de la ville de Rouen de crier contre vous, et aussi contre vous, sire de Bourgogne, qui avez le gouvernement du roi et de son royaume, *le grand haro*, lequel signifie l'oppression qu'ils ont des Anglais, ils vous mandent et font savoir par moi, que si, par faute de votre secours, il convient qu'ils soient sujets au roi d'Angleterre, vous n'aurez en tout le monde pires ennemis qu'eux, et s'ils peuvent, ils détruiront vous et votre génération (1). »

Le duc de Bourgogne promit qu'il enverrait du secours. Le secours ne fut autre chose qu'une ambassade. Les Anglais la reçurent, comme à l'ordinaire, volontiers; cela servait toujours à énerver et à endormir. Ambassade du duc de Bourgogne au Pont-de-l'Arche, ambassade du Dauphin à Alençon.

Outre les cessions immenses du traité de Brétigny, le duc de Bourgogne offrait la Normandie ; le Dauphin proposait, non la Normandie, mais la Flandre et l'Artois, c'est-à-dire les meilleures provinces du duc de Bourgogne.

Le clerc anglais Morgan, chargé de prolonger

(1) Monstrelet, t. IV, p. 146.

quelques jours ces négociations, dit enfin aux gens du Dauphin : « Pourquoi négocier ? Nous avons des lettres de votre maître au duc de Bourgogne, par lesquelles il lui propose de s'unir à lui contre nous. » Les Anglais amusèrent de même le duc de Bourgogne et finirent par dire : « Le roi est fol, le Dauphin mineur, et le duc de Bourgogne n'a pas qualité pour rien céder en France (1). »

Ces comédies diplomatiques n'arrêtaient pas la tragédie de Rouen. Le roi d'Angleterre, croyant faire peur aux habitants, avait dressé des gibets autour de la ville, et il y faisait pendre des prisonniers (2). D'autre part il barra la Seine avec un pont de bois, des chaînes et des navires, de sorte que rien ne pût passer. Les Rouennais de bonne heure semblaient réduits aux dernières extrémités, et ils résistèrent six mois encore; ce fut un miracle. Ils avaient mangé les chevaux, les chiens et les chats (3). Ceux qui pouvaient encore trouver

(1) V. le journal des négociations dans Rymer, t. IV, p. II, p. 70-75, novembre 1418.

(2) Chronique de Normandie, éd. 1581, p. 173.

(3) Le poëme anglais donne un étrange tarif des animaux dégoûtants dont les gens de Rouen se nourrirent; peut-être ce tarif n'est qu'une dérision féroce de la misère des assiégés : On vendait un rat 40 pence (environ 40 fr., monnaie actuelle), et un chat, deux nobles (60 francs), une souris se vendait six pence (environ six francs), etc. Archæologia, t. XXI, XXII — M. Chéruel a trouvé un renseignement plus sérieux sur le prix des denrées; par délibération du 7 octobre 1418, le chapitre fait fondre une châsse d'argent, et paye, entre autres dettes, *soixante livres tournois* (mille francs d'aujourd'hui) *pour deux boisseaux de blé*. M. Chéruel, *Rouen sous les Anglais*, p. 53, d'après les registres capitulaires, conservés aux *Archives départementales de la Seine-Inférieure*. Cet excellent ouvrage donne une foule de renseignements non moins précieux pour l'histoire de la Normandie et de la France en général.

quelque aliment, tant fût-il immonde, ils se gardaient bien de le montrer; les affamés se seraient jetés dessus. La plus horrible nécessité, c'est qu'il fallut faire sortir de la ville tout ce qui ne pouvait pas combattre, douze mille vieillards, femmes et enfants. Il fallut que le fils mît son vieux père à la porte, le mari sa femme; ce fut là un déchirement. Cette foule déplorable vint se présenter aux retranchements anglais; ils y furent reçus à la pointe de l'épée. Repoussés également de leurs amis et de leurs ennemis, ils restèrent entre le camp et la ville, dans le fossé, sans autre aliment que l'herbe qu'ils arrachaient. Ils y passèrent l'hiver sous le ciel. Des femmes, hélas! y accouchèrent...; et alors les gens de Rouen, voulant que l'enfant fût du moins baptisé, le montaient par une corde; puis on le redescendait, pour qu'il allât mourir avec sa mère (1). On ne dit pas que les Anglais aient eu cette charité; et pourtant leur camp était plein de prêtres, d'évêques; il y avait entre autres le primat d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry.

(1) Monstrelet, t. IV, p. 132. — La saison, dit le chroniqueur anglais, était pour eux une grande source de misère, il ne faisait que pleuvoir. Les fossés présentaient plus d'un spectacle lamentable; on y voyait des enfants de deux à trois ans obligés de mendier leur pain, parce que leurs père et mère étaient morts. L'eau séjournant sur le sol qu'ils étaient contraints d'habiter, et, gisant çà et là, ils poussaient des cris, implorant un peu de nourriture. Plusieurs avaient les membres fléchis par la faiblesse, et étaient maigres comme une branche desséchée; les femmes tenaient leurs nourrissons dans leurs bras, sans avoir rien pour les réchauffer; des enfants tétaient encore le sein de leurs mères étendues sans vie. On trouvait dix ou douze morts pour un vivant. Chronique anglaise en vers (Archæologia, t. XXI, ap. Chéruel), p. 60.

Au grand jour de Noël, lorsque tout le monde chrétien dans la joie, célèbre par de douces réunions de famille la naissance du petit Jésus, les Anglais se firent scrupule de faire bombance (1) sans jeter des miettes à ces affamés. Deux prêtres anglais descendirent parmi les spectres du fossé et leur apportèrent du pain. Le roi fit dire aussi aux habitants qu'il voulait bien leur donner des vivres pour le saint jour de Noël; mais nos Français ne voulurent rien recevoir de l'ennemi (2).

Cependant le duc de Bourgogne commençait à se mettre en mouvement. Et d'abord, il alla de Paris à Saint-Denis. Là, il fit prendre au roi solennellement l'oriflamme, cruelle dérision; ce fut pour rester à Pontoise, longtemps à Pontoise, longtemps à Beauvais. Il y reçut encore un homme de Rouen qui s'était dévoué pour risquer le passage; c'était le dernier messager, la voix d'une ville expirante; il dit simplement que dans Rouen et la banlieue, il était mort cinquante mille hommes de faim. Le duc de Bourgogne fut touché, il promit secours, puis, débarrassé du messager, et comptant bien sans doute ne plus entendre parler de Rouen, il tourna le dos à la Normandie et mena le roi à Provins.

(1419). Il fallut donc se rendre. Mais le roi d'An-

(1) Le camp anglais regorgeait de vivres; les habitants de Londres avaient envoyé à eux seuls un vaisseau chargé de vin et de cervoise. M. Chéruel, p. 58, d'après le *ms. latin de la Bibliothèque royale, n° 6240, Chronicon Henrici V, folio* 178.

(2) M. Chéruel, d'après le poëme anglais. Achæologia, t. XXI.

gleterre, croyant utile de faire un exemple pour une si longue résistance, voulait les avoir à merci. Les Rouennais, qui savaient ce que c'était que la merci d'Henri V, prirent la résolution de miner un mur, et de sortir par là la nuit les armes à la main, à la grâce de Dieu (1). Le roi et les évêques réfléchirent, et l'archevêque de Cantorbéry vint lui-même offrir une capitulation (2) : 1° La vie sauve, cinq hommes exceptés (3); ceux des cinq qui étaient riches ou gens d'Église se tirèrent d'affaire. Alain Blanchart paya pour tous; il fallait à l'Anglais une exécution, pour constater que la résistance avait été rébellion au roi légitime. 2° Pour la même raison, Henri assura à la ville tous les priviléges que les rois de France, ses ancêtres lui avaient accordés, *avant l'usurpation de Philippe de Valois.* 3° Mais elle dut payer une terrible amende, trois cent mille écus d'or, moitié en janvier (on était déjà au 19 janvier (4)), moitié en février. Tirer cela d'une ville dépeuplée, rui-

(1) Monstrelet, t. IV, p. 138.

(2) M. Chéruel, *Rouen sous les Anglais*, p. 62.

(3) Item, estoit octroyé par ledit seigneur roy, que tous et chacun pourroient s'en retourner..., excepté *Luc*, italien, Guillaume de *Houdetot*, chevalier bailly, Alain *Blanchart*, Jehan *Segneult*, maire, maître Robin *Delivet*, et *excepté la personne qui*, de mauvaises paroles et deshonnêtes, *auroit parlé antiennement*, s'il peut être découvert sans fraude ou mal engyn... *Vidimus de la capitulation de Rouen, aux Archives de Rouen* (*communiqué par M. Chéruel*). Rymer donne le même acte en latin, t. IV, P. II, p. 82, 13 januar. 1419.

(4) Januarii instantis, februarii instantis. Les articles suivants prouvent qu'il s'agit bien de 1418, et non de 1419. Rymer, t. IV, P. II, p. 82.

née (1), ce n'était pas chose facile. Il y avait à parier que ces débiteurs insolvables feraient plutôt cession de biens, qu'ils se sauveraient tous de la ville, et que le créancier se trouverait n'avoir pour gage que des maisons croulantes. — On y pourvut; la ville fut contrainte par corps; tous les habitants consignés jusqu'à parfait payement. Des gardes étaient mis aux portes; pour sortir, il fallait montrer un billet qu'on achetait fort cher (2). Ces billets parurent une si heureuse invention de police et d'un si bon rapport, que désormais on en exigea partout. La Normandie entière devint une geôle anglaise. Ce gouvernement sage et dur ajouta à ces rigueurs un bienfait, qui parut une rigueur encore : l'unité de poids, de mesures et d'aunage, poids de Troyes, mesure de Rouen et d'Arques, aunage de Paris (3).

Le roi d'Angleterre, occupé d'organiser le pays conquis, accorda une trêve aux deux partis français, aux Bourguignons et aux Armagnacs. Il avait besoin de refaire un peu son armée. Il lui fallait surtout ramasser de l'argent et s'acquitter envers les évêques qui lui en avaient prêté pour cette longue expédition. L'Église lui faisait la banque, mais en prenant ses sûretés; tantôt les évêques se

(1) L'entrée magnifique du vainqueur, au milieu de ses ruines, fit un contraste cruel. L'honnête et humain M. Turner en est lui-même blessé. *Hist. of England*, t. II, p. 465.

(2) Monstrelet, t. IV, p. 143.

(3) Rymer, t. IV, P. II, p. 92, 15 febr. 1419.

faisaient assigner par lui le produit d'un impôt (1); tantôt, ils lui prêtaient sur gage, sur ses joyaux (2), sur sa couronne par exemple. Voilà sans doute pourquoi ils suivaient le camp en grand nombre (3). A chaque conquête, ils pouvaient récupérer leurs avances, occupant les bénéfices vacants, les administrant, en percevant les fruits. Si les absents s'obstinaient à ne pas revenir, le roi disposait de leurs bénéfices, de leurs héritages en faveur de ceux qui le suivaient. La terre ne manquait pas. Beaucoup de gens aimaient mieux tout perdre que de revenir. Le pays de Caux était désert; il se peuplait de loups; le roi y créa un louvetier.

Ce grand succès de la prise de Rouen exalta l'orgueil d'Henri V et obscurcit un moment cet excellent esprit; telle est la faiblesse de notre nature. Il se crut si sûr de réussir, qu'il fit tout ce qu'il fallait pour échouer.

Chose étrange, et pourtant certaine, ce conquérant de la France n'avait encore qu'une province, et déjà la France ne lui suffisait plus. Il commençait à se mêler des affaires d'Allemagne. Il y voulait marier son frère Bedford (4); la désorga-

(1) Par exemple, en 1415, il engage à l'archevêque de Cantorbéry et aux évêques de Winchester, etc. : Exitus et proficus de wardis et maritagiis... ac etiam foris facturas. . Rymer, t. IV, P. I, p. 150, 28 nov. 1415.

(2) Par exemple, le 24 juillet 1414, le 22 juin 1417. Rymer, t. IV, P. I, p. 136, P. II, p. 4.

(3) Prælatorum, *semper sibi assistentium*, consilio... Relig., ms., folio 129, anno 1418.

(4) Super sponsalibus inter Bedfordium et filiam unicam Fr. burgravii

nisation de l'Empire l'encourageait sans doute ; un frère du roi d'Angleterre, c'était bien assez pour faire un empereur ; témoin, le frère d'Henri III, Richard de Cornouailles. Déjà Henri V marchandait l'hommage des archevêques et autres princes du Rhin.

Autre folie, et plus folle. Il voulait faire adopter son jeune frère, Glocester, à la reine de Naples, et provisoirement se faire donner le port de Brindes et le duché de Calabre (1). Brindes était un lieu d'embarquement pour Jérusalem ; l'Italie était pour Henri le chemin de la terre sainte ; déjà ses envoyés prenaient des informations en Syrie. En attendant, ce projet lui faisait un ennemi mortel du roi d'Aragon, Alfonse le Magnanime, prétendant à l'adoption de Naples ; il mettait d'accord contre lui les Aragonais (2) et les Castillans, deux puissances maritimes. Dès lors la Guyenne (3),

Nurembuorgensis, filiam unicam ducis Lotoringiæ, aliquam consanguineam imperatoris Rymer, t. IV, P. II, p. 100, 18 mart. 1419.

(1) Cum Johanna, regina Apuleæ, de adoptione Johannis ducis Bedfordiæ. Dux mittat quinquaginta millia ducatorum, quousque fortalitia civitatis Brandusii erint ei consignata... Dux teneatur, intra octo menses, venire personaliter cum mille hominibus armatis, 2,000 sagittarios. Non intromittet se de regimine regni, *excepto ducatu Calabriæ* quem gubernabit ad beneplacitum suum. Ibidem, p. 98, 12 mart. 1419.

(2) Les Anglais s'étaient fort maladroitement mêlés des affaires intérieures de l'Aragon, dès 1413. Ferreras, t. VI de la trad., p. 190.

(3) Les gens de Bayonne écrivent au roi d'Angleterre que « un balener armé a pris un clerc du roy de Castile, » et qu'on a su par lui que quarante vaisseaux castillans allaient chercher des Écossais en Écosse, les troupes du Dauphin à Belle-Isle, et amener toute cette armée devant Bayonne. Rymer, t. IV, P, II, p. 128, 22 jul. 1419. Les gens de Bayonne écrivent plus tard que les Aragonais vont se joindre aux Castillans pour assiéger leur ville. Ibid., p. 132, 5 septembre.

l'Angleterre même étaient en péril. Naguère, les Castillans conduits par un Normand, amiral de Castille, avaient gagné sur les Anglais une grande bataille navale (1). Leurs vaisseaux devaient sans difficulté, ou ravager les côtes d'Angleterre, ou tout au moins aller en Écosse, chercher les Écossais et les amener comme auxiliaires au Dauphin.

Henri V voyait si peu son danger du côté du Dauphin, de l'Écosse et de l'Espagne, qu'il ne craignit pas de mécontenter le duc de Bourgogne. Celui-ci, misérablement dépendant des Anglais pour les trêves de Flandre, avait essayé de fléchir Henri. Il lui demanda une entrevue, et lui proposa d'épouser une fille de Charles VI, avec la Guyenne et la Normandie; mais il voulait encore la Bretagne comme dépendance de la Normandie, et de plus le Maine, l'Anjou et la Touraine. Le duc de Bourgogne n'avait pas craint d'amener à cette triste négociation la jeune princesse, comme pour voir si elle plairait. Elle plut, mais l'Anglais n'en fut pas moins dur, moins insolent; cet homme, qui ordinairement parlait peu et avec mesure, s'oublia jusqu'à dire : « Beau cousin, sachez que nous aurons la fille de votre roi, et le reste, ou

(3) Le Normand Robert de Braquemont, amiral de Castille. *Religieux, ms.*, *folio* 159. Je reviendrai sur cette famille illustre, et sur les Béthencourt, alliés et parents des Braquemont, à qui ceux-ci cédèrent leurs droits sur les Canaries. V. *Histoire de la conqueste des Canaries* faite par Jean de Béthencourt, escrite du temps même par P. Bontier et J. Leverrier, prestres, 1630. Paris, in-12.

que nous vous mettrons, lui et vous, hors de ce royaume (1). »

Le roi d'Angleterre ne voulait pas traiter sérieusement; et le duc de Bourgogne avait près de lui des gens qui le suppliaient de traiter avec eux, les gens du Dauphin, deux braves qui commandaient ses troupes, Barbazan et Tannegui Duchâtel. Il était bien temps que la France se réconciliât, si près de sa perte. Le parlement de Paris, et celui de Poitiers y travaillaient également; la reine aussi, et plus efficacement, car elle employait près du duc de Bourgogne, une belle femme, pleine d'esprit et de grâce, qui parla, pleura (2), et trouva moyen de toucher cette âme endurcie.

Le 11 juillet, on vit au ponceau de Pouilly ce spectacle singulier : le duc de Bourgogne, au milieu des anciens serviteurs du duc d'Orléans, parmi les frères et les parents des prisonniers d'Azincourt et des égorgés de Paris. Il voulut lui-même s'agenouiller devant le Dauphin. Un traité d'amitié, de secours mutuel, fut signé, subi par les uns et les autres. Il fallait voir aux preuves ce que deviendrait cette amitié entre gens qui avaient de si bonnes raisons de se haïr.

Les Anglais n'étaient pas sans inquiétude (3).

(1) Monstrelet, t. IV, p. 157.

(2) Le bon Religieux de Saint-Denis l'appelle : La *respectable* et prudente dame de Giac... folio 137. Ce qui est sûr, c'est qu'elle était fort habile. Son mari, le sire de Giac, ne devinant pas pourquoi il réussissait dans tout, croyait le devoir au diable, à qui il avait voué une de ses mains.

(3) Nous ne savons plus, écrivait un agent anglais à Henri V, si nous

Sept jours après ce traité, le 18 juillet, Henri V dépêcha de nouveaux négociateurs pour renouer l'affaire du mariage. Ce qui est plus étrange, ce qui étonnera ceux qui ne savent pas combien les Anglais sortent aisément de leur caractère quand leur intérêt l'exige, c'est qu'il devint tout à coup empressé et galant; il envoya à la princesse un présent considérable de joyaux (1). Il est vrai que les gens du Dauphin arrêtèrent ces joyaux en route; ils crurent pouvoir porter au frère ce qu'on destinait à la sœur.

Le roi d'Angleterre eut bientôt lieu de se rassurer. Le duc de Bourgogne, quoi qu'il fît, ne pouvait sortir de la situation équivoque où le plaçait l'intérêt de la Flandre. Son traité avec le Dauphin ne rompit pas les négociations qu'il avait engagées depuis le mois de juin pour continuer les trèves entre la Flandre et l'Angleterre. Le 28 juillet, à Londres, le duc de Bedford proclama le renouvellement des trêves. Le 29, près de Paris, les Bourguignons en garnison à Pontoise se laissèrent surprendre par les Anglais; les habitants fugitifs arrivèrent à Paris, et y jetèrent une extrême consternation. Elle augmenta lorsque, le 30, le duc de Bourgogne emmenant précipitamment le roi de Paris à Troyes, passa sous les murs de Paris, sans

avons la guerre ou la paix; mais dans six jours... It is not knowen wheithir we shall have werre or pees... But withynne six dayes... Rymer, t. IV, P. II, p. 126, 14 jul. 1419.

(1) Le Religieux croit, sans doute d'après un bruit populaire, qu'il y en avait pour cent mille écus! *folio* 148.

y entrer, sans pourvoir à la défense des Parisiens éperdus, autrement qu'en nommant capitaine de la ville son neveu, enfant de quinze ans (1).

D'après tout cela, les gens du Dauphin crurent, à tort ou à droit, qu'il s'entendait avec les Anglais. Ils savaient que les Parisiens étaient fort irrités de l'abandon où les laissait leur bon duc, sur lequel ils avaient tant compté. Ils crurent que le duc de Bourgogne était un homme ruiné, perdu. Et alors, la vieille haine se réveilla d'autant plus forte qu'enfin la vengeance parut possible après tant d'années.

Ajoutez que le parti du Dauphin était alors dans la joie d'une victoire navale des Castillans sur les Anglais; ils savaient que les armées réunies de Castille et d'Aragon allaient assiéger Bayonne, qu'enfin les flottes espagnoles devaient amener au Dauphin des auxiliaires écossais. Ils croyaient que le roi d'Angleterre, attaqué ainsi de plusieurs côtés, ne saurait où courir.

Le Dauphin, enfant de seize ans, était fort mal entouré. Ses principaux conseillers étaient son chancelier Maçon, et Louvet, président de Provence, deux légistes, de ces gens qui avaient tou-

(1) Monstrelet, t. IV, p. 148. Le mécontentement extrême de Paris se fait sentir jusque dans les pâles et timides notes du greffier du parlement : Ce jour (9 août), les Anglois vinrent courir devant les portes de Paris... Et lors, y avoit à Paris petite garnison de gens d'armes, pour l'absence du roy, de la royne, de Mess. le Dauphin, *le duc de Bourgoingne* et des autres seigneurs de France, *qui jusques cy ont fait petite résistence ausdits Anglois* et à leurs entreprises... *Archives, Registres du Parlement, Conseil, XIV, folio* 191.

jours pour justifier chaque crime royal une sentence de lèse-majesté. Il avait aussi pour conseillers des hommes d'armes, de braves brigands armagnacs, gascons et bretons, habitués depuis dix ans à une petite guerre de surprises, de coups fourrés, qui ressemblaient fort aux assassinats.

Les serviteurs du duc lui disaient presque tous qu'il périrait dans l'entrevue que le Dauphin lui demandait. Les gens du Dauphin s'étaient chargés de construire sur le pont de Montereau la galerie où elle devait avoir lieu, une longue et tortueuse galerie de bois; point de barrière au milieu, contre l'usage qu'on observait toujours dans cet âge défiant. Malgré tout cela, il s'obstina d'y aller; la dame de Giac (1), qui ne le quittait point, le voulut ainsi.

Le duc tardant à venir, Tannegui Duchâtel alla le chercher. Le duc n'hésita plus; il lui frappa sur l'épaule, en disant : Voici en qui je me fie (2). Duchâtel lui fit hâter le pas; le Dauphin, disait-il, attendait; de cette manière il le sépara de ses hommes, de sorte qu'il entra seul dans la galerie avec le sire de Navailles, frère du captal de Buch, qui servait les Anglais et venait de prendre Pontoise. Tous deux y furent égorgés (10 septembre 1419).

(1) Le trahit-elle? Tout le monde le crut, quand après l'événement on la vit rester du côté du Dauphin. Pourtant elle avait perdu par la mort de Jean sans Peur l'espoir d'une grande fortune. Innocente ou coupable, qu'aurait-elle été chercher en Bourgogne? La haine de la veuve, toute-puissante sous son fils?

(2) Voyez M. de Barante, qui a réuni tous les témoignages.

L'altercation qui eut lieu est diversement rapportée. Selon l'historien ordinairement le mieux informé, les gens du Dauphin lui auraient dit durement : « Approchez donc enfin, monseigneur, vous avez bien tardé (1). » A quoi il aurait répondu que « c'était le Dauphin qui tardait à agir, que ses lenteurs et sa négligence avaient fait bien du mal dans le royaume. Selon un autre récit, il aurait dit qu'on ne pouvait traiter qu'en présence du roi, que le Dauphin devait y venir ; le sire de Navailles, mettant la main sur son épée, de l'autre saisissant le bras du jeune prince, aurait crié, avec la violence méridionale de la maison de Foix : « Que vous le veuillez, ou non, vous y viendrez, monseigneur. » Ce récit, qui est celui des Dauphinois, n'en est pas moins assez croyable; ils avouent, comme on voit, que leur plus grande crainte était que le Dauphin ne leur échappât, qu'il ne revînt près de son père et du duc de Bourgogne.

Tannegui Duchâtel assura toujours qu'il n'avait pas frappé le duc. D'autres s'en vantèrent. L'un d'eux, Le Bouteiller disait : « J'ai dit au duc de Bourgogne, tu as coupé le poing au duc d'Orléans, mon maître, je vais te couper le tien. »

Quelque peu regrettable que fût le duc de Bourgogne, sa mort fit un mal immense au Dauphin (2).

(1) Tardavistis... tarda, istis... *Religieux*, *ms.*, *folio* 150.

(2) Le seigneur de Barbezan par plusieurs fois reprocha à ceux qui avoient machiné le cas dessus dit, disant quils avoient détruit leur maître de chevance et d'honneur, et que mieux vaudroit avoir été mort, que d'avoir été à icelle journée, combien qu'il en fût innocent. Monstrelet, t. IV, p. 188-9.

Jean sans Peur était tombé bien bas, lui et son parti. Il n'y avait bientôt plus de Bourguignons. Rouen ne pouvait jamais oublier qu'il l'avait laissé sans secours. Paris, qui lui était si dévoué, s'en voyait de même abandonné au moment du péril. Tout le monde commençait à le mépriser, à le haïr. Tous, dès qu'il fut tué, se retrouvèrent Bourguignons.

La lassitude était extrême, les souffrances inexprimables; on fut trop heureux de trouver un prétexte pour céder. Chacun s'exagéra à lui-même sa pitié et son indignation. La honte d'appeler l'étranger se couvrit d'un beau semblant de vengeance. Au fond, Paris céda, parce qu'il mourait de faim. La reine céda, parce qu'après tout, si son fils n'était roi, sa fille au moins serait reine. Le fils du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, était le seul sincère; il avait son père à venger. Mais sans doute aussi il croyait y trouver son compte; la branche de Bourgogne grandissait en ruinant la branche aînée, en mettant sur le trône un étranger qui n'aurait jamais qu'un pied de ce côté du détroit, et qui, s'il était sage, gouvernerait la France par le duc de Bourgogne.

Il ne faut pas croire que Paris ait appelé faci-

— Pour occasion duquel fait plusieurs grans inconvénients et domages irréparables sont disposez davenir et plus grans que paravant, à la honte des faiseurs, au dommage de mond. Seig. Dauphin principalment, qui attendoit le royaume par hoirrie et sucession après le roy notre souverain S. A quoy il aura moins daide et de faveur et plus dennemis et adversaires que par avant. *Archives, Registres du Parlement, Conseil, XIV, folio* 193, *septembre* 1419.

lement l'étranger. Il avait été amené à cette dure extrémité par des souffrances dont rien peut-être, sauf le siége de 1590, n'a donné l'idée depuis. Si l'on veut voir comment les longues misères abaissent et matérialisent l'esprit, il faut lire la chronique d'un Bourguignon de Paris qui écrivait jour par jour. Ce désolant petit livre fait sentir à la lecture quelque chose des misères et de la brutalité du temps. Quand on vient de lire le placide et judicieux Religieux de Saint-Denis, et que de là on passe au journal de ce furieux Bourguignon, il semble qu'on change, non d'auteur seulement, mais de siècle; c'est comme un âge barbare qui commence. L'instinct brutal des besoins physiques y domine tout; partout un accent de misère, une âpre voix de famine. L'auteur n'est préoccupé que du prix des vivres, de la difficulté des arrivages; les blés sont chers, les légumes ne viennent plus, les fruits sont hors de prix, la vendange est mauvaise, l'ennemi récolte pour nous. En deux mots, c'est là le livre : « J'ai faim; j'ai froid, » ce cri déchirant que l'auteur entendait sans cesse dans les longues nuits d'hiver.

Paris laissa donc faire les Bourguignons, qui avaient encore toute autorité dans la ville. Le jeune Saint-Pol, neveu du duc de Bourgogne et capitaine de Paris, fut envoyé en novembre au roi d'Angleterre avec maître Eustache Atry, « au nom de la cité, du clergé et de la commune. » Il les reçut à merveille, déclarant qu'il ne voulait que

la possession indépendante de ce qu'il avait conquis et la main de la princesse Catherine. Il disait gracieusement : « Ne suis-je pas moi-même du sang de France? Si je deviens gendre du roi, je le défendrai contre tout homme qui puisse vivre et mourir (1). »

Il eut plus qu'il ne demandait. Ses ambassadeurs, encouragés par les dispositions du nouveau duc de Bourgogne, réclamèrent le droit de leur maître à la couronne de France, et le duc reconnut ce droit (2 déc. 1419). Le roi d'Angleterre avait mis trois ans à conquérir la Normandie; la mort de Jean sans Peur sembla lui donner la France en un jour.

(1420). Le traité conclu à Troyes au nom de Charles VI assurait au roi d'Angleterre la main de la fille du roi de France, et la survivance du royaume : « Est accordé que tantôt *après nostre trépas*, la couronne et royaume de France demeureront et *seront perpétuellement* à nostredit fils le roy Henri et à ses hoirs... La faculté et l'*exercice de gouverner* et ordonner la chose publique dudit royaume, seront et demeureront, *notre vie durant*, à nostredit fils le roi Henri, avec le conseil des nobles et sages dudit royaume... Durant nostre vie, les lettres concernées en justice devront être écrites et procéder sous nostre nom et scel; toute-

(1) Tanquam verus gener Regis et ex claro priscorum Regum Franciæ (sanguine) ducens originem, sibi fidelis existeret contra quoscumque viventes. *Religieux, ms., f.* 162 *verso.*

fois, pour ce qu'aucuns cas singuliers pourroient advenir..., il sera loisible à nostre fils... écrire ses lettres à nos sujets, par lesquels il mandera, défendra et commandera, de par nous *et de par lui, comme régent...* »

Après ceci, l'article suivant n'était-il pas dérisoire? « Toutes conquêtes qui se feront par nostredit fils le roi Henri sur les désobéissants, seront et se feront *à notre profit.* »

Ce traité monstrueux finissait dignement par ces lignes, où le roi proclamait le déshonneur de sa famille, où le père proscrivait son fils : « Considéré les horribles et énormes crimes et délits perpétrés audit royaume de France par Charles, *soi-disant Dauphin* de Viennois, il est accordé que nous, nostredit fils le roi, et aussi nostre très-cher fils Philippe, duc de Bourgogne, *ne traiterons aucunement de paix* ni de concorde avecque ledit Charles, ni traiterons ou ferons traiter, sinon du consentement et du conseil de tous et chacun de nous trois, et des trois états des deux royaumes dessus dits (1). »

Ce mot honteux, *soi-disant Dauphin*, fut payé comptant à la mère. Isabeau se fit assigner immédiatement deux mille francs par mois, à prendre sur la monnaie de Troyes (2). A ce prix, elle renia son fils et livra sa fille. L'Anglais prenait tout à la

(1) V. cet acte en trois langues, latine, française et anglaise, dans Rymer, t. IV, P. II, p. 171, 179. 21 mai 1420.

(2) Ibidem, p. 178, 9 juin 1420.

fois au roi de France, son royaume et son enfant. La pauvre demoiselle était obligée d'épouser un maître ; elle lui apportait en dot la ruine de son frère. Elle devait recevoir un ennemi dans son lit, lui enfanter des fils maudits de la France.

Il eut si peu d'égard pour elle, que le matin même de la nuit des noces, il partit pour le siége de Sens (1). Cet implacable chasseur d'hommes court ensuite à Montereau. Et ne pouvant réduire le château, il fait pendre les prisonniers au bord des fossés (2). C'était pourtant le premier mois de son mariage, le moment où il n'y a point de cœur qui n'aime et ne pardonne ; sa jeune Française était enceinte ; il n'en traitait pas mieux les Français.

Avec toute cette impétuosité, il fallut bien qu'il patientât devant Melun ; le brave Barbazan l'y arrêta plusieurs mois. Le roi d'Angleterre, employant tous les moyens, amena au siége Charles VI et les deux reines, se présentant comme gendre du roi de France, parlant au nom de son beau-père, se servant de sa femme, comme d'amorce et de piége. Toutes ces habiletés ne réussirent pas. Les assiégés résistèrent vaillamment ; il y eut des

(1) Comme on allait faire des joutes pour le mariage : Il dit, oïant tous, de son mouvement · Je prie à M. le roy de qui j'ai espousé la fille et à tous ses serviteurs, et à mes serviteurs je commande que demain au matin nous soyons tous prêts pour aller mettre le siége devant la cité de Sens, et là pourra chascun jouter. *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 275.

(2) Auquel lieu le roi d'Angleterre fit dresser un gibet, où les dessusdits prisonniers furent tous pendus, voyant ceux du chastel. Monstrelet, t. IV, p. 258.

combats acharnés autour des murs et sous les murs, dans les mines et contre-mines, et Henri lui-même ne s'y épargna pas. Cependant les vivres manquant, il fallut se rendre. L'Anglais, selon son usage, excepta de la capitulation et fit tuer plusieurs bourgeois, tout ce qu'il y avait d'Écossais dans la place, et jusqu'à deux moines (1).

Pendant le siége de Melun, il s'était fait livrer Paris par les Bourguignons, les quatre forts, Vincennes, la Bastille, le Louvre et la tour de Nesle. Il fit son entrée en décembre. Il chevauchait entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Celui-ci était vêtu de deuil (2), en signe de douleur et de vengeance; par pudeur aussi peut-être, pour s'excuser du triste personnage qu'il faisait en amenant l'étranger. Le roi d'Angleterre était suivi de ses frères, les ducs de Clarence et de Bedford, du duc d'Exeter, du comte de Warwick et de tous ses lords. Derrière lui, on portait, entre autres bannières, sa bannière personnelle, la lance à queue de renard (3); c'était apparemment un signe qu'il avait pris jadis, en bon *fox hunter*, dans sa vive jeunesse; homme fait, roi et victorieux, il gardait avec une insolente simplicité le signe du

(1) Monstrelet, t. IV, p. 283.

(2) Ibidem, p. 285.

(3) Et portoit en sa devise une queue de renart de broderie. *Journal du Bourgeois de Paris,* t. XV, p. 275. A l'entrée de Rouen, c'était une véritable queue de renard : Une lance à laquelle d'emprès le fer avoit attaché une queue de renart en manière de penoncel, en quoi aucuns sages notoient moult de choses. Monstrelet, t. IV, p. 140.

chasseur dans cette grande chasse de France.

Le roi d'Angleterre fut bien reçu à Paris (1). Ce peuple sans cœur (la misère l'avait fait tel) accueillit l'étranger, comme il eût accueilli la paix elle-même. Les gens d'Église vinrent en procession au-devant des deux rois leur faire baiser les reliques. On les mena à Notre-Dame, où ils firent leurs prières au grand autel. De là le roi de France alla loger à sa maison de Saint-Pol; le vrai roi, le roi d'Angleterre, s'établit dans la bonne forteresse du Louvre (déc. 1420).

Il prit possession, comme régent de France, en assemblant les états le 6 décembre 1420 et leur faisant sanctionner le traité de Troyes (2).

Pour que le gendre fût sûr d'hériter, il fallait que le fils fût proscrit. Le duc de Bourgogne et sa mère vinrent par devant le roi de France, siégeant comme juge à l'hôtel Saint-Pol, faire « grand'plainte et clameur de la piteuse mort de feu le duc Jean de Bourgogne. » Le roi d'Angleterre était assis sur le même banc que le roi de France. Messire Nicolas Raulin demanda au nom du duc de Bourgogne et de sa mère, que Charles, soi-disant Dauphin, Tannegui Duchâtel et tous les assassins du duc de Bourgogne fussent menés dans un tombereau, la

(1) Le greffier même du parlement partage l'entraînement général, à en juger par ses mentions continuelles de processions et supplications pour le salut des deux rois : Furent moult joyeusement et honorablement receuz en la ville de Paris... *Archives, Registres du Parlement, Conseil XIV, folio* 224.

(2) Rymer, t. IV, P. II, p. 192, 6 déc. 1420. Le parlement d'Angleterre en fit autant le 24 mai 1421. Ibidem, partie IV, p. 25.

torche au poing, par les carrefours, pour faire amende honorable. L'avocat du roi prit les mêmes conclusions. L'université appuya (1). Le roi autorisa la poursuite, et Charles ayant été crié et cité à la Table de marbre, pour comparaître sous trois jours devant le parlement, fut, par défaut, condamné au bannissement et débouté de tout droit à la couronne de France (3 janvier 1421) (2).

CHAPITRE III.

SUITE DU PRÉCÉDENT. CONCILE DE CONSTANCE, 1414—1418. MORT DE CHARLES VI ET D'HENRI V, 1422. DEUX ROIS DE FRANCE, CHARLES VII ET HENRI VI.

—

Dans les années 1421 et 1422, l'Anglais résida souvent au Louvre, exerçant les pouvoirs de la royauté, faisant justice et grâce, dictant des or-

(1) Monstrelet, t. IV, p. 289.

(2) La sentence rendue par le roi de France, «de l'avis du parlement,» est placée par Rymer au 23 décembre 1420 : Considérant que *Charles soi-disant Dauphin* avoit conclu alliance avec le duc de Bourgogne... déclare les coupables de cette mort *inhabiles à toute dignité*. — V. aussi le violent manifeste de Charles VI contre son fils : O Dieu véritable ; etc., 17 janvier, 1419. Ord., t. XII, p. 273. — Un acte plus odieux encore, c'est celui qui ordonne que les Parisiens seront payés de ce qui leur est dû sur les biens des proscrits, de manière à associer Paris au bénéfice de la confiscation. Ord., t. XII, p. 281. Cela fait penser aux statuts anglais qui donnaient part aux communes dans les biens des Lollards.

donnances, nommant des officiers royaux. A Noël, à la Pentecôte, il tint cour plénière et table royale avec la jeune reine. Le peuple de Paris alla voir Leurs Majestés siégeant couronne en tête, et autour, dans un bel ordre, les évêques, les princes, les barons et chevaliers anglais. La foule affamée vint repaître ses yeux du somptueux banquet, du riche service ; puis elle s'en alla à jeun, sans que les maîtres d'hôtel eussent rien offert à personne. Ce n'était pas comme cela sous nos rois, disaient-ils en s'en allant ; à de pareilles fêtes, il y avait table ouverte; s'asseyait qui voulait; les serviteurs servaient largement, et des mets, des vins du roi même. Mais alors, le roi et la reine étaient à Saint-Pol, négligés et oubliés.

Les plus mécontents ne pouvaient nier après tout que cet Anglais ne fût une noble figure de roi et vraiment royale. Il avait la mine haute, l'air froidement orgueilleux, mais il se contraignait assez pour parler honnêtement à chacun, selon sa condition, surtout aux gens d'Église. On remarquait à sa louange qu'il n'affirmait jamais avec serment; il disait seulement : « Impossible. » Ou bien : Cela sera (1). » En général, il parlait peu. Ses réponses étaient brèves, « et tranchoient comme rasoir (2). »

(1) Impossibile est; vel : Sic fieri oportebit. *Religieux, ms., folio* 153.

(2) Chronique de George Chasteltain, éd. de M. Buchon, 1836, p. 26. En citant pour la première fois Chastellain, je ne puis m'empêcher de remercier M. Buchon d'avoir recherché avec tant de sagacité les membres épars de ce

Il était surtout beau à voir, quand on lui apportait de mauvaises nouvelles ; il ne sourcillait pas, c'était la plus superbe égalité d'âme. La violence du caractère, la passion intérieure, ordinairement contenue, perçait plutôt dans les succès ; l'homme parut à Azincourt... Mais au temps où nous sommes il était bien plus haut encore, si haut qu'il n'y a guère de tête d'homme qui n'y eût tourné : roi d'Angleterre et déjà de France, traînant après lui son allié et serviteur le duc de Bourgogne, ses prisonniers le roi d'Écosse, le duc de Bourbon, le frère du duc de Bretagne, enfin les ambasseurs de tous les princes chrétiens. Ceux du Rhin particulièrement lui faisaient la cour ; ils tendaient la main à l'argent anglais. Les archevêques de Mayence et de Trèves lui avaient rendu hommage, et étaient devenus ses vassaux (1). Le palatin et autres princes d'Empire, avec toute leur fierté allemande, sollicitaient son arbitrage, et n'étaient pas loin de reconnaître sa juridiction. Cette couronne impériale qu'il avait prise hardiment à Azincourt, elle semblait devenue sur sa tête la vraie couronne du Saint-Empire, celle de la chrétienté.

grand et éloquent historien. Espérons qu'on publiera bientôt le fragment qui manquait encore et que M. Lacroix vient de retrouver à Florence.

(1) Procuration du roi d'Angleterre au palatin du Rhin pour recevoir l'hommage de l'électeur de Cologne. Rymer. t. IV, partie I, p. 158-159, 4 maii 1416.—Autre au palatin du Rhin (pensionnaire de l'Angleterre), pour qu'il reçoive l'hommage des électeurs de Mayence et de Trèves. Ibidem, P. II, p. 102, 1 april. 1419.

Une telle puissance pesa, comme on peut croire, au concile de Constance. Cette petite Angleterre s'y fit d'abord reconnaître pour un quart du monde, pour une des quatre nations du concile. Le roi des Romains, Sigismond, étroitement lié avec les Anglais, croyait les mener et fut mené par eux. Le pape prisonnier, confié d'abord à la garde de Sigismond, le fut ensuite à celle d'un évêque anglais; Henri V, qui avait déjà tant de princes français et écossais dans ses prisons, se fit encore remettre ce précieux gage de la paix de l'Église.

Pour faire comprendre le rôle que l'Angleterre et la France jouèrent dans ce concile, nous devons remonter plus haut. Quelque triste que soit alors l'état de l'Église, il faut que nous en parlions et que nous laissions un moment ce Paris d'Henri V. Notre histoire est d'ailleurs à Constance autant qu'à Paris.

(1414—1418) Si jamais concile général fut œcuménique, ce fut celui de Constance. On put croire un moment que ce ne serait pas une représentation du monde, mais que le monde y venait en personne, le monde ecclésiastique et laïque (1). Le concile semblait bien répondre à cette large définition que Gerson donnait d'un concile : « Une assemblée... qui n'exclue aucun fidèle. » Mais il

(1) On dit qu'il y vint cent cinquante mille personnes, que les chevaux des princes et prélats étaient au nombre de trente mille. Cochlæus, Hist. Huss. lib. 2 Royko, Geschicte der Kirchenversammlung zu Kostnitz (Prag, 1796), I. 66.

s'en fallait de beaucoup que tous fussent des fidèles ; cette foule représentait si bien le monde, qu'elle en contenait toutes les misères morales, tous les scandales. Les pères du concile qui devait réformer la chrétienté ne pouvaient pas même réformer le peuple de toute sorte qui venait à leur suite ; il leur fallut siéger comme au milieu d'une foire, parmi les cabarets et les mauvais lieux.

Les politiques doutaient fort de l'utilité du concile (1). Mais le grand homme de l'Église, Jean Gerson, s'obstinait à y croire ; il conservait, par delà tous les autres, l'espoir et la foi. Malade du mal de l'Église (2), il ne pouvait s'y résigner. Son maître, Pierre d'Ailly, s'était reposé dans le cardinalat. Son ami, Clémengis, qui avait tant écrit contre la Babylone papale, alla la voir et s'y trouva si bien, qu'il devint le secrétaire, l'ami des papes.

Gerson voulait sérieusement la réforme, il la voulait avec passion, et quoi qu'il en coutât. Pour cela, il fallait trois choses : 1° rétablir l'unité du pontificat, couper les trois têtes de la papauté ; 2° fixer et consacrer le dogme ; Wicleff, déterré et brûlé à Londres (3), semblait reparaître à Prague dans la personne de Jean Huss ; 3° il fallait raffermir enfin le droit royal, et la société elle-même,

(1) Petrus de Alliaco, de difficultate reformationis in concilio, ap. Von der Hardt, Concil. Constant., t. I, P. VI, p. 256. Schmidt. Essai sur Gerson, p. 37 (Strasb. 1839).

(2) In lecto adversæ valetudinis meæ. Gerson. epistola de reform. théologiæ, t. I, p. 122.

(3) Cette scène atroce eut lieu à Londres en 1412, la même année où

condamner la doctrine meurtrière du franciscain Jean Petit (1).

Ce qui rendait la position de Gerson difficile, ce qui l'animait d'un zèle implacable contre ses adversaires, c'est qu'il avait partagé, ou semblait partager encore plusieurs de leurs opinions. Lui aussi, à une autre époque, il avait dit comme Jean Petit cette parole homicide : « Nulle victime plus agréable à Dieu qu'un tyran (2). » Dans sa doctrine sur la hiérarchie et la juridiction de l'Église, il avait bien aussi quelque rapport avec les novateurs. Jean Huss soutenait d'après Wicleff, qu'il est permis à tout prêtre de prêcher sans autorisation de l'évêque, ni du pape. Et Gerson, à Constance même, fit donner aux prêtres et même aux docteurs laïques, le droit de voter avec les évêques et de juger le pape. Il reprochait à Jean Huss de rendre l'inférieur indépendant de l'autorité, et cet inférieur, il le constituait juge de l'autorité même (3).

Les trois papes furent déclarés déchus. Jean XXIII

Jérôme de Prague en donna une si indécente en Bohême, lorsqu'il afficha la bulle sur la gorge d'une fille publique. Vater, Synchronistiche tafeln der Kirchengeschichte, Halle, 1828.

(1) Selon quelques-uns Jean Petit n'était pas franciscain, mais simplement clerc laïque. Labbe, Chronol. hist., pars I, p. 298. Bulæus, Hist. Univers., t. V, p. 895.

(2) D'après Sénèque le tragique : Nulla Deo gratior victima quam tyrannus. Gerson. Considerationes contra adulatores, t. IV, p. 624, consid. VII.

(3) Wenceslas le défendit contre les accusations des moines et des clercs. V. sa réponse dans Pfister, *Histoire d'Allemagne*, t. VI de la trad. de M. Paquis (1836), p. 50.

fut dégradé, emprisonné. Grégoire XII abdiqua. Le seul Benoît XIII (Pierre de Luna), retiré dans un fort du royaume de Valence, abandonné de la France, de l'Espagne même, et n'ayant plus dans son obédience que sa tour et son rocher, n'en brava pas moins le Concile, jugea ses juges, les vit passer comme il en avait vu tant d'autres, et mourut invincible à près de cent ans.

Le Concile traita Jean Huss comme un pape, c'est-à-dire très-mal. Ce docteur était en réalité, depuis 1412, comme le pape national de la Bohême. Soutenu par toute la noblesse du pays, directeur de la reine, poussé peut-être sous main par le roi Wenceslas, comme Wicleff semble l'avoir été par Édouard III et Richard II, beau-frère de Wenceslas, Jean Huss était un politique tout autant qu'un théologien ; il écrivait dans la langue du pays (1); il défendait la nationalité de la Bohême contre les Allemands, contre les étrangers en général ; il repoussait les papes, comme étrangers surtout. Du reste, il n'attaquait pas, comme fit Luther, la papauté même. Dès son arrivée à Constance, il fut absous par Jean XXIII.

Jean Huss soutenait les opinions de Wicleff sur la hiérarchie ; il voulait, comme lui, un clergé national, indigène, élu sous l'influence des localités. En cela il plaisait aux seigneurs, qui, comme anciens fondateurs, comme patrons et défenseurs

(1) Tractatus et opuscula, in latino sive *vulgari bohemico* per ipsum ditos. Concil. Labbe, t. XII, p. 127.

des églises, pouvaient tout dans les élections locales. Huss fut donc, comme Wicleff, l'homme de la noblesse. Les chevaliers de Bohême écrivirent trois fois au Concile pour le sauver (1); à sa mort, ils armèrent leurs paysans et commencèrent la terrible guerre des Hussites.

Sous d'autres rapports, Huss était bien moins le disciple de Wicleff qu'il ne se le croyait lui-même. Il se rapprochait de lui pour la Trinité; mais il n'attaquait pas la présence réelle, pas davantage la doctrine du libre arbitre (2). Je ne vois pas du moins dans ses ouvrages que, sur ces questions essentielles, il se rattache à Wicleff, autant qu'on le croirait d'après les articles de condamnation.

En philosophie, loin d'être un novateur, Jean Huss était le défenseur des vieilles doctrines de la scolastique. L'Université de Prague, sous son influence, resta fidèle au réalisme du moyen âge, tandis que celle de Paris sous d'Ailly, Clémengis et Gerson, se jetait dans les nouveautés hardies du nominalisme trouvées (ou retrouvées) par Occam. C'était le novateur religieux, Jean Huss, qui défendait le vieux credo philosophique des écoles. Il le soutenait dans son Université bohémienne, d'où il avait chassé les étrangers; il le soutenait à Oxford

(1) Royko, Geschichte der Kirchenversammlung zu Kostnitz (Prag. 1796, II theil, 5, 9, 10, 56.

(2) Il ne paraît pas avoir une grande intelligence de ces questions. Il commente les lettres des apôtres sans savoir combien diffèrent S. Pierre et S. Paul, S. Jacques et S. Jean, etc. Voir son second volume *passim*, Historia et monumenta Hussi et Hieronymi Pragensis, 2 v. in-folio. Nuremberg, 1715.

à Paris même, par son violent disciple Jérôme de Prague. Celui-ci était venu braver dans sa chaire, dans son trône, la formidable Université de Paris (1), dénoncer les maîtres de Navarre pour leur enseignement nominaliste, les signaler comme des hérétiques en philosophie, comme de pernicieux adversaires du réalisme de saint Thomas.

Jusqu'à quel point cette question d'école avait-elle aigri nos gallicans, les meilleurs, les plus saints?... On n'ose sonder cette triste question. Eux-mêmes probablement n'auraient pu l'éclaircir. Ils s'expliquaient leur haine contre Jean Huss par sa participation aux hérésies de Wicleff.

Le Concile s'ouvrit le 5 novembre 1414; dès le 27 mai, Gerson avait écrit à l'archevêque de Prague pour qu'il livrât Jean Huss au bras séculier. « Il faut, disait-il, couper court aux disputes qui compromettent la vérité; il faut, par une cruauté miséricordieuse, employer le fer et le feu (2). » Les gallicans auraient bien voulu que l'archevêque pût épargner au Concile cette terrible besogne. Mais qui aurait osé en Bohême mettre la main sur l'homme des chevaliers bohémiens?

Jean Huss était un brave, à la manière de

(1) Royko, I theil, 112, Jean Huss avait, dit-on, défié l'université de Paris: Veniant omnes magistri de Parisiis! Ego volo cum ipsis disputare qui libros nostros cremaverunt in quibus honor totius mundi jacuit! Concil. Labbe, t. XII, p. 140.

(2) ... Securis brachii secularis... In ignem mittens... misericordi crudelitate. Nimis altercando... deperdetur veritas... Vos brachium invocare viis omnibus convenit. Gerson. epist. ad archiepisc. Prag., 27 mai 1414. Bulæus, V, 270.

Zwingli; il semble de plus avoir été fort léger et outrecuidant; il voulut voir en face ses ennemis; il vint au Concile. Il croyait d'ailleurs à la parole de Sigismond, dont il avait un sauf-conduit. Là, excepté le pape, il trouva tout le monde contre lui. Les pères, qui, par leur violence contre la papauté, se sentaient devenus fort suspects aux peuples, avaient besoin d'un acte vigoureux contre l'hérésie, pour prouver leur foi. Les Allemands trouvaient fort bon qu'on brûlât un Bohémien; les Nominaux se résignaient aisément à la mort d'un réaliste (1). Le roi des Romains, qui lui avait promis sûreté (2), saisit cette occasion de perdre un homme dont la popularité pouvait fortifier Wenceslas en Bohême.

Ceux mêmes qui ne trouvaient pas le Bohémien hérétique le condamnèrent *comme rebelle;* qu'il eût erré ou non, il devait, disaient-ils, se rétracter sur l'ordre du Concile (3). Cette assemblée, qui

(1) Pierre d'Ailly avait contribué puissamment à la chute de Jean XXII (Royko, I, 88). Il se montra, en compensation, d'autant plus zélé contre l'hérétique; il l'embarrassa par d'étranges subtilités, voulant l'amener à avouer que celui qui ne croit pas aux universaux, ne croit pas à Transsubstantiation.

(2) Le sauf-conduit était daté du 18 oct. 1414. Art de vérifier les dates, t. I, p. 210 (éd. de 1783).

(3) Jean Huss nous fait connaître lui-même les efforts que l'on fit auprès de lui pour obtenir le sacrifice absolu de la raison humaine. On n'y épargna ni les arguments ni les exemples. On lui citait entre autres cette étrange légende d'une sainte femme qui entra dans un couvent de religieuses sous l'habit d'homme, et fut, comme homme, accusée d'avoir rendue enceinte une des nonnes; elle se reconnut coupable, confessa le fait et éleva l'enfant; la vérité ne fut connue qu'après sa mort. Joh. Hussi monumenta, epist. 31, ed. Nur. 1558.

venait de nier trois fois l'infaillibilité du pape, réclamait pour elle-même l'infaillibilité, la toute-puissance sur la raison individuelle. La république ecclésiastique se déclarait aussi absolue que la monarchie pontificale. Elle posa de même la question entre l'autorité et la liberté, entre la majorité; et la minorité; faible minorité, sans doute, qui, dans cette grande assemblée, se réduisait à un individu; l'individu ne céda pas, il aima mieux périr.

Il dut en coûter au cœur de Gerson de consommer ce sacrifice à l'unité spirituelle, cette immolation d'un homme... L'année suivante, il fallut en immoler un autre Jérôme de Prague avait échappé, mais quand il apprit comment son maître était mort, il rougit de vivre, et revint devant ses juges. Le Concile devait démentir son premier arrêt ou brûler encore celui-ci (1).

L'un des vœux de Gerson, l'une des bénédictions qu'il attendait du Concile, c'était qu'il condamnerait solennellement ce droit de tuer, prêché par Jean Petit... Et pour en venir là, il a fallu commencer par tuer deux hommes!... Deux? Deux cent mille, peut-être. Ce Huss, brûlé, ressuscité dans Jérôme et encore brûlé, il est si peu mort, que maintenant il revient comme un grand peuple,

(1) V. les détails du supplice de Jean Huss et de Jérôme : Monumenta Hussi, t. II, p. 515-521, 532-535. Le Pogge, témoin du jugement de Jérôme, fut saisi de son éloquence. Il l'appelle : Virum dignum memoriæ sempiternæ.— Cet homme, si fier et si obstiné, montra sur le bûcher une douceur héroïque; voyant un petit paysan qui apportait du bois avec grand zèle, il s'écria : « O respectable simplicité, qui te trompe est mille fois coupable ! »

un peuple armé, qui poursuit la controverse l'épée à la main. Les hussites, avec l'épée, la lance et la faux, sous le petit Procop, sous Ziska, l'indomptable borgne, donnent la chasse à la belle chevalerie allemande; et quand Procop sera tué, le tambour fait de sa peau mènera encore ces barbares, et battra par l'Allemagne son roulement meurtrier.

Nos gallicans avaient payé cher la réforme de Constance, et ils ne l'eurent pas (1). Elle fut habilement éludée. Les Italiens, qui d'abord avaient les trois autres nations contre eux, surent se rallier les Anglais; ceux-ci, qui avaient paru si zélés, qui avaient tant accusé la France de perpétuer les maux de l'Église, s'accordèrent avec les Italiens pour faire décider, contre l'avis des Français et des Allemands, que le pape serait élu avant toute réforme, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de réforme sérieuse. Ce point décidé, les Allemands se rapprochèrent des Italiens et des Anglais, et les trois nations firent ensemble un pape italien. Les Français restèrent seuls, et dupes, ne pouvant manquer d'avoir le pape contre eux, puisqu'ils avaient entravé son élection. Il était beau, toutefois, d'être ainsi dupes, pour avoir persévéré dans la réforme de l'Église.

(1) Clémengis leur avait écrit pendant le concile qu'ils n'arriveraient à aucun résultat : Excidit spes unicuique unquam videndæ unionis... Quis in re desperata suum libenter velit laborem impendere? Ibit schisma Latinæ ecclesiæ, cum schismate Graecorum, in incuriam atque oblivionem. Nic. Clemeng. epist., t. II, p. 312.

C'était en 1417, le connétable d'Armagnac, partisan du vieux Benoît XIII, gouvernait Paris au nom du roi et du Dauphin. Il fit ordonner par le Dauphin, à l'Université, de suspendre son jugement sur l'élection du nouveau pape, Martin V; mais son parti était tellement affaibli dans Paris même, malgré les moyens de terreur dont il avait essayé, que l'Université osa passer outre et approuver l'élection. Elle avait hâte de se rendre le pape favorable; elle voyait que le système des libres élections ecclésiastiques qu'elle avait tant défendu, ne profitait point aux universitaires. Elle avait abaissé la papauté, relevé le pouvoir des évêques; et ceux-ci, de concert avec les seigneurs, faisaient élire aux bénéfices des gens incapables, illettrés, les cadets des seigneurs, leurs ignares chapelains, les fils de leurs paysans, qu'ils tonsuraient tout exprès. Les papes, du moins, s'ils plaçaient des prêtres peu édifiants, ne choisissaient guère que des gens d'esprit. L'Université déclara qu'elle aimait mieux que le pape *donnât les bénéfices* (1). C'était un curieux spectacle de voir l'Université, si longtemps alliée aux évêques contre le pape, de la voir retourner à sa mère, la papauté, et attester contre les évêques, contre les élections locales, la puissance centrale de l'Église. Mais l'Université

(1) Bulæus, Historia Universitatis Par., t. V, p. 307-309. Une assemblée de grands et de prélats, présidée par le Dauphin, fit emprisonner le recteur qui avait parlé contre la manière dont ils dirigeaient les élections ecclésiastiques et conféraient les bénéfices. Le parlement ne soutint pas l'université, qui fit des excuses. Ce fut l'enterrement de l'université comme puissance populaire.

l'avait tuée, cette puissance pontificale ; elle n'y revenait qu'en abdiquant ses maximes, en se reniant et se tuant elle-même.

Ce fut le sort de Gerson de voir ainsi la fin de la papauté et de l'Université. Après le Concile de Constance, il se retira brisé, non en France, il n'y avait plus de France. Il chercha un asile dans les forêts profondes du Tyrol, puis à Vienne, où il fut reçu par Frédéric d'Autriche, l'ami du pape que Gerson avait fait déposer.

(1419) Plus tard, la mort du duc de Bourgogne encouragea Gerson à revenir, mais seulement jusqu'au bord de la France, jusqu'à Lyon. C'était une ville française, naguère d'Empire, mais toujours une ville commune à tous, une république marchande dont les priviléges couvraient tout le monde, une patrie commune pour le Suisse, le Savoyard, l'Allemand, l'Italien, autant que pour le Français. Ce confluent des fleuves et des peuples, sous la vue lointaine des Alpes, cet océan d'hommes de tout pays, cette grande et profonde ville avec ses rues sombres et ses escaliers noirs qui ont l'air de grimper au ciel (1), c'était une retraite plus solitaire que les solitudes du Tyrol. Il s'y blottit dans un couvent de Célestins dont son frère était prieur ; il y expia, par la docilité monastique, sa domination sur l'Église, goûtant le bonheur d'obéir, la douceur de ne plus vouloir, de sentir qu'on ne répond plus

(1) V. sur Lyon et le mysticisme lyonnais, mon tableau de la France, au second volume de cette histoire.

de soi. S'il reprit par intervalle cette plume toute-puissante, ce fut pour chercher le moyen de calmer la guerre qui le travaillait encore, pour trouver le moyen d'accorder le mysticisme et la raison, d'être scientifiquement mystique, de délirer avec méthode. Sans doute que ce grand esprit finit par sentir que cela encore était vain. On dit qu'en ses dernières années il ne pouvait plus voir que des enfants, comme il arriva sur la fin à Rousseau et à Bernardin de Saint-Pierre. Il ne vécut plus qu'avec les petits, les enseignant (1), ou plutôt recevant lui-même l'enseignement de ces innocents amis du Sauveur (2). Avec eux, il apprenait la simplicité, désapprenait la scolastique. Simplicité, pureté, sur ces deux puissantes ailes (3) il prenait l'essor. On inscrivit sur sa tombe un beau mot qui résume cette vie puissante et qui en efface tout ce qui ne fut pas de Dieu (heureux qui mérite un tel mot parmi les misères de notre nature!) : « Sursùm corda (4). »

(1) Lire son beau traité De parvulis ad Christum trahendis. Gerson, t. III, p. 277. Quoique ce traité soit tout entier dans le point de vue du prêtre et du confesseur, il est curieux de le rapprocher du chapitre de Montaigne sur l'éducation, de l'ouvrage de Fénélon et de celui de Rousseau.

(2) Il comptait sur leur intercession, et les réunit encore la veille de sa mort, pour leur recommander de dire dans leurs prières : « Seigneur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Jean Gerson. »

(3) Imitatio Christi.

(4) Sur le tombeau de Gerson et sur le culte dont il était l'objet jusqu'à ce que les jésuites eussent fait prévaloir une autre influence, voyez l'Histoire de l'Église de Lyon, par Saint-Aubin, et une lettre de M. Aimé Guillon, dans la brochure de M. Gence : Sur l'Imitation polyglotte de M. Montfalcon. Il n'existe qu'un portrait de Gerson, celui que M. Jarry de Mancy a donné dans sa Galerie des hommes utiles, d'après un manuscrit.

Le résultat du Concile de Constance était un revers pour la France, une défaite, et plus grande qu'on ne peut dire, une bataille d'Azincourt. Après avoir eu si longtemps un pape à elle, une sorte de patriarche français, par lequel elle agissait encore sur ses alliés d'Écosse et d'Espagne, elle allait voir l'unité de l'Église rétablie en apparence, rétablie contre elle au profit de ses ennemis; ce pape italien, client du parti anglo-allemand, n'allait-il pas entrer dans les affaires de France, y dicter les ordres de l'étranger ?

L'Angleterre avait vaincu par la politique, aussi bien que par les armes. Elle avait eu grande part à l'élection de Martin V ; elle tenait entre les mains son prédécesseur, Jean XXIII, sous la garde du cardinal de Winchester, oncle d'Henri V (1). Henri pouvait exiger du pape tout ce qu'il croirait nécessaire à l'accomplissement de ses projets sur la France, Naples, les Pays-Bas, l'Allemagne, la terre sainte.

Dans cette suprême grandeur où l'Angleterre semblait arrivée, il y avait bien pourtant un sujet d'inquiétude. Cette grandeur, ne l'oublions pas, elle la devait principalement à l'étroite alliance de l'épiscopat et de la royauté sous la maison de Lancastre : ces deux puissances s'étaient accordées pour réformer l'Église et conquérir la France schismatique. Or, au moment de la réforme,

(1) Rymer, t. IV, P. I, p. 34, 1418.

l'épiscopat anglais n'avait que trop laissé voir combien peu il s'en souciait; d'autre part, la conquête de la France à peine commencée, la bonne intelligence des deux alliés, épiscopat et royauté, était déjà compromise.

(1420) Depuis un siècle, l'Angleterre accusait la France de ne vouloir aucune réforme, de perpétuer le schisme. Elle en parlait à son aise, elle qui, par son statut des Proviseurs, avait de bonne heure annulé l'influence papale dans les élections ecclésiastiques. Séparée du pape sous ce rapport, elle avait beau jeu de reprocher le schisme aux Français. La France, soumise au pape, voulait un pape français à Avignon; l'Angleterre, indépendante du pape dans la question essentielle, voulait un pape universel, et elle l'aimait mieux à Rome que partout ailleurs. Dès qu'il n'y eut plus de pape français, les Anglais ne s'inquiétèrent plus de réformer le pontificat ni l'Église.

Les Anglais avaient donné leur victoire pour la victoire de Dieu; leur roi, sur les premières monnaies qu'il fit frapper en France, avait mis : *Christus regnat*, *Christus vincit*, *Christus imperat*. Il eut beaucoup d'égards et de ménagements pour les prêtres français; il entendait son intérêt; ces prêtres, qui étaient prêtres au moins autant que français, devaient s'attacher aisément à un prince qui respectait leur robe. Mais ce n'était pas l'intérêt des lords évêques qui suivaient le roi comme conseillers, comme créanciers; ils devaient trou-

ver avantage à ce que la fuite des ecclésiastiques français laissât un grand nombre de bénéfices vacants qu'on pût administrer, ou même prendre, donner à d'autres. C'est ce qui explique peut-être la dureté que ce conseil anglais, presque tout ecclésiastique, montra pour les prêtres qu'on trouvait dans les places assiégées. Dans la capitulation de Rouen, dressée et négociée par l'archevêque de Cantorbéry, le fameux chanoine de Livet fût excepté de l'amnistie; il fut envoyé en Angleterre; s'il ne périt pas, c'est qu'il était riche, et qu'il composa pour sa vie. Les moines étaient traités plus durement encore que les prêtres. Lorsque Melun se rendit, on en trouva deux dans la garnison, et ils furent tués. A la prise de Meaux, trois religieux de Saint-Denis ne furent sauvés qu'à grand'peine par les réclamations de leur abbé; mais le fameux évêque Cauchon, l'âme damnée du cardinal Winchester, les jeta dans d'affreux cachots (1).

Cela devait effrayer les bénéficiers absents. L'évêque de Paris, Jean Courtecuisse, n'osait revenir dans son évêché; ces absences laissaient nombre de bénéfices à la discrétion des lords évêques, bien des fruits à percevoir. Le roi, qui

(1) In horribili carcere cum vitæ austeritate detineri fecit. — Le Religieux de Saint-Denis, sans être arrêté par les préjugés de sa robe, décide avec son bon sens ordinaire, que, quoique moines, ils ont dû résister à l'ennemi: Minus bene considerans quæ canunt jura, videlicet vim vi repellere omnibus cujuscumque statûs... licitum esse, pugnareque pro patria. *Religieux, ms*, *folio* 176-177.

sans doute aurait mieux aimé que les absents revinssent et se ralliassent à lui, ne se lassait pas de les rappeler, avec menaces de disposer de leurs bénéfices (1) ; mais ils n'avaient garde de revenir. Les bénéfices étant alors considérés comme vacants, les lords évêques en disposaient pour leurs créatures ; cela faisait deux titulaires pour chaque bénéfice. Après avoir tant accusé la France de perpétuer le schisme pontifical, la conquête anglaise créait peu à peu un schisme dans le clergé français.

Ces grandes et lucratives affaires expliquent seules pourquoi, dans toutes les expéditions d'Henri V, nous voyons les grands dignitaires de l'Église d'Angleterre ne plus quitter son camp, le suivre pas à pas. Ils semblent avoir oublié leur troupeau : les âmes insulaires deviennent ce qu'elles peuvent ; les pasteurs anglais sont trop préoccupés de sauver celles du continent. Nous ne voyons encore au siége d'Harfleur que l'évêque de Norwich comme principal conseiller d'Henri. Mais après la bataille d'Azincourt, le roi, pressé de revenir en France, se remet entre les mains des évêques : il charge les deux chefs de l'épiscopat, l'archevêque de Cantorbéry et le cardinal de Winchester, de *percevoir*, au nom de la couronne, *les droits féodaux de gardes, mariages et forfaitures pour notre prochain passage de mer* (2). Il fallait,

(1) Rymer, passim, ann. 1420-1422.

(2) Exitus et proficus de wardis et maritagiis, ac etiam forisfacturas... Vo-

avant même de commencer une autre expédition, mettre Harfleur en état de défense (1) : le roi, parfaitement instruit des affaires de France, ne doutait pas qu'Armagnac n'essayât de lui arracher cet inappréciable résultat de la dernière campagne. Les évêques, qui seuls avaient de l'argent toujours prêt, firent évidemment les avances, et se firent assigner en garantie le produit de ces droits lucratifs.

Le cardinal Winchester, oncle d'Henri V, devint peu à peu l'homme le plus riche de l'Angleterre et peut-être du monde. Nous le voyons plus tard faire à la Couronne des prêts tels qu'aucun roi n'eût pu les faire alors ; des vingt mille, cinquante mille livres sterling à la fois (2). Quelques années après la mort d'Henri, il se trouva un moment le vrai roi de la France et de l'Angleterre (1430-1432). Henri, de son vivant même, lui reprocha publiquement d'usurper les droits de la royauté (3) ; il croyait même que Winchester souhaitait impatiemment sa mort, et qu'il eût voulu la hâter.

lentes quod H. Cantuariensi archiepiscopo, H. Wintoniensi cancellario nostro, et T. Dunolmensi episcopis, ac... militi nostro. J. Rothenhale persolvantur. Rymer, t. IV, P. I, p. 150, 28 nov. 1415.

(1) Presse de maçons, tuiliers, etc., pour aller fortifier Harfleur. Ibidem, p. 152, 16 déc. 1415.

(2) Voir l'énumération détaillée de ces prêts, dans Turner, *Hist. of England*, t. III, p. 52, note.

(3) Henri lui reprochait, entre autres félonies, de contrefaire la monnaie royale. V. les lettres de pardon qu'il lui accorde, Rymer, t. IV, P. II, p. 7, 23 juin 1417. —Mais, tout vainqueur, tout populaire qu'était alors Henri V, il craignait ce dangereux prêtre. Il lui accorde une faveur le 11 sept. suivant, ...elle son oncle, etc.

Il se trompait peut-être; mais ce qui est sûr, c'est que les deux royautés, la royauté militaire et la royauté épiscopale et financière, avaient pù commencer ensemble la conquête, mais qu'elles n'auraient pu posséder ensemble, qu'elles ne pouvaient tarder à se brouiller. Au moment de ce grand effort du siége de Rouen, le roi ayant besoin d'argent, se hasarda à parler de réformer les mœurs du clergé (1). Les évêques lui accordèrent une aide pour la guerre, mais ce ne fut pas gratis; ils se firent livrer en retour plusieurs hérétiques.

En 1420, sous prétexte d'invasion imminente des Écossais, il obtint une demi-décime du clergé du nord de l'Angleterre, et chargea l'archevêque d'York de lever cet impôt (2). C'était la terrible année du traité de Troyes; il n'avait pas à espérer de rien tirer de la France, d'un pays ruiné, à qui cette année même on prenait son dernier bien, l'indépendance et la vie nationale. Au contraire, il essaya de rattacher étroitement la Normandie et la Guienne à l'Angleterre, d'une part, en exemptant de certains droits les ecclésiastiques normands; de l'autre, en diminuant les droits que payaient en Angleterre les marchands de vins de Bordeaux (3).

Mais en 1421, il fallut de l'argent à tout prix. Charles VII occupait Meaux et assiégeait Chartres.

(1) Turner, t. III, p 104.
(2) Rymer, t. IV, P. II, p. 155, 27 oct. 1420.
(3) Ibidem, p. 153, 160; 22 januarii, 22 mart. 1420.

Les Anglais avaient mis toute la campagne précédente à prendre Melun. Henri V fut obligé de pressurer les deux royaumes, et l'Angleterre, mécontente et grondante, tout étonnée de payer, lorsqu'elle attendait des tributs, et la malheureuse France, un cadavre, un squelette, dont on ne pouvait sucer le sang, mais tout au plus ronger les os.

Le roi ménagea l'orgueil anglais en appelant l'impôt un emprunt; emprunt *volontaire*, mais qui fut levé violemment, brusquement; dans chaque comté, il avait désigné quelques personnes riches qui répondaient et payaient, sauf à lever l'argent sur les autres, en s'arrangeant comme ils pourraient : les noms de ceux qui auraient refusé *devaient être envoyés au roi* (1).

(1421) La Normandie fut ménagée, quant aux formes, presque autant que l'Angleterre. Le roi convoqua les trois états de Normandie à Rouen, pour leur exposer *ce qu'il voulait faire* pour l'avantage général. Ce qu'il voulait d'abord, c'était de recevoir du clergé une décime. En récompense, il limitait le pouvoir militaire des capitaines des villes (2), réprimait les excès des soldats. Le droit de *prise* ne devait plus être exercé en Normandie, etc.

L'emprunt anglais, la décime normande ne suf-

(1) Rymer, t. IV, P. IV, p. 19, 21 april. 1421.

(2) Un chevalier est chargé de faire une enquête à ce sujet. Ibidem, p. 26, 5 maii 1421.

fisait pas pour solder cette grosse armée de quatre mille hommes d'armes et de plusieurs milliers d'archers qu'il amenait d'Angleterre. Il fallut prendre une mesure qui frappât toute la France anglaise; le coup fut surtout terrible à Paris. Henre V fit faire une monnaie forte, d'un titre double ou triple de la faible monnaie qui courait; il déclara qu'il n'en recevrait plus d'autre; c'était doubler ou tripler l'impôt. La chose fut plus funeste encore au peuple qu'utile au trésor ; les transactions particulières furent étrangement troublées; il fallut pendant toute l'année des règlements vexatoires pour interpréter, modifier cette grande vexation (1).

La lourde et dévorante armée que ramenait Henri ne lui était que trop nécessaire. Son frère Clarence venait d'être battu et tué avec deux ou trois mille Anglais en Anjou (bataille de Baugé, 23 mars 1421). Dans le nord même, le comte d'Harcourt avait pris les armes contre les Anglais et courait la Picardie. Saintrailles et la Hire venaient à grandes journées lui donner la main. Tous les gentilshommes passaient peu à peu du côté de Charles VII (2), du parti qui faisait les expéditions hardies, les courses aventureuses. Les paysans, il est vrai, souffrant de ces courses et de ces pil-

(1) Ordonnances, t. XI, p. 115-146, passim.

(2) En ce temps n'avoit eu France nul signeur, ne nul chevalier de nom, ne Angloys, ne autre, et pour ce estoient les Arminaz si hardis. *Journal du Bourgeois de Paris*, ann. 1423. Monstrelet, t. IV, p. 143.

lages, devaient à la longue se rallier à un maître qui saurait les protéger (1).

La férocité des vieux pillards armagnacs servait Henri V. Il fit une chose populaire en assiégeant la ville de Meaux, dont le capitaine, une espèce d'ogre (2), le bâtard de Vaurus, avait jeté dans les campagnes une indicible terreur. Mais comme le bâtard et ses gens n'attendaient aucune merci, ils se défendirent en désespérés. Du haut des murs, ils vomissaient toute sorte d'outrages contre Henri V, qui était là en personne; ils y avaient fait monter un âne, qu'ils couronnaient et battaient tour à tour; c'était, disaient-ils, le roi d'Angleterre qu'ils avaient fait prisonnier. Ces brigands servirent admirablement la France, dont pourtant ils ne se souciaient guère. Ils tinrent les Anglais devant Meaux tout l'hiver, huit grands mois; la belle armée se consuma par le froid, la misère et la peste. Le siége ouvrit le 6 octobre; le 18 décembre, Henri, qui voyait déjà cette armée diminuer, écrivait en Allemagne, en Portugal, pour en tirer au plus tôt des soldats. Les Anglais

(1) C'est ce que disent du moins les historiens du parti bourguignon, Monstrelet et Pierre de Fenin : Et en y eut plusieurs qui commencèrent à eux armer avec les Anglois, non pas gens de grand'autorité. Monstrelet, ibidem. — Pierre de Fenin assure même que : Le povre peuple l'amoit sur tous autres; car il estoit tout conclu de préserver le menu peuple contre les gentis-hommes. Fenin, p. 187 (dans l'excellente édition de mademoiselle Dupont, 1837).

(2) Tout le monde a lu cette terrible histoire populaire de la pauvre femme enceinte qu'un des Vaurus fit lier à un arbre, qui accoucha la nuit et fut mangée des loups. *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 315.

probablement lui coûtaient plus cher que ces étrangers. Pour décider les mercenaires allemands à se louer à lui plutôt qu'au Dauphin, il leur faisait dire, entre autres choses, qu'il les payerait en meilleure monnaie (1).

Il n'avait pas à compter sur le duc de Bourgogne. Il vint un moment au siége de Meaux, mais s'éloigna bientôt sous prétexte d'aller en Bourgogne pour obliger les villes de son duché à accepter le traité de Troyes. Henri avait bien lieu de croire que le duc lui-même avait sous main provoqué cette résistance à un traité qui annulait les droits éventuels de la maison de Bourgogne à la couronne, aussi bien que ceux du Dauphin, du duc d'Orléans et de tous les princes français. Et pourquoi le jeune Philippe avait-il fait un tel sacrifice à l'amitié des Anglais? parce qu'il croyait avoir besoin d'eux pour venger son père et battre son ennemi. Mais c'étaient eux, bien plutôt, qui avaient besoin de lui. Le bonheur les avait quittés. Pendant que le duc de Clarence se faisait battre en Anjou, le duc de Bourgogne avait eu en Picardie un brillant succès; il avait joint les Dauphinois, Saintrailles et Gamaches, avant qu'ils eussent pu se réunir à d'Harcourt, et les avait défaits et pris (2).

La malveillance réciproque des Anglais et des Bourguignons datait de loin. De bonne heure, ceux-ci avaient souffert de l'insolence de leurs

(1) Rymer, t. IV, P. IV, p. 45, 18 déc. 1421.
(2) Monstrelet, t. IV, p. 354.

alliés. Dès 1416, le duc de Glocester se trouvant comme otage chez le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, fils de celui-ci, alors comte de Charolais, vint faire visite à Glocester; celui-ci, qui parlait en ce moment à des Anglais, ne se dérangea pas à l'arrivée du prince, et lui dit simplement bonjour sans même se tourner vers lui (1). Plus tard, dans une altercation entre le maréchal d'Angleterre Cornwall et le brave capitaine bourguignon Hector de Saveuse, le général anglais, qui était à la tête d'une forte troupe, ne craignit pas de frapper le capitaine de son gantelet. Une telle chose laisse des haines profondes. Les Bourguignons ne les cachaient point.

L'homme le plus compromis peut-être du parti bourguignon était le sire de l'Ile-Adam, celui qui avait repris Paris et laissé faire les massacres. Il croyait du moins que son maître le duc de Bourgogne en profiterait, mais celui-ci, comme on a vu, livra Paris à Henri V. L'Ile-Adam avait peine à cacher sa mauvaise humeur. Un jour, il se présente au roi d'Angleterre vêtu d'une grosse cotte grise. Le roi ne passa point cela : « L'Ile-Adam, lui dit-il, est-ce là la robe d'un maréchal de France. » L'autre, au lieu de s'excuser, répliqua qu'il l'avait fait faire tout exprès pour venir par les bateaux de la Seine. Et il regardait le roi fixement. « Comment donc, dit l'Anglais avec hauteur, osez-vous

(1) Monstrelet, t. III, p. 401.

bien regarder un prince au visage, quand vous lui parlez! — Sire, dit le Bourguignon, c'est notre coutume à nous autres Français; quand un homme parle à un autre, de quelque rang qu'il soit, les yeux baissés, on dit qu'il n'est pas prud'homme, puisqu'il n'ose regarder en face. — Ce n'est pas l'usage d'Angleterre, » dit sèchement le roi. Mais il se tint pour averti; un homme qui parlait si ferme, avait bien l'air de ne pas rester longtemps du côté anglais. L'Ile-Adam avait pris une fois Paris, peut-être aurait-il essayé de le reprendre, en cas d'une rupture d'Henri avec le duc de Bourgogne. Peu après, sous un prétexte, le duc d'Exeter, capitaine de Paris, mit la main sur le Bourguignon et le traîna à la Bastille. Le petit peuple s'assembla, cria et fit mine de le défendre. Les Anglais firent une charge meurtrière, comme sur une armée ennemie (1).

Henri V voulait faire tuer l'Ile-Adam; mais le duc de Bourgogne intercéda. Ce qui fut tué, et à n'en jamais revenir, ce fut le parti anglais dans Paris.

Le changement est sensible dans le *Journal du Bourgeois*. Le sentiment national se réveille en lui, il se réjouit d'une défaite des Anglais (2); il com-

(1) Monstrelet, t. IV, p. 277, 309. Les Parisiens finirent par comprendre ainsi que l'Anglais c'était l'ennemi. Ils en étaient déjà avertis par le langage: Les ambassadeurs anglais «requirent le dit président de exposer icelle créance: pour ce que chascun *n'eust sceu bien aisément entendre leur françois langage...»* *Archives, Registres du parlement, Conseil, XIV*, folio 215-216, *mai* 1420.

(2) Le peuple les avoit en trop mortelle haine les uns et les autres. *Journal du Bourgeois*, p. 96, éd. in-4o.

mence à s'attendrir sur le sort des Armagnacs qui meurent sans confession (1).

Le roi d'Angleterre, prévoyant sans doute une rupture avec le duc de Bourgogne, semble avoir voulu prendre des postes contre lui dans les Pays-Bas. Il traita avec le roi des Romains pour l'acquisition du Luxembourg, puis chercha à conclure une étroite alliance avec Liége (2). On se rappelle que c'est justement par la même acquisition et la même alliance que la maison d'Orléans se fit une ennemie irréconciliable de celle de Bourgogne.

Agir ainsi contre un allié qui avait été si utile, se préparer une guerre au nord quand on ne pouvait venir à bout de celle du midi, c'était une étrange imprudence. Quelles étaient donc les ressources du roi d'Angleterre?

D'après son budget, tel qu'il fut dressé en 1421 par l'archevêque de Cantorbéry, le cardinal Winchester et deux autres évêques, son revenu n'était que de cinquante-trois mille livres sterling, ses dépenses courantes de cinquante mille (vingt et un mille seulement pour Calais et la marche voisine (3)). Il y avait un excédant apparent de trois mille livres. Mais, sur cette petite somme, il fallait qu'il pourvût aux dépenses de l'artillerie, des for-

(1) Fut faite grant feste à Paris... Mieux on dust avoir pleuré... Quel dommaige et quelle pitié par toute chrestienté... Ibidem, p. 94, 3 août 1422.

(2) Rymer, t. IV, P. IV, p. 38, 17 juil. 1421; p. 73, 6 août 1422.

(3) Pro Calesio et marchiis ejusdem, XXI M marcas; pro custodia Angliæ, VIII M marcas; pro custodia Hiberniæ II M D marcas. Rymer, ibidem, p. 27, 6 mai 1421.

tifications et constructions, des ambassades, de la garde des prisonniers, à celle de sa maison, etc., etc. Dans ce compte il n'y avait rien (1) pour servir les intérêts des vieilles dettes d'Harfleur, de Calais, etc., qui allaient s'accroissant.

La situation d'Henri V devenait ainsi fort triste. Ce conquérant, ce dominateur de l'Europe, allait se trouver peu à peu sous la domination la plus humiliante, celle de ses créanciers. D'une part, il traînait après lui ce pesant conseil de lords évêques, qui ne pouvaient manquer de devenir chaque jour et plus nécessaires et plus impérieux; d'autre part, les hommes d'armes, les capitaines, qui lui avaient engagé, amené des soldats, devaient sans cesse réclamer l'arriéré (2).

Henri V avait trouvé au fond de sa victoire la détresse et la misère. L'Angleterre rencontrait dans son action sur l'Europe, au quinzième siècle, le même obstacle que la France avait trouvé au quatorzième. La France aussi avait alors étendu vigoureusement les bras au midi et au nord, vers l'Italie, l'Empire, les Pays-Bas. La force lui avait manqué dans ce grand effort, les bras lui étaient retombés et elle était restée dans cet état de langueur où la surprit la conquête anglaise.

Les Anglais s'étaient figuré, en faisant la guerre,

(1) Et nondum provisum est, etc. Ibidem.

(2) Ces réclamations furent si vives à la mort d'Henri V que le conseil de régence fut obligé de leur assigner en payement *le tiers et le tiers du tiers* de tout ce que le roi avait pu gagner personnellement à la guerre, butin, prisonniers, etc. *Statutes of the Realm*, vol. II, 1422, 215 (in-folio 1816).

que la France pouvait la payer. Ils trouvèrent le pays déjà désolé. Depuis quinze ans, les misères avaient crû, les ruines étaient ruinées. Ils tirèrent si peu des pays conquis que, pour n'y pas périr eux-mêmes, il fallait qu'ils apportassent. Où prendre donc? Nous l'avons dit, l'Église seule alors était riche. Mais comment la maison de Lancastre, qui s'était élevée à l'ombre de l'Église, et en lui livrant ses ennemis, comment eût-elle repris, contre l'Église, le rôle de ces ennemis mêmes, celui des niveleurs hérétiques qu'elle avait livrés aux bûchers.

L'Angleterre avait reproché à la France pendant un siècle, d'exploiter l'Église, de détourner les biens ecclésiastiques à des usages profanes; elle s'était chargée de mettre fin à un tel scandale, l'Église et la royauté anglaises s'étaient unies pour cette œuvre, et elles avaient en effet écrasé la France... Cela fait, où en étaient les vainqueurs? au point où ils avaient trouvé les vaincus, dans les mêmes nécessités dont ils leur avaient fait un crime; mais ils avaient de plus la honte de la contradiction. Si le roi des prêtres ne touchait au bien des prêtres, il était perdu. Ainsi commençait à apparaître tel qu'il était en réalité, faible et ruineux, ce colossal édifice dont le pharisaïsme anglican avait cru sceller les fondements du sang des lollards anglais et des Français schismatiques.

Henri V ne voyait que trop clairement tout cela; il n'espérait plus. Rouen lui avait coûté une

année, Melun une année, Meaux une année. Pendant cet interminable siége de Meaux, lorsqu'il voyait sa belle armée fondre autour de lui, on vint lui apprendre que la reine lui avait mis au monde un fils au château de Windsor : il n'en montra aucune joie, et comparant sa destinée à celle de cet enfant, il dit avec une tristesse prophétique : « Henri de Monmouth aura régné peu et conquis beaucoup ; Henri de Windsor régnera longtemps et il perdra tout. La volonté de Dieu soit faite ! »

On conte qu'au milieu de ces sombres prévisions, un ermite vint le trouver et lui dit : « Notre Seigneur, qui ne veut pas votre perte, m'a envoyé un saint homme, et voici ce que le saint homme a dit : « Dieu ordonne que vous vous désistiez de tourmenter son chrétien peuple de France; sinon, vous avez peu à vivre (1). »

(1422) Henri V était jeune encore; mais il avait beaucoup travaillé en ce monde, le temps était venu du repos. Il n'en avait pas eu depuis sa naissance. Il fut pris après sa campagne d'hiver d'une vive irritation d'entrailles, mal fort commun alors, et qu'on appelait le feu Saint-Antoine. La dyssenterie le saisit (2). Cependant le duc de Bourgogne lui ayant demandé secours pour une bataille qu'il allait livrer, il craignit que le jeune prince français ne vainquît encore cette fois tout seul, et il

(1) Chronique de Georges Chastellain, p. 115, éd. Buchon, 1836.

(2) Le parti ennemi publia qu'il était mort mangé des poux. Bernier, *Mémoires sur Senlis*, p. 13 (1831).

répondit : « Je n'enverrai pas, j'irai. » Il était déjà très-faible, et se faisait porter en litière : mais il ne put aller plus loin que Melun ; il fallut le rapporter à Vincennes. Instruit par les médecins de sa fin prochaine, il recommanda son fils à ses frères, et leur dit deux sages paroles : premièrement, de ménager le duc de Bourgogne ; deuxièmement, si l'on traitait, de s'arranger toujours pour garder la Normandie.

Puis il se fit lire les psaumes de la pénitence ; et quand on en vint aux paroles du *Miserere* : « Ut ædificentur muri Hierusalem, » le génie guerrier du mourant se réveilla dans sa piété même : « Ah ! si Dieu m'avait laissé vivre mon âge, dit-il, et finir la guerre de France, c'est moi qui aurais conquis la terre sainte (1) ! »

Il semble qu'à ce moment suprême il ait éprouvé quelque doute sur la légitimité de sa conquête de France, quelque besoin de se rassurer. On en jugerait volontiers ainsi, d'après les paroles qu'il ajouta comme pour répondre à une objection intérieure : « Ce n'est pas l'ambition ni la vaine gloire du monde qui m'ont fait combattre. Ma guerre a été approuvée des saints prêtres et des prud'hommes ; en la faisant, je n'ai point mis mon âme en péril. » Peu après il expira (31 août 1422).

(1) Il avait envoyé pour examiner le pays le chevalier Guillebert de Launey, dont nous avons le rapport : Sur plusieurs visitations de villes, pors et rivières, tant as par d'Égypte, come de Surie, l'an de grâce 1422, le commandement, etc. Turner, vol. II, p. 477.

L'Angleterre, dont il avait exprimé l'opinion en mourant, lui rendit même témoignage. Son corps fut porté à Westminster, parmi un deuil incroyable, non comme celui d'un roi, d'un triomphateur, mais comme les reliques d'un saint (1).

Il était mort le 31 août, Charles VI le suivit le 21 octobre (2). Le peuple de Paris pleura son pauvre roi fol, autant que les Anglais leur victorieux Henri V. « Tout le peuple qui était dans les rues et aux fenêtres pleurait et criait, comme si chacun eût vu mourir ce qu'il aimait le plus. Vraiment leurs lamentations étoient comme celles du prophète : *Quomodo sedet sola civitas plena populo?*

« Le menu commun de Paris criait : Ah! très-cher prince, jamais nous n'en aurons un si bon! Jamais nous ne te verrons. Maudite soit la mort! nous n'aurons jamais plus que guerre, puisque tu nous as laissés. Tu vas en repos; nous demeurons en tribulation et douleur (3). »

Charles VI fut porté à Saint-Denis, « petitement accompagné pour un roi de France; il n'avait que son chambellan, son chancelier, son confesseur et quelques menus officiers. » Un seul prince suivait le convoi, et c'était le duc de Bedford (4). « Hélas!

(1) Comme s'ils fussent acertenez qu'il fût ou soit saint en paradis. Monstrelet, t. IV, p. 410.

(2) Après le quatrième ou cinquième accès de fièvre quarte. *Archives, Registres du Parlement, Conseil XIV, f. 259 verso.*

(3) *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 324.

(4) Chastellain (éd. Buchon 1836), p. 117. Monstrelet, t. IV, p. 417.

son fils et ses parents ne pouvoient être à l'accompagner, de quoi ils estoient *légitimement* excusez (1). » Cette belle famille était presque éteinte ; les trois fils aînés étaient morts. Des filles, l'aînée, avait épousé l'infortuné Richard II, puis le duc d'Orléans, prisonnier pour toute sa vie ; la seconde, femme du duc de Bourgogne, mourut de chagrin ; la troisième avait été contrainte d'épouser l'ennemi de la France. Le seul qui restât des fils de Charles VI était proscrit, déshérité.

Lorsque le corps fut descendu, les huissiers d'armes rompirent leurs verges et les jetèrent dans la fosse, et ils renversèrent leurs masses. Alors Berri, roi d'armes de France, cria sur la fosse : « Dieu veuille avoir pitié de l'âme de très-haut et très-excellent prince Charles, roi de France, sixième du nom, notre *naturel* et souverain seigneur. » Ensuite il reprit : « Dieu accorde bonne vie à Henri par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur (2). »

Après avoir dit la mort du roi, il faudrait dire la mort du peuple. De 1418 à 1422, la dépopulation fut effroyable. Dans ces années lugubres, c'est comme un cercle meurtrier : la guerre mène à la famine, et la famine à la peste ; celle-ci ramène la famine à son tour. On croit lire cette nuit de l'Exode où l'ange passe et repasse, touchant chaque maison de l'épée.

(1) Juvénal des Ursins, p. 396.
(2) Monstrelet, t. IV, p. 419.

L'année des massacres de Paris (1418), la misère, l'effroi, le désespoir amenèrent une épidémie qui enleva, dit-on, dans cette ville seule quatre-vingt mille âmes (1). « Vers la fin de septembre, dit le témoin oculaire, dans sa naïveté terrible, on mouroit tant et si vite, qu'il falloit faire dans les cimetières de grandes fosses où on les mettoit par trente et quarante, arrangés comme lard, et à peine poudrés de terre. On ne rencontroit dans les rues que prêtres qui portoient notre Seigneur. »

En 1419, il n'y avait pas à récolter; les laboureurs étaient morts ou en fuite: on avait peu semé, et ce peu fut ravagé. La cherté des vivres devint extrême. On espérait que les Anglais rétabliraient un peu d'ordre et de sécurité, et que les vivres deviendraient moins rares; au contraire, il y eut famine. « Quand venoient huit heures, il y avoit si grande presse à la porte des boulangers, qu'il faut l'avoir vu pour le croire... Vous auriez entendu dans tout Paris des lamentations pitoyables des petits enfants qui crioient: « Je meurs de faim. » On voyoit sur un fumier, vingt, trente enfants, garçons et filles, qui mouroient de faim et de froid.

(1) Comme il fut trouvé par les curés de paroisses, Monstrelet, t. IV, p. 119. — Ceux qui faisoient les fosses... affermoient... qu'avoient enterré plus de cent mille personnes. *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 251. Il a dit un peu plus haut que dans les cinq premières semaines il était mort cinquante mille personnes. A ces calculs fort suspects d'exagération, il en ajoute un qui semble mériter plus de confiance: Les corduaniers comptèrent le jour de leur confrérie les morts de leur mestier... et trouvèrent qu'ils estoient trépassés bien dix-huit cents, tant maistres que varlets, en ces deux mois. Ibidem.

Et il n'y avoit pas de cœur si dur, qui, les entendant crier la nuit : « Je meurs de faim, » n'en eût grand pitié. Quelques-uns des bons bourgeois achetèrent trois ou quatre maisons dont ils firent hôpitaux pour les pauvres enfants (1). »

En 1421, même famine et plus dure. Le tueur de chiens était suivi des pauvres, qui, à mesure qu'il tuait, dévoraient tout, « chair et trippes (2). » La campagne, dépeuplée, se peuplait d'autre sorte: des bandes de loups couraient les champs, grattant, fouillant les cadavres, ils entraient la nuit dans Paris, comme pour en prendre possession. La ville, chaque jour plus déserte, semblait bientôt être à eux : on dit qu'il n'y avait pas moins de vingt-quatre mille maisons abandonnées (3).

On ne pouvait plus rester à Paris. L'impôt était trop écrasant. Les mendiants (autre impôt) y affluaient de toute part, et à la fin il y avait plus de mendiants que d'autres personnes, on aimait mieux s'en aller, laisser son bien. Les laboureurs de même quittaient leurs champs et jetaient la pioche; ils se disaient entre eux : « Fuyons au bois avec les bêtes fauves... adieu les femmes et les enfants...

(1) *Journal du Bourgeois de Paris*, t. XV, p. 297.

(2) Idem, p. 300.

(3) Nombre exagéré évidemment. Toutefois il ne faut pas oublier qu'il y avait alors plus de maisons à proportion qu'aujourd'hui, parce qu'elles étaient fort petites et qu'il n'y avait guère de famille qui n'eût la sienne. — Il résulte des détails qu'on trouve dans la vie de Flamel que la dépopulation avait commencé dès 1406. Vilain, *Hist. de Flamel*, p. 355.

Faisons le pis que nous pourrons. Remettons-nous en la main du diable (1).

Arrivé là, on ne pleure plus; les larmes sont finies, ou parmi les larmes mêmes éclatent de diaboliques joies, un rire sauvage... C'est le caractère le plus tragique du temps, que, dans les moments les plus sombres, il y ait des alternatives de gaieté frénétique.

Le commencement de cette longue suite de maux, « de cette douloureuse danse », comme dit le *Bourgeois de Paris*, c'est la folie de Charles VI, c'est le temps aussi de cette trop fameuse mascarade des satyres, des mystères pieusement burlesques, des farces de la Bazoche.

L'année de l'assassinat du duc d'Orléans a été signalée par l'organisation du corps des ménétriers (2). Cette corporation, tout à fait nécessaire

(1) *Journal du Bourgeois*, p. 309. Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, suivre pour ces tristes années, le conseil que M. de Sismondi donne à l'historien avec un sentiment si profond de l'humanité :

« Ne nous pressons pas; lorsque le narrateur se presse, il donne une fausse idée de l'histoire... Ces années, si pauvres en vertus et en grands exemples, étaient tout aussi longues à passer pour les malheureux sujets du royaume, que celles qui paraissent resplendissantes d'héroïsme. Pendant qu'elles s'écoulaient, les uns étaient affaissés par les progrès de l'âge; les autres étaient remplacés par leurs enfants : la nation n'était déjà plus la même... Le lecteur ne s'aperçoit jamais de ce progrès du temps, s'il ne voit pas aussi comment ce temps a été rempli : la durée se proportionne toujours pour lui au nombre des faits qui lui sont présentés, et en quelque sorte, au nombre des pages qu'il parcourt. Il peut bien être averti que des années ont passé en silence, mais il ne le sent pas. » Sismondi, t. XII, p. 216.

(2) Il paraît qu'on se disputait les joueurs de violon : Ayant commencé une feste ou noce; ils seront obligés d'y rester jusques à ce qu'elle soit finie. *Archives*, *Ordinatio super officio* de Jongleurs, etc., 24 *april* 1407, *Registre* J. 161, n° 270.

sans doute dans une si joyeuse époque, était devenue importante et respectable. Les traités de paix se criaient dans les rues à grand renfort de violons; il ne se passait guère six mois qu'il n'y eût une paix criée et chantée (1).

L'aîné des fils de Charles VI, le premier Dauphin était un joueur infatigable de harpe et d'épinette. Il avait force musiciens, et faisait venir encore, pour aider, les enfants de chœur de Notre-Dame. Il chantait, dansait et « balait » la nuit et le jour (2), et cela l'année des Cabochiens, pendant qu'on lui tuait ses amis. Il se tua, lui aussi, à force de chanter et de danser.

Cette apparente gaieté, dans les moments les plus tristes, n'est pas un trait particulier de notre histoire. La chronique portugaise nous apprend que le roi D. Pedro, dans son terrible deuil d'Inès qui lui dura jusqu'à la mort, éprouvait un besoin étrange de danse et de musique. Il n'aimait plus que deux choses, les supplices et les concerts. Et ceux-ci, il les lui fallait étourdissants, violents, des instruments métalliques, dont la voix perçante prît tyranniquement le dessus, fît taire les voix du dedans et remuât le corps, comme d'un mouvement d'automate. Il avait tout exprès pour

(1) C'était au reste un usage fort ancien. — Et fut criée parmi Paris à quatre trompes et à six ménestriers (19 sept. 1418)... Et tous les jours à Paris, espécialement de nuit, faisoit-on très grant feste pour ladite paix, à ménestriers et autrement (11 juillet 1419). *Journal du Bourgeois*, p. 249, 260.

(2) C'est ce que lui reprochaient tant les bouchers. Le Religieux de Saint-Denis et le greffier du parlement en parlent de même. V. plus haut.

cela de longues trompettes d'argent. Quelquefois, quand il ne dormait pas, il prenait ses trompettes avec des torches, et il s'en allait dansant par les rues; le peuple alors se levait aussi, et soit compassion, soit entraînement méridional, ils se mettaient à danser tous ensemble, peuple et roi, jusqu'à ce qu'il en eût assez, et que l'aube le ramenât épuisé à son palais (1).

Il paraît constant qu'au quatorzième siècle, la danse devint, dans beaucoup de pays, involontaire et maniaque. Les violentes processions des Flagellants en donnèrent le premier exemple (2). Les grandes épidémies, le terrible ébranlement nerveux qui en restait aux survivants, tournaient aisément en danse de Saint-Gui (3). Ces phénomènes sont, comme on sait, de nature contagieuse. Le spectacle des convulsions agissait d'autant plus puissamment qu'il n'y avait dans les âmes que convulsion et vertige. Alors les sains et les malades dansaient sans distinction. On les voyait dans les rues, dans les églises, se saisir violemment par la main et former des rondes. Plus d'un, qui

(1) Chroniques de l'Espagne et du Portugal, publiées par M. Ferd. Denis (1840), t. I, p. 121-122.

(2) Sur la *peste noire*, sur les Flagellants et leurs cantiques, voir le tome III de cette Histoire, p. 342. Le savant et éloquent Littré a donné, dans la *Revue des deux Mondes* (fév. 1836, t. V de la IVe série, p. 220), un article d'une haute importance : Sur les grandes épidémies.

(3) M. Larrey, qui a fait une intéressante notice sur la chorée ou danse de Saint-Gui, aurait dû peut-être rappeler que cette maladie avait été commune au quatorzième siècle. *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XVI, p. 424-437.

d'abord en riait ou regardait froidement, en venait aussi à n'y plus voir, la tête lui tournait, il tournait lui-même et dansait avec les autres. Les rondes allaient se multipliant, s'enlaçant; elles devenaient de plus en plus vastes, de plus en plus aveugles, rapides, furieuses à briser tout, comme d'immenses reptiles qui, de minute en minute, iraient grossissant, se tordant. Il n'y avait pas à arrêter le monstre; mais on pouvait couper les anneaux; on brisait la chaine électrique, en tombant des pieds et des poings sur quelques-uns des danseurs. Cette rude dissonance rompant l'harmonie, ils se trouvaient libres; autrement ils auraient roulé jusqu'à l'épuisement final et dansé à mort.

Ce phénomène du quatorzième siècle ne se représente pas au quinzième. Mais nous y voyons, en Angleterre, en France, en Allemagne, un bizarre divertissement qui rappelle ces grandes danses populaires de malades et de mourants. Cela s'appelait la danse des morts, ou danse macabre (1). Cette danse plaisait fort aux Anglais qui l'introduisirent chez nous (2).

(1) C'est-à-dire danse de cimetière, selon M. Van Praet (Catalogue des livres imprimés sur vélin) ce mot viendrait de l'arabe Magabir, Magabaragh (cimetière). D'autres le tirent des mots anglais Make, Break (faire, briser), unis ensemble pour imiter le bruit du froissement et du craquement des os. On croyait, dès la fin du quinzième siècle, que *macabre* était un nom d'homme; c'est l'opinion la moins probable de toutes.

(2) Peut-être y introduisirent-ils aussi la danse aux aveugles, et le tournois des aveugles : On meist quatre aveugles tous armez en un parc, chacun ung baton en sa main, et én ce lieu avoit un fort pourcel lequel ils devoient avoir s'ils le povoient tuer. Ainsi fut fait, et firent cette bataille si estrange;

On voyait naguère à Bâle (1), on voit encore à Lucerne, à la Chaise-Dieu en Auvergne, une suite de tableaux qui représentent la Mort entrant en danse avec des hommes de tout âge, de tout état, et les entraînant avec elle. Ces danses en peinture furent destinées à reproduire de véritables danses en nature et en action (2). Elles durent certainement leur origine à quelques-uns des mimes sacrés qu'on jouait dans les églises, aux parvis, aux cimetières, ou même dans les rues aux processions (3). L'effort des mauvais anges pour entraîner les âmes, tel qu'on le voit partout encore dans les bas-reliefs des églises (4), en donna sans doute la première idée. Mais, à mesure que le sentiment chrétien alla s'affaiblissant, ce spectacle cessa d'être religieux, il ne rappela aucune pensée de jugement, de salut, ni de résurrection (5), mais

car ils se donnèrent tant de grans coups... *Journal du Bourgeois*, p. 353, ann. 1425.

(1) Ainsi qu'au cimetière de Dresde, à Sainte-Marie de Lubeck, au Temple Neuf de Strasbourg, sous les arcades du château de Blois, etc. La plus ancienne peut-être de ces peintures était celle de Minden en Westphalie; elle était datée de 1383.

(2) L'art vivant, l'art en action, a partout précédé l'art figuré. (V. la note de la page suivante). C'est ce que Vico, entre autres, a très-bien compris. Sur la danse, voir particulièrement le curieux ouvrage de Bonnet, *Histoire de la danse*, in-12, Paris 1723.

(3) V. Charles Magnin, *Origines du théâtre*, t. III.

(4) Iconographie chrétienne, par MM. Didron et Alexandre Lenoir.

(5) J'ai parlé de ces drames à la fin du tome II de cette histoire. Ailleurs j'ai rappelé un charmant mime de Résurrection qui se représente dans les processions de Messine. *Introduction à l'Histoire universelle*, p. 187 de la seconde édition, d'après Blunt, *Vestiges of ancient manners discoverable in modern Italy and Sicily*, p. 158.

devint sèchement moral, durement philosophique et matérialiste. Ce ne fut plus le Diable, fils du péché, de la volonté corrompue, mais la Mort, la mort fatale, matérielle et sous forme de squelette. Le squelette humain, dans ses formes anguleuses et gauches au premier coup d'œil, rappelle, comme on sait, la vie de mille façons ridicules, mais l'affreux *rictus* prend en revanche un air ironique... Moins étrange encore par la forme que par la bizarrerie des poses, c'est l'homme et ce n'est pas l'homme... Ou, si c'est lui, il semble, cet horrible baladin, étaler avec un cynisme atroce la nudité suprême qui devait rester vêtue de la terre.

Le spectacle de la danse des morts se joua (1) à Paris en 1424 au cimetière des Innocents. Cette place étroite où pendant tant de siècles l'énorme ville a versé presque tous ses habitants, avait été d'abord tout à la fois un cimetière, une voirie, hantée la nuit des voleurs, le soir des folles filles

(1) Item, l'an 1424 fut faite la *Danse Maratre* aux Innocents et fut commencée environ le moys d'aoust et achevée au karesme suivant. *Journal du Bourgeois de Paris*, p. 352. « En l'an 1429, le cordelier Richart, preschant aux Innocens, estoit monté sur ung hault eschaffaut qui estoit près de toise et demie de haut, le dos tourné vers les charniers en-contre la charonnerie, *à l'endroit de la danse macabre.* » Ibidem, p. 384.—Je crois, avec Félibien et MM. Dulaure, de Barante et Lacroix, que c'était d'abord un spectacle, et non simplement une peinture, comme le veut M. Peignot : c'est le progrès naturel, comme je l'ai déjà fait remarquer (p. 410, note I). Le spectacle d'abord, puis la peinture : puis les livres de gravures avec explication. — La première édition connue de la danse macabre (1484) est en *français*, la première édition latine (1490) a été donnée par un *Français*, mais elle porte : Versibus *alemanicis* descripta. V. le curieux travail de M. Peignot, si intéressant sous le rapport bibliographique : Recherches sur les danses des morts et sur l'origine des cartes à jouer. Dijon, 1826.

qui faisaient leur métier sur les tombes, Philippe-Auguste ferma la place de murs, et pour la purifier, la dédia à saint Innocent, un enfant crucifié par les juifs. Au quatorzième siècle, les églises étant déjà bien pleines, la mode vint parmi les bons bourgeois de se faire enterrer au cimetière. On y bâtit une église; Flamel y contribua (1), et mit au portail des signes bizarres, inexplicables qui, au dire du peuple, recélaient de grands mystères alchimiques. Flamel aida encore à la construction des charniers qu'on bâtit tout autour. Sous les arcades de ces charniers étaient les principales tombes; au-dessus régnait un étage et des greniers, où l'on pendait demi-pourris les os que l'on tirait des fosses (2); car il y avait peu de place; les morts ne reposaient guère; dans cette terre vivante, un cadavre devenait squelette en neuf jours. Cependant tel était le torrent de matière morte qui passait et repassait, tel le dépôt qui en restait, qu'à l'époque où le cimetière fut détruit, le sol s'était exhaussé de huit pieds au-dessus des rues voisines (3). De cette longue alluvion des siècles s'était formée une montagne de morts qui dominait les vivants.

(1) Voir Félibien, Sauval et surtout Vilain, *Histoire de Flamel*, pages 32, 101-134.

(2) Le rez-de-chaussée extérieur, adossé à la galerie des tombeaux, et supportant les galetas où séchaient les os, étaient occupés par des boutiques de lingères, de marchandes de modes, d'écrivains, etc.

(3) Mémoire de Cadet-de-Vaux, rapport de Thouret, et procès-verbal des exhumations du cimetière des Innocents, cités par M. Héricart de Thury, dans sa *Description des catacombes*, p. 176-178.

Tel fut le digne théâtre de la danse Macabre. On la commença en septembre 1424, lorsque les chaleurs avaient diminué, et que les premières pluies rendaient le lieu moins infect. Les représentations durèrent plusieurs mois.

Quelque dégoût que pût inspirer et le lieu et le spectacle, c'était chose à faire réfléchir de voir, dans ce temps meurtrier, dans une ville si fréquemment, si durement visitée de la mort, cette foule famélique, maladive, à peine vivante, accepter joyeusement la Mort même pour spectacle, la contempler insatiablement dans ses moralités bouffonnes, et s'en amuser si bien qu'ils marchaient sans regarder sur les os de leurs pères, sur les fosses béantes qu'ils allaient remplir eux-mêmes.

Après tout, pourquoi n'auraient-ils pas ri en attendant? C'était la vraie fête de l'époque, sa comédie naturelle, la danse des grands et des petits. Sans parler de ces millions d'hommes obscurs qui y avaient pris part en quelques années, n'était-ce pas une curieuse ronde qu'avaient menée les rois et les princes, Louis d'Orléans et Jean sans Peur, Henri V et Charles VI! Quel jeu de la mort, quel malicieux passe-temps d'avoir approché ce victorieux Henri, à un mois près, de la couronne de France! Au bout de toute une vie de travail, pour survivre à Charles VI, il lui manquait un petit mois seulement... Non! pas un mois, pas un jour! Et il ne mourra pas même en bataille; il

faut qu'il s'alite avec la dyssenterie et qu'il meure d'hémorroïdes (1).

Si l'on eût trouvé un peu dures ces dérisions de la Mort, elle eût eu de quoi répondre. Elle eût dit qu'à bien regarder, on verrait qu'elle n'avait guère tué que ceux qui ne vivaient plus. Le conquérant était mort, du moment que la conquête languit et ne put plus avancer; Jean sans Peur, lorsqu'au bout de ses tergiversations, connu enfin des siens même, il se voyait à jamais avili et impuissant. Partis et chefs de partis, tous avaient désespéré. Les Armagnacs, frappés à Azincourt, frappés au massacre de Paris, l'étaient bien plus encore par leur crime de Montereau. Les Cabochiens et Bourguignons avaient été obligés de s'avouer qu'ils étaient dupes, que leur duc de Bourgogne était l'ami des Anglais; ils s'étaient vus forcés, eux qui s'étaient crus la France, de devenir Anglais eux-mêmes. Chacun survivait ainsi à son principe et à sa foi; la mort morale, qui est la vraie, était au fond de tous les cœurs. Pour regarder la danse des morts, il ne restait que des morts.

Les Anglais même, les vainqueurs, à leur spectacle favori, ne pouvaient qu'être mornes et sombres. L'Angleterre, qui avait gagné à sa conquête

(1) Monstrelet, t. IV, p. 407. Juvénal des Ursins, p. 394. Cette dérision de la mort frappa les contemporains. Un gentilhomme, messire Sarrazin d'Arles, voyant un de ses gens qui revenait du convoi d'Henri V, lui demanda si le roi « avoit point ses housseaux chaussés.—Ah ! monseigneur, nenni, par ma foi. — Bel ami, dit l'autre, jamais ne me crois, s'il ne les a laissés en France ! » Monstrelet, t. IV, p. 412.

d'avoir pour roi un enfant français par sa mère, avait bien l'air d'être morte, surtout s'il ressemblait à son grand-père, Charles VI. Et pourtant en France, cet enfant était Anglais, c'était Henri VI de Lancastre ; sa royauté était la mort nationale de la France même.

Lorsque, quelques années après (1429), ce jeune roi anglo-français, ou plutôt ni l'un ni l'autre, fut amené dans Paris désert par le cardinal Winchester, le cortége passa devant l'hôtel Saint-Paul, où la reine Isabeau, veuve de Charles VI, était aux fenêtres. On dit à l'enfant royal que c'était sa grand'mère ; les deux ombres se regardèrent ; la pâle jeune figure ôta son chaperon et salua ; la vieille reine, de son côté, fit une humble révérence, mais se détournant, elle se mit à pleurer (1).

(1) Et tantost elle s'inclina vers lui moult humblement et se tourna d'autre part plorant. *Journal du Bourgeois de Paris,* éd. Buchon, XV, p. 433.

En terminant l'impression de ce volume, je dois remercier les personnes fort nombreuses qui m'ont fourni des indications utiles, particulièrement mes amis ou élèves de l'École normale, de l'École des Chartes et des Archives, dont la plupart, jeunes encore, occupent déjà un rang distingué dans l'enseignement et dans la science : MM. la Cabane, Castelnau, Chéruel, Dessalles, Rosenwald, de Stadler, Teulet, Thomassy, Yanoski, etc.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

Table

DES MATIÈRES.

LIVRE VIII. — *Suite*.

LIVRE IX.

Chapitre I. *L'Angleterre : l'État, l'Église. — Azincourt.* 1415.

CHAPITRE II. *Mort du connétable d'Armagnac, mort du duc de Bourgogne. — Henri V.* 1416-1421.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.

B DEC 28 1914

